LANG

La Pucelle de France

Shelf No 0 189899

TORONTO PUBLIC LIBRARY

INTEGRITY
INDUSTRY INTELLIGENCE

CENTRAL
CIRCULATING LIBRARY.

Books may be retained for two weeks, unless marked seven days and may be renewed once if no application has been registered for them. For longer detention a fine of 3 cents per day will be imposed.

The Librarian shall examine every book returned and if the same be found marked, spotted with ink, with leaves turned down or in any way injured the borrower shall pay the value of the book.

DISCARDED
TORONTO PUBLIC LIBRARY

Dec 1 1911 19

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

La Pucelle de France

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

La Pucelle de France

Histoire de la vie et de la mort de Jeanne d'Arc

Par Andrew Lang

Traduit de l'anglais
Par le Dr Louis Boucher et E.-E. Clarke

Introduction par Madame Goyau

Paris
Nelson, Éditeurs
189, *rue Saint-Jacques*
Londres, Édimbourg et New York

DISCARDED
PUBLIC LIBRARY

1899

COLLECTION

Publiée sous la d

CHARLES SA

Docteur ès lettres : Directe
française à l'Université

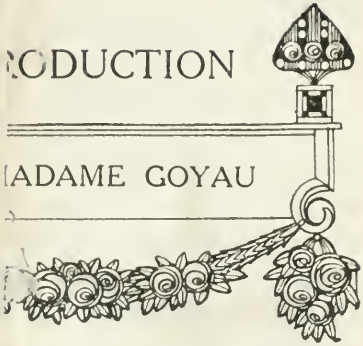

ODUCTION

ADAME GOYAU

tholiques, nous écrivons la vie
trouver certains esprits qui nous
cher avec trop de complaisance
s, mais il existe des figures de
ent splendidement de l'hagio-
oire. Et la lumière de l'histoire
l rayon de leur auréole ; plus les
plient, prosaïques, terre à terre,
ts, plus ces figures resplendissent
ystère. Avec une Catherine de
anne d'Arc, l'histoire, impartiale
aphe, se met, sans hausser le ton,
gende, et le calme presque indiffé-
us rappelle cependant qu'elle est
si elle parle ainsi, c'est que, à

moins de cesser d'être l'histoire, elle ne saurait parler autrement.

M. Andrew Lang n'est pas un Catholique. Ce n'est pas l'intérêt religieux qui, dans toute l'histoire de France, lui fait choisir, pour l'étudier avec amour, en se contentant des seuls procédés scientifiques, le chapitre de Jeanne d'Arc. Tout au plus, peut-être, serait-ce parce que, à travers la science et par le moyen même de la science, il y a clairement reconnu la vérité de cette parole fameuse : « Il est plus de choses au ciel et sur la terre que n'en rêva notre philosophie. » Avant Shakespeare, Jeanne d'Arc parlait déjà presque dans les mêmes termes que Shakespeare, lorsqu'elle s'adressait aux doctes personnages du temps, et que ceux-ci cherchaient à l'embarrasser. « Il est plus de choses, leur affirmait-elle, dans le livre de Dieu que dans les vôtres. » Touchante rencontre de la poésie et de la sainteté ! Remarquons d'ailleurs que, parmi ses biographes, qu'ils soient catholiques, anglicans, libres-penseurs, agnostiques, beaucoup, dès qu'ils s'attachent à Jeanne d'Arc, ont la conviction de toucher la sainteté, ou même la « divinité, » suivant l'expression plus étrange de James Darmesteter.

Michelet nous parle de la « sainteté » de l'héroïne : par Jeanne, les lèvres les plus désaccoutumées de ce mot semblent réapprendre à le prononcer. « Nulle

part en Europe, déclare James Darmesteter, la *divinité* de Jeanne n'a été plus profondément sentie, ni plus fermement proclamée que par les descendants de ceux qui l'ont brûlée vive. »

En Angleterre, d'après le même auteur, l'opinion répandue sur Jeanne connut trois phases : sorcière, héroïne, sainte. Le livre de M. Andrew Lang appartient à la troisième phase. Il ne cherche pas à expliquer les faits ou à en diminuer la portée ; il les constate, les enregistre, les admire, il se moque un peu de ceux qui voudraient les expliquer prosaïquement, et quand ils ont prétendu, au nom de la science, masquer un rayon de l'auréole, vite, également au nom de la science, il s'empresse de le découvrir, afin qu'il brille de tout son éclat. Ce que pense M. Andrew Lang, c'est que le parti-pris de restreindre, d'obscurcir, de vulgariser les faits les dénature aussi bien que le parti-pris dont, comme nous le disions tout à l'heure, certains seraient tentés de nous accuser : celui de les magnifier par la légende.

Il ne veut pas les regarder comme le serviteur placé par Rembrandt dans les *Disciples d'Emmaüs* regarde la scène divine qui se passe sous ses yeux, sans rien voir de plus en ces trois voyageurs qu'en tous ceux qui sont reçus quotidiennement à l'auberge.

A Domrémy, Jeanne, il est vrai, ressemblait aux autres jeunes filles. Elle était exacte à remplir ses

humbles occupations de bergère et de fileuse. Elle aimait le son des cloches, le chant des oiseaux et le doux visage de sa terre lorraine. Dès qu'on entr'ouvre le livre de sa vie, au premier chapitre, il semble que l'on voie les arbres et les fleurs de cette terre lorraine s'enchevêtrer en marge du texte pour le décorer des vignettes les plus suaves et les plus délicieuses.

Jeanne était née, paraît-il, une nuit d'Épiphanie, nuit de fête, selon les coutumes de la vieille France, mais, d'après la lettre de Perceval de Boulainvilliers, une joie mystérieuse s'infiltra, par cette nuit d'hiver, jusqu'au cœur des villageois. Les coqs, ajoute-t-il, se mirent à chanter « comme les hérauts d'une joie nouvelle. » Au fond de nos vieilles provinces, pour cette solennité de l'Épiphanie, les enfants arborent des lanternes et se promènent avec des chants, quêtant une part du gâteau où se cache la fève royale. Faut-il supposer, avec M. Andrew Lang, que basses-cours et poulaillers sortirent de leur sommeil, éveillés par l'écho des réjouissances nocturnes ? J'aime cette naïve tradition du vieux coq gaulois célébrant, par ses fanfares, la naissance de Jeanne. J'aime aussi à croire qu'une bouffée de joie traversa dès lors le cœur de la France.

Jeanne grandit dans cet humble et poétique village de Domrémy. Le jardin de son père attenait à

l'église paroissiale. La lisière des forêts était prochaine et formait un rideau sombre, qui cachait peut-être des loups, des routiers de la guerre, des pillards. Que pensait alors la fille du laboureur Jacques d'Arc ? Elle ne lisait pas dans les livres, car, elle se plaisait à le dire, elle ne savait ni A ni B, mais elle recueillait, pour les repasser en son cœur, toutes les belles paroles et toutes les tristes nouvelles que colportaient des voyageurs, laïcs ou moines. Elle écoutait sans doute sa mère conversant avec les aïeules, dont la longue mémoire était pleine de visions de guerre et d'incendie. Parfois des récits édifiants devaient traverser leur causerie, tous les récits édifiants de la simple vie paroissiale ; et Jeanne, dont la maison était voisine de l'église, dont le jardin touchait à l'église, demeurait au cœur même de cette vie paroissiale, humble et forte, qui regardait l'église comme le centre unique et rayonnant, comme le foyer ! Beaucoup de ces villageoises devaient ressembler à la pauvre mère de notre grand poète François Villon :

« Femme suis povrette et ancienne
Qui rien ne scays, oncques lettres ne leuz,
Au moustier voy dont suis paroissienne
Paradis painct, où sont harpes et luz. . . . »

Mais les harpes muettes et les luths silencieux des

fresques contemplées éveillaient, au fond de leur âme, d'ineffables harmonies, et Jeanne apprit ainsi la religion de sa mère. « Elle sut tout ce que savait sa mère des choses saintes, explique Michelet. Elle reçut sa religion, non comme une leçon, une cérémonie, mais dans la forme populaire et naïve d'une belle histoire de veillée, comme la foi simple d'une mère. Ce que nous recevons ainsi, avec le sang et le lait, c'est choses vivantes et la vie même. » Ainsi Jeanne gardait son troupeau, filait et méditait. Autour d'elle, les mots ne s'envolaient pas, ils prenaient racine dans son cœur, comme les semences dans le sol de son jardin, pour y fleurir sous un céleste rayon.

Histoire étonnante qui débute comme une pieuse idylle, au son des cloches, au murmure des fontaines, avec des chants, des danses et des guirlandes suspendues aux branches d'un vieil arbre ! Le prêtre allait sans doute bénir les semences et les fontaines. A travers les sentiers de Domrémy, semble-t-il, on respire une odeur de feuillage et d'encens, et comme un air de fête-Dieu. Afin d'en éloigner les visites suspectes, chaque année le curé disait une messe à la fontaine des groseilles, que les légendes déclaraient hantée par des fées ou de mystérieuses dames.

Peut-être choisissait-on le même jour pour manger,

aux environs de l'arbre et de la fontaine, les gâteaux traditionnels, au son des rondes et des refrains. C'était la fête populaire du dimanche de *Lætare*, du IVe dimanche de Carême, fête qui marquait la fin de l'hiver, et qui, par delà les semaines de la pénitence et du deuil sacré, faisait pressentir la joie promise de la Résurrection. Toutes les promesses invisibles du printemps dormaient dans la terre, et la sève invisible montait aux branches des arbres, comme la grâce invisible montait dans les âmes, pour y faire épanouir les invisibles promesses de l'Éternité.

Dans ce coin frais, ombreux et parfumé de la terre lorraine, il y avait, alors, comme un sourire de la rude vie campagnarde. « Eh ! quoi, dirait-on, l'historien a-t-il rêvé le sombre drame de la guerre de Cent ans ? L'écho des cris, des malédictions et des râles, n'arrivait-il pas jusqu'à ce sanctuaire fleuri de Domrémy ? Par les beaux soirs d'été, le ciel ne rougissait-il jamais, au-dessus du rideau foncé des bois, d'une lueur autre que celle du soleil couchant ? » Certes, Domrémy n'ignorait pas les horreurs de la guerre. Les douleurs avaient bien su trouver les sentiers moussus et embaumés du petit village lorrain. Mais, sous les ruines amoncelées par les grands cataclysmes, le printemps et la douce vie quotidienne continuent à semer leurs humbles fleurs. C'est pourquoi les frères de Jeanne et ses petites compagnes dansaient de bon

cœur autour de ce vieil arbre des Fées qu'un paysan de l'époque déclarait plus beau, dans sa gloire estivale, que toute la floraison des lis.

Jeanne devenait de plus en plus pensive et sérieuse. A quoi songeait-elle ? A toute la détresse de la guerre, à la « grande pitié » du royaume de France, aux péchés mortels qui se commettaient journellement. Charles Péguy, dans le *Mystère de la Charité de Jeanne d'Arc*, me semble, lorsqu'il met sur les lèvres de la jeune Lorraine le commentaire de *l'Oraison dominicale*, avoir eu la divination profonde de son cœur : « Notre Père qui êtes aux Cieux, de combien il s'en faut que votre volonté soit faite. . . . De combien il s'en faut que nous pardonnions nos offenses ! » De combien il s'en faut !

Un jour d'été, à l'heure de midi, dans son petit jardin attenant à l'église, elle vit une lumière et elle entendit une voix. Que faisait-elle alors ? Peut-être s'adonnait-elle à ses naïves récréations. Peut-être vaquait-elle à ses humbles devoirs. Là-bas, dans la campagne de Bethléem, d'autres bergers virent une lumière. De semblables illuminations surprennent les hommes, non pas lorsqu'ils préparent un acte éclatant, héroïque, mais lorsqu'ils vivent innocemment et paisiblement leur vie quotidienne. Jeanne continua à vivre sa vie quotidienne, mais une lumière qui n'était pas de ce monde s'était posée

sur son front méditatif et sur ses mains actives à leur tâche.

L'histoire de Jeanne est une des plus belles histoires qui se passèrent depuis que le monde existe, et volontiers y appliquerais-je le vers de Dante sur le « poème sacré, auquel le Ciel et la terre ont mis la main. »

M. Andrew Lang a profondément goûté cet admirable poème ; son cœur lui en révéla la beauté, sa science lui en confirma la vérité. Un mélange de ferveur et d'érudition, de sagesse et de fraîcheur, donne un attrait exquis à son œuvre. Il note le reflet d'au delà qui se joue sur le front et sur les mains de Jeanne, mais il ne cherche pas de quel point du firmament ce reflet tombe sur elle. Il ne le sait pas, il ne se le demande pas.

M. Andrew Lang ne se prête point davantage à la « laïcisation » de Jeanne d'Arc ; il la proclame orthodoxe, selon l'esprit de l'Église qui, d'ailleurs, l'a jugée telle et qui est bon juge en ces questions, où lui, M. Andrew Lang, ne se reconnaît aucune qualité spéciale pour intervenir. Le pur sens historique (ce n'est peut-être que le sens de la réalité) lui défend d'appeler *Église* Pierre Cauchon et ses acolytes : « L'impudence, dit-il, avec laquelle Pierre Cauchon couvre du nom d'Église les prêtres de son parti, n'est pas la moindre de ses fautes. » Jeanne en appela, d'ailleurs, au concile qu'avait convoqué le pape

Martin V ; elle en appela au pape lui-même ; mais ni le concile ni le pape ne surent alors rien de son appel. La papauté, qui devait la béatifier un jour, prit l'initiative de sa réhabilitation qui survint un quart de siècle après sa mort.

Jeanne fut non seulement l'héroïne de la France, mais encore celle de la chrétienté. La beauté de ses exploits ne doit pas nous faire oublier celle de son rêve ; et, chose étrange, ce rêve était identique à celui de sainte Catherine de Sienne. Elle voulait entraîner les ennemis réconciliés à la conquête de Jérusalem et du Saint-Sépulcre. Auparavant, il fallait rétablir la « justice » entre les deux royaumes.

Le bûcher de Rouen mit un terme au rêve héroïque ; et, du sommet de ce bûcher, Jeanne vit s'ouvrir les perspectives de l'Éternité. Au pied de l'échafaud de Nicolas Tuldo, sainte Catherine de Sienne les avait entrevues, comme si son âme avait suivi de quelques pas celle du condamné qu'elle assistait. « Mes voix ne m'avaient pas trompée, » s'écrie Jeanne d'Arc au milieu des flammes.

Parole surnaturelle, et que la terre a pieusement recueillie !

Au moment où j'écris ces lignes, j'ai sous les yeux la médaille de Roty dont une face représente Jeanne à Domrémy, et l'autre Jeanne sur le bûcher de Rouen. M. Andrew Lang nous raconte l'admirable histoire

qui se déroule entre ces deux moments. Comme M. Roty, je n'ai paru regarder que Rouen et Domrémy, mais toute la vie de Jeanne me semble être contenue dans cette dernière parole : « Mes voix ne m'avaient pas trompée. »

LUCIE FÉLIX-FAURE GOYAU.

TABLE

Chapitre		Page
	Préface	7
I.	*La Pucelle et sa tâche*	15
II.	*Domrémy. — Prophéties. — Foi et fées*	28
III.	*Les premières voix et les visions*	43
IV.	*Domrémy en temps de guerre*	53
V.	*La mission annoncée. — Jeanne à Neufchâteau*	63
VI.	*Début du siège d'Orléans*	72
VII.	*Seconde visite de Jeanne à Vaucouleurs*	81
VIII.	*Chinon. — Le secret du roi*	94
IX.	*La nouvelle Sainte Catherine à Poitiers*	116
X.	*Jeanne à Tours. — Elle marche sur Orléans*	126
XI.	*Les victoires de la Pucelle à Orléans*	140

Chapitre		Page
XII.	*La prise des Tourelles*	154
XIII.	*Après Orléans*	168
XIV.	*La semaine des victoires*	186
XV.	*La chevauchée sur Reims*	203
XVI.	*La campagne des dupes*	223
XVII.	*L'échec de Paris*	242
XVIII.	*La campagne d'automne*	256
XIX.	*Dernière campagne de Jeanne*	270
XX.	*Le dernier iour sous les armes*	282
XXI.	*Captivité*	294
XXII.	*Le procès — I*	309
XXIII.	*Le procès — II*	332
XXIV.	*L'abjuration*	345
XXV.	*La dernière matinée en prison*	363
XXVI.	*Le martyre*	374
Appendice A		378
Appendice B		384

Page

Appendice C 386

Appendice D 402

Appendice E 407

Appendice F 412

Notes 413

TABLE DES GRAVURES

La Pucelle . . . . . *Frontispice*

La vision de Jeanne d'Arc 48

Jeanne d'Arc (*Bastien-Lepage*) 80

Jeanne d'Arc (*Ingres*) 112

Entrée triomphale de Jeanne d'Arc dans Orléans 144

Accueil fait à Jeanne d'Arc par les citoyens d'Orléans 176

Le couronnement de Charles VII à Reims . 240

Jeanne d'Arc prisonnière à Compiègne . . 304

Jeanne d'Arc en prison 368

PRÉFACE

Jeanne d'Arc, pendant ses dix-neuf ans d'existence, suscita des disputes parmi ses propres compatriotes et à l'heure actuelle sa mémoire les divise encore. Vivante, la faction bourguignonne française la détestait comme une sorcière et une hérétique ; morte, son souvenir fut désagréable à tous les écrivains qui ne voulaient pas admettre ses qualités surnaturelles et son inspiration. Mais aussi, pourquoi posséder des facultés que la science ne peut contrôler et que le sens commun n'est pas à même d'accepter ?

Actuellement, la controverse relative à son caractère et à sa mission est particulièrement âpre. Si l'Église la canonise, les « anticléricaux » disent qu'elle la confisque et qu'elle se contredit.

Son courage et son bon cœur ne sont niés par personne, mais en compensation des éloges des « cléricaux » et même d'historiens qui sont loin d'être orthodoxes, on lui dénie ou on rapetisse son génie, la représentant comme une martyre, une héroïne, une hallucinée énigmatique, vagabondant perplexe dans le royaume des rêves, instrument inconscient de prêtres sans scrupules, elle-même vaguement honnête, capable de raconter des fables évidentes pour sa propre glorification, jamais chef de guerre, mais « simple mascotte », « petite sainte » et « béguine »... en culotte !

Le témoignage historique de la carrière de Jeanne d'Arc repose sur des documents nombreux, variés, avec possibilité de multiples et excellents contrôles. En première ligne il faut placer le rapport officiel de son procès de Rouen en 1431. Chaque jour de ce procès, les clercs de la cour ont noté en français ses réponses aux questions des juges et des assesseurs. Cette version fut plus tard traduite officiellement en latin avec le reste de la procédure, et l'on ajouta certains documents posthumes. Ce travail tout entier est d'ailleurs officiel, c'est l'œuvre de ses ennemis. Quant à son caractère de justice et d'honnêteté, c'est une question sur laquelle nous reviendrons dans le cours de cet ouvrage.

A tout prendre, nous avons là un compte-rendu de ce que Jeanne d'Arc elle-même a dit à ses juges, relativement à sa propre vie et aux événements futurs. Viennent ensuite les lettres qu'elle a dictées et celles dont elle a été l'objet pendant son existence active d'avril 1429 à mai 1430. Elles sont de valeur variable. Les « chroniques » de l'époque — françaises, italiennes, allemandes — répondent aux lettres des correspondants à l'étranger de nos journaux. Quelques-unes sont remplies de bavardages erronés.

Pour ce qui est de la politique à cette période, nous avons les documents diplomatiques, traités, mémoires et dépêches. Nous possédons aussi des notes dans les livres de comptes des différentes villes, et les relevés des contemporains, bien ou mal informés, suivant le cas, qui tenaient le journal des événements.

Les chroniques historiques concernant la Pucelle datent de 1430 à 1470 : quelques-unes sont de Français amis, d'autres de Bourguignons hostiles. Leurs preuves doivent être étudiées en se préoccupant des sources probables d'informations de chaque auteur.

La pièce dite *Mistère du Siège d'Orléans* est une chronique poétique tardive (environ 1470?) On peut glaner également dans quelques ouvrages même après 1470, quand les sources d'informations de l'écrivain sont mentionnées et qu'elles semblent bonnes.

Enfin, nous possédons les registres du procès de réhabilitation (1450–1456) avec les témoignages donnés sous la foi du serment de plus de cent vingt témoins oculaires qui avaient connu la Pucelle, à différentes périodes, depuis son enfance jusqu'au moment de son martyre. En jugeant leurs dépositions, nous devons faire soigneusement la part des erreurs dues à leurs préjugés, à leurs tendances, aux illusions de mémoire et au désir naturel de personnes qui prirent position dans ce procès de se défendre elles-mêmes, et de déverser le blâme sur les juges et les assesseurs décédés à ce moment, ou incapables pour quelque raison de parler en leur propre faveur.

Le principal défaut du procès de réhabilitation est ce fait singulier, que deux personnes seulement furent appelées à donner leur témoignage sur les événements de la vie de Jeanne d'Arc, compris entre l'échec à Paris en septembre 1429 et sa prise à Compiègne en mai 1430. Aucune question ne fut posée sur cette période à son confesseur Pasquerel, par exemple, ni à son écuyer d'Aulon, omission qui ne saurait avoir son excuse dans le désir de ménager les sentiments du roi Charles VII. La conduite et la politique de ce prince depuis son couronnement jusqu'à la capture de la Pucelle, doivent avoir été pour lui la source de pénibles remords.

Je fais remarquer dans le texte de mon ouvrage, que la Pucelle, ayant, comme le font tous les chefs, assuré ses troupes du succès par ces paroles : « Com-

battez, ils sont vôtres ! » , dans des circonstances qui ne furent pas suivies de la victoire, les enquêteurs de 1450–1456 se sont probablement abstenus de demander « si Jeanne avait fait ces promesses comme prédictions de ses saints. » Nous n'avons sur ce point que son propre désaveu.

Les témoignages de la foule des témoins de 1450–1456, sont généralement dénigrés dans un esprit scientifique. C'est ainsi que même Quicherat écrit : « Les dépositions des témoins ont l'air pour la plus grande partie d'avoir subi de nombreuses retouches, d'avoir été abrégées ou tronquées. » Quicherat après tout n'en donne aucune preuve, et je n'en vois pas davantage de mon côté. Sur certains points importants : « Que fit Jeanne à Paris, à La Charité, à Lagny, à Melun et à Compiègne ? » aucune question ne fut posée, bien qu'en 1431 l'héroïne ait été accusée par ses juges de quelques méfaits en ces divers endroits.

Rien non plus ne fut demandé relativement à son saut, ou plutôt à sa tentative d'évasion par une fenêtre du donjon de Beaurevoir. Ces omissions font tache dans le procès de réhabilitation, mais de là à dire que les juges ont altéré les réponses aux questions posées c'est une simple assertion sans preuve[1].

Nous utiliserons donc ce second procès, en tenant compte qu'en vingt-cinq ans la mémoire humaine est sujette à des inexactitudes ; que la tendance des témoins était favorable à la Pucelle, et que de plus quelques-uns d'entre eux ayant à excuser leur participation au procès de 1431, étaient plutôt disposés à charger les juges, notamment Cauchon et l'accusateur.

[1] Voir Dunand, *Société de l'histoire de France, Jules Quicherat et Jeanne d'Arc*, p. 157–168, 1908, et Quicherat, *Aperçus nouveaux*, 1850.

M. Frédéric Myers, étudiant Jeanne d'Arc à l'aide des recherches psychiques[1], a parlé des témoignages du procès de réhabilitation comme étant sans valeur au point de vue pratique. Les événements trop « éloignés » pour une affirmation évidente vingt-cinq ans plus tard, « ne pouvaient être dignes de foi. » J'ose penser qu'il a estimé trop peu la puissance de la mémoire quand il juge que dans un quart de siècle tous les témoins se trompaient nécessairement sur une expérience certes la plus impressionnante de leurs vies, leur rencontre avec Jeanne d'Arc.

Le psychiste se croit obligé de tenir comme positif que la mémoire exagère inconsciemment les choses extraordinaires après vingt-cinq ans. En fait, il y a deux tendances, l'une à l'exagération, l'autre au doute quand la première fraîcheur des impressions est évanouie, et ainsi l'on amoindrit les faits. Mais chaque lecteur du procès de réhabilitation doit voir que les témoins en 1450–1456 sont d'habitude réservés en ce qui concerne les événements merveilleux, sauf Pasquerel et Dunois. Ils ne parlent pas de miracles attribués à Jeanne, en dehors de Dunois, qui considère presque comme tel le changement favorable du vent sur la Loire le 28 avril 1429, et Pasquerel en exagère les effets.

Quand il dit que le 6 mai Jeanne prédit le jour et l'endroit de sa blessure, il est possible que sa mémoire l'ait trompé. Mais les témoins ne racontent rien de sa clairvoyance à propos de la bataille de Rouvray ou de l'épée de Fierbois. Quand au secret du roi, ils ne pouvaient rien affirmer. Jamais ils ne font mention de ses saints visiteurs.

Les seules merveilles hagiographiques sont négligeables et en rapport avec le martyre. Les récits

[1] *La Personnalité humaine.* Cf. Index, *Jeanne d'Arc.*

contemporains (1429) sur les événements extraordinaires au moment de la naissance de Jeanne ne sont point répétés par les témoins de Domrémy : aucune question n'est posée à leur sujet.

Quiconque écrit sur Jeanne d'Arc doit se reconnaître une dette de gratitude envers les grands paléographes et les hommes d'étude, car il recueille le fruit de leurs labeurs. Il nous faut donc honorer particulièrement MM. Jules Quicherat, Siméon Luce, Lefèvre-Pontalis, Pierre Champion, le père Ayroles, Alexandre Sorel, Boucher de Molandon, Beaucourt, Jadart, Jarry, Vallet de Viriville, Tuetey, Beaurepaire, P. Lanéry d'Arc et le duc de La Trémoïlle (dans l'ouvrage publié sur ses archives de famille).

J'ai lu aussi quelques biographies de la Pucelle : celles du père Ayroles, de Wallon, de Sepet, d'Anatole France (dont les notes constituent une excellente bibliographie), du chanoine Dunand et de M. F.-C. Lowell (1896). Sur quelques points je diffère de ce dernier, avec certains doutes d'ailleurs, l'évidence n'étant point absolue, par exemple sur les deux visites à Vaucouleurs, le départ de cette ville pour Chinon, le séjour durant la nuit du 28 avril 1429 à Reuilly, et sur la prétendue résistance des chefs français à son attaque des Tourelles le 7 mai.

Je suis disposé aussi à préférer à sa manière d'envisager l'existence surnaturelle de Jeanne, les opinions de Quicherat.

Le texte de cet ouvrage ne comporte que peu de notes au bas des pages. Toutes références aux autorités, ainsi que les dissertations critiques, sont renvoyées aux annotations réunies à la fin de l'ouvrage.

LA PUCELLE DE FRANCE

LA PUCELLE DE FRANCE

CHAPITRE PREMIER

LA PUCELLE ET SA TÂCHE

Le nom et la renommée de Jeanne d'Arc appartiennent, comme l'arc-en-ciel, au domaine des vérités communes ; ils nous sont si familiers qu'il faut un effort d'imagination si nous voulons apprécier la position unique de la Pucelle dans l'histoire. Un savant auteur français a dit de sa vie : « C'est le plus merveilleux épisode de notre histoire et de toutes les histoires[1]. »

Elle fut la concentration et l'idéal de deux nobles efforts humains vers la perfection. La fille de paysan fut la fleur de la chevalerie, brave, douce, compatissante, courtoise, bonne et fidèle. Par la suite les poètes et les romanciers se sont plu à retracer l'image de la « dame chevalier », mais Spenser et Arioste n'auraient pu créer, Shakespeare n'aurait pu imaginer, un être tel que Jeanne d'Arc.

Elle fut la fille la plus parfaite de son Église ; les sacrements furent le pain même de sa vie ; sa conscience, lavée par de fréquentes confessions, demeura belle et pure comme les lys du paradis. Dans une tragédie sans parallèle ni précédent,

[1] Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. III.

la fleur de la chevalerie mourut pour la France et la chevalerie française qui l'avaient abandonnée ; fut tuée par la chevalerie anglaise, qui la traita de façon honteuse avant de l'envoyer au supplice, et la chrétienne la plus fidèle périt du fait de la « science céleste » et de la politique haineuse de prêtres qui s'appelaient eux-mêmes impudemment « l'Église. »

La chevalerie sur son déclin, la « science céleste » égarée, se trouvant face à face avec un idéal vivant de chevalerie et de foi, l'anéantirent. Jeanne s'en vint vers elles jeune fille, presque enfant, si l'on tient compte seulement du nombre de ses années, belle, gaie, « l'air heureux. » Les prêtres et les docteurs de l'ennemi lui offrirent le pain des larmes et l'eau d'angoisse par un effet de leur pitié, à les entendre. Ils la trompèrent et finirent par l'envoyer au bûcher.

Elle s'en vint avec une puissance et un génie qui devaient être le prodige du monde, tant que le monde durerait. Elle racheta une nation et accomplit une œuvre qui parut à son peuple miraculeuse et qui peut légitimement sembler telle. Et maintenant encore parmi ses compatriotes il s'en trouve qui contestent sa gloire.

Elle s'en vint vers les siens et les siens ne l'ont pas reçue.

Essayons de comprendre la nature de la tâche que s'imposa une petite paysanne ignorante de treize ans, et de la victoire qui eut pour initiatrice une jeune campagnarde de dix-sept ans. Elle devait soulager « la grande pitié qui était au royaume de France » , pitié causée au dehors par la pression d'un maître étranger sur la capitale et l'occupation par l'ennemi des contrées au nord de la Loire ; au dedans par la sanglante querelle entre le duc de Bourgogne et le dauphin déshérité,

Charles VII ; par toute une génération de trahisons et de crimes barbares ; par des guerres, véritables spéculations commerciales organisées en vue de pillages et de rançons ; par des bandes de mercenaires chez lesquels tout sentiment de la pitié était éteint ; par les grands seigneurs qui dépouillaient le pays qu'ils auraient dû défendre et qui passaient leur temps à des massacres et dans des luttes privées.

Il nous faut analyser brièvement la situation historique qui suscita la mission de Jeanne d'Arc et les conditions politiques qui lui firent échec, puis nous ferons connaissance avec les hommes parmi lesquels elle se trouva quand, durant le carême de 1429, elle se présenta dans le costume gris et noir d'un page à la cour de son prince.

Dans les limites géographiques de la France, il y avait nombre de provinces sous des chefs indépendants, quoique nominalement feudataires. La force qui forgeait lentement en nation tous ces éléments rivaux fut la résistance au conquérant anglais.

Depuis 1392 la folie intermittente et l'imbécillité permanente de Charles VI, avaient laissé tomber l'autorité entre les mains de sa femme, Isabeau de Bavière, sensuelle et avare sans scrupules, et de son allié populaire le frère du roi, Louis d'Orléans, père du poète Charles d'Orléans et du bâtard le fameux Dunois. Louis était la personnification du « vice aimable. » On le soupçonnait d'avoir jeté des sorts sur son royal frère qui par instants devenait un maniaque féroce et malpropre. Dans des moments de lucidité relative, le roi demandait aide et protection au duc de Bourgogne, Jean sans Peur, potentat dont le territoire était presque aussi étendu que le sien, et comprenait de vastes morceaux des Flandres et de la Picardie, du nord et de l'est de la France.

Apparaissant comme libérateur des extravagants et exorbitants impôts du duc d'Orléans et de la reine, le duc de Bourgogne était le favori du peuple de Paris, et l'opinion de Paris dominait déjà, au moins jusqu'à la Loire vers le sud.

Cependant Louis d'Orléans faisait de nouvelles conquêtes à Coucy, à Ham, à Péronne et à Laon, qui se trouvaient sur les confins de la Bourgogne, et on dit qu'en lui faisant la cour de façon trop entreprenante, il avait insulté la jeune femme de Jean sans Peur. Une réconciliation ayant été négociée entre les deux ducs, ils reçurent ensemble la sainte communion le samedi 20 novembre 1407.

Le mardi ils dînèrent ensemble, et le mercredi Orléans fut attaqué la nuit par les émissaires de Bourgogne et mis en pièces dans la rue.

On lui coupa le bras droit au coude et au poignet, sa main gauche fut séparée du corps, le crâne fendu de part en part, la cervelle jetée dans la boue.

Bourgogne reconnut sa faute et se retira à Lille.

Le résultat fut une vendetta aussi féroce que celle des querelles sanguinaires d'Islande à l'époque des sagas, mais une vendetta qui comprenait toute une nation, la divisant en deux factions féroces et la mettant à la disposition des conquérants anglais.

Orléans n'avait jamais été tout à fait impopulaire. Ses manières étaient gaies. Il avait provoqué Henri de Lancastre en combat singulier. Malgré ses fautes, il avait été l'ennemi de l'Angleterre, tandis que Bourgogne en était l'allié. Il s'ensuivait que le parti des Orléanistes ou des Armagnacs, sous les ordres de Bernard, comte d'Armagnac, était le parti français au sud de la Loire, tandis que les soldats de Bourgogne, des Flandres, d'Artois et de Hainaut étaient pour la plupart allemands de langue.

En 1411, après une guerre de partisans, Bourgogne en appela à l'Angleterre, et Henri IV envoya

des bataillons à son aide. Henri V, plus hardi, reprit en 1413 les prétentions d'Édouard III, battit la France à Azincourt et ambitionna la couronne du pays vaincu. Aucune prétention ne pouvait être aussi peu légale. Même si le dauphin, plus tard Charles VII, n'avait pas existé, même si la loi dite *salique* n'avait pas été en vigueur, Catherine, plus tard femme de Henri V, n'était pas l'aînée des filles de France.

On traitait Charles, le premier-né du roi fou et d'Isabeau de Bavière, comme si lui-même s'était mis hors la loi. Indolent à cette époque, timide, il perdait son temps de la même manière que Jacques VI d'Écosse. Il était gouverné par des groupes successifs d'hommes violents qui tour à tour se débarrassaient brutalement les uns des autres, suivant que le suggéraient l'occasion ou les tentations. De mai à juin 1418 les Bourguignons et la populace de Paris décimèrent dans la place la soldatesque de Bernard. Le dauphin Charles fut sauvé difficilement par Robert le Maçon et Tanneguy du Châtel. Les horreurs des massacres de prisonniers armagnacs rivalisèrent avec celles de la Saint-Barthélemy et de septembre 1792. Le dauphin, alors âgé de seize ans, s'enfuit à Bourges.

En 1419 eut lieu la fameuse entrevue pour la réconciliation du dauphin avec Jean sans Peur, duc de Bourgogne, dans un pavillon improvisé sur le pont de Montereau. Chaque prince avait ses partisans; des mots aigres furent échangés. Accidentellement ou par menace, le duc mit la main sur la garde de son épée, le mot de menteur fut prononcé, et en dépit des engagements les plus sacrés, les partisans du dauphin vengèrent l'assassinat du duc d'Orléans. Jean sans Peur fut massacré aussi cruellement que celui qui avait été sa victime.

Il existe beaucoup de récits de la rixe qui eut lieu alors. Le dauphin est-il coupable ou non d'avoir eu connaissance des projets de ses compagnons ? Assista-t-il à leur sanglante exécution ? C'est là matière à discussion.

Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe, poursuivant cette lutte sanguinaire, rendit plus étroite son alliance avec l'Angleterre, et le roi et la reine de France, par le traité de Troyes en 1420, déshéritèrent dans la mesure de leur pouvoir le dauphin Charles et le flétrirent publiquement comme coupable de l'assassinat de Jean sans Peur sur le pont de Montereau.

Quel qu'ait été le degré de sa responsabilité, leur fils ne voulait ni ne pouvait chasser les criminels qui étaient ses conseillers et ses associés.

Cependant Henri V avait épousé Catherine, sœur du dauphin, et sur ses monnaies se proclamait héritier de France.

Tels furent les sombres débuts de la vie de Charles VII, pour qui Jeanne, devant le bûcher, donna sa vie, le défendant de sa douce voix de jeune fille comme « le plus noble des chrétiens » quand Guillaume Érard la « prêcha » devant Saint-Ouen en dénonçant Charles.

Extraordinaire vertu d'une idéale fidélité ! Tel Montrose exaltant sur l'échafaud l'indigne roi qui l'avait abandonné, ainsi Jeanne élevait sa voix solitaire en faveur du monarque qui lui devait sa couronne et cependant l'avait soupçonnée et délaissée.

Le caractère du dauphin est matière à contestation. Pour un éminent érudit il semble à cette époque avoir été indolent, « fuyard et cloîtré », évitant la lumière, débauché dans ses plaisirs, jouet de ses ministres. Un autre dit : « Fort laid, les yeux

petits, vairons et troubles, le nez gros et bulbeux, ce prince de vingt-six ans tenait mal sur ses jambes décharnées et cagneuses, jointes à des cuisses creuses par deux genoux énormes qui ne voulaient point se séparer l'un de l'autre. » Ses portraits ne semblent pas justifier ces reproches, et ses sujets qui le virent à Châlons, par exemple, le déclarèrent une « belle personne. »

Le jugement de son dernier biographe représente le dauphin comme confiant en lui-même et en sa cause tandis que les autres l'abandonnaient ; résolu avec ténacité, ayant beaucoup de bon sens et une connaissance approfondie des affaires. « Ses avantages physiques, la bienveillance de ses manières lui conquirent la faveur de son peuple » , et un contemporain le décrit comme « un prince élégant, au beau langage et plein de pitié pour les pauvres. » Il était très pieux et sa piété était sincère. Il honorait particulièrement saint Michel, l'archange de Jeanne. Il était généreux pour les autres et pour lui-même, épris de luxe, aimant les chevaux. Mais son apologiste doit avouer qu'il fut l'esclave de ses favoris, aveugle sur leurs défauts, prêt à tout souffrir de leur part. Cette soumission passive à des favoris qui n'étaient pas des hommes de guerre fit échouer l'entreprise de Jeanne d'Arc. Ce fut à cet équivoque et indolent dauphin « désirant toujours se cacher de son peuple dans des châteaux, dans des trous et dans des coins » , comme le disait un de ses conseillers en 1434, que la Pucelle consacra sa vie et sa mort, son action et ses souffrances ; car elle vit en lui le fils de saint Louis, du sang sacré de France. Pour elle le dauphin n'était que le symbole du pays pour lequel elle est morte.

Henri V et Charles VI succombèrent à deux mois de distance (31 août et 22 octobre 1422). Pendant la minorité du fils de Henri, un des frères

de celui-ci, Humphrey, duc de Gloucester, eut à s'occuper de l'Angleterre, tandis que l'autre, Jean, duc de Bedford, fut régent de France.

Bedford était un habile administrateur, il gouverna la Normandie, Paris et le nord comme Édouard Ier l'aurait fait pour l'Écosse, sans le coup de poignard de Bruce dans l'église des frères gris de Dumfries. Il épousa Anne, sœur du duc de Bourgogne, pendant qu'un autre mariage détachait la Bretagne du parti de la France ou la laissait dans l'indécision jusqu'en 1428, époque à laquelle elle prêta serment de fidélité à l'Angleterre. Une guerre de partisans dévastait et ruinait la contrée au nord de la Loire, et si les Écossais gagnaient pour la France la grande victoire du pont de Baugé, tuant le duc royal de Clarence, la bataille de Cravant (30 juillet 1423) fut également désastreuse pour les Français et leurs auxiliaires d'Écosse. Verneuil (17 août 1424) fut un autre Azincourt : les Écossais y furent presque entièrement exterminés. Le dauphin en fut réduit à flâner, à s'amuser et à prier tour à tour, dans une sorte de désespoir indolent à Bourges, à Chinon, à Gien-sur-Loire. C'est pendant l'été de la bataille de Verneuil ou l'année suivante que Jeanne, une enfant de treize ans, s'éveillait à ses Voix et à ses Visions qui l'informaient « de la grande pitié qui était au royaume de France ».

Une querelle politique et personnelle entre Humphrey, duc de Gloucester, frère du duc de Bedford, régent de France, d'une part, et Philippe, duc de Bourgogne, fils de Jean sans Peur, de l'autre, amena des négociations entre le dauphin Charles et le vengeur du meurtre de Montereau. Le duc de Savoie arrangea une conférence à Mâcon (décembre 1424) et dès lors, du vivant de la Pucelle, des trêves perfides et déloyales ne cessèrent d'exister entre les deux partis. Parmi les représentants du dauphin était

Regnault de Chartres, archevêque de Reims, un nom fatal dans l'histoire de Jeanne d'Arc. La politique de ce prélat n'était pas de chasser les Anglais de France par une série de victoires miraculeuses, mais d'arriver à conclure la paix et une alliance avec l'ami de l'Angleterre, Philippe, duc de Bourgogne. Sans le concours de la Bourgogne, l'Angleterre en effet ne pouvait pas se maintenir en France. De concert avec La Trémoïlle, qui avait des intelligences dans les deux camps, et avec d'autres politiciens, Regnault de Chartres devait mettre fin aux triomphes de la Pucelle et paralyser l'intervention de son épée par un inextricable réseau de lenteurs diplomatiques.

Dans les négociations de 1424 entre le dauphin, la Bourgogne et la Bretagne, Arthur, comte de Richemont, représenta ce dernier pays, tandis que le duc de Savoie, Amédée, jouait le rôle du « courtier amical. » Mais le duc de Bourgogne, avant d'accepter les avances et les excuses du dauphin, insista pour qu'il écartât de sa cour et désavouât les conseillers coupables de la mort de Jean sans Peur. Entre temps on préparait les trêves.

Parmi les négociateurs, le comte de Richemont, fils cadet de l'indécis Jean V, duc de Bretagne, était le personnage le plus en vue. C'était un homme d'un grand courage. A Azincourt on l'avait retiré de dessous un monceau de morts, et il avait partagé l'exil du duc d'Orléans en Angleterre. Il pouvait mettre en ligne les lances des nobles de Bretagne : de Laval, de Rieux, de Rais, de Montauban, de Châteaubriand, et nombre d'archers aguerris. C'était un personnage austère qui n'avait rien d'un favori aimable. Si, grâce à lui, le dauphin avait voulu chasser de ses conseils les assassins de Jean sans Peur, les intérêts de la France, de la Bourgogne et de la Bretagne auraient pu être com-

binés contre l'Angleterre. Mais les favoris, ou plutôt les maîtres du dauphin Charles, étaient alarmés par la perspective de trouver un rival en Richemont, le nouveau connétable. « Le roi, ainsi que disait un ministre de Jacques VI d'Écosse[1], est comme un singe. Si je le tiens, il peut vous mordre ; si c'est vous qui l'avez dans vos mains, c'est moi qui serai mordu. » Les favoris du dauphin, les mains teintes du sang de Jean sans Peur, mirent en demeure Arthur de Richemont de jurer qu'il ne laisserait pas le dauphin les mordre, et le connétable dut faire le serment que les hommes du pont de Montereau conserveraient leurs places et leurs faveurs (7 février 1425). Richemont commença à organiser les forces de la Bretagne pendant que le dauphin jurait de chasser de son conseil les assassins également odieux à la Bretagne et à la Bourgogne. Et cependant ceux-ci tenaient le roi en tutelle pendant l'absence de Richemont. Alors le connétable, malgré ses engagements du 7 février 1425, les poursuivit de place en place, jusqu'à ce qu'ils eussent quitté la cour.

Un seul demeura, Giac, qui était considéré comme le plus coupable dans l'assassinat de Jean sans Peur. Il pillait les deniers publics, encourageait l'anarchie civile et militaire et avait engagé une lutte à mort avec l'autre favori, le tout-puissant et détesté La Trémoïlle, partout suspecté de trahison et qui fournissait des fonds au dauphin en se réservant de gros bénéfices. Enfin, en 1427, le connétable fit saisir Giac au lit. Le dauphin se leva et s'arma ; ce fut une véritable révolution de palais, et Giac, bien qu'il eût offert une grosse fortune pour sauver sa vie, fut noyé par ordre de Richemont.

Les héros de l'expédition de Ruthven en Écosse,

[1] Plus tard Jacques Ier d'Angleterre.

agirent de la même façon pour changer leur gouvernement, mais ils ne furent point aussi féroces.

Le dauphin irrité parut accepter cette exécution. Giac fut remplacé par un nouveau favori qui suivit ses traces et fut massacré sur le désir de Richemont sous les yeux de son maître. Le maréchal de Boussac et de Sainte-Sévère, qui combattit pour la France au siège d'Orléans, donna des ordres pour cette triste besogne à la Rizzio.

Le connétable offrit alors au dauphin un nouveau favori, La Trémoïlle (né en 1382 et élevé à la cour de Bourgogne). « Vous vous en repentirez, dit Charles, je le connais mieux que vous. » Richemont, la France et surtout Jeanne d'Arc, eurent à déplorer l'avènement au pouvoir d'un homme qui, comme le dit l'un des biographes les plus favorables à Charles VII, « fut pendant six années l'âme damnée du roi et du pays. » La Trémoïlle, de noble famille, eut sa part dans le meurtre de Giac, et épousa la veuve de sa victime. Il avait été chambellan du duc de Bourgogne ; toute sa famille était du parti bourguignon ; il avait un pied dans les deux camps et était regardé comme un double traître. On dit qu'il inspira au dauphin la haine et l'horreur de Richemont ; mais cela paraît avoir été superflu. Avec quelques nobles puissants, dont le jeune duc d'Alençon et Regnault de Chartres, chancelier du royaume et archevêque de Reims, La Trémoïlle organisa une faction contre Richemont. Une guerre intestine commença entre ces adversaires, pendant que l'Angleterre réunissait ses troupes pour aller investir Orléans, et durant le siège, au lieu de secourir la France, les soldats de Richemont couraient sus à ceux de La Trémoïlle.

C'est à la cour singulière de ce dauphin, d'où Richemont était alors banni, que Jeanne venait apporter son aide en mars 1429. Elle pouvait

battre les Anglais, rallier et encourager les combattants, mais elle ne devait jamais ni inspirer, ni convaincre ni instruire ces misérables dupes du duc de Bourgogne, les politiciens. Nous la voyons tout d'abord arrêtée, puis désavouée par l'archevêque de Reims ; et quand elle accueille favorablement le concours de l'épée de Richemont, mise en vain au service de Charles VII, nous assistons à son échec dans cette tentative.

Dès juillet 1429 elle découvre les supercheries bourguignonnes qui firent illusion au roi jusqu'en mai 1430.

Le vaillant Talbot, Glasdale, Suffolk étaient pour elle de plus honorables et moins dangereux ennemis que le scepticisme de Regnault de Chartres et la sagesse intéressée de La Trémoïlle. Ses meilleurs alliés devaient être les hommes qui, par leur insouciante légèreté, avaient quelque ressemblance avec elle, les capitaines actifs et hardis des compagnies d'armes ; l'indomptable Poton de Xaintrailles ; le brave et intelligent Dunois, appelé le bâtard d'Orléans ; l'audacieux chef de cavalerie La Hire, avec Florent d'Illiers, Ambroise de Loré et son favori le beau duc d'Alençon, qui, fait prisonnier à Verneuil, avait refusé d'accepter la liberté sans rançon, subordonnée à l'abandon de la cause française. Bien que d'Alençon dans ses dernières années n'ait pas conservé cette même foi patriotique, il fut toujours loyal à l'égard de l'étendard de la Pucelle.

Après la catastrophe de Verneuil, la France fut sauvée momentanément par la querelle entre Humphrey, duc de Gloucester, frère de Bedford, et le duc de Bourgogne. Une autre querelle politique des plus violentes entre Gloucester et son oncle, fils de Jean de Gand, l'évêque de Winchester, cardinal Beaufort, inonda de sang les rues de Londres. Bedford fut obligé pendant dix-sept mois de

s'absenter de Paris pour ramener l'ordre et la confiance dans sa patrie. Mais jusqu'au moment du « coup de Dieu », comme Bedford appelait l'affaire d'Orléans, il se montra satisfait des progrès de la conquête anglaise en France. En décembre 1433 il écrivait à Henri VI : « Toute chose a prospéré pour vous jusqu'au temps du siège d'Orléans entrepris », bien qu'en fait il y ait eu un ou deux échecs, comme, par exemple, à Montargis.

Bedford amena d'Angleterre en 1427 une armée relativement importante, comptant vaguement dans les 10.000 hommes avec artillerie de tout calibre. Il pouvait bien avoir 3.000 hommes de toutes armes. On fit le plan d'une nouvelle campagne. Il fallait plus de monde, et le comte de Salisbury en Angleterre poussa activement au recrutement pendant le printemps de 1428. Contrairement au propre désir de Bedford, le résultat des délibérations militaires fut la marche anglaise sur Orléans en septembre-octobre 1428. Le début de l'activité de Jeanne remonte à mai 1428, mais elle fut alors sans résultat.

Telles étaient à ce moment les conditions politiques et militaires. Examinons maintenant l'entourage immédiat de la Pucelle.

Nota. — L'esquisse de La Trémoïlle est extraite d'un travail du chef actuel de la maison : *Les Trémoïlle pendant cinq siècles*, tome I, p. 13 à 23 ; Nancy 1890. Nous devons rappeler que La Trémoïlle non seulement reçut de grands cadeaux du roi, mais aussi lui prêta de l'argent ; après examen de ses comptes je suis porté à croire qu'il y trouva de beaux bénéfices.

CHAPITRE II

DOMRÉMY. — PROPHÉTIES. — FOI ET FÉES

DOMRÉMY où naquit Jeanne (6 janvier 1412) est un des nombreux villages nichés sur les bords de la haute Meuse. La rivière coupée de petits îlots et bordée de roseaux, roule en été ses eaux transparentes où l'on peut apercevoir la vandoise et le chabot et où le saut des truites amène parfois quelque remous. Comme un ruisseau du Hampshire coulant sur son lit calcaire, que borde un long ruban d'herbes ondulant au fil de l'eau, les rives sont un vrai jardin de plantes aquatiques, et la reine des prés répand son doux parfum dans les prairies. Après les pluies d'automne la Meuse, grossie, étale à travers la vallée de petites flaques marécageuses, où se réfléchissent la pourpre et l'écarlate des vignobles.

Sur une plus large échelle, c'est le paysage de la vallée du Test à Longparish, avec ses villages à toits rouges, ses moulins et ses écluses, mais sur la Meuse les collines avoisinantes sont plus élevées et couvertes de noires forêts. Le climat est tempéré, le peuple grave. « Rarement mourir, ne jamais mentir » est un proverbe local attestant la longévité et la loyauté des habitants.

La maison de Jeanne et l'église de village où elle priait existent encore quoique terriblement « restaurées. » Elles renferment peu de choses anciennes

excepté l'antique bénitier qui a la forme d'un canon en pierre. Il y a là un bien petit nombre d'objets qui aient pu être familiers à la Pucelle, mais l'aspect de la contrée, la rivière où son père menaça de la noyer, le bois et même la claire fontaine où jadis elle vit ses saints, tout cela demeure presque sans changements.

La Meuse, en coulant au nord, longe le bois Chesnu et sépare sur la gauche les villages jumeaux de Domrémy et Greux de Maxey et les deux hameaux de Burey, avant d'atteindre la ville fortifiée de la région, Vaucouleurs, alors occupée pour le dauphin par Robert de Baudricourt, un capitaine vaillant, rude et jovial. La *villenage* de Vaucouleurs, comprenant Domrémy et Greux, était une sorte d'îlot de loyalisme dans une région anglo-bourguignonne ou étrangère, au sens territorial du mot. La maison du père de Jeanne était séparée du duché de Lorraine par un ruisseau, ou même se trouvait du côté lorrain, car ce petit cours d'eau assez vagabond a pu changer de lit plus d'une fois. Quelle que soit la vérité sur ce point qui a provoqué un grand étalage d'érudition, Jeanne et Charles VII étaient d'accord en regardant Domrémy et Greux comme étant du territoire français, malgré l'expression du langage courant dans ce pays : « aller en France », qui suggère l'idée que leur village peut avoir été regardé jadis comme relevant du côté lorrain de la Marche. A l'ouest, la Champagne, avec Troyes et Reims, était anglo-bourguignonne. En plusieurs endroits les seigneurs locaux étaient « de faux Français » , comme les Vergy, ou des personnages changeant facilement de parti, tels que Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, qui rançonnait toute la contrée. Néanmoins Robert de Baudricourt tenait haut le drapeau de France dans le château de Vaucouleurs, qui durant la vie

de Jeanne à Domrémy fut sérieusement menacé, autant que nous le savons du moins, en une seule occasion (1428).

Vers 1410, habitait à Domrémy Jacques d'Arc, natif de Ceffonds en Champagne, avec sa femme qui venait de Vouthon et s'appelait Isabelle (de Vouthon), dite « la Romée », soit à la suite d'un pèlerinage à Rome ou à quelque sanctuaire, ou encore parce qu'elle avait hérite de ce surnom. La mère de la Pucelle était certainement dévote et, même à l'âge mûr, pleine d'énergie et de goût pour les pieuses aventures. Le mari et la femme étaient de bons catholiques, d'excellente réputation, et d'honorables « cultivateurs. » Jacques possédant des chevaux et du bétail, était en 1421 le doyen de son village, et en 1427 son représentant officiel pour une affaire litigieuse. Il était relativement riche et membre éminent de sa petite communauté.

En face de Domrémy, au pied de collines basses qui à l'ouest dominent la vallée de la Meuse, se trouvait un fort habituellement appelé « le château de l'Ile. » Il comprenait une vaste cour avec enceinte et fortifications, un grand jardin entouré d'un fossé et, de plus, une chapelle dédiée à Notre-Dame. L'île elle-même était formée par deux bras de la Meuse et appartenait à la famille des Bourlémont, seigneurs du village. Mais cette lignée des Bourlémont s'était terminée avant 1420 par une héritiere dont la fille, qui avait recueilli les propriétés, s'était mariée avec Henri d'Ogiviller et vivait avec lui à Nancy.

Le château, la cour, les jardins et un pâturage à côté, étaient loués à un petit syndicat de villageois par un bail allant du 2 avril 1420 au 24 juin 1429, environ une semaine après l'époque où Jeanne se trouvait à la grande victoire de Patay. Ces paysans payaient la location de la forteresse

abandonnée en argent et en nature. Ils étaient au nombre de sept, dont deux principaux tenanciers : Jean Biget, dont on ne sait rien de plus, et Jacques d'Arc, le père de la Pucelle. Jacques d'Arc était donc un personnage marquant par sa situation de vie, par la place importante à laquelle il avait droit dans le château de l'Ile, où ses enfants pouvaient s'amuser à jouer au siège et à représenter les épisodes de la vie des chevaliers, tandis qu'en temps de danger ils aidaient à conduire le bétail et les porcs des villageois dans la cour fortifiée.

L'imagination, qui joue un rôle trop grand dans les biographies de la Pucelle, la peut légitimement représenter marchant seule sous les peupliers dans les allées désertes du jardin féodal, sous les fenêtres vides du château silencieux et abandonné. Ne se peut-il pas que dans son imagination d'enfant elle se soit figurée être elle-même la châtelaine de cette forteresse de féerie, et qu'elle ait, dans un rêve vécu, répété les manières élégantes qu'elle devait apporter à la cour ?

De Jacques d'Arc nous savons bien peu de chose en dehors de son aversion naturelle pour l'étrange aventure de sa fille ; *deux ans avant qu'elle eût déclaré sa mission*, ayant rêvé avec horreur qu'il la voyait partie avec les hommes d'armes, il avait déclaré à ses fils « que si cela se produisait, ils devraient la noyer, ou bien que lui-même s'en chargerait. » La mort par l'eau, la mort par le feu, furent des menaces familières à Jeanne. « Mon père et ma mère, a-t-elle dit, me tenaient en grande soumission. » Elle ne leur désobéit qu'en une seule circonstance, en se rendant où ses Voix l'appelaient.

La Pucelle avait trois frères : Jacques ou Jacquemin, qui vivait à Vouthon, et Jean, ses aînés ; Pierre, plus jeune qu'elle, et une sœur, Catherine, qui mourut à un âge peu avancé.

Parmi ses proches les seules personnes d'éducation cultivée que l'on connaisse étaient un curé, son oncle maternel, et un cousin germain, Nicolas Romée, dit « de Vouthon », un religieux de l'abbaye de Cheminon, qui plus tard fut son aumônier et son chapelain (et encore il y a quelques doutes à ce sujet). Jeanne ne savait ni lire ni écrire, et sa mère lui avait appris le *Credo*, son *Pater* et son *Ave Maria*. L'année de sa naissance n'est pas connue d'une façon certaine : selon toute évidence ce fut de 1410 à 1412, et provisoirement nous acceptons, avec Siméon Luce, la date de 1412.

Quant au jour nous avons une indication. Après le triomphe d'Orléans, Perceval de Boulainvilliers, dans une lettre à un prince étranger, raconta l'histoire suivante : La Pucelle naquit la nuit de l'Épiphanie (le 6 janvier), quand les hommes célèbrent avec joie la venue du Christ. « Tous les paysans de son village étaient remplis d'allégresse, et, *ne connaissant rien de sa naissance*, ils allaient çà et là s'informant de ce qui était arrivé de nouveau. Les coqs, comme les hérauts de la joie nouvelle, se mirent, contrairement à leur habitude, à chanter et à battre des ailes pendant deux heures, semblant prédire l'événement. »

Il n'y a pas de raison pour que cela ne se soit pas produit. Les faits ne sont pas extraordinaires, mais très probables ; leur interprétation comme miracle fut faite *après coup*, quand Jeanne d'Arc devint célèbre comme la jeune fille qui avait promis de sauver la France. Nous savons que le jour des Rois était toujours une occasion de gaieté et de bruit, avec sa fête du roi et de la reine de la fève. Les villageois se réjouissaient bruyamment, et leurs promenades tapageuses réveillaient les basses-cours. En ce qui concerne les cris des coqs tirés rudement de leur sommeil :

« *Some say, that ever 'gainst that season comes*
Wherein our Saviour's birth is celebrated,
The bird of dawning singeth all night long[1]. »

Ainsi l'histoire rapportée par Boulainvilliers se réduit à ceci : Jeanne d'Arc étant venue au monde le 6 janvier, les fêtes et le chant des coqs furent l'accompagnement naturel de cet événement.

On ne sait rien de sa première jeunesse jusqu'à douze ou treize ans, sinon qu'elle participait aux jeux des enfants du village.

Parvenue à cet âge, une fille intelligente, même dans un coin perdu et relativement tranquille, devait entendre beaucoup d'histoires sur la guerre, sur les ravages occasionnés par les Anglais, sur les routiers ou bandes armées qui combattaient tantôt pour l'Angleterre et la Bourgogne, tantôt pour les Armagnacs et le parti français, ou bien pillaient pour leur propre compte en profitant de l'anarchie générale. Ce serait une erreur étrange de croire que, comme il n'y avait pas de journaux, il n'y avait ni nouvelles ni intérêt aux affaires publiques. Dans les contrées telles que la France d'alors, la haute Écosse du XVIIIe siècle ou l'Afrique actuelle, c'était le devoir de chaque voyageur de raconter les nouvelles qu'il connaissait et d'en recueillir le plus possible. Sur les routes, des colporteurs, des marchands et des pèlerins allaient et venaient, tous avides de dire ou d'apprendre quelque chose de nouveau. Quand Jeanne racontait à ses juges que ses frères et les autres garçons de Domrémy, Français par sympathie, s'en revenaient ensanglantés, après s'être battus avec ceux de Maxey, de l'autre

[1] D'aucuns disent que toujours, quand arrive le moment
Où l'on célèbre la naissance du Christ,
L'oiseau de l'aube chante toute la nuit.
Hamlet, acte I, scène i.

côté de la rivière, qui étaient Bourguignons, nous pouvons être sûrs que les pierres, jetées probablement en toute occurrence, l'étaient cette fois en l'honneur de la cause dont les pères de ces jeunes gens se disaient les champions. Les hommes plus âgés de Domrémy et de Maxey ne se battaient pas, mais ils discutaient sur le parti armagnac ou bourguignon. Ils avaient appris les combats du pont de Baugé et de Verneuil, et ils se réjouissaient ou s'affligeaient du résultat dans la faible mesure où cela affectait leur vie journalière. Née sur la rive droite de la Meuse, Jeanne aurait pu avoir des sympathies bourguignonnes, tandis que sur la rive gauche, les soucis de la France devenaient la source de son inspiration.

A peine, d'ailleurs, se regardait-elle comme Française d'origine. Des Voix lui avaient ordonné « d'aller en France », comme si Domrémy était en dehors de la France (elle parla aussi plus tard de l'Ile-de-France comme de la France). Mais sa fidélité compatissante envers le dauphin qu'elle ne nomma jamais roi avant son couronnement, était affaire de sentiment personnel autant que de patriotisme.

Les influences intellectuelles qui s'exercèrent sur elle, étaient celles de l'Église, des conversations ordinaires et de la tradition locale ; en fait, de la légende. Une jeune fille qui fréquentait assidûment l'église du village, séparée seulement par le cimetière du jardin de son père, devait entendre des sermons où l'on parlait de la politique et des souffrances du roi sans couronne. Des cordeliers errants, des frères franciscains mendiants, ayant en général des sympathies françaises, pouvaient avoir été reçus par son père et avoir, à son foyer, traité la politique à leur façon. La première idée de sa mission fut pour Jeanne qu'elle devait amener son prince à Reims, afin qu'il fût consacré avec l'huile

sainte apportée à saint Rémy par un ange. Elle n'aurait pu par intuition spontanée découvrir l'efficacité mystique de la consécration du monarque et de l'huile de la sainte ampoule de saint Rémy, à la fois patron de Reims et de l'église de son village. Il est probable que le curé Minet, qui la baptisa, et d'autres prêtres parlaient souvent dans leur prônes de la fameuse légende du saint patron. Les prédicateurs, les histoires populaires religieuses et les représentations des mystères devaient lui procurer sur les autres saints de copieux renseignements. Il y avait de nombreuses reliques portées, de place en place pour être exposées, et les femmes aimaient à les toucher de leurs bagues. Jeanne, avec les autres enfants, portait des guirlandes de fleurs aux sanctuaires vénérés, à Notre-Dame de Bermont, par exemple, et entendait raconter les légendes de la chapelle. Pour elle Charlemagne était aussi saint que saint Louis, mais ses prédilections allaient à sainte Catherine d'Alexandrie et à sainte Marguerite. Dans la suite sa sœur fut nommée Catherine, du nom de la sainte à laquelle était dédiée l'église de Maxey.

L'habileté dialectique avec laquelle sainte Catherine vainquit les docteurs d'Alexandrie n'a pas dû être pour l'ignorante qu'était Jeanne le côté le plus attrayant de sa légende. La Pucelle devait lutter contre des docteurs chicaneurs, d'abord à Poitiers, à l'aurore de sa grande épopée, puis à Rouen, à son déclin. Sainte Catherine ne saurait avoir montré plus de subtilité, de fidélité et de sagacité naturelle que Jeanne. Sainte Marguerite était presque d'égale renommée.

Le troisième des guides spirituels de Jeanne, saint Michel, était très populaire en France à l'époque. Il gardait contre les Anglais le château de Saint-Michel en Normandie. C'était un archange armé et militant qui figurait sur l'étendard de Charles VII.

En France chaque enfant avait de nombreuses occasions de voir les images et les reliques des saints, et leurs effigies sur les vitraux des églises. Un enfant pieux était et est encore consacré à quelque saint ou sainte. Jeanne ne différait point de ses dévotes compagnes. Telle fut sainte Thérèse quand elle partit toute jeune pour chercher le martyre parmi les Maures.

Mais l'objectif de Jeanne était d'agir plutôt que de souffrir. Entre temps elle jouait et dansait avec les autres enfants, quand, à l'âge d'environ treize ans, il y eut avec les Visions et les Voix un changement soudain dans sa vie. Après cela il lui arriva rarement, dit-elle, de danser et de chanter.

Les jeux des enfants étaient associés à des idées en rapport avec la légende populaire et la religion. Les contes de fées n'influençaient point Jeanne, bien que devant avoir pour elle les plus redoutables conséquences. La place du chêne et des autres arbres, dans les anciennes religions du culte de l'arbre, a été établie par les études de M. Frazer pour les croyances classiques ; et, grâce aux histoires des druides dans la Bretagne celtique, elle est connue du peuple. Les vieilles religions ont la vie dure, elles laissent après elles des superstitions campagnardes, qui s'attachèrent au chêne de Domrémy comme à Eildon Hill, en Écosse.

A environ une demi-lieue de Domrémy et visible, au dire de Jeanne, de la porte de la maison paternelle, était une forêt dite *le bois Chesnu, nemus quercosum.* Or, suivant Jean Bréhal, inquisiteur et l'un des clercs légistes qui furent juges dans le procès de réhabilitation (1450–1456), le vieux nom *nemus canutum* (*bois Chénu*) était celui de la forêt où, suivant une ancienne rumeur populaire, devait naître une Pucelle qui accomplirait de grandes prouesses. Il n'y a pas de raison de supposer que

les « fausses prophéties » de Merlin furent les « moyens par lesquels » quelque prêtre inconnu « mit en œuvre la jeune inspirée, » ou que « sans ces fraudes pieuses les merveilles de la Pucelle ne se seraient pas produites. » L'inspiration de la Pucelle eut son point de départ dans ses Visions et dans ses Voix en 1424 ou 1425. Nous n'avons aucune preuve qu'elle ait entendu parler de la prophétie de Merlin sur la Vierge victorieuse, jusqu'à une époque postérieure à celle où elle annonça sa mission (1428–1429), et il n'y avait nul besoin d'un prêtre retors pour faire parvenir à ses oreilles l'ancienne rumeur populaire.

Le bois de chênes, où les porcs, principal article d'exportation de la région, se nourrissaient de glands, abritait aussi des loups, et l'histoire rapporte qu'ils ne firent jamais de mal aux brebis que gardait Jeanne. L'ennemi ne toucha jamais au bétail d'aucun de ses amis. Cette anecdote vient en ligne droite de Domrémy avec celle du chant des coqs, et elle laisse à penser que les villageois souffrirent peu, si tant est qu'il y eût souffrance, du fait des routiers. Comme leurs troupeaux paissaient sur les terres communales près du village, surveillés à tour de rôle par les enfants des divers parents, il est probable que toutes les petites bergères furent aussi heureuses que Jeanne. D'après un contemporain hostile, les oiseaux venaient manger sur ses genoux, fait qui n'a rien de surprenant si l'enfant s'asseyait tranquillement à l'écart.

La forêt possédait d'autres hôtes que les oiseaux et les loups. Comme le dit Jeanne à ses juges, il y avait près de Domrémy, un hêtre appelé « l'arbre des Dames » ou « des Fées », et tout à côté une fontaine. On croyait que cette eau jouissait de propriétés médicales, et Jeanne avait vu des gens y venir pour être guéris de la fièvre. S'en étaient-ils

bien trouvés ? C'est ce qu'elle ignorait. Il y avait aussi un grand arbre appelé « le beau Mai », où elle avait coutume de danser avec les autres petites filles et de tresser des couronnes pour Notre-Dame de Domrémy, et à faire un homme de mai, comme en Angleterre on fait un *Jack in the green.* Elle avait souvent entendu dire à ses aînés que les fées (*dominæ fatales*, fatales pour elle, ainsi qu'on en eut la preuve plus tard) venaient là pour y faire la conversation. Une de ses propres marraines, femme du maire Aubery ou Aubrit, prétendit qu'*elle* avait vu les fées. Jeanne ne savait si c'était vrai ou non. Il ne s'agissait là sans doute que d'un conte de marraine. Jeanne soutint qu'elle n'avait à sa connaissance jamais vu de fées à cet arbre. Avec les autres petites filles, elle suspendait des guirlandes aux branches, les laissant parfois sur place, parfois les remportant. Après qu'elle eut eu connaissance de sa mission, elle dansa peu en cet endroit et chanta plus qu'elle ne dansa. Les jours graves avaient commencé « quand elle apprit qu'elle devait aller en France. » Pour elle, elle n'avait jamais pensé qu'il y eût des fées dans le bois, mais un de ses frères lui rapporta qu'au dire des commères du voisinage elle avait « pris son mal » (*ceperat factum suum*) dans le bois. Elle affirma à son frère que cela était faux.

Quand elle s'en vint à Chinon auprès du dauphin, quelqu'un lui demanda si le *bois Chénu* était dans son pays, car il y avait des prophéties annonçant que de là viendrait une Pucelle qui ferait des merveilles. Jeanne elle-même n'avait aucune confiance dans ces prédictions. En cela elle était plus avisée que les savants ses aînés qui l'interrogeaient. Plus tard, en 1429, avant de se rendre à Chinon, nous constaterons qu'elle parla de cette prophétie ou d'un dicton analogue.

Les juges de Rouen avaient fait des enquêtes à Domrémy, et lui adressèrent sur les légendes populaires (ou plutôt, dans leur esprit, sur les histoires de démons) des questions auxquelles elle répondit. Ils demandèrent ce qu'elle savait de « ceux qui voyagent en l'air avec les fées. » Elle en avait entendu parler, mais n'y croyait pas. Nous avons encore le souvenir de légendes populaires dans le témoignage de Morel, paysan de Greux. « Depuis qu'on a lu à haute voix l'évangile de saint Jean dans les lieux hantés, les fées sont parties. » Le dimanche de Carême dit *Lætare* était appelé « le jour des Fontaines. » Garçons et filles avaient coutume de danser ce jour-là auprès de l'arbre des Fées ; on organisait une fête champêtre, on y mangeait de petits gâteaux faits pour la circonstance, on buvait de l'eau et l'on chantait auprès de la *fontaine des Groseilliers*. Suivant Jeanne Thesselin, d'après un roman qu'elle avait entendu lire à haute voix, l'arbre servait de rendez-vous à Pierre, sire de Bourlémont, et à la fée dont il était épris, comme Thomas d'Ercildoune se rencontrait auprès de l'arbre d'Eildon avec la reine des fées. Quant aux fêtes qui avaient lieu sous l'arbre, c'étaient des assemblées officiellement reconnues. Pierre de Bourlémont, seigneur du pays, et sa femme Béatrice prenaient part d'habitude à ces fêtes champêtres, qui se tenaient le dimanche de *Lætare*. Ils buvaient à la fontaine, et l'Église prenait sous son patronage ce qui peut-être était une survivance du paganisme ou bien une simple fête traditionnelle. On n'a pas de preuves que Jeanne allât seule à l'arbre ; elle s'associa à ce que la jeunesse faisait et continua de faire.

Les juges firent de leur côté un mauvais usage de ce renseignement, qui pour nous est une preuve que les enfants de Domrémy étaient gais et joyeux et qu'ils ne ressentaient point la sombre influence

de la guerre. Peut-être l'ancien culte celtique de l'arbre prêtait-il alors comme à présent sa grâce au côté romantique de la vie enfantine. « Au printemps, dit Gérardin, un paysan de soixante ans, cet arbre est aussi beau que les fleurs de lys ; ses feuilles et ses branches balayent le sol. » Ces braves gens n'étaient point des rustauds. Le même témoin disait qu'il avait connu la Pucelle. « Elle était modeste, simple, dévote ; elle s'en allait avec plaisir à l'église et aux lieux consacrés, travaillait, causait, bêchait dans les champs et faisait la besogne nécessaire du ménage. »

C'est là le résumé de tout ce que les voisins survivant à Jeanne avaient à dire en 1450–1456 sur la pensive jeune fille aux cheveux noirs et à l'heureux visage. Voici les questions qui leur furent posées au procès de réhabilitation conduit par l'inquisiteur en 1450–1456 après un prélude relatif à ses proches parents, parrains et marraines :

1° Fut-elle de bonne heure et convenablement instruite dans la foi et dans la morale, en ayant égard à son âge et à sa situation sociale ?

2° Comment se conduisit-elle dans sa jeunesse, depuis sa septième année jusqu'au moment où elle quitta la maison de son père ?

3° Est-ce qu'elle fréquentait souvent l'église et les lieux saints ?

4° Comment s'occupait-elle pendant cette époque de sa jeunesse ?

5° Se confessait-elle souvent et de plein gré ?

6° Qu'est-ce que vous savez d'elle à propos de l'arbre des Fées et de la fontaine ?

7° Comment a-t-elle quitté sa maison, et que savez-vous de son voyage à Chinon ?

8° Ses juges firent-ils prendre des informations dans son pays pendant qu'elle était captive des Anglais ?

9° Quand elle quitta un jour sa maison pour aller

à Neufchâteau, à cause des hommes d'armes, demeura-t-elle toujours en compagnie de ses parents ?

Telles furent les questions posées aux survivants qui avaient connu Jeanne à Domrémy. Cette partie de l'interrogatoire commença en janvier 1455-56. Aucun village, à cette époque éloignée, n'est aussi connu que celui de Domrémy. Grâce à la Pucelle, les noms obscurs et les mœurs de ses habitants ne seront jamais oubliés, tant que durera la civilisation. « Elle était telle, que l'on peut dire que tous à Domrémy l'aimaient. » Elle labourait, gardait le bétail, cousait et faisait d'autres ouvrages de femme. Parfois elle était à l'église quand ses parents la croyaient aux champs. Quand elle entendait sonner la messe elle se rendait à l'église. Elle se confessait souvent. « Il n'y en avait pas de meilleure dans les deux villages (Domrémy et Greux). — Elle donnait des aumônes pour l'amour de Dieu, et si elle avait eu de l'argent, elle l'aurait remis au curé pour dire des messes. — Elle s'en allait souvent à l'église quand les autres se rendaient à la danse. » Elle avait coutume d'activer le bedeau pour qu'il sonnât les cloches exactement, et elle lui faisait de petits cadeaux. Sa petite amie Hauviette pleura amèrement quand la Pucelle quitta Domrémy : « elle l'aimait tant pour sa bonté. » Souvent Jeanne se retirait des jeux des autres enfants pour prier, et ceux-ci riaient d'elle. Elle s'était habituée à donner des soins aux malades, et elle garda Simon Musnier dans une maladie, ainsi qu'il en conserva bien le souvenir. Il lui arrivait de passer toute la nuit auprès de son foyer afin de faire coucher les pauvres gens dans son lit.

Nicolas Bailly, qui interrogea douze ou quinze témoins de Domrémy pour les juges anglais de 1431, affirme qu'ils donnèrent, à peu de chose près, les mêmes témoignages que les vingt-huit témoins de

1456. Quand il envoya son rapport, son chef l'accusa, lui et ses aides, d'être de « faux Armagnacs. »

Le réquisitoire de 1431 eut à insister le plus possible sur la perversité de l'arbre des Fées; il affirma qu'une marraine capable de conter à la Pucelle qu'elle avait vu des fées était une bien mauvaise vieille, et que Domrémy était réputé pour ses sorcières. Jeanne en était une, et faisait de la sorcellerie sous l'arbre des Fées; elle avait une mandragore, racine interdite, servant à la magie.

C'est là une des parties les plus infâmes de l'accusation. On n'avait rien trouvé de répréhensible dans les témoignages donnés en 1431 à Domrémy, rien en dehors du commérage, d'une légende populaire, et l'on s'appesantit sur l'arbre inoffensif que fréquentait toute la jeunesse du pays. Quant aux témoignages attestant la vie sans tache, charitable, laborieuse et dévote de la Pucelle, on les supprima.

Il ressort de ce que l'on sait sur Domrémy que, jusqu'au moment où elle affirma sa mission, en mai 1428, Jeanne fut le type ordinaire de la jeune paysanne, bonne, aimable, douce, pieuse, aimée de tous, un peu raillée par les autres jeunes gens à cause de sa vive dévotion. Quand elle annonça sa mission, elle dit que Dieu l'avait mandée « d'aller en France » aider le dauphin. Si alors elle raconta quelque chose sur la façon dont lui fut révélée sa vocation, sur les Voix et sur les Visions, le fait n'est cité nulle part. Elle ne parla qu'en termes généraux de son conseil, comme elle l'appelait, et de « ses frères les saints. » Elle ne se prononça qu'au procès de Rouen, et même alors on ne put la décider par la persuasion ou par la force à donner des détails. Ses troupes n'avaient point l'idée que saint Michel fût leur général. Son fidèle écuyer et même son confesseur ne savaient pas qu'elle recevait des visites de sainte Catherine, de sainte Marguerite et de saint Michel.

CHAPITRE III

LES PREMIÈRES VOIX ET LES VISIONS

Serai-je nonnette, oui ou non?
Serai-je nonnette? Je crois que non!
Derrière chez mon père
Il est un bois taillis,
Le rossignol y chante.
Et le jour et la nuit
Il chante pour les filles
Qui n'ont pas d'ami;
Il ne chante pour moi,
J'en ai un, Dieu merci!

Des couplets comme celui-ci, qui ont été sur les lèvres des jeunes chanteuses pendant tant de générations, étaient déjà fredonnés à l'époque de Jeanne d'Arc.

Ces anciennes chansonnettes nous montrent, avec les fêtes et danses sous le « beau mai plus charmant que le lys », la gaieté qui existait dans l'ancienne France en dépit de guerres cruelles. Peut-être les gens du peuple n'étaient-ils ni moins heureux ni moins innocents que les paysans de notre temps décrits dans *La Terre* par Émile Zola. Ils n'étaient point esclaves dans les ateliers, ils ne connaissaient point la conscription. Ils avaient une croyance consolante et poétique.

Nous avons vu que Jeanne avait sa part dans les chants et les danses. Où les oiseaux chantent dans les ballades françaises : « *Mariez-vous, fillettes, mariez-vous* », c'était là, dans le jardin de son père, que les Voix lui étaient venues, qui devaient faire d'elle

« *La gloire et la honte de son pays.* »

Nous avons deux versions de la façon dont les Voix vinrent à la Pucelle ; elles ne sont pas inconciliables. La première est dans une lettre du 21 juin 1429 déjà citée, écrite par Perceval de Boulainvilliers à Jean (ou Philippe ?), duc de Milan : « Mon très honoré Seigneur. » L'auteur était chambellan-conseiller du roi Charles VII et sénéchal du Berry. Il avait été employé pour l'enrôlement des recrues au service français, en Écosse et en Lombardie. Probablement il écrivit cette lettre du 21 juin sur les témoignages rapportés de Domrémy par les envoyés de la commission de savants qui examina la Pucelle à Poitiers en mars-avril 1429, ou bien il peut avoir eu indirectement connaissance de ce qu'elle avait dit à ces docteurs. Il raconte que dans sa treizième année, en compagnie de quelques autres jeunes filles qui gardaient les brebis dans la prairie commune, elle fit une course pour gagner un bouquet de fleurs ou quelque autre prix. Elle gagna si aisément et courut de façon si rapide, qu'aux yeux des spectateurs ses pieds ne semblaient pas toucher le sol. Une de ses compagnes cria : « Jeanne, je vous vois voler près de terre. » La course finie, Jeanne, parvenue au bout du pré, fut comme transportée et distraite (*rapta et a sensibus alienata*). Tandis qu'elle se reposait et se remettait, il y avait près d'elle un jeune garçon qui lui cria : « Jeanne, va à la maison, car ta mère a besoin de toi. » Croyant que c'était son frère ou quelque autre gamin du voisinage, elle

se hâta de s'en retourner chez elle. Sa mère l'ayant rencontrée, lui demanda pourquoi elle revenait et avait laissé son troupeau.

« Ne m'avez-vous pas envoyé chercher ? demanda l'innocente fille.

— Non », dit la mère.

Supposant que le jeune garçon lui avait joué un tour, elle se disposait à retourner vers ses camarades, quand tout à coup un nuage brillant passa devant ses yeux et il en sortit une Voix disant « qu'il fallait changer sa vie et faire de merveilleuses actions, car le Roi du Ciel l'avait choisie pour aider le roi de France. Elle devrait revêtir des vêtements d'homme, porter les armes, être capitaine dans la guerre, et tout serait ordonné suivant son avis. » La Pucelle fut stupéfiée d'un tel présage et demeura incrédule, mais les apparitions continuèrent de jour et de nuit. Elle n'en parla à personne sauf au curé, et en 1429 ces phénomènes avaient duré presque cinq années.

La première Vision, au témoignage de Boulainvilliers, doit selon toute apparence avoir eu lieu de 1424 à 1425, quand Jeanne, comme elle le dit au procès de condamnation, avait à son idée environ treize ans. L'ordre dont fait mention Boulainvilliers de porter des habits d'homme (si elle reçut cet ordre) n'est pas antérieur à février 1429. D'après la déposition de Boulainvilliers, aussi bien que d'après la sienne, Jeanne n'avait jamais rêvé d'aider le dauphin avant les suggestions anormales des Voix. Suivant sa version, elle ne s'en ouvrit même pas à son curé ou à aucun autre prêtre. Boulainvilliers dit qu'elle en parla à son curé seulement. Quant au propre récit de Jeanne relativement à ses Voix, lorsqu'elle fut examinée à Rouen en 1431, elle dit franchement : « Vous pourriez bien me demander telles choses sur lesquelles je vous répon-

drais la vérité, et telles autres choses sur lesquelles je ne vous répondrais pas. »

Elle persista dans cette attitude. Elle jurait de dire la vérité « autant que les questions se référeraient au procès (*tangentes ad processum*) ou à la foi (*ad fidem*) », mais *elle* entendait rester juge de ce qui s'y rapportait. Sur certains points, spécialement les Visions concernant son roi, elle ne pouvait pas répondre sans se parjurer, sans rompre son serment de silence. Sur d'autres elle n'était pas libre de parler sans la permission de ses Voix. A leur sujet et sur les Visions des saints, on ne put l'amener à entrer dans les détails. Pour ce qui concerne son récit sur ce point, quand elle se sent libre de parler, nous pouvons accepter son témoignage comme absolument véridique. Si étonnant que cela paraisse, ces phénomènes étaient réels pour elle ; elle était

« *As true as truth's simplicity*
And simple as the infancy of truth [1]. »

La menace même de la torture et la vue du chevalet ne brisèrent pas sa ferme résolution de cacher certaines révélations.

Avant de donner le compte rendu des Visions et auditions telles que Jeanne les exposa à ses juges, il est nécessaire de déclarer qu'aucun critique, si sceptique soit-il, n'a mis en doute sérieusement sa véracité. Au dernier jour de sa vie, quoique sa foi dans l'origine céleste de ces phénomènes ait été ébranlée pendant une heure, elle déclara que quelle que fût l'influence extérieure d'où ils provenaient, ils étaient objectifs, comme nous dirions, ils avaient une cause qui lui était étrangère, ils n'é-

[1] Aussi vraie que le vrai dans sa simplicité,
Aussi simple que l'enfance de la vérité.

taient pas des illusions, mais des manifestations d'êtres en dehors d'elle-même.

Sa propre déclaration de leur origine, telle qu'elle fut faite à ses juges, se déroule ainsi : « Quand j'eus treize ans (ou environ) j'entendis une voix de Dieu pour m'aider à me bien conduire. La première fois j'eus grand'peur ; il était environ midi, c'était l'été, dans le jardin de mon père. Je n'avais pas jeûné la veille (c'est sans doute la réponse à une question). J'entendis cette Voix à droite, du côté de l'église. Rarement je l'entends sans qu'elle soit accompagnée de clarté. Cette clarté est du même côté que la Voix. »

On a supposé que la lumière venait toujours de côté et du même côté, d'où l'on a conclu en matière d'argument que Jeanne d'Arc était peut-être hystérique, étant sujette à des hallucinations unilatérales. Mais elle dit aussi à ses juges, en réponse à une question sur une apparition, « qu'il y avait beaucoup de lumière de tous côtés (*ab omni parte*), et comme il convenait (*et quod hoc bene decet*). » Il est possible qu'elle faisait simplement allusion aux lumières dans la salle de Chinon, où pour la première fois elle rencontra son roi.

On lui demanda comment elle pouvait voir une lumière qui dans l'un des cas n'était pas en face d'elle ; question puérile à laquelle elle ne fit point de réponse. Les premières émotions furent la peur et l'incertitude de ce que ces choses pouvaient signifier. Elle comprit cependant que cela la désignait comme un être choisi. « La première fois que j'ai entendu la Voix, je fis le vœu de garder ma virginité tant qu'il plairait à Dieu. » Si ses juges avaient été au courant de la superstition des sorcières écossaises et de ce dicton : « Dans nos assemblées nous ne saurions rien faire sans notre vierge », ils auraient pu défigurer ce vœu condition-

nel de virginité pour en tirer une preuve de sorcellerie.

Elle crut que la Voix était de Dieu, et après l'avoir entendue trois fois elle la reconnut pour la Voix d'un ange, mais elle ignora quel ange. Cette Voix assurait la santé de son âme. « Comment savait-elle cela ? — Parce qu'elle lui disait de se *bien conduire*, de fréquenter l'église, et qu'elle lui ordonnait d'aller en France. » Il n'est pas clairement indiqué que cet ordre d'aller en France n'ait pas été donné au début : aucune preuve n'existe qu'il vînt plus tard, après une période de simples conseils religieux et moraux. Rien ne justifie l'hypothèse littéraire d'après laquelle les Voix se seraient longtemps bornées à de pieux avis, jusqu'au moment où quelque prêtre, l'entendant parler de ses Visions, décida les Voix à la pousser à se placer à la tête de l'armée. D'autre part, quand elle partit pour la France en 1429, elle dit à Jean de Novelonpont que durant quatre ou cinq ans (dès 1424 ou 1425) les Voix l'avaient pressée d'entreprendre sa mission. Depuis l'âge de douze ou treize ans elle recevait leur conseil.

Cela se produisait deux ou trois fois par semaine. Encore ne voulait-elle pas dire sous quelle *forme* la Voix venait. Puis elle déclara qu'elle n'avait pu rester où elle était quand la Voix lui eut ordonné de faire lever le siège d'Orléans (commencé en octobre 1428), et elle fut interrogée sur d'autres points.

Un de ses juges, Beaupère, cherchait à établir une relation de cause à effet entre les phénomènes qu'elle éprouva et les jeûnes du Carême, ainsi que le son des cloches. Elle paraît certainement avoir entendu les Voix pendant le carillon des cloches, dont la musique, dit Coleridge, frappait ses oreilles comme celles de Dick Whittington :

La vision de Jeanne d'Arc.

(D'après le tableau de J.-E. Lenepveu, au Panthéon.)

« *Most like articulate sounds of things to come* [1] ».

Le son des cloches n'était pas essentiel à l'audition des Voix. C'est là une certitude, ainsi que nous le verrons. Parfois, elle disait, que les Voix étaient celles de sainte Catherine et de sainte Marguerite. « Leurs têtes étaient couronnées de belles couronnes riches et précieuses. Là-dessus j'ai congé de Notre-Seigneur de vous le dire ; si vous en doutez, envoyez à Poitiers où j'ai été déjà examinée (mars-avril 1429). »

Sans doute elle paraît avoir décrit ses Visions tout au moins à la commission de Poitiers. S'il en est ainsi, les docteurs gardèrent le secret, car il n'y a d'allusion aux Apparitions ou même aux noms des saints dans aucun des témoignages qui précédèrent le procès de 1431. Le « livre de Poitiers » auquel elle faisait de fréquentes références, comme nous le montrons plus loin, ne fut pas exhibé. On ne sait rien à son sujet et il n'en est pas question dans le procès de 1450–1456. Sûrement quelqu'un fut intéressé à faire disparaître ou à détruire ce rapport, et ce quelqu'un n'était certes pas la Pucelle. Le président de la commission d'examen était l'archevêque de Reims, qui par la suite dénigra l'héroïne.

Jeanne distinguait les saints non pas par une ressemblance à leurs tableaux, mais par les noms qu'ils se donnaient l'un l'autre et par leur manière de saluer. Elle avait été dans leur compagnie pendant sept ans (en 1431, par conséquent depuis 1424). Elle ne voulait donner aucun détail. Elle avait oublié laquelle des saintes lui était apparue la première, mais cela était consigné dans le registre de Poitiers. Avant la venue des saintes, l'archange Michel s'était manifesté et avait annoncé leur

[1] Comme les sons articulés des choses à venir.

arrivée. Il y avait des anges dans sa compagnie. « Je les vis avec les yeux de mon corps aussi clairement que je vous vois ; quand ils s'éloignaient de moi je pleurais et j'aurais bien voulu qu'ils m'emmenassent avec eux. » Elle ne voulut point et ne voulut jamais décrire le vêtement et l'aspect de saint Michel. Qu'elle l'ait reconnu « par ses armes », c'est une déclaration qu'elle n'a jamais faite, et bien qu'on ait cité à cet effet un passage de son témoignage, il ne contient pas un mot sur le sujet. Les Voix des saintes étaient belles, affables et douces. Elle ne sait si elles ont des bras. Elle les avait embrassées et avait touché sainte Catherine avec son anneau, et elle avait mis des chapelets près de leurs images dans les églises.

Les saintes se révélaient à tous ses sens ; elles répandaient une odeur agréable, elle les vit, les entendit et les toucha. On allègue souvent que ces saintes apparaissaient à Jeanne parées des attributs qui les distinguent dans l'art religieux. Sainte Catherine aurait eu sa roue, sainte Marguerite son goupillon. Saint Michel aurait porté son armure. S'il en avait été ainsi, les Apparitions auraient pu être expliquées comme « extériorisations » fondées sur des images et des tableaux familiers. Mais la théorie est erronée. Si Jeanne avait vu saint Michel en armure, elle l'aurait reconnu instantanément. Mais elle dit : « Je le vis maintes fois avant de savoir qu'il était saint Michel. » Tant qu'elles ne se furent pas nommées, elle ne reconnut pas sainte Marguerite et sainte Catherine dont les images lui étaient pourtant familières. Elle parlait de saint Michel comme *d'un vrai prud'homme ;* et on a regardé cela comme une preuve que le mot *prud'homme* voulait dire *un bon chevalier* en armure, ce qui est absurde. *Prud'homme* voulait dire homme d'honneur et de sagesse ; les gens de Châlons l'ap-

pliquèrent au frère Richard. Dans la *Chanson de Roland* (*circa* 1180) un bon coup dans un combat est nommé « un coup de prud'homme », mais à l'époque de saint Louis un bon homme était *preu'-homme*. Jeanne ne citait pas la *Chanson de Roland !*

Une chose est claire. Jeanne n'a pas fait sciemment choix de ses saintes. Elle ne savait quelles étaient ces brillantes figures jusqu'au moment où elles l'en avisèrent. Chose curieuse : tandis que, comme sainte Catherine, elle eut à défendre sa vie contre des clercs savants et des docteurs hostiles, l'archange saint Michel (d'après une biographie anglaise de sainte Catherine écrite au temps de la captivité de Jeanne) apparut pour consoler sainte Catherine prisonnière, mais ne se montra pas dans la prison de Rouen. Les Visions de Jeanne n'étaient donc pas réglées sur les légendes de son temps relatives à saint Michel et à sainte Catherine.

Ce fut apparemment après les Visions que Jeanne devint assidûment pieuse, ce qui, d'après un des témoins de quelque douze ans plus âgé qu'elle, avait provoqué, avouait-il, ses moqueries et celles de ses jeunes camarades. Puisque saint Rémy était, comme nous l'avons vu, le patron de Domrémy, et que la légende de l'huile sacrée qui lui fut apportée, et qui était employée à la consécration des rois de France à Reims, était bien connue partout, il était naturel que Jeanne se représentât le couronnement du dauphin comme une partie de la tâche que lui imposaient ses saints.

Cependant de son côté elle résista pendant trois ou quatre ans aux commandements de ses Voix — de 1424 au printemps de 1428. Quand elles lui enjoignirent d'aller trouver Robert de Baudricourt, qui devait lui donner une escorte armée pour traverser la France et faire lever le siège d'Orléans

(commencé en octobre 1428), elle répondit : « Je suis une pauvre fille, ne sachant ni chevaucher ni guerroyer. »

Il est évident que Jeanne n'était pas plus grave que les autres petites filles au début de ses Visions (1424–1425), qu'alors elle devint plus dévote que les autres enfants, et qu'elle résista à cause de son sexe, de sa jeunesse, de sa pauvreté, de son ignorance, à l'appel de ses Voix, et cela pendant trois ou quatre ans, c'est-à-dire jusqu'au printemps de 1428.

Un essai pour interpréter d'une manière plus ou moins plausible les phénomènes présentés par Jeanne sera exposé plus loin (appendice D).

En attendant, nous devons nous rappeler que pendant des années, les conseils que lui donnaient ses Voix lui paraissaient, *même durant les visions,* aussi improbables qu'ils l'eussent été pour ses voisins les plus incrédules. Elle conservait, dit-elle, même en présence de ses saints, son bon sens habituel, dans ce que nous considérons cependant comme un état anormal. Ceci est la différence des extatiques entièrement absorbés dans leurs visions. Nous n'avons jamais entendu dire d'elle, qu'elle fut jamais immobile et en extase comme Socrate au siège de Potidée. La particularité de ses Visions, c'est qu'elles n'ont jamais fait obstacle à la connaissance active de ce qui l'entourait, en tant que l'attestent tous les témoignages. Elle entendit ses Voix sur l'échafaud où on la prêcha, tandis que la charrette attendait pour la conduire au bûcher, et elle les entendit aussi distinctement que le prédicateur dont elle interrompit l'insolence.

CHAPITRE IV

DOMRÉMY EN TEMPS DE GUERRE

Si la France n'avait pas été en proie à des guerres cruelles, Jeanne eut probablement vécu et serait morte de façon aussi obscure que sa petite amie Hauviette. Sa mission était d'obtenir par conciliation, si possible, sinon par l'épée, la délivrance de la France des envahisseurs anglais ; de rétablir le véritable roi et de l'amener à régner convenablement et de façon chrétienne. S'il n'y avait pas eu menaces de danger national et d'esclavage, il n'y a pas lieu de croire que, comme sa compatriote et son aînée, sainte Colette, fille d'un charpentier, elle aurait embrassé la vie religieuse pour réformer quelques couvents et en fonder d'autres. Jeanne était née pour le grand air et non pour le cloître. Elle n'avait pas fait vœu de virginité perpétuelle, elle devait rester fille, nous l'avons vu, « tant qu'il plairait à Dieu » , vraisemblablement jusqu'à ce qu'elle eût accompli sa mission. Elle n'avait point l'ambition d'être une sainte. Délivrer la France, restaurer le vrai roi, était son unique objectif, sauf qu'elle rêvait, sa besogne accomplie, la France délivrée, à quelque grand geste de chevalerie chrétienne au moyen des forces réunies de l'Angleterre et de la France.

La détresse de la France était le motif qui la dirigeait et qui l'inspirait. De nombreuses régions étaient dépeuplées, en beaucoup d'endroits le bois avait envahi le sol cultivé, dans d'autres la

culture n'était possible que dans les environs des châteaux et des villes fortifiées. Au son de la corne d'alarme ou de la cloche du beffroi, les bestiaux couraient spontanément aux lieux de refuge. Les environs de Domrémy étaient-ils ainsi pillés et dévastés? Cela est matière à discussion. A la bataille de Verneuil, le 17 août 1424, la France fut battue à plate couture. Si nous recherchons quelle épreuve ou quel désastre national fut plus particulièrement capable de stimuler la Pucelle, c'est Verneuil, qui dans l'année et l'été probables de ses premières Visions (1424), attire naturellement l'attention. Mais ni dans les dires de Jeanne, ni dans ceux de ses contemporains de Domrémy, nous ne trouvons la preuve qu'elle ait songé plus sérieusement que les autres enfants à la condition de son pays, jusqu'à ce que la lumière fût venue et que la Voix lui eût parlé de « la grande pitié qui était au royaume de France ». Elle peut avoir pleuré en secret, mais elle ne le dit pas, et aucun de ceux qui parlent de ses dévotions n'ajoute qu'elle était triste par douleur patriotique.

Des historiens, et particulièrement le regretté et sympathique érudit Siméon Luce, ont retrouvé dans d'anciens documents beaucoup de particularités relatives aux tribulations de Domrémy entre 1419 et 1428. Le spectacle de ces peines est censé avoir poussé Jeanne à la résolution désespérée de marcher à la tête des armées; mais elle n'était pas comme la jeune demoiselle de Saragosse; elle ne rivalisait pas non plus avec cette brave et bonne fille Mary Ambree[1], *quand la vague de la guerre atteignit son propre village;* elle ne prit pas le jaseran, la salade d'acier ainsi que l'épée, comme cette légendaire belle Liliard qui « combattit encore

[1] Héroïne anglaise.

après avoir perdu ses deux jambes » , quand le courageux Buccleugh lutta contre le puissant lord Evers à la bataille d'Ancrum Moor. Ce n'est pas chez elle que Jeanne trouvait « grande pitié » , mais « en France » , et c'est pourquoi elle voulait y aller. Elle n'était point une virago, aussi son premier désir était-il de persuader aux Anglais de s'en retourner chez eux paisiblement, comme les alliés et non comme le fléau de la France. Elle était pieuse surtout, elle voulait que le dauphin fût consacré et qu'il régnât comme « vassal de Dieu » et son lieutenant sur un royaume paisible et religieux. Sainte Colette réformait les couvents; Jeanne voulait ramener le royaume à la liberté, au devoir et à la religion. Elle avait cette foi qui transporte les montagnes, et c'est par sa foi qu'elle accomplit des prodiges militaires pour la conversion des Anglais. La seule vue des souffrances de son village ne pouvait pas suggérer ces idées, et ne les suggéra à aucun autre enfant de Domrémy ou de Greux. L'enfance est sans souci et mobile, quoique patriote.

Dans cette période le peuple devenait stoïque et prenait le plaisir où il se présentait. Jamais les jeux et les sports athlétiques ne furent plus en faveur, écrit Siméon Luce, que pendant la guerre de Cent ans. Le *hockey* et le *football* étaient les passe-temps favoris des campagnards. Domrémy était un village salubre, un endroit agréable, remarquable à juste titre par la longévité de ses habitants, comme nous le voyons par l'âge des contemporains de Jeanne, témoins au procès de réhabilitation et dont les âges sont 70, 35, 80, 70, 56, 54, 60, 56, 70, 60, 90, 60, 40, 45, 45, 60, 44, 50, 46, 66, 50, 57, 44, 50, 60, 54, 64, 60, 60, 64, 38, 47 ans.

En 1456, la mère de la Pucelle, en admettant qu'elle s'était mariée à dix-sept ans, avait soixante-quatre ans. Ces pauvres laboureurs menaient à

Domrémy une existence saine; adonnés pour la plupart à l'agriculture et à l'élevage des porcs qu'ils vendaient sur des marchés éloignés, ils n'abrégeaient pas leurs jours en se lamentant sur leurs périls et leurs misères. Et cependant, durant le cours de leur existence ils avaient échappé à nombre de dangers, entourés qu'ils étaient par des seigneurs belliqueux et pillards, les ducs de Lorraine et de Bar, le comte de Vaudemont, le damoiseau de Commercy, qui tantôt combattaient pour la Bourgogne, tantôt pour la France, tantôt pour leur propre compte. En 1419, ce dernier était engagé dans une guerre privée avec ses voisins, et Jeanne, loin d'avoir le cœur brisé, « aidait, par crainte des hommes d'armes, à conduire les bestiaux dispersés au château de l'îlot, appelé l'Ile. » Mais à la réflexion, elle a dû agir ainsi après 1419, quand elle était plutôt jeune pour une bergère et que le château n'avait pas encore été loué par son père et d'autres associés.

En 1419, le damoiseau combattit à Maxey, sur la rive droite de la Meuse, vis-à-vis de Domrémy, ses ennemis particuliers. Il prit et rançonna quelques prisonniers, parmi lesquels le mari de l'une des marraines de la Pucelle. Il était écuyer, propriétaire, et cet événement était fortune de guerre.

Il ne s'agissait pas là d'une attaque contre de pauvres laboureurs. Ces hommes appartenaient à la noblesse, et c'est « sur l'honneur de nos noblesses » qu'ils jurèrent de maintenir le traité signé pour leur rançon.

En 1419–1420, des bandes d'Anglais et de Bourguignons rôdaient çà et là pour piller, et Jacques d'Arc avec cinq ou six de ses voisins loua le château de l'Ile comme lieu de sûreté pour le bétail. Chaque fois que se répandait le bruit d'une incursion, on y conduisait porcs, brebis et vaches, mais nous ne savons pas si le château, avec ses murailles fortifiées et son fossé, fut jamais assailli.

En 1423, le duc de Lorraine eut une lutte avec le fameux La Hire, plus tard le compagnon d'armes de Jeanne. Dans cette affaire un nommé Turlaut, qui avait épousé une cousine de la Pucelle, fut tué par une balle ou la pierre d'un canon, au siège de Sermaize, pays très éloigné de Domrémy. A l'âge de onze ans, la mort d'un parent qui n'est point très proche n'est guère susceptible d'impressionner beaucoup un enfant.

Le 7 octobre 1423, les délégués des gens des villages jumeaux de Domrémy et de Greux consentirent de façon formelle à payer une redevance annuelle en argent au damoiseau de Commercy, pour leur protection. La somme était de deux *gros* pour chaque foyer ou ménage, d'un gros seulement pour les veuves. Le gros était une fraction de la livre. Vingt-cinq gros en général faisaient l'écu d'or.

Dans ce long contrat légal entre les paysans et le damoiseau, Jacques d'Arc apparaît comme le doyen de son village. Les *gardes*, ou taxes de gardes, correspondaient au tribut extorqué par les chefs montagnards d'Écosse à leurs voisins de la plaine, pour la protection de leur bétail, et l'aide apportée à le reprendre quand il avait été volé. Mais en Écosse tel contrat était illégal, tandis qu'en France il était entouré de toute la solennité et de tout le jargon technique de la loi. Il est évident que si les paysans avaient réellement la protection pour laquelle ils payaient annuellement la somme de deux gros par foyer, cette imposition était plutôt légère. La population de Domrémy était en bloc estimée à trente foyers ou ménages, et Greux était presque de la même importance. Ainsi pour soixante foyers (en laissant les veuves hors de compte) le damoiseau ne recueillait pas plus de cent vingt gros par an.

Toutefois une grande autorité moderne n'estime

pas à moins de 220 écus d'or cet impôt payable à la Saint-Martin. Même si nous admettons qu'il y avait à Domrémy et Greux quatre-vingts ménages au lieu de soixante, il est impossible d'expliquer comment un impôt annuel de 160 gros peut monter à 220 écus d'or, puisque le gros n'était qu'une fraction de la livre et qu'il fallait de deux livres et demie à trois livres et demie pour faire un écu d'or. Dans une note relative à ce passage nous avons essayé d'élucider les faits et de montrer que le chiffre de cette taxe a été beaucoup exagéré.

On est autorisé à suggérer que les atrocités de la vie à Domrémy pendant l'enfance de la Pucelle, prennent, dans les récits, un caractère d'exagération mythologique.

En 1425, Henri d'Orly fit une razzia sur les troupeaux de Domrémy et de Greux et les conduisit à quelques lieues, à son château de Doulevant et à Dommartin-le-Franc. La dame d'Ogiviller cria haro au comte de Vaudemont à Joinville, qui envoya Barthélemy de Clefmont avec sept ou huit cavaliers sur la piste, tout comme Buccleugh et Watty Grieve expédièrent des hommes pour suivre le bétail de Jamie Telfer, dans la ballade écossaise. Les vaches furent recouvrées après une escarmouche identique à celle où le capitaine de Bewcastle fut pris par les Armstrong, et les troupeaux furent rendus aux paisibles pâturages de Domrémy et Greux.

Ce fut Siméon Luce, après Quicherat l'écrivain le plus érudit et le plus compréhensif parmi ceux qui ont étudié l'histoire de la Pucelle, qui découvrit l'histoire du rapt du bétail et l'heureuse poursuite à la piste qui eut lieu dans l'été de 1425. Charmé de sa trouvaille, il suppose que la reprise des vaches, l'échec des Anglais au Mont-Saint-Michel à la fin de juin 1425 et leur invasion du Barrois, étaient des événements « expliquant au moins dans une certaine

mesure la première apparition de l'archange à la petite Jeanne », qui ne le reconnut pas. Si Boulainvilliers est véridique quand il raconte que Jeanne entendit pour la première fois la Voix et vit la lumière après un « transport l'ayant mise comme hors d'elle-même », à la suite d'une course fatigante, cette course, prétend Luce, dut être l'une des réjouissances qui suivirent le retour des troupeaux volés. Après l'excitation de la victoire qui lui valut un bouquet, prix de l'épreuve, Jeanne, dans un moment de pieux remords, « se fit presque des reproches d'oublier que tous les maux auxquels son village natal, par une faveur remarquable de la Providence (et des huit cavaliers), avait échappé, continuaient à sévir sur le reste du royaume..... C'est, au moins suivant notre hypothèse, l'enchaînement des circonstances qui l'amenèrent à se croire appelée par le ciel à être l'instrument du salut de son pays. »

De telles considérations dénotent vraiment un excès d'ingéniosité.

Les premières Voix peuvent avec le plus de probabilité être fixées à l'été de 1424, peut-être après le désastre de Verneuil le 17 août. De fait, nous ne savons rien sur les conditions qui déterminèrent la venue des Voix, des lumières et des anges.

Si, à l'âge de douze ou treize ans, Jeanne avait été en prières continuelles et ferventes, adonnée aux jeûnes prolongés du carême, si Voix et visions étaient survenues pour la première fois en carême et non pendant les chaleurs au cœur de l'été, ses exercices religieux et son corps fatigué par les abstinences du jeûne auraient pu la prédisposer aux hallucinations. Mais nous n'avons aucune preuve qu'elle fût d'un ascétisme et d'une dévotion aussi précoces. C'est *après* l'apparition des Visions qu'elle devint sérieuse, pensive, portée à la prière ; elle le dit elle-même.

Qu'on ne nous accuse point de parler trop à la légère de l'état de Domrémy, de Maxey et de Greux. Cela n'est point notre intention. Nous essayons d'arriver à reconstituer le point de vue contemporain, de montrer comment les populations rurales au moyen âge et par la suite, se comportaient dans les temps de grande angoisse et de péril éventuel. Ils envisageaient leur condition d'autre façon que nous et l'affrontaient avec des cœurs plus assurés que les nôtres, à en juger par ce coup d'œil rétrospectif sur ce tableau de vols, de pillages et d'incendies que révèlent les recherches.

En considérant l'entourage de Jeanne dans sa jeunesse, il ne faut pas que nous en tirions la conviction qu'il nous explique ce qu'elle devint.

Le plus savant et le plus ardent de ceux qui ont exploré le milieu de Jeanne enfant, Siméon Luce, écrit : « Montrer que Jeanne a trouvé dans le milieu ou elle a vécu quelques-uns des éléments de son inspiration, ce n'est diminuer, à le bien prendre, ni son mérite ni sa grandeur. » Sa grandeur fut dans son propre esprit et dans « quelque chose de plus large et de plus profond. »

Il est probable qu'avec les années, un élément plus grave et plus solennel pénétra dans la religion de la Pucelle. L'axe de sa dévotion ne fut plus orienté vers ses saints, mais vers son Maître (*Messire*), Notre-Seigneur, et vers le nom de Jésus. Ses lettres pendant sa mission commençaient habituellement par ces mots : JÉSUS MARIA. La bague de laiton ou d'électrum (or avec un fort alliage,) que son père et sa mère lui avaient donnée, portait les noms de JÉSUS MARIA. Bien que tout ait été dit sur cette bague qu'elle aimait à regarder, sa possession ne semble pas avoir eu comme conséquence une dévotion spéciale au nom divin. De telles bagues d'un caractère particulier, sans le sceau, mais avec une

saillie centrale, deux côtés obliques et la gravure de noms sacrés (ou des figures de saints, la Vierge et un prêtre tenant un calice), étaient communes au début du XVe siècle, et étaient censées remède souverain contre l'épilepsie. La bague tant suspectée par les juges de Jeanne, était une bagatelle de la sorte. Pour ce qui est de sa dévotion à Notre-Seigneur, elle fut plus tard manifestée sur son étendard, et le dernier mot de ses lèvres mourantes fut JÉSUS. On a montré avec beaucoup d'érudition qu'une dévotion spéciale à Notre-Seigneur fut inculquée par les frères mendiants et prêcheurs de l'ordre de saint François (qui en règle générale étaient du parti français), et en 1427-1429 par Bernardino de Sienne, en même temps que par un certain frère Richard, fou enthousiaste qui était censé, chose probablement inexacte, prêcher « Le Christ et le pays », et qui prédisait l'avènement de l'Antéchrist dans la Champagne à la fin de 1428. La Pucelle ne le vit qu'à l'époque où elle avait déjà remporté ses grands succès, et elle ne s'en laissa pas imposer par cet exalté.

Il peut être plus utile de rappeler que sainte Colette employait le nom de JÉSUS comme l'enseigne de ses réformes et l'en-tête de ses lettres, et que son influence était puissante parmi les personnes pieuses. La dévotion à Jésus peut encore avoir été suggérée à Jeanne par les sermons des prédicateurs franciscains, bien que tout ce dont nous sommes certains sur ses plus anciennes relations avec eux soit qu'à Neufchâteau elle se confessa deux ou trois fois à des frères mendiants. C'était à son curé qu'elle s'adressait d'habitude. Quand il ne pouvait pas la recevoir, elle avait obtenu de lui la permission d'aller trouver un autre prêtre. Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de l'influence de sainte Colette, à ce moment au plus haut degré de sa réputation, ou de

celle des sermons des cordeliers ambulants, ou bien enfin de l'effet de ses propres réflexions, la dévotion à Notre-Seigneur, *Messire*, fut la base inébranlable de la croyance de la Pucelle avant qu'elle eût entrepris sa grande aventure, et c'est dans cette foi qu'elle décida de vivre et de mourir. Elle n'eut jamais de visions de son Maître, en dépit d'un bruit de l'époque dénué de fondement. Les saints étaient ses « frères du Paradis » ; son Maître était le Christ, qu'elle ne chercha point, comme sainte Colette, par de cruelles mortifications du corps, par une torture volontaire et une extase vaine, mais qu'elle suivit sur le chemin de la guerre, « âme de fer dans la pureté virginale du corps que recouvrait son armure. »

CHAPITRE V

LA MISSION ANNONCÉE. — JEANNE A NEUFCHATEAU

Nous ne pouvons préciser le moment exact où Jeanne céda à ses Voix et résolut d'aller en France. Elle eût préféré être écartelée par des chevaux sauvages, disait-elle, plutôt que de s'engager dans une entreprise aussi étrangère à son état normal, si elle n'avait été sûre que l'ordre venait de Dieu. Mais comment surmonter les difficultés pratiques? Comment avoir accès auprès du dauphin dans un de ses châteaux des bords de la Loire? La distance était grande, environ sept cents kilomètres, et sur la route, une bonne partie de la contrée était inféodée aux Anglo-Bourguignons; enfin, tous les chemins étaient infestés de bandes de pillards.

Le capitaine de la ville fortifiée la plus proche, Robert de Baudricourt, commandant le parti du dauphin à Vaucouleurs, à quelque quatre lieues de Domrémy, était sans contredit la personne la plus désignée à laquelle elle pouvait s'adresser pour une aide et pour une escorte. Elle devait avoir entendu parler de Robert toute sa vie, et particulièrement au printemps de 1427, quand son père eut à traiter personnellement avec ce capitaine, comme représentant les intérêts des villageois de Domrémy. Un certain Guiot Poignant avait été

caution pour le payement des 220 écus d'or dus à Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy. Le damoiseau avait confisqué pour l'arriéré de cet argent les biens et le bétail de Poignant, et celui-ci demandait dédommagement aux seigneurs des villages et aux villageois eux-mêmes. Le cas fut soumis à l'arbitrage sous la surveillance de Robert de Baudricourt.

Jeanne doit avoir su par les conversations de son père, à quelle sorte de personnage elle aurait affaire dans le sire de Baudricourt. C'était un homme d'épée, brusque, pratique, qui s'était marié successivement à deux riches veuves et qui, depuis qu'il pouvait porter les armes, avait combattu dans les furieuses guerres des marches de Lorraine. Il avait quelque humour, mais était également incapable de folie et de noble enthousiasme. Sa confession, si jamais il purifiait sa conscience à ce tribunal, pourrait bien avoir été du genre de celle attribuée à Étienne de Vignolles, appelé La Hire : « J'agis comme les autres hommes d'armes. O Dieu ! faites pour moi en ce jour de bataille, comme je ferais pour vous si vous étiez La Hire et si j'étais Dieu. » Plus Jeanne connut Baudricourt, plus vivement elle dut comprendre que ce n'était point là l'homme qui accueillerait une fille de seize ans disant : « Le monde est bouleversé, c'est moi qui vais le remettre en état. » Comme par hasard, elle se servait des paroles d'Hamlet : « *Dixit quod erat nata ad hoc faciendum.* »

C'est au moment où l'on recrutait des troupes en Angleterre pour une nouvelle attaque sur les territoires soumis au dauphin au sud de la Loire, en mai 1428, que Jeanne approcha pour la première fois ce redoutable seigneur. Il devait avoir appris que l'Angleterre était décidée à faire un nouvel effort, il savait probablement que le petit coin

de territoire et la petite ville fortifiée où il avait maintenu si longtemps l'étendard des Lys, devait être l'objet d'un assaut spécial.

Pour remédier à tous ces malheurs, une petite paysanne de seize ans, accompagnée d'un lourdaud du pays, s'en vint informer Baudricourt qu'elle avait la divine mission de sauver la France. Nous pouvons nous imaginer que les solives en chêne de son vestibule résonnèrent de son rire joyeux.

Il n'avait pas été facile à Jeanne de parvenir jusque-là. Sa mère n'avait pas été sans lui parler plusieurs fois de l'horreur que son père avait éprouvée en rêvant qu'elle quittait la maison en compagnie de soldats. Jeanne était obligée de cacher son dessein. Elle avait un parent par alliance, un nommé Durand Laxart ou Lassois, vivant au Petit-Burey, village situé à une lieue de Vaucouleurs. Lassois avait épousé la fille d'une sœur de la mère de Jeanne. Le mariage l'avait ainsi rendu son cousin, mais comme il était beaucoup plus âgé qu'elle, elle l'appelait « son oncle. » Sa femme, la cousine, était alors (ou peut-être plus vraisemblablement en janvier 1429), sur le point d'avoir un enfant, et Jeanne suggéra à Lassois de la demander pour soigner sa femme pendant ses couches. La Pucelle, comme en témoigne Beaupère, celui de ses juges qui avait l'esprit le plus moderne, avait « une grande subtilité de femme. » Lassois approuva cette idée et l'emmena de Domrémy à sa demeure au Petit-Burey. Dans son témoignage Lassois ne distingue pas très bien entre les deux visites à Baudricourt, la première en mai 1428, la dernière en janvier-février 1429. Dans l'une ou l'autre circonstance elle dit à Lassois sous forme de demande : « Ne savez-vous pas le dicton : *La France désolée par*

une femme (allusion à la mère de Charles VII) *sera rétablie par une pucelle ?* » A la même époque elle parla de son désir d'aller en France et de conduire le dauphin à Reims pour y être couronné. Puisqu'elle ne dit mot de la levée du siège d'Orléans, c'est que cette conversation doit avoir été tenue en mai 1428, avant l'époque où Orléans était menacée, car lorsque Orléans fut assiégée elle en annonça la délivrance comme faisant partie de sa tâche.

A l'aurore du siècle, Marie d'Avignon avait prophétisé la ruine de la France par une femme et son relèvement par une Pucelle. Ces prédictions très connues firent grand bruit, au dire de Quicherat. On les aurait commentées dans les sermons et elles étaient devenues un sujet de conversation courante. Prophétie ou dicton, elles avaient sans doute eu leur effet sur Lassois. Il emmena Jeanne chez lui, où un jeune gentilhomme nommé Geoffroy du Fay, qui déjà connaissait ses parents, lui entendit dire qu'elle désirait aller en France. On ne sait pas de façon certaine si cela se passa en 1428 ou 1429, mais d'après une remarque de Geoffroy, il semble qu'il eût occasion de rencontrer la Pucelle seulement au moment de sa première visite à Vaucouleurs. S'il en fut ainsi, en mai 1428, on savait de façon générale qu'elle avait une mission à remplir auprès du dauphin.

Lassois et Jeanne se rendirent chez Baudricourt. On peut imaginer ce qui se passa d'après l'intéressant témoignage de Bertrand de Poulengy, un écuyer ayant à cette époque environ trente-cinq ans, qui connaissait Domrémy, avait plusieurs fois visité chez eux les parents de Jeanne, et s'était assis sous le fameux arbre, quand celle-ci était enfant. Dans la semaine de l'Ascension de Notre-Seigneur (mai 1428) Poulengy était avec Baudri-

court au moment de l'arrivée de Jeanne, qui se disait envoyée par son Seigneur. Elle demanda à Baudricourt d'adresser au dauphin un message ainsi conçu : « Gardez-vous bien, et surtout n'offrez pas la bataille à vos ennemis, car le Seigneur vous enverra un secours vers la mi-carême, » c'est-à-dire en mars 1429. Elle ajouta que, par la volonté de Dieu, elle-même conduirait le dauphin à son couronnement. Elle ne dit rien d'Orléans. Rien n'indique là que Jeanne ait demandé à être conduite de suite au dauphin. Peut-être la rebuffade de Baudricourt fut-elle simplement le refus, fait en riant, d'envoyer un message de la part d'une jeune paysanne. L'avis au dauphin de ne pas provoquer les Anglais à se battre semble superflu ; ce dernier alors pensait à tout autre chose. On ne sait pourquoi Jeanne d'Arc fixait au mois de mars suivant l'époque de l'arrivée du secours.

Elle disait en outre que le royaume appartenait à Dieu et non au dauphin, mais que Dieu désirait que le dauphin le tienne en commende (*in commendam*). Ces idées communes de rois vassaux du Roi du Ciel, la Pucelle devait les avoir entendues exprimer dans les sermons. Il est certain qu'en Écosse ce fut un thème de prédication souvent choisi. Cette opinion était si répandue qu'il est inutile d'inventer un metteur en scène appartenant au clergé comme l'initiateur de sa mission. Même la monnaie à cette période proclamait que « le Christ est roi, le Christ est empereur » (*Christus regnat, Christus imperat*). Les monnaies avec cette inscription sont représentées dans la *Vie* illustrée de la Pucelle par Wallon.

On a allégué que Jeanne était en relations spirituelles avec quelques prêtres dont deux sont nommés. L'un d'eux avait huit ans quand Jeanne

quitta Domrémy, et l'on nous assure néanmoins qu'il entendit sa confession ! L'autre l'eut comme pénitente trois fois pendant un carême et une fois dans une autre occasion. Après avoir fait part de son message, la Pucelle, suivant Poulengy, s'en retourna chez elle accompagnée par Lassois.

Les auteurs de deux chroniques écrites environ quarante ans après l'événement, assurent que Baudricourt pensa garder Jeanne comme bohémienne, comme fille perdue pour amuser ses soldats. Les mêmes affirment que l'année suivante Jeanne gagna la confiance de Baudricourt par une preuve extraordinaire de clairvoyance ou de vue à distance, que Baudricourt rapporta dans une lettre au dauphin. L'une et l'autre histoire ne reposent sur aucune autre autorité, mais nous aurions, paraît-il, plutôt tendance à accepter la première et à rejeter la seconde. Lassois en effet raconte que Baudricourt lui conseilla plus d'une fois de souffleter Jeanne et de la ramener chez son père ; mais on ne sait si ce conseil fut donné pendant sa première ou sa seconde visite à Vaucouleurs. Jeanne ne fut pas découragée.

Un mois plus tard, à la veille de la Saint-Jean, elle dit à Michel Lebuin, un garçon de son âge : « Il y a entre Coussey et Vaucouleurs une fille qui, avant un an d'ici, fera sacrer le roi de France à Reims. » Elle le fit en effet trois semaines plus tard qu'elle ne l'avait annoncé. Elle parlait volontiers de sa mission. En 1429, avant de quitter la maison paternelle, un autre garçon de son âge, Jean Waterin, « l'entendit dire plusieurs fois qu'elle rétablirait la France et la lignée royale. » Certainement les voisins étaient au courant de ses intentions, car, ainsi que nous l'avons vu, son frère lui dit que toute cette histoire lui avait été mise dans la tête à l'arbre des Fées, allégation contre laquelle elle protesta. Il est

digne de remarque que son père ne l'envoya pas à sa famille de Sermaize à plusieurs lieues de distance, craignant sans doute qu'elle ne trouvât là une escorte d'occasion pour la conduire au dauphin.

Le 17 ou le 18 juillet 1428, le gouverneur de Champagne, Antoine de Vergy, se mit en campagne avec une force moins importante que celle qu'il espérait recruter, pour soumettre aux Anglais la région de Vaucouleurs. Le peuple de Domrémy se retira avec son bétail à Neufchâteau, à une distance de deux lieues en Lorraine. La famille de Jeanne logea chez une femme appelée La Rousse, qui tenait un hôtel. Ils y demeurèrent une quinzaine, dit Jeanne; des témoins dirent, plus tard, quatre ou cinq jours. Les accusateurs affirmèrent que Jeanne y était venue seule, sans la permission de ses parents, qu'elle vivait de façon irrégulière, associée à des femmes de mauvaises mœurs, et qu'elle était employée comme bonne et apprenait à monter à cheval. Tout cela était faux et fut pleinement réfuté par les témoins de Domrémy qui avaient été à Neufchâteau en juillet 1428.

A son procès de 1431, on demanda à Jeanne pourquoi elle avait assigné un jeune homme devant le juge de Toul pour rupture de promesse de mariage. Elle répondit : « Je ne le fais pas citer ; mais c'est lui qui me fait citer ; je jurai, devant le juge, de dire la vérité ; et enfin je ne lui avais fait de promesse. » Les accusateurs déclarèrent que Jeanne avait cité ce jeune homme en rupture de promesse de mariage, et qu'il refusa de l'épouser à cause de sa fréquentation des femmes de mauvaise vie de Neufchâteau. Que Jeanne ait promis d'épouser un jeune homme après avoir fait le vœu de rester pucelle si telle était la volonté de Dieu, et cela au moment où elle désirait vivement partir pour remplir sa mission,

cela est impossible. Qu'elle poursuivît un amant récalcitrant devant une cour ecclésiastique, c'est une accusation absurde. Mais puisqu'il lui fallut pour cette affaire aller au moins une fois à Toul, à dix lieues de Neufchâteau (et plusieurs fois même dans la quinzaine, à en croire ses accusateurs), elle dut avoir pris cette ville de Neufchâteau en aversion et avoir été heureuse, ainsi qu'elle le dit, de retourner à Domrémy. L'histoire que rapportent beaucoup d'écrivains, et d'après laquelle Jeanne aurait avoué avoir désobéi à ses parents à propos de ce mariage, est entièrement erronée. Elle ne dit rien de la sorte.

De temps à autre, Jeanne fréquentait l'église de Greux, car le village de Domrémy avait été brûlé. Si les hommes de Vergy l'avaient incendié, pourquoi n'en firent-ils pas de même de Greux ? Si Domrémy fut brûlé pendant les premières semaines après le retour de Jeanne, elle dut voir son père et ses frères fort occupés à une tâche très familière aux paysans contemporains d'Écosse, la reconstruction de leurs habitations. Heureusement, ce travail fut favorisé par le beau temps de l'été, quand au dehors l'air est cependant frais pendant le calme des nuits. On ne sait rien de ce qui se passait à Domrémy pendant qu'on réparait les toitures (si elles avaient été détruites), et que les meubles transportés à Neufchâteau au moment de la fuite étaient ramenés dans des chariots. On est seulement certain d'une chose, c'est que vers la fin d'octobre la Pucelle doit avoir appris qu'Orléans était assiégée par les Anglais, qu'ils s'étaient emparés des petites villes de la Loire en amont et en aval, avant-postes de la cité, et qu'ils y avaient mis des garnisons.

Ils occupaient avec leurs troupes Meung et Beaugency, entre Orléans et Blois d'un côté, Jar-

geau de l'autre, entre Orléans et Gien. Orléans tombée, les Anglais avaient pour ainsi dire brisé le centre de la défense du dauphin, et de cette base ils pouvaient prendre à leur guise, une à une, les belles cités de Blois, de Tours et de Chinon, ainsi que tout ce que le roi possédait encore.

CHAPITRE VI

DÉBUT DU SIÈGE D'ORLÉANS

Ici nous quittons Jeanne pour un moment. De juillet 1428 à janvier 1429 on sait peu de chose de sa vie. Nous arrivons au siège d'Orléans, la campagne de Moscou des Anglais en France. Ils n'avaient point vu en effet les signes des temps. En France, comme l'écrit un nouvelliste militaire de 1460 (Bueil, dans *Le Jouvencel*), une nouvelle génération entrait en ligne et l'Écosse fournissait de frais contingents d'alliés.

Aidé de sir John Stewart de Darnley et de John Wishart, le connétable repoussait les Anglais sous le Mont-Saint-Michel. Stewart, s'inspirant de l'exemple des adversaires, fit descendre de cheval tous ses hommes et il obtint le succès. Il est à noter que dans cette lutte mortelle entre le connétable et La Trémoïlle, les Écossais prirent parti contre le favori du roi.

En septembre 1427, La Hire et Dunois battirent les Anglais et firent lever le siège de Montargis, ce qui est un rayon de lumière dans un sombre horizon.

La tentative sur Orléans, l'effort pour rompre la ligne de la Loire et pousser le dauphin à se réfugier en Espagne ou en Écosse, fut un projet insensé, conçu dans un sentiment de folle présomption, les forces et les munitions des Anglais se

trouvant tout à fait insuffisantes. « Dieu sait par quel conseil fut entrepris le siège d'Orléans », écrit au gouvernement anglais en 1433 le duc de Bedford, régent pour Henri VI enfant. Si Bedford ne savait sur qui devait retomber la responsabilité de cette folle entreprise, nous ne pouvons espérer découvrir la vérité !

Ici, il ne serait peut-être point mal à propos de décrire, d'après des documents qui n'ont point été publiés, la nature des préparatifs anglais pour l'entière soumission de la France. L'artillerie et le matériel de siège furent réunis par les vicaires d'Enfield et de Cheshunt et par John Parker, maître de l'artillerie pour le comte de Salisbury. Parker toucha £666, 13s. 4d.[1] pour l'artillerie et £66, 7s. 9d.[2] destinés aux maîtres marins pour le transport de l'autre côté de la Manche. Il acheta quatorze petits canons en cuivre, appelés « oiseleurs » d'un pied et demi de long chacun, avec trois chambres par pièce, pouvant lancer des pierres du poids de deux livres. Il y avait encore trois pièces à une seule chambre et encore vingt-neuf canons divers. De plus, seize petits canons à main, cerclés de fer; avec douze cents boulets de plomb. Cette arme, un mousqueton énorme avec support, était employée avec avantage du côté français, ainsi que nous le verrons, par maître Jean le Lorrain.

Pour les canons de siège, il y avait trois grandes pièces de fer susceptibles de lancer des pierres de dix-huit pouces. Dans une autre fonderie on avait acheté encore trois pièces de quatorze à dix-huit pouces. On fit l'acquisition de 1.214 pierres de 14 à 24 pouces et de 200 autres pour les « oiseleurs. » On s'approvisionna encore de 320 pavois ou larges bou-

[1] 16.800 fr.
[2] 1.660 fr.

cliers, destinés à protéger les combattants dans l'assaut des positions fortifiées, et de 123 caisses d'arcs et de flèches. Enfin on avait requis quatre paires de soufflets afin de les utiliser, si cela était nécessaire, pour fondre de nouveaux canons de l'autre côté de la mer. On avait emprunté à la science militaire française l'idée d'employer une grande quantité de plomb pour faire des « saumons », destinés à renforcer le pied des canons (*ad usum Franciæ*). Un grand instrument de bois, « le vice », avait été fabriqué pour charger et décharger les pièces.

Ces préparatifs considérables et ces dépenses excessives étaient propres pour frapper de terreur les cœurs les plus hardis de France. L'Angleterre se mettait à la besogne sans regarder à la dépense et en utilisant les dernières découvertes de la science militaire.

Quant à l'armée ainsi équipée, Salisbury lui-même l'avait recrutée par contrats de courte durée. Les hommes étaient engagées pour une période de six mois : l'état-major comprenait six officiers bannerets, 34 chevaliers bacheliers, 559 écuyers, avec 1.800 archers ; en y comprenant 30 attachés à des services divers, cela faisait une force de 2.509 hommes. Le 30 juin 1428, deux cent quarante combattants ayant manqué le rendez-vous fixé au port de Sandwich, Salisbury engagea 450 archers supplémentaires. Cent dix-neuf hommes d'armes, dépourvus d'ambition, préférèrent rester chez eux en Angleterre.

A Paris, Bedford ajouta 400 lances et 1.200 archers, si bien qu'en ne tenant pas compte des pages, Salisbury se trouva à la tête de près de 5.000 hommes. Des renforts furent encore tirés des garnisons ; par exemple, huit hommes de Rouen, et de même ailleurs. A la fin de mars 1429, les

levées féodales de Normandie furent appelées pour le siège d'Orléans, et on les employa beaucoup à garder les convois. Le nombre des Bourguignons qui furent utilisés est inconnu, mais ils avaient été retirés avant que Jeanne se fût mise en route pour aller délivrer Orléans.

Tout ce rassemblement d'Anglais était bien au-dessous de ce que Bueil croyait nécessaire, plusieurs années après les événements. Écrivant lorsque sa carrière militaire était terminée, probablement vers 1460, il fait remarquer que l'on est toujours fertile en inventions dans l'art de la guerre ; parmi celles-là figuraient probablement les légers bateaux de cuir, susceptibles d'être transportés par des chevaux et qui étaient utilisés pour traverser les fossés remplis d'eau des villes fortifiées. A son idée, pour le siège d'une grande place forte comme Orléans, il fallait un parc de 250 pièces de divers calibres, et ses opinions au sujet de la poudre nécessaire à chaque canon auraient fait tressaillir les Anglais de 1429.

De plus, en trente années d'expériences, Bueil avait appris à se méfier des *bastilles* ou retranchements de terre palissadés, tels qu'en employèrent les Anglais et les Bourguignons aux sièges d'Orléans, de Compiègne, de Dieppe et du Mont-Saint-Michel. Ces forts improvisés échelonnés tout autour de la ville menacée, sont représentés dans les manuscrits illustrés de cette époque, comme de simples cercles de pieux n'arrivant pas à la hauteur d'un homme. En fait, ils étaient bien plus fortifiés ; les palissades couronnaient de grands terrassements, et les assaillants devaient se servir de hautes échelles, car l'artillerie ne pouvait pas facilement y faire des brèches.

Avant la fin du siège, les Anglais avaient caché leurs hommes dans douze ou treize de ces bastilles,

mais, comme le fait remarquer Bueil, elles étaient si éloignées les unes des autres, que les diverses garnisons ne pouvaient en cas d'attaque se prêter un mutuel secours, et il n'y avait pas de place pour les chevaux. « J'avais déjà entendu dire qu'on ne retire rien de bon des bastilles, et dans les dernières guerres je vis leur ruine, à Orléans, à Compiègne, à Dieppe et au Mont-Saint-Michel » , écrit-il.

En réalité, il n'y avait pas lieu de blâmer les bastilles, mais elles étaient trop peu nombreuses, l'armée d'investissement étant numériquement insuffisante.

Ces critiques de Bueil sont tardives ; il n'est pas aisé d'imaginer comment les Anglais auraient pu faire mieux avec les forces limitées dont ils disposaient. Ils n'avaient pas assez de soldats pour les répartir dans un nombre double de bastilles ; mais quand la Pucelle arriva, les Français n'avaient pas encore donné l'assaut à un seul des treize forts anglais.

De l'armée que Salisbury possédait au début et qui comprenait environ 5.000 hommes, avec lesquels il prit quarante villes et châteaux en septembre 1428, il faut déduire les garnisons qu'il dut laisser dans ces différentes places fortes. Il apparaît dès lors manifestement que Salisbury n'avait pas suffisamment d'hommes soit pour investir Orléans, une ville avec une couronne de tours, avec un fleuve devant, et des murailles d'une hauteur et d'une épaisseur à toute épreuve ; soit pour enlever d'assaut une cité bien pourvue de canons de divers calibres, où un peuple d'un courage et d'un patriotisme dignes d'éloges, faisait la garde, secondé par les compagnies de tous les grands capitaines français.

D'autres cités, les États de France et le dauphin, leur fournissaient de l'argent et des provisions.

La ville était bien pourvue de victuailles. Elle avait des canons, de la poudre, des flèches, des pavois ou boucliers de protection, et toutes sortes de munitions de guerre. Les bourgeois avaient détruit les maisons et les belles églises du faubourg de l'autre côté du fleuve, et donné le plus cordial accueil à des capitaines hardis comme Dunois, La Hire, Poton de Xaintrailles. Malheureusement pour eux, les églises massives furent seulement ruinées mais non rasées, et quelques-uns des forts d'investissement anglais étaient des terrassements palissadés ou bastilles, qui entouraient les murs à demi ruinés et les clochers des églises ou s'appuyaient sur eux.

Le 12 octobre le siège commença. Les canons anglais faisant feu de la rive droite de la Loire, lancèrent de lourds boulets de pierre dans la ville et tuèrent . . . une femme ! Ils détruisirent les moulins à eau, mais les habitants construisirent des moulins à chevaux. La tête du pont sur la rive gauche (du côté anglais) était protégée par deux fortes tours, « les Tourelles » , avec un boulevard extérieur d'où les Anglais furent tout d'abord repoussés avec une perte de 240 hommes, en ne comptant que ceux qui furent tués. Les Anglais minèrent ou furent censés avoir miné le boulevard ; alors les Français abandonnèrent les Tourelles le 23 octobre, brisant une arche du pont, et élevèrent une barricade sur l'arche de la Belle-Croix (ornée plus tard par les dames d'Orléans de statues de Charles VII et de la Pucelle, à genoux, en prière de chaque côté de la dite belle croix).

Le 24 octobre, Salisbury fut mortellement blessé par un boulet au moment où il procédait à une reconnaissance de la ville de l'une des fenêtres des Tourelles. Cela produisit autant de découragement parmi les Anglais, que l'arrivée d'Étienne de

Vignoles (le fameux La Hire), du brave Dunois, appelé alors bâtard d'Orléans, et de leurs bandes d'archers, d'arbalétriers et d'infanterie italienne de métier, encourageait les bourgeois. Le 8 novembre, l'armée anglaise leva le camp pour se retirer dans des quartiers plus confortables, dans les villes voisines de Meung et de Jargeau, tandis que William Glasdale, homme du nord et soldat de haute réputation, tenait sous les lords de Moleyns et Poynings, et avec cinq cents hommes, les Tourelles et leurs barbacanes. Glasdale pouvait seulement observer la ville pendant que les Français détruisaient douze églises et monastères dans le faubourg, afin qu'ils ne pussent fournir un abri au gros de l'armée anglaise à son retour. Jamais on ne parla d'une tentative pour reprendre la tête du pont avec ses fortifications; les Français n'étaient pas encore conduits par Jeanne d'Arc, et, bien que grandement supérieurs en nombre, ils n'avaient pas le cœur à l'assaut.

Le 1er décembre, le célèbre Talbot arriva pour renforcer les Anglais aux Tourelles et les ravitailler en provisions, canons et munitions. Il maintint un feu bien nourri de projectiles pesants qui causa des dégâts à beaucoup de bâtiments, mais ne tua que très peu de monde. La ville répondit avec une grosse et nouvelle pièce d'artillerie, et quand vint Noël il y eut une trêve; Orléans prêta des musiciens à l'ennemi, mais de part et d'autre on n'avait fait quoi que ce soit ayant la moindre importance. Le fameux canonnier appelé Jean « démolissait » quelques Anglais tous les jours. Le 29 décembre, les Orléanais rasèrent encore huit ou neuf églises. Le comte de Suffolk et Talbot arrivèrent sur la rive droite avec 2.500 hommes et établirent un vaste camp fortifié (une bastille et un boulevard) à Saint-Laurent-des-Orgerils en dehors de la porte

ouest de la ville, la porte Regnart. Ce camp était destiné à condamner la porte Regnart et le chemin descendant le fleuve vers Blois, de façon à arrêter tout renfort français venant de ce centre important. Les Anglais étaient seulement tenus en échec par quelques sentinelles de cavalerie sous les ordres de Dunois. Il y en avait tous les jours, mais aucun effort n'était fait pour empêcher les ennemis de se fortifier dans leur grande bastille de Saint-Laurent ou ailleurs.

Ainsi allait le siège, si on peut appeler cela un siège. Journellement des bandes de Français sortaient pour harceler les Anglais, tandis que ceux-ci « avec force cris » s'avançaient contre une des portes de la cité. Il n'y avait pas à proprement parler d'attaque, pas de combat décisif ni d'assaut de nuit, et chaque parti se retirait quand il arrivait à portée de l'artillerie ennemie, c'est-à-dire à environ cinq cents mètres. Les troupes françaises et les vivres entraient à volonté à Orléans, mais les Anglais élevèrent une bastille sur l'île Charlemagne, qui se trouve sur le fleuve entre le fort de Saint-Laurent et celui de Saint-Privé récemment établi pour surveiller le bac de l'île. Les garnisons de ces ouvrages fortifiés ne purent cependant empêcher un grand convoi de munitions envoyé de Bourges, au sud d'Orléans, d'entrer dans la ville le 10 janvier 1429.

En fait, les Anglais avaient éprouvé ce jour-là des pertes appréciables en tués et en prisonniers, tandis que le lendemain un coup de canon tiré d'Orléans détruisait la toiture du fort des Tourelles à la tête du pont. Le 12 janvier, un troupeau de 600 porcs fut conduit dans la cité, et le jour d'après sir John Fastolf renforça l'armée assiégeante d'une compagnie de douze cents hommes, de canons de différents calibres, de poudre, de vivres et d'une provision de flèches. En même temps

40 bœufs et 200 porcs étaient amenés à Orléans, mais le lendemain les Anglais saisirent le bac des Orléanais qui faisait le trajet entre l'église Saint-Loup et la rive opposée, dans les champs situés au dehors du mur de l'est, et ils capturèrent cinq cents têtes de bétail destinées à ravitailler la ville. Ils tuèrent eu outre un certain nombre d'ennemis et prirent la fameuse pièce d'artillerie légère de maître Jean le Lorrain qui leur avait occasionné de si grandes pertes. Ils la portèrent en triomphe aux Tourelles, tandis que Jean se sauvait à la nage. Alors continuèrent les escarmouches avec les habitants courageux et bien nourris. C'est à ce moment (31 janvier 1429) que nous les laissons dans la joie de l'arrivée de huit chevaux de somme chargés d'huile, pour leurs salades d'hiver.

La lutte n'était pas beaucoup plus sérieuse que les combats avec des pommes et des fromages, sur la riante terre de Torelore, racontées dans le vieux roman d'*Aucassin et Nicolette*. Les Français, suivant l'auteur contemporain du *Journal du Siège*, ne paraissent pas avoir perdu cinquante hommes et les Anglais cent, en faisant abstraction des Tourelles. Si nous en croyons le mystérieux chroniqueur écossais, le moine de Dunfermline (qui déclare qu'il accompagna la Pucelle jusqu'à la fin), le camp anglais était comme une grande foire avec des baraques pour toutes sortes de denrées et avait des chemins souterrains conduisant d'un fort à l'autre.

Il est certain que les Français avaient suffisamment de vivres ; mais le siège allait devenir plus rigoureux, et du 25 février jusqu'à l'arrivée de la Pucelle à la fin d'avril, il n'y eut que de petites quantités de victuailles d'introduites. L'entrée de quelques porcs est dûment annoncée !

Jeanne d'Arc.

(D'après le tableau de Bastien-Lepage.)

CHAPITRE VII

SECONDE VISITE DE JEANNE A VAUCOULEURS

PENDANT que les assiégeants et les défenseurs d'Orléans étaient simplement en train de marquer le pas, d'étranges nouvelles d'événements qui n'avaient point eu lieu, étaient colportées aux oreilles des gens de Domrémy. Pèlerins et marchands de cochons rivalisaient en racontant sur leur passage les plus tristes histoires : comment on avait pris les Tourelles ! comment la ville était investie ! comment les habitants mouraient de faim ! Ce qui semblait à Jeanne le plus cruel, c'est que les Anglais, tout en gardant prisonnier le duc d'Orléans, eussent attaqué sa ville et son territoire. On regardait cette conduite comme une félonie sans précédent, et l'attachement de Jeanne à la maison royale se manifestait très fort dans le cas du *beau duc*, le prisonnier poète. Elle avait promis en mai 1428 que son dauphin aurait le secours du Ciel en mars 1429. En octobre 1428, il était évident que le dauphin ne s'était jamais trouvé dans une situation aussi critique. En janvier 1429, la date choisie par Jeanne approchait, et vers le 12 (?) de ce mois elle quitta Domrémy, qu'elle ne devait plus revoir, pour la maison de ses cousins les Durand Lassois à Petit-Burey.

Quand elle s'en alla à ce pays elle n'eut pas le courage d'entrer souhaiter le bonsoir à sa petite

amie Hauviette. « Adieu, je vais à Vaucouleurs ! » cria-t-elle en passant près de la maison de son amie Guillemette à Greux. « Adieu, Mengette ; je te recommande à Dieu ! » dit-elle à une autre fille de son âge.

Adieu Domrémy ! le petit ruisseau, la rivière, l'île, le château féerique de son enfance et le vieux jardin gris. Adieu fontaine et arbre des Fées ! adieu oiseaux du clos de son père ! adieu sa chère mère et les prairies où elle avait couru pour les guirlandes de fleurs ! elle devait en disputer une autre, immortelle cette fois, la couronne de la vierge martyre.

Comment Jacques d'Arc consentit-il encore à laisser sa fille approcher les hommes d'armes ? Cela demeure un mystère. Il peut avoir été persuadé par le curé, Fronte, ou par d'autres qui pensaient que Jeanne pourrait faire du bien en suivant sa voie, car en ce temps son ambition était devenue le thème des commères de Domrémy. Ce qui a le plus de vraisemblance, c'est que Jacques d'Arc s'en remettait absolument au bon sens de Robert de Baudricourt. « Assurément, doit-il avoir pensé, le capitaine est le dernier homme à laisser partir la jeune fille ! »

Sans doute Baudricourt fut pendant longtemps récalcitrant. Ce qui est certain, c'est que Jeanne quitta la maison des Lassois à Petit-Burey et s'en vint demeurer trois semaines avec Henri Royer[1] et sa femme à Vaucouleurs. Tous les deux ont rendu témoignage de sa bonté, de son zèle à se rendre à l'église, de son activité et de son habileté à manier l'aiguille. Elle affirmait qu'elle irait en France accomplir sa mission, quand même elle devrait s'y rendre sur les genoux. Comment fit-elle pour triompher du scepticisme de Baudricourt, si bien

[1] Ou Le Royer.

qu'il finit par lui accorder une escorte ? Répondre à cette question implique ce que sir Walter Scott appelle « une tentative ridicule pour voir dans une pierre à moulin autre chose que ce que comporte une pierre à moulin », procédé que sir Walter Scott comme historien désapprouve fort.

Arrivée à Petit-Burey dans la première quinzaine de janvier 1429, Jeanne paraît y être restée trois semaines (Lassois, en 1456, dit six semaines), et être allée à la maison des Royer à Vaucouleurs dans la première semaine de février. Probablement elle allait et venait de l'une à l'autre de ces demeures amies. Si la déposition de Lassois fixant son séjour à six semaines était exacte, elle serait alors arrivée chez lui en décembre 1428. Chez les Royer, à Vaucouleurs, elle gagna le cœur de son hôtesse par ses gentilles manières, son habileté à la couture et sa foi ardente. Catherine Royer fut fort impressionnée par cette remarque de la Pucelle, point de départ de toute une théorie sur l'origine de sa mission. « N'avez-vous pas entendu dire que la France désolée par une femme sera rétablie par une pucelle venue des marches de Lorraine ? — Alors, ajoute Catherine, je me souvins avoir ouï cette prophétie et je fus étonnée. »

Cette prédiction était une légende populaire, familière à Catherine elle-même qui se rappelait l'avoir entendue, et il est absurde d'en parler comme d'une fraude des prêtres.

Jeanne se confessait alors habituellement à Jean Fournier, curé de l'église Sainte-Marie, sur la hauteur qui domine la ville ; et en 1456 un témoin oculaire se souvenait de son assiduité dans ses prières. Parfois elle s'agenouillait en inclinant la tête, parfois elle restait debout près de la statue de la Vierge dans la crypte de l'église. Mais ses prières semblaient rester sans résultat, elle ne pouvait

parvenir à émouvoir le jovial incrédule qu'était Baudricourt.

Son premier rayon d'espérance semble être venu d'un jeune homme d'armes âgé de vingt-sept ans, qui connaissait un peu son père et sa mère. Il s'appelait Jean de Metz, ou, d'après son pays, Jean de Novelonpont. Il était de ceux qui auraient pu dire :

« *La guerre est ma patrie,*
Mon harnois ma maison,
Et en toute saison
Combattre c'est ma vie. »

Mais son cœur était fidèle à la France et à son roi légitime. Pendant le séjour de la Pucelle chez les Royer à Vaucouleurs, vers la seconde semaine de février 1429, Jean la rencontra, « dans son pauvre vêtement rouge de femme » (du peuple) et il lui dit : « Ma mie, que faites-vous ici ? Faut-il que le roi soit chassé du royaume et que nous soyons Anglais ? » Elle répondit : « Je suis venue ici, à chambre du roi, pour demander à Robert de Baudricourt de me conduire au dauphin ; mais Baudricourt ne se soucie ni de moi ni de ce que je dis. Et pourtant il le faut, je dois être là-bas avant la mi-carême, et j'y serai, dussé-je user mes jambes jusqu'aux genoux ! Personne au monde, ni prince, ni duc, ni fille du roi d'Écosse, ne peut recouvrer le royaume de France. Il n'y a pour notre roi d'autres secours qu'en moi. Ah ! j'aimerais mieux filer auprès de ma pauvre mère ! Combattre n'est pas mon métier. Mais il faut que j'aille et que je le fasse, car mon Seigneur l'a ordonné.

— Et quel est votre Seigneur ?

— C'est Dieu », répondit-elle.

Il dit alors, avec une émotion qui nous fait tressaillir encore à la lecture :

« Adoncques, moi Jean, je vous jure à vous,

Pucelle, ma main dans vos mains, qu'avec l'aide de Dieu je vous conduirai au roi ; et je vous demande, quand partez-vous ?

— Plutôt aujourd'hui que demain, plutôt demain qu'après » , répondit-elle.

Ici nous devons expliquer le sens des paroles de la Pucelle quand elle disait cette vérité contraire à l'attente générale, « qu'il ne viendrait aucune aide de la fille du roi d'Écosse. »

En avril 1428, le dauphin avait envoyé le poète Alain Chartier renouveler l'ancienne alliance avec l'Écosse. Cette alliance, dit Alain, n'est pas gravée sur parchemin ni sur une peau de brebis, mais sur la chair vivante des hommes, et les caractères n'en sont pas tracés avec de l'encre, mais avec du sang. La France et l'Écosse tour à tour, avaient sauvé mutuellement leur indépendance, de la conquête anglaise. Le 17 juillet 1428, Jacques Ier envoya une ambassade au dauphin, et le même jour un traité fut signé à Perth, à la demande de John Stewart de Darnley (comte d'Évreux) et de Regnault de Chartres, archevêque de Reims. Deux jours après, Jacques Ier régla les conditions du mariage de sa fille Marguerite, encore dans l'enfance, avec le fils du dauphin, Louis, qui se trouvait dans les mêmes conditions. Jacques devait en 1429 envoyer sa fille en France avec une armée de 6.000 Écossais. La dot serait le comté de Saintonge, condition acceptée par le dauphin en novembre 1428. Le 3 janvier 1429, le conseil municipal de Tournai était averti par le dauphin de l'arrivée de la fiancée écossaise avec une armée de 4.000 (6.000 ?) hommes avant la Pentecôte, c'est-à-dire au début du mois de mai 1429 ; si cette manifestation n'était pas suffisante, le roi Jacques viendrait lui-même. (En avril 1429, l'Angleterre préparait une flotte pour attaquer les transports écossais).

La connaissance de ces faits était parvenue aux gens de Vaucouleurs et à la Pucelle. Mais celle-ci avait prévu l'inanité des espérances de la France, et elle déclara que le secours de Dieu n'arriverait au dauphin ni en avril ni en mai, mais à la mi-carême et qu'au lieu d'une princesse d'Écosse avec 6.000 soldats et archers, ce serait seulement elle, une paysanne de Domrémy. Pour s'expliquer son mépris des bonnes nouvelles officielles relatives à l'armée écossaise des 6.000 hommes, il faut se souvenir de l'inébranlable ardeur de sa foi dans ses Voix proclamant avec juste raison que tout espoir était en elle seule. Si elle pouvait seulement parvenir jusqu'au dauphin, elle se croyait sûre d'obtenir de ses Voix la révélation d'un secret connu seulement de Dieu et de Charles, secret qui devait lui assurer infailliblement la reconnaissance de sa mission. Ses Voix le lui avaient annoncé avant son départ de Domrémy et lui avaient dit : « Va hardiment ; quand tu seras auprès du roi, il aura un bon signe pour lui persuader de croire en toi et te recevoir. » Ce signe elle le reçut.

Si Jeanne avait été une visionnaire banale, elle aurait compris que sa prédiction de mai 1428 : « Dieu secourra le dauphin vers la mi-carême 1429 », était entièrement réalisée par la promesse du grand contingent écossais avant la Pentecôte. Mais le renseignement que lui communiquaient ses Voix était sans conteste et sans comparaison supérieur à celui du ministère des affaires étrangères du dauphin. L'infortunée petite fiancée d'Écosse n'arriva en France que sept ans plus tard ; quant aux 6.000 hommes, on ne les vit jamais. Jeanne s'en vint seule.

Approximativement, nous estimons que la conversation de Jeanne avec Jean de Novelonpont eut lieu à la date des 5-7 février 1429. D'après ce

qu'elle lui dit, elle n'avait encore produit aucune impression sur Baudricourt. Elle n'avait pu obtenir ni cheval ni escorte ; il ne lui restait plus qu'à s'en aller jusqu'au dauphin, dût-elle, suivant son expression, user ses jambes jusqu'aux genoux. Voici le témoignage de Lassois : « Quand la Pucelle vit que Robert de Baudricourt ne voulait pas la faire conduire au lieu où était le dauphin (Chinon, sur la Loire), elle prit des habits à moi et me dit qu'il fallait partir, et je la conduisis à Saint-Nicolas sur la route.... »

Jeanne s'achemina vers la France jusqu'à ce sanctuaire de Saint-Nicolas-de-Septfonds, en costume masculin, non pour un pèlerinage, mais pour sa première étape vers Chinon. Toutefois elle réfléchit que cette façon de voyager n'était pas convenable, et elle retourna à Vaucouleurs.

Jean de Novelonpont dit que c'est lui qui suggéra à la Pucelle l'idée de voyager en costume masculin, ou plutôt qu'il lui demanda de faire ainsi et qu'elle y consentit. Mais elle en avait déjà fait l'expérience, lorsqu'elle renonça cette première fois à son projet de se rendre à Chinon.

Le duc de Lorraine ayant entendu parler de Jeanne, lui envoya une lettre avec un sauf-conduit pour venir à Nancy, à vingt ou vingt-trois lieues de Vaucouleurs. On lui acheta un cheval, et Jean de Novelonpont se mit en route avec Durand Lassois pour l'accompagner jusqu'à Toul, tandis que ce dernier faisait avec elle tout le chemin. Quelle que fût la direction prise, le voyage demandait probablement deux jours. A l'aller ou au retour, Jeanne visita le fameux sanctuaire de Saint-Nicolas à Saint-Nicolas-du-Port, à quelque deux lieues de Nancy. Elle s'en retourna à Vaucouleurs vers le 13 février, le lendemain de la défaite des Français à Rouvray.

D'après son propre récit de ce qui arriva à Nancy,

il apparaît qu'elle avait jusqu'alors échoué dans ses démarches auprès de Baudricourt. Le duc de Lorraine était un vieillard de mauvaise santé, dominé par une maîtresse. Quoique allié de l'Angleterre, il avait récemment marié sa fille et héritière avec René, second fils de Yolande, reine de Sicile et duchesse d'Anjou, belle-mère de Charles VII. René, dont les sympathies étaient françaises, fut plus tard le fameux et populaire « roi René » dont la cour joyeuse réunissait les artistes et les ménestrels.

Tout ce que nous savons de la visite de Jeanne à Nancy, c'est que « le duc lui posa des questions sur le rétablissement de sa santé ; elle n'en savait rien, mais elle lui dit quelque chose sur son voyage et lui demanda d'envoyer son gendre (René) et des hommes pour la conduire en France, ajoutant qu'elle prierait pour l'amélioration de sa santé. » Il lui donna un cheval noir et un peu d'argent, ou c'est peut-être avec l'argent qu'elle acheta le cheval. Beaucoup d'années après, une femme de Bourges affirma qu'elle avait entendu Jeanne raconter qu'elle ordonna au duc de congédier sa maîtresse ; mais ce témoignage qu'elle se rappelait n'a pas une grande valeur.

Nous pouvons probablement placer, comme nous le verrons, après la date du retour de Jeanne à Vaucouleurs vers le 13 février, un singulier incident expliqué par une histoire encore plus singulière. L'hôtesse de Jeanne, la femme de Royer, était assise dans sa maison avec la Pucelle quand Baudricourt lui-même et le curé Fournier entrèrent dans la pièce. Madame Royer se retira, mais elle apprit de Jeanne ce qui s'était passé. Le prêtre avait apporté son étole, il la revêtit et en présence du rude capitaine il exorcisa la Pucelle, en disant : « Si vous venez de l'esprit du mal, éloignez-vous ! si vous êtes bonne et venez de Dieu, approchez ! » Alors Jeanne

se traîna sur ses genoux vers le prêtre. Evidemment elle n'était pas possédée du diable. Jeanne dit à Catherine Royer : « Ceci est mal de la part de ce prêtre, car il m'a entendue à confesse. » C'était mal en effet, mais comment le jovial Baudricourt, qui jusque-là avait rejeté toutes les demandes de la Pucelle, en était-il arrivé à penser à la mettre à l'épreuve comme sorcière ? Jusque-là il ne l'avait point considérée comme telle ni comme prophétesse, mais comme une fille niaise.

Il y a une réponse possible à notre question. Dans le *Journal du Siège d'Orléans* et dans une sorte de recueil synoptique et varié, qui offre avec lui de grandes analogies, la *Chronique de la Pucelle*, et d'autre part dans le *Mistère du Siège d'Orléans*, pièce de date incertaine (1470 ?) nous lisons que le 12 février 1429 Jeanne s'en vint vers Baudricourt et lui dit : « En nom Dieu, vous mettez trop à m'envoyer ; car aujourd'hui le gentil dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommage. Il sera en danger de l'avoir plus grand, si vous ne m'envoyez bientôt vers lui. » Ces mots se gravèrent dans l'esprit du capitaine qui plus tard apprit que ce même jour de la révélation de Jeanne, le connétable d'Écosse et le seigneur d'Orval avaient été battus par les Anglais à la bataille des Harengs à Rouvray près Orléans (12 février 1429). Il peut bien s'être écoulé six jours avant que la nouvelle de cette déroute soit parvenue à Baudricourt, et c'est le 23 février que Jeanne quitta Vaucouleurs pour Chinon avec son escorte.

Supposant ce récit exact, nous comprenons pourquoi Baudricourt, quand il sut que ce qu'avait annoncé Jeanne était accompli, ne regarda plus la Pucelle comme une jeune étourdie, mais comme une envoyée du Diable ou de Dieu.

Elle avait la *vue à distance*, elle avait appris

un événement éloigné sans aucune intervention normale des sens. C'était l'un ou l'autre, le Diable ou Dieu qui l'inspirait. Baudricourt ayant des doutes, devait consulter là-dessus le curé qui fit l'exorcisme et trancha la question. C'est le même chroniqueur Cousinot, l'auteur de l'histoire de la clairvoyance de Jeanne, qui seul nous a raconté que Baudricourt voulait tout d'abord faire de Jeanne une fille de joie pour divertir ses hommes d'armes. Il paraît avoir eu des documents particuliers sur le rude capitaine de Vaucouleurs, et il ajoute que Baudricourt écrivit une lettre à Charles VII en faisant mention de la prophétie. Comme nous le savons en effet par un autre témoignage, Baudricourt écrivit à Charles au sujet de la Pucelle, quand elle se mit en route pour la France.

Vraie ou fausse, l'histoire de la clairvoyance de Jeanne ne se trouve point parmi les légendes contemporaines relatives à l'héroïne, excepté peut-être dans une allusion de Boulainvilliers dans sa lettre du 21 juin 1429 : « Après qu'elle eut montré plusieurs merveilles », Baudricourt la fit conduire au roi. Certes Jeanne dit qu'elle parla de ses Visions à Baudricourt et à aucun autre homme excepté au roi, et cette Vision, confirmée après que Fournier eut prouvé que Jeanne n'était pas sorcière, était bien faite pour ébranler l'incrédulité du capitaine.

Vers cette époque, un messager du roi, Jean Colet de Vienne, était à Vaucouleurs. Le 23 février, il se trouvait dans le petit groupe qui sortait avec Jeanne de la porte de France, pour aller trouver le dauphin à Chinon. On peut supposer que c'était lui qui avait apporté à Baudricourt la nouvelle du grand désastre de Rouvray du 12 février. Jeanne et ceux qui l'accompagnaient mirent onze jours (23 février–6 mars) pour leur marche de

Vaucouleurs à Chinon. Il est probable que le messager du roi alla plus vite. En comptant une semaine ou six jours de route, il aurait pu apporter à Vaucouleurs, le 19 février, la mauvaise nouvelle de Rouvray.

Il est assez improbable que Baudricourt ait pu écrire au Dauphin à propos de Jeanne (qui jusqu'au 13 février n'avait fait sur lui aucune impression), et qu'il ait reçu une réponse favorable de la cour le 20 février. La chose est en effet matériellement impossible.

Peut-être y avait-il des raisons suffisantes pour que Baudricourt ait été au courant de la défaite de Rouvray? Nous avons vu qu'en juillet 1428 les gouverneurs anglais de France avaient lancé Antoine de Vergy avec une armée contre toute la région qui dépendait du capitaine de Vaucouleurs. Or, un document (du 22 juillet 1428), prouve qu'en raison des « longs retards » de quelques capitaines qui devaient aider le gouverneur de Champagne, Vergy, dans cette attaque, un contrat avait été passé avec Baudricourt « pour la capitulation de Vaucouleurs et d'autres places » qui relevaient de son autorité.

On n'en sait pas davantage. Vaucouleurs ne s'était pas rendu. Les forces ennemies qui s'en approchèrent, s'éloignèrent au bout de cinq jours au plus. On devait rendre la place, comme cela se pratiquait dans de semblables cas, à moins qu'elle ne fût secourue à une date déterminée ou que le dauphin n'eût remporté une grande victoire, et alors il était tout naturel que celui-ci eût envoyé à Baudricourt un messager pour l'informer du désastre de Rouvray et de l'incertitude d'un secours. Mais l'accord visant la capitulation peut avoir été annulé quelques mois avant février 1429, par la diplomatie du duc de Bourgogne (qui par traité s'était engagé

à ne pas attaquer Vaucouleurs), ou par René, duc de Bar, qui à ce moment écrivait lettres sur lettres à Baudricourt. En tout cas, la nouvelle d'une si grande défaite que la bataille des Harengs pouvait avoir été envoyée officiellement à Vaucouleurs, où le messager du roi se trouvait certainement avant le 23 février. La condition désespérée d'Orléans après Rouvray, devait rendre Baudricourt moins réfractaire à laisser la Pucelle courir sa chance (*spes exigua et extrema*). Quels que soient les motifs qui chez ce capitaine aient pu dominer le sentiment du ridicule, il fit peu pour équiper la Pucelle pour son long voyage, quand il lui eut enfin permis le départ pour Chinon. Jean de Novelonpont et Bertrand de Poulengy firent les frais du voyage qui leur furent remboursés par le trésor royal.

Une mesure décisive fut adoptée. Sur l'avis de Jean, comme il le dit lui-même (et la chose a été déjà mentionnée) Jeanne échangea son pauvre habit de drap rouge pour la tunique, le pourpoint, les chausses, les bottes, les éperons et le chapeau de page.

Les gens de Vaucouleurs contribuèrent à la dépense. On acheta un cheval pour Jeanne, et quand, avec ses deux amis, leurs deux valets, Richard l'archer, et le messager du roi, Colet de Vienne, elle sortit à cheval de la porte de France, Baudricourt lui donna une épée en disant : « Allez, et advienne que pourra ! »

Ses amies vinrent pour la voir partir, se réjouissant de sa première victoire sur les hésitations humaines. « Vous ne devriez pas vous en aller, lui criait-on, tous les chemins sont infestés d'hommes d'armes ! » Mais Jeanne, qui avait dit à Catherine Royer « qu'elle soupirait après son départ comme une femme grosse après le jour de sa délivrance » ,

répondit : « La route est toute ouverte devant moi. J'ai confiance en mon Seigneur, c'est lui qui me facilitera l'accès vers le gentil dauphin pour accomplir la mission pour laquelle je suis née. »

Alors par l'obscurité croissante, car ils voyageaient de nuit, ils s'engagèrent sur le chemin de France.

CHAPITRE VIII

CHINON. — LE SECRET DU ROI

QUELLE sorte de jeune fille était pour l'observateur celle qui, le 23 février 1429, chevauchait par la porte de France pour conduire à bonne fin sa grande entreprise ? Même d'après la tradition anglaise, Jeanne d'Arc était une belle personne. Dans le *Henri VI* de Shakespeare (Ière partie, acte Ier, scène ii), Jeanne explique sa beauté par un miracle. Notre-Dame lui est apparue,

« *And, whereas I was black and swart before,*
With these clear rays which she infused on me
That beauty am I bless'd with which you see[1]. »

Dans ce vieux drame du *Mistère du Siège d'Orléans*, les capitaines la dépeignent ainsi :

« *Elle est plaisante en faits et dits,*
Belle et blanche comme la rose. »

On peut suggérer la beauté à la façon d'Homère, sans détails, comme quand les Troyens disaient en parlant d'Hélène : « Elle ressemble à merveille aux déesses divines et immortelles. » C'est ainsi que Jeanne est représentée dans le genre homérique dans une lettre écrite à sa mère par le jeune chevalier Guy de Laval : « Semble chose toute divine de

[1] Tandis que mon visage était noir et hâlé,
Les clairs rayons qu'elle a répandus sur moi
M'ont donné cette beauté bénie que vous voyez.

son faict, et de la voir et de l'ouïr. » D'autres témoins nous apprennent qu'elle était belle et bien formée, qu'elle avait le visage heureux et souriant, le cou et la poitrine bien développés, les cheveux coupés court comme ceux d'un soldat. Pour ce qui est de ses yeux et ses traits, à défaut de renseignements, nous pouvons nous les imaginer à notre guise. Les yeux étaient probablement gris, et le teint clair et pâle, sous le hâle du soleil et du vent. Elle était assez grande pour porter des habits d'homme, ceux de Durand Lassois par exemple. Aussi, avec son air naturel de gaieté et ses larmes d'avril toujours prêtes, Jeanne était une jeune fille sur laquelle s'arrêtaient complaisamment les regards des hommes et qu'ils suivaient avec confiance.

Dans une jolie phrase Chaucer nous la montre :

« *Sweet as a flower and upright as a bolt*[1]. »

Il n'existe point de portrait d'elle. Elle n'a jamais posé devant aucun peintre, et les images populaires, dues à la mémoire ou à l'imagination, sont pour la plupart récentes ou apocryphes.

Sa santé était parfaite et elle prouva que son énergie était infatigable. Elle semblait avoir appris de ses saintes gracieuses et couronnées, ses manières courtoises de parler et de saluer. Elle aimait un bon cheval, un vaillant chevalier et une bonne épée, et il lui plaisait d'être richement vêtue. Mais quand enfin elle se présenta devant son gentil dauphin, elle portait un pourpoint noir auquel des galons et des agrafes rattachaient une sorte de chausses, une courte tunique grossière en gris foncé et un chapeau noir sur ses cheveux coupés court. Il est vraisemblable que c'est l'habillement avec lequel elle était partie à cheval de Vaucouleurs.

[1] Jolie comme une fleur et droite comme une flèche.

Chevauchant de nuit sur les routes infestées de Bourguignons, d'Anglais et de capitaines pillards, Jeanne n'avait pas plus de crainte au sujet de ces routiers que de soucis sur l'attitude de ses compagnons. Baudricourt leur avait fait jurer, dit-elle, qu'ils la guideraient convenablement. Grâce à ce serment, à leur chevalerie, « à la bonté qu'ils voyaient en elle », ces deux gentilshommes ont donné le témoignage qu'ils accompagnèrent Jeanne, aussi dégagés de tout sentiment de passion, que si elle eût été leur sœur. Au pis aller, c'était leur intérêt d'amener saine et sauve à leur roi la vierge prophétesse qu'on leur avait confiée.

La petite troupe cheminait toute la nuit pour éviter les bandes de rôdeurs bourguignons et anglais. Dans cette contrée hostile, au grand regret de Jeanne, ils n'osaient point aller à la messe. Elle semble avoir été plus disposée qu'elle ne le pensa dans la suite, à leur faire des confidences au sujet de ses Voix. « N'ayez pas crainte, leur disait-elle, mes frères du paradis m'enseignent ma mission : il y a déjà quatre ou cinq ans qu'ils me la répètent, et Dieu même me dit qu'il faut que j'aille à la guerre pour recouvrer le royaume de France. » Mais elle n'ajoute pas un mot, suivant toute apparence, sur le mode d'apparition de ses frères du paradis.

Leur première nuit de marche les amena à la ville de Saint-Urbain. On rapporte que certains de ses compagnons, pour mettre à l'épreuve son courage, la surprirent brusquement comme s'ils étaient des ennemis tandis que les autres faisaient mine de fuir. « Arrêtez, au nom de Dieu ! cria-t-elle, ils ne nous feront pas de mal. » Cette histoire peu vraisemblable était racontée comme un simple on-dit.

Cheminant par de petits sentiers à travers le pays

ennemi, il leur fallut passer à gué quatre ou cinq rivières avant d'atteindre Auxerre, en territoire anglo-bourguignon, où ils entendirent la messe. Bientôt ils furent à Gien, relevant du dauphin, et en sûreté, sauf à l'égard des maraudeurs et des brigands. Le bruit courait encore en avril 1429 que quelques gens de cette espèce avaient en effet tendu un guet-apens à Jeanne, mais que ne se sentant pas en force, ils n'osèrent l'attaquer.

On raconte précisément de sainte Colette, sa contemporaine, la même légende d'hommes qui se trouvèrent comme cloués au sol, au moment où ils voulaient se jeter sur elle à son passage.

L'endroit le plus intéressant où s'arrêta la Pucelle pendant son voyage, est la petite ville de Fierbois, près de Chinon, au sud de la Loire. Il y avait là une célèbre chapelle de l'une de ses patronnes, sainte Catherine, considérée comme protectrice des prisonniers faits par les Anglais et les Bourguignons. Les soldats français et écossais y faisaient des pèlerinages et racontaient au clergé de la chapelle les miracles grâce auxquels la sainte leur avait facilité leur évasion. Parmi ceux qui y allaient témoigner leur ferveur se trouvaient des hommes ou femmes d'un bon rang et d'un caractère estimable, mais aussi des vagabonds qui venaient mendier sous prétexte de remercier la sainte à son sanctuaire. Ils sont décrits d'une façon amusante dans un ouvrage contemporain, le *Liber Vagatorum*. Les histoires racontées à Fierbois en toute sincérité étaient consignées sur le registre de la chapelle, avec les noms des témoins des déclarations, parmi lesquels on trouve Dunois et La Hire. (Le manuscrit a été publié par M. l'abbé Bourassé et je l'ai traduit.) L'histoire la plus étonnante est celle de Michel Hamilton, un des Écossais de Bothwell. Dans son pays il avait une dévotion spéciale pour sainte Cathe-

rine, qui le protégeait bien à l'étranger. Il fut capturé comme pillard et pendu. Dans la nuit, le curé de l'endroit entendit une voix qui lui commandait d'aller couper la corde. Le prêtre n'obéit pas à cet avertissement du Ciel, mais le jour suivant, après le service de Pâques, il envoya son domestique qui se rendit en flânant à l'endroit où avait eu lieu l'exécution, et qui, ouvrant son couteau, fit une blessure à l'un des doigts de pied de Michel. Michel gigota ; il était certainement vivant ; on coupa la corde et il fut confié aux soins d'une charitable religieuse. Il négligea de faire le pèlerinage promis à Fierbois, jusqu'au moment où il reçut la nuit une gifle retentissante, tandis qu'une voix lui commandait de remplir son vœu. Incapable de marcher par suite de la blessure que lui avait faite le couteau, il s'en vint à cheval à Fierbois et fit sa déposition. Jeanne n'apprit point cette histoire, car elle était occupée à faire lever le siège d'Orléans quand Michel parut à Fierbois, mais elle doit avoir eu connaissance de beaucoup d'autres miracles qui lui furent lus ;— du moins cela est probable. Elle entendit trois messes à Fierbois et y dicta une lettre au dauphin, demandant la permission d'entrer dans sa ville de Chinon, car elle avait fait à cheval cent cinquante lieues pour lui dire des choses qui lui seraient utiles et qu'elle seule connaissait. Elle avait l'impression d'avoir écrit au roi dans cette lettre « qu'elle le reconnaîtrait entre tous. »

Elle chevaucha jusqu'à Chinon, et après avoir dîné ou déjeuné dans une hôtellerie tenue par une femme de bonne réputation, elle paraît être allée au château. S'il en est ainsi, elle ne fut pas admise de suite. Le dauphin envoya demander qui elle était et pourquoi elle venait. Évidemment il ne savait rien d'elle. Sa lettre et celle de Baudricourt ne lui avaient pas été remises.

Elle ne voulut pas répondre sans avoir vu le roi, dit Simon Charles, maître des requêtes, qui semble avoir été avisé par Jean de Novelonpont. Elle consentit seulement à dire qu'elle venait pour délivrer Orléans et conduire sacrer le roi à Reims. Le conseil était divisé d'opinion pour savoir s'il devait oui ou non l'admettre. On lui accorda toutefois un rendez-vous ; néanmoins, quand elle approcha du château, le roi, sur l'avis de la majorité du conseil, hésita à la recevoir. Il n'avait pas encore été informé de la lettre de Baudricourt et du « voyage presque miraculeux » de Jeanne. Tout cela est étrange. Sans doute les favoris du dauphin, La Trémoïlle et les autres, avaient jeté la lettre de la Pucelle comme une folie, et retenu de celle de Baudricourt qu'elle était en contradiction avec le bon sens habituel du capitaine.

Quoi qu'il en soit, Jeanne s'approchait du château, quand (suivant la déclaration de son confesseur Pasquerel, qui rapporte ce qu'elle lui dit elle-même) elle fut grossièrement insultée par un homme à cheval. Elle répondit : « Vous jurez le nom de Dieu, et vous êtes si près de la mort ! » Avant que l'heure fût expirée, l'homme tombait à l'eau (probablement dans le fossé du château ?) et se noyait. Il est fait allusion à cette histoire dans la lettre d'un Italien de l'époque. A ce moment-là le confesseur Pasquerel n'avait encore jamais vu la Pucelle ; il l'accompagna par la suite dans son expédition à Orléans.

Louis de Bourbon, comte de Vendôme, conduisit Jeanne en présence du roi. La salle d'audience était comble ; Jeanne dit qu'il y avait trois cents chevaliers et que tout resplendissait de l'éclat d'un lustre de cinquante flambeaux. Maintenant cette pièce n'est qu'une ruine sans toit ; seul, le mur conserve intacte sa vaste cheminée. Au sortir de

l'obscurité de la nuit, dans son costume gris et noir de page, la Pucelle ne fut pas éblouie ni par l'éclat des torches ni par cette foule d'hommes en velours et draps d'or, cramoisi, azur, tels qu'elle n'en avait jamais vus; vieux soldats, conseillers comme l'hypocrite La Trémoïlle, prélats comme l'archevêque de Reims, ne parvinrent pas à l'intimider. Gaucourt, qui était présent, déclare : « Elle s'avança avec grande humilité et simplicité, et j'entendis ces mots qu'elle dit au roi : « Très « noble dauphin, je suis venue de Dieu pour vous « aider, vous et votre royaume. » Prenant Jeanne à part, le dauphin lui parla longuement. « Le roi paraissait heureux de ce qu'il entendait. » D'après Dunois, qui était informé par Charles lui-même, « la conversation dura plus de deux heures. » C'est alors que Jeanne, « en une seule fois », dit toute l'histoire de ses Visions et de sa mission. Elle avait reconnu Charles de suite, et il est certain qu'elle crut l'avoir fait spontanément. On dit que c'était un jeune homme laid avec des jambes comme celles de Jacques VI d'Écosse. D'autre part, on l'a représenté comme *moult bel prince*. Elle avait pu en entendre faire le portrait : elle pensait certainement qu'elle le reconnaîtrait grâce à ses Voix.

Gaucourt ne parle pas du miracle de la reconnaissance, ni du dauphin déguisé sous un costume vulgaire. Écrivant probablement quatre mois après (juin 1429), le clerc de La Rochelle dit que le roi n'était pas dans la salle quand la Pucelle entra; que Charles de Bourbon et d'autres lui furent indiqués comme étant le dauphin ; qu'elle ne fut pas trompée, mais qu'elle le reconnut bien quand il vint d'une autre pièce. Si elle lui écrivit de Fierbois, comme elle se le rappela, disant qu'elle le reconnaîtrait, les courtisans peuvent avoir essayé de lui jouer un tour et de l'embarrasser.

Le 22 avril 1429, il était dûment enregistré qu'elle avait promis de faire lever le siège d'Orléans, de conduire sacrer le roi et de faire diverses autres choses que « *le roi tenait strictement secrètes.* » Le témoin était un officier attaché au service de Charles de Bourbon, et c'est là, avant que le mois se fût écoulé, la première allusion contemporaine faite au secret du roi, matière très controversée. D'après Jeanne, c'est sa communication secrète à Charles qui fit attacher de l'importance à sa personne et à sa mission ; elle n'avait plus qu'à être examinée par des clercs, des théologiens et des légistes. Suivant son confesseur Pasquerel, la Pucelle lui aurait raconté qu'elle prononça ces paroles en s'adressant au roi : « Je te dis de la part de Messire que tu es le vrai héritier de France et fils du roi. » Elle le tutoyait, s'exprimant comme une envoyée du Ciel. Il y avait peu de chose dans ces quelques mots d'une jeune paysanne travestie et inconnue, pour inspirer confiance au dauphin, mais la Pucelle en ajouta davantage. Dans une lettre de la fin de juillet, attribuée au poète Alain Chartier, il est écrit : « Quant à ce qu'elle a dit au roi, personne n'en sait rien, mais il fut très évident que le roi y trouva grand encouragement, comme si cela venait du Saint-Esprit » (*non mediocri fuisse alacritate perfusum*). Dans une lettre de Bruges à Venise à la date du 9 juillet, nous trouvons : « On rapporte que la Pucelle fit savoir au Dauphin que personne ne devait connaître cela (ses révélations) sauf Dieu et lui-même. C'est la raison pour laquelle il la prit au sérieux. »

Jeanne à son procès maintint cette même affirmation du « signe secret » comme ayant fait admettre ses prétentions. On ne put l'amener à expliquer ce signe. (V. appendice C, où la façon dont elle a traité ce sujet sera examinée. On verra

que peut-être, après avoir donné le signe secret à sa première entrevue avec le Dauphin, elle le communiqua sur le désir de ce dernier à quelques-uns de ses adhérents.)

Pour ce qui est de ce signe donné au roi par la Pucelle, je n'ai aucune hésitation à suivre l'opinion de son plus célèbre historien, Jules Quicherat. Il accepte comme authentique cette déclaration que fait un contemporain, Thomas Basin, évêque de Lisieux, dans son histoire de Charles VII : « Le comte de Dunois, qui était très intime avec le roi, m'a raconté les faits sur la propre autorité du roi lui-même. La Pucelle confirma l'histoire de sa mission, en lui rapportant des choses si secrètes et si cachées que nul mortel en dehors de lui ne pouvait les savoir sauf par révélation divine. »

Le roi ne dit pas à Dunois ou Dunois ne dit pas à Basin, ce qu'était ce secret que Dieu seul avec le roi et la Pucelle connaissaient. Si nous acceptons un autre témoignage de troisième main, comme Quicherat le fait avec conviction, le secret ne pouvait pas être divulgué en toute sécurité du vivant de Charles, ou tout au moins tant que son droit à la couronne et à la possession du royaume lui était encore contesté. Mais plus tard le secret fut connu. Ces faits semblent ressortir de recherches faites avec beaucoup de circonspection. Tout d'abord, il n'existe pas moins de dix rapports dans des lettres de 1429 et dans les témoignages de contemporains donnés en 1450–1456, attestant que la Pucelle dit au dauphin certaines choses secrètes qui parurent le remplir de confiance et de joie. (Pour cela voyez l'appendice C : « Le signe donné au roi. »)

Ensuite nous avons le témoignage de deux chroniques qui ne furent probablement pas complétées dans leur forme exacte avant 1468, prouvant que le secret était relatif à un acte même du

dauphin, « un vœu qu'il avait fait », quelque grande action qu'il avait accomplie, « quelque chose » que personne ne pouvait connaître excepté Dieu et lui-même. Au procès, Jeanne va jusqu'à admettre qu'il avait eu un signe en rapport « avec ses propres actes. » Puis, dans le mystère scénique sans date (1470 ?) (*Mistère du Siège d'Orléans*), le roi avant l'arrivée de Jeanne fait une prière secrète, que Jeanne lui rappelle.

Plus tard les détails de la prière virent le jour, détails que pour de bonnes raisons on ne pouvait publier du vivant de Charles VII. Ils sont donnés dans les *Hardiesses des Grands Rois,* par Pierre Sala, 1516.

Sala avait été domestique de Louis XI (fils de Charles VII) et de son successeur, Charles VIII. Sous ce dernier roi, vers 1480, il devint familier avec Boisy, ancien chambellan de Charles VII, et le seul gentilhomme avec qui ce roi partageât son lit suivant la coutume.

Charles VII communiqua ce secret à Boisy; dans sa profonde détresse de 1428, il « entra un matin en son oratoire, tout seul; et là, il fit une humble requête et prière à Notre-Seigneur, dedans son cœur, sans prononciation de parole, où il lui requérait dévotement que, si ainsi était qu'il fut vrai héritier descendu de la noble maison de France, et que le royaume justement lui dût appartenir, qu'il lui plût de lui garder et défendre, ou au pis lui donner grâce d'échapper sans mort ou prison ; et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, qui étaient de toute ancienneté frères d'armes et alliés des rois de France, et pour ce avait-il là choisi son dernier refuge. »

Quand vint la Pucelle annonçant sa mission, « elle en confirma l'exactitude par les preuves ci-dessus que le roi reconnut pour exactes. »

Il existe d'autres versions sur le même point, mais c'est de Sala que nous tenons la chaîne de témoignages considérés par Quicherat comme mettant hors de doute l'authenticité de la révélation, attendu que Jeanne dit à ses juges qu'avant de quitter Vaucouleurs les Voix avaient déclaré qu'elle recevrait un signe susceptible de convaincre le roi.

Vallet de Viriville admet la coïncidence de témoignages frappants sur ces faits. Mais comme en les acceptant on doit admettre ce que nous appelons les « facultés surnormales de la Pucelle », il en donne l'explication scientifique suivante. La Pucelle doit avoir été guidée sur ce point par le confesseur du roi, Machet, son ancien précepteur. Mais pour arriver à cette conclusion nous devons supposer que le roi a parlé à son confesseur de sa prière — ce qui est en contradiction avec le témoignage — et que Machet viola le secret de la confession dans son enthousiasme pour cette singulière jeune fille habillée en page ; enfin, que lui et la Pucelle conspirèrent pour mystifier le monarque crédule.

Tout en reconnaissant l'excellence du témoignage avec Quicherat et Vallet de Viriville, je ne puis accepter l'explication de ce dernier. Il est bien évident qu'on ne pouvait publier à cette époque le secret, puisqu'il exposait les doutes de Charles sur sa propre légitimité. Au procès de Jeanne, les menaces de torture, la vue du chevalet, de la botte et du bourreau ne purent lui arracher ce secret.

La confiance du dauphin était tempérée par une grande réserve. Il dut consulter le clergé et les docteurs de son parti avant d'avoir recours aux services du bizarre envoyé de Dieu. Cependant la Pucelle était logée dans la tour du Coudray,

partie du château de Chinon, et confiée à Guillaume Bellier, officier de la cour, et à sa pieuse femme. Un page de quatorze ou quinze ans, Louis de Coutes, servant chez Gaucourt, lui fut donné comme valet de jour. Il était de famille pauvre mais noble, descendant du côté maternel de la maison écossaise des Mercer. Souvent il vit Jeanne aller chez le roi et en revenir ; des hommes de haut rang lui rendaient visite à elle, mais il n'assistait pas à leurs entretiens. Fréquemment de Coutes l'aperçut agenouillée en prière et pleurant.

De même qu'à Vaucouleurs elle « soupirait comme une femme grosse après sa délivrance », pour aller à Chinon, maintenant elle priait et pleurait, désirant ardemment secourir le peuple d'Orléans.

« Vous tenez de trop fréquents et trop longs conseils », dit-elle plus tard au dauphin. Son cœur brûlait d'être à l'œuvre et de ne pas perdre « une année et un peu plus », qui devait être le temps de sa durée, comme elle disait au dauphin. C'est d'Alençon qui est le garant de cette triste prédiction absolument littérale. Jeanne doit l'avoir faite dès le début, car dans une lettre datée de Bruges au 10 mai 1429, celui qui l'écrivit fait cette remarque : « On dit que la Pucelle doit accomplir deux grandes actions (en dehors de la délivrance d'Orléans) et qu'elle mourra ensuite. » Nous devons penser qu'elle annonçait toujours l'approche rapide de sa fin, sans s'en soucier le moins du monde.

De fait, Orléans avait grand besoin de secours pendant que les docteurs de Chinon et de Poitiers coupaient des cheveux en quatre et lui posaient de futiles questions, citant les Écritures, Merlin, Bède et Marie d'Avignon, fatigant la Pucelle au dernier degré.

Comme le montre le *Journal du Siège*, les provi-

sions n'entraient alors que par quantités insignifiantes : quelques bestiaux, de rares chevaux de somme, quelques porcs ; et d'ailleurs à quoi bon pendant le Carême? Le 6 février, arrivèrent La Hire avec Poton de Xaintrailles, toujours prêt en cas de besoin et qui devait plus tard, pendant la captivité de Jeanne, aider à faire lever le long siège de Compiègne. Des émissaires envoyés au dauphin s'en revinrent avec promesse de secours, et, le 8 février, on annonçait William Stewart, frère du connétable de l'armée d'Écosse, avec Gaucourt et un millier de combattants, pour la plupart écossais, dont l'entrée « fut un beau spectacle. » Ils étaient à quatre jours de la mort! Pendant ce temps le jeune Charles de Bourbon déjà cité, le comte de Clermont qui n'avait pas encore été fait chevalier, avait réuni une armée de secours à Blois. Il y avait avec lui John Stewart de Darnley, « connétable d'Écosse » , La Tour d'Auvergne et environ 4.000 soldats d'Auvergne, du Bourbonnais et d'Écosse.

Le 9 février, une petite troupe qui venait les rejoindre fut prise par les Anglais. Le 10 février, Dunois s'en était allé à cheval à Blois avec une escorte de 200 hommes, pour savoir où et quand l'armée de Blois attaquerait un grand convoi, que Fastolf conduisait de Paris aux Anglais avec provisions pour le Carême et force munitions de guerre. Le jour suivant, William Stewart, d'Albret, Xaintrailles et La Hire emmenèrent d'Orléans plus de quinze cents hommes, pour rejoindre l'armée de Blois sous les ordres de Charles de Bourbon et capturer le convoi de Fastolf. Charles de Bourbon avec sa force imposante était à Rouvray, près de Janville. Toute la troupe comprenait de 3.000 à 4.000 hommes. Fastolf n'avait que 1.500, Anglais, Picards, Normands et autres, avec

charretiers et employés, pour garder un convoi de beaucoup de charrettes chargées de canons, de munitions et, pour la nourriture du carême, de harengs salés. Mettre en déroute cette masse bigarrée, se saisir du convoi, était apparemment tâche aisée pour une armée n'ayant pas l'encombrement de tout ce transport, et supérieure du double aux combattants ennemis. Sans l'indécision de Charles de Bourbon et la valeur imprudente des Écossais, le 12 février aurait pu voir se produire un coup fatal pour les assiégeants, et Orléans aurait pu ne pas avoir besoin de l'aide de la jeune paysanne visionnaire.

Mais Fastolf connaissait le grand art de la guerre; ayant su par ses éclaireurs que l'armée française approchait, il fit construire avec ses charrettes, les longues piques de ses archers, et des faisceaux de palissades réunis par des chaînes de fer, décrits par Bueil dans *Le Jouvencel*, un large camp de disposition scientifique, avec une longue entrée étroite. « Là ses hommes décidèrent de vivre ou de mourir, car ils n'avaient pas d'espoir dans la fuite. »

Pendant ce temps, les forces de La Hire, de Poton, de sir Hugh Kennedy, etc., tous montés sauf les archers, et résolus de combattre à cheval, se trouvèrent assez près de la compagnie de Fastolf pour la charger avant la formation du camp. Mais Charles de Bourbon avec ses 4.000 hommes envoyait continuellement des cavaliers pour dire à La Hire et à Kennedy d'attendre son arrivée. Par déférence pour Charles et bien dégoûtés, suivant la vigoureuse expression de La Hire, les Français et les Écossais attendaient impatiemment, voyant le camp se monter sous leurs yeux.

Le « connétable d'Écosse » , avec quatre cents de ses compatriotes toujours disposés à l'attaque,

avait atteint l'avant-garde. Vers les trois heures de l'après-midi, il y eut une escarmouche d'archers. Alors sir John Stewart, sans tenir compte de l'ordre général de rester à cheval, sauta de sa selle, et avec William Stewart, Dunois et plusieurs gentilshommes français, il conduisit une charge désespérée de quatre cents combattants environ contre la position retranchée des Anglais. Fastolf se rendant compte de la lenteur de marche de la troupe de Charles de Bourbon, qui ne pourrait avant longtemps entrer en ligne, fit sortir ses soldats, de beaucoup plus nombreux que les assaillants, et, d'après le *Journal du Siège*, il les extermina presque tous. Il s'ensuivit une déroute générale. Les drapeaux anglais, avec quelques hommes autour de chacun d'eux, flottèrent partout sur le champ de bataille. Les fugitifs allaient être entièrement détruits, quand La Hire et Poton rallièrent une poignée de quatre-vingts cavaliers et commencèrent l'attaque des groupes d'Anglais dispersés. Mais les Stewart et d'Albret, avec beaucoup d'autres chefs français, étaient tombés dans leur charge intempestive, et Dunois, blessé au pied par une flèche, fut contraint à la retraite, tandis que Poton et La Hire formaient l'arrière-garde pour protéger les fugitifs contre l'attaque des bastilles ennemies. Charles de Bourbon, dont l'armée ne prit aucune part à la lutte, s'en revint aussi à Orléans, couvert de honte, mais sans que cela ait diminué en rien la confiance que le dauphin avait en lui.

Deux jours après, sans rencontrer d'obstacle, Fastolf conduisait son convoi et ses soldats victorieux dans le camp des Anglais, qui donnèrent à cette rencontre le nom de « journée des Harengs » et firent une fête avec cette nourriture d'abstinence.

Charles de Bourbon abandonna alors Orléans et s'en alla rejoindre le roi à Chinon. L'évêque

écossais John Kirkmichael, homme d'épée, quitta aussi la ville infortunée avec deux mille combattants commandés par des seigneurs d'Auvergne, d'Écosse et du Bourbonnais. La Hire même se retira, promettant toutefois de revenir.

Dunois, le maréchal de Boussac et de Sainte-Sévère restèrent seuls au poste du danger. Le grand effort pour délivrer Orléans avait échoué d'une façon désastreuse.

Les braves gens de cette bonne ville ne désespérèrent pas. Dans la première semaine de mars, pendant que Bedford levait un emprunt forcé d'un quart de leur paye sur tous les fonctionnaires de Normandie, Dunois reçut la nouvelle qu'une bergère nommée la Pucelle était passée par Gien, en disant qu'elle venait pour délivrer Orléans par ordre de Dieu et pour conduire sacrer le dauphin à Reims.

Entre temps, la situation de ce dernier est représentée sous les plus sombres couleurs. « Tout allait mal pour lui, dit Monstrelet, et tournait de mal en pis. » Nous avons le seul témoignage du moine mystérieux de Dunfermline rapportant que le dauphin se disposait à partir pour La Rochelle pour passer en Écosse. Une autorité moins suspecte dit que son conseil avait envisagé le projet d'une retraite vers le Dauphiné, en essayant de garder la région lyonnaise avec le Languedoc et l'Auvergne.

Cependant Poton avec d'autres délégués était allé négocier pour la neutralité d'Orléans sous le protectorat du duc de Bourgogne. Ils rencontrèrent le duc dans les Flandres; il les emmena pour aller trouver ensemble Bedford à Paris (du 4 au 13 avril), et ils retournèrent à Orléans le 17. Le régent refusa « de battre les buissons pour que d'autres prissent les oisillons » ; une dispute s'ensuivit, et le duc dit à Poton et aux autres délégués

que le dauphin et son parti, s'ils n'avaient point de secours, « seraient de pauvres gens et de peu d'importance. » L'ambassade avait au moins eu pour résultat presque une brouille entre Bourgogne et Bedford. Cette idée diplomatique de Poton avait été heureuse de la part d'un capitaine de cavalerie, considéré comme téméraire et frivole. Ou ils auraient la paix si on écoutait leur demande, ou Bedford et Bourgogne arriveraient sûrement à se quereller.

Autour d'Orléans les escarmouches continuaient. L'arme la plus puissante des Anglais était leur hourra ! « cri moult grand et terrible », qui déconcertait les Français de façon singulière. Le 3 mars, les assiégeants commencèrent à resserrer le faible cordon qui entourait Orléans, en creusant un chemin souterrain entre leur grand camp retranché de Saint-Laurent (en dehors de la porte de l'ouest et commandant le chemin de Blois), jusqu'au fort de Saint-Ladre, appelé « Paris », qui bloquait la route conduisant à la capitale. Pendant ce travail, ils perdirent quatorze hommes, y compris Gray, un neveu du feu comte de Salisbury. Les Anglais eurent néanmoins un succès au fort situé entre Saint-Laurent (La Croix Boissée) et le grand donjon qu'ils appelaient « London. »

Le 8 mars, deux cents hommes venus de Jargeau, et beaucoup d'autres des garnisons de la Beauce, vinrent les renforcer en prévision d'une attaque de la ville. Le 10 mars, ils travaillaient à leur forteresse de Saint-Loup, près de la Loire, dominant le bac au-dessus d'Orléans et qui était destinée à arrêter les convois de ravitaillement venant du sud en amont de la rivière. La cité se trouvait maintenant entourée de ces bastilles ; car tandis que de ce côté Saint-Loup surveillait le bac et les abords de l'est, en aval le boulevard de Saint-Privé

avec un fort sur l'île Charlemagne vis-à-vis celui de Saint-Laurent, les Tourelles à la tête du pont, l'ouvrage fortifié des Augustins et celui de Saint-Jean-le-Blanc, semblaient rendre impossible tout accès par eau.

Les habitants se trouvaient aussi de plus en plus gênés, et il n'entrait plus qu'une bien petite quantité de provisions ; cependant, comme le fait remarquer le chevalier bourguignon Monstrelet, « il n'y eut jamais de siège fermé. »

De plus, les forces anglaises, insuffisantes pour leur tâche, se trouvaient séparées par le fleuve, et ne pouvaient ou ne voulaient pas se prêter un mutuel appui, malgré la possibilité d'une traversée apparemment sans danger de Saint-Laurent au fort de l'île Charlemagne et de là au fort Saint-Privé. Les assiégeants étaient au moins bien approvisionnés, et le *Bourgeois de Paris* se plaint dans son journal du prix des victuailles qui montaient dans la ville au double de l'ordinaire, en raison de ce que la viande et les grains étaient pris en si grande quantité par l'armée d'investissement.

Néanmoins les habitants d'Orléans devaient être constamment sous les armes ; les canons de siège anglais commençaient à jeter la mort dans la ville, et le 7 avril, les bourgeois laissaient un convoi entrer dans le camp ennemi sans essayer de s'y opposer. Le 13, un secours considérable en argent arrivait à Orléans, et le 17, Poton de Xaintrailles rentrait avec un héraut du duc de Bourgogne. Bedford ne permettant pas à ce dernier de prendre Orléans sous sa garde, le duc retirait ses troupes du camp anglais et la ligne d'investissement devint plus faible que jamais. Mais le 19 avril les Anglais reçurent un grand convoi et un renfort considérable de vassaux normands qui ne tardèrent pas d'ailleurs à s'en retourner chez eux. Alors ils

terminèrent les travaux du fort de Saint-Jean-le-Blanc, qui gardait le bac d'amont sur la rive gauche et ils interceptèrent un convoi destiné à la ville.

Néanmoins, le 28 avril, ils ne réussirent point à empêcher l'entrée de quatre cents hommes d'armes sous les ordres de Florent d'Illiers. Ce seul fait prouve qu'ils ne voulaient pas quitter leurs forteresses, pour attaquer une armée de secours assez importante. Jeanne comprit et prédit que les Anglais n'opposeraient point de résistance à ses troupes, mais les chefs français n'étaient point convaincus.

Il y avait alors six mois que la ville était assiégée. L'or et le sang anglais avaient été largement dépensés, mais rien de décisif n'avait encore été fait ni tenté. En dehors de la bataille des Harengs, les assiégeants n'avaient point récolté de lauriers depuis la prise des Tourelles. Ils n'étaient pas assez nombreux pour tenter un assaut, et ils ne pouvaient point réduire la ville par la famine. Bedford, qui n'avait jamais approuvé le siège, se rendait compte de son impuissance. Au commencement d'avril il avait fait part de sa manière de voir au conseil anglais à Londres. Il écrivit qu'il désirait voir couronner Henri VI à Paris. Évidemment il était renseigné sur le dessin de la Pucelle de faire sacrer le dauphin à Reims. Il ajoutait aussi que l'armée anglaise devant Orléans était décimée par les désertions ; « sans renforts et sans de grosses dépenses, le siège ne pourra être maintenu. » Il demandait 400 lances et 1.200 archers engagés pour six mois. Ils n'arrivèrent pas à temps.

Et maintenant contre les Anglais affaiblis allait arriver la Pucelle avec un gros convoi et une armée de secours suffisante.

Si elle avait commandé l'armée de Blois à la

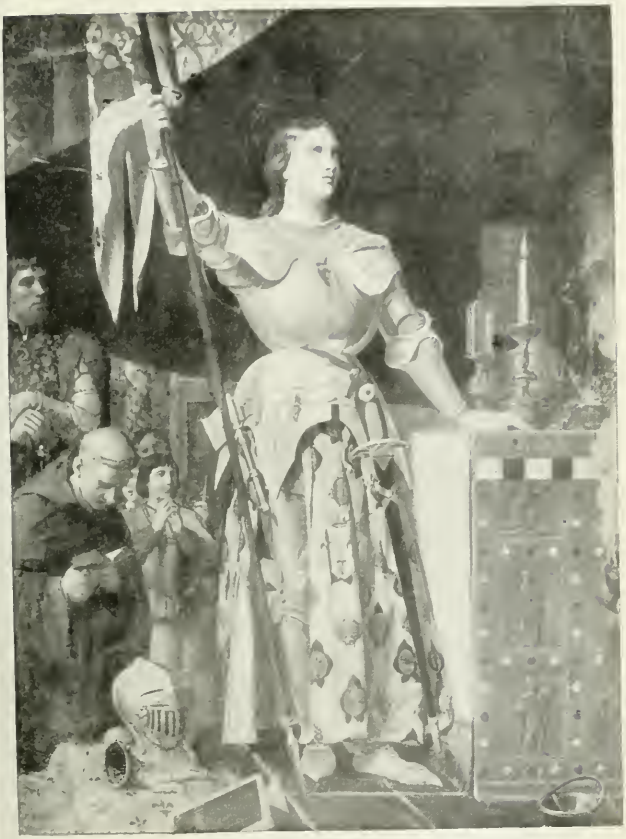

Jeanne d'Arc.

(D'après le tableau d'Ingres, au Louvre.)

place de Charles de Bourbon, elle eût gagné la bataille des Harengs et serait entrée à Orléans avec 4.000 hommes, et par la hardiesse de son attaque elle eût levé le siège onze semaines avant le jour où elle chassa les Anglais des murailles de la ville.

Nous l'avons laissée dans la tour du Coudray, au château de Chinon, le cœur dévoré du désir d'engager la lutte. Tout au moins, se fit-elle un loyal ami de sang royal dans le jeune duc d'Alençon, qui avait été fait prisonnier à Verneuil en 1424 et qui était récemment sorti de captivité. Il chassait les cailles dans les marais, quand il apprit que la Pucelle était arrivée et qu'elle avait été reçue par le dauphin. Le jour suivant, il s'en vint au château et trouva Jeanne en conversation avec son prince. Le dauphin lui présenta d'Alençon (elle ne le reconnut pas, lui, d'une façon miraculeuse). « Vous, dit-elle, soyez le très bien venu. Plus on sera ensemble du sang du roi de France, mieux cela sera. » Le jour suivant il vit Jeanne à la messe du roi ; elle s'inclina devant le dauphin. Après le service, le dauphin conduisit d'Alençon, La Trémoïlle et la Pucelle dans une pièce réservée, en éloignant le reste de ses courtisans.

Fidèle à cette idée que la France était un fief de Dieu, Jeanne demanda au dauphin de placer son royaume dans les mains du Tout-Puissant et de le recevoir à nouveau, formalité féodale commune, comme il s'en passait entre seigneur et vassal. D'Alençon dit que cette remise du royaume entre les mains du divin Suzerain du dauphin ne fut qu'une des requêtes de Jeanne. On parla de l'affaire, cela est rapporté dans les lettres de l'époque et dans les dépêches à l'Italie et à l'Allemagne, et nous savons ce que furent les autres demandes ou ce que l'on suppose qu'elles

furent. Le dauphin devait réformer sa conduite et vivre selon la volonté de Dieu. Il devait être clément, accorder une amnistie générale et se montrer bon pour les riches et pour les pauvres, qu'ils fussent amis ou ennemis. Deux sources contemporaines décrivent de la sorte les requêtes de la Pucelle.

On ne doit pas reconnaître dans ces demandes la voix d'un inspirateur clérical. Ce fabricant de fausses prophéties n'aurait rien eu à gagner en essayant de faire promettre au dauphin ce que chaque roi jurait à son serment de couronnement. Jeanne doit certainement avoir appris à l'église que le Ciel punit les nations pour les fautes de leurs dirigeants, que les cœurs des rois sont dans la main de Dieu et qu'ils sont seulement ses vassaux. Tout cela était connu de la foule comme dicton familier ; couramment les prédicateurs le proclamaient, surtout en temps de désastre national, et cela était ancré au cœur de la Pucelle.

Ils parlèrent et dînèrent ensemble, ces quatre personnages étrangement réunis : le dauphin toujours bon, courtois et incrédule ; d'Alençon, beau, jeune, loyal ; le sceptique La Trémoïlle à la panse rebondie à la Falstaff, où devait s'égarer (en 1433) le coup de dague qui le frappa dans cette même tour du Coudray où Jeanne était alors logée ; enfin cette belle et vive Pucelle qui portait dans son regard la prévision du destin. Un mois auparavant elle était l'hôte de Catherine Royer, maintenant elle était compagne des rois et des princes et à la hauteur de chacune de ces situations. Dans les *Mille et une Nuits* il n'y a pas d'histoire plus merveilleuse.

Ils parlèrent, et ensuite s'en vinrent dans la prairie, où Jeanne gagna tellement le cœur d'Alençon par sa bonne grâce comme écuyère et par le

maniement de la lance, qu'il lui fit cadeau d'un cheval. Dès lors d'Alençon fut pour Jeanne son « beau duc » ; ils devinrent fidèles compagnons d'armes, et pour lui, il reconnut lui avoir dû la vie en une occasion. Il s'était déjà battu et désirait ardemment reprendre les armes ; et, comme un brave homme, il avoua que Jeanne lui rendit le courage à un moment où il avait grand besoin de son inspiration.

CHAPITRE IX

LA NOUVELLE SAINTE CATHERINE A POITIERS

A CHINON on perdit beaucoup de temps. Il était sans doute désirable qu'une assemblée de théologiens instruits procédât à l'examen du cas de Jeanne. Elle se prétendait inspirée ; elle était censée, quoique d'une façon assez vague, être favorisée par la manifestation de facultés surnaturelles. Les théologiens auraient pu dire qu'elle avait la vision des choses éloignées... s'ils avaient entendu parler de sa clairvoyance au sujet de la journée des Harengs, ... et qu'elle pouvait prédire l'avenir... s'ils avaient su qu'elle avait prédit la mort de son insulteur.

C'étaient là de dangereux pouvoirs. Les docteurs du parti du roi devaient mettre Jeanne à l'épreuve et voir si ses œuvres n'étaient pas dues aux fées. Ou elle était inspirée par Dieu, ou elle était un suppôt du Diable. Seuls les clercs les plus avisés pouvaient décider, et encore le pourraient-ils ? Se trouver compromis avec une sorcière ou une femme possédée, eût fait plus de tort au caractère du dauphin que la complicité dans un simple assassinat ordinaire sur le pont de Montereau.

C'est pourquoi on envoya Jeanne à Poitiers, la principale ville universitaire, siège de la Justice dans le royaume mutilé du dauphin. A en croire

une chronique écrite par Cousinot, secrétaire du roi, ou par un autre Cousinot, chancelier du duc d'Orléans, elle ne savait pas où on la menait. « A Poitiers ? En nom Dieu, je sais que j'aurai assez de mal ; mais partons donc ! » Elle s'en vint chez Jean Rabuteau, avocat général pour les causes laïques au parlement. Elle était alors habillée sans doute richement, comme un page. Jeanne se fût exposée plus volontiers au feu le plus violent qu'à cet examen contradictoire de théologiens et de vieux docteurs légistes qu'elle regardait comme les hommes les plus ennuyeux et les moins utiles. Pour les religieux du commun, les prêtres qui travaillaient, elle avait un profond respect. Pour les docteurs et leur vaine « science céleste » elle éprouvait un mépris absolu. Ils devaient lui porter malheur. Absolument convaincue de la réalité de sa mission, voyant ses saints, comme elle dit, « avec les yeux de son corps aussi clairement » qu'elle voyait les tristes docteurs, elle se tourmentait sur la perte de cette année d'un prix inappréciable. Avec une compagnie d'hommes d'armes, si petite fût-elle, elle délivrerait Orléans. C'était aussi clair pour elle que le soleil dans le ciel.

En attendant, il y avait une chose qu'elle pouvait faire quand on ne la soumettait pas à des examens, c'était prier nuit et jour dans une petite chapelle dépendante de la maison de Rabuteau, qui alors ou par la suite était connue sous le nom d'hôtel de la Rose. D'après un *venerabilis et scientificus vir*, avocat du roi et docteur ès lois, « elle répondit à ses interrogateurs aussi bien qu'un bon clerc l'aurait fait, et ils pensèrent qu'elle avait une mission divine. » S'il en est ainsi, ils étaient beaucoup trop savants pour donner cela par écrit, comme leur opinion mûrement établie. Ainsi que tout le reste des sujets du dauphin, ils étaient terriblement dans le besoin,

mais leur pauvreté ne les portait point à accepter Jeanne avec un enthousiasme sans limites.

Le frère Séguin, professeur de théologie, fut délégué par l'archevêque de Reims, président de la commission d'examen, pour interroger la Pucelle avec nombre d'autres professeurs de l'Université, qui durent leur obscure immortalité à cette circonstance seulement. (Il semble qu'il y avait même deux Séguin, l'un carmélite et l'autre dominicain.) Le professeur Jean Lombart lui demanda ce qui l'avait poussée à venir trouver le roi. Elle répondit avec une dignité altière (*magno modo*) — car ils l'importunaient — « qu'une Voix l'avait appelée pendant qu'elle paissait son troupeau, lui disant que Dieu avait grande pitié du peuple de France et qu'elle devait aller en ce pays ; que là-dessus elle pleura, mais qu'à la fin elle s'en vint vers Baudricourt et à Chinon. » Il s'agissait d'une Voix, on ne parlait pas de Visions. Le professeur Aymeri lui fit cette observation : « Si Dieu veut délivrer la France, il n'a pas besoin d'hommes d'armes. » Jeanne savait bien que les Anglais n'étaient point des démons que l'on peut chasser par des prières et des jeûnes ; elle répondit : « En nom Dieu, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire », réplique qui donna satisfaction à l'interrogateur.

Séguin lui dit : « Quel langage parlent vos voix ? » Habituellement courtoise, elle fut mise en défaut par la singularité de la demande. Quelle autre langue que le français eût-elle pu comprendre ? « Un meilleur langage que le vôtre ! » s'écria-t-elle, car il était Limousin et son accent était un sujet commun de moquerie.

« Croyez-vous en Dieu ?

— Plus que vous n'y croyez vous-même.

— Mais enfin, Dieu ne veut pas qu'on vous croie, s'il n'apparaît un signe quelconque qui prouve

qu'on vous doit croire, et nous ne conseillons pas au roi de vous confier et de risquer une armée sur votre simple assertion. » Il désirait un miracle sur-le-champ comme preuve.

« En nom Dieu, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes. Conduisez-moi à Orléans et je vous fournirai la preuve de ma mission. Qu'on me donne des soldats en tel nombre que l'on voudra et je pars. » Elle se décida alors à faire à l'aventure quatre prédictions. D'abord, elle adresserait une sommation aux Anglais, et, s'ils résistaient, elle les forcerait à lever le siège. Puis le dauphin serait couronné à Reims ; Paris retournerait en son pouvoir ; enfin, le duc d'Orléans s'en reviendrait d'Angleterre. Jeanne prévoyait seulement, mais Séguin en 1456 avait vu l'accomplissement des troisième et quatrième prédictions. Un jeune soldat, Thibault, rencontrant Jeanne à la maison des Rabuteau, reçut d'elle un accueil plus cordial que les théologiens. « Elle me frappa sur l'épaule, rapporte-t-il, en me disant qu'elle voudrait bien avoir beaucoup d'hommes d'aussi bonne volonté que moi. »

Thibault entendit quelques docteurs lui poser leurs vieilles questions. Elle répondit qu'elle ferait lever le siège et couronner le roi, et elle dicta une lettre sommant les Anglais de partir. Une lettre de ce genre est en effet datée du 22 mars, mais ce n'est pas la note brève de trois lignes dictée à maître Pierre de Versailles. « Je ne sais ni A ni B, dit-elle à Versailles en présence de Thibault ; avez-vous du papier et de l'encre ? » Érault écrivit alors sa sommation aux Anglais.

Quelques-uns des docteurs, tout au moins Érault, avaient entendu raconter les prédictions de Marie d'Avignon, et ce dernier croyait fermement que Jeanne était la Pucelle qui devait porter les armes, conformément à ce que la dite Marie d'Avignon

avait dit au roi. Machet, le confesseur et ancien précepteur du roi, aurait dit, suivant la déclaration de Thibault, qu'il avait vu un écrit annonçant qu'une pucelle viendrait prêter secours au roi de France.

Les docteurs demandèrent à Jeanne pourquoi, à la façon des étrangers de l'époque, elle traitait le roi de « dauphin. » Elle fit la réponse, qu'elle ne lui donnerait pas d'autre titre jusqu'à ce qu'il eût été consacré à Reims. Dînant avec d'Alençon, Jeanne dit au duc sympathique « qu'on lui avait posé beaucoup de questions, mais qu'elle en savait plus long et qu'elle pourrait en faire plus qu'elle ne l'avait avoué aux enquêteurs. » Le roi cependant sollicitait de nouveaux examens. Dans le cours de l'automne de 1429, Jeanne rapporta à la veuve de Régnier de Boullegny qu'elle avait dit aux docteurs : « Il y a aux livres de Notre-Seigneur plus qu'aux vôtres. » Les docteurs ne pouvaient nier la chose ; puisque l'inspiration ne cessait jamais, que le vent soufflait à son gré, un laïque, homme ou femme, pouvaient par la grâce de Dieu connaître plus qu'eux de ce qui, d'après la vieille phrase grecque, « est écrit dans les livres de Zeus. »

Jeanne pouvait en venir à prétendre qu'elle connaissait plus que l'Église, ou même professer des opinions contraires à ses dogmes, et c'était là le danger qui la menaçait constamment. Elle avait la plus inébranlable certitude que les phénomènes personnels qu'elle éprouvait étaient d'origine divine. Elle voyait et touchait les Apparitions, elle se rendait compte que les saints exhalaient l'odeur suave des bienheureux, elle entendait sortir de leurs lèvres l'expression de la volonté de Dieu. C'étaient là des questions de fait et non de foi. Pour elle, les docteurs n'étaient que gens prétentieux, leur science céleste, dérision, comme toute science qui croit tout connaître. Là était pour elle le péril.

Les docteurs se persuadèrent aisément qu'il n'y avait pas de mal dans le costume masculin de la Pucelle. En cas de nécessité, de saintes femmes s'en étaient revêtues. Un jury de nobles dames, comprenant la reine de Sicile, belle-mère du dauphin, attesta plus tard à Tours la virginité de Jeanne.

Des délégués furent envoyés à Domrémy pour faire une enquête sur les événements antérieurs de sa vie. Qui étaient-ils ? nous l'ignorons. Qu'ils aient été des frères mendiants, c'est là simple conjecture. L'erreur d'un historien moderne ne peut faire foi.

Il est possible qu'ils aient rapporté les on-dit, du chant des coqs la nuit du jour des Rois, au moment de la naissance de Jeanne ; le récit des oiseaux venant manger sur ses genoux ; de loups qui ne firent jamais de mal à son troupeau ; de routiers ennemis épargnant les biens de ses amis... tous ces détails peuvent être vrais, mais n'ont rien de miraculeux. Si les enquêteurs entendirent parler de sa Vision de la bataille des Harengs, le fait n'a été mentionné dans aucune histoire de l'époque. En s'en rapportant aux témoignages, Jeanne ne fut pas examinée de façon formelle devant toute l'assemblée des docteurs. Thibault dit que deux d'entre eux vinrent lui rendre visite à la maison des Rabuteau. D'autres témoins — quatre exactement — parlent de visites de petits groupes de savants ; l'une eut lieu en présence d'Alençon, une autre pendant que Gobert Thibault, l'homme d'armes auquel elle frappa sur l'épaule, se trouvait là.

Nous ne savons rien de plus que ces visites limitées à quelques personnes. S'il y avait eu plusieurs jours d'examen par la commission tout entière, il est probable que Séguin en aurait fait mention. A Rouen devant ses juges, Jeanne en appela au « livre de Poitiers » , comme s'il avait été un

recueil officiel de ses réponses, surtout en ce qui concernait ses trois saints. On ne sait rien de ce livre ; on ne le cite point au procès de réhabilitation (1450-1456). A en juger par ce que nous possédons sur les dépositions de Poitiers, elle ne donna à la commission aucun détail sur ses Visions. C'est avec ses amis Jean de Novelonpont et Bertrand de Poulengy, venus comme elle à Poitiers, qu'elle aurait été le plus communicative.

Il est certain que Jeanne garda toujours une extrême réserve et ne chercha jamais à alimenter les légendes en racontant sur les phénomènes éprouvés autre chose que ce qui était strictement nécessaire. A son procès, elle dit que ses deux saintes étaient couronnées de belles couronnes riches et précieuses. « Là-dessus j'ai congé de Notre-Seigneur de vous le dire ; si vous en doutez, envoyez à Poitiers où j'ai été déjà examinée. » Il est possible que dans son second interrogatoire de Poitiers dont parle d'Alençon, elle ait révélé ces faits nouveaux.

S'il en est ainsi, le secret fut bien gardé et n'augmenta en rien la confiance des juges. Leur rapport en fait foi. Le roi, dans les circonstances où se trouve son pauvre peuple, ne rejettera pas la Pucelle pas plus qu'il ne croira en elle trop à la légère. Mais, d'accord avec l'Écriture sainte, il devra l'éprouver de deux façons : d'abord, au point de vue de la sagesse humaine, en examinant minutieusement sa vie, son caractère, ses intentions ; ensuite, en demandant par d'instantes prières un signe de quelque acte divin, ou tout au moins une base d'espoir, permettant de juger si elle tient sa mission de la volonté de Dieu. Le cas de la toison de Gédéon est cité comme exemple à l'appui.

Le caractère de la Pucelle fut étudié, l'enquête eut lieu sur sa vie passée, sa naissance, ses desseins.

Pendant six semaines, elle fut examinée par des clercs, des prêtres, des soldats, des dames et des veuves. On n'avait trouvé en elle qu'honnêteté, simplicité, humilité, pudeur virginale et dévotion, en laissant de côté les récits sur les événements merveilleux de sa naissance (chant des coqs, etc.). Quant au signe demandé, elle devait le fournir devant Orléans, suivant l'ordre de Dieu.

Le roi n'avait donc plus à l'empêcher d'aller à Orléans, pour montrer le signe du secours divin. Elle pouvait partir avec l'armée sous une honorable surveillance.

L'autorisation fut accordée sans enthousiasme exagéré, mais en louant *l'humilité* de la Pucelle les docteurs montrèrent un bon naturel. On distribua partout des exemplaires de l'arrêt pour disculper le gouvernement de l'accusation de crédulité. Le verdict fut probablement rendu du 17 au 20 avril.

Jeanne était dès lors reconnue et on l'envoya à Tours, pour lui préparer des armes et lui constituer sa maison.

Ici nous pouvons jeter un coup d'œil d'admiration rétrospective sur le caractère de la Pucelle, avec ses aspects variés. Le trait le plus important est la foi parfaite en sa mission et ses révélations, et aussi la ténacité dans sa résolution. Bien que son bon sens habituel ait été en parfait accord avec l'opinion générale, les échecs et le ridicule n'étaient point susceptibles de l'ébranler un seul instant. Pauvre fille ignorante, ne sachant ni monter à cheval ni se battre, sa mission sans son inspiration est ridicule. Personne ne s'en rendait mieux compte qu'elle-même, mais la visite de ses messagers célestes si gracieux lui apportait encouragements et consolations. Elle pleurait quand ils partaient, elle embrassait le coin du sol où elle les avait vus se tenir, elle désirait ardemment qu'ils la prissent avec eux. Quand

ces ineffables phénomènes se produisaient, elle conservait sa présence d'esprit. Toute sa force reposait en eux et en sa foi. Quand elle avait quitté la société, elle s'absorbait surtout dans ses prières... « Prier, nous ne disons pas des lèvres, mais dans toute la sincérité de son cœur, c'est se créer une source inépuisable de force et de richesses morales. Et en parlant ainsi, nous faisons abstraction de toute croyance religieuse, nous nous plaçons purement et simplement au point de vue du naturaliste qui pour apprécier un fait ne se préoccupe guère que de ses effets, et n'a égard qu'aux données de l'observation et de l'expérience. » Ainsi écrit Siméon Luce, seulement comme un historien qui se refuse à aller au delà du terrain qu'il a choisi et ne veut point discuter métaphysique ni religion.

Ignorante des pratiques du mysticisme et des moyens de provoquer les hallucinations, Jeanne poursuivit son œuvre par la foi et par la prière. Mais ce n'était point une pâle extatique ; personne n'a jamais dit qu'on l'eût jamais vue autrement que dans la plénitude de sa présence d'esprit. Nous avons cité son dédain enjoué des savants docteurs ; mais à part cela, nous constatons la distinction constante de ses manières, sa franchise, son habileté à conduire les chevaux. Ses habitudes étaient celles d'un bon, honnête et loyal compagnon. Tandis qu'elle symbolise tout le courage vif et joyeux de la France, elle évoque dans ses manières les jeunes gens anglais, dans sa façon de frapper familièrement sur l'épaule de Thibault et dans sa réplique à Séguin ; son costume rendait encore plus frappant ce caractère naturel. Il y avait en elle autant de chevalerie que de sainteté. Gaie et vêtue de façon seyante, soit dans son armure, soit dans un de ses pourpoints de couleurs brillantes et brodés d'or, chevauchant comme un jeune chevalier

ou montant sur la brèche dangereuse, Jeanne ne fut ni béguine ni prude bigote. Aucun autre visionnaire ne fut jamais semblable à la Pucelle. « Ses frères du paradis » n'eurent jamais une telle sœur parmi les saints de la terre.

On a quelque raison de supposer que l'acceptation de Jeanne par les docteurs de Poitiers fut annoncée à une réunion des adhérents du dauphin. Suivant la *Chronique de la Pucelle*, ce fut postérieurement à la première entrevue avec le dauphin que Jeanne lui révéla, « en présence de quelques-uns de ses conseillers privés et de son confesseur (Machet) quelque chose qui n'était connu que de Dieu et de lui-même. » Elle fit jurer aux conseillers et au confesseur de ne pas faire connaître ce secret. *Plus tard* (par une confusion dans la suite des événements) elle fut interrogée à Poitiers. Nous discutons ces détails dans l'appendice C, « Le signe donné au roi ». Dans l'ensemble il apparaît vraisemblable que le secret, au su de Jeanne d'Arc, fût communiqué à l'archevêque de Reims, après quoi le clergé de Poitiers donna l'autorisation d'utiliser Jeanne à Orléans. Publiquement il était impossible à qui que ce fût de faire allusion au signe secret qu'elle avait donné.

CHAPITRE X

JEANNE A TOURS. — ELLE MARCHE SUR ORLÉANS

JEANNE s'en vint le cœur joyeux et la figure rayonnante à la ville de Tours, apanage de la reine de Sicile, belle-mère du dauphin. Comme sa sainte Catherine, elle avait remporté la victoire sur les docteurs. Elle demeura avec Éléonore, femme de Jean du Puy, l'une des dames d'honneur de la reine. La ville était riche et loyale, et avait aidé Orléans par des secours d'argent.

En cette cité renommée pour ses armuriers, on fabriqua pour Jeanne une « armure blanche », et l'on équipa au même temps Jean de Novelonpont et Bertrand de Poulengy. Il est à remarquer que leur armement fit partie de la même note, mais tandis que l'équipement total de la Pucelle se monta à cent livres tournois, celui de ses amis arriva à cent vingt-cinq livres. Comme nous savons que le cheval acheté pour Jeanne à Vaucouleurs avait coûté, d'après un récit, douze, d'après l'autre, seize livres, nous pouvons établir la valeur d'une armure complète comme l'équivalent de six bons chevaux.

L'armure comprenait un casque qui couvrait la tête jusqu'à sa jonction avec la nuque et le cou, tandis qu'une bande d'acier peu profonde protégeait le menton, se mouvant sur les mêmes charnières que la salade ou visière, masque d'acier rabattu sur le visage pendant le combat de façon à toucher

la mentonnière. Quand il n'y avait pas de danger, cette pièce était relevée pour laisser voir la figure. Un hausse-col ou gorgerin formé de cinq plaques imbriquées défendait la poitrine jusqu'au sternum, où il se terminait en pointe au-dessus du corselet d'acier, fermé par devant jusqu'à la taille. Les hanches étaient gardées par les tassettes, trois lames d'acier qui se recouvraient ; en dessous descendait sur chaque cuisse une sorte de chemisette en acier, échancrée en avant pour donner plus d'aisance au cavalier.

Il y avait de plus de fortes épaulières, dont l'une fut néanmoins transpercée par un trait d'arc ou d'arbalète tiré à bout portant, au moment où Jeanne d'Arc montait à l'échelle, lors de l'attaque du fort anglais à la tête du pont d'Orléans. Les manches d'acier ou brassards étaient protégés au niveau du coude par des plaques à charnières, et terminés par les gantelets. Les cuissards, genouillères, jambières et les solerets à la poulaine complétaient l'équipement. Habitué à supporter de lourds fardeaux, le cheval avait un chanfrein d'acier et un pesant caparaçon, ainsi qu'une selle dont le pommeau et l'arrière étaient relevés. Une hucque ou manteau de drap d'or, ou de velours ou de quelque autre riche étoffe, était portée par-dessus l'armure. On dit que pendant six jours consécutifs, probablement dans la campagne de Jargeau et de Patay, Jeanne endura cette charge d'acier. Elle accomplit tous ses exploits, reçut toutes ses blessures en montant à l'assaut des places fortifiées, l'étendard à la main.

Quant à la fameuse et mystérieuse épée de la Pucelle, nous n'en savons pas plus en réalité qu'elle n'en dit à ses juges en 1431 : « Tandis que j'étais à Tours ou à Chinon, j'envoyai chercher une épée dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, der-

rière l'autel, et on la trouva aussitôt, toute rouillée. » Quand on lui demanda comment elle savait que cette épée était là, elle dit : « Cette épée rouillée était dans la terre, il y avait dessus cinq croix. J'avais su par mes Voix où elle était. Jamais je n'avais vu l'homme qui alla la chercher. J'écrivis aux prêtres du lieu, qu'il leur plût que j'eusse cette épée, et ils me l'envoyèrent. Elle n'était pas très profondément enfoncée sous la terre, derrière l'autel, à ce qu'il me semble ; cependant je ne sais pas bien au juste si elle était devant ou derrière, mais je pense avoir écrit à ce moment qu'elle était derrière. Aussitôt qu'elle fut retrouvée, les gens d'Église la frottèrent, et sur-le-champ la rouille tomba sans effort. Ce fut un marchand de Tours, celui qui vendit l'armure, qui l'alla chercher. Les prêtres de Fierbois me firent cadeau d'un fourreau, le peuple de Tours de deux autres, l'un de velours vermeil, l'autre de drap d'or, mais j'en fis faire un de cuir bien fort. »

Il faut que l'épée ait beaucoup attiré l'attention pour que les habitants de Tours aient donné deux beaux fourreaux, mais cela n'est mentionné dans aucun des documents de 1429, sauf dans une lettre d'un écrivain italien et dans la publication du clerc de La Rochelle, qui dit que l'épée se trouvait dans un coffre dans le grand autel de Fierbois et que les gens d'Église l'ignoraient, ce coffre n'ayant pas été ouvert depuis vingt ans.

Vers ce temps, au moins avant le 22 avril, époque où le fait fut relaté dans une lettre de Rotselaer, diplomate flamand alors à Lyon, Jeanne aurait dit au roi qu'elle devait être blessée à Orléans, mais non mortellement, par une flèche d'arc ou d'arbalète. La prédiction s'accomplit ; ce qui est le plus singulier, c'est qu'elle ait été ainsi consignée par écrit une quinzaine avant l'événement.

Jeanne, sur le désir du dauphin, devait avoir un état, une suite comprenant parmi ses membres un confesseur, un écuyer et deux pages. Le confesseur, Jean Pasquerel, était augustin. Si Jeanne avait été si entièrement dévouée aux cordeliers ou frères mendiants de l'ordre de Saint-François, ainsi que se l'imaginent quelques historiens, il semble probable qu'elle eût plutôt choisi un franciscain. En 1456, Pasquerel assura par témoignage qu'il avait été *in villa aniciensi*, dans la ville du Puy-en-Velay (quelques historiens contestent l'identité de cette ville et placent en Touraine celle que désigne le texte latin), et que là il avait connu la mère de la Pucelle et quelques-uns de ceux qui l'accompagnèrent depuis Vaucouleurs. Pasquerel leur avait plu, ils le connaissaient quelque peu et avaient insisté pour qu'il vînt à Tours (avec eux, probablement, et non avec la mère de la Pucelle). Jeanne avait entendu parler de ce prêtre et elle se confessa à lui le lendemain de sa venue. Il devait l'accompagner jusqu'à ce que, en mai 1430, elle tombât aux mains des Anglais.

La *villa aniciensis* est d'habitude considérée comme Le Puy-en-Velay, et Pasquerel et les compagnons de la Pucelle (nous ne savons lesquels) avaient été au Puy pour participer au grand pèlerinage religieux qui y eut lieu quand l'Annonciation et le Vendredi saint tombèrent le même jour, c'est-à-dire le 25 mars, en 1429. En de pareilles occasions les indulgences attiraient des foules si considérables et si enthousiastes que, dans une circonstance, quatre cents personnes furent écrasées et étouffées. Plus tard, au moment d'un jubilé, il y eut trente victimes. C'était aussi une croyance populaire que quand l'Annonciation et le Vendredi saint tombaient le même jour, il survenait des événements extraordinaires. Ce fut le cas en 1429.

La « Vierge noire » du Puy était regardée comme la plus ancienne faite en France, ainsi du moins Charles VII l'annonçait-il à ses sujets, et l'église avait été peut-être la première dédiée à Notre-Dame. Cela ne concorde pas avec la tradition d'après laquelle cette image aurait été façonnée par le prophète Jérémie en bois de sycomore et rapportée d'Égypte par saint Louis. S'il y a quelque chose de vrai dans cette légende, nous pouvons supposer que le roi croisé avait pris en Égypte une statue d'Isis et de l'enfant Osiris, ce qui explique le nom de « Vierge noire » du Puy.

On a émis cette opinion, qu'en mai 1428 les voix de Jeanne avaient choisi la mi-carême de l'année suivante, comme la date où le Ciel enverrait un secours au dauphin, à cause de l'effervescence religieuse qui vraisemblablement se produirait à la date du 25 mars 1429. Nous ne savons rien là-dessus, et les historiens n'ont aucun témoignage pour établir que Jeanne *envoya* ses compagnons au Puy, bien qu'elle eût pu désirer qu'ils y rencontrassent sa mère. Ce pèlerinage de plus de cent lieues accompli par Isabelle d'Arc, prouve sa vigueur et son caractère entreprenant, car nous savons que dans ces occasions des routiers assaillaient parfois les pèlerins. Il n'est pas invraisemblable que Jean et Pierre, frères de Jeanne, aient accompagné leur mère au Puy, et de là s'en soient allés rejoindre la Pucelle à Tours, car ses frères l'accompagnèrent de Blois à Orléans. Jacques d'Arc devait avoir changé d'opinion sur l'association de sa fille avec des soldats.

Outre Pasquerel et ses deux pages, Louis de Coutes et Raymond, Jeanne eut un écuyer, Jean d'Aulon, un des meilleurs hommes du royaume, d'après Dunois.

D'Aulon était déjà à cette époque membre du conseil royal. (V. notes.)

Ce loyal serviteur fut toujours aux côtés de la Pucelle, dans ses plus audacieuses entreprises. Quand elle fut faite prisonnière, il fut capturé avec elle. Plus tard il parvint à un rang élevé comme sénéchal de Beaucaire, et il vécut assez longtemps pour donner un noble témoignage sur le caractère de Jeanne dans le procès de réhabilitation de 1456.

Jean de Novelonpont, à cette époque, était le trésorier de la Pucelle ; c'est entre ses mains qu'était versé l'argent destiné à son service. De minutieuses investigations ont permis de découvrir qu'avant d'avoir fait la connaissance de la Pucelle, Jean avait été condamné à quelques sous d'amende pour avoir juré comme un païen ! Jeanne essaya de déraciner cette habitude. Elle ne pouvait affermir la discipline qu'avec l'aide de la religion. Ce devait être pour elle une guerre sainte. Comme d'autres commandants de compagnies, elle eut son étendard. Sainte Marguerite et Sainte Catherine lui avaient ordonné d'en prendre un, de le porter vaillamment et d'y faire peindre le Roi du Ciel. Elle parla à contre-cœur de cet ordre au dauphin, et elle n'en comprenait point la signification mystique. « Le monde y était représenté » (sans doute le globe dans la main de Notre-Seigneur) ; de chaque côté il y avait un ange ; l'étoffe était de toile de lin blanche, avec un semis de fleurs de lys et l'inscription : JÉSUS MARIA. Les anges n'y étaient point figurés comme des protecteurs, mais plutôt comme adorant Dieu. La Pucelle portait toujours son étendard dans toute action engagée, pour n'avoir pas à frapper avec son épée ; elle ne tua jamais personne. Son blason personnel était un écusson d'azur avec une blanche colombe portant dans son bec une banderolle sur laquelle était écrit : « De par le Roy du ciel. »

Il faut expliquer ce que veut dire « la compagnie »

de Jeanne, ses gens. A Orléans elle avait seulement les trois ou quatre lances de sa maison, avec celles qui venaient volontairement vers elle et les citoyens qui tenaient à combattre sous son étendard. Elle n'avait point dans cette ville de commandement officiel.

Ainsi équipée et accompagnée d'hommes loyaux et honnêtes tels que d'Aulon, Jean de Novelonpont, Bertrand de Poulengy et Gaucourt, et d'autres personnages moins dignes de confiance, comme le chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims, la Pucelle partit pour Blois. Là se trouvaient réunis avec des renforts en hommes et en munitions le maréchal de Rais (plus tard exécuté, à tort ou à raison, pour des crimes monstrueux), le maréchal de Boussac ; Culen, amiral de France ; le brave La Hire, s'acquittant de la promesse donnée aux habitants à son départ d'Orléans ; enfin, Ambroise de Loré.

Il est impossible de fixer de façon certaine le chiffre exact de l'armée de secours, on ne peut établir qu'un compte approximatif ; il n'y avait probablement pas tout à fait 4.000 hommes. (V. notes.)

Mais Dunois atteste qu'à cette époque, avant l'apparition de la Pucelle, deux cents Anglais mettaient en fuite huit cents ou mille Français, si bien que le nombre avait peu d'importance. En outre, quand Jeanne arriva avec l'armée et le convoi à une place située un peu en amont d'Orléans, sur la rive gauche, Dunois et les autres capitaines ne pensaient pas que les troupes qui l'accompagnaient fussent en mesure de résister à une attaque anglaise. Ces derniers avaient infiniment plus de prestige que leur conduite pendant le siège ne paraît le comporter. Mais Dunois et les autres connaissaient leurs hommes et sans doute ils ne croyaient pas trop à leurs chances de succès. Les cinq ou six nouveaux

forts anglais, construits en avril, étaient imposants à voir et on n'avait fait aucune tentative pour en prendre un. Le cri des Anglais était reconnu comme « grand et terrible », et les Français étaient sujets aux paniques. Du côté anglais la supériorité morale était incalculable, et la simple vérité est que la Pucelle fit passer cette supériorité tout de suite à ceux de son parti. Les soldats de Wellington et de Napoléon considéraient que la présence de ces généraux valait plusieurs milliers d'hommes ; il en était de même pour la Pucelle. Puisque nous ne savons pas si le dauphin aurait fait un nouvel effort après Rouvray, pour rassembler des hommes et des ressources et délivrer Orléans, si la Pucelle ne l'avait « instamment supplié, comme dit Dunois, pour avoir des hommes, des chevaux et des armes », ce n'est pas une vaine légende que de la saluer comme la libératrice de la cité.

L'obstacle à une nouvelle tentative pour secourir Orléans après la défaite du 12 février, venait du manque d'argent. En septembre 1428, au moment où Orléans était pour la première fois menacée, une assemblée des États de la langue d'oc et de la langue d'oïl avait voté des subsides jusqu'à concurrence de 500.000 francs. Le dauphin en était réduit à un expédient familier aux rois d'Écosse. Il mit ses bijoux en gage. En juillet 1424, il n'y avait plus que deux fleurons à sa couronne. En octobre 1428, La Trémoïlle fit une avance pour dégager les ornements d'or du casque royal. Charles donnait avec une libéralité comparable à celle de Jacques VI, quand il avait réuni une forte somme par la mise en gage de ses diamants et de ses perles. Le receveur principal était La Trémoïlle, qui prêtait en même temps de l'argent au dauphin et gagnait probablement sur les deux opérations. A Blois, l'armée et le grand convoi de bétail et de grains fut retardé

faute d'argent. Le duc d'Alençon alla en demander au roi, et par quelque moyen le roi parvint à en obtenir et à lui en donner une provision suffisante.

Sur ces entrefaites un pieux régiment de prêtres était arrivé, et dans le nombre, beaucoup sans doute en quête d'un morceau de pain. Pasquerel, le confesseur de Jeanne, nous apprend qu'elle avait une bannière (non pas un étendard) représentant Notre-Seigneur crucifié, sous laquelle deux fois par jour elle réunissait tous les religieux qui accompagnaient l'armée. Ils chantaient des cantiques et aucun homme d'armes ne pouvait se joindre à eux sans s'être confessé. C'est ainsi que la Pucelle faisait pénétrer dans l'armée quelques mesures de discipline et de bonne conduite.

Had they died on that day, they had won the skies,
And the Maiden had marched them through paradise[1].

Quand ils quittèrent Blois les clercs marchaient en avant chantant le *Veni, Creator Spiritus*. Le 28 avril, cette étrange armée, avec un convoi de bétail, arriva en face d'Orléans par la rive gauche de la Loire. La Pucelle avait beaucoup souffert du poids de son armure qu'elle essayait pour la première fois, comme nous dit son page, de Coutes, et quand enfin elle parvint en vue des flèches du petit nombre de clochers qui avaient été conservés et des murailles et des tours battues en brêche, elle n'était pas précisément de bonne humeur.

Dunois qui commandait à Orléans supporta le choc de son indignation. Jeune et plein de courtoisie, il savait qu'une réponse bienveillante désarme la colère.

L'armée avait fait halte au port Bouchet et les

[1] S'ils étaient morts en ce jour, ils eussent gagné le ciel,
Et la Pucelle les eût conduits au paradis.

chefs devaient se trouver dans le plus grand embarras. Leur plan avait été de marcher par la rive gauche de la Loire, afin d'éviter les garnisons anglaises qui commandaient les ponts de Meung et de Beaugency, et aussi le gros de l'armée de Talbot retranché à Saint-Laurent et dans les autres forts auprès d'Orléans. Ils comptaient transporter le bétail et les marchandises dans des bateaux fournis par les habitants, en remontant le courant près de deux lieues jusqu'à Chécy, village qui se trouvait entre Jargeau occupé par les Anglais et la porte de l'Est à Orléans. De là ils pouvaient amener le convoi à la porte de Bourgogne, sans rencontrer d'autre résistance que celle des troupes ennemies du fort de Saint-Loup. Cela ne devait pas offrir de difficultés, la garnison et les habitants d'Orléans représentant beaucoup plus de forces qu'il n'en fallait, pour couvrir la sortie par cette porte commandant la route de Chécy et tenir en échec la garnison de Saint-Loup.

Cela paraissait un plan bien combiné, mais il arriva que le vent soufflait dans une direction contraire, dans le sens même du courant, et les bateaux à voiles et barques servant au trafic par eau étaient dans l'impossibilité de remonter le fleuve jusqu'à Chécy, de sorte que l'armée et le convoi semblaient une proie offerte à l'attaque de Suffolk et de Talbot, qui n'avaient qu'à traverser la rivière en toute sécurité sous la protection des canons des bastilles de l'île Charlemagne, des Tourelles et de Saint-Augustin.

C'est dans ces circonstances critiques que Dunois passa en bateau et vint trouver la Pucelle. « Êtes-vous le bâtard d'Orléans ? aurait-elle dit, en employant le titre que portait Dunois.

— Oui, et je suis très heureux de votre venue.

— Est-ce vous qui avez donné l'ordre que j'arrive

de ce côté, et que je n'aille pas directement là où se trouvent Talbot et les Anglais ?

— Oui... pour plus de sûreté... et de plus sages que moi sont du même avis.

— En nom Dieu ! le conseil de Notre-Seigneur est plus sage et plus sûr que le vôtre. Vous avez cru me tromper et c'est vous-même qui vous trompez, car je vous amène meilleur secours qu'il n'en est jamais venu à général ou ville quelconques : c'est celui du Roi du Ciel !... »

Si Dunois ne le comprit point, Jeanne, elle, eut le sentiment que les Anglais étaient faibles et démoralisés. Une semaine après, une troupe moins importante que la sienne entra dans Orléans, par e côté nord du fleuve. Son plan d'arrivée par la grande porte de la ville était mieux fait pour encourager le peuple que sa venue par une poterne et en bateau, ce qui d'ailleurs apparaissait désormais comme très dangereux. La tactique de Jeanne était pratique ; ce n'était point une sainte visionnaire.

Tandis que Jeanne disait à Dunois : « Je vous amène meilleur secours qu'il n'en est jamais venu à général ou ville quelconques : c'est celui du Roi du Ciel », à l'instant même « le vent qui était fort et contraire changea, dit Dunois lui-même, et devint favorable, gonflant les voiles » ; et avec Nicolas de Giresme, plus tard prieur des chevaliers de Rhodes, il fit la traversée jusqu'à Saint-Loup, au mécontentement des Anglais. Suivant toute apparence, il s'en retournait, ou peut-être fut-ce avant de mettre à la voile qu'il demanda instamment à Jeanne de traverser avec lui « et d'entrer à Orléans où elle était impatiemment attendue. » Jeanne éleva une objection ; elle ne pouvait pas abandonner l'armée qui devait repartir pour Blois pour amener un autre convoi. Sans elle, les soldats couraient le risque de retomber dans le péché, de perdre leur discipline, comme nous

dirions ; par le fait, elle craignait qu'ils ne pussent revenir, crainte plutôt pratique que sainte. Dunois supplia les chefs de s'en aller sans elle et de la laisser faire son entrée à Orléans pour éviter aux habitants un dangereux désappointement. Les capitaines se mirent d'accord sur ce point et ils firent la promesse de revenir ; et Jeanne, envoyant Pasquerel et les autres prêtres chaperonner ses vertueux soldats pendant leur marche sur Blois, traversa la Loire avec Dunois, qui était singulièrement impressionné par le changement subit du vent. Il dut penser que c'était là « le secours du Roi du Ciel », car un plus long délai devenait dangereux. Talbot pouvait faire ce qu'il aurait dû faire, c'est-à-dire passer le fleuve vis-à-vis de Saint-Laurent et tomber sur l'armée en désordre et le convoi français. En tout cas, Jeanne traversait la Loire avec deux cents lances. Le vent était si favorable maintenant, que chaque barque à voile en remorquait deux autres, « chose merveilleuse, miracle de Dieu », dit un autre témoin.

A Orléans les événements les plus récents avaient été les suivants :

Le 27 avril, les Anglais avaient saisi un convoi venant de Blois ; c'est pourquoi on s'attendait à ce que, réunissant leurs forces, ils attaquassent celui que Jeanne accompagnait.

Le 28 avril, ils avaient combattu d'Illiers qui faisait son entrée avec quatre cents hommes.

Le 29, le jour de l'arrivée de Jeanne dans la ville, cinquante fantassins venant des garnisons françaises, entrèrent sans opposition par suite de la faiblesse des ennemis, et les troupes assiégées tentant une énergique attaque sur Saint-Loup (fort qui commandait l'endroit où abordait le bac, à environ une lieue d'Orléans), y prirent un étendard. Cependant Jeanne, après avoir gagné la

rive droite à Chécy, le 28 avril, alla passer la nuit à Reuilly, dans la maison de Guy de Cailly, et elle y séjourna avant son entrée à Orléans le 29 avril.

Il y a sur cet hôte de Jeanne une histoire extraordinaire. C'est chose singulière, au point de vue de l'agitation générale des esprits à l'époque, que personne, d'après les souvenirs du temps, n'ait été associé aux Visions de Jeanne. Il y a cependant une exception pour son hôte de Reuilly, Guy de Cailly. Une autorisation de porter blason, d'authenticité douteuse, que lui aurait accordé Charles VII, déclare, d'après l'information de la Pucelle elle-même, qu'il aurait partagé sa vision « de trois chérubins. »

Il fut gratifié d'un blason d'azur et argent avec trois têtes de chérubins, or et gueules. C'est « de Sully, en juin 1429 » , avant la marche sur Reims, qu'est datée la décision. La haute critique élève beaucoup de doute sur ce document dont nous avons seulement une copie du XVIe siècle.

A Reuilly Jeanne passa le jour suivant, 29 avril. Il fut décidé qu'elle ferait son entrée la nuit pour éviter l'affluence du peuple. La foule se pressa à sa rencontre. Accompagnée par un groupe de porteurs de torches, sur un cheval richement caparaçonné, elle s'avançait lentement à la droite de Dunois, à travers une population qui lui faisait « autel joye comme se ilz veissent Dieu descendre entre eulx, et non sans cause, car ilz avoient plusieurs ennuys, travaux et peines, et qui pis est grant doubte de non estre secouruz, et perdre tous corps et biens. Mais ilz se sentoyent jà tous reconfortez, et comme desassiégez, par la vertu divine qu'on leur avoit dit estre en ceste simple Pucelle, qu'ilz regardoient moult affectueusement, tant hommes, femmes, que petits

enfans. Et y avoit moult merveilleuse presse à toucher à elle, ou au cheval sur quoy elle estoit, tellement que l'un de ceulx qui portoient les torches s'approucha tant de son estandart que le feu se print au panon. Pourquoy elle frappa son cheval des esperons, et le tourna autant gentement jusques au panon, dont elle en estangnit le feu, comme se elle eust longuement suyvy les guerres. »

On la conduisit avec de pareilles réjouissances à l'église de la Sainte-Croix où elle remercia Dieu, et ensuite à la maison de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, auprès de la porte Regnart, dans le voisinage du grand fort anglais de Saint-Laurent. On fit à ses frères, à Jean de Novelonpont et à Bertrand de Poulengy, le plus cordial accueil, mais ils furent « logés au dehors. »

Elle était enfin venue, elle avait enfin donné le signe : à sa parole le vent avait changé !

Dorénavant elle va accomplir sa mission militaire et des actes merveilleux aux yeux des Français et des Anglais.

Cette nuit-là, elle partagea le lit de Charlotte, une enfant de neuf ans, la fille de son hôte. Cette habitude de coucher à deux était très répandue ; c'est ainsi que le dauphin reposait à côté d'un gentilhomme de la chambre du roi, Boisy. L'enfant vécut assez pour rendre témoignage à Jeanne d'Arc « de sa simplicité, de son humilité et de sa chasteté », ainsi que de son habitude de se confesser et de recevoir la sainte Communion avant d'aller à la bataille. Souvent la Pucelle consolait son hôtesse en l'assurant que le siège serait assurément levé.

Le surlendemain commençait l'année qui lui avait été assignée avec le mois de mai ; celui de son triomphe, de sa capture et aussi « celui de sa délivrance par une grande victoire » de la foi.

CHAPITRE XI

LES VICTOIRES DE LA PUCELLE A ORLÉANS

L'ARRIVÉE de Jeanne à Orléans, dans la soirée du 29 avril, ne fut pas l'occasion d'un combat plus acharné, mais au contraire d'une cessation des hostilités. Sa personnalité et les circonstances ne devaient point amener l'emploi de l'épée, mais une trêve de trois ou quatre jours. Elle ne voulait entreprendre aucun acte de guerre jusqu'à ce qu'elle eût sommé les Anglais de s'en retourner en paix. De plus, le gros de l'armée de secours, à l'exception des deux cents lances de la Pucelle, avait repris le chemin de Blois pour ramener un autre convoi de bétail et de grains. Bien que resté à Orléans, Dunois sentait sa présence nécessaire à Blois. On redoutait que le conseil du dauphin ne jugeât qu'on avait assez fait et qu'il n'eût quelque hésitation à envoyer une force aussi considérable à Orléans, déjà bondé de fugitifs des pays voisins, et insuffisamment approvisionné. Le conseil était toujours et à juste raison suspect d'indolence et de défaillance. Aussi Dunois était-il décidé à se rendre à la cour pour y user de son influence.

Jeanne, enfin, était peu disposée à attendre l'arrivée des forces de Blois, et, au dire de Dunois, c'est à peine si elle voulait le laisser partir. Elle désirait faire sommation aux Anglais de s'en aller tranquillement, ce à quoi elle procéda le 30 avril,

alors que Dunois était encore auprès d'elle. La lettre qu'elle leur écrivit est datée du « mardi de la Semaine sainte », le 22 mars 1429. Elle l'avait dictée, avant d'être reconnue par la commission de Poitiers, mais ce n'est que le 30 avril qu'elle la fit communiquer par ses hérauts. (A propos des erreurs sur les hérauts, voir les notes.) La lettre avec l'en-tête « Jhesus Maria » en appelle au roi d'Angleterre, au duc de Bedford, à de la Pole (Suffolk), à Talbot et à Scales, leur enjoignant de restituer à la Pucelle, envoyée de Dieu, les clefs des bonnes villes françaises qu'ils sont en train d'occuper et de piller. Elle est prête à offrir la paix, s'ils font droit à sa demande. Elle s'adressa aussi aux hommes d'armes anglais, soit nobles ou roturiers, leur ordonnant, vu le péril immédiat qui les menace, de quitter Orléans. Elle dit : « Je suis chef de guerre », ce qui ne signifie pas « commandant en chef. » Elle les chassera de France, s'ils désobéissent ; dans le cas contraire, elle sera indulgente. C'est à Charles et non à eux que revient le royaume. Charles est le véritable héritier, là est la volonté de Dieu et *Jeanne en fait la révélation au roi*. Il entrera dans Paris en bonne compagnie (elle ne dit pas qu'elle en sera). Si les Anglais résistent, « nous ferrons dedens et y ferons ung si grant hahay » ... expression qui n'est point diplomatique ! Si, au contraire, ils font droit à sa demande, ils pourront « venir en sa compaignie, l'où que les Franchois feront le plus bel fait que oncques fu fait pour la chrestienté » (une croisade).

Cette lettre fut portée par deux hérauts, Guienne et Ambleville, aux commandants anglais. Ceux-ci accueillirent probablement cette missive par des rires, renvoyèrent Ambleville, mais retinrent Guienne dans le but de le brûler. La chronique écrite par un autre héraut, Berri (qui vraisemblablement devait s'intéresser vivement au sort

du malheureux Guienne), dit que les Anglais élevèrent réellement un bûcher pour brûler ce dernier ; toutefois, entre temps, ils consultèrent l'Université de Paris sur cet attentat monstrueux contre le droit des gens — (un héraut étant personne sacrée). Avant d'avoir reçu une réponse, ils étaient chassés d'Orléans, laissant dans leur retraite Guienne dans les fers.

Bien que la Pucelle n'ait pris aucune part à la bataille du 30 avril, La Hire et Floren' d'Illiers, avec une troupe d'hommes d'armes et quelques citoyens, toutes enseignes déployées, attaquèrent un avant-poste anglais situé entre le fort de Paris et les murailles de la ville, et refoulèrent l'ennemi dans l'ouvrage principal. On fit crier alors par la cité que chacun devait apporter des fagots pour mettre le feu aux ouvrages anglais ; mais l'ordre ne fut pas exécuté, car les Anglais poussèrent leur formidable *hourra !* et se tinrent sous les armes. Un duel d'artillerie causa autant ou aussi peu de dommage que d'habitude.

Dans la soirée, la Pucelle somma Glasdale et la garnison des Tourelles de se retirer en paix. Ils lui crièrent de l'autre côté de l'eau, en l'appelant « vachère », et lui promettant de la brûler si jamais ils pouvaient la prendre. Ce fut là sa seconde sommation, elle en fit une troisième et dernière. (Pour l'étrange légende moderne des événements du 30 avril, voir la note concernant ce passage.)

Le dimanche 1er mai, Dunois, avec une escorte assez importante, accompagné d'Aulon, l'écuyer de Jeanne, prit la route de Blois en s'écartant à bonne distance du grand fort anglais appelé *Paris*, au nord d'Orléans, sur le chemin de la capitale. Avant de quitter la cité, Dunois avait donné un reçu de six cents livres tournois empruntées aux gens de la ville. Cette somme était pour la solde

de la garnison et des capitaines, « pour servir jusqu'à ce que l'armée arrivée avec la Pucelle et repartie pour Blois, fût revenue à Orléans pour lever le siège. » Dunois tout au moins ne se trouvait point satisfait du simple ravitaillement de la ville, et on avait l'appréhension que les conseillers du roi ne fissent rien de plus pour chasser les Anglais. Jeanne au courant de ce départ, fit, au dire de d'Aulon, avec La Hire et quelques autres une démonstration de cavalerie pour couvrir ce mouvement.

Le même dimanche, elle chevaucha par la ville accompagnée de chevaliers et d'écuyers, car le peuple était si avide de la voir que la foule avait presque enfoncé la porte de sa maison. « Les habitants ne pouvaient se rassasier de la contempler », et ils s'émerveillaient de sa grâce à conduire son cheval. L'heure du combat n'avait point encore sonné, puisque la plupart des chefs étaient absents et que l'armée de secours était encore loin.

Le lundi 2 mai, accompagnée d'une grande multitude, Jeanne s'en alla à cheval et sans rencontrer de résistance, reconnaître les positions anglaises.

Pour le 3 mai on ne signale rien, sinon que les garnisons de Montargis, de Châteaurenard et de Gien arrivèrent, et que l'on eut des nouvelles de l'approche de l'armée et du convoi de Blois. L'armée venait par la route de Jeanne, sur la rive droite du fleuve. Au petit jour, la Pucelle, avec quelque cinq cents combattants sous les ordres de La Hire, s'avança à la rencontre de cette troupe à laquelle l'ennemi n'opposa aucune résistance.

Ou bien Talbot, de la Pole et les autres capitaines anglais savaient que leurs hommes étaient démoralisés et terrifiés par la svelte créature armée, qui de sa voix claire de jeune fille leur avait ordonné de s'en aller, ou ils se voyaient fatalement dépassés

en nombre. Ils pouvaient bien insulter Jeanne en termes orduriers, mais ils ne voulaient point quitter l'abri des forts, et Pasquerel marchait en tête de la procession des prêtres, sans être plus inquiété que s'il avait lu ses oraisons dans son monastère de Tours. La route qui avait la préférence de Jeanne était certes aussi peu exposée que l'autre à l'attaque des Anglais, surtout si une partie seulement des forces de Blois passa par la Beauce, la partie étant nécessairement moins forte que le tout.

La façon d'entrer à Orléans en venant de Blois par la rive droite de la Loire, consistait à longer la forêt derrière la ville, la seule bastille que l'on eût à rencontrer étant alors celle de *Paris*. De ce fort à celui de Saint-Loup, il y avait un tel vide dans les lignes d'investissement, qu'on a supposé pour le couvrir un ouvrage caché en plein bois. On en trouve en effet des restes, mais ils sont si loin que cela ne peut pas avoir été un retranchement des Anglais.

L'entrée à Orléans fut effectuée avant l'heure du repas, probablement avant midi. Après que la Pucelle et d'Aulon eurent dîné ensemble[1], Dunois survint à son tour. Il apportait des nouvelles : Fastolf, qui avait battu les Écossais et les Français à Rouvray, arrivait de Paris et était déjà à un jour de marche, à Janville, avec des renforts et des provisions pour l'armée anglaise. La Pucelle parut fort heureuse d'apprendre cet événement.

« Au nom de Dieu, Bâtard, je te commande que tantôt, lorsque tu sauras la venue du dit Fastolf, tu me le fasses savoir ; car s'il passe sans que je le sache, je te ferai... ôter la tête.

— Ne vous inquiétez pas de cela, répondit Dunois

[1] Le mot *dîner* s'appliquait autrefois au principal repas qui avait lieu à une heure.

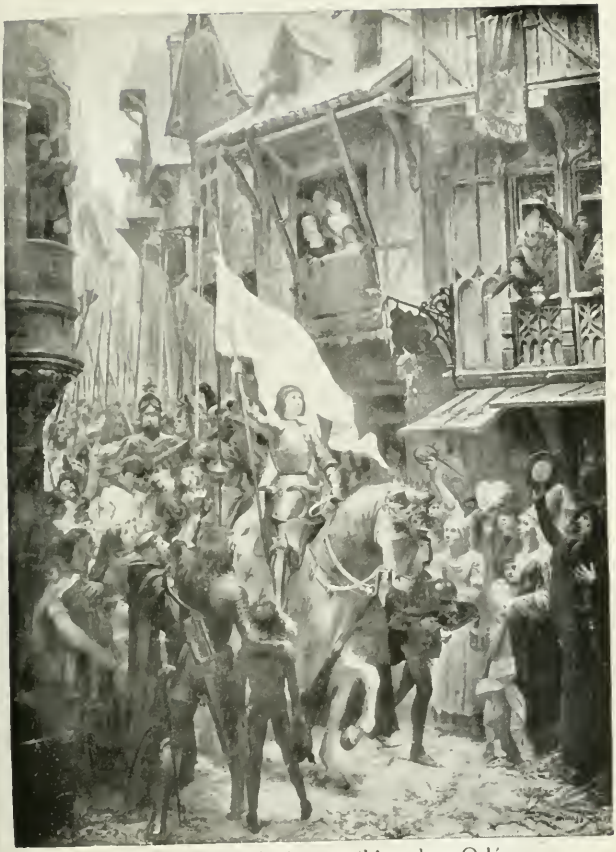

Entrée triomphale de Jeanne d'Arc dans Orléans.
(D'après le tableau de Scherrer.)

avec courtoisie, je vous communiquerai les nouvelles aussitôt qu'elles arriveront », et il se retira.

Alors la Pucelle, qui était lasse de son parcours à cheval, se mit au lit à côté de son hôtesse, tandis que d'Aulon, qui avoue avoir été fatigué, s'étendit sur un sofa ou une couchette dans la même pièce. Il ignorait aussi bien que la Pucelle qu'une attaque avait été organisée contre le fort de Saint-Loup par delà la porte de Bourgogne. On croit que c'était pour contenir la garnison anglaise de cet ouvrage fortifié et l'empêcher de mettre obstacle à l'arrivée du grain envoyé de Blois par eau.

La Pucelle n'avait pas été informée de cette attaque, mais, dit d'Aulon, « soudainement elle se leva du dit lit, et en faisant grand bruit l'éveilla », en s'écriant : « Mon Conseil m'a dit que j'allasse contre les Anglais, mais je ne sais si je dois aller à leurs bastilles ou contre Fastolf, qui les doit ravitailler. »

Comme nous le verrons, ses Voix l'éveillaient quelquefois, et dans l'instant du réveil elle ne les entendait ou ne les comprenait qu'à demi. Dans ce cas au moins, elles lui dirent ce qu'elle ignorait, c'est-à-dire qu'il y allait avoir un combat. D'Aulon sauta à bas de sa couchette et commença à armer la Pucelle aussi vite qu'il le put. Pendant qu'il était occupé à ce travail, il entendit de grands cris dans la rue annonçant que les Anglais faisaient un gros carnage des Français. La Pucelle prête, il agrafait sa propre armure, quand elle quitta la pièce sans qu'il s'en fût aperçu.

Nous tenons la suite de l'histoire du page, Louis de Coutes. Il dit que Jeanne descendit l'escalier en courant et lui cria : « Ha ! sanglant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu ! Amenez-moi mon cheval ! »

Quand de Coutes revint, Jeanne lui commanda

d'apporter sa bannière à elle, qu'il lui tendit par une fenêtre d'une chambre du premier. Elle partit au galop dans la direction de la porte de Bourgogne où le bruit était le plus fort, et les témoins oculaires disent que les étincelles jaillissaient du pavé de la chaussée sous les sabots de son cheval. D'Aulon la suivit et la rejoignit, puis de Coutes survint à son tour.

A l'entrée de la porte, ils rencontrèrent des bourgeois portant un homme gravement blessé : « Je n'ai jamais vu sang de Français que les cheveux ne me levassent sur la tête », dit la Pucelle. Ils se mirent à galoper dès la porte et trouvèrent un rassemblement de leurs partisans tel qu'ils n'en avaient jamais vu auparavant. Évidemment l'attaque sur Saint-Loup n'était pas une simple diversion comme on le supposait, mais une affaire sérieuse.

Ils arrivèrent près du fort ; Jeanne, dit-on, défendit de piller les biens de l'église, laissés là après sa destruction partielle ; et les Français dès sa venue poussèrent de grands cris et emportèrent l'ouvrage. Leurs pertes furent insignifiantes, mais des cent cinquante Anglais, aucun n'échappa à la mort ou à la captivité ; quelques-uns de ceux qui furent pris avaient revêtu des vêtements servant au culte, qu'ils avaient trouvé dans le clocher de Saint-Loup. Jeanne leur sauva la vie : « On ne doit rien demander aux gens d'Église », dit-elle, ajoutant la bonne humeur au pardon, car les prisonniers avaient bien revêtu le capuchon, mais ils n'étaient point moines pour cela.

Pendant ce temps, Talbot avait réuni une troupe prise dans ses bastilles, et il s'avançait par un long détour pour secourir les siens quand il s'aperçut que tout était terminé. Un corps de six cents combattants sortit alors d'Orléans allant à sa ren-

contre, et il se retira. Jeanne pleura sur les tués, morts sans les sacrements de l'Église, et plus tard elle se confessa à Pasquerel.

En s'en revenant victorieuse, après avoir brûlé la palissade de Saint-Loup, elle dit, selon ce dernier, que le siège serait levé dans cinq jours, mais qu'elle ne combattrait pas le lendemain à cause de la fête de l'Ascension. Elle donna des ordres pour que personne ce jour-là ne combattît sans s'être confessé et pour interdire aux femmes de mauvaise vie d'accompagner les soldats. Bien qu'il n'y eût pas d'affaire engagée, Jeanne renouvela aux Anglais sa sommation d'avoir à se retirer. Elle s'en vint à l'extrémité du pont dans la partie conservée intacte, où les Orléanais avaient élevé un retranchement, et là, au-dessus du fleuve, elle cria aux Anglais des Tourelles que c'était la volonté de Dieu qu'ils se retirassent. Ils se moquèrent d'elle, et elle décida d'aller les trouver. Son confesseur dit qu'elle dicta une lettre dans les termes habituels, finissant par ces mots : « Voilà ce que je vous écris pour la troisième et dernière fois. Je vous aurais fait parvenir ma lettre plus honorablement (la note était attachée à une flèche lancée du retranchement du pont du côté de la ville), mais vous avez retenu mon héraut, Guienne. Rendez-lui la liberté et je vous rendrai quelques-uns des vôtres pris à Saint-Loup. » Les Anglais ramassèrent la flèche portant la note en criant : « Nouvelles de la prostituée des Armagnacs ! » En entendant cette insulte, Jeanne se mit à pleurer en appelant le Roi du Ciel à son aide. Mais elle fut réconfortée et sécha ses larmes, parce que, dit-elle, elle avait eu des nouvelles de son souverain Seigneur.

Elle commanda alors à Pasquerel de venir la trouver de bonne heure le jour suivant; elle voulait se confesser à l'aube. Bien qu'il n'y ait pas eu de

combat le jour de l'Ascension (le 5 mai), on tint un conseil de guerre à la maison de Cousinot, chancelier d'Orléans. Parmi les chefs présents se trouvait sir Hugh Kennedy, surnommé en Écosse : *Hugh-Come-with-the-Penny*[1]. Il fut décidé que l'on prendrait, le jour d'après, de grands boucliers et des abris en bois, et que l'on ferait l'assaut des forts anglais du côté droit de la rivière et spécialement l'assaut de Saint-Laurent. Ce mouvement devrait amener les Anglais de la rive opposée pour secourir leurs camarades. Cependant ce n'était là qu'une simple feinte ; aussitôt que les Anglais auraient traversé le fleuve, les tacticiens français procéderaient à l'attaque de ceux qui seraient restés pour garder Saint-Jean-le-Blanc, Les Augustins et le boulevard ou la barbacane de la bastille de la tête du pont, Les Tourelles.

Les nobles envoyèrent alors Ambroise Loré à la Pucelle, à laquelle, dans la crainte qu'elle ne révélât le secret de la feinte, on dit seulement qu'on se proposait d'attaquer Saint-Laurent, la grande bastille voisine de la maison de Jeanne sur la rive droite. Le chancelier Cousinot lui-même lui donna cette indication erronée.

« Dites ce que vous avez conclu et appointé ! s'écria-t-elle ; je celerai une bien plus grande chose que *celle-là !* » Elle se mit alors à marcher de long en large dans la pièce sans vouloir s'asseoir. « Ne vous courroucez pas, dit Dunois. On ne vous peut pas tout dire à une fois. Ce que le chancelier vous a dit a été conclu et appointé ; mais... » Et alors il expliqua la feinte et le véritable point de l'attaque. Jeanne se montra satisfaite. Cependant le jour suivant la feinte sur Saint-Laurent ne fut pas tentée. Vraisemblablement Dunois et les tacticiens

[1] « Hugues qui vient avec le penny. »

avaient l'intention de pousser les habitants d'Orléans à une sortie contre Saint-Laurent, l'étendard de la Pucelle en tête, et sous la protection des canons de la muraille et des tours. Les Anglais sortiraient de leur fort en poussant leur cri, les bourgeois battraient en retraite sous la protection de leur artillerie et les Anglais ne les poursuivraient point.

Cela aurait été la « grande et terrible escarmouche » habituelle. Trois ou quatre malheureux combattants eussent été frappés par les fragments d'un boulet de pierre ou par des traits d'arbalète. Un ou deux en courant auraient pu tomber dans un puits, et être tués par l'ennemi, ainsi que cela arrivait de temps en temps, « une très grande perte » pour les Anglais (dans une de ces escarmouches) ayant été celle de neuf prisonniers !

Pendant cette diversion, les troupes régulières, sous la direction des chevaliers, devaient attaquer les forts de l'autre côté de l'eau. Mais Jeanne n'avait aucune envie de conduire une populace qui ne pousserait pas une attaque à fond, elle était un chef tenace et elle ne cédait (à moins d'être emportée blessée, à la nuit) que lorsque la position était prise. Par suite du désir des bourgeois de combattre sous sa bannière, les chefs ne pouvaient pas exécuter leur tactique, et le jour suivant on ne tenta aucune feinte.

Ainsi la manœuvre n'eut pas lieu, bien qu'il n'y ait pas eu de raisons de suspecter Jeanne d'avoir trahi le secret militaire. Elle devait concourir au véritable assaut, son chemin passait par la porte de Bourgogne et la multitude suivit sa bannière. Probablement celle-ci n'ignorait point non plus le secret, mais cela en dehors de Jeanne. Nous savons que des bourgeois avaient été au conseil de guerre, et, naturellement, ils avaient mis leurs femmes au courant, en toute discrétion, et ainsi

ils étaient résolus à prendre part au combat sérieux. Si Jeanne les conduisit, ce qui n'est pas certain, ils ne durent pas en la circonstance lui apporter grand appui.

On traversait la Loire en allant de la porte de la Tour-Neuve à l'île aux Toiles, d'où un pont de deux bateaux permettait de gagner la rive opposée sous le canon du fort anglais de Saint-Jean-le-Blanc. Mais le commandant du fort des Tourelles à la tête du pont, ordonna à ses hommes d'évacuer Saint-Jean-le-Blanc, aussitôt qu'il s'aperçut que les Français lançaient à l'eau leurs bateaux, et il concentra ses forces dans l'ouvrage élevé sur les ruines du monastère des religieux augustins et appelé *Les Augustins.*

Ce fort protégeait le boulevard ou la barbacane des Tourelles, qui ne pouvaient être attaquées avant qu'il fût emporté.

Une chronique du temps affirme que, pendant que la plus grande partie des forces qui composaient l'attaque française, s'attardait dans l'île aux Toiles, Jeanne, avec une petite compagnie, formée apparemment de bourgeois, s'élança vers Les Augustins et planta sa bannière sur la palissade, mais quelqu'un cria soudain que les Anglais du fort de Saint-Privé, situé sur la rive gauche (en face le fort de Saint-Laurent) s'avançaient. Alors ces soldats trop enthousiastes entraînèrent la Pucelle dans leur fuite pêle-mêle vers l'île, jetant sans doute le désordre dans la troupe qui venait par le pont de bateaux. Si cela est exact, on peut imaginer le désappointement des tacticiens français dont les bourgeois, comme ils s'y attendaient, avaient fait échouer le plan. La Pucelle se retira lentement, protégeant la retraite des fugitifs, pendant que les Anglais s'élançaient, couvrant d'insultes et d'une pluie de flèches « la vachère des Armagnacs. »

« Soudain elle tourna contre eux, et tant peu qu'elle eut de gens, elle leur fit visage, et marcha contre les Anglais à grands pas et à étendard déployé. Si en furent Anglais, par la volonté de Dieu, tant épouvantés, qu'ils prirent la fuite laide et honteuse. Alors Français retournèrent, qui commencèrent sur eux la chasse, en continuant jusque dans leurs bastilles, où Anglais se retirèrent à grande hâte. Ce vu, la Pucelle planta son étendard devant la bastille des Augustins, sur le fossé du boulevard, où vint incontinent le sire de Rais. Et toujours Français allèrent croissant. » Ainsi le fort fut pris.

Sans doute tout cela est dramatique, mais un autre récit non moins dramatique et plus digne de foi nous est donné par l'écuyer de Jeanne, d'Aulon, qui lui-même était en avant-garde à la bataille. Les premiers Français qui débarquèrent sur le rivage — fort probablement des soldats à pied, *sans* Jeanne, qui avait à amener son cheval par le pont de bateaux — trouvèrent Saint-Jean-le-Blanc abandonné et marchèrent sur Les Augustins, mais voyant que là ils ne pouvaient rien tenter, ils s'en retournèrent piteusement vers l'île. A ce moment, la Pucelle et La Hire montèrent sur les chevaux qui leur étaient enfin amenés par le bac et parurent lance en main. Voyant les Anglais qui sortaient des Augustins, pour tomber sur les bourgeois qui luttaient en désordre afin de passer sur le pont de bateaux, ils mirent leurs lances en arrêt, et chargeant l'ennemi, le ramenèrent à la bastille. Les Français au fur et à mesure de leur arrivée étaient rangés par d'Aulon et d'autres, parmi lesquels se trouvait un vaillant Espagnol, Alphonse de Partada. A ce moment, un homme de leur compagnie rompit la ligne et s'élança en avant. D'Aulon lui commanda de garder sa place dans la colonne de front, mais celui-ci répondit qu'il ne ferait que ce que bon lui

semblerait. Alphonse s'écria que des hommes aussi braves que lui obéissaient bien. L'autre repliqua par des ricanements. Alphonse le prit à partie. Alors ces deux soldats, pour montrer leur valeur, se tenant l'un et l'autre par la main et s'élançant de toutes leurs forces, atteignirent la palissade. A l'étroite entrée, dédaignant de fermer la porte, se tenait un géant Anglais défendant le passage avec de tels coups d'épée que les assaillants ne pouvaient passer. D'Aulon fit signe au fameux tireur, maître Jean, qui avait un canon à main, et lui ordonna de viser l'Anglais. Celui-ci tomba mort au premier coup. Alphonse et son rival se précipitèrent alors ; d'autres suivirent ; de tous côtés l'ouvrage fortifié se trouva assailli, on travailla ferme de l'épée et de la hache, et... les Anglais n'accomplirent pas, si longtemps à l'avance, l'exploit d'Hougoumont. Les défenseurs furent tués ou pris, à l'exception de quelques-uns qui se sauvèrent dans le boulevard ou barbacane des Tourelles. Quant à Jeanne, un autre témoin oculaire la vit dans le fort de la mêlée et l'entendit crier : « Au nom de Dieu, hardi, en avant ! en avant ! »

Ceux des chevaliers qui survinrent pour arrêter la fuite des Français et rétablir la victoire furent Gaucourt et Archambaud de Villars, capitaine de Montargis et sénéchal de Beaucaire, poste qui échut plus tard à d'Aulon. Dunois paraît avoir gardé Orléans. La plupart des troupes bivouaquèrent sur le lieu de leur victoire, gardant Les Augustins pour le cas où les Anglais tenteraient de reprendre ce fort par un assaut de nuit. D'Orléans on leur apporta en barques du vin et de la nourriture. D'Aulon et un autre témoin disent que Jeanne resta avec eux, mais il semble confondre le désir qu'elle eut de le faire avec ce qu'elle fit en réalité.

La Pucelle était fatiguée et elle s'en retourna à sa demeure, ayant été blessée au pied par une chausse-trape. Bien que ce jour fût un vendredi où elle avait l'habitude de jeûner, elle jugea nécessaire de souper. Elle était préoccupée et anxieuse à la pensée que les Anglais pourraient exécuter une attaque de nuit contre les forces laissées de l'autre côté du fleuve, et composées d'hommes exténués et réjouis. Ils auraient certainement dû le faire, et elle avait l'intuition de la guerre pour le comprendre. Inquiète, elle était debout de bonne heure le 7 mai.

« Levez-vous demain de plus grand matin encore que vous n'avez fait aujourd'hui, et faites du mieux que vous pourrez, dit-elle aux bourgeois. Tenez-vous toujours près de moi, car demain j'aurai beaucoup à besogner, beaucoup plus que je n'ai fait jusqu'ici, et demain le sang coulera de mon corps au-dessus de la poitrine. »

Ainsi témoigne Pasquerel qui était présent. Nous savons que la Pucelle avait, avant le 22 avril, prédit qu'elle serait blessée par une flèche, et que le coup ne serait pas mortel. Cette prophétie fut enregistrée le 22 avril. Il est possible que Pasquerel ait commis une erreur de mémoire quand, le 6 mai, il lui fait indiquer le jour et la place de la blessure. Une lettre de Bruges du 9 juillet 1429 rapporte que Jeanne prédit sa blessure aux autres chefs, le jour même où elle la reçut, le 7 mai, et qu'elle ajouta que la lésion ne serait point dangereuse. Un avocat d'Orléans déposa que la Pucelle annonça la capture des Tourelles, son retour par le pont bien que des arches en eussent été brisées, et sa blessure aux Tourelles. Blessée au pied, fatiguée, fiévreuse, elle doit avoir bien mal dormi cette nuit-là : l'aube du jour suivant devait lui apporter la victoire suprême.

CHAPITRE XII

LA PRISE DES TOURELLES

La tactique anglaise après l'arrivée de Jeanne à Orléans est incompréhensible. On attendait, comme on l'a vu, des renforts de Paris conduits par l'énergique Fastolf, le vainqueur de Rouvray, et il se peut que l'on n'ait rien voulu risquer avant son arrivée. Cependant on avait perdu avec Saint-Loup la possession de la Loire supérieure, et le 6 mai, avec Les Augustins et Saint-Jean-le-Blanc, celle du bac qui d'Orléans conduisait à la rive opposée du fleuve. Bien que les Anglais aient eu, en aval, le moyen d'accomplir la traversée en toute sécurité, de leur quartier général de Saint-Laurent à leur bastille de l'île Charlemagne, d'où ils pouvaient s'en aller débarquer sous la protection de celle de Saint-Privé, ils n'envoyèrent pas un seul homme le 7 mai pour renforcer Les Tourelles, la barbacane et Les Augustins. Et cependant ils devaient bien voir que l'attaque française sur Les Augustins n'était point une diversion, une feinte pour masquer un retour offensif par le fleuve et un véritable assaut sur Saint-Laurent.

Nous n'avons pas une connaissance bien exacte du nombre de combattants engagés de chaque côté le 7 mai. Une évaluation allemande contemporaine, confirmée par la *Chronique de Tournai*,

fixant à 3.000 hommes le chiffre de l'armée de secours, est fort probablement très près de la vérité. A cela il faut ajouter la garnison d'Orléans et la milice de la ville.

Le calcul de tout l'effectif anglais va de 10.000, sans les Bourguignons qui s'étaient retirés (Jollois), à 5.000 ou même 3.500 en bloc (Molandon, Beaucorps et Jarry). Les auteurs ci-dessus, « en l'absence de documents plus précis et plus concordants que ceux que nous possédons, soutiennent que l'on doit supposer que les Anglais avaient une force effective en rapport avec le résultat désiré, et avec l'étendue et la population d'Orléans. »

On peut élever des doutes au sujet de cette proposition, si nous nous rappelons cette plainte de Bedford à la fin de mars, au sujet des nombreuses désertions et sa demande pour qu'on lui envoie d'Angleterre quinze cents lanciers et archers. Malgré l'avis de Bedford, les Anglais avaient compté, pour terminer l'entreprise, sur leur prestige, sur la faiblesse et la frivolité du conseil du dauphin et sur la chance ordinaire de leur armée. La Pucelle avait inspiré au conseil une heure de fermeté, et rendu la confiance aux soldats français. Vaillamment secondée par Dunois, La Hire, de Rais, Gaucourt et les bourgeois, elle avait retourné la fortune de la guerre et probablement terrifié et démoralisé les fantassins de Talbot et de Suffolk, qui n'osaient point tenir tête à « la sorcière », à la « vachère des Armagnacs. » Une panique était possible. Il semble en effet étonnant que les généraux anglais, ayant un passage assuré sur le fleuve, n'aient pas tenté une attaque de nuit contre les Français fatigués qui bivouaquaient aux Augustins au milieu des ténèbres, entre le coucher du soleil du 6 et l'aurore du 7 mai. La crainte d'une telle manœuvre causa, comme nous l'avons vu, la plus

vive anxiété à la Pucelle, qui peut bien ne pas avoir été stratégiste, mais qui était douée d'un extrême bon sens. Pendant tout le siège on ne parle point d'attaques de nuit, bien que celles-ci aient été employées antérieurement à 1429 par La Hire. Bien loin de procéder à un tel assaut, Talbot, le 6 mai, commanda ou permit à sa garnison du fort de Saint-Privé (qui assurait la possibilité du passage du fleuve) de brûler les ouvrages fortifiés et de se retirer par bateaux à la faveur de la nuit, à son quartier général de Saint-Laurent. Il devenait évident pour les Français que le 7 mai Talbot abandonnait à eux-mêmes et à leur destinée, les hommes de sa garnison de la tête du pont, la bastille des Tourelles et son boulevard fortifié.

C'était un puissant retranchement tenu par 600 hommes de l'armée anglaise sous les ordres de Moleyns, Poynings et Glasdale. Protégés par leurs fossés et leurs murailles, ils auraient été capables de tenir tête à une force de 3.000 Français. Mais ils n'avaient pas de secours à attendre et ils le savaient. Bien plus, Talbot ne devait leur venir en aide par aucune diversion, même par aucune démonstration sous forme d'attaque contre les portes ou les murailles d'Orléans, de façon à détourner les Français de leur entreprise. Et pourtant, en procédant de la sorte, ses soldats superstitieux ne se seraient point trouvés face à face avec la sorcière et vachère des Armagnacs qui était passée sur la rive opposée. « Si Talbot avait vu, si Talbot l'avait voulu, il aurait pu prendre Orléans » , écrit un historien français. Mais Talbot voyait bien des murailles de Saint-Laurent tout ce qui se passait.

Ainsi qu'on va le voir, ce qu'il constata depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil, ce fut le succès complet de la défense de sa garnison de la

tête du pont. Le changement soudain, la défaite irrémédiable dans le crépuscule qui s'assombrissait, fut l'œuvre de la Pucelle, une action qui dura bien dix minutes. Il était écrit que Talbot entendrait les sonneries françaises annoncer la retraite et qu'il verrait celle-ci commencer, puis soudain Les Tourelles en flammes.

Là encore, nous ne pouvons comprendre la faute de Talbot, qui le 7 mai ne tenta point une attaque contre la porte Saint-Regnart d'Orléans, car, ainsi que nous le verrons bientôt, Talbot était brave même jusqu'à la témérité.

La nature de la tâche qui dès lors incombait aux Français doit être clairement établie. Ils avaient tout d'abord à prendre sur la rive gauche, en terre ferme, le boulevard ou barbacane défendant Les Tourelles, fort en pierre avec deux tours sur une arche du pont. Les Tourelles étaient protégées de l'assaut du côté d'Orléans par la destruction d'une arche ou deux et par un ouvrage extérieur commandant cette brèche. Un fossé par où coulait un cours d'eau emprunté au fleuve séparait le boulevard ou barbacane de la bastille des Tourelles. Un pont-levis passait sur ce fossé, de sorte que, si les défenseurs du boulevard étaient pressés de trop près, ils pouvaient, en le traversant rapidement, battre en retraite dans Les Tourelles, relever le pont et défier l'ennemi. Mais alors leur position deviendrait difficile, ils se trouveraient bloqués dans Les Tourelles jusqu'au moment où Talbot, renforcé par Fastolf, serait en mesure de porter un coup décisif aux Français sur chaque rive de la Loire.

Le boulevard paraît avoir eu de hautes murailles, car il fallut l'attaquer au moyen d'échelles, et il était entouré d'un profond fossé. En octobre 1428, quand il se trouvait en possession des Français, ses défenses consistaient en terre et en fagots.

Le 21 du même mois, les Anglais avaient eu 240 hommes de tués dans leur tentative infructueuse pour l'emporter. Mais le 22, ils l'avaient déjà miné ; les défenseurs abandonnèrent alors la position, et les assaillants ayant ainsi acquis ce très important ouvrage, le renforcèrent de façon formidable. Une place assez forte pour résister à une attaque qui entraînait la mort de 240 hommes, devait évidemment donner à la Pucelle « beaucoup à besogner, beaucoup plus qu'elle n'en avait fait jusqu'alors. »

Au lever du soleil le 7 mai, Jeanne entendit la messe.

Il paraît qu'en ce moment le dernier coup contre les Anglais faillit être empêché par la répugnance des seigneurs et des capitaines à attaquer Les Tourelles. Le page de Jeanne, Louis de Coutes, en 1456, porta témoignage que «Jeanne elle-même, contre la volonté de beaucoup des seigneurs qui s'avisèrent qu'elle voulait mettre en grand danger les hommes du roi, fit ouvrir la porte de Bourgogne, et une poterne près la grande tour, et traversa l'eau, avec les hommes d'armes, pour attaquer Les Tourelles. » (*Procès*, t. III, p. 70.) De l'autre côté, Simon Charles, maître des requêtes, allégua en 1456, sur l'autorité de Gaucourt, que Jeanne fit ouvrir la porte de Bourgogne, contre la volonté de ce dernier, en lui disant qu'il était un méchant homme ; il se vit en danger d'être massacré par la foule. Mais Charles data ces événements du 6 mai, après la prise du fort des Augustins. (*Procès*, t. III, p. 116, 117.) La *Chronique de la Pucelle* est d'accord avec Louis de Coutes ; la Pucelle sortit la première d'Orléans, « par l'accord et consentement des bourgeois, mais contre l'opinion et volonté de tous les chefs et capitaines du roi. » (*Procès*, t.

IV, p. 227.) Le confesseur de Jeanne, Pasquerel, dit que pendant la nuit du 6 mai, les chefs envoyèrent à la Pucelle un gentilhomme annonçant qu'ils désiraient attendre des renforts, avant d'attaquer Les Tourelles. Elle répondit : « Vous avez été dans votre conseil, et moi dans le mien ; votre dessein va périr ; celui de mon Seigneur tiendra ferme, et sera exécuté. » (*Procès*, t. III, p. 109.) Ainsi Simon Charles seul, et sur ouï-dire, fait résister les nobles au commencement de l'attaque sur Les Augustins. D'autre part, de Coutes, Pasquerel et la *Chronique de la Pucelle* transportent les faits au 7 mai ; et la *Chronique de l'établissement de la Fête* affirme que Jeanne fit la sortie contre Les Tourelles sur la demande des habitants d'Orléans. (*Procès*, t. V, p. 293.) Le poids du témoignage est de leur côté. L'idée première autant que le coup final étaient dus à la Pucelle seule, comme sont d'accord là-dessus M. Lefèvre-Pontalis et M. Wallon.

Au moment du départ un homme lui apporta une alose pour son déjeuner, et là-dessus Jeanne dit à son hôte, Boucher : « Gardez-la pour le souper, car je vous amènerai un *Goddam* qui en prendra sa part et je retournerai par le pont » (qui était coupé).

Pendant toute la journée, les gens de la ville firent des préparatifs pour établir un passage sur les arches brisées et donner l'assaut aux Tourelles. Les chevaliers et la Pucelle traversèrent la Loire en bateau. Il y avait là Thibault de Termes, un témoin de 1450–1456 ; Dunois et Gaucourt ; Villars, un vétéran dans les armées ; La Hire, Poton de Xaintrailles, Florent d'Illiers et beaucoup d'autres capitaines. Il est difficile de croire qu'ils aient essayé d'arrêter l'entreprise. S'il en est ainsi, cela augmente encore la gloire de la Pucelle. Tous les hommes que l'on pouvait dispenser de défendre

la ville contre une attaque de Talbot devaient être présents, mais la garde d'Orléans semble avoir dû nécessiter une forte troupe de combattants, car si la garnison des Tourelles comprenait 600 soldats (comme il est dit dans un bulletin contemporain du dauphin au 9 et 10 mai), le chef anglais ne disposait certainement pas de moins de 2.500 hommes avec lesquels il pouvait donner l'assaut à la cité.

Les assaillants avaient une abondante provision de canons de tous les calibres, ainsi que d'autres engins, des flèches, les grands boucliers habituels et des abris mobiles en bois pour protéger les petits groupes qui prenaient l'offensive. Ce devait être une troupe bigarrée, hommes d'armes, routiers des compagnies de pillards, mercenaires étrangers comme Alphonse de Partada, citadins, apprentis portant des massues et des flèches, arbalétriers, Écossais, soit des hommes d'armes sous les ordres de Kennedy, soit de sauvages montagnards de Lennox en tartan, guerriers à la chevelure inculte, avec de longues barbes, portant l'arc et la hache comme on les représente dans un tableau du temps.

Dans la bastille anglaise, sous les ordres de Moleyns, Poynings, Glasdale, Gifford et autres chefs, se trouvaient 600 soldats de la milice qui n'avaient point envie de se rendre. Parmi eux on comptait John Reid de Redesdale, William Arnold, Bill Martin, Walter Parker, Matthew Thornton, William Vaughan, John Burford, Patrick Hall, Thomas Sand, John Langham, Thomas Jolly, George Ludlow, Black Henry, Davy Johnson, Dick Hawke, Geoffrey Blackwell, rudes compagnons, comme ils allaient en faire la preuve dans ce jour qui pour la plupart d'entre eux devait luire pour la dernière fois. Eux aussi étaient bien armés, ils semblent avoir eu en leur possession

le canon *Passe volant* du fort de Saint-Jean-le-Blanc, qui lançait par-dessus la Loire, sur Orléans, des boulets de pierre de quatre-vingts livres. Peut-être cet antique *Long Tom*[1] était-il plutôt une sorte de mortier destiné à faire tomber à la distance de 500 mètres ces poids massifs, qu'un canon ayant une basse trajectoire et capable de balayer les rangs français. En tout cas les Anglais ne manquaient ni de canons, ni d'arcs, ni de flèches, ni d'un courage à toute épreuve.

L'attaque commença de bonne heure dans la matinée, chaque compagnie s'avançant sous l'étendard déployé de son capitaine. L'assaut fut tenté de tous les côtés, sans nul doute appuyé par les renforts qui portaient les échelles d'escalade. Et les Anglais « monstrèrent ilz bien, car nonobstant que les Franchois les eschelassent par divers lieux moult espessement, et assaillissent de fronc au plus hault de leurs fortificacions de telle vaillance et hardiesse, qu'il sembloit à leur hardi maintien que ilz cuidassent estre immortelz ; si les reboutèrent ilz par maintes foiz et tresbuschèrent de hault en bas, tant par canons et autre traitct, comme aux haches, lances, guisarmes, maillez de plomb, et mesmes à leurs propres mains, tellement qu'ilz tuèrent que blecèrent plusieurs Françoys. »

Les échelles s'élevaient, des hommes y montaient ; elles étaient renversées et ceux qu'elles portaient étaient tués par des boulets ou frappés ou empoignés et jetés dans le fossé, tandis que l'air retentissait du sifflement des flèches et des boulets, et qu'une odeur de soufre s'exhalait de la gueule des canons.

L'étendard de la Pucelle flottait tout près de la muraille, quand vers midi une flèche d'arbalète perça son épaulière au moment où elle gravissait

[1] Canon célèbre de la guerre Sud-africaine.

la première échelle, et la pointe traversant l'armure et le corps, ressortit par derrière d'un palme. Elle recula et se mit à pleurer, dit son confesseur ; elle refusa de laisser arrêter par une chanson le sang qui coulait de sa blessure ; elle ne voulut pas du « charme » guérisseur dont on s'était servi jadis pour guérir Ulysse, blessé dans les bosquets du Parnasse par une défense de sanglier. Dunois déclare qu'elle ne cessa pas de combattre et ne prit aucun médicament, bien que les assauts eussent continué jusqu'à huit heures du soir. Il est plus probable, comme en témoigne Pasquerel, son confesseur, qu'elle permit que sa blessure fût pansée avec de l'huile d'olive, et qu'elle se confessa.

Les Anglais durent s'aperçevoir que la Pucelle était frappée et qu'elle avait quitté momentanément le combat. Probablement ils crurent que, puisqu'ils avaient fait couler son sang, son pouvoir de sorcellerie était détruit, car c'est encore une superstition de la campagne, de même que la croyance au pouvoir magique d'étancher le sang en marmottant certaines paroles, persiste encore dans le propre pays de Glasdale. Il est vraisemblable que la place de l'héroïne en première ligne ne demeura pas longtemps vide. Soudain, elle reparut sous sa bannière et apostropha ses Français et ses Écossais ; mais ils étaient fatigués, le soleil baissait et les hommes qui avaient dit que c'était à peine si dans un mois on pourrait prendre la bastille, perdirent courage quand les lumières d'Orléans commencèrent à se réfléchir dans le miroir argenté de la Loire. La place semblait imprenable à tous les hommes de guerre, dit Perceval de Cagny. « Ne vous doutez, la place est à nous ! » cria la claire voix de jeune fille. Mais Dunois maintint qu'il ne restait plus d'espoir de vaincre ce jour-là ; il commanda de sonner la retraite et donna des

ordres pour traverser le fleuve et rentrer dans la ville. Trois ou quatre assauts généraux avaient été tentés, déclare Dunois ; le troisième, ainsi que *Le Jouvencel* nous l'apprend, était habituellement le plus furieux et le dernier. « Alors la Pucelle vint à moi et me demanda d'attendre encore un moment. Puis elle monta sur son cheval et s'en alla seule dans une vigne à quelque distance de la foule des combattants, et là elle se mit en prières pendant environ un demi-quart d'heure. Enfin elle revint, prit son étendard à la main et le planta sur le bord du fossé. » Ainsi l'atteste Dunois.

Les Anglais revoyant la sorcière blessée à l'endroit où elle se tenait le matin, « furent effrayés et la peur les envahit. »

Ce langage est homérique.

Les détails du résultat sont donnés par l'écuyer de la Pucelle, d'Aulon. Les trompettes françaises avaient sonné la retraite, — note agréable pour les oreilles des valeureux Anglais. Comme les troupes se retiraient, le porte-étendard de la Pucelle (qui était allée un peu à l'écart pour prier) demeurait, bien que fatigué et n'en pouvant plus, tenant le drapeau de Jeanne déployé en face du boulevard. Mais pour la retraite il le confia à un Basque relevant du commandant de Villars. D'Aulon connaissait le Basque et aussi il craignait que la retraite ne se terminât en désastre (« doubtoit que à l'occasion de la retraicte mal ne s'ensuivist »).

Une sortie de la garnison des Tourelles pouvait provoquer une déroute et la prise de l'étendard de la Pucelle. D'Aulon pensa que si cet étendard était encore une fois ramené en avant, les hommes d'armes, pour la grande affection qu'ils lui portaient, pourraient recommencer l'assaut et prendre le boulevard. Sur les instances de la Pucelle, Dunois avait, de son coté, contremandé son ordre de re-

traite. D'Aulon dit au Basque : « Si je descends de cheval et que j'aille en avant jusqu'au pied de la muraille, voulez-vous me suivre ?

— Oui » , dit le Basque.

D'Aulon sauta de sa selle, et levant son bouclier pour éviter la grêle de flèches, s'élança dans le fossé, supposant que le Basque le suivait. A ce moment la Pucelle vit son étendard dans les mains du Basque qui était aussi descendu dans le fossé. Il ne semble pas qu'elle ait reconnu son dessein. Elle crut son étendard perdu ou trahi et elle en saisit l'extrémité des plis.

« Ha ! mon étendard ! mon étendard ! » cria-t-elle, et elle secoua tellement l'étendard qu'il flotta étrangement comme un signal pour une attaque soudaine. Les hommes d'armes le prirent ainsi et ils se rassemblèrent pour l'assaut.

« Ha ! Basque, est-ce là ce que vous m'avez promis ? » cria d'Aulon. Là-dessus le Basque arracha l'étendard des mains de la Pucelle, courut à travers le fossé, et se tint à côté de d'Aulon tout près du mur ennemi. Pendant ce temps-là, tous les amis de la Pucelle s'étaient ralliés et l'entouraient.

« Regardez, dit-elle à un chevalier auprès d'elle, regardez jusqu'à ce que la queue de mon étendard touche au mur. » Quelques moments se passèrent.

« Jeanne, la queue de la bannière touche au mur.

— Alors entrez ! tout est à vous ! »

Aussitôt, sans se soucier des flèches et des boulets, la foule se rua en masse sur le mur ; chaque échelle était bondée ; on atteignait la crête et l'on s'élançait ou l'on tombait dans le fort ; les haches et les épées se levaient et s'abattaient ; « jamais homme vivant n'avait vu pareil assaut. »

Soit que les munitions des Anglais fussent épuisées, soit que le temps leur eût manqué pour recharger les canons, les arcs et les flèches ne

pouvant plus servir, la milice repoussa les assaillants à la lance, les frappant de ses guisarmes, de ses masses et même de ses poings ; elle leur jetait d'énormes pierres ; on entendait le bruit des épées qui s'abattaient sur les cuirasses d'acier... mais à la fin les Anglais battirent en retraite, s'enfuyant vers le pont-levis, qui leur permettait de passer le cours d'eau pour gagner la bastille en pierre des Tourelles. Le pont-levis craqua sous leur poids ; il était enveloppé de fumée qui dégageait des odeurs âcres ; des langues de flammes s'élevaient tout autour et apparaissaient entre les planches, tandis que les boulets de pierre des canons d'Orléans tombaient sur la toiture et les murailles des Tourelles et plongeaient de là dans la Loire.

Jeanne vit le feu et le danger et eut pitié du courageux mais brutal Glasdale qui l'avait menacée et insultée.

« Glasdale, lui cria-t-elle, Glasdale, rends-toi, rends-toi au nom du Roi du Ciel ! Tu m'as appelée prostituée, mais j'ai grande pitié de ton âme et de celles des tiens. » Ainsi dit Pasquerel qui était présent. Dans sa pitié et sa courtoisie la Pucelle ordonnait à son insulteur de se rendre, non pas à elle ou à quelque chevalier, mais au Roi du Ciel.

Mais comment ce pont-levis avait-il pris feu ?

Les chevaliers restés à Orléans et le peuple avaient construit un brûlot et l'avaient chargé de quantité de choses grasses, inflammables et d'odeur nauséabonde ; ils y avaient ajouté des chiffons enduits de graisse et de goudron, ils y avaient mis le feu et remorqué la barque enflammée sous le pont-levis de bois.

Néanmoins la plupart des défenseurs du boulevard s'élancèrent à travers la fumée dans Les Tourelles, tandis que Glasdale, Moleyns et un

petit nombre d'autres chevaliers et seigneurs anglais protégeaient la retraite et défendaient le pont-levis avec leurs haches et leurs épées. Mais les fugitifs avaient à peine atteint Les Tourelles qu'ils se trouvèrent en face d'une nouvelle attaque de front, du côté d'Orléans !

Quiconque observait le combat aurait pu voir des hommes venus de la ville traverser l'espace libre, le trou béant qui se trouvait entre les deux arches abattues, d'une manière qu'il aurait pu croire miraculeuse. Dans la fumée et au milieu de l'obscurité l'appui qui les soutenait était à peine visible. Les Orléanais avaient trouvé une vieille et longue gouttière, pas tout à fait assez longue cependant, pour aller d'un bout à l'autre de l'espace vide qui s'étendait au-dessus du courant. Un charpentier y avait ajouté une poutre et des supports, de façon à permettre à l'autre extrémité de s'appuyer sur la base intacte de l'arche des Tourelles. Sur ce pont terrifiant se risqua Nicole de Giresme, le prieur des chevaliers de Malte, puis d'autres hommes d'armes qui le suivirent un à un. Les imprenables Tourelles étaient ainsi assiégées des deux côtés à la fois ; et quand Glasdale, avec Poynings, Moleyns et ce qui restait de la petite arrière-garde, s'élança pour rentrer sur le pont de bois en train de se consumer, celui-ci s'écroula sous leurs pieds recouverts de fer et ils tombèrent dans le fleuve. Armés de pied en cap comme ils l'étaient, le poids de leurs armures les fit couler à pic. L'acier, le feu, l'eau avaient conspiré contre eux. Jeanne voyant cette dernière horreur du combat, s'agenouilla, pleurant et priant pour les âmes de ses ennemis et insulteurs.

Plus pratiques, les seigneurs à ses côtés se lamentaient d'avoir perdu de grosses rançons. Il n'y eut pas d'autre obstacle au triomphe des

Français ; dans cette nuit de terreur, pas un des vaillants défenseurs du boulevard et des Tourelles n'échappa. Tous furent tués, noyés ou pris et tenus à rançon.

Les carillons de joie d'Orléans résonnèrent par-dessus l'obscurité de la Loire, qu'éclairaient les rouges reflets de l'incendie, et la Pucelle, selon ce que d'Aulon lui avait entendu prophétiser, s'en retourna par le pont.

Elle avait tenu sa parole, elle avait montré son signe, Orléans était délivré et le flot des armes anglaises ne devait plus jamais monter jusqu'à la cité de saint Aignan. La victoire, ses compagnons d'armes le témoignent, n'était due qu'à elle. Ils avaient désespéré, ils étaient en retraite, quand, bien que cruellement blessée, ce fut elle qui les ramena à la charge. Moins d'une semaine après avoir assisté à son premier combat, une jeune fille de dix-sept ans avait accompli ce que devaient faire Wolfe sur les hauteurs d'Abraham et Bruce à Bannockburn : elle avait gagné une « des quinze batailles décisives » du monde !

CHAPITRE XIII

APRÈS ORLÉANS

A LEUR retour dans Orléans, les Français rendirent grâces à Dieu dans toutes les églises de la cité. Le peuple avait toujours un vif sentiment de reconnaissance envers ses patrons saint Aignan et saint Euverte, en l'honneur desquels on avait fait de nombreuses processions. Des fables sur leur intervention figurèrent par la suite dans les chroniques. Le *Journal du Siège,* collection de pièces et de documents rassemblés trente ans après les événements, dit simplement, au rapport d'un prisonnier anglais, « que à luy et à tous les autres Angloys des Tournelles et boullevers sembloient, quant on les assailloit, qu'ilz véoient tant de peuple que merveilles, et que tout le monde estoit là assemblé. » Le général Foy sur les hauteurs de Busaco eut de même cette fausse impression d'un nombre accablant. L'auteur du *Journal* attribue à saint Aignan et à saint Euverte la production de cette impression miraculeuse, si naturelle quand toutes les forces françaises se précipitaient aux échelles comme une fourmilière. Un auteur de beaucoup postérieur, probablement un survivant très âgé de 1429, enjolive encore cette histoire : un des Anglais dit que pendant le siège il avait vu « deux prélats en abbit pontifical » allant et venant au-dessus des murailles d'Orléans. Il est possible

qu'il ait vu l'archevêque de Reims et l'évêque d'Orléans, Mgr Kirkmichael, se promenant ensemble un dimanche de février !

Le service religieux terminé, Jeanne s'en alla à la maison de Boucher, son hôte, où un chirurgien pansa sa blessure, et elle prit un léger repas, quatre ou cinq tranches de pain trempées dans un vin léger coupé d'eau. Depuis le lever du soleil, dit Dunois, elle n'avait ni bu ni mangé. Sa grande tempérance et sa santé parfaite peuvent seules expliquer que la pénétration d'un trait ou d'une flèche à travers le corps n'ait pas déterminé de complications à la blessure, qui, d'après sa propre déclaration aux juges de Rouen, fut guérie en une quinzaine de jours. Les pertes des Français s'élevèrent, à son estimation, à un peu plus d'une centaine d'hommes. Nous pouvons noter en passant la vigoureuse constitution de la Pucelle, bien qu'un professeur distingué ait parlé, à son propos, « d'une insuffisance de développement physique que l'on rencontre chez beaucoup des névropathes. »

Elle n'eut pas une longue nuit de repos. A l'aube, les Anglais étaient sortis de leurs tentes et s'étaient rangés en ordre de bataille. Là-dessus la Pucelle s'était levée de son lit, et pour toute défense elle portait une cotte de mailles (jaseran), dit Dunois, car elle ne pouvait pas endurer la lourde armure en plaques d'acier. Les Anglais avaient réuni leurs prisonniers et tout ce qu'ils pouvaient emporter de ce qu'ils possédaient, laissant leurs malades, leurs lourds canons, les pavois et leurs provisions.

Les soldats de Talbot, débarrassés de leur équipement, leurs bannières déployées, en excellent ordre de bataille, provoquèrent les Français à un combat à ciel ouvert.

Alors ceux-ci, avec la Pucelle, les chefs les plus célèbres, les maréchaux, La Hire, Xaintrailles et Florent d'Illiers, sortirent à la tête de leurs troupes et les rangèrent. Pendant une heure les deux armées se firent face. Un citoyen d'Orléans qui en 1429 était un jeune homme de vingt-cinq ans, dit que Jeanne n'avait pas le désir de combattre parce que c'était un dimanche. Mais à Paris elle montra qu'elle approuvait le vieux dicton : « Bon jour, bonne œuvre. »

S'il faut en croire ce témoin orléanais, Jeanne prit une attitude particulière. Elle envoya chercher un autel portatif et les vêtements ecclésiastiques nécessaires. On célébra deux messes, que l'armée suivit avec recueillement. Alors Jeanne demanda à son entourage si les Anglais leur faisaient toujours face. « Non, ils sont tournés du côté de Meung. — Eh bien ! laissez-les partir ! Il ne plaît pas à Notre-Seigneur qu'on les combatte aujourd'hui ; vous les aurez une autre fois. »

Ils les eurent en effet, et dans une écrasante défaite. « La Pucelle, dit sommairement Dunois, décida que personne n'attaquerait les Anglais. » Sa raison demeure inconnue. Voulait-elle éviter l'effusion du sang, ou bien craignait-elle (elle qui craignait rarement) que les archers anglais en rase campagne n'aient la victoire, comme cela leur était arrivé maintes fois ? Il va sans dire que les Anglais étaient descendus de leurs chevaux, qu'ils s'étaient mis en ligne avec leurs archers en potence à l'extrémité de chaque aile. Souvent Français et Écossais, après avoir chargé cette formation de combat, avaient été réduits en des monceaux de cadavres de la hauteur d'une lance, comme à Dupplin, à Halidon Hill et à Azincourt. Instruits par une longue expérience, les capitaines français étaient devenus plus avisés, et sans

doute ils apprécièrent les motifs qu'avait la Pucelle de refuser la bataille. Aussi les Anglais se retirèrent-ils en bon ordre et sans être inquiétés.

Un peu plus tard, quelques chefs de cavalerie, La Hire et Ambroise de Loré, avec une centaine de lances, suivirent la retraite en éclaireurs pendant environ trois lieues et s'en revinrent ensuite à Orléans. Suffolk s'en alla à Jargeau ; Scales, Talbot et les autres à Meung, Beaugency et autres villes sur la Loire près d'Orléans. On dit que lorsque Bedford apprit ces mauvaises nouvelles, il quitta Paris comme s'il redoutait la populace, pour aller s'enfermer dans le château de Vincennes, et que de tous côtés il demanda des renforts, mais sans grand succès, car les populations des provinces conquises commençaient à haïr, à mépriser et à abandonner les Anglais. Ce mouvement d'opinion ne se faisait néanmoins que lentement.

A Orléans les habitants pillèrent les ouvrages ennemis, faisant bombance avec le vin et le reste du butin, tandis que les plus pieux entendaient des sermons et prenaient part à des processions. Ce fut là le commencement de la grande fête d'Orléans du 8 mai.

L'armée anglaise, même après un désastre, conservait un avantage sur celle de France. Les hommes engagés par contrat pour une très courte période de service, six mois par exemple, pouvaient difficilement déserter en pays ennemi. Comme nous l'avons vu d'après le témoignage de Bedford, plusieurs pendant le siège étaient partis, mais maintenant leur sécurité les forçait à se réunir derrière les murailles et les tours de Jargeau, Meung, Janville, Beaugency et d'autres villes qui avaient été prises pendant l'automne de 1428. Mais après la levée du siège d'Orléans les

garnisons françaises de Châteaudun et de plusieurs autres places partirent rejoindre leurs postes ; l'armée de secours fut désorganisée ; il n'y avait ni provisions ni argent pour payer les hommes, et le 10 mai, la Pucelle, de Rais, ainsi que d'autres chefs, se mirent en route pour aller trouver le dauphin. Il y eut toutefois, comme nous le verrons plus loin, une tentative de poursuivre le succès.

A Tours, le dauphin accueillit la Pucelle avec joie et envoya la nouvelle officielle de la victoire à ses bonnes villes. Dans la lettre à Narbonne nous voyons se succéder les informations au fur et à mesure que les messagers les apportaient. On y parle d'abord de Saint-Loup, puis des Augustins où le vieil étendard du célèbre Chandos fut capturé, puis de la prise des Tourelles et de la levée du siège. L'unique chef mentionné dans cette gazette est la Pucelle, « la quelle a toujours esté en personne à l'exécution de toutes ces choses. »

En attendant, les capitaines de métier n'étaient pas aussi heureux en son absence que lorsqu'elle se trouvait auprès d'eux. Il est possible que les blessures de Jeanne au pied et à l'épaule, ayant nécessité une quinzaine pour la guérison, ne lui aient pas permis de se joindre à l'expédition contre Jargeau conduite par Dunois, le maréchal de Boussac et Xaintrailles, à la tête de beaucoup de chevaliers, d'écuyers et de petits détachements de bourgeois fournis par Bourges, Tours, Blois et d'autres villes.

Cette force imposante attaqua Jargeau à quatre lieues à l'est d'Orléans, vers le 11 mai et combattit pendant trois ou quatre heures sans résultat, bien que le commandant anglais de la ville, Henry Bisset, fût tué. Le fossé alimenté par la Loire, qui alors se trouvait en crue, ne put pas être

franchi. Les assiégeants, bien que conduits par des professionnels, n'avaient pas pris ce qu'il fallait pour combler ou passer en bac un fossé profond. Il paraît, d'après le roman militaire *Le Jouvencel*, que l'on employait des bateaux de cuir transportés à dos de cheval. Je ne connais pas d'autre exemple de cette manœuvre, qui peut bien avoir pris plus de développement après 1429.

La nouvelle de la défaite des Anglais à Orléans fut naturellement une source de plaisir pour le duc de Bourgogne leur allié. « Il a intérêt à ce que les Anglais qui sont si puissants soient un peu battus... Si le duc de Bourgogne avait le choix, et s'il voulait d'un mot aider le parti du dauphin, il n'y aurait pas à la Saint-Jean un seul homme d'armes anglais dans le pays. » Ainsi écrit un correspondant italien résidant à Bruges. Sa lettre peut être du 18 mai. Il ajoute qu'avant la victoire de la Pucelle, on trouvait à Paris et ailleurs des prophéties annonçant le succès du dauphin, et il donne ensuite sa version de la venue de la Pucelle. Au moyen âge, quand un événement important survenait ou était prévu, le peuple se remémorait les prédictions populaires de Merlin, répandues dans les légendes et dans les manuscrits ; on rappelait que Marie d'Avignon avait prédit la venue d'une vierge, et quelqu'un forgea un chronogramme qu'on attribua, comme divinatoire, à Bède. Les prophéties de Merlin étaient mises en harmonie avec les situations nouvelles, ce n'étaient point de nouvelles vaticinations de prêtres trompeurs utilisant Jeanne comme une marionnette. Quand Richard II fut fait prisonnier par Bolingbroke (1399), un vieux chevalier anglais dit au chroniqueur Jean Creton, que Merlin et Bède avaient prédit cet événement.

Le moyen âge confondait le *sennachie* ou barde païen avec l'historien chrétien.

Néanmoins les vieux dictons et le nouveau chronogramme aidaient à répandre la renommée de la Pucelle et à augmenter les espérances des ennemis de l'Angleterre. Si nous en croyons un Allemand contemporain, Eberhard Windecke, trésorier de l'empereur Sigismond et chroniqueur parfois bien informé, un gracieux incident eut lieu quand la Pucelle, sa bannière en main, rencontra le dauphin tandis qu'elle se rendait à Tours. La Pucelle se courba sur le pommeau de sa selle (*so sehr sie könnte*), et le roi lui ordonna de se relever ; il témoignait une si grande joie qu'on crut qu'il allait l'embrasser. Certes aucun de nos princes stuarts n'aurait été aussi réservé !

Il aurait pu être encouragé à projeter des entreprises autrement sérieuses que l'obtention d'un baiser, par l'approbation discrète et judicieuse que le grand clerc Jean Gerson, alors dans la dernière période de sa vie, donnait sans réserves à la Pucelle. Déjà les bavards, les rusés, les frivoles disaient sur la Pucelle beaucoup de choses malveillantes, « mais, écrit Gerson, nous ne pouvons être responsables de ce qu'il plaît au peuple de dire. » Croire en elle n'est pas plus article de foi, que croire à la légende de certains saints d'autrefois. La Pucelle et les autres chefs ne doivent point abandonner les règles de la prudence humaine habituelle. En supposant que le succès vienne à lui faire défaut, il ne faudra pas en conclure que ses victoires, au lieu d'être de Dieu, sont le fait d'un malin esprit, mais on devra dire que ses défaites sont dans les décrets de Dieu. L'habillement d'homme est défendu et approuvé par Gerson, qui sur chaque point anticipe et contredit l'arrêt des juges hostiles de Rouen.

Non moins encourageante que l'opinion de Gerson était celle de Jacques Gélu, archevêque d'Embrun. Il est difficile, dit-il, de suivre les directions de l'apôtre et « d'éprouver tous les esprits. » « Vous les reconnaîtrez par leurs fruits. » Les fruits de l'inspiration de Jeanne étaient des succès pour les Français et des défaites pour les Anglais. Aux yeux d'un théologien et légiste du parti du dauphin, ces fruits devaient sembler excellents ; pour les théologiens et légistes de Henri VI, ils devaient revêtir l'aspect des pommes de Sodome, c'est pourquoi ces hommes la condamnèrent, tandis que Gerson et Gélu l'approuvèrent. Toutes les vertus et la piété de la Pucelle allaient pour les docteurs anglo-bourguignons revêtir l'apparence de l'hypocrisie. D'autre part, Gélu avait décidé qu'il fallait obéir à Jeanne comme au messager ou à l'ange de Dieu, particulièrement en ce qui concernait sa mission : « Nous la croyons pieusement l'ange des armées de Dieu. »

Il est probable que Jeanne eut connaissance de cette opinion de l'archevêque. Cela est digne d'être rappelé, puisque à son procès, elle se hasarda, dans le but de cacher le secret du roi, à raconter une allégorie transparente ou une parabole, sur un ange qui apporta une couronne au dauphin. Elle-même était l'ange de l'allégorie. Son autorité était l'expression dont se servait l'archevêque : « Puella, quam angelum Domini exercituum esse pie credimus. »

L'archevêque dit pour terminer qu'il fallait exercer la sagesse humaine dans les affaires de finance militaire, d'artillerie, de ponts, des échelles d'assaut et autres, mais que pour les entreprises extraordinaires il fallait d'abord et avant tout consulter la Pucelle.

Bientôt les nouvelles de « la très glorieuse Pucelle »

parvinrent à Rome, où un historien, évidemment un Français, ajouta sur elle une note à sa copie de sa chronique latine *Breviarium historiale.*

Il dit qu'il préférerait omettre les actes de Jeanne à la guerre que d'être inexact, mais il représente ses troupes comme une poignée, et l'armée anglaise comme innombrable. *C'est là le miracle.* Il donne exactement l'âge de la Pucelle, dix-sept ans. Elle ne cherche point d'avantages temporels et elle distribue en aumônes l'argent qu'elle reçoit. « Elle n'est point adonnée à la divination comme le déclarent les envieux. » Ses miracles sont vrais, car ils sont utiles, ils tendent à exalter la foi et à améliorer la morale. Sa cause est juste ; par un acte légal elle fit remettre par le dauphin son royaume aux mains de Dieu son Maître. « Vous êtes maintenant, ajoute-t-elle, le plus pauvre chevalier de votre royaume. » Quand cela arriva, Charles n'était pas encore chevalier.

Pendant un certain temps Jeanne fut consultée et reconnue et tout alla bien jusqu'au moment où elle fut soupçonnée et mise à l'écart. La sagesse de Gerson et de Gélu trouvait un mauvais appui dans le dauphin, instrument de ses conseillers qui le maîtrisaient à tout moment. Jour par jour, l'année accordée à la Pucelle était gaspillée. Autant que nous en pouvons juger, des raisons militaires exigeaient l'usage immédiat de l'enthousiasme qu'elle avait soulevé. Il est probable qu'il n'était pas possible de marcher tout de suite sur Paris avant que les Anglais se fussent remis du choc d'Orléans et avant qu'ils eussent reçu des renforts. On ignore si cette tactique fut suggérée. Le plan de la Pucelle était Orléans d'abord, puis Reims, puis Paris. Elle avait suffisamment de temps pour accomplir sa tâche, si elle avait pu stimuler le roi par le signe donné à Orléans.

Accueil fait à Jeanne d'Arc par les citoyens d'Orléans.

(D'après le tableau de J.-E. Lenepveu.)

Une lettre italienne d'Avignon, en juillet, déclare que Jeanne avait fait son entrée à Rouen le 23 juin, et que le dauphin avait paisiblement occupé Paris le 24, en proclamant une amnistie générale ! Bien qu'insensé, ce rapport montre ce que l'on espérait.

En attendant, le dauphin flânait à Tours, puis à Loches, et les derniers jours de juin étaient arrivés sans que rien eût été décidé. Dunois et Jeanne se rendirent ensemble à Loches pour le voir. La Pucelle n'était point du conseil d'État, et Dunois rapporte qu'un jour, en sa présence, le dauphin était à délibérer avec Christophe Harcourt, Machet son confesseur et Robert le Maçon (seigneur de Trèves en Anjou, un vieillard), quand ayant frappé à la porte, elle entra, s'agenouilla, suppliante à la façon des anciens Grecs, et embrassa les genoux du dauphin. C'était de la même manière qu'elle avait coutume d'approcher de ses saints. « Noble dauphin, dit-elle, ne tenez plus tant ni de si longs conseils, mais venez au plus tôt à Reims pour recevoir votre digne couronne. »

C'était ainsi qu'elle concevait sa mission dès le début. Faire consacrer le dauphin et le couronner roi. Ensuite, son objectif, d'après ce qu'elle comprenait de sa mission (et cependant il ne semble pas certain que cela lui fût commandé par ses saints), était d'attaquer Paris. Elle eût pu faire réussir ce projet, même après le couronnement, si on ne s'était méfié d'elle, si on ne l'avait contrariée et enfin abandonnée.

D'Harcourt lui ayant demandé si la marche sur Reims était comprise dans les avertissements de son Conseil, comme elle disait en parlant de ses saintes, Jeanne répondit :

« Oui ; et elles y insistent surtout.

— Ne voudriez-vous pas, continua d'Harcourt,

nous dire ici, en présence du roi, la manière de votre Conseil, quand il vous parle ? » Il l'ignorait ; si elle l'avait confié aux docteurs de Poitiers, le secret avait été gardé religieusement. Machet qui était présent avait précisément fait partie de la commission d'enquête.

« Je comprends bien, dit l'héroïne en rougissant, ce que vous voulez connaître, et je vous le dirai volontiers.

— Vous plaît-il, Jeanne, interrogea le roi avec bonté, de vous expliquer devant les personnes présentes ? » Il savait, lui !

« Oui, dit-elle, et elle poursuivit en ces termes : Quand je suis affligée de ce qu'on n'ajoute pas foi facilement aux choses que j'annonce de la part de Dieu, je me retire à l'écart et je Le prie en me plaignant à Lui, et en Lui demandant pourquoi ils sont si incrédules ; et après cette prière j'entends une Voix qui me dit : « Fille Dé, va, va, va ! je serai à ton aide, va ! » Et quand j'entends cette voix j'éprouve une grande joie, et je voudrais toujours être dans cet état. »

« De plus, pendant qu'elle disait ces paroles au sujet de ses Voix, son visage rayonnait d'une joie étrange et ses yeux étaient levés au ciel. »

Pendant cette scène, Jeanne dit en somme peu de chose sur ses Voix et rien sur ses Visions.

A une certaine époque, probablement du 23 au 26 avril, Jeanne avait rendu visite à la mère et à la jeune femme du duc d'Alençon, fille du duc d'Orléans. Jeanne demeura avec eux pendant trois ou quatre jours à l'abbaye de Saint-Florent près Saumur. « Dieu sait la joie » qu'on lui fit, écrit Perceval de Cagny, qui fut toute sa vie le fidèle serviteur de la maison d'Alençon, et, selon Quicherat, « le mieux instruit, le plus complet, le plus sincère » et le plus ancien des chroniqueurs de la Pucelle.

C'est sous le commandement du duc d'Alençon que Jeanne entreprit dès lors la campagne pour chasser les Anglais de leurs forteresses de la Loire et préparer le voyage de Reims. Un mois avait été gaspillé par le roi et ses conseillers avant que son consentement eût été donné à cette entreprise. Était-elle nécessaire pour assurer l'arrière au moment où on allait se mettre en marche sur Reims ? Cela n'est pas certain. Les garnisons découragées de l'armée anglaise de la Loire n'étaient point capables de reprendre le siège d'Orléans. Malgré leur long retard, les renforts sous les ordres de Fastolf ne pouvaient encore entrer en ligne. Bourgogne et Bedford n'étaient point réconciliés.

Si le dauphin avait pris la route de Reims en laissant des garnisons suffisantes à Orléans et ailleurs, que de Reims il se fût dirigé sur Paris, Fastolf eût été obligé de se retirer sur la capitale, alors insuffisamment fortifiée, et la ville serait probablement tombée. Il n'est pas entièrement établi qu'un parti parmi les chefs ait préféré à la marche sur Reims une campagne en Normandie avant ou après la nouvelle campagne de la Loire. En tout cas la Pucelle fut d'avis « que le dauphin une fois couronné et consacré, le pouvoir de ses adversaires irait continuellement en diminuant. Et tout le monde se rangea à cette opinion », ajoute Dunois.

Le vrai point d'attaque était Paris. La Normandie étant dévastée, l'armée du dauphin n'y aurait point trouvé de provisions ; plusieurs villes fortifiées étaient susceptibles de faire une longue résistance, et tant que les Anglais étaient les maîtres sur mer, Rouen était imprenable. Néanmoins une campagne en Normandie et non un mouvement immédiat sur Paris, était envisagé comme alternative à la marche sur Reims. Avec d'Alen-

çon et la Pucelle, de Rais, Boussac, La Hire et Xaintrailles s'occupèrent de réunir et d'équiper des troupes pour chasser les Anglais des villes de la Loire.

A ce moment nous avons la plus fraîche et la plus gracieuse de toutes les descriptions de la Pucelle. Elle parut dans une lettre du 8 juin écrite par le jeune Guy de Laval, le quatorzième du nom, à sa mère et à sa grand'mère.

Son frère André, par la suite amiral et maréchal de France, signe aussi la missive. Jeanne connaissait le renom de loyauté de leur mère, et c'est pourquoi elle lui avait envoyé une bague en or.

Guy écrit qu'il était venu à cheval de Sainte-Catherine-de-Fierbois à Loches. A Saint-Aignan il annonça son arrivée et son ardeur pour la cause du dauphin, et celui-ci le remercia d'être arrivé à point sans qu'on l'eût mandé. Il était noble, de famille bretonne, et toute assistance de la Bretagne était bienvenue, car le connétable Arthur de Richemont, par suite de l'influence de son ennemi La Trémoïlle, avait défense d'approcher de la cour. A Selles en Berry, Guy de Laval fut accueilli par la Pucelle « à son logis. » Elle « fit venir le vin, et me dit qu'elle m'en feroit bientost boire à Paris ; et semble chose toutte divine de son faict, et de la voir et de l'ouïr. » Elle était sur le point de partir pour Romorantin avec Boussac et une troupe d'hommes d'armes et d'archers. « Je la veis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la teste, unne petite hache en sa main, sur un grand coursier noir, qui à l'huis de son logis se demenoit très fort, et ne souffroit qu'elle montast ; et lors elle dit : « Menés-le à la croix, » qui estoit devant l'église auprès, au chemin. Et lors elle monta, sans ce qu'il se meust, comme s'il fust lié. Et lors se tourna vers l'huis de l'église, qui

estoit bien prochain, et dit en assés voix de femme : « Vous, les prestres et gens d'église, faites procession et prières à Dieu. » Et lors se retourna à son chemin, en disant : « Tirés avant, tirés avant, » son estendart ployé que portoit un gracieux paige, et avoit sa hache petite en la main. »

Cette peinture sort de la nuit de près de cinq siècles. Dans une addition moderne à ce tableau, Jeanne « était entourée de moines mendiants. » Il n'y a pas un mot de cela dans la lettre de Guy de Laval. Il dit qu'à la porte de l'église elle ordonna aux prêtres de faire des processions et de prier Dieu. Guy continue en racontant l'arrivée d'Alençon et comment il l'a battu en jouant à la paume avec lui. Le connétable de Richemont était attendu avec une armée de mille hommes ; nous verrons comment fut reçu ce chef farouche, que le roi détestait par suite de son affection pour le gros La Trémoïlle. « Ne oncques gens n'allèrent de meilleure volonté en besongne, que ils vont à ceste... Mais de l'argent n'y en a-il point à la cour, que si estroittement, que pour le temps présent je n'y espère aucune rescousse ny soustenue. Pour ce, vous, madame ma mère, qui avés mon sceau, n'espargniés point ma terre par vente ne par engage, où advisés plus convenable affaire, là où nos personnes sont à estre sauvés, ou aussy par deffault abbaisés, et par adventure en voie de périr ; car si nous ne fasismes ainsy, veu qu'il n'y a point de soulde, nous demeurerons tous seuls. »

D'Alençon, Dunois, Gaucourt, suivent tous la Pucelle. Le roi veut retenir Guy jusqu'à ce que la ligne de la Loire ait été dégagée et ensuite l'emmener à Reims. « Dieu ne veuille que je m'attarde ainsi et que je ne prenne part à la campagne présente... Celui qui reste est un homme perdu. »

Vendôme, Boussac, La Hire, arrivent, ils seront bientôt à l'ouvrage.

La Pucelle entra à Orléans, base de la campagne de la Loire, le 9 juin, à la grande joie du peuple. Selon l'historiographe du roi, Jean Chartier, qui sur ce point était à même de connaître les faits, l'armée allait toujours en grossissant, plutôt dans le désir de suivre la Pucelle que l'on savait au service de Dieu, que pour gagner une solde en combattant. Les gens d'Orléans fournirent généreusement les vivres et les munitions, non seulement par fidélité et reconnaissance, car ils n'avaient point cessé d'être fidèles et reconnaissants, mais aussi par intérêt... par cette raison que les forteresses anglaises tout aux alentours étaient pour eux comme des épines aux pieds. On évalue à 8.000 combattants les forces françaises de toutes armes, mais ces calculs ne sont jamais trop bien fondés.

Ici nous pouvons nous demander, quelles étaient dans l'armée la position de la Pucelle et ses qualités militaires ? A cette époque, elle n'avait apparemment pas à ce point de vue une situation définie, bien qu'elle l'ait eue dans la campagne de la Loire, et que plus tard, en novembre 1429, elle soit mentionnée dans des documents ayant un caractère officiel, avec d'Albret, lieutenant général du Berry, comme l'un des deux commandants des forces françaises. Elle avait sa bannière ainsi que les autres capitaines, mais sa maison seulement, c'est-à-dire une douzaine d'hommes, l'accompagnait en service régulier. Malgré tout, son étendard était le point de ralliement préféré des combattants. Ainsi que nous l'avons vu, il exerçait comme une attraction magnétique pour les plus audacieux, car il se trouvait toujours aux premiers rangs. Les soldats qui étaient fidèles à la Pucelle se distinguaient eux-mêmes, comme ceux qui étaient de

sa garde, en portant des pennons blancs à leurs lances.

Quand Jeanne n'était pas consultée par les chefs, elle les faisait parfois obéir à son influence comme nous l'avons vu déjà ; mais on lui demanda souvent son avis : à Orléans, à Jargeau, devant Patay, à Troyes, etc., bien que les capitaines n'aient point cru parfois nécessaire d'accepter son opinion. A la veille de Patay ils n'attaquèrent point, comme elle sembla l'avoir désiré, tandis que le 8 mai, ils obéirent, quand elle insista pour qu'ils ne combattissent point Talbot en rase campagne.

Son idée dominante en stratégie était toujours de frapper rapidement aux points essentiels, comme à Paris et dans l'Ile-de-France. Mais en novembre 1429, son conseil, par sagesse ou par imprudence (c'est un point à discuter), ne fut pas accepté par les capitaines, et le résultat fut un désastre. Dans la campagne du printemps de 1430, elle s'en remit aux chefs après que ses Voix eurent annoncé sa capture.

On ne peut pas supposer que Jeanne aurait pu, à elle seule, combiner des opérations dans un pays qui ne lui était pas familier ; à dire vrai, les opérations combinées étaient peu connues, quoique l'art de couper les lignes de communication ait été bien compris et pratiqué. On admit la justesse de son coup d'œil quand, le 4 mai, une force plus petite que celle du 28 avril marcha sur Orléans par le chemin de la Beauce. L'art de la guerre est l'application du bon sens aux affaires militaires. La guerre avait dégénéré en une série de rixes vulgaires. Il n'était pas nécessaire d'être instruit par saint Michel, le chef des milices célestes, pour comprendre ce dont on avait besoin pour les opérations militaires !

L'influence de Jeanne amenait l'union et la con-

centration : elle possédait et exerçait la grande vertu militaire de l'encouragement, en entraînant les troupes à la manière de Skobéleff par son exemple intrépide, par son indomptable ténacité. « Elle passait de beaucoup tous les hommes de guerre en courage et bonne volonté », dit M. France, et ces qualités sont d'une valeur capitale pour un chef.

Je continue en citant le témoignage donné sous la foi du serment de quatre de ses compagnons d'armes : Dunois, de Termes, d'Alençon et Gaucourt, un vétéran ; les autres étaient hommes âgés de vingt-deux à vingt-cinq ans en 1429 et qui n'avaient pas cinquante ans en 1450. On a prétendu qu'ils auraient juré n'importe quelle absurdité agréable à leur parti ; mais, c'est là une hypothèse arbitraire imaginée pour démontrer que Jeanne n'était pas telle que l'histoire la représente. Il y avait peu d'hommes, riches ou pauvres, capables au quinzième siècle de se parjurer de gaieté de cœur, et Dunois montrait relativement au succès des prophéties militaires de Jeanne, une candeur qui déconcerte quelques-uns de ses admirateurs. Voici les témoignages :

De Termes. Aux assauts devant Orléans, Jeanne fit preuve d'une valeur et d'une habileté à la guerre qu'aucun homme ne pouvait surpasser. Tous les capitaines étaient étonnés de son courage, de son énergie, de son endurance... En conduisant, en rangeant, en encourageant les hommes, elle se comportait comme le chef le plus expérimenté qui toute sa vie a été exercé dans l'art de la guerre.

D'Alençon. Elle était très habile dans la guerre, aussi bien en maniant la lance qu'en assemblant une troupe, en la rangeant en ordre et en disposant les canons. Tous s'émerveillaient de la prudence et de la prévoyance qu'elle apportait à la besogne,

comme si elle eût été un capitaine avec vingt ou trente ans d'expérience.

Dunois. A Troyes, elle déploya une merveilleuse énergie, faisant plus de travail que deux ou trois guerriers des plus fameux et des plus expérimentés.

Gaucourt exprima son entier accord avec Dunois.

Ces quatre témoignages ont été choisis parce qu'ils sont donnés par des soldats ayant l'expérience de la guerre et qui en furent des témoins oculaires.

Dans les temps modernes, le général Davoût, un neveu du maréchal de Napoléon, a reconnu que Jeanne possédait deux des qualités essentielles d'un chef : le courage moral et physique ; il remarque aussi la sévérité de sa discipline, ses soins pour les hommes, sa prudence, sa décision, son mélange d'initiative audacieuse avec la persévérance et la ténacité.

Le général Dragomirof abonde dans le même sens.

CHAPITRE XIV

LA SEMAINE DES VICTOIRES

Comme le « beau duc » d'Alençon, ainsi que l'appelait la Pucelle, était à la tête de l'armée du roi, Jeanne n'eut à subir relativement aucun contrôle dans son commandement. Il y avait toutefois peu d'union ou de discipline. D'après le *Journal du Siège*, il y avait parmi les chefs un parti hostile à l'attaque de Jargeau, où Suffolk et ses frères, les de la Pole, avec une garnison de 700 hommes, avaient causé des dommages aux Orléanais. Quelques capitaines insistaient sur la nécessité primordiale d'aller à la rencontre de Fastolf, qui enfin s'en venait de Paris avec une force de 2.000 lances (5.000 hommes), de l'artillerie et des munitions pour secourir Jargeau, et après en avoir terminé avec lui, d'attaquer cette ville. De fait, quelques-uns d'entre les meneurs s'en allaient, et un plus grand nombre aurait fait de même sans les exhortations de la Pucelle et des autres chefs. Le siège était à moitié abandonné.

Jeanne était en quelque sorte le commandant en chef de l'artillerie, en ce sens du moins que c'était à elle que les bourgeois d'Orléans avaient envoyé l'appareil de siège. Nous avons déjà vu le témoignage de d'Alençon au sujet de l'habileté de Jeanne à disposer l'artillerie. Les lourds canons et les batteries de campagne envoyés d'Orléans par eau remplissaient cinq chalands montés par quarante mariniers, et il avait fallu vingt-quatre chevaux pour tirer l'énorme pièce de siège ressemblant à la *Mons Meg*

actuellemment au château d'Édimbourg. Orléans avait aussi fourni des cordes et des échelles de siège. En présence du témoignage de d'Alençon, était-il naturel, alors comme aujourd'hui, de crier sincèrement ou non, au miracle ? Pouvait-on aller jusqu'à soutenir que la Pucelle, perdue dans un brouillard d'hallucinations, « n'observait jamais l'ennemi ? »

Le 9 juin, jour où Fastolf quittait Paris, la Pucelle se mettait en route pour Jargeau. D'Alençon estime qu'elle commandait environ 800 lances : en comprenant les archers, les soldats du génie et l'artillerie, cette force pouvait se monter à 2.800 hommes, dont le chiffre se trouvait doublé par les 500 lances de Dunois, de Florent d'Illiers et d'autres capitaines qui vinrent faire leur jonction après une courte étape au sortir de la ville.

Une dispute s'éleva quant aux chances de prendre Jargeau d'assaut. La Pucelle dit : « Le succès est certain ; si je n'en avais l'assurance de Dieu, j'aimerais mieux garder mon troupeau plutôt que de m'exposer à si grand péril. » Après cet encouragement, l'armée s'étant avancée eut une escarmouche avec les Anglais qui firent une sortie et repoussèrent les avant-gardes. La Pucelle ayant alors saisi son étendard, rallia les hommes et occupa le faubourg de Jargeau. D'Alençon avoue franchement que très peu de sentinelles avaient été postées cette nuit-là et qu'une sortie eût pu causer un désastre. Et, bien que La Hire, Dunois et Florent d'Illiers aient été des chefs de grande expérience, ils étaient apparemment aussi sujets aux surprises que Montrose, ce maître consommé en pareille matière.

Le jour d'après, 12 juin, le duel d'artillerie commença, et un grand canon envoyé d'Orléans, *la Bergère* ou *Bergerie*, démolit une des tours du mur. La brèche, « après quelques jours », dit d'Alençon (c'est une erreur de mémoire), sembla praticable,

et un conseil de guerre fut tenu pour examiner la question de l'assaut, quand on apprit que La Hire était en train de parlementer avec Suffolk, « à mon grand mécontentement et à celui des autres chefs », ajoute d'Alençon. On l'envoya chercher et on décida l'attaque. Il paraît que Suffolk offrait de se rendre s'il n'était pas secouru avant quinze jours. Comme Fastolf et son armée approchaient, les chefs français convinrent de laisser les Anglais partir immédiatement avec leurs chevaux. L'avis de Jeanne, d'après ce qu'elle-même a reconnu, était de les laisser s'en aller en pourpoint, c'est-à-dire sans leurs armures ; en cas de refus, il leur faudrait s'attendre à l'assaut. Le soir précédent elle les avait sommés de se soumettre paisiblement au dauphin.

Suffolk ayant refusé les conditions de la reddition, les hérauts français crièrent : « A l'assaut ! — Avant, gentil duc, à l'assaut ! » dit Jeanne à d'Alençon. Il hésitait, il ne savait pas si la brèche était praticable. « N'ayez crainte, l'heure de Dieu est venue. Il aide ceux qui s'aident eux-mêmes. Ah ! gentil duc, seriez-vous effrayé ? Ne savez-vous pas que j'ai promis à votre femme de vous ramener sain et sauf ? » La duchesse, en effet, se souvenant de l'énorme rançon versée pour le duc après Verneuil, avait l'intention de demander au dauphin de le laisser chez lui. Peut-être était-ce elle qui l'avait empêché de rejoindre l'armée de secours à Orléans. Jeanne lui avait dit : « Noble dame, ne craignez rien, je vous le ramènerai en meilleur état qu'à son départ »... suivant la déposition d'Alençon.

L'assaut commença par des escarmouches à l'avant, quand Jeanne dit au duc : « Changez de place ! autrement ce canon-là — et elle indiquait une pièce sur la muraille — vous tuera. » Et il tua effectivement un gentilhomme qui l'instant d'après se trouvait à la même place.

Après avoir lancé la première bande d'assaillants avec des échelles, d'Alençon et la Pucelle se précipitèrent dans la brèche, pendant que Suffolk criait trop tard qu'il voulait parler à d'Alençon. Jeanne montait à une échelle l'étendard en main, quand une pierre tomba avec fracas sur l'étendard et la frappa à la chapeline, casque léger sans visière. Elle fut jetée à terre, mais se releva en criant : « Amis, amis, sus ! sus ! Le Seigneur a jugé les Anglais ! Bon courage ! à cette heure ils sont tous nôtres ! »

Au bout d'un instant la ville était prise ; les Anglais s'enfuyaient vers les ponts ; un millier d'hommes environ furent tués dans la poursuite, dit d'Alençon.

Suffolk lui-même fut fait prisonnier.

Comme d'habitude après un assaut, la ville et les biens emmagasinés dans l'église furent pillés. Fait plus rare, quelques prisonniers anglais, à la suite d'une querelle qui s'éleva au sujet de leur rançon entre ceux qui s'étaient emparés d'eux, furent massacrés. Les autres furent transportés par bateau à la faveur de la nuit jusqu'à Orléans.

D'Alençon et la Pucelle rentrèrent à Orléans en triomphe. Après la victoire de Jargeau (12 juin), le duc captif en Angleterre écrivit à cette occasion envoyant « salut et dilection » à ses fidèles et loyaux mandataires, et annonçant que son trésorier Boucher, l'hôte de Jeanne, avait payé en juin treize couronnes d'or à un drapier et à un tailleur, pour faire don à elle d'une riche robe et d'une hucque. Comme la nouvelle mariée dans la vieille ballade, « elle était toute vêtue de cramoisi » , rehaussé cependant de vert foncé, les couleurs du duc d'Orléans. Jeanne était assez jeune fille pour aimer les riches habillements ; c'était là un crime, d'après ses juges et son faux ami l'archevêque de Reims, qui l'écrivit après la capture de la Pucelle. En cette

circonstance ce prélat avait touché le fond de la vilenie et de la méchanceté humaines.

Le soir du 14 juin, à Orléans, l'infatigable Pucelle dit à d'Alençon : « Je veux demain après-midi aller voir les Anglais qui sont à Meung ; faites en sorte que la compagnie soit prête à cette heure. » Meung était la ville ennemie fortifiée la plus rapprochée d'Orléans en descendant le fleuve ; Beaugency au-dessous était aussi aux mains de l'étranger. Le 15 juin, la tête du pont de Meung, solidement fortifiée à la manière de celle d'Orléans, était prise d'assaut. Une garnison française fut établie dans les tourelles, et l'armée ayant bivouaqué dans les champs sans attaquer le château ni la ville de Meung, les troupes s'avancèrent (16 juin) contre Beaugency d'où l'on sut que Talbot lui-même avait battu en retraite sur Janville. Les Anglais avaient abandonné la ville de Beaugency, se retirant dans le château, mais laissant des hommes embusqués dans les maisons et les étables. Ces soldats essayèrent de surprendre les assaillants ; il y eut des pertes des deux côtés, mais ils furent repoussés jusqu'au château. Les Français établirent alors leur artillerie et se mirent à en battre les murailles, quand (le 16 juin) survinrent de dramatiques événements qui sont décrits de façons différentes. Le résultat fut que Jeanne essaya en vain de réconcilier son roi, esclave alors de La Trémoïlle, avec le farouche connétable Arthur de Richemont, qui désirait vivement amener un grand renfort d'hommes pour aider la France. En 1428, à Chinon, l'assemblée des États, la plus grande avant 1789, avait demandé en vain que le connétable rentrât en grâces auprès du roi. A ce moment, quand Orléans était déjà menacée, le pays avait besoin de l'union et de l'épée de tous les gens fidèles. Le roi promit, La Trémoïlle le fit manquer à sa parole. Pendant

le siège d'Orléans les gens de Richemont et de La Trémoïlle étaient aux prises les uns avec les autres en Poitou. Néanmoins, le 8 juin, Guy de Laval écrivit à sa mère qu'il s'attendait à ce que Richemont joignît l'armée du roi sous d'Alençon. Mais d'Alençon commandant au nom du dauphin, n'avait point de pacte avec Richemont. Justement pendant le siège de Beaugency, il vit survenir le formidable connétable à la tête d'une grosse troupe. Comment se trouvait-il là ? Le connétable avait à son service un historien, Guillaume Gruel, et Gruel gagnait sa vie consciencieusement. Dans ses mémoires, écrit son éditeur Petitot, les autres chefs sont presque toujours sacrifiés au connétable. « Sa partialité pour son maître doit mettre en garde contre la véracité de son témoignage », dit Quicherat.

Gruel affirme que le connétable avait levé des troupes pour secourir Orléans, que le dauphin lui ayant ordonné par un gentilhomme d'avoir à se retirer, sans quoi les troupes royales l'attaqueraient, Richemont aurait répondu qu'il verrait bien qui voudrait lui résister. Sur ces entrefaites il entendit parler du siège de Beaugency et se mit en route pour cet endroit, envoyant des messagers demander aux assiégeants une place pour lui et son contingent. Cela est absurde ! Orléans cessa d'être assiégée le 8 mai, le siège de Beaugency commença le 16 juin ; le connétable ne saurait être arrivé en ce lieu après une tentative pour délivrer Orléans.

Gruel continue en affirmant que les messagers de son maître reçurent cette réponse que la Pucelle et son armée venaient pour *le* combattre. « Dans ce cas, dit-il, j'aurai plaisir à les rencontrer. » D'Alençon et la Pucelle montèrent à cheval. La Hire et d'autres capitaines demandèrent à Jeanne ce que cela voulait dire. « Nous battre avec le connétable », répondit-elle.

« Il y en a en votre compagnie qui aiment mieux le connétable que toutes les pucelles du royaume de France », lui fut-il riposté.

Toutes ces aménités étaient échangées probablement tandis que la Pucelle, d'Alençon et le jeune Laval s'en allaient au-devant du grand connétable qui lui-même venait à leur rencontre, à la consternation des autres. Jeanne descendit de cheval et lui embrassa les genoux, suivant sa façon de saluer les saints et les rois. Le connétable lui adressa ces paroles d'un ton bourru : « Jeanne, on me dit que vous voulez me combattre. Je ne sais si vous venez de Dieu, ou d'ailleurs. Si c'est de Dieu, je ne vous crains point, car Il connaît mon bon vouloir ; si c'est du Diable, je vous crains encore moins. »

Ils s'en retournèrent ensemble à Beaugency, et les hommes du connétable, étant les derniers arrivés, établirent les sentinelles de garde, comme c'était alors l'habitude à la guerre. Cette nuit-là les Anglais rendirent le château et capitulèrent (entre le 16 et 17 juin ou, suivant Wavrin, entre le 17 et le 18). Tel est le récit de Gruel.

D'autre part, d'Alençon dit qu'à la nouvelle de l'approche du connétable, la Pucelle et lui eurent l'idée de lever le siège, puisqu'ils étaient sous les ordres du dauphin de ne pas accepter son alliance ; mais le connétable demeura avec eux. Le jour suivant (17 juin) on apprit que le redoutable Talbot était tout près avec une forte armée pour secourir les Anglais de Beaugency. Le cri : *Aux armes !* retentit et Jeanne dit qu'il valait mieux avoir recours à l'aide du connétable. A l'aube du 17 juin, on avait laissé partir les Anglais de Beaugency, et les éclaireurs de La Hire arrivaient maintenant en signalant que Talbot s'avançait avec 1.000 hommes d'armes. Si ces hommes d'armes de d'Alençon veulent dire des lances, chaque lance

avec trois ou quatre archers, la compagnie de Fastolf pouvait être d'environ 5.000 hommes, chiffre généralement accepté. L'armée devait consister en renforts venus d'Angleterre en partie, et demandés par Bedford au commencement d'avril. Nos archives manuscrites ne donnent point de renseignements sur le recrutement de cette force importante ; nous ne savons rien des nouvelles levées anglaises. L'armée fut renforcée sans doute de mercenaires étrangers. La Pucelle dit alors à Richemont : « Ah! beau connétable, vous n'êtes pas venu pour moi, mais puisque vous y êtes, soyez le bienvenu ! » Beaucoup des Français étaient effrayés à l'idée de se rencontrer avec Talbot et ses soldats et désiraient battre en retraite, tant était grand encore le prestige de l'Angleterre. « Au nom de Dieu, dit Jeanne, nous devons les combattre ; même s'ils seraient pendus aux nuages, nous les aurions. »

Il faut maintenant expliquer l'apparition de cette troupe de Fastolf avec 5.000 soldats et un petit contingent sous les ordres de Talbot. Nous avons par bonheur le témoignage d'un homme d'épée, Wavrin de Forestel, qui chevauchait sous la bannière de Fastolf. Cet habile officier, qui n'était pas un simple sabreur, était arrivé à Jargeau, ou du moins tout près de là, juste à temps pour voir le drapeau fleurdelisé flotter sur le donjon nouvellement pris.

Il se retira donc sur Janville, à un jour de marche d'Orléans (c'est par erreur qu'on l'avait signalé à Janville le jour de la prise par les Français du fort de Saint-Loup). Fastolf attendait les événements. Le 16 juin, de bon matin, Talbot le rejoignit avec 40 lances et 200 archers, en annonçant que les Français assiégeaient Beaugency. Fastolf s'en vint à l'auberge de Talbot avant midi ; ils dinèrent ensemble, ce qui correspondait comme repas au déjeuner actuel en France. Talbot insista pour que

le jour suivant on s'en allât secourir Beaugency. S'ils s'étaient mis de suite en route, ils auraient pu arriver à temps, mais ils s'attardèrent au dessert et ne marchèrent point au bruit du canon.

En fait, Fastolf était d'avis d'abandonner à leur sort les garnisons des villes de la Loire, et de se replier sur les places fortes anglaises en attendant l'arrivée des renforts promis par Bedford. Les Anglais, disait-il, étaient démoralisés, les Français pleins de confiance. Mais Talbot jura qu'avec sa petite compagnie et d'aucuns qui voudraient bien se joindre à lui, il irait avec l'aide de Dieu et de saint Georges attaquer l'ennemi. Son avis prévalut, on partirait pour Beaugency le lendemain matin. Fatal retard! le jour suivant (17 juin), Fastolf recommença à exprimer ses craintes. Ils étaient une poignée, comparés aux Français, et s'ils combattaient, ils allaient mettre en péril toutes les conquêtes de Henri V. Mais Talbot et les chefs insistaient sur la marche en avant pour délivrer Beaugency, ne soupçonnant pas que, le 17 juin, Matthew Gough avait rendu prématurément la place vers minuit dans la nuit du 16 au 17 juin selon toute apparence (à moins que ce ne soit dans celle du 17 au 18). Talbot n'aurait pu imaginer une telle reddition. Fastolf céda, et dépassant Meung dont la ville et le château étaient aux mains des Anglais, tandis que les Français, renforcés par le connétable, n'occupaient que les tourelles de la tête du pont sur la rive gauche de la Loire, il s'en vint à une lieue de Beaugency. Mais déjà les éclaireurs de La Hire, comme nous l'avons vu, avaient signalé l'arrivée de l'armée anglaise ; Jeanne et le connétable avaient décidé que toutes leurs troupes s'avanceraient à la rencontre de Talbot et de Fastolf, et ils occupaient une colline, s'étant mis en ordre de bataille sur cette « petite montagnette », comme dit Wavrin. C'était

là que leur armée attendait fièrement l'ennemi, sur cette île de la grande mer balayée par le vent qu'est la plaine boisée de la Beauce.

C'est à ce moment, le 17 juin, que Jeanne s'écria : « Les Anglais sont nôtres, même s'ils étaient pendus aux nuages (qui flottaient haut dans le ciel bleu au-dessus de la plaine), nous les aurions. » Fastolf et Talbot ne pouvaient avancer sur la ville de Beaugency (ils ignoraient qu'elle s'était rendue ou devait se rendre dans la nuit) sans engager le combat ; mais le soleil était déjà bas à l'horizon. Les Anglais s'arrêtèrent à la portée de la colline, ils descendirent de cheval et se formèrent en ordre de bataille. Les archers plantèrent dans le sol les bouts aigus de leurs longues piques et demeurèrent derrière cette défense improvisée qui aurait dû être et était souvent imprenable.

Les Français demeuraient immobiles dans leur excellente position. Les Anglais envoyèrent alors deux hérauts disant qu'il y avait trois chevaliers qui les combattraient s'ils voulaient descendre dans la plaine. Surrey fit la même offre à Jacques IV, un jour ou deux avant la bataille de Flodden ; mais le roi insouciant ne descendit pas plus en rase compagne que le prudent d'Alençon. La foule avec la Pucelle répondit : « Allez vous reposer aujourd'hui, il est tard ; demain, s'il plaît à Dieu et à Notre-Dame, nous nous reverrons de plus près. » Cette réponse, dictée ou non par la Pucelle, fut plus que justifiée par l'extraordinaire bonne fortune du lendemain. Les Anglais se replièrent sur Meung, et toute la nuit leurs canons battirent les tourelles de la tête du pont qu'occupaient les Français. Leur but était de donner l'assaut, de prendre les tourelles et, le jour suivant, de traverser le fleuve pour aller au secours de Beaugency par la rive gauche de la Loire. Ils ne savaient rien de la reddition de Beaugency, et

à huit heures du matin le 18 juin ils réunissaient leurs pavois (larges boucliers) et les portes d'abri pour donner l'assaut aux ouvrages du pont. Pendant qu'ils étaient occupés à ce travail, un fugitif de Beaugency leur apporta la nouvelle que le fort et la ville étaient aux mains des Français qui maintenant s'avançaient contre Fastolf et Talbot.

D'après Wavrin, les Français qu'il vit le 17 juin, étaient 12.000 le 18. Monstrelet dit de 6.000 à 8.000.

Beaugency étant pris, les Anglais évacuèrent Meung et commencèrent leur marche sur Paris à travers la grande plaine de la Beauce. D'après Wavrin, les Français n'avaient aucun renseignement, ils ne savaient où chercher les Anglais en retraite. « Chevauchez hardiment en avant, dit la Pucelle, vous aurez une bonne direction. » Le hasard leur donna un guide singulier.

Dunois raconte que d'Alençon demanda à Jeanne ce qu'ils devaient faire. « Ayez de bons éperons, répondit-elle.

— Quoi, faut-il tourner le dos ? demandèrent ceux qui l'entouraient.

— Non, mais les Anglais ne se défendront pas, et il vous faudra de bons éperons pour les suivre. »

Bien que les plus érudits des historiens de la Pucelle aient placé ce dialogue au matin du 18 juin, d'après le contexte du témoignage, il paraît avoir eu lieu le 17. Certainement au matin du 18 juin, les Français s'avançaient à la recherche des troupes de Talbot qui se dirigeaient dans la direction nord-est sur Paris. Jeanne prédit pour le dauphin la plus grande victoire qu'il eût jamais remportée. Quelque quatre-vingts cavaliers, « montés sur la fine fleur des chevaux de bataille » , galopaient en avant comme éclaireurs.

L'ordre de bataille des Français n'était pas au gré de la Pucelle. A l'avant-garde les quatre-vingts

cavaliers étaient de la compagnie de La Hire. Au dire de de Coutes, le page de la Pucelle, alors un jeune garçon de quatorze ans, « elle était très mécontente, car elle aimait tout spécialement être chargée du service d'avant-garde. » Les chefs la retinrent probablement en arrière en cette occasion, de même que les clans forcèrent le prince Charles-Édouard à charger avec la seconde ligne à Prestonpans, et qu'ils implorèrent vainement Dundee de ne pas se hasarder à Killiecrankie. Rien ne semblait plus probable qu'une embuscade tendue par l'armée anglaise en retraite dans l'un des bois ou des ravins de la plaine, et les chefs ne voulaient pas risquer Jeanne parmi les éclaireurs.

Après une longue chevauchée, ceux-ci aperçurent à une moyenne distance sur la droite le clocher de Lignerolles, et sur la gauche la petite ville de Patay. Les Anglais n'étaient point visibles, la contrée étant couverte de bois épais. Leur avant-garde était conduite par un chevalier portant un drapeau blanc ; puis venaient les canons et les charrettes de vivres avec leurs conducteurs bigarrés, et alors le corps principal sous les ordres de Fastolf, Talbot, Ramston et d'autres capitaines. Enfin, l'arrière-garde, entièrement composée d'Anglais, fermait la marche. D'après cette remarque, « que toute l'arrière-garde était anglaise », nous pouvons conclure que le gros de l'armée de Fastolf était composé de Picards et d'autres étrangers. Quand ils furent à environ une lieue de Patay, sans avoir été aperçus par les Français, et sans les voir, quelques éclaireurs de l'avant-garde anglaise revinrent sur leurs pas pour annoncer qu'ils avaient vu approcher une importante force française. De nouveaux éclaireurs détachés confirmèrent cette même nouvelle. On convint de placer l'avant-garde avec les chariots et les canons le long

des haies, de chaque côté de la route de Patay. Ainsi qu'à la bataille des Harengs, les chariots devaient être utilisés comme travaux de défense du campement. Talbot étant plus à l'avant, aperçut deux haies épaisses ; il descendit de cheval en disant qu'il aligner ait là 500 archers avec des piques, et qu'il garderait ce passage jusqu'à ce que l'arrière-garde eût rejoint son corps principal. « Mais autre chose lui advint. »

Les quatre-vingts cavaliers de La Hire, galopant furieusement, ne sachant où était l'ennemi, chassèrent un cerf d'un bois. L'animal se précipita en plein dans les rangs des Anglais, qui crièrent tous *taïaut !* car ils ne soupçonnaient pas le voisinage des Français. Malheureux instinct atavique pour les sports ! De suite les éclaireurs de La Hire tournèrent bride et renvoyèrent tranquillement quelques-uns d'entre eux avec le message : *Trouvé.* Formée en ordre de bataille, la cavalerie de La Hire, donnant de l'éperon aux chevaux, chargea avec une telle impétuosité dans le passage où Talbot était en train de ranger ses archers d'élite, qu'elle les hacha avant qu'ils aient pu fixer leurs piques ou lâcher leurs flèches.

Pendant ce temps, Fastolf, avec la cavalerie du corps principal, ou comme on disait, *la bataille*, éperonnait furieusement pour rejoindre son avant-garde. Le chevalier tenant un étendard blanc, fut trompé à la vue de cette troupe de Fastolf, qu'il prit pour le commandant du corps principal français. Ce porte-drapeau se mit à galoper, suivi de son détachement, sur la route de Paris, en proie à une folle panique, et Fastolf voyant cette fuite, et d'autre part La Hire et Xaintrailles décimant les archers de Talbot, tourna bride pour attaquer les Français. Mais ses officiers l'engagèrent à se sauver, la bataille étant perdue. Devant ce

spectacle, Messire John Fastolf « s'en party moult envis à moult petite compaignie, demenant le plus grant duel que jamais veisse faire à homme. Et pour verité, se feust reboutté en la bataille, se n'eussent esté ceulz quy avec luz estoient, especialement messire Jehan, bastard de Thian, et autres quy l'en destourbèrent », au dire de Wavrin.

Sans doute il s'enfuit avec quelques cavaliers, tandis que les fantassins étaient taillés en pièces par l'avant-garde française, sans opposer de résistance. Dunois calcula que les Anglais avaient perdu plus de 4.000 hommes en tués et prisonniers, tandis que le reste de l'armée était dispersé. Talbot se rendit prisonnier à Xaintrailles. Il fut conduit devant d'Alençon, Jeanne et le connétable. « Vous ne vous attendiez pas à cela ce matin », lui dit d'Alençon, qui ne pouvait oublier sa propre captivité et le poids de sa rançon. — C'est la fortune de la guerre », répondit le brave Talbot. Ramston, Scales et beaucoup d'autres chefs furent pris. On fit courir le bruit que Fastolf avait été capturé, mais il rejoignit Bedford à Corbeil, et fut privé du ruban de la Jarretière qui lui fut rendu par la suite. Dans le *Henri VI* de Shakespeare, Talbot eût gagné la bataille « *If Sir John Fastolf had not played the coward* [1] . »

Il y a des raisons de douter que Jeanne vit le massacre et la fuite sans résistance qu'elle avait prédite. Tout peut avoir été terminé, excepté la poursuite, quand l'arrière-garde arriva sur place. Son page dit : « Elle eut grande pitié à la vue d'un si grand massacre. » Un soldat conduisant quelques prisonniers anglais frappa l'un d'eux sur la tête si violemment qu'il tomba inanimé. Jeanne sauta de sa selle, prit la tête du blessé entre ses bras en l'encourageant et le fit confesser. Son cœur était endurci aux cruelles nécessités de la guerre, car la guerre seule

[1] Sans la poltronnerie de Sir John Fastolf.

pouvait sauver la France ; mais elle avait l'âme de l'idéale chevalerie. Cette nuit-là elle coucha à Lignerolles. Si seulement saint Michel lui avait murmuré le mot de *Paris*, l'armée avec les forces du connétable l'aurait suivie, la contrée se fût soulevée autour d'eux, car les villes voisines se ralliaient au dauphin. Elle avait pris l'intendance anglaise, les chariots, les vivres, les munitions et l'artillerie. Les fortifications de la capitale avaient besoin de réparations, la garnison avait été diminuée pour fournir l'appoint des cadres de Fastolf. La populace de la ville était en apparence aussi bien armagnac qu'anglo-bourguignonne. Cependant, en apprenant la nouvelle de Patay, les bourgeois renforcèrent les gardes de la cité, ils se mirent à réparer les fortifications, et déposèrent leurs magistrats pour en élire d'autres qu'ils croyaient plus fidèles à la cause anglo-bourguignonne. De Patay marcher droit sur Paris, c'était la victoire autant que nous en pouvons juger, mais c'était en même temps la désobéissance au dauphin, à son conseil et à La Trémoïlle. En outre le plan de la Pucelle était arrêté. Elle voulait d'abord conduire le dauphin à son couronnement et alors marcher de suite sur Paris. Cela eût été possible si Charles avait consenti à gagner une quinzaine en la suivant immédiatement de Patay à Reims.

Mais Paris était le véritable objectif. Pendant ce délai, Bedford et le duc de Bourgogne s'étaient réconciliés au commencement de juin et avaient renouvelé leur alliance. Bedford avait fait appel à tous les hommes dont on pouvait disposer dans les garnisons de Normandie. On disait, d'après une autorité d'ailleurs très discutable (voir à la fin du chapitre), que Jeanne avait annoncé à ce moment l'invasion de l'Angleterre par les Écossais. Mais en réalité, l'évêque de Winchester, le cardinal

Beaufort, avait conclu la paix avec l'Écosse (en mai-juin à Dunbar) aussitôt qu'il avait appris qu'Orléans était secourue. Il était à même alors de lancer sur la France une armée enrôlée en Angleterre pour une croisade contre les hérétiques bohémiens. Les articles de la convention passée entre le gouvernement anglais et le cardinal avaient été établis le 1er juillet, évidemment après que l'on eut été avisé du désastre de Patay. Le contingent recruté comprenait 250 lances et 2.500 archers. « Le royaume est en danger d'être perdu et renversé » , dit le document. Les nouvelles troupes anglaises étaient enrôlées pour servir du 23 juin au 21 décembre.

De plus, dans une réponse tardive à la demande urgente de renforts que formulait Bedford à la fin d'avril, avant que la Pucelle fût entrée en campagne, sir John Radclyffe est investi du commandement de 200 hommes d'armes et de 700 archers. Le 16 juillet, à Paris, Bedford insiste avec angoisse pour presser l'arrivée de ces deux forces réunies, celles du cardinal et de Radclyffe, « car le dauphin est entré en campagne, il sera sous peu couronné à Reims et de là il marchera sur Paris. » Même à ce moment Charles eût pu arriver à temps ; nous verrons comment, de propos délibéré, il abandonna ses chances. Bedford aussi de son côté implorait la venue de Henri VI, pour qu'il fût couronné. Le 25 juillet, la nouvelle armée anglaise de 3.350 hommes entrait dans Paris. C'est ainsi que les desseins de la Pucelle étaient déjoués ; elle ne donna jamais de vin à boire à Paris à Guy de Laval. L'inimitié du dauphin et de La Trémoïlle à l'égard du connétable dont ils refusèrent l'alliance, les intrigues de La Trémoïlle, la diplomatie de l'archevêque de Reims, commencèrent dès le lendemain de Patay à ruiner la plus chevaleresque des entreprises.

Note

La lettre de Jacques de Bourbon.

Au sujet de l'annonce de la venue d'un contingent écossais, l'autorité alléguée consiste en une lettre adressée par cet étrange personnage Jacques de Bourbon, le 24 juillet 1429, à l'évêque de Laon qui se trouvait en bien meilleure posture que Jacques pour connaître l'état réel des affaires. Elle fut publiée en français, d'après les archives de Vienne, par Siméon Luce en 1892. Cette lettre contient une fable sur un massacre à Auxerre, fable qui se serait trouvée accréditée dans des lettres de correspondants italiens. Jacques estime à 3.500 hommes la force de Fastolf et le nombre des prisonniers à 1.500. Il y est dit que la Pucelle prédit une grande bataille et une victoire sur la route de Reims, où l'ennemi n'avait aucune troupe en dehors des garnisons des villes ! On y ajoute avec non moins d'absurdité que Bedford avait tenté de s'emparer de la sainte ampoule de Reims et de se faire couronner roi de France ! Charles aurait eu une armée de 30.000 cavaliers et de 20.000 fantassins ! Il marche de Reims sur Calais ! La lettre n'a aucune valeur historique.

CHAPITRE XV

LA CHEVAUCHÉE SUR REIMS

Après Patay la Pucelle s'en vint à cheval en triomphe à Orléans. Les habitants s'attendaient à ce que le dauphin prît leur ville comme base de l'expédition sur Reims, ils pavoisèrent les rues ; mais lui, toujours hésitant à se montrer, resta l'hôte de La Trémoïlle au château de Sully. Le 22 juin, la Pucelle le rencontra à Saint-Benoît-sur-Loire. Un témoin oculaire dit que le prince lui prodigua des louanges, qu'il daigna lui exprimer sa peine de tout le mal qu'elle se donnait, et qu'il l'invita à prendre un peu de repos.

Elle qui savait ne pas avoir devant elle plus d'une année d'action, se mit à pleurer — la chose n'est point surprenante — et elle le supplia de ne plus douter qu'il conquerrait son royaume et serait couronné. Elle avait une faveur à lui demander. Dans l'intérêt de la France, elle le pria de pardonner au connétable et d'accepter son aide et celui de ses hommes. Le connétable envoya des gentilshommes auprès de La Trémoïlle, et même il l'implora de le laisser servir le roi, disant qu'il embrasserait les genoux à La Trémoïlle pour cette faveur... Peine perdue ! le dauphin ordonna au connétable de s'en aller, au désespoir de la Pucelle et des capitaines. L'hiver suivant La Trémoïlle envoya un émissaire pour assassiner le connétable, qui en fut informé et pardonna au malfaiteur.

Le chroniqueur officiel du roi dit que le favori fit écarter d'autres nobles de bonne volonté venus de tous côtés à cause de la Pucelle, et dès lors il vécut dans la terreur d'être assassiné. « Et n'esoit-on parler pour celle heure contre ledit sire de la Trimolle, combien que chascun véoit clerement que la faulte venoit de lui. »

Le duc de Bretagne envoya alors en mission auprès de Jeanne un héraut et son confesseur. Elle dit au confesseur que le duc ne devrait pas attendre si longtemps pour aider son supérieur féodal.

Le dauphin s'en vint ensuite à Gien-sur-Loire et y tint « de longs et fatigants conseils. » On dit que quelques chefs voulaient attaquer Cosne et La Charité, à trente lieues d'Orléans, sur le cours supérieur du fleuve, tandis que la Pucelle tenait délibérément pour Reims.

C'est peut-être à ce moment que, comme le rapporte Dunois, on proposa une campagne en Normandie. Il est difficile de s'expliquer comment le succès aurait suivi une telle entreprise dans une région dévastée et dépeuplée, avec de nombreuses places fortes, et Rouen dont on ne pouvait tenter l'assaut avec chances de succès, tant que l'Angleterre était maîtresse sur mer. D'autre part, la marche sur Reims s'effectuait à travers une contrée riche et pacifique où se trouvaient de bonnes villes anglo-bourguignonnes, susceptibles d'être revendiquées par le dauphin.

La meilleure tactique aurait paru plutôt l'attaque de Paris au lendemain de Patay, mais nous ne savons si cela fut jamais proposé par personne. Le biographe moderne de Richemont dit qu'à cette époque ce capitaine était actif et avait des succès en Normandie ; ce qui est certain, c'est que Bedford quitta Paris pour cette province, comme si elle avait été menacée.

Le chroniqueur d'Alençon affirme que Jeanne fut profondément peinée par les retards de Gien (pas plus de dix jours), et fâchée par les conseils de ceux qui s'opposaient à la marche sur Reims, en alléguant qu'il y avait beaucoup de cités et de places fortes anglo-bourguignonnes, bien fortifiées et abondamment approvisionnées, entre Gien et la ville de saint Rémy. « La Pucelle disoit qu'elle le sçavoit bien et que de tout ce ne tenoit compte ; et par despit se deslogea et ala logier aux champs deux jours avant le partement du roy. »

La Pucelle connaissait aussi bien que personne la puissance des villes hostiles qui se trouvaient sur la route. Elle avait passé par Auxerre en venant de Domrémy, et la réputation de Troyes et de Reims lui était familière. Sa renommée attirait des bandes « qui sans elle n'auraient point bougé. » L'armée du dauphin réunie près de Gien comprenait de pauvres gentilshommes, montés comme des archers sur des poneys, tel le jaune destrier de d'Artagnan, et chichement payés à deux ou trois francs par jour. Avec eux étaient Dunois, Guy de Laval, La Trémoïlle, de Rais, d'Albret et d'Alençon. Jeanne paraît être partie de Gien en avant, le 27 juin, et le dauphin la suivit le 29.

L'âme de Jeanne, au moment de se mettre en route pour Reims pour l'accomplissement de sa mission, était certainement pénétrée plus qu'à l'ordinaire de la certitude d'un succès divinement assuré. « La Pucelle, écrivit-elle au peuple de Tournai, vous fait savoir qu'en huit jours elle a chassé les Anglais de toutes leurs places fortes sur la Loire. » Elle s'accrédite en quelque sorte comme l'ange guerrier du Seigneur, cet ange dont parlait le traité de l'archevêque d'Embrun. Comme ceux de son parti elle croyait, par suite peut-être d'une erreur d'identité, que Fastolf avait été pris à Patay.

La ville de Tournai se soumit au dauphin, bien qu'elle fût en terre bourguignonne, et acceptant l'invitation de la Pucelle, le peuple envoya des représentants au couronnement. Le dauphin lui-même ayant quitté Gien le 29, l'armée se trouvait à passer le 4 juillet auprès de la cité bourguignonne d'Auxerre. C'est là, qu'arrivant de Domrémy dans son costume gris et noir de page, la Pucelle avait entendu la messe avec Jean de Novelonpont et Bertrand de Poulengy. Quatre mois après elle revenait associée aux princes et leur conseillère, à la tête d'une armée qui en sa présence n'avait jamais éprouvé un seul échec. Jamais coup de fortune ne fut plus merveilleux.

A Auxerre il se produisit un arrêt. La ville relevait de la Bourgogne, et si elle accueillait le dauphin elle avait de bonnes raisons pour redouter la revanche du duc. Si le dauphin pouvait prendre les villes, c'était une autre affaire pour lui de les garder et de les maintenir dans le cas où le flot de la victoire viendrait à reculer. Son historien officiel écrit et d'autres chroniqueurs l'ont reproduit, qu'Auxerre ne consentit pas à une entière obéissance. Quelques-uns des bourgeois s'en vinrent corrompre La Trémoïlle pour leur permettre de rester dans un état de trêve ou de neutralité. Les capitaines murmuraient contre La Trémoïlle : Jeanne menaça de donner l'assaut ; mais par une convention, la ville vendit des provisions à l'armée qui en avait grand besoin et l'on partit après trois jours. La Trémoïlle, disait-on, avait reçu en secret un présent de deux mille couronnes pour cet arrangement. D'après le chroniqueur bourguignon Monstrelet, nous savons qu'Auxerre avait promis de se rendre à merci dans le cas où Troyes, Châlons et Reims feraient de même, mais cette promesse ne fut pas tenue. Les capitaines et la Pucelle devaient se

rendre compte de la futilité qu'il y aurait à accepter des autres villes, Troyes, Châlons et Reims, les conditions d'Auxerre. Agir de la sorte c'était en effet laisser des forteresses hostiles derrière soi. Une simple démonstration militaire aurait d'ailleurs fait ouvrir les portes d'Auxerre, comme cela eut lieu par la suite pour celles de Troyes, mais La Trémoïlle avait reçu ses deux mille couronnes !

Le 4 juillet, l'armée (invraisemblablement estimée à 50.000 hommes par un nouvelliste contemporain), atteignit Saint-Phal où l'on négocia avec la ville de Troyes, qui était forte, bien approvisionnée, populeuse et occupée par une garnison bourguignonne.

(Ici nous avons le témoignage d'un écrivain favorable aux Bourguignons, Jean Rogier, qui, vers 1620, utilisa et copia des documents dont les originaux n'existent plus. De façon adroite et partiale il supprima les faits capitaux.)

Le dauphin avait déjà reçu des bourgeois de Reims l'assurance que la cité ouvrirait ses portes, et le duc de Bourgogne fit savoir aux habitants qu'il n'ignorait point cette démarche. Ceux-ci n'en avaient pas besoin pour être informés, car ils avaient accueilli un cordelier, un frère mendiant qui le leur avait dit. Cet homme, frère Richard, était un prêcheur populaire, un enthousiaste intrigant de la pire espèce. Il avait été ou prétendait avoir été en Terre sainte, où il trouva les Juifs dans l'attente de la venue de l'Antéchrist, quoiqu'il soit difficile d'expliquer comment ils avaient foi en cet événement. Frère Richard appelait l'Antéchrist celui que les Juifs nommaient le Messie, et c'est là une explication. A Paris au printemps, ce moine avait fait des sermons sensationnels. Comme Savonarole, il avait engagé le peuple à brûler « les vanités » : cartes à jouer, dés, jeux de boules, hautes coiffes à cornes des femmes, et ainsi de suite. En

mai, il était chassé de Paris où il avait réuni des foules enthousiastes. On affirme qu'il avait peut-être prêché le patriotisme, mais toujours est-il que le peuple de Troyes le tenait pour un bon Anglo-Bourguignon. Il proclama l'aube du jour du Jugement et distribua des médailles de plomb marquées du nom de Jésus. Au commencement de décembre 1428, il avait recommandé au peuple de Troyes et des environs de semer des fèves. « Semez, bonnes gens, semez foison de febves ; car celluy qui doibt venir viendra bien brief. » Qui venait ? l'Antéchrist ou le dauphin? Depuis l'époque de Pythagore les fèves étaient des végétaux mystiques. Mais le peuple s'en tenant à la lettre et prenant au mot le frère Richard, la contrée tout autour de Troyes fut embaumée par les fleurs des fèves. A cette époque le frère, comme Bedford, tenait Jeanne pour « un suppôt du Diable », peut-être l'Antéchrist femme. Entre temps, les gens de Reims et de Troyes s'assuraient mutuellement avec le courage des lions qu'ils n'accepteraient jamais le dauphin, qu'ils demeureraient adhérents au roi (Henri VI) et au duc de Bourgogne, jusqu'à la mort « inclusive. »

Ces fidèles résolutions étaient un mauvais présage pour le dauphin ; il ne pouvait s'approvisionner à Troyes, il ne pouvait tourner la ville, et d'autre part, étant à quelque trente-trois lieues de sa base d'opérations, il lui était impossible de laisser Troyes derrière lui. Il fit ses sommations le 5 juillet ; Jeanne dicta une lettre aux habitants : ils devaient reconnaître leur droicturier seigneur qui *s'avançait sur Paris*, en passant par Reims, avec l'aide du roi Jésus. S'ils ne se soumettaient pas, le dauphin n'en entrerait pas moins dans leur cité.

La Pucelle, πτολίπορθος comme Ulysse, avait le

moyen d'accomplir ses prophéties. Le même jour les gens de Troyes expédiaient ces lettres à ceux de Reims. Pour eux, « ilz avoient tous juré sur le précieux corps de Jésus-Christ » de résister jusqu'à la mort. Braves bourgeois! Dans l'après-midi ils écrivirent à nouveau. L'armée du dauphin était maintenant autour de leurs murailles, des hérauts leur avaient apporté ses lettres, mais tout le monde à Troyes — seigneurs, hommes d'armes, bourgeois — s'en tenait à son serment de ne pas recevoir l'ennemi, sauf sur l'ordre exprès du duc de Bourgogne, auquel les dites lettres devaient être expédiées. Puis ils s'armèrent et vinrent se poster sur la muraille, résolus à garder en mépris de la mort la promesse jurée. On parla de la Pucelle avec un suprême dédain, l'appelant « une coquarde », ce qui ne peut certainement être interprété comme un compliment... une folle, une possédée du démon, dont on avait brûlé la lettre qui « n'avoit ne ryme ny raison. » On a pris un cordelier (le frère Richard) qui raconte avoir vu des bourgeois de Reims intriguer avec le dauphin.

Sur ces entrefaites, les gens de Châlons écrivirent à ceux de Reims, en disant qu'ils avaient entendu dire que le frère Richard, reconnu auparavant comme un très bon prud'homme, avait changé d'opinion et porté des lettres de Jeanne. Malgré tout, les braves habitants de Troyes combattaient furieusement le dauphin. Celui-ci dans une lettre du 4 juillet, datée de Brinon-l'Archevêque, leur avait promis de se montrer bon maître, s'ils se soumettaient ; il leur manderait un héraut et recevrait la délégation s'ils lui en envoyaient une. Le 8 juillet, les gens de Reims adressèrent une lettre au capitaine commandant de leur ville, alors à Château-Thierry. Ils étaient d'avis de combattre, à moins que lui ou son lieutenant ne leur ordonnât de se rendre.

Le capitaine répondit qu'il irait se mettre à leur tête pourvu qu'il fût assuré d'une force suffisante. Il s'en vint donc à Reims, mais comme il n'était pas en mesure d'annoncer une arrivée de secours bourguignon avant six semaines, on ne lui permit pas d'entrer en ville avec ses hommes d'armes. On accueillit à Reims avec incrédulité la nouvelle du débarquement de 8.000 Anglais, qui devaient couper les lignes de communication du dauphin.

Il était évident cependant que si Troyes tenait bon, ce dernier ne pouvait pas avancer, et si au contraire cette ville cédait, il était sûr d'entrer sans résistance à Reims. Tout dépendait des Troyens aux cœurs de lions. Mais à en croire l'auteur ami des Bourguignons, le dauphin avait sur ces entrefaites reçu l'évêque de Troyes (le 8 juin) et promis une amnistie générale ainsi qu'un bon gouvernement comme « celui du roi saint Louis » , si la cité se soumettait. La-dessus, entendant parler de saint Louis, de l'amnistie, de l'exemption d'une garnison et de tous les impôts sauf la gabelle, les vaillants bourgeois jetèrent par-dessus bord leurs serments sacrés sur le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; ils se soumirent et conseillèrent aux habitants de Reims d'en faire autant. Toutefois le frère du capitaine de Reims écrivait que les nobles et la garnison de Troyes étaient restés résolus jusqu'au moment où le frère Richard, après sa rencontre avec Jeanne, avait débauché les bourgeois. Ils ne voulaient plus entendre parler de résistance, et la garnison, comme pour la capitulation de Beaugency, se retira avec ses chevaux et ses armes et un marc d'argent comme rançon pour chacun de ses prisonniers. L'écuyer qui porta cette lettre de Troyes à Châtillon dit qu'il avait vu la Pucelle... « non plus qu'en le plus sot qu'il vit oncques ; et ne la comparoit pas à sy vaillante femme comme madame d'Or » , une athlé-

tique fille de joie de la cour de Bourgogne. Les opinions diffèrent sur Madame d'Or ; un historien écrit que c'était une femme faisant office de fou de cour, pleine d'esprit, une naine pas plus haute qu'une botte. Siméon Luce, d'autre part, représente Madame d'Or comme une gymnaste d'une beauté incomparable, d'une agilité et d'une vigueur de lutteur, et il suppose que sa chevelure blonde exubérante fut l'origine de la fondation de l'ordre bourguignon de la Toison d'or. Une description contemporaine en fait « une moult gracieuse folle. » Toutefois Vallet de Viriville la représente comme une visionnaire de même catégorie que Jeanne d'Arc !

En 1620, ou à peu près à cette époque, le patriotisme local poussa Rogier, le gardien des manuscrits de la ville de Reims, à raconter ainsi la reddition de Troyes. Suivant lui, la Pucelle ne joua aucune rôle dans l'affaire : les habitants si résolus...

« *Vowing they would ne'er consent, consented*[1] ».

Mais pourquoi cédèrent-ils ? Selon d'autres témoignages, nous pouvons retracer le cours des événements de la façon suivante. Pour La Trémoïlle et les méfiants ou poltrons favoris du roi, l'armée semblait destinée à faire une rapide et ridicule retraite ; elle n'atteindrait jamais Reims, et même ne devrait pas se risquer au delà de Troyes. Ses célèbres fortifications et le manque de matériel de siège de l'armée du roi, la protégeaient contre une menace sérieuse. Auxerre pris, on n'aurait fait qu'irriter le Duc de Bourgogne, avec qui les conseillers de Charles persistaient à poursuivre les négociations. Jeanne, au contraire, avec la sûreté de l'instinct, avait réclamé l'assaut que La Trémoïlle — qui s'était laissé acheter, ainsi que nous l'avons vu — réussit à prévenir.

[1] Après avoir juré qu'ils ne céderaient point, cédèrent.

Auxerre fut donc laissé en arrière, et quant à Troyes, Jeanne se présenta devant la ville avec son avant-garde le 5 juillet, quelques coups inutiles furent tirés de la muraille, quelques centaines d'hommes de la garnison firent une sortie, et l'escarmouche habituelle eut lieu. Puis l'armée campa auprès de la cité, vivant uniquement des fèves semées pour faire plaisir au frère Richard, et presque sans pain. Tous ces retards paraissaient vraisemblablement devoir se terminer par une retraite, et il n'est pas certain que le dauphin arriva aux premières lignes avant le 8 juillet. Mais on n'avait ni argent ni provisions, et on se trouvait à trente-trois lieues du point de départ, Gien, base des opérations. Enfin, il y avait ce serment terrible des habitants... « Plutôt la mort que la capitulation ! »

Probablement le 8 juillet l'archevêque de Reims dans le conseil du dauphin fit valoir toutes ces raisons et d'autres encore pour la retraite. Elles ne semblent d'ailleurs pas mauvaises au point de vue stratégique, et le dauphin ayant ordonné à l'archevêque de recueillir les voix, presque tous décidèrent que, comme on avait manqué l'entrée d'Auxerre, place beaucoup moins forte que Troyes, il n'y avait plus d'autre ressource que la retraite. En prenant les votes de chacun des conseillers, l'archevêque arriva à de Trèves, c'est-à-dire à Robert le Maçon, un vétéran de la politique, qui autrefois avait été chancelier. Il fut d'avis que l'on consultât la Pucelle, surtout parce que le dauphin sans argent avait sur son avis entrepris une aventure qui ne semblait point possible. Le Maçon désirait peut-être voir comment la Pucelle sortirait de cette situation incertaine, peut-être même s'attendait-il à mettre les rieurs de son côté. Jeanne introduite fit le salut habituel à son prince. L'archevêque s'adressant à elle, lui

signala les nombreuses difficultés de l'heure présente et les nécessités d'une retraite.

« Croyez-vous à tout cela, gentil dauphin ? dit-elle en se tournant vers Charles.

— Si vous avez, repliqua-t-il, quelque chose de raisonnable et de profitable à nous proposer, on vous croira volontiers.

— Gentil roi de France, si vous voulez demeurer près de Troyes, en deux jours la ville sera remise sous votre obéissance.

— Jeanne, objecta le chancelier, si l'on était certain d'y être dans six jours, on attendrait bien, mais est-ce sûr ?

— N'en doutez pas » , dit la Pucelle.

Elle monta à cheval, parcourut les rangs de l'armée, fit apporter quantité de fagots, portes, tables et autres objets, comme l'avaient fait les Anglais à Meung pour servir d'abri en cas d'attaque et masquer les canons qu'ils avaient : car sans doute les grosses pièces de siège leur faisaient défaut.

Dunois qui était présent dit : « Elle fit preuve d'une admirable énergie, agissant plus que deux ou trois des capitaines les plus fameux et les plus expérimentés, et elle besogna si bien toute la nuit que le jour suivant, l'évêque et les bourgeois pris de crainte et tremblants, firent leur soumission. » Les Troyens « avaient perdu l'espoir, ils cherchèrent en s'enfuyant un refuge dans les églises. » Que pouvaient faire les bourgeois ? De bon matin ils avaient vu les préparatifs de l'assaut, la svelte figure en armure blanche avec une pièce sur l'épaulière à l'endroit où la flèche avait pénétré à Orléans. *A l'assaut !* cria une voix de jeune fille, et elle donna le signal de jeter les fagots dans le fossé. Ce fut assez. Les citoyens envoyèrent l'évêque pour assurer le dauphin de leur obéissance et obtenir les meilleures conditions possibles. L'évêque

appartenait au parti loyaliste, et avait beaucoup d'influence.

Ces incidents où Jeanne prit sa bonne part sont de ceux qu'omet l'archiviste patriote de Reims, dans son récit de la reddition des citoyens qui s'étaient engagés par serment à mourir plutôt qu'à capituler. Jeanne aurait pu agir à Auxerre comme elle le fit à Troyes. Il n'était pas malaisé de terrifier les vaillants bourgeois, mais ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'on laissa à une jeune fille le soin de suggérer cette entreprise. Selon Dunois, le conseil hésitait entre la tentative d'un siège ou simplement la marche en avant sur Reims, décision qui eût été une faute militaire capitale. La Pucelle connaissait mieux la nature humaine et les règles de la guerre que tous ces fameux capitaines. Elle avait confiance et elle remporta la victoire. Sans son intervention, le dauphin s'en serait retourné piteusement à Gien et eût manqué l'occasion de gagner toutes ces villes et châteaux forts dont Bedford déplorait tant la perte. C'est la Pucelle qui avait sauvé la situation.

Jeanne eut un allié dans le prédicateur populaire le frère Richard. Elle-même dit que le peuple de Troyes (qui la considérait comme une idiote, ainsi qu'on l'écrivait à ceux de Reims), la tenait pour un vrai démon. On lui avait envoyé le frère Richard, qu'elle n'avait jamais vu auparavant, avec de l'eau bénite pour l'exorciser. Quand il vint à la distance voulue pour utiliser ce projectile ecclésiastique, il lui jeta de l'eau et fit le signe de la croix. Elle répondit en éclatant de rire : « Approchez hardiment ; je ne vais point m'envoler. » Déjà à Vaucouleurs elle avait subi l'épreuve de l'eau bénite. D'après un rapport parvenu à La Rochelle, le frère s'agenouilla alors devant elle comme si elle était sainte. Elle en fit autant pour

lui indiquer qu'elle ne se croyait pas plus de sainteté que lui. Puis le frère s'en retourna dans la ville et se mit à prêcher de fantastiques exagérations. Il dit que la Pucelle pouvait enlever son armée par-dessus les murailles de la même façon que le père d'Alexandre Dumas faisait passer une troupe d'assiégeants par-dessus une palissade. Si cela est exact et si les gens de Troyes furent assez crédules pour accepter les propos du frère Richard, le rôle de ce dernier ne fut pas sans utilité. Plus tard il devint importun dans ses tentatives pour diriger Jeanne, qui ne se laissa jamais conduire par aucun moine tondu, et qui au contraire le mena lui-même.

Le 9 juillet, le roi fit une splendide entrée dans la ville. Il défendit tout pillage. La Pucelle tint un enfant sur les fonts baptismaux comme on le lui demandait souvent. Elle appelait les garçons Charles et donnait son propre nom aux filles. Si la marche sur Reims fut une erreur militaire, elle l'empêcha d'être un ridicule fiasco. Elle y déploya un bon sens et une énergie qui la firent triompher. Le duc de Bedford, sur l'avis du duc de Bourgogne qui considérait la chose comme trop difficile et trop dangereuse, renonça quelques années après à suivre cet exemple, de marcher sur Reims en prenant les villes qui se présentaient sur la route.

De Troyes, l'archevêque de Reims écrivit à ses paroissiens en leur enjoignant de se rendre. L'étape importante qui suivit fut celle de Châlons. L'évêque vint en signe de soumission au devant du dauphin qui entra dans la ville le 14 juillet. En cet endroit la Pucelle rencontra deux compatriotes de Domrémy : Jean Morel, à qui elle donna une robe rouge qu'elle avait portée, puis encore Gérardin d'Epinal, qu'elle n'aimait point au village, à cause de sa politique bourguignonne. « Je vous dirais quelque chose, compère, si vous n'étiez pas Bourguignon », lui avait-elle

dit autrefois. Elle entendait par là sa mission, mais lui pensait qu'elle faisait allusion à son prochain mariage, peut-être avec le jeune homme entreprenant qui l'avait citée devant l'official de Toul. A Châlons, elle dit à Gérardin « qu'elle ne craignait pas autre chose que la trahison. » Nous ne savons si elle voulait dire traîtrise sur le champ de bataille ou dans les négociations diplomatiques, qu'elle avait de très bonnes raisons de redouter. Déjà elle pouvait avoir appris que le conseil du dauphin allait l'embarrasser par des menées perfides en vue de la paix. Les gens de Châlons écrivirent à leurs amis de Reims disant qu'ils avaient donné les clefs de leur ville, que le roi était gentil, bon et belle personne.

Le 16 juillet, le dauphin s'arrêta à Sept-Saulx et reçut une députation de Reims. Elle était d'un grand loyalisme ; il s'avança alors vers la ville. Pendant la nuit les prêtres et le peuple avaient préparé activement le couronnement. La sainte ampoule contenant l'huile sacrée de saint Rémy fut astiquée, et, nous avons lieu de le présumer, remplie à nouveau. Le trésor de la cathédrale fut mis sens dessus dessous pour une couronne. Charles engageait bien les fleurons de la sienne, et c'est sans doute pour cette raison ou quelque autre semblable, qu'on ne l'avait pas apportée à Reims.

La couronne soulève une question intéressante. Lors du cinquième interrogatoire qui fut fait par les juges (1er mars 1431) un grand effort fut tenté pour arracher à Jeanne le « secret du roi, le signe donné au roi » à Chinon en mars 1429. Elle refusa de répondre en disant : « Allez le lui demander. » On lui posa alors cette question : « Le roi avait-il une couronne à Reims ? » Les juges avaient entendu quelque histoire sur la couronne, et ils semblent avoir pensé que cela était en rapport avec le secret du roi.

La Pucelle répondit : « Comme je pense, le roi reçut avec joie la couronne trouvée à Reims, mais plus tard une très riche couronne lui fut apportée. Et il agit ainsi (il se contenta de la couronne trouvée dans le trésor de la cathédrale) pour hâter les choses et à la requête des habitants de la ville qui désiraient éviter la charge d'approvisionner l'armée. » De fait, Charles fut couronné le 17 juillet, le lendemain de son arrivée, et dut utiliser une des couronnes du trésor. « Et s'il avait attendu, dit Jeanne, il aurait eu une couronne mille fois plus riche. » Cette plus riche couronne lui fut apportée trop tard pour la cérémonie (*fuit ei apportata post ipsum*). Le roi effectivement demeura quelques jours à Reims, et la riche couronne peut lui avoir été apportée en cette ville ou plus tard. Il n'y a rien de symbolique ou de mystique dans ces réponses de la Pucelle relativement à cette pièce d'orfèvrerie. Cependant le père Ayroles suppose qu'elle parla sous forme d'allégorie, faisant allusion à l'accroissement de pouvoir que le roi aurait reçu après cette consécration, si au lieu de s'en retourner vers la Loire, il avait écouté la Pucelle et marché sur Paris. C'est une hypothèse impossible ; car pour omettre toute autre objection, le roi *reçut* bien la riche couronne, quoique non à temps pour la cérémonie. A ce moment par-dessus tout, la Pucelle désirait ne pas le voir s'attarder à Reims, mais surtout marcher sur la capitale.

Les juges cependant avaient entendu dire quelque chose d'une couronne et du secret. Or, dans une lettre italienne de la mi-juillet 1429, lettre remplie d'horreurs inimaginables, dont un prétendu massacre à Auxerre, il y a un curieux récit. La Pucelle demanda à l'évêque de Clermont, chancelier en 1428, une couronne, celle de saint Louis, qui, d'après ce qu'elle déclara, était en sa possession. L'évêque dit

(comme M. France) « qu'elle avait eu un mauvais rêve. » La Pucelle demanda une seconde fois la couronne et un orage de grêle s'abattit sur Clermont. Une troisième fois elle écrivit aux habitants, annonçant de pires événements si la couronne n'était pas rendue. Elle en décrivait la configuration et la forme exacte, et l'évêque, voyant que tout était connu, « ordonna que la couronne fût envoyée au roi et à la Pucelle. »

M. Lefèvre-Pontalis qui a édité ces lettres italiennes, fait remarquer que sous la dénomination d'évêque de Clermont, ex-chancelier, le chancelier actuel, l'archevêque de Reims, était désigné. « Cette histoire, écrit-il, n'est-elle point la déformation de quelque fait inconnu, négligé par les contemporains et qui instantanément a pris le chemin de la légende ? »

D'après le témoignage de Jeanne d'Arc précédemment cité, cela paraît être la vraie explication. Il y avait une riche couronne qui manqua pour le couronnement, mais qui plus tard fut apportée au roi. Elle ajouta que sans parjure elle ne pouvait dire si elle avait vu cette couronne ou non.

Il est amusant et romantique de supposer que Jeanne, grâce à ses Voix, avait découvert que l'archevêque de Reims gardait pour lui une couronne qu'il avait en sa possession et qu'elle lui fit rendre le joyau, bien que trop tard pour le couronnement. On croyait ce prélat avare, et on dit que dans cette occasion il fit montre de ce « bon vieux vice de gentilhomme. »

Parmi les cadeaux offerts par le roi au chapitre de Reims après le sacre, se trouvaient un vase d'argent et une bourse renfermant treize médailles en or nouvellement frappées. En 1664, La Colombière écrit qu'il a vu une médaille d'or frappée après le couronnement en l'honneur de Jeanne, avec la devise de la Pucelle, une main tenant une épée et

l'inscription : *Consilio firmata Dei* (fortifiée par le conseil de Dieu). Il est possible que la médaille ait été frappée lors du couronnement et que des exemplaires en aient été donnés au chapitre de Reims. L'archevêque s'appropria ces cadeaux comme étant son propre casuel, mais il les rendit le 5 septembre quand il eut été démontré qu'ils appartenaient au chapitre.

Il ne s'ensuit pas nécessairement que l'archevêque ait eu en sa possession ce riche bijou royal, une couronne, et qu'il ait été obligé de le restituer après la cérémonie. Mais il n'y en eut pas moins dans l'affaire un secret qui semble percer dans la lettre italienne à travers l'enjolivement de la légende. Si Jeanne connut et révéla au roi le secret de ce Jackdaw de Reims [1], il n'est pas surprenant que l'archevêque ait plus tard attaqué sa réputation.

Le fait important néanmoins est que Jeanne voyant que ses juges avaient en tête la couronne et le secret (*après* l'examen du 1er mars), masqua le véritable secret du roi dans une allégorie sur une couronne apportée par un ange. Nous trouvons là l'origine de cette histoire. Ce sont les interrogatoires qui la lui suggérèrent, et elle parvint à cacher le secret du roi.

La cérémonie du couronnement commença au matin du 17 juillet à 9 heures. Elle est décrite dans une lettre de ce jour envoyée par Pierre de Beauvais et deux autres gentilshommes, à la reine et à la reine de Sicile. « Ce fut une admirable chose à voir que ce beau mystère, car ce fut aussi solennel et aussi bien orné par tout ce qui s'y rapportait que si cela avait été disposé une année auparavant. » Tout d'abord, le maréchal de Boussac, avec de Rais, Gravile, et l'amiral, accompagnés d'une suite nom-

[1] Personnage d'un poème satirique anglais.

breuse, tous en armes et bannières au vent, partirent à cheval au devant de l'abbé qui apportait la sainte ampoule. Ils entrèrent sur leurs montures dans la nef de la cathédrale et mirent pied à terre à l'entrée du chœur.

L'archevêque de Reims fit prêter le serment du couronnement, puis couronna et oignit le roi, pendant que toute l'assistance criait *Noël!* « et les trompettes se mirent à sonner si bien qu'on aurait pu croire que les voûtes allaient craquer. Et toujours durant ce mystère, la Pucelle se tint près du roi, son étendard à la main. C'était une belle chose que de voir les gracieuses manières du roi et de la Pucelle. » D'Albret tenait l'épée, d'Alençon donna au souverain l'accolade de chevalier : Guy de Laval fut créé comte. Quand le roi eut été couronné et sacré, la Pucelle s'agenouillant, lui embrassa les genoux, pleurant de joie et en disant ces paroles : « Gentil roi, maintenant est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que je fisse lever le siège d'Orléans et que je vous amène en la cité de Reims pour recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes le vrai roi et celui auquel le royaume de France doit appartenir. »

« Et une grande pitié vint à ceux qui la virent ainsi et beaucoup pleuraient. »

Nunc dimittis !

Une grande pitié vint à tous ceux qui la virent et qui entendirent ces simples paroles ; car en moins de trois mois elle avait réalisé le rêve de sa pieuse enfance, elle avait accompli les tâches qu'au dire de Dunois elle avait proclamées comme sa seule mission.

Nunc dimittis !

L'ombre s'allongeait déjà derrière l'aiguille du cadran. Déjà on ne voulait plus d'elle, elle n'inspirait plus confiance ; les politiciens se mirent de la

partie, et si tardive fut la délivrance de la France, que celle qui l'avait provoquée, prévue et annoncée, ne devait pas la voir.

Tenue en échec par le roi et le conseil, elle ne pouvait prendre Paris. Mais comment admirer assez la finesse des critiques historiques qui maintiennent que Jeanne était une simple visionnaire, rejeton d'une race débile, qui n'accomplit rien qui n'ait été facile à faire ? En mars, la cause du dauphin et d'Orléans avait paru désespérée à des observateurs désintéressés. S'ils avaient pu lire les dépêches de Bedford à son gouvernement, ils auraient su qu'il n'en était pas ainsi. Mais aux yeux de Dunois lui-même, l'Angleterre devait l'emporter par le simple effet de son prestige. La ligne de la Loire allait être torcée, Orléans tomber et le Dauphin vagabonder de ville en ville. La Pucelle vint, et en moins de trois mois c'était au tour de Bedford de penser que la cause de l'Angleterre était presque désespérée ! La Pucelle vint et gagna la course à Reims où les Anglais désiraient faire couronner leur roi enfant. Le prestige de Charles se trouva tellement rehaussé, qu'en dépit de ses atermoiements, le fainéant recouvra les villes autour de Paris et ainsi étouffa presque la vie dans la capitale. Ces villes ne devaient plus être reperdues, les coups donnés sous l'impulsion de la Pucelle, d'après le propre témoignage de Bedford, quatre ans plus tard, étaient paralysants et réellement fatals. Jeanne frappa ces coups grâce à cette force de volonté sans pareille, à cette ténacité dans la décision qui n'aurait pu facilement exister dans la jeune fille embarrassée, « docile », «ondoyante et diverse», facile à conduire, aisée « à diriger » et à distraire, qui remplace la vraie Jeanne d'Arc dans l'imagination de quelques historiens modernes.

Un curieux petit incident domestique eut lieu

à Reims. Le père de la Pucelle, Jacques d'Arc, s'en vint pour voir sa fille dans l'épanouissement de sa gloire et reçut du roi un cadeau considérable en argent. Jacques paraît avoir pensé qu'il aurait pour son argent un plus agréable séjour à Reims, pays du bon vin, qu'à Domrémy, et il y resta jusqu'au 18 septembre, vivant à son aise à l'hôtel de *l'Ane rayé*. La bonne ville paya encore sa note à Alice Moreau, une veuve qui tenait l'hôtellerie en face de la cathédrale, et on lui fournit un cheval pour s'en retourner à Domrémy. On peut croire que dans le caractère austère de ce brave homme, il y avait les éléments d'un bon vivant.

Note.—Le chroniqueur italien désigne l'évêque de Clermont (voulant dire l'archevêque de Reims) comme tenant en sa possession la couronne de saint Louis. La seule couronne de saint Louis que je connaisse est à la famille royale de Saxe. Elle fut donnée par le saint aux dominicains de Liège. Il y a huit épais fleurons d'or qui alternent avec autant d'anges en argent. Elle renfermait un morceau de la vraie croix et est sertie de rubis, de saphirs, d'émeraudes et de pierres gravées gréco-romaines. Peut-on s'imaginer que les dominicains de Liège envoyèrent cette couronne pour servir au couronnement, et qu'elle arriva trop tard ?

CHAPITRE XVI

LA CAMPAGNE DES DUPES

C'EST le jour même du couronnement (17 juillet) que l'ombre commença à s'étendre sur le chemin de la Pucelle, de Laval, de d'Alençon et de leurs amis. Il était convenu que la marche sur Paris aurait lieu le 18 juillet. Bedford savait tout cela et il l'annonça au conseil anglais de Londres. Pierre de Beauvais à Reims, à la date du 17, avait fait part des mêmes nouvelles à la reine de France et à sa mère. Mais en ce même jour il était venu une ambassade du duc de Bourgogne pour négocier officiellement la paix. Beauvais annonça l'arrivée de cette ambassade ; le pape Pie II en parle dans ses mémoires. La Pucelle elle-même désirait la paix avec la Bourgogne ; avec les Anglais, disait-elle, cette paix ne pourrait être signée que lorsqu'ils seraient retournés dans leur pays. Sur ce point ses idées étaient très nettes, contrairement à celles du roi et de ses sots conseillers. Ils étaient dupes d'un rêve de paix avec l'Angleterre.

Jeanne avait écrit au duc le 27 juin, et sa lettre avait été traitée avec mépris ; elle en dicta une autre de Reims le jour du couronnement. « Hault et redoubté prince, duc de Bourgoingne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain seigneur, que le roy de France et vous, faciez bonne paix ferme, qui dure

longuement... Prince de Bourgoingne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que requerir vous puis, que ne guerroiez plus ou saint royaume de France... Tous ceulx qui guerroient oudit saint royaume de France, guerroient contre le roy Jhesus, roy du ciel et de tout le monde. » La Jeanne d'Arc de Shakespeare peut être plus éloquente mais pas plus enthousiaste :

« *See, see the pining malady of France ;*
Behold the wounds, the most unnatural wounds,
Which thou thyself hast given her woful breast !
Oh, turn thy edgèd sword another way ;
Strike those that hurt, and hurt not those that help ! »[1]

Le duc n'était pas homme à tenir compte de la Pucelle, et la paix qu'elle désirait ne fut qu'une fatale erreur diplomatique.

Charles perdit quatre jours avec les envoyés bourguignons (jusqu'au 21 juillet), tandis que le cardinal Beaufort dès le 15 du même mois marchait avec 3.500 Anglais de Calais sur Paris. Bedford s'était empressé d'aller à leur rencontre. Déjà le duc de Bourgogne était en train de concentrer et d'équiper des troupes pour soutenir Paris contre le roi ; le 8 juillet, il reconnaissait avoir reçu 20.000 livres tournois du conseil anglais. Le 14 juillet, il fit rappeler à Paris dans une grande réunion la vieille histoire du meurtre de Jean sans Peur ; la populace fut excitée à la haine contre Charles VII ; le duc se plaignit de cette perte cruelle et tout le monde prêta serment de fidélité à Bedford.

Trois jours après les envoyés du duc faisaient

[1] Voyez, voyez la maladie de langueur de la France ;
Contemplez ces blessures, les plus épouvantables,
Que vous-même avez faites à sa pauvre poitrine !
Oh ! tournez ailleurs votre glaive aiguisé,
Frappez ceux qui blessent, épargnez ceux qui aident !

semblant de conclure la paix avec Charles VII à Reims! Il semble incroyable que le roi et le conseil aient pu être trompés par une dissimulation aussi apparente. Bourgogne concentrait son armée près d'Amiens, et, tandis qu'il feignait de faire la paix, il envoyait des recrues picardes à Bedford. Ce dernier entrait dans Paris le 25 juillet avec les troupes anglaises.

Le duc avait ainsi volé trois jours précieux, et on avait probablement agité la question de la réunion d'une conférence à Arras en août, pour des négociations franco-bourguignonnes. A cette conférence ou plus tard, des propos en l'air avaient été tenus à Charles. L'Angleterre pourrait s'associer à cette paix et rendre à la France le duc d'Orléans captif!... Des forces françaises avaient, paraît-il, arraché à la ville d'Évreux, clef de la Normandie, en juin-juillet, une capitulation à terme; mais les atermoiements du roi et l'habile tactique de Bedford détruisirent l'effet de ce succès dû sans doute à l'énergie du connétable et de La Hire.

Quittant alors Reims le 21 juillet, le roi et la Pucelle, après le voyage traditionnel à Saint-Marcoul où Charles toucha les écrouelles, entrèrent à Soissons le 23 juillet. La Pucelle, dit Cagny, faisait marcher le roi sur Paris. Entre temps l'importante ville de Compiègne, au nord-est de Paris, place aussi forte qu'Orléans, avait été sommée de se rendre (22-25 juillet), et négociait sa reddition, de même que Château-Thierry, à dix lieues au sud de Paris, et important à cause de son pont fortifié sur la Marne. Un réseau de rivières entourait l'armée et il était d'une urgence capitale de s'assurer des ponts. Cependant, de Soissons, l'armée, sous l'influence déplorable des favoris du roi, devait battre en retraite vers son séjour de prédilection sur les bords de la Loire.

Tous avaient le désir d'abandonner la grande entreprise, rendue déjà plus ardue par les renforts anglais parvenus à Paris.

Le 1er août, Charles traversa la Marne à Château-Thierry. Il ne marcha ni sur Compiègne qui s'apprêtait cependant à le recevoir, ni à travers les plateaux du Valois par Crépy et Senlis; il tourna court en plein midi vers sa chère Loire, tout comme il l'aurait fait à Troyes si la Pucelle n'avait par la terreur provoqué la capitulation de cette ville. Il séjourna à Château-Thierry du 29 juillet au 1er août. Le dernier jour de juillet, « en faveur et à la requête de notre bien-aimée Jeanne la Pucelle », il accorda la remise des taxes aux villages de Greux et de Domrémy. Cette faveur dura jusqu'au règne de Louis XV.

Faisant faire demi-tour d'abord au flanc, puis ensuite à l'arrière de l'armée qui marchait sur Paris, le roi se dirigea vers la Loire, entraînant Jeanne au désespoir. Le 2 août, il était à Provins et pouvait espérer que le pont de Bray, au-dessus de Montereau, assurerait sa retraite vers le sud. Il flâna aux environs jusqu'au 5 ou 6 août.

La Pucelle, dans une lettre à Reims datée « du 5 août, sur la route de Paris », traduit ses émotions. Elle essaye de calmer les légitimes appréhensions causées aux habitants de cette ville par cette retraite du roi, qui, désertant sa cause, l'abandonnait de la sorte, ainsi que Soissons et d'autres cités, à la merci du duc de Bourgogne. « Chers et bons amis, bons et fidèles Français, la Pucelle vous envoie de ses nouvelles... Je ne vous abandonnerai pas tant que je vivrai. Il est vrai que le roi a fait une trêve de quinze jours avec le duc de Bourgogne, qui doit à l'expiration de celle-ci lui remettre pacifiquement la ville de Paris. »

La date de cet armistice et de la promesse est

inconnue. Charles et ses conseillers, dupes comme ils l'étaient, pouvaient-ils aussi facilement accepter d'être déçus par le duc de Bourgogne, et s'ils comptaient sur la reddition de Paris dans quelques jours, pourquoi s'en allaient-ils vers la Loire ? Ou bien racontaient-ils une fausse histoire à la Pucelle dans le but de la calmer ? Elle n'était pas toujours facile à tromper, ainsi qu'elle le fit bien voir au moment des manœuvres secrètes pour la feinte sur Saint-Laurent, à Orléans ; d'ailleurs, était-elle trompée ? « Bien que la trève soit conclue, je ne suis point contente, écrit-elle, et il n'est pas certain que je la tiendrai. Si je la tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du roi, et dans le cas où ils n'abuseront pas le sang royal, car je maintiendrai en bon ordre l'armée du roi pour qu'elle soit toute prête à l'expiration des quinze jours, s'ils ne font pas la paix. » Elle tint sa parole. Elle recommande aux gens de Reims d'avoir confiance en elle, et bon courage, et aussi de lui faire savoir s'il y a des traîtres parmi eux.

Comme envoyée du Ciel, elle parle haut et ferme. Tout le monde lui répète que c'est elle qui a réuni les troupes (c'est bien elle en effet), et bien qu'il s'agisse de l'armée du roi, ses paroles semblent traduire une autorité supérieure. En fait, son intervention et celle des jeunes chevaliers qui lui étaient dévoués et la soutenaient, furent la cause de la cohésion de cette armée. Si l'on trouve son ton un peu haut, il faut se rappeler aussi qu'elle avait seulement dix-sept ans, et qu'en mettant à part ses entretiens avec les Êtres célestes, ses succès furent sans précedents et ses idées celles du gros bon sens. Les tactiques militaire et politique dictaient à la fois une marche sur Paris, mais les premiers principes de la guerre ne trouvaient aucune créance auprès d'un roi trompé. On a avancé

que « l'armée avait grand'faim et ne trouvait rien à manger dans ces campagnes ravagées, dans ces villes pillées. On s'apprêtait, faute de vivres, à faire retraite et à regagner le Poitou ». Mais « jamais la nourriture ne manqua pendant la campagne de la Pucelle », écrit un contemporain. Cette explication de la retraite n'en est pas une, et rien dans le caractère de La Trémoïlle, ce maître du roi, ne contredit l'opinion d'après laquelle ce favori aurait été acheté par le duc de Bourgogne avec lequel sa famille était en relations étroites. Quant au duc, loin d'avoir l'intention de rendre Paris au roi, il aidait Bedford, ainsi que nous l'avons vu, en hommes et en argent, et «levait des troupes sur ses sujets et ses alliés. »

La tactique de la Pucelle était la vraie, sans qu'il fût besoin d'inspiration. Mais elle ne pouvait sauver le roi ni lever son étendard contre sa volonté. Le 3 août, on s'était alarmé à Reims à la nouvelle que Charles s'apprêtait à abandonner la route de Paris, et le 4 août, on en envoyait la nouvelle à Châlons et à Laon.

Une preuve extraordinaire du laisser aller à la guerre au quinzième siècle, est le peu d'attention ou même l'indifférence complète apportée aux fortifications de Paris. Depuis Patay, le 18 juin, la ville restait ouverte à un coup de main. Bedford avait montré une inquiétude fébrile, et ses lettres au conseil privé d'Angleterre l'indiquent bien, particulièrement celle du 16 juillet. Cependant ce n'est qu'à la première semaine de septembre que le journal d'un savant Bourguignon de Paris (appelé d'habitude le *Bourgeois de Paris*) contient la mention d'un sérieux commencement de fortification des portes et des ouvrages avancés extérieurs ou boulevards.

De Paris, le cardinal Beaufort se mettait en

route le 3 août avec sa suite pour Rouen. Ce voyage, si les chefs français avaient montré la moindre énergie en envoyant quelques éclaireurs à cheval, aurait dû se terminer par la capture de ce haut prélat. Au contraire, le 4 août, Bedford pour se défendre, prend l'offensive et conduit les croisés du cardinal contre l'armée française en Brie. Au matin du 6 août, Charles, qui n'était point disposé à se mesurer avec Bedford, se trouvait dans le voisinage de Provins, dans l'intention de passer la Seine au pont de Bray. Mais pendant la nuit un fort détachement anglo-bourguignon avait occupé la tête du pont.

Le parti de Jeanne, comprenant René, duc de Bar, qui s'était joint au roi, le comte de Vendôme et Guy de Laval, se réjouissait de voir coupée la retraite sur la Loire, car la décision de battre en retraite était contraire à leur volonté et à leurs désirs et aussi à la tactique des autres chefs et capitaines.

Les favoris du roi marchaient désormais sur Paris contre leur gré, en s'en retournant par La Ferté, Château-Thierry, Crépy-en-Valois. La foule, dit Dunois, accourait pour accueillir le roi avec de joyeux cris de *Noël!* (10–11 août). Le peuple du Valois pouvait bien croire que le roi et la Pucelle étaient venus comme par miracle mettre fin à leurs souffrances, qui devaient durer pour eux et leurs descendants autant que la lutte entre le pouvoir royal et la puissance féodale. Quoi qu'il en soit, entre Crépy et La Ferté, la Pucelle chevauchant avec Dunois et l'archevêque de Reims, aussi pleine d'espoir qu'eux-mêmes, dit : « Voici un bon peuple, je n'en ai jamais vu qui se réjouît si fort de l'arrivée du noble roi. Ah ! puissé-je être assez heureuse, quand mon dernier jour sera venu, pour être ensevelie dans cette contrée ! » Elle ne

devait jamais recevoir « les chers et désirés embrassements de notre mère la Terre ! »

« Jeanne, en quel lieu croyez-vous mourir ? » demanda le chancelier qui pouvait penser qu'elle s'imaginait en avoir reçu communication de son conseil. On faisait courir sur elle la légende d'une de ses prophéties, d'après laquelle elle mourrait dans une bataille en Terre sainte. La seule chose qu'elle eût prédit sur elle-même, c'est qu'elle « ne durerait qu'une année ou un peu plus »; elle n'avait point dit qu'elle mourrait.

« Où il plaira à Dieu, répondit l'héroïne, qui lors même qu'elle l'aurait su, n'aurait rien fait pour empêcher le cours de sa destinée. Je ne suis assurée ni du temps ni du lieu, pas plus que vous ne l'êtes vous-même. Ah ! plût à Dieu mon Créateur que je puisse maintenant déposer mes armes, m'en aller servir mon père et ma mère, et garder leur troupeau avec ma sœur et mes frères qui seraient si heureux de me revoir ! »

Deux des frères de la Pucelle l'avaient accompagnée depuis le commencement de sa campagne militaire, et nous ne savons pas si elle avait une sœur vivante, bien qu'elle ait eu à Ceffonds un frère et une belle-sœur, souvent appelée « sœur » à cette époque. La mémoire de Dunois doit l'avoir trompé. Elle ne dit pas (et d'ailleurs Dunois ne le lui fait pas dire) qu'elle croyait sa mission terminée. Elle ne la considéra jamais comme telle, et si à aucun moment en 1431 elle avait pu s'échapper de prison, elle aurait repris les armes. Ce jour-là néanmoins elle eût désiré que la volonté de Dieu lui permît de retourner vers son père et sa mère. C'était là un sentiment bien naturel et touchant qui, parmi les pénibles atermoiements des hommes politiques, devait avoir souvent rempli son cœur. Pendant plus

d'une année certes, sans cesser, elle lutta contre le scepticisme et la lenteur humaines, fréquemment exténuée et dans les larmes. Mais sa ténacité était indomptable. Par la simple force de sa volonté, elle avait traîné le roi à la victoire ; peut-être même ce fut là le plus grand prodige parmi les nombreux actes merveilleux de cette jeune fille de dix-sept ans.

Le caractère de lâche indolence du roi se trouvait proportionnellement autant au-dessous du niveau commun, que l'énergie de la Pucelle se trouvait au-dessus. Il reçut de Bedford une lettre d'une brutalité calculée avec des insultes susceptibles d'enflammer le cœur d'un poltron. Le régent avait l'insolence d'accuser Charles d'être l'auteur de toute la misère de la France, de tous les malheurs produits par les réclamations injustifiées de l'Angleterre. Il le défiait en le priant de fixer un endroit pour une rencontre dans la Brie où se trouvaient alors les deux armées, ou bien dans l'Ile-de-France. Il s'adresse ainsi à son ennemi : « Vous qui d'habitude vous appeliez dauphin et qui maintenant prenez le titre de roi. » Il lui reproche le crime de Montereau et ce fait de traîner avec lui « des gens sans aveu et superstitieux, une femme déréglée et dissolue dans ses mœurs, vêtue en homme, avec un frère mendiant apostat (le frère Richard). Tous deux, selon la sainte Écriture, sont abominables à Dieu. » Les hommes de la maison de Lancastre qui s'élevèrent au trône par le vol et l'assassinat, espéraient le conserver par la persécution religieuse. Peut-être aucun hypocrite ne l'est-il consciemment et les voleurs de deux couronnes étaient vaillants et foncièrement pieux.

Dans cette lettre visiblement écrite pour amener Charles à combattre en rase campagne, ou peut-être plutôt dans le dessein de le pousser à recommen-

cer la charge furieuse de Rouvray contre un camp fortifié, Bedford ne faisait rien pour augmenter la terreur de ses propres soldats comme on le lui a étrangement reproché. On a dit qu'il avait transformé la Pucelle « en une créature surhumaine, terrible, épouvantable, en une larve sortie de l'enfer et devant qui les plus braves pâlissaient. » Bedford n'était pas si simple. Il parla de la Pucelle non pas comme d'un fantôme infernal, mais comme d'une virago superstitieuse, dissolue, portant des habits d'homme. Dans une lettre privée que plus tard (en 1433) il adressait au gouvernement anglais, il attribue les désastres éprouvés par ses armées « à l'incertitude de ses soldats au sujet d'un disciple et suppôt du Diable appelé la Pucelle, qui employait de faux enchantements et la sorcellerie. Cette impression qui les déconcerta, non seulement diminua de beaucoup le nombre de nos hommes là-bas (à Orléans), mais encore enleva d'extraordinaire façon le courage à ceux qui restaient, et poussa le parti adverse et les ennemis à s'assembler tout de suite et en grand nombre. » Depuis le commencement de mai les Anglais avaient continuellement annoncé à la Pucelle qu'ils la brûleraient s'ils pouvaient la prendre. Cette menace eut pour effet d'accroître son ardeur à se mesurer de plus près avec ces pieux et aimables gens. « Je crie : *Sus aux Anglais !* et j'y vais moi-même. » Mais son roi n'était pas piqué par les insultes au point de montrer un tel courage.

Bedford écrivit à Charles, de Montereau, ville qu'il quitta le 7 août en s'en retournant à Paris. Le 13 août, l'armée française était entre Crépy et Paris, l'armée anglaise entre Paris et Dammartin. Du 14 au 16, elles se firent face, les Anglais demeurant sur Senlis qu'ils occupaient, les Français sur la hauteur de Montépilloy, sur la route de Crépy

à Senlis. Le soir du 14, d'Alençon, Vendôme, la Pucelle et d'autres capitaines avec 6.000 hommes passèrent la nuit à Montépilloy. On compte qu'il y avait de 8.000 à 9.000 Anglais. De légères escarmouches se produisirent dans la soirée. Le jour suivant les Français entendirent la messe en plein champ (c'était le jour le l'Assomption), et à l'issue de l'office ils s'attendaient au combat. La Hire s'avança avec un parti de cavalerie, mais il trouva les Anglais dans un camp retranché et fortifié de palissades avec une rivière en guise de fossé pour garder leur arrière. Bedford, après tout, ne se souciait pas d'un combat chevaleresque en rase campagne. Il avait l'avantage du nombre et d'une position retranchée, et sans doute il espérait amener les Français à renouveler la folle équipée de Rouvray. Mais ceux-ci n'étaient plus assez insensés pour attaquer une force supérieure établie derrière des terrassements et des palissades, et ils ne pouvaient décider les Anglais à abandonner leur position sauf pour des escarmouches.

Quand la Pucelle vit que les Anglais ne voulaient pas sortir, elle s'en alla en avant, sa bannière en main et frappa leur palissade. Les provocations n'étaient point susceptibles d'amener la bataille, et elle fit replier l'avant-garde sur le corps principal de l'armée française. Avec d'Alençon, elle envoya aux Anglais un message pour annoncer que les Français se retireraient, afin de leur permettre de se déployer et de prendre du champ ; mais l'ennemi n'accepta pas, et c'est probablement à cause de cela que Monstrelet dit qu'elle était à l'occasion incertaine, soit de se battre, soit de n'en rien faire. Comment Monstrelet savait-il ce qui se passait dans l'esprit de la Pucelle ? il ne nous en informe pas. En fait, Jeanne voulait combattre en rase campagne, tout comme Talbot, à la veille de Patay, l'avait proposé

aux Français, s'ils avaient consenti à quitter leur colline. Elle n'avait point l'intention de demander à une troupe plus faible d'en charger une plus forte et à l'abri de retranchements. Cagny, qui décrit ces événements, donne d'habitude à d'Alençon et à la Pucelle la principale place. Chartier, le chroniqueur officiel, assigne le commandement du corps le plus important à d'Alençon et à Vendôme. René, duc de Bar, les maréchaux de Rais et de Boussac, avaient aussi des commandements. L'avant-garde, seule active, était conduite par la Pucelle, d'Albret, Dunois, La Hire et d'autres capitaines. Le roi — visible à quelque distance — était convenablement protégé par l'héroïque Charles de Bourbon et le gros La Trémoïlle. Un nuage épais de fumée cachait les escarmouches, qui prenaient fin à la tombée de la nuit.

Le jour suivant, Bedford conduisit son armée à Paris, et de là il se dirigea vers le nord pour s'assurer d'Évreux, clef de la Normandie, où le parti français conduit par le connétable devenait actif et dangereux (27 août). Le roi et la Pucelle, entre le 18 et le 22 août, reçurent la soumission de Compiègne, de Senlis et de Beauvais, chassant de cette dernière ville l'évêque, Pierre Cauchon, qui bientôt prit une revanche efficace. Monstrelet fixe à cette date la mission pacifique de l'archevêque de Reims auprès du duc de Bourgogne à Arras. L'archevêque fut leurré comme d'ordinaire et l'on perdit du temps, mais les cités gagnées par la Pucelle ne furent plus perdues par la suite, et elles mirent Paris en grand danger.

A Compiègne, Charles flâna, et (le 28 août) il s'empêtra dans un réseau de trêves avec le duc de Bourgogne. Tout en consolidant son pouvoir en Normandie, Bedford laissa 2.000 Anglais pour tenir Paris sous le commandement de son chancelier de

France, Louis de Luxembourg. Le principal gain du roi fut Compiègne, qui se montra comme Orléans d'une fidélité aussi tenace et fut une épine aiguë au pied des Anglais. Le peuple choisit comme commandant Guillaume de Flavy, qui remplit bien son devoir envers eux, mais Charles préféra La Trémoïlle, qui, d'après certain récit, ayant été démonté à Montépilloy dans une escarmouche, ne fut malheureusement pas pris. Flavy eut l'active besogne du commandement, mais quant à la paye, La Trémoïlle garda probablement la part du lion.

Tandis que le roi et son entourage étaient en train de négocier avec Bourgogne les étranges trêves dont nous nous occuperons, tandis que Vendôme prenait la cité de Senlis que Bedford n'essaya pas de défendre, La Pucelle éprouvait un grand chagrin au sujet de la longue attente du roi à Compiègne ; et il « sembloit à sa manière que il fust content à icelle heure de la grâce que Dieu lui avoit faicte, sans autre chose entreprendre », dit le chroniqueur du duc d'Alençon.

Nous pouvons pénétrer les conseils du roi, toujours effrayé à l'idée d'une bataille, espérant acheter le duc de Bourgogne. C'était la politique de l'archevêque de Reims et, sur ce point, de la Pucelle, de détacher du parti anglais ce grand feudataire de la France, pour faire la paix entre tous les sujets de la même patrie.

La politique de Bourgogne consistait à contrebalancer les pouvoirs de l'Angleterre et de la France, et à augmenter son territoire aux dépens de cette dernière. Enfin, le but de la politique de La Trémoïlle était de tenir Charles dans sa main ; là résidait sa sécurité à l'égard de ses nombreux ennemis. Mais comme Bourgogne aidait toujours l'Angleterre, on ne pouvait obtenir de paix sûre avec lui « qu'à la pointe de la lance. »

La veille du départ de Jeanne de Compiègne pour l'attaque de Paris, survint un malheureux incident. Elle reçut une lettre du comte d'Armagnac lui demandant qui était, de son avis, le vrai pape. Elle aurait dû répondre à cette question comme elle l'avait fait pour les demandes du duc de Lorraine ayant le caractère médical : « Ce n'est point là mon affaire. » Martin V était pape, mais d'Armagnac avait le dessein particulier de soutenir les prétentions du successeur de l'antipape Benoît XIII, et il avait été récemment excommunié par Martin. Il se peut que d'Armagnac ait pensé couvrir ainsi son retour à Martin de l'approbation de la Pucelle, qui n'ayant pas le temps de s'occuper de sa lettre d'explication, dicta une réponse le pied dans l'étrier. Le comte avait fait mention de trois papes possibles; si Jeanne avait eu un clerc comme secrétaire (elle en avait bien un, Mathelin Raoul, mais c'était un soldat portant l'armure), il lui aurait appris que Martin était le vrai. Mais elle répondit qu'elle ne pouvait trancher la question en ce moment ni jusqu'à ce qu'elle eût eu quelque repos à Paris ou ailleurs. Il lui faudrait alors envoyer quelqu'un. « Et je vous feray savoir tout au vray auquel vous devrez croire, et que en aray sceu par le conseil de mon droiturier et souverain Seigneur, le Roy de tout le monde. » Jeanne dicta sa réponse à la hâte et sans y réfléchir.

Ses juges pouvaient la trouver et ils la trouvèrent en effet coupable d'une extrême présomption. Les clercs étaient d'avis que l'Église savait quel était le vrai pape et que Jeanne n'avait pas le droit de prétendre à une information particulière du Ciel. Son intention était sans doute de donner une réponse polie à un grand prince, mais le sens apparent de ses paroles pouvait être utilisé par ses ennemis. A son procès, quand on lui demanda

qui elle croyait être le vrai pape, elle demanda : « Est-ce qu'il y a deux papes ? » Elle se souvenait peu de sa lettre et de ce qu'elle avait dit à l'envoyé de d'Armagnac que les soldats voulaient jeter à l'eau, probablement parce qu'il leur faisait perdre leur temps. Son esprit était tout à ses projets militaires. Elle dit donc au duc d'Alençon en la même façon qu'à Orléans avant l'attaque de Meung : « Mon beau duc, faites appareiller vos gens et ceux des autres capitaines, car par mon martin, je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu. » Ce juron de dame, *par mon martin*, est souvent mis sur les lèvres de la Pucelle par Cagny, le chroniqueur de d'Alençon, qui dictant son récit sept ans après les événements, dut faire appel à des souvenirs relativement récents, les siens, ceux de son chef et de leurs amis ; il est également probable que d'Aulon lui fournit quelques renseignements.

Le 23 août, d'Alençon et la Pucelle, avec une belle compagnie d'hommes d'armes, laissèrent le roi à Compiègne et allèrent rejoindre les troupes de Vendôme qui s'étaient assurées de Senlis. Le 26 août, ils arrivèrent à Saint-Denys, la ville du saint patron de la France dont le nom servait de cri de guerre à ses soldats et dont la cathédrale, tombeau de ses rois, contenait la tête du martyr. Il y avait dans l'abbaye de Saint-Denys, à moins que Bedford ne l'eût mise en lieu sûr, la couronne de Charlemagne, et Jeanne, dans cette cité désertée par les Anglo-Bourguignons, y fut marraine et tint sur les fonts baptismaux deux petits Armagnacs.

Quand la Pucelle eut fixé son état-major à Saint-Denys, le roi quitta tristement Compiègne pour Senlis ; « il semblait qu'il fut conseillé au contraire du vouloir de la Pucelle, du duc d'Alençon

et de ceux de leur compagnie. » Il semble qu'alors Bedford retira la garnison anglaise de Paris, laissant la ville aux mains des Bourguignons.

Il y avait constamment des escarmouches avec la garnison de la ville, en maints endroits. Tous les jours la Pucelle faisait des reconnaissances, cherchant un point d'assaut avec d'Alençon, tandis que ce dernier allait rendre visite sur visite au roi, le suppliant de venir à Saint-Denys. Il fallait de toute nécessité qu'il se montrât devant sa capitale, mais il éluda ce devoir. En attendant, le 28 août à Compiègne, un armistice avait été conclu entre Charles et le duc de Bourgogne : les Anglais avaient le droit d'y adhérer si cela leur plaisait. On permettait au duc de prendre sous sa sauvegarde toute la Picardie avoisinant ses marches du nord depuis l'Oise jusqu'à la mer. Charles pouvait attaquer Paris, mais le duc se réservait le droit d'aider les Anglais avec les forces bourguignonnes de la ville. C'est là un arrangement inexplicable, le roi de France accordant au duc, au bénéfice de l'Angleterre, le droit de l'empêcher d'entrer dans sa propre capitale. Mais Charles s'était flatté d'avoir gagné Bourgogne, en lui rétrocédant la ville de Compiègne qui n'accepta point l'arrangement.

Cette armistice de Compiègne (28 août) devait durer jusqu'à la Noël, et fut prolongé par la suite jusqu'à la mi-mars ou la mi-avril 1430. Charles, nous le répétons, essaya alors de remettre Compiègne aux mains des Bourguignons pendant la trêve, car il « désirait gratifier le duc de Bourgogne pour le retirer et faire départir de l'alliance de l'Anglais. »

L'archevêque de Reims et les autres conseillers du roi ne purent amener le peuple à se soumettre à cette proposition. Nous voyons combien facile-

ment le roi et ses conseillers s'apprêtaient à acheter à tout prix la bonne volonté de Bourgogne et la securité de ses alliés anglais, même en lui permettant de garder et de défendre Paris. Dans ce traité Bourgogne représentait le fourbe adroit et la France, la dupe. Le chroniqueur bourguignon Monstrelet affirme que Charles n'aurait eu qu'à se présenter à Saint-Quentin, à Corbie, à Amiens, à Abbeville et devant beaucoup d'autres cités et châteaux pour être acclamé par la majorité des habitants. Dorénavant ces villes se trouvaient comprises dans l'armistice de Compiègne. Jamais personne ne fut aussi facilement leurré que le roi et ses favoris. Ils se flattaient peut-être que la possession de Compiègne par le duc de Bourgogne lui aliénerait Bedford, comme l'avait fait l'offre d'Orléans en mars-avril. Mais Compiègne ne voulut pas leur servir d'enjeu.

Pour expliquer les motifs des agissements des Bourguignons, on a établi que si Bedford était resté à Paris avec la garnison anglaise, le peuple haïssait tellement les Anglais qu'il se serait rendu à Charles. Cela n'eût point été aussi facile qu'on le pense ; Paris étant aux mains des Bourguignons, le plus fort parti de la ville, ceux-ci auraient résisté à leurs ennemis les Armagnacs.

On peut faire remarquer que ces abandons continuels de Charles, ce système délibéré d'éteindre l'enthousiasme que les événements accomplis depuis le mois de mai, avaient provoqué chez les loyalistes français, avait pour but d'amener la réunion d'un congrès pour la paix universelle, congrès où l'Angleterre aurait été représentée, avec une Bourgogne favorable à la France. Mais une si heureuse pacification constituait un rêve beaucoup plus fantastique que tous ceux de la Pucelle à Domrémy. La véritable inspiration ne pouvait

se servir de paroles plus vraies que celles qu'elle employa devant ses juges : « Quant à la paix avec les Anglais, la seule possible c'est qu'ils retournent dans leur contrée en Angleterre, *ad patriam suam in Anglia*... Il y a plus dans le livre de mon Seigneur que dans ceux des clercs », et ceux qui ne savaient ni A ni B pouvaient lire cela dans le livre du Seigneur tandis que les conseillers du roi Charles en étaient incapables. « Quel avantage le roi Charles trouvait-il à reconnaître les droits de son cousin de Bourgogne sur Paris ? Nous ne le voyons pas bien clairement », dit un historien qui n'est point prédisposé en faveur de la sagesse de la Pucelle. Les savants furent aisément dupes : par la suite, comme nous le verrons, Charles dit aux habitants de Reims (où Jeanne avait eu la raison pour elle en juillet 1429) qu'on l'avait leurré jusqu'en mai 1430. On croyait à Paris, qu'au 13 août, Bedford avait renoncé en faveur de la Bourgogne à la régence de France tout en conservant le titre de gouverneur de Normandie. En fait, le 13 octobre 1426, le duc de Bourgogne avait été investi au nom de Henri VI de la lieutenance de Paris et de beaucoup d'autres villes.

Après le 28 août, le roi de France, pour se concilier le duc de Bourgogne, l'avait reconnu comme tenant Paris contre la Pucelle, tandis que la Pucelle était autorisée à attaquer Paris. Sa victoire dans ces conditions eût été un miracle, et un événement des plus fâcheux pour le roi dont le seul but était de se concilier le duc de Bourgogne. Charles en conséquence empêcha le miracle de s'accomplir. Parmi les nombreuses merveilles de l'année 1429 la diplomatie de Charles VII fut peut-être la plus singulière.

En somme, dans ces étranges traités, c'était à qui des deux partis tâcherait de tromper l'autre.

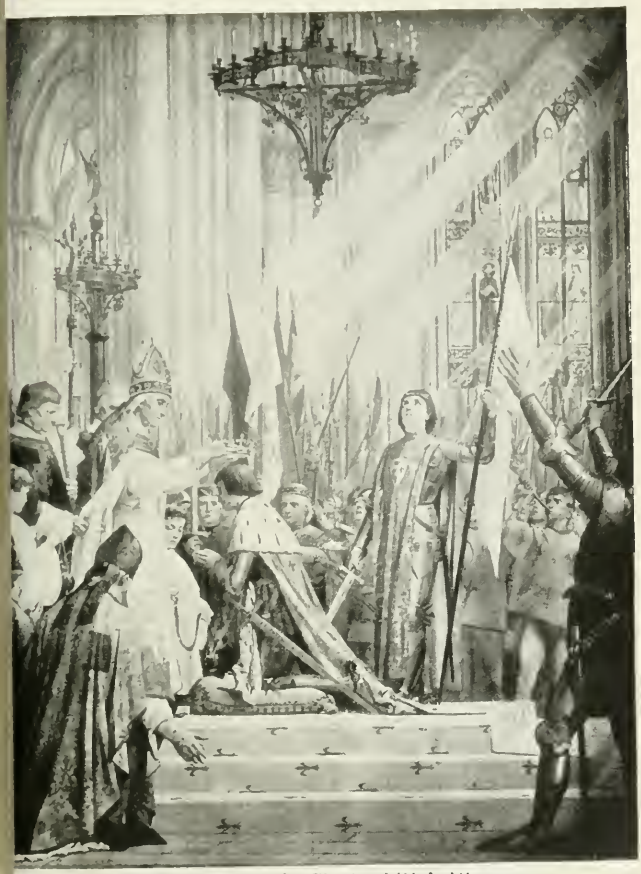

Le couronnement de Charles VII à Rheims.
(D'après le tableau de J.-E. Lenepveu, au Panthéon.)

Les membres les plus belliqueux du conseil de Charles peuvent bien avoir eu foi dans un miracle militaire ; Paris était susceptible de tomber en une journée comme les Tourelles à Orléans : car un jour seulement fut accordé pour l'assaut de Paris ! En somme, le petit cercle fermé du conseil pensa, de façon évidente, qu'aucun sacrifice n'était trop grand pour enrichir l'écrin du duc de Bourgogne, et l'on offrit la Pucelle et son prestige. L'évidence de tous ces faits est indéniable. De plus, pendant ces semaines qui se passèrent à être trompés et bafoués, l'argent pour l'entretien de l'armée était gaspillé.

CHAPITRE XVII

L'ÉCHEC DE PARIS

Au sujet de l'attaque de Paris par l'armée royale, toutes les autorités amies ou hostiles sont d'accord, que seuls le splendide courage et la ténacité de la Pucelle rachetèrent cet échec. C'est un des rares points sur lesquels elles se soient entendues. Nous mettons en première ligne le témoignage de Jeanne elle-même, et celui d'un calme observateur qui se trouvait derrière les murailles de Paris. Dans les deux partis en lutte, on fit montre de la façon étourdie dont on comprenait la guerre. A cette occasion, il est manifeste que Jeanne ne fut pas obéie, car elle comprenait la guerre mieux que les chefs, ainsi que nous le démontrerons.

Le 14 juillet, les citoyens et le clergé de Paris avaient juré fidélité à Bedford et de nouveau en son nom au chancelier de France, Louis de Luxembourg, le 26 août. Néanmoins nous avons vu que les membres de la milice urbaine ne commencèrent à fortifier les portes et les ouvrages extérieurs qu'au commencement de septembre. Le 7 de ce mois, le gouvernement anglo-bourguignon leva des subsides sur la bourgeoisie et le clergé pour le payement de la garnison qui paraît avoir été composée surtout de Bourguignons. Elle devait être considérable ; toutefois le *Bourgeois de Paris*, qui appartenait à ce parti, n'est pas de cet avis. D'Alençon somma par leurs noms les princi-

paux citoyens d'avoir à se rendre, mais sa lettre provoqua leurs railleries. A en croire un chroniqueur bourguignon qui se trouvait alors dans la ville, les forces royales commandées par d'Alençon, Laval, Gaucourt, d'Albret, de Rais, Boussac et d'autres, consistaient en 12.000 hommes qui certainement ne prirent pas tous part à l'action. Ils avaient de grandes quantités de charrettes chargées de fagots et d'autres appareils pour combler le fossé, mais il est certain que par une étrange ignorance de la guerre, l'attaque fut faite seulement sur un point entre les portes Saint-Honoré et Saint-Denys. Il n'y eut ailleurs ni contre-attaque ni feinte, bien que d'Alençon ait établi un pont sur la Seine au-dessus de Paris et que le sens commun eût dicté un assaut ou tout au moins une feinte au sud aussi bien qu'au nord.

La vérité est que les chefs n'avaient pas l'intention de donner un véritable assaut. Dans ce cas, et si la chose avait été sérieuse, ils auraient disposé canons et matériel à la faveur de la nuit comme la Pucelle le fit à Troyes, et l'attaque aurait commencé à l'aube à la façon dont Jeanne l'avait conduite pour les ouvrages extérieurs de la tête du pont d'Orléans. D'autre part, l'armée ne quitta pas ses quartiers avant le déjeuner de huit heures, et rien ne fut réellement tenté jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Si les chefs étaient zélés, ils ne comprenaient certes point la guerre comme Jeanne. Mais étaient-ils zélés ? Leurs lourds canons furent-ils mis en action ? leur déploiement de matériel de siège indiquait-il plus qu'une simple démonstration en force, afin de provoquer dans la ville l'émeute de leurs partisans ? La Pucelle elle-même a dit à ses juges qu'elle n'avait ce jour-là aucun ordre de ses Voix, « mais qu'elle y alla à la requête des

nobles qui désiraient faire une escarmouche ou *vaillance*, toutefois *elle* était bien décidée à aller plus avant et à passer le fossé. » Toute la direction ou plutôt la mauvaise direction de l'entreprise, le départ tardif, la nonchalance générale, l'attaque insignifiante sur un seul point, le manque de soutiens dans l'assaut (si essentiels, comme dit le roman militaire de l'époque *Le Jouvencel*)... tout, enfin, corrobore les paroles de la Pucelle. C'est en vain qu'elle essaya de changer une simple démonstration en une attaque à fond.

On peut sans doute avancer qu'en parlant ainsi au procès, Jeanne nia faussement avoir reçu un ordre de ses Voix et affirma contre la vérité que les nobles français n'étaient pas décidés à une attaque sérieuse. Son but aurait été ainsi de conserver la réputation de ses saints, qui ne l'avaient pas trompée, et d'amoindrir l'échec des armées du roi. Mais nous avons le témoignage d'un froid observateur qui était dans la ville, à savoir les notes contemporaines de Clément de Fauquemberque, clerc du parlement de Paris sous le gouvernement anglais. Fauquemberque était adonné à l'étude et sans ambition. Il écrit que pendant quinze ans il avait été clerc du parlement sans désirer de plus hauts emplois, suivant l'esprit de Virgile :

« *Maluit et mutas agitare inglorius artes.* »

Tout Anglo-Bourguignon qu'il était, il termine ses courtes notes sur la carrière de la Pucelle par ces mots : « Que Dieu ait pitié et miséricorde pour son âme ! » Son récit de la tentative sur Paris s'accorde parfaitement avec la propre version de Jeanne et mérite d'être rapporté en entier :

« Le jeudi 8 septembre, fête de la nativité de la mère de Dieu, les gens d'armes de Messire Charles de Valois, assemblés en grand nombre près les murs

de Paris à la porte Saint-Honoré, *espérant par commotion de peuple grever et dommagier la ville et les habitants de Paris, plus que par puissance ou force d'armes*, environ deux heures après-midi, commencèrent de faire semblant de vouloir assaillir la dicte ville. Et hâtivement plusieurs d'entre eux étant sur la Place aux Pourceaux et environ près de la dite porte, portant longues bourrées et fagots, descendirent et se boutèrent ès premiers fossés, èsquels point n'avait d'eau et jetèrent les dites bourrées et fagots dans l'autre fossé proche des murs, èsquel avait grande eau » (ou bien il y avait crue, ou bien on avait ouvert les vannes pour obtenir un fort courant de la Seine). « Et à cette heure, y eut dedans Paris gens affectés ou corrompus qui élevèrent une voix en toutes les parties de la ville de ça et de là les ponts, criant que tout était perdu, et que les ennemis étaient entrés dedans Paris et que chacun se retrahit et fit diligence de soy sauver... La-dessus se départirent des églises de Paris toutes les gens estant lors ès sermons, et furent moult espouventez et se retrahirent en leurs maisons, et fermèrent leurs huys (portes). Mais il n'y eut aucune autre agitation.

« Et demourèrent à la garde des portes et des murs d'icelle ville, ceux qui y estaient députés, et en leur ayde survinrent plusieurs autres habitants qui firent trés bonne et forte résistance aux hommes de Charles de Valois, qui se tinrent dedans le dict premier fossé étant dehors sur la dicte Place aux Pourceaux et à l'environ, jusqu'à dix ou onze heurs de nuit qu'ils se départirent à leur dommage. Et d'eux il y en eut plusieurs morts ou blessés de traits et de canons. Et entre autres, fut blessée d'un trait en la jambe une femme que l'on appelait la Pucelle, qui conduisait l'armée avec les autres

capitaines du dict messire Charles de Valois. Le plan des chefs était *de plus grever Paris par la dicte commotion que par assaut ou force d'armes*, car si pour chaque homme qu'ils avaient lors, ils en eussent eu quatre ou plus, aussi bien armés qu'ils estaient, ils n'eussent mie pris la dicte ville de Paris par assaut ni par siège tant qu'il y eut eu des vivres dedans, la cité en était bien pourvue pour longtemps, et les habitants étaient bien unis avec les gens d'armes pour résister à l'assaut ci-dessus... et on disait publiquement à Paris que le dit messire Charles de Valois avait abandonné à ses gens la dicte ville et les habitants d'icelle, grands et petits, de tous états, hommes et femmes, et que son intention était de passer la charrue sur Paris, cité du peuple très chrétien, chose qui n'est pas facile à croire. »

Cela n'est pas fantaisiste, mais c'est un récit authentique des événements : l'attaque ne fut ni sérieuse ni appuyée ; ce fut un simple effort pour provoquer une révolte et une reddition, une *vaillance* ou une escarmouche. La Pucelle, suivant ce qu'elle-même a affirmé, était seule décidée à pousser de force au combat. C'est seulement sur le tard, à huit heures, que le matin du jour de la nativité de Notre-Dame, les Français s'étant mis en route, s'arrêtèrent sur une colline appelée maintenant ou récemment la *Butte des Moulins*, et de là ils s'en vinrent disposer leurs canons au marché aux porcs probablement hors de portée derrière une crête, à deux heures de l'après-midi[1] !

Sur les murs ils pouvaient voir les Anglais, dit Chartier, rangés sous la bannière de saint Georges,

[1] Le marché aux porcs était dans le voisinage de la porte Saint-Honoré, loin de la Butte des Moulins qui est située à Montmartre, mais une hauteur voisine pouvait avoir également des moulins et porter le même nom.

quoique, suivant d'autres récits, les défenseurs aient été des hommes d'armes bourguignons et des bourgeois ou seulement des bourgeois armés avec quelque quarante ou cinquante Anglais. Le feu de l'artillerie commença vers deux heures. Dans l'après-midi, le boulevard extérieur de la porte Saint-Honoré fut attaqué et occupé, pendant que l'armée sous les ordres de d'Alençon et du prudent Charles de Bourbon restait à l'abri de l'artillerie derrière la butte, pour empêcher toute sortie du côté de la porte Saint-Denys. (Pendant que le principal corps d'armée français jouait ainsi le rôle de spectateur, on peut se demander si les Anglais avaient une centaine d'hommes dans la place.)

La Pucelle n'avait point l'habitude de se tenir à l'arrière-garde pendant une bataille. Elle porta donc son étendard à travers le premier fossé sec et profond et, traversant le remblai qui le séparait d'avec le second plein d'eau, elle sonda celui-ci avec la hampe pour en juger la profondeur, sous le feu des assiégés. L'ignorance des Français sur ce point a été attribuée à de mauvaises informations, mais qui d'un jour à l'autre peut annoncer le plus ou moins d'eau d'un fossé ? Cela dépendait des ingénieurs de la place. Le roi Robert le Bruce, qui cependant était un commandant avisé, s'était rendu compte de la profondeur de l'eau dans le fossé de Perth, avant de tenter l'attaque de nuit en janvier 1313. Cependant, quand il procéda à l'assaut, il dut sonder à nouveau cette profondeur avec sa lance, comme Jeanne d'Arc l'avait fait en plein jour, et ses hommes chargés de lourdes armures ne purent passer qu'en un endroit où ils avaient de l'eau jusqu'à la gorge.

L'assaut de Paris le 8 septembre échoua comme celui de Xaintrailles et Dunois en mai à Jargeau,

par suite de la profondeur de l'eau du fossé et du manque de ponts mobiles ou de bateaux légers d'aucune sorte. De tels bateaux étaient-ils employés à une époque aussi éloignée que 1429? Nous ne les voyons pas reproduits dans les tableaux de sièges ou dans les manuscrits du temps. Si Poton et Dunois étaient si imprévoyants à Jargeau, alors, Boussac, d'Alençon et les autres, en supposant qu'ils aient eu l'intention d'agir de façon sérieuse à Paris, furent également négligents. Ce sont choses qui arrivent. Napoléon n'avait pas songé à ferrer ses chevaux à glace au moment de la campagne de Russie; et quand à Waterloo la cavalerie française se fut emparée des canons anglais, elle ne les encloua pas, et on ne songea pas à employer les baguettes des pistolets pour mettre l'artillerie hors d'usage. Ce sont là des méprises fatales, mais à Paris les chefs français n'avaient pas l'intention de donner l'assaut; ils cherchaient simplement à voir si oui ou non la tentative de la Pucelle allait être appuyée par le parti armagnac de la ville. Le jour s'écoula comme aux Tourelles, la Pucelle, son étendard en main, dans le fossé, exposée en plein feu, sommait les habitants de se rendre. « Rendez-vous à Jésus! » disait-elle d'après ses juges, tandis que, suivant l'hostile *Bourgeois de Paris*, elle les menaçait de les faire massacrer. Sur ces entrefaites, un archer, avec les insultes les plus grossières, la visa et envoya une flèche qui lui traversa la jambe, tandis qu'avec une autre il tuait son porte-étendard. Sérieusement blessée, elle fut mise à l'abri derrière le fossé, d'où, bien après la tombée de la nuit, elle continuait à exciter ses hommes à l'assaut. Mais elle-même ne pouvait plus bouger, les renforts étaient éloignés, hors de portée, elle était incapable de les conduire. Sa

voix perçante retentissait seule dans la nuit! Et elle continuait à crier quand même, que la place était à eux, qu'elle était prise! A la fin, Gaucourt envoya des hommes pour l'emmener hors du combat où toujours, sans se lasser, elle annonçait que Paris pourrait être pris.

Les chefs n'avaient ni ses intentions ni sa ténacité! Autant que nous le savons, l'armée ne vint pas lui apporter renforts sur renforts. Le chroniqueur de d'Alençon dit que les Français eurent seulement des pertes légères, et il en fait un miracle; mais le *Bourgeois* affirme qu'il y eut cinq cents tués et blessés, et que cela fut assuré sous serment par un héraut qui vint le jour suivant demander la permission d'enterrer les morts. Il dit aussi, et cela est contradictoire, que les morts furent enlevés et brûlés. Évidemment les défenseurs de la ville, qui n'osèrent ni faire de sortie ni poursuivre, trouvèrent peu de morts, ainsi qu'on l'admet généralement.

« Les Français maudissaient leur Pucelle qui leur avait promis que sans nulle faute ils prendraient d'assaut la ville de Paris, et que tous ceux qui résisteraient seraient passés par l'épée ou brûlés dans leurs maisons. » Le même *Bourgeois,* témoin oculaire, attribue le succès aux habitants, car pour les hommes d'armes il dit qu'il y avait seulement quarante ou cinquante Anglais! Il était vigneron. Sans doute il passait la journée dans ses caves!

Il nous faut trouver le juste milieu entre les fables opposées de Cagny et du *Bourgeois.* On n'entend point parler de pertes parmi les nobles français, ni d'aucun chef blessé à l'exception de la Pucelle. Il est probable qu'elle seule, avec l'avant-garde et de Rais qui la commandait, s'était engagée à fond; d'Alençon s'en vint pour

la chercher, dit Chartier, abandonnant la position abritée qu'il occupait. Toute l'histoire, telle qu'elle nous est parvenue, en dehors de Fauquemberque et de la Pucelle, est un écheveau embrouillé de fables contemporaines. Dans une chronique normande, écrite selon toute apparence dans l'année qui suivit les événements, on nous raconte que l'artillerie de Charles VII employa de la poudre qui ne détonait point !

Mais à travers ce brouillard, une figure émerge en pleine lumière, que distinguent également amis et ennemis, c'est une jeune fille de dix-sept ans en armure blanche, qui descend dans le premier fossé à sec et profond, remonte sur le dos d'âne sous les murs de la cité, et avec une lance[1], sous une grêle de projectiles, sonde la profondeur du grand fossé jusqu'au moment où elle est blessée à la cuisse. Sans en être abattue, sans faiblesse elle encourage les soldats de ses cris. L'histoire ne nous offre aucun tableau semblable.

Il y a un témoignage qui paraît indiscutable, c'est que les Français laissèrent derrière eux des centaines de brouettes et d'échelles, avec d'autres matériaux de siège qui furent inutilisés. Mais comme ils ne furent pas poursuivis et que sans les ordres du roi, transmis par des princes du sang, la Pucelle eût repris l'attaque le jour suivant, c'est le souverain et non pas elle que l'on doit rendre responsable de la perte du matériel de siège. En retournant à son poste du 8 septembre, l'armée eut repris ce matériel, mais il y eut défense d'y aller.

La faute militaire de Jeanne, d'après son propre témoignage, fut sa tentative opiniâtre de convertir une escarmouche ou *vaillance*, une simple parade,

[1] Ou la hampe de son étendard.

en une attaque décisive, comme, suivant certain écrivain, elle le fit avec succès à Saint-Loup. Sa personne et son prestige allaient faire les frais de son courage.

Ici, au sujet de la conduite de la Pucelle à Paris, comme plus tard à Compiègne, et depuis la victoire de Saint-Pierre-le-Moustier jusqu'au moment où elle fut prise, nous devons faire remarquer que ses juges portèrent contre elle de nombreuses accusations sans qu'au procès de réhabilitation (1450–1456) aucun témoin n'ait été appelé pour la défendre. Pasquerel et d'Aulon furent avec elle jusqu'à la fin, mais on ne leur posa aucune question, pas plus qu'à d'Alençon, sur les opérations de septembre 1429, de mai 1430.

C'est qu'il y avait une belle occasion pour l'avocat du Diable (*advocatus Diaboli*) ! On peut se risquer à conjecturer qu'il y eut là une précaution des inquisiteurs de 1450–1456. A Paris, par exemple, la Pucelle persiste à s'écrier que la place était prise si les hommes voulaient faire un effort. Elle pensait en effet qu'il en serait ainsi et que la place serait prise. Mais ses persécuteurs affirmèrent qu'elle proclama la chose comme un avertissement de son conseil et traitèrent durement de mensonge son affirmation que ledit conseil ne l'avait pas poussée à aller de l'avant le 8 septembre. Ils ne nous ont pas laissé les dépositions de leurs témoins qui ont déclaré qu'elle fit appel aux promesses de ses Voix. Mais quand au procès de réhabilitation on demanda à Dunois si toutes les prédictions militaires de Jeanne avaient été accomplies, il répondit : « Bien qu'elle ait parlé parfois en riant de plusieurs événements de guerre pour relever l'esprit des hommes, et que tout ce qu'elle a dit ainsi n'ait pas été accompli, quand elle traitait sérieusement ce sujet de la guerre et de sa voca-

tion, elle s'en tenait à la délivrance d'Orléans et au couronnement. » La commission de 1450-1456 n'avait garde probablement d'approfondir de trop près la question, ou de distinguer entre des termes d'encouragement comme chaque chef en emploie, d'une part, ou bien des prédictions ouvertement inspirées. Cela laisse deviner une lacune dans l'enquête. D'autre part, cette façon d'agir peut avoir eu pour cause la crainte de montrer l'attitude maladroite du roi depuis son couronnement jusqu'à la prise de la Pucelle.

Prendre Paris était une partie avouée de la vocation de la Pucelle. La diplomatie l'avait tenue en échec, sans quoi la place fût tombée; mais elle ne désespérait point encore. Malgré sa blessure, elle était debout de bonne heure le 9 septembre et suppliait d'Alençon de faire sonner de la trompette et de monter à cheval, « car je ne battrai en retraite que je n'aie la ville. »

D'Alençon et les autres capitaines partageaient ses sentiments, mais les avis étaient divers. Pendant qu'ils étaient en train de discuter, le baron de Montmorency, jadis partisan des Anglais, s'en vint à cheval, avec cinquante ou soixante gentilshommes, pour se joindre à la compagnie de la Pucelle. Ses amis en furent fort encouragés, mais alors survinrent Charles de Bourbon et René, duc de Bar. Ils apportaient les ordres du roi : la Pucelle devait retourner à Saint-Denys.

Les autres chefs avaient été sommés comme elle, et, le cœur gros, ils durent obéir au commandement du roi. Ils avaient encore l'idée de faire un nouvel effort en passant la Seine sur le pont que d'Alençon avait fait établir près de Saint-Denys. Le 10 septembre, ils partirent à cheval de bonne heure et purent seulement constater la destruction

du pont, qui avait eu lieu de nuit, par les ordres de Charles. Ce dernier employa les trois jours qui suivirent à discuter la retraite. Le 13 septembre, après dîner, il abandonna Saint-Denys, où la Pucelle, le désespoir dans l'âme, suspendit son armure dans la cathédrale, devant la statue de la Vierge. La retraite royale fut hâtive et désordonnée ; le 21 septembre, Charles atteignait le but tant désiré en dînant à Gien-sur-Loire. « Et ainsi, dit le chroniqueur de d'Alençon, la volonté de la Pucelle et l'armée du roi se trouvaient anéanties. » Il avait fait le grand geste du refus.

Bientôt sa garnison était chassée de Saint-Denys, et l'ennemi rapportait dans son butin l'armure de la Pucelle. On dit que l'épée de Fierbois avait été brisée par elle un jour où du plat de la lame elle avait frappé au dos l'une de ces filles à soldats avec lesquelles elle fut toujours en lutte. Cela paraît une fable. Elle ne voulut pas dire aux juges ce que l'épée était devenue. D'après son propre témoignage en avril 1430, elle avait à Lagny l'épée de Fierbois et plus tard elle porta celle qu'elle avait prise à un prisonnier bourguignon — une « bonne lame tranchante. » Suivant son propre récit, il ne semble pas que l'épée mystique ait été celle qu'elle brisa à Saint-Denys, mais avertie par ses Voix de sa capture prochaine, comme cela eut lieu pendant la semaine de Pâques de 1430, elle dut mettre de côté l'épée de Fierbois et son étendard pour qu'ils ne tombassent pas dans des mains ennemies. On n'a pas dit que l'étendard ait été pris avec elle.

Avec la retraite royale sur la Loire finissent presque les victoires de la Pucelle en rase campagne, mais l'impulsion qu'elle avait donnée à l'énergie française, et d'autre part le découragement, la lassitude de la guerre qu'elle avait provoqués

chez les conquérants anglais, survécurent non seulement à ses victoires, mais à sa vie. Dès ce moment, avec des intervalles d'indolence, la France se porta en avant tandis que l'Angleterre battit en retraite.

Quatre ans plus tard, dans une lettre à Henri VI, Bedford, se livrant à une véritable confession, fait le bilan des gains que Jeanne avait obtenus pour son pays. Un simple fragment de la lettre de Bedford est très connu, Rymer le publia comme étant de 1428, dans la grande collection de documents publics appelée *Fœdera* (1710). Quicherat cita la lettre d'après Rymer, en lui assignant une date approximative à la fin de juillet 1429. Cet écrit de Bedford est en réalité de décembre 1433, « la douzième année du règne d'Henri VI. » Bedford dit « que par de belles journées et des victoires » après la mort d'Henri V il avait fait passer sous la suzeraineté anglaise « une grande partie de la Brie, la Champagne, l'Auxerrois, le Nivernais, le Mâconnais, l'Anjou, le Maine », et alors « tout prospérait pour vous » jusqu'au grand choc d'Orléans. Après cela, « quelques-unes de vos grandes villes et cités, telles que Reims, Troyes, Châlons, Laon, Sens, Provins, Senlis, Lagny, Creil, Beauvais et l'ensemble des contrées de la Champagne, de la Beauce, une partie de la Picardie se soumirent sans résister ou attendre de secours. » Avec l'aide des croisés de Beaufort, ajoute-t-il, il s'est mis en campagne et a sauvé une bonne partie de la contrée et Paris. Néanmoins les populations relevant de l'Angleterre sont ruinées et ne peuvent ni cultiver leurs terres et leurs vignes, ni bénéficier de leurs marchandises, et « sont réduites à une extrême pauvreté, telle qu'elles ne pourront la supporter longtemps. »

Bedford fut ainsi obligé de s'en retourner en

Angleterre (1433) pour obtenir du secours. Si on ne l'écoute pas, les Français qui relèvent de la suzeraineté anglaise « seront au désespoir » et chacun s'occupera de soi, c'est-à-dire qu'il retournera à son roi légitime. La France est dans « le péril notoire » d'être perdue, malgré la fidélité des sujets français de Henri dans laquelle Bedford exprime sa chaleureuse confiance. En terminant, il demande de l'argent sur les revenus du duché de Lancastre, et offre de consacrer la part qui lui en revient à recouvrer la France.

Mais l'énergie et le désintéressement de Bedford étaient inutiles, et d'après son propre aveu, le succès de la réaction contre l'Angleterre fut « en grande partie » le résultat de l'enthousiasme qui pendant quatre mois eut pour centre la Pucelle. Grâce à l'impulsion qu'elle donna, sa tâche fut accomplie jusqu'au bout, mais non dans le court espace de l'année qui lui avait été départi.

CHAPITRE XVIII

LA CAMPAGNE D'AUTOMNE

Arrivé sain et sauf à Gien, Charles congédia l'armée qu'il ne pouvait plus payer, à ce que l'on disait, bien qu'il ait eu de l'argent pour La Trémoïlle. D'Alençon partit rejoindre sa femme en son vicomté de Beaumont ; les capitaines s'en retournèrent à leurs divers commandements des places, « et la Pucelle demoura devers le roy, moult ennuyée du département et par espécial du duc d'Alençon que elle amoit très fort, et faisoit pour lui ce que elle n'eust fait pour ung autre. » Un écrivain de 1484 affirme que le roi désirait envoyer Jeanne guerroyer contre Rouen, mais cela ne fut pas l'avis de La Trémoïlle qui lui assigna, avec son demi-frère d'Albret, l'attaque de Saint-Pierre-le-Moustier, sur le cours supérieur de la Loire. Cagny rapporte que d'Alençon, remplacé par d'Albret comme lieutenant général, avait réuni une troupe pour envahir la Normandie, et qu'il avait demandé au roi de laisser la Pucelle l'accompagner. « Par le moien d'elle plusieurs se metroient en sa compaignie qui ne se bougeroient se elle ne faisoit le chemin. » Mais La Trémoïlle, Gaucourt et l'archevêque décidèrent le roi à refuser, et ne voulurent plus consentir à ce que la Pucelle et le duc d'Alençon fussent ensemble. « Elle fist choses incréables à ceulx qui ne l'avoient veu ; et peult-on dire que encore eust fait, se le roy et

son conseil se fussent bien conduiz et maintenuz vers elle. »

Les historiens s'imaginent volontiers que ces conseillers du roi n'avaient rien de plus à cœur que de provoquer la ruine de la Pucelle. Toutefois on ne voit pas aisément sur quel témoignage s'appuierait cette hypothèse de leur hostilité personnelle vis-à-vis de Jeanne d'Arc. Elle avait été très utile, elle pouvait l'être encore ; mais engagés dans les voies diplomatiques, les politiciens qui avaient l'espoir de détacher à prix d'or le duc de Bourgogne de l'alliance anglaise, se trouvaient embarrassés par cette opinion invariable de la Pucelle que la paix ne pouvait être obtenue qu'à la pointe de la lance. Néanmoins la théorie d'après laquelle le conseil l'aurait engagée dans des entreprises destinées à échouer est insoutenable. Cependant des historiens aussi savants et impartiaux que Quicherat et Vallet de Viriville écrivent qu'après l'échec de Paris, « l'art de ses adversaires consista à l'empêcher de se relever de sa chute. » D'un autre côté, s'il était manifestement de l'intérêt des conseillers du roi qu'elle fût victorieuse dans les combats, leurs projets égoïstes et leur jalousie dirigèrent le choix des endroits où l'on devait l'employer, leur diplomatie rendit impossible toute grosse entreprise, tandis que leur avarice ou leur pauvreté furent cause que les généraux n'eurent ni l'argent ni les munitions nécessaires. Par suite de leur manque de confiance, Jeanne ne put accomplir rien de grand. Qu'elle ait été trahie de propos délibéré, c'est là une des deux opinions erronées répandues sur cette partie de son existence. C'est un exemple de l'ancienne erreur qui consistait à dire : « Nous sommes trahis ! »

La deuxième opinion fausse est cette idée que les Voix l'avaient abandonnée et qu'au fond du cœur elle sentait sa mission terminée.

Cette théorie est basée en partie sur cette remarque de Dunois attestant qu'elle avait limité sa mission à la délivrance d'Orléans et au couronnement du roi. Sur ce point Dunois, comme le prouvent des témoignages évidents, faisait erreur. Jeanne avait annoncé que le roi entrerait dans Paris, que le duc d'Orléans serait relâché et que les Anglais seraient chassés de France. Mais bien que Jeanne ait pu attendre ces résultats du mouvement d'enthousiasme qu'elle avait provoqué, et que par la suite ils aient été obtenus, il serait téméraire d'affirmer qu'elle crut fermement voir s'accomplir sa mission pendant la durée de sa vie. Elle dit de façon explicite à Dunois et à l'archevêque de Reims, comme plus tard à la dame Marguerite La Touroulde, qu'elle ne savait pas plus que qui que ce fût, l'heure ni l'endroit de sa mort. Convaincue qu'elle pouvait tomber un jour ou l'autre dans une escarmouche, elle ne pouvait avoir la ferme conviction qu'elle assisterait au triomphe complet de sa cause.

On ne la voit plus dès lors soutenir qu'elle doit accomplir, ou que ses Voix lui ordonnent d'accomplir quelque grande action. Elle ne combat plus que pour la cause, et va où les capitaines l'envoient. La raison en est évidente. Les trêves mirent obstacle pour elle et pour la France à tout but déterminé. On ne devait plus faire le siège de Paris. Méfiant à l'égard de d'Alençon, qui, de sang royal et d'un caractère aventureux, était regardé avec quelque jalousie par un roi fainéant et qui ne s'était pas signalé par le commandement des troupes, le conseil ne voulut pas autoriser la campagne de Jeanne en Normandie avec ce chef. Cependant la stratégie de la Pucelle, nous le verrons plus tard, était la meilleure, et elle reçut même l'approbation du duc de Bourgogne. Elle voulait, comme elle le

dit à ses juges, s'en aller dans l'Ile-de-France en octobre et réduire Paris en coupant les vivres à la grande ville. On ne lui permit pas d'exécuter ce plan.

Il lui fallut suivre les déplacements de la cour. La reine étant venue rejoindre le roi, Jeanne dut à leur suite se traîner à Selles-en-Berry et à Bourges, où la reine demeura. D'Albret la fit loger dans la maison de Marguerite La Touroulde qui déposa au procès de réhabilitation. Jeanne y demeura trois semaines, fréquentant les églises pour y faire de longues prières. Marguerite lui dit : « Si vous ne craignez point d'aller aux assauts, c'est que vous savez bien que vous ne serez point tuée. » La Pucelle répondit qu'elle n'était pas plus en sûreté que les autres combattants. Elle ne voulait pas toucher les chapelets des femmes qui sollicitaient cette faveur. « Touchez-les vous-mêmes. Ils seront aussi bons par votre toucher que par le mien. » Elle donnait volontiers aux pauvres, le cœur joyeux, en disant : « J'ai été envoyée pour la consolation des pauvres et des indigents. » « Elle était très simple et innocente, ne sachant presque rien, sauf ce qui concerne la guerre. » Marguerite et Jeanne partageaient le même lit, et elles allaient souvent ensemble aux bains (appelés *les étuves*).

En attendant, le roi se promenait de ville en ville, à Montargis, à Loches, à Jargeau, à Issoudun. Il s'établissait pour deux mois à Mehun-sur-Yèvre, le 15 novembre. Il allait partout sauf aux avant-postes. Son conseil décida d'attaquer La Charité, ville forte sur un coude de la Loire dans sa partie haute, n'ayant *à cette époque de la guerre* aucune valeur stratégique apparente. Mais Charles et ses conseillers devaient savoir que l'arrivée de Henri VI avec une nouvelle armée anglaise, longtemps retardée et si souvent sollicitée par

Bedford, allait avoir lieu au printemps de 1430. Comme nous allons le démontrer plus loin, il entrait dans le plan de campagne anglo-bourguignon pour avril de cette même année, d'envoyer une grande force composée de troupes légères aux villes et forts occupés pour la Bourgogne par Gressart qui commandait à La Charité. On se proposait ainsi de fatiguer l'arrière des troupes françaises et de secourir Paris en attaquant leurs avant-postes à Lagny, à Melun, à Sens et dans d'autres villes qui affaiblissaient et ruinaient la capitale en arrêtant les convois.

Ainsi le plan stratégique que les conseillers de Charles adoptèrent le 15 novembre 1429, et qui consistait à entraver les projets bourguignons en s'emparant de La Charité, de Saint-Pierre-le-Moustier et d'autres places commandées par Gressart, n'était pas une simple fantaisie comme l'ont affirmé des historiens, mais plutôt une judicieuse prévision des intentions de l'ennemi. Par malheur, tout en donnant des ordres pour l'expédition de La Charité, le roi laissait son armée sans provisions ni munitions. Cette faute ne saurait être attribuée à ses généraux, d'Albret et la Pucelle. Cette dernière ne désirait rien tant que de voir l'armée opérer dans l'Ile-de-France, pour assurer la réduction de Paris.

Le commandant de La Charité, Gressart ou Grasset, était un chef indépendant, jadis maçon de son état ; mais c'était là une vieille histoire. Depuis de longues années il avait assuré sa renommée de soldat. En 1423, à la tête d'une compagnie, il s'était emparé de La Charité. Autrefois il avait capturé La Trémoïlle et l'avait rançonné, ce qui lui valait la rancune du favori. Il guerroyait pour son compte, et sa nièce avait épousé un soldat de fortune, Espagnol de naissance et oncle d'Alexandre Borgia (le pape Alexandre VI). Cet Espagnol

était bailli de Saint-Pierre-le-Moustier, à quelque dix lieues au sud de La Charité, et d'Albret avait décidé de s'en prendre au neveu d'abord avant de s'attaquer à l'oncle.

A Bourges, d'Albret et la Pucelle rassemblèrent leurs troupes. Un document officiel du 24 novembre, enjoignant au peuple de cette ville de fournir 1.300 couronnes d'or pour l'armée assiégeant La Charité, fait mention de Jeanne comme partageant les fonctions du commandement avec d'Albret. En dépit de toutes les tentatives pour nier le fait, l'héroïne semble avoir occupé une position officielle, et ce n'est pas seulement « le bruit public » qui « attribua le commandement à Jeanne. » Le gouvernement anglais de son côté, ainsi que nous le verrons, représente Jeanne comme conduisant les armées du dauphin.

Le siège de Saint-Pierre-le-Moustier paraît avoir été commencé le 25 octobre ou peu après. Quand la ville eut été prise, Jeanne et d'Albret envoyèrent demander des munitions à la ville de Clermont pour le siège de La Charité, et les habitants ajoutèrent comme cadeau une épée, deux poignards et une petite hache d'armes, pour la Pucelle, l'envoyée de Dieu.

Nous connaissons seulement par le témoignage de d'Aulon le brillant succès de Jeanne à Saint-Pierre-le-Moustier. Le feu de l'artillerie au bout de quelques jours fit une brèche dans les murailles et l'assaut eut lieu. La garnison était fort nombreuse et elle repoussa les corps d'attaque, qui durent battre en retraite. D'Aulon, qui avait été blessé et ne pouvait marcher sans béquilles, en fut le spectateur. Il vit la Pucelle abandonnée, seule au pied des murailles, dans l'unique compagnie de ses gens, deux ou trois lances, probablement ses frères, qui ne l'abandonnaient jamais, avec leurs

hommes. D'Aulon ayant fait effort pour monter en selle, chevaucha jusqu'auprès d'elle et lui demanda pourquoi elle ne se retirait pas et restait ainsi isolée. Elle souleva la salade de son casque et dit : « Je ne suis pas seule ; j'ai encore en ma compagnie cinquante mille de mes gens, et je ne partirai point d'ici jusqu'à ce que j'aie pris la ville. »

« Quelque chose qu'elle dit, elle n'avait pas avec elle plus de quatre ou cinq hommes, fait remarquer le scrupuleux d'Aulon ; et cela je le tiens pour certain, ainsi que plusieurs autres qui l'aperçurent comme moi ; aussi insistai-je derechef pour qu'elle se retirât avec les autres. Alors, elle m'enjoignit d'apporter des fagots et des claies pour faire un passage sur le fossé... et elle-même donna cet ordre à haute voix. »

En un moment la chose fut faite, ce dont d'Aulon fut tout étonné, « et la ville fut prise d'assaut sans y trouver pour lors trop grande résistance. »

C'est là l'épreuve décisive de Jeanne, l'indomptable ténacité, le don d'encouragement. Que voulait-elle dire par « cinquante mille de ses gens » ? Probablement elle exprimait sous cette forme son sentiment de la protection du Ciel... en tout cas ce n'était pas aux invisibles qu'elle demandait de faire un passage dans le fossé. Si elle eut la vision de légions d'anges, elle était parfaitement en pleine possession d'elle-même en ce qui concerne tout ce qui l'entourait et l'exactitude de ce fait que les anges ne sont ni des sapeurs ni des mineurs.

En 1450-1456, on ne questionna d'Aulon ni aucun de ses compagnons sur les derniers combats qui précédèrent la capture de la Pucelle. On a suggéré qu'au moment de ce procès, les juges désiraient ménager les sentiments de beaucoup de gens qui à cette époque étaient réconciliés avec le roi, après avoir été ses adversaires. La lacune dans

les témoignages de cette période sur laquelle insistèrent les juges de Rouen est des plus regrettables.

Le 9 novembre, Jeanne était dans le Bourbonnais, à Moulins où se trouvait sainte Colette. Un matin, cette dernière entendit les cloches de son couvent sonner matines en avance de trois heures, et craignant que les habitants ne prissent cela pour un signal donné par ses nonnes à l'ennemi, la sainte à qui rien n'était impossible mit en mouvement à l'instant toutes les horloges de la cité, qui se réglèrent à l'unisson, ce qui obligeait le soleil à se lever trois heures trop tôt ! Ce miracle montre ce que la légende pouvait faire pour sainte Colette ; or, cette même légende ne prit jamais de pareilles libertés avec la Pucelle, et l'on ignore si elle se rencontra jamais avec la célèbre sainte.

Jeanne écrivit ensuite de Moulins au peuple de Riom, demandant des munitions pour l'attaque de La Charité ; elle en avait, ainsi que les gentilshommes qui l'accompagnaient, une bien maigre provision. La note brève n'est pas de son style et ne porte pas les mots : *Jhesus Maria.* Riom promit de l'argent, mais n'en donna point. D'autre part, les habitants d'Orléans se comportèrent avec leur générosité habituelle. Il est possible que La Charité ait été attaquée, parce que c'était un repaire de bandits cosmopolites qui n'étaient soumis à aucune suzeraineté stable, même vis-à-vis de la Bourgogne, et toutes les villes du voisinage avaient intérêt à ce qu'elle fût prise. Orléans ne cessa jamais de soutenir la cause de la France et de la Pucelle. On envoya des canonniers, de l'argent pour la solde des hommes, des vêtements pour lutter contre le froid rigoureux de l'hiver et une partie de l'artillerie de la ville.

Néanmoins cela ne marcha pas à La Charité. A cette époque, on ne pouvait continuer un siège pen-

dant la mauvaise saison. En novembre et décembre 1428, l'attaque anglaise contre Orléans avait été suspendue. Le 24 novembre, ainsi que nous l'avons vu, on demanda aux habitants de Bourges 1.300 couronnes d'or, faute de quoi le siège serait levé. A ce moment, le maréchal de Boussac avait rejoint les assiégeants qui n'étaient pas assez nombreux. Il fallut abandonner le siège et l'on perdit une partie de l'artillerie, car le roi n'envoya ni argent ni secours. La contribution de Bourges n'arriva pas. Villaret suggère que peut-être le roi et ses conseillers la gardèrent, tandis que de Beaucourt blâme « la mauvaise volonté de La Trémoïlle. » Mais les autorités qu'il invoque n'en font pas mention. Les chefs avaient ouvertement annoncé qu'ils lèveraient le siège s'ils n'étaient pas secourus, et ils ne le furent point. C'est par erreur que l'on a dit, et sans témoignage aucun, qu'en janvier 1430, Gressart rendit La Charité en échange de la contribution de Bourges. Comme en avril suivant, Gressart était aussi fort que jamais, cette histoire est manifestement une fable.

A Rouen les juges attachèrent une grande importance à l'échec de La Charité :

« Que faisiez-vous dans les fossés ?

— J'y faisais donner l'assaut.

— Y fîtes-vous jeter de l'eau bénite ?

— Je ne jetai ni fis jeter de l'eau bénite en aspersion.

— Aviez-vous conseil de vos Voix ?

— Je voulais venir en France, mais les gens d'armes me dirent que c'était mieux d'aller d'abord à La Charité.

— Pourquoi n'y entrâtes vous point, puisque vous aviez commandement de Dieu ?

— Qui vous a dit que j'avais commandement de Dieu ? » Elle n'avait eu aucune révélation sur La

Charité. Ses Voix ne lui avaient rien annoncé, suivant le témoignage unanime. Le long acte d'accusation ou réquisitoire l'accuse d'avoir fait à La Charité et à Compiègne beaucoup de prophéties soi-disant révélées, qui ne furent pas accomplies. On n'en fournit pas la preuve, on n'en a jamais fourni, aucun témoin n'a été cité. Probablement, comme beaucoup de chefs, elle encourageait ses troupes. « Vous devez l'emporter, ils sont à vous. » Comme dit Dunois, « elle parlait parfois de façon plaisante sur les choses de la guerre pour encourager les hommes. » Elle nia dans les cas qui lui furent reprochés, avoir parlé par révélation, et nous ne sommes pas en mesure de réfuter les affirmations contraires.

Par exception, les juges nommèrent un témoin visionnaire ou imposteur, une femme Catherine de la Rochelle, une dès « pucelles » de Vallet de Viriville, mariée et ayant une famille. Examinée par l'official de Paris, elle accusa Jeanne d'être sous la protection du Diable, et cela nous donne la mesure de cette créature. Ce que nous savons d'elle par Jeanne, c'est qu'elle la rencontra à Jargeau et à Montfaucon en Berry. Catherine affirma qu'une dame en blanc et or lui apparaissait en lui ordonnant de demander au roi des hérauts et des trompettes pour aller solliciter les bonnes villes de lui donner de l'or ; ce qui n'était pas une mauvaise idée, puisque la guerre languissait faute d'argent, et que ce projet investissait Catherine d'une tâche agréable. Elle possédait en plus, disait-elle, le don secret de trouver des trésors cachés. Jeanne lui ordonna de s'en retourner chez elle, de s'occuper de tenir sa maison et de prendre soin de ses enfants. De plus, elle consulta sainte Catherine qui lui dit que l'histoire de son homonyme était folie, et Jeanne en informa le roi, au grand

mécontentement de la devineresse et de ce charlatan de frère Richard qui la patronnait. Catherine avait recommandé à Jeanne de ne pas aller à La Charité, « parce qu'il faisait beaucoup trop froid. » C'était une dame qui aimait son confort. Elle aurait voulu être ambassadrice de paix auprès du duc de Bourgogne, et Jeanne avait dit « que la paix ne pouvait être obtenue qu'à la pointe de la lance. » En fait, le but de Catherine était d'être prophétesse du conseil du roi et des politiciens. Jeanne veilla toute une nuit auprès d'elle pour voir la dame en blanc, sans résultat ; mais Catherine de son côté ne vit pas les saints de Jeanne !

Le soi-disant *Bourgeois de Paris*, en violent Bourguignon qu'il était, fait dire dans un sermon au grand inquisiteur, que le frère Richard était un père pour Jeanne, Catherine et deux autres femmes. Au dire de M. Anatole France, « il conduisait à sa volonté la petite troupe des inspirées... il les endoctrinait. »

Nous ne connaissons pas une seule circonstance où Jeanne ait agi sur les instructions du frère Richard. Leur connaissance date du moment où de Bourguignon elle le convertit en adhérent du parti français ; il retourna son habit dès qu'il l'eut rencontrée. Ce n'est pas prouver qu'il l'ait endoctrinée que de citer seulement un témoin disant qu'elle se confessa à lui à Senlis. Il n'y a pas non plus de preuve qu'elle « flairait une rivale » en Catherine de la Rochelle : elle découvrit simplement une duperie.

Il est certain que le frère Richard ne conduisit pas Jeanne à son gré et qu'il ne la conduisit d'aucune façon, — c'est l'opinion déjà ancienne de Beaumarchais en 1730. Jeanne devina le ridicule prédicateur et son élève qui avait le génie de la réclame. Suivant le *Bourgeois*, citant le sermon du grand inquisiteur, le frère Richard, à Jargeau, le jour de Noël, administra trois fois la sainte

communion à Jeanne et deux fois à la visionnaire bretonne qui plus tard fut brûlée. Les accusateurs de Rouen n'insistèrent pas sur cette accusation portée contre la Pucelle. En vérité, il est déplorable que le frère Richard ait pu être toléré à la cour, mais aucun document ne nous apprend que Jeanne, en une occasion quelconque, ait agi d'après son avis. Elle ne fut jamais conduite par les prêtres. Nous ne devons nous lasser de répéter qu'elle ne confia jamais à un prêtre les avertissements des Voix qui la dirigeaient. Il était donc impossible aux prêtres de « l'endoctriner » ou de la mener en ce qui concernait sa mission, bien qu'ils aient pu exciter son indignation contre les hérétiques bohémiens.

En résumé, dans la campagne d'automne, il ne semble pas qu'il y ait lieu de blâmer en quoi que ce soit la Pucelle pour son échec. Le roi leva une armée qu'il ne voulut ni payer ni nourrir. Jeanne désirait employer cette force pour frapper un coup décisif en un point vital « de France. » Les capitaines la conduisirent à Saint-Pierre-le-Moustier où les provisions de toutes sortes manquaient, et où, seule, la ténacité de cette jeune fille poussa les hommes à un heureux effort. On marcha alors sans ressources suffisantes vers La Charité dont on leva le siège, faute de l'argent que l'on avait réclamé de façon urgente.

La politique des conseillers du roi n'en avait pas moins fini par amoindrir le prestige de la Pucelle considérée comme invincible. L'enthousiasme dans les provinces fidèles avait été refroidi par les temporisations des diplomates français, dupes de Bourgogne. Toutefois on ne doit pas supposer que de parti pris les politiciens aient voulu rabaisser la Pucelle. Ils tentèrent seulement de ne pas avancer par la grande route ; le roi, comme toujours, commit la faute de ne point se montrer à cheval à la tête de ses troupes. Les trêves con-

tinuèrent ; il n'y eut pas de politique civile ou militaire ; on « comptait sur l'imprévu. »

En décembre, en présence de La Trémoïlle et de Le Maçon (de Trèves) accusés de compter parmi les ennemis de la Pucelle, le roi lui donna à elle et à sa famille des lettres de noblesse. Le nom de notre « chère et aimée Jehanne » est orthographié « d'Ay. » Toute sa famille et sa parenté sont anoblies « pour perpétuer dans tous les temps le souvenir de si grandes grâces et de la gloire de Dieu. » Le père et la mère de Jeanne, ses trois frères et toutes leurs alliances et lignées sont comprises, et la noblesse sera accordée du côté masculin et féminin, « bien que peut-être il y en ait qui ne soient pas de condition libre. » L'acte ne mentionne pas d'armoiries, mais la Pucelle dit à un peintre de Rouen et à ses juges que ses frères portaient deux lys de France or sur écusson d'azur, avec au milieu une épée supportant une couronne ; le nouveau nom de la famille était *du Lys*. Elle-même n'eut jamais d'écusson ni d'armoiries ; le roi les avait donnés à ses frères. La gratitude royale n'accorda ni terres ni ustensiles. Par la suite Jean du Lys obtint le poste de Baudricourt comme capitaine de Vaucouleurs ; Pierre fut à la charge de la ville et du duc d'Orléans, et la bonne cité, qui possédait une vertu que l'on trouve rarement chez les princes, fit encore une pension, dont elle fut longtemps bénéficiaire, à la mère de Jeanne.

Le roi avait sans doute de bonnes intentions, mais son argent était absorbé par le corpulent La Trémoïlle, ainsi que l'eau par le sable. Les comptes établissent la suite des cadeaux que recevait ce dernier, en chevaux (il était tombé du sien à Montépilloy) et en argent. Au moment du plus fort de la détresse d'Orléans (février 1429), il obtint dix mille couronnes d'or. Le 22 septembre

1429, on lui octroyait 6.594 couronnes d'or et 5.890 livres tournois pour payer 2.000 hommes d'armes et archers dont les exploits sont demeurés inconnus et qui peut-être étaient sur le papier seulement. Pendant ce temps Charles n'avait pas une couronne pour Guy de Laval, qui se trouvait en conséquence obligé de donner l'ordre de vendre ses terres. Quand Château-Thierry se rendit, La Trémoïlle obtint les revenus et biens en déshérence de la ville. Il eut le gouvernement de Compiègne et une pension monstrueuse. Ce Falstaff était absolu avec son roi dont il reçut beaucoup et auquel il prêta un peu, et quand la Pucelle fut prise, mais non encore vendue à l'Angleterre, Charles n'était pas en demeure de payer sa rançon. Il fallait de l'argent pour La Trémoïlle dont le connétable de Richemont n'avait pu ni se saisir ni se débarrasser. Ce dernier fit d'ailleurs du mieux qu'il put, et à une date inconnue, d'après l'aveu d'un de ses agents, il tâcha même de s'emparer de la Pucelle prisonnière.

En décembre 1429, en outre de l'activité des capitaines autour de Paris, la guerre apparaissait sous un jour favorable. La Hire, en dépit de ses fautes, était un soldat. Il avait pris la ville de Louviers et s'y maintenait à sept lieues de Rouen, et l'opinion française était que les Anglais n'oseraient essayer de la reprendre tant que Jeanne serait vivante.

Si Jeanne avait pu se décourager, comme elle aurait abandonné à ce moment tout espoir et aussi la vie militaire, en voyant gaspiller de la sorte l'année qui lui avait été accordée !

CHAPITRE XIX

DERNIÈRE CAMPAGNE DE JEANNE

Les trêves avec la Bourgogne durèrent jusqu'à Pâques, ou, au dire de quelques-uns, prirent fin un mois plus tôt. Jeanne jusque-là fut obligée de rester inactive. On ne connaît que deux ou trois détails sans importance sur ses occupations. Le 19 janvier, elle était à Orléans, où les fidèles bourgeois lui firent fête avec du vin, des faisans et des perdrix. Les gens de Tours, bien qu'ayant refusé de donner un trousseau à la requête de la Pucelle à Héliote, fille de « Heuves Polnoir », le peintre écossais du roi, fournirent le vin pour le repas de noces. A une époque incertaine, la Pucelle prit à bail une maison à Orléans, peut-être pour y loger sa mère.

Nous ne sommes pas renseignés sur ses ressources pécuniaires; elle dit à ses juges qu'elle ne demandait jamais rien au roi, sauf pour les besoins du service militaire : « bonnes armes, bons chevaux et le payement de sa maison. » Elle n'avait aucun bijou sauf deux bagues de métal commun. Elle donnait aux pauvres tout ce qu'elle pouvait. Quand elle fut prise, elle avait 12.000 livres en monnaie royale, « ce qui n'était pas un grand trésor pour une campagne », ainsi qu'elle en fit la remarque.

Le 16 mars, Jeanne se trouvait à Sully, la demeure de La Trémoïlle, avec le roi. Bien que, suivant Monstrelet, la trêve ait duré jusqu'à Pâques

(le 16 avril), d'autres autorités donnent la date du 15 mars. Les gens de Reims avaient écrit à la Pucelle pour lui exprimer leur crainte d'un siège. C'est de Sully qu'elle leur répondit à la date du 16 mars : « Vous n'aurez point le siège si je puis rencontrer les ennemis ; sinon fermez vos portes, je serai bientôt avec vous et leur ferai chausser leurs éperons en hâte... Je vous enverrais d'autres nouvelles qui vous réjouiraient, mais je crains que ma lettre ne soit prise en chemin. »

De fait, le duc de Bourgogne avait décidé Bedford à lui céder toute la Champagne, tandis que de son côté il laissait enrôler à bail un contingent de ses sujets par l'Angleterre, qui dut lancer deux proclamations en quatre mois contre les déserteurs. Les historiens, trompés par un titre de ce document, titre inventé par Rymer, l'éditeur de *Fœdera* en 1710, ont supposé que le gouvernement anglais parlait des « sorcelleries effrayantes de la Pucelle. » En réalité, un ordre du jour semblable contre les déserteurs avait été publié avant qu'on ait entendu parler d'elle, et les archives anglaises n'avaient pas fait la moindre allusion à Jeanne d'Arc, sauf dans le mémoire de Bedford de décembre 1433, qui, grâce à une erreur de Rymer, était resté inexplicable et presque inconnu. La guerre avec la France était devenue impopulaire en Angleterre.

Les bonnes nouvelles que Jeanne ne pouvait pas communiquer aux gens de Reims étaient probablement relatives à la grande conspiration tramée à Paris contre l'Angleterre.

L'arrestation d'un carme fit découvrir le complot, qui entraîna l'exécution de huit des chefs. C'est le 21 mars que la conspiration paraît avoir été connue. Des archers écossais devaient être introduits par les portes, un soulèvement populaire

aurait fait le reste. Les archers étaient vraisemblablement ceux de Kennedy à Lagny.

Le 23 mars, Pasquerel, le confesseur de la Pucelle, écrivit et signa une lettre qu'il prétendait adressée par elle aux hérétiques bohémiens. Elle apprend qu'ils renversent les statues des saints et ruinent les églises. Une autre conduite ne leur eût pas valu le nom de réformateurs ! Plus tard les huguenots devaient détruire la cathédrale d'Orléans, la statue de la Pucelle sur le pont de la Loire et même la modeste tombe de Jacques Boucher, sur laquelle était rappelée l'hospitalité offerte à Jeanne pendant le grand siège.

Pasquerel lui fait dire aux hussites : « Je vous aurais depuis longtemps visité avec mon bras vengeur ! (*style Pasquerel*) si la guerre avec les Anglais ne m'avait toujours retenue ici... Peut-être vais-je les laisser pour me tourner contre vous. » Elle n'aurait jamais laissé les Anglais !

Le 28 mars, Jeanne écrivit à nouveau à Reims disant que le roi avait entendu parler d'un complot bourguignon dans la ville, mais qu'il sait que le parti français y conserve sa fidélité et toutes ses faveurs. Il les aidera s'ils sont assiégés. Les Anglais, nous le verrons plus loin, désiraient prendre Reims et y faire couronner leur petit roi. « Vous aurez bientôt de mes bonnes nouvelles plus à plein... Toute la Bretagne est française... Le duc doit envoyer au roi 3.000 combattants avec une solde de deux mois. » Cette espérance ne fut jamais réalisée, mais ce n'était pas là une prophétie de ses Voix.

Cependant on faisait des préparatifs en Angleterre pour l'arrivée en France du jeune Henri VI avec une armée. Nous avons un long avis envoyé au conseil anglais par le duc de Bourgogne, à une date certainement antérieure au 23 avril ; ce document donne un lumineux exposé de l'état

des affaires à ce moment. Les Français, dit Bourgogne, grâce à leur campagne de juillet-août 1429, sont maintenant en possession de beaucoup de villes et de forteresses sur ce qui était le côté anglais de la Loire, dans l'Yonne, la Seine, la Marne et l'Oise. Dans ces régions les Anglais ne trouveront pas d'approvisionnements. Paris est entouré et pressé par l'ennemi, « d'où il résulte journellement grand péril et danger pour lui » , car il subsistait des produits des villes à présent aux mains de l'adversaire. Perdre Paris serait pour l'Angleterre perdre tout le royaume.

Nous avons ainsi une attestation hostile de l'énorme changement survenu dans les affaires depuis que la Pucelle avait apporté à son roi le secours du Ciel, à la mi-carême de 1429.

On trouve une preuve évidente du succès des armes françaises et de la misère prolongée de la capitale dans le *Journal d'un Bourgeois :* « Tous les villages autour de Paris sont opprimés par les Armagnacs ; aucun homme de la ville n'ose mettre le pied hors des faubourgs sans courir le risque de se perdre, ou d'être tué ou fortement rançonné, et les vivres parvenant à la cité sont taxés deux ou trois fois au-dessus de leur valeur ordinaire. »

Les forces anglo-bourguignonnes approvisionnées en Normandie et en Picardie doivent en conséquence, dit le duc de Bourgogne, travailler à sauver Paris en reprenant les villes avoisinantes actuellement entre les mains des Français. « Paris est le cœur du corps mystique du royaume. » C'est seulement en rendant le cœur libre que le corps peut prospérer. La meilleure stratégie est de combattre des deux côtés de la Loire. Beaucoup sont d'avis qu'il faudrait donner une bonne garnison à Paris et que Henri VI marche tout d'abord sur Reims pour y être couronné. (Nous savons qu'à

Reims, le parti bourguignon conspirait pour ouvrir les portes à la Bourgogne et à l'Angleterre.) Maintenant, il est vrai que les sujets français de Henri seront mieux disposés à appuyer sa cause s'il est couronné à Reims. D'autre part, c'est une très grande ville, bien fortifiée, bien approvisionnée et bien gardée, de sorte que ce serait une grosse affaire de l'assiéger et que les assiégeants ne pourraient se faire ravitailler. (Cependant avec quelle facilité cette place forte était tombée devant la Pucelle !)

Un échec à Reims serait un désastre immense, et, pendant que les forces anglo-bourguignonnes y seraient concentrées, Paris pourrait succomber. De grandes garnisons dans la capitale et dans les autres villes vassales de l'Angleterre, ne feraient que les dévorer « et seraient plutôt cause de leur ruine que de leur salut. »

En supposant que le roi Henri amène une armée anglaise de 10.000 hommes, il aurait à diriger 1.000 bons cavaliers sur les places relevant de Pierre Gressart (La Charité et autres), pour opérer dans la contrée de la Loire, tandis que le duc de Bourgogne enverrait au même capitaine un renfort de deux cents hommes d'armes. Ces forces combinées iraient combattre en Berry et s'avanceraient vers Orléans et la Sologne.

Ce conseil, ainsi que nous l'avons déjà vu, montre l'absurdité du renseignement d'après lequel Gressart aurait rendu La Charité en janvier 1430, pour 1.300 couronnes d'or, et le roi aurait pris ainsi, avec de l'argent, la ville que Jeanne n'avait pu conquérir à la pointe de son épée. En même temps le mémoire de Bourgogne montre que l'attaque française sur La Charité fut dictée par des raisons stratégiques suffisantes, bien que les assaillants aient été abandonnés par le roi et les

gens de Bourges. Toutefois, en fait, les Anglo-Bourguignons furent dans l'impossibilité d'exécuter leurs desseins.

Les villes frontières, Corbeil et autres, dit la lettre d'avis, doivent être bien gardées pour empêcher Sens et Melun de s'approvisionner (Melun était passé au roi Charles du 17 au 23 avril). On pouvait faire une tentative sur Laon et Soissons pour aplanir la route de Reims, tandis que Bourgogne saisirait Pont-à-Choisy (Choisy-le-Bac) et son pont pour assurer ses communications dans son attaque sur Compiègne, point central et but de ses désirs. Cette ville le 30 septembre 1429 avait désobéi à l'ordre du roi de se rendre à la Bourgogne, préférant la mort au déshonneur. Ses habitants avaient vu la Pucelle et s'étaient inspirés de son esprit. Quant à Beauvais, Sens et Melun, il était oiseux de les attaquer, établit le rapport bourguignon ; c'étaient places trop fortes. Le vrai objectif est Compiègne, les autres mouvements sont destinés à secourir Paris et à jeter le trouble à l'arrière des Français.

Nous comprenons maintenant le plan de campagne bourguignon qui se trouva entièrement anéanti, grâce à la résistance de Compiègne, quoique au prix de la liberté et de la vie de la Pucelle. Suivant le chroniqueur de d'Alençon, elle était fort mécontente des desseins et préparatifs de Charles, et à la fin de mars elle quitta Sully sans en donner connaissance au roi. Cela est improbable, et, suivant M. Anatole France, « les choses se passèrent de tout autre manière. La Pucelle leva une compagnie de cent cavaliers environ, soixante-huit archers et arbalétriers et deux trompettes, sous le commandement du capitaine lombard Barthélemy Baretta... Elle était dans les mains de Jean d'Aulon et Jean d'Aulon était dans les mains du sire de La Tré-

moïlle, à qui il devait de l'argent. Le bon écuyer n'aurait pas suivi la Pucelle malgré le roi. »

Jeanne agissait en réalité comme il lui plaisait ; d'Aulon n'était que son loyal serviteur, et c'était elle qui le payait. Soutenir qu'à cette date il ait dû de l'argent à La Trémoïlle est une erreur. Il lui en emprunta (500 couronnes d'or) deux ans plus tard, après la mort de la Pucelle, le 16 mars 1432, et ce fait est le seul qui établisse que d'Aulon était débiteur vis-à-vis de La Trémoïlle en mars 1430 ! Ayant eu à payer sa rançon après avoir été capturé avec Jeanne à Compiègne, d'Aulon fut obligé en 1432 de négocier un emprunt pour deux mois avec La Trémoïlle.

M. Champion établit de façon régulière que Jeanne quitta Sully avec une petite troupe (ses deux ou trois lances) et chevaucha vers Lagny-sur-Marne, parce que ceux de Lagny faisaient bonne guerre aux Anglais de Paris, comme dit le chroniqueur de d'Alençon. A Lagny elle rencontra des soldats de bonne volonté, Baretta, Kennedy (ce n'aurait pas été le sire Hugh surnommé *Come-with-the-Penny*) et Ambroise de Loré qui commandait la place, ou son lieutenant Foucault. Baretta avait sous ses ordres trente-deux hommes d'armes, quarante-trois arbalétriers et vingt archers. A cette poignée d'hommes s'étaient réduites les armées commandées par Dunois, La Hire, Boussac et de Rais, avec qui marchait d'habitude la Pucelle. On ne l'avait envoyée accompagner aucun grand capitaine. Sortant de Sully, elle se joignit à la première compagnie de soldats qu'elle put rencontrer, guerroyant près de Paris. Frapper sur Paris, quelque faible que soit le coup, être « en France, la vieille Ile-de-France » , avait toujours été son désir. Elle comprenait aussi bien que le duc de Bourgogne, la nécessité d'affaiblir « le cœur du corps mystique

du royaume »; c'est la tâche qu'elle aurait désiré accomplir en novembre, au lieu de se trouver à La Charité. Son instinct militaire était juste, mais elle manqua d'appui. Cependant il paraît que le soutien royal ne lui faisait point entièrement défaut. Au moment de sa capture, elle possédait en propre 12.000 livres de l'argent du roi — toute sa caisse de guerre. Il est probable que c'est avec cette somme qu'elle maintenait la poignée d'hommes de Baretta.

Et dès lors ses Voix l'abandonnèrent ; non qu'elles aient été silencieuses, mais elles ne donnaient plus de conseils militaires. Elle raconta à ses juges l'événement qui lui brisa le cœur. C'était dans la semaine de Pâques (17–23 avril) et cela paraît avoir eu lieu dans un moment de triomphe : « Comme j'étais aux remparts de Melun, sainte Catherine et sainte Marguerite m'avertirent que je serais prise avant la Saint-Jean d'été, qu'il ne fallait m'en tourmenter ni m'en effrayer, mais prendre tout en gré, que Dieu m'aiderait. Ainsi parlaient les Voix presque chaque jour, et je leur demandais de mourir aussitôt que je serais prise, sans souffrir longtemps en prison ; mais les Voix me dirent, il faut qu'il en soit ainsi. J'avais plusieurs fois demandé de savoir l'heure, mais elles ne me la dirent point, et si je l'eusse sue je ne serais pas allée au combat. »

Elle savait qu'elle touchait presque au terme de l'année qui lui était départie, et la prophétie des Voix la frappa comme un coup assuré. Les Voix ne parlèrent pas un instant de mort, mais d'une situation qui était mille fois pire : de sa capture par l'ennemi. Les hommes les plus courageux... Ney ou Skobéleff, Wallace ou Gordon... n'auraient-ils point reculé devant cette perspective de la mort sur le bûcher en cas de capture ? Toute-

fois la Pucelle alla de l'avant, la première à la charge, la dernière à la retraite. Elle fut la plus brave des braves.

J'ai dit qu'elle apprit cette nouvelle non pas dans une heure de découragement, mais dans un moment de triomphe. Melun avait été aux Anglais pendant dix ans : en octobre 1429, Bedford l'avait cédé au duc de Bourgogne. Cependant, du 17 au 23 avril, les habitants avaient expulsé la garnison bourguignonne et son capitaine et laissé libre pour la France leur pont et le passage de la Seine.

« Comme il n'y avait aucune armée régulière française devant Melun, cela prouve, dit M. Champion, la valeur permanente et l'ascendant de la présence de Jeanne. Elle ouvrit la campagne de l'Oise plus brillamment qu'on ne l'a généralement reconnu. »

De Melun, à une date incertaine, Jeanne s'en alla à Lagny directement à l'est de Paris, place d'un mauvais voisinage pour la capitale, étant précisément une de ces villes reconquises par la France en août 1429 et dont la garnison était de celles qui enserraient « le cœur du royaume. » A Paris on parla fort de l'arrivée de Jeanne ; elle ne tarda pas en effet à leur donner de quoi alimenter les conversations. Comme on avait appris à Lagny qu'une bande de trois ou quatre cents Anglais traversaient l'Ile-de-France, commettant autant de dégats que possible, La Pucelle, avec Kennedy et ses Écossais, Foucault, commandant à Lagny pour Ambroise de Loré, Baretta et d'autres chefs, décidèrent d'aller au-devant des ennemis ; ce qu'ils firent, « et y ot très dure et aspre besongne, car les François n'estoient guères plus que les Anglois » , ajoute Chartier. Il n'y avait point de chef anglais, et les ennemis pouvaient être tout simplement des alliés picards de l'Angleterre. Ils

furent tous pris ou tués, et les Français eurent aussi des morts et des blessés. Cette troupe ayant des archers, était descendue de cheval à la façon anglaise, et probablement avait disposé sa défense comme d'habitude avec de longues piques et une palissade de pieux reliés par des chaînes. Deux fois les Français les chargèrent avec fureur et deux fois ils durent battre en retraite ; mais à la fin, dit Monstrelet, ayant reçu de nombreux renforts et des canons, ils l'emportèrent.

Parmi les prisonniers il y avait un gentilhomme, Franquet d'Arras.

Pour quelque raison inconnue, peut-être parce qu'il avait été pris par quelqu'un de son escorte à elle, peut-être simplement à sa requête, Franquet fut donné à la Pucelle, afin qu'elle pusse l'échanger contre le tenancier de l'auberge de l'*Ours* à Paris, l'un des conspirateurs arrêtés après le coup manqué du complot français de mars. Mais ce malheureux était mort en prison ou avait été exécuté, et à la demande du bailli de Senlis, Franquet fut jugé par ce dernier et, suivant notre expression actuelle, par un jury d'habitants de Lagny, sous l'inculpation d'assassinat, vol et trahison. Son procès dura une quinzaine ; ce ne fut pas une cour martiale avec roulements de tambour, cependant il avoua les crimes qui lui étaient reprochés et fut exécuté. Les Bourguignons habitués à l'assassinat, au vol, à la trahison qui étaient passés dans les habitudes des gentilshommes d'alors, furent frappés d'horreur, et les juges de la Pucelle firent grand cas contre elle de la mort de Franquet. Elle répondit en établissant les faits comme nous les avons exposés. Elle avait reçu Franquet en gage de la vie du tenancier de l'*Ours ;* celui-ci étant mort et la justice réclamant Franquet, elle le lui avait remis. Il avait été jugé légalement, confessé et exécuté.

Plus tard un écrivain anglais affirma que Jeanne l'avait décapité de sa propre main, parce qu'il avait refusé de s'agenouiller devant elle !

Comme nous l'avons déjà vu, Jeanne possédait encore à Lagny la fameuse épée de Fierbois, qu'elle brisa, dit-on communément, en frappant du plat de la lame une fille de mauvaise vie. C'est dans cette ville qu'elle reçut une épée prise à un Bourguignon ; elle la porta jusqu'au moment où elle fut prise : une excellente épée « propre à donner de bonnes buffes et bons torchons. » Quant à l'épée de Fierbois, elle refusa de dire ce qu'elle en fit. Elle ne tua jamais personne, elle tenait son étendard de la main droite et les rênes de la gauche. « Soit que la vie des camps l'eût endurcie, soit plutôt qu'elle fût, comme toutes les extatiques, sujette à de brusques changements d'humeur, elle ne montrait plus à Lagny la douceur du soir de Patay » (où elle ne prit pas part au combat). « Cette vierge qui naguère, dans les batailles, n'avait d'arme que son étendard, maintenant se servait d'une épée trouvée à Lagny même », dit un critique moderne.

A la vérité elle avait toujours porté une épée, une petite hachette et un poignard par-dessus le marché. Mais personne, en aucune circonstance, même au moment où elle fut prise, n'a témoigné que la Pucelle ait jamais frappé un coup avec le tranchant. Elle savait qu'elle allait être prise, et ne se souciait pas que l'épée de Fierbois tombât entre les mains de l'ennemi. Pour la même raison vraisemblablement, elle n'emporta pas son étendard à Compiègne, car nous ne savons rien au sujet de sa prise.

Jeanne ne faisait ni ne prétendait faire des miracles. Elle n'affectait point de guérir les gens en les touchant avec l'anneau qui avait touché

sainte Catherine. Bien plus, la nature mythopoétique d'un peuple surexcité attribua rarement des miracles à la Pucelle, ce qui semble extraordinaire quand on songe aux faits miraculeux attribués à sainte Colette. Mais à Lagny il semble y avoir eu un effort populaire pour impliquer Jeanne dans un miracle non moins étonnant que celui de sainte Colette... une résurrection !

Ses juges lui demandèrent au procès :

« Quel âge avait l'enfant que vous avez ressuscité à Lagny ?

— Il avait trois jours, et fut apporté devant l'image de la Sainte Vierge, et l'on me demanda d'y aller et de prier Dieu et la Vierge que la vie lui fût rendue. J'y vins avec les autres jeunes filles et priai, et à la fin il sembla qu'il y avait de la vie chez l'enfant, qui bâilla trois fois et fut baptisé. Aussitôt après il mourut et fut enseveli en terre sainte. Pendant trois jours, au dire des gens, il n'avait pas donné signe de vie. Il était noir comme ma cotte, mais quand il eut bâillé, la couleur commença à lui revenir.

— N'a-t-on pas dit par la ville que c'était vous qui aviez opéré cette résurrection, et que c'était par vos prières ?

— Je ne m'en enqueroye point », répondit Jeanne avec une dédaigneuse fierté.

Si c'était péché que de prier et sorcellerie que d'être exaucé, du moins la prière avait été collective, et toutes les jeunes filles de Lagny partageaient cette grave culpabilité.

CHAPITRE XX

LE DERNIER JOUR SOUS LES ARMES

Un miracle sans importance qui se produisit à cette époque, montre que de braves gens priaient pour la Pucelle, ne sachant pas comme elle que son sort était fixé. Elle ne confiait à personne, pour ne pas décourager ses compagnons, que sa capture était prochaine ; peut-être était-ce par crainte d'être forcée de se réfugier auprès du roi, qui était toujours en lieu sûr. Depuis que les Voix avaient parlé à Melun, elle avait généralement suivi en campagne les conseils des capitaines.

Revenons au miracle secondaire, qui eut lieu dans la nuit du 18 avril. Un prêtre d'Angers avait une si grave douleur de tête qu'il en pensait mourir. Il pria suivant son habitude sainte Catherine de Fierbois. Instantanément la douleur se dissipa. Quelques jours après il était capable de marcher. Il fit alors un pèlerinage à Fierbois et « dit une messe pour le roi et la noble Pucelle. »

De Lagny, Jeanne s'était rendue à Senlis avec 1.000 cavaliers sous différents chefs. Elle fut admise dans la cité avec les capitaines, mais sans les hommes d'armes que la ville n'était pas en état d'entretenir.

Pendant ce temps (22 avril) le roi perdait toujours son temps avec l'idée d'un congrès des

puissances à Auxerre, pour la conclusion d'une paix générale, et il se flattait de l'espoir que le duc de Bourgogne recevrait ses envoyés le 1er juin. Mais les Anglais, comme Charles lui-même l'avouait au duc de Savoie, semblaient loin d'être enthousiasmés pour la paix ; ainsi que cela semblait ressortir de l'invasion imminente de Henri VI en France avec une forte armée. Le roi se plaignait amèrement d'avoir été incapable de remplir sa promesse de rendre Compiègne à Bourgogne, mais Bourgogne de son côté ne lui avait pas remis Pont-Sainte-Maxence. Si les soldats de Charles avaient rompu la trêve, ceux du duc avaient fait de même, ils avaient essayé de prendre Troyes.

Il fallut à Charles et à ses conseillers exactement dix mois pour découvrir cette vérité que la Pucelle avait annoncée par lettre au peuple de Reims, le 5 août : « Je ne suis point contente » de ces trêves, qui à son idée n'ont qu'un but, « abuser le sang royal. » En août 1429, la petite paysanne démêlait la politique du duc de Bourgogne lequel le roi dénonçait le 6 mai 1430 au peuple de Reims, « comme n'ayant jamais eu et n'ayant pas l'intention d'en venir à la paix, mais ayant toujours favorisé et favorisant nos ennemis. »

En juillet 1429, la Pucelle n'avait pas eu besoin des Voix célestes pour savoir que le duc de Bourgogne mystifiait le roi, son favori La Trémoïlle, son Trèves, son Gaucourt et le reste de ses conseillers. En dehors du cercle des politiciens et des diplomates français, la vérité apparaissait à quiconque avait du bon sens, aux gens de Compiègne, de Troyes, de Reims, à tous enfin. Mais les politiciens préféraient être dupés.

Voilà où avait abouti la sagesse des sages, du roi, de l'archevêque de Reims, de La Trémoïlle, de Gaucourt et des autres. Cinq ans de guerre en

plus, avant d'en arriver au traité d'Arras, voilà tout ce que le roi et le conseil avaient gagné en préférant leur propre sentiment à celui de Jeanne d'Arc.

Bourgogne avait concentré ses forces et sa nombreuse artillerie à Montdidier, dix lieues au nord-est de Compiègne, objet principal de son désir. Cette ville rivalisait avec Orléans ou même la surpassait en force et en étendue, commandant le passage de l'Oise et la route de Paris. Située au sud de la rivière, contrairement à Orléans qui se trouvait sur le côté nord, elle avait comme cette cité un front sur le fleuve dont la profondeur la protégeait, et en plus des fossés pleins d'eau. Derrière s'étendait une grande forêt vers le sud, tout comme Orléans en avait une au nord. Les Anglo-Bourguignons commencèrent par s'assurer une base d'opérations sur un point de la rive droite de l'Oise, et, comme à Orléans, leur première besogne fut d'attaquer la tête du pont qui était puissamment fortifiée. Toutefois la cité n'étant pas investie sur l'autre rive, la forêt cachait l'arrivée des convois et des renforts venant de ce côté. L'étendue et la forme de l'enceinte des deux villes étaient à peu près les mêmes.

L'objectif de la campagne anglo-bourguignonne de 1430 était de prendre Compiègne, d'où l'on pouvait envahir et dominer l'Ile-de-France, puis de secourir Paris. Henri VI étant débarqué à Calais le 23 avril, en moins d'un mois une force anglo-bourguignonne fut campée le long de l'Oise en face de la cité convoitée. De Montdidier, le duc de Bourgogne marchant directement à l'ouest, occupa Noyon, au sud de laquelle, à une distance d'une demi-lieue, se trouvait la forteresse de Pont-l'Évêque avec son pont sur l'Oise, point stratégique de la plus haute importance, occupé par une forte garnison anglaise. Immédiatement au-dessus de

Compiègne, l'Aisne débouche presque à angle droit dans l'Oise, sur sa rive gauche. Un peu avant ce confluent au nord de l'Aisne était la forte place de Choisy-le-Bac. Si cette place tombait aux mains des Bourguignons, une armée française manœuvrant au sud de l'Aisne ne pouvait trouver de pont plus proche que celui de Soissons, alors possédé par la France.

Le but, d'importance capitale pour les loyalistes de France, était donc d'occuper la ville de Pont-l'Évêque et de couper les lignes de communication bourguignonnes au sud à travers l'Oise, pendant que le duc de Bourgogne assiégeait Choisy-le-Bac avec son pont sur l'Aisne. Pour assister à cette manœuvre la Pucelle entrait à Compiègne le 13 mai, venant par le sud. Elle y rencontra pour la dernière fois l'archevêque de Reims et le comte de Vendôme. La ville lui offrit le vin, ainsi qu'à ces dignitaires, suivant l'habitude.

Avec une troupe estimée, sans doute par exagération, de 2.000 à 4.000 hommes, sous Poton de Xaintrailles et trois autres capitaines, la Pucelle attaqua Pont-l'Évêque dès l'aube. La garnison anglaise dont le chiffre de 800 à 1.200 hommes est probablement aussi exagéré, était plus que suffisante pour tenir contre une brusque attaque de nuit. Cependant les Français gagnaient du terrain quand la garnison bourguignonne de Noyon, à une lieue de là, vint à la rescousse et les attaqua à l'arrière. Ils furent obligés de se retirer, bien que le nombre des tués n'ait pas dépassé trente hommes de chaque côté, de sorte que le combat n'eut rien de très acharné.

Le 16 mai, Choisy-le-Bac se rendit à Bourgogne sous conditions ; le capitaine — Louis, frère de Guillaume de Flavy — eut, d'après les termes de la capitulation, le droit de se retirer à Compiègne

avec sa garnison et un gros canon. Les Français et la Pucelle s'en retournèrent également dans cette ville, leur projet étant alors de tomber sur l'arrière des Bourguignons ; mais pour cela, il leur fallait traverser l'Aisne, et ils n'avaient plus de pont plus rapproché que celui de Soissons, bien loin, vers l'est.

Le 18 mai, Jeanne et toutes les forces marchèrent sur Soissons accompagnées de l'archevêque de Reims, qui là se sépara définitivement de Jeanne et bientôt trouva l'occasion de diffamer le caractère de l'héroïne. Elle n'était peut-être pas sans savoir tout cela, mais bien qu'elle se soit trouvée dans des circonstances très favorables pour donner son appréciation sur l'archevêque, la loyale jeune fille ne proféra jamais rien contre lui ni contre aucun membre de son parti.

Soissons était occupé pour la France par un Picard perfide appelé Guiscard Bournel, installé là par l'incapable Charles de Bourbon, le fugitif de Rouvray. Bournel s'autorisant du privilège des bonnes villes, refusa l'entrée à l'armée et vendit la place à Bourgogne pour 4.000 saluts d'or. Le document attestant cette infamie existe, découvert par M. Pierre Champion. Les juges accusèrent Jeanne d'avoir juré de façon profane quand elle apprit la trahison du Picard (qui rejoignit l'armée bourguignonne), et d'avoir dit que si elle le tenait, elle le ferait écarteler, ce qui était précisément la punition qu'il avait méritée en vertu de la loi de l'époque. Elle répondit qu'elle ne jurait jamais et que ceux qui disaient cela devaient l'avoir mal entendue.

L'armée française se débanda alors, passant la Marne et la Seine, en raison de l'impossibilité où se trouvait le pays de la nourrir, et parce que la ville de Compiègne, ayant déjà suffisamment

d'hommes, ne pouvait entretenir une aussi forte garnison. Mais Jeanne, sachant que les Anglais et les Bourguignons s'étaient établis vis-à-vis de Compiègne sur la rive droite de l'Oise, insista pour s'y rendre avec la petite compagnie de Barthélemy Baretta, qui en comptant quatre hommes par lance ne devait pas dépasser le chiffre de 200. Le chroniqueur de d'Alençon, Perceval de Cagny, ne pouvait à ce moment se trouver dans cette compagnie. Mais il dicta ses mémoires six ans seulement après le fatal événement de Compiègne, et sans nul doute il avait entendu rappeler les souvenirs des compagnons de la Pucelle, souvenirs probablement rapportés par d'Aulon. Cagny parle toujours d'elle sur le ton de la plus vive affection et de la plus haute admiration ; il regarde sa bienveillance pour son chef comme une des gloires de cette maison.

Suivant lui, Jeanne était à Crépy quand elle apprit que le duc de Bourgogne et le comte d'Arundel étaient campés en face de Compiègne avec une force importante. Vers minuit (du 22 ou 23 mai), elle quitta Crépy avec sa troupe de 300 à 400 combattants (en réalité avec la moitié de ce nombre au plus, en tant qu'il s'agit de la compagnie de Baretta). Ils lui firent observer qu'ils étaient bien peu pour passer à travers les armées anglaises et bourguignonnes ; mais elle répondit : « *Par mon martin !* nous sommes assez ; j'irai voir mes bons amis de Compiègne. »

En effet, après une chevauchée rapide, par les sentiers de la forêt sur la rive gauche de l'Oise, non encore occupée par l'ennemi, elle entra dans Compiègne sans rencontrer de résistance, vers le lever du jour le 23 mai. On ne trouve, dans les archives de la ville, aucune mention de sa réception par les notables. Il est à peine nécessaire de criti-

quer une histoire du 23 mai, glanée en 1498 dans les récits de deux hommes ayant plus de quatre-vingt-dix ans, et qui étaient donc jeunes en 1430. Ils devaient être plus âgés que Jeanne, si bien qu'ils ne se trouvaient point parmi les *enfants* auxquels on rapporte qu'elle aurait dit à l'église : « Enfants et chers amis, je vous dis que je suis vendue et trahie, et bientôt je serai livrée à la mort. Priez Dieu pour moi. Jamais plus je n'aurai le pouvoir de servir le roi et le royaume de France ! »

Sans doute Alain Bouchart, qui recueillit cette histoire des lèvres des nonagénaires en juillet 1498, a consigné ce qu'il a entendu ; « mais, mon Dieu ! quels menteurs nous sommes, nous autres vieillards ! » La Pucelle elle-même dit à ses juges qu'elle n'eut aucun avertissement de ses Voix au sujet du jour et de l'heure de sa capture. « Si je l'avais su, je ne serais pas sortie. » Elle ajouta aussi qu'elle cacha à ses hommes la connaissance qu'elle avait de son sort. Est-il vraisemblable alors, que dans aucune de ses trois dernières visites à Compiègne, elle ait publiquement annoncé ses appréhensions au peuple et à une foule d'enfants, dans l'église ?

Nous ne savons rien de ce qui se passa à Compiègne le 23 mai, jusqu'à cinq heures, moment de la fatale sortie ; mais il est plus que probable que les cavaliers fatigués se reposèrent, que Jeanne entendit la messe et qu'elle se concerta avec Flavy.

Nous devons maintenant passer en revue les positions des forces anglo-bourguignonnes. Vis-à-vis de la tête du pont, sur le côté droit de l'Oise, au village de Margny, Baudot de Noyelles commandait un petit détachement bourguignon, « le camp de notre avant-garde le plus rapproché de l'ennemi », dit le duc de Bourgogne, écrivant le

jour même des événements. Au-dessus de Margny est un rocher avec une vue étendue ; au-dessous de ce poste, Baudot occupait le haut d'une longue chaussée pavée, établie à travers des prés marécageux et souvent inondés. Au delà de Margny et à une demi-lieue de la ville, en amont, se trouve Clairoix, gardé alors avec une force importante par un soldat fameux, le vétéran Jean de Luxembourg, comte de Ligny. Plus loin en aval, à trois kilomètres, à Venette, était le camp anglais sous les ordres de Montgomery. C'est un témoin, Monstrelet, le soldat chroniqueur, qui rend compte de ces dispositions. A Coudun, caché par la hauteur dominant Margny et par la vallée de l'Aronde, se tenait le duc de Bourgogne, à une lieue de Margny.

Vers cinq heures du soir, la Pucelle, Poton le Bourguignon, frère de d'Aulon (non pas Xaintrailles) et « quelques autres capitaines », accompagnés d'environ 400 à 500 hommes, cavaliers et fantassins, sortirent de la ville par le pont et attaquèrent le campement de Baudot de Noyelles, au dire de Monstrelet. Suivant cet auteur, leur but était simplement de chasser ce détachement isolé et de rendre la place intenable.

Des chroniqueurs bourguignons affirment qu'avant la sortie, la Pucelle annonça beaucoup de « fantaisies inconsidérées » et des « révélations divines », disant qu'elle prendrait le duc de Bourgogne et détruirait son armée ! Son accusateur, dans un long réquisitoire, prétend qu'elle fit part de révélations. On ne le lui demanda pas cependant au procès, on se borna à l'interroger pour savoir si les Voix lui avaient donné un conseil, et elle répondit : « Aucun ! » Si elle avait su qu'elle allait être prise et que cependant les Voix lui eussent ordonné de faire sa sortie, elle leur aurait obéi, ainsi qu'elle le déclara.

En effet, la sortie était une opération commune

à la guerre, une attaque soudaine sur un petit avant-poste probablement mal fortifié, à une heure où, dit Monstrelet, la plupart des hommes de Baudot avaient déposé leur armure. C'était une surprise. Flavy, pour assurer la retraite, avait mis en ligne sur les remparts de Compiègne des coulevrines, des archers et des arbalétriers, et disposé quelques soldats avec des armes de trait dans un certain nombre de petits bateaux alignés le long de la rive opposée du fleuve, ainsi que l'écrit un contemporain, avocat de la cause de ce soldat malchanceux.

Sa retraite ainsi assurée, et sa tâche facilitée, Jeanne sur son cheval gris, avec sa hucque vermeille brodée d'or, doit être partie d'un cœur aussi léger que résolu. A côté d'elle, si nous croyons une chronique anglaise, chargeaient des gentilshommes d'Écosse dont beaucoup ne revinrent pas. (V. appendice F.) Elle dispersa à travers le village les hommes du poste avancé, mais le duc de Bourgogne affirme que pas un ne fut tué ou pris ! A cette heure-là, Jean de Luxembourg, avec le sieur de Créqui et huit ou dix autres gentilshommes, venaient à cheval de Clairoix pour faire une visite à Baudot. Sur la hauteur de Margny ils avaient retenu la bride de leurs montures et étaient en train de reconnaître la ville qui se trouvait beaucoup au-dessous d'eux. Sans cette particularité, la Pucelle s'en fût retournée saine et sauve et de plus victorieuse ; Baudot n'eût pas reçu des renforts de Clairoix. Mais Jean de Luxembourg se rendant compte de l'attaque, envoya en arrière des cavaliers avertir sa troupe de Clairoix, qui s'en vint au galop. Deux fois de suite, comme quand elle se trouvait avec La Hire aux Augustins, Jeanne chargea les hommes de Luxembourg, les forçant à battre en retraite jusqu'aux positions de Baudot

au bout de la chaussée. Une troisième fois, « la Pucelle, dit un chroniqueur bourguignon, passant nature de femme, soustint grant fès (poids), et mist beaucop peine à sauver sa compagnie de perte, demorant darrier comme chief et comme la plus vaillant du troppeau ; là où fortune permist, pour fin de sa gloire et pour sa darrenière fois, que jamais ne porteroit armes... » Et elle refoula l'ennemi jusqu'à environ la moitié de la longueur de la chaussée.

Ainsi elle chargeait uniquement pour sauver ses compagnons, et les chroniqueurs bourguignons reconnaissent la grandeur de cette attitude. Mais la plupart de ses hommes s'étaient enfuis vers le pont et vers les canots. « Et alors, dit-elle, les Anglais de Venette survinrent » (5.000 hommes, au dire de Monstrelet !) et ils lui coupèrent la retraite. D'après son propre récit, elle paraît avoir été chassée hors de la chaussée jusque « dans les champs », la prairie bourbeuse et marécageuse.

On a dit que son retard dans l'exécution de la retraite fut causé par la halte de ses hommes qui, tâchant de réunir leur butin, hésitaient à l'abandonner. C'est là une simple conjecture. Sans doute la sortie n'était point faite uniquement pour disperser les hommes de Baudot ; il était nécessaire de rendre leur poste intenable ; cela demandait du temps. Tous ces événements, depuis le départ jusqu'à la prise de la Pucelle, ne durèrent peut-être pas plus d'une heure. Les Bourguignons de Clairoix avertis par Jean de Luxembourg, arrivaient en petites compagnies, et comme leur nombre allait en grossissant, ils étaient à même de repousser la troupe de la Pucelle, qui trois fois les força à leur tour à battre en retraite. Mais d'instant en instant ils recevaient des renforts.

A la fin tout son monde avait fui ; d'Aulon

seulement, avec son frère, les frères de la Pucelle et deux ou trois autres, se trouvaient auprès d'elle quand ils furent entourés par des hommes appartenant à toutes les forces ennemies, Bourguignons, Picards, Anglais. En ce moment il n'y avait entre elle et Compiègne que la rive et le boulevard avec son fossé. Le pont-levis avait été levé pour que les ennemis ne pussent entrer avec les fugitifs, mais la Pucelle n'arriva pas jusqu'au pont-levis. Elle fut forcée de se retirer vers la prairie... elle fut entourée, jetée à bas de son cheval par un archer du bâtard de Wandonne... ses amis ne purent pas la remettre en selle... Chastellain, un écrivain bourguignon d'une époque postérieure, dit qu'elle demanda à l'archer s'il était noble et qu'elle lui donna sa foi de prisonnier sur sa réponse affirmative. Les historiens qui acceptent cette version fantaisiste donnent un démenti à la Pucelle.

« Jamais je n'ai engagé ma foi à aucun homme », répondit-elle de façon hautaine à ses juges qui lui demandaient sa parole de ne pas tenter de s'évader. Cagny rapporte ainsi ses paroles : Quand on la pressa de se rendre, elle dit : « Je ay juré et baillé ma foy à autre que à vous (elle voulait dire à Dieu et au roi) et je luy en tendray mon serement. »

Bien souvent elle avait demandé à ses saints de mourir aussitôt qu'elle serait prise. Dès lors, et cela était d'accord avec son vœu, elle tentait d'affronter la mort en refusant de se rendre. C'était le sort des prisonniers ; s'ils refusaient de se soumettre, on les tuait incontinent, ou, comme à Jargeau, ils étaient massacrés dans une rixe entre ceux qui les avaient pris et qui se querellaient sur leurs droits.

Mais la Pucelle était une capture trop précieuse. Elle fut amenée en triomphe avec ses frères et d'Aulon, ainsi que Poton le Bourguignon. Baretta de son côté ne se souciait pas de sacrifier sa vie

ou sa liberté pour protéger son arrière-garde, et aucun homme ayant un nom ou une haute situation ne partagea la gloire et le malheur de Jeanne d'Arc. Quand le duc de Bourgogne dans le bulletin de la journée dit : « Plusieurs capitaines, chevaliers, écuyers et autres sont morts ou pris » , *il ment comme un bulletin*, car on n'en entendit jamais faire mention.

Telle fut la fin honorable de sa gloire guerrière. Avec le pressentiment assuré de son sort, elle avait accepté sa destinée, s'offrant, comme le fit Bayard par la suite, en sacrifice volontaire pour ceux qu'elle avait conduits. Elle fut la fleur de la chevalerie, brave comme d'Argentine à Bannockburn, mais brave pour un but plus noble que la conquête d'une immortelle renommée.

Que n'étiez-vous là, Guy de Laval, La Hire, Dunois, Poton de Xaintrailles, d'Alençon? La Pucelle n'eût point été prise! L'accusation de trahison contre Flavy manque de preuves. Il ne pouvait pas en effet secourir la Pucelle par une sortie ni baisser le pont-levis en présence de la charge des Anglais. Son devoir l'attachait d'abord à la ville qu'il défendit si virilement et avec tant de succès.

CHAPITRE XXI

CAPTIVITÉ

Les soldats, avec de grands cris de joie, conduisirent la Pucelle à leur campement. Le duc de Bourgogne arrivé trop tard pour le combat vint la voir. « Il échangea avec elle, dit Monstrelet qui était présent, quelques paroles dont je ne me souviens pas. » Il n'est pas probable que le duc eût l'avantage dans cet entretien et Monstrelet peut avoir préféré manquer de mémoire.

Le duc et Jean de Luxembourg écrivirent tous deux des dépêches joyeuses pour annoncer la bonne nouvelle. Luxembourg adressa les siennes à son frère, évêque de Thérouanne et chancelier de France sous Henri VI. La Pucelle était d'un trop grand prix pour un simple archer, le droit sur elle demeurait entre le bâtard de Wandonne et son supérieur, Jean de Luxembourg. Ce dernier était à la solde de l'Angleterre, si bien que le roi de ce pays pouvait revendiquer Jeanne au même titre que Charles VII et les autres princes français s'ils avaient été pris. (Voyez la note.)

Ce fut en fin de compte Jean de Luxembourg qui reçut l'argent, prix de l'achat et de la vente de Jeanne; et la candeur historique seule peut sans doute faire admettre que, puisqu'il était à la solde de l'Angleterre, il ne pouvait que la rendre, tout comme les Écossais n'auraient eu d'autre

choix que de livrer Charles Ier aux Anglais. Ils n'avaient cependant pas plus que Jean l'obligation d'accepter le prix du sang.

Cette capture remplit de joie le cœur des mauvais Français et de l'archevêque de Reims.

L'Université de Paris ardemment bourguignonne et le vicaire général de l'inquisition, écrivirent (l'inquisiteur le 26 mai), au duc de Bourgogne, demandant que Jeanne fût remise à la merci de l'inquisition et à la justice ecclésiastique. L'autre lettre n'est point datée; ceux qui la rédigèrent disent qu'ils craignent la malice « des mauvaises personnes qui mettent toute leur cure, *comme l'en dit*, à vouloir délivrer icelle femme par voyes exquises. »

Dès le début, les Anglais avaient annoncé leur intention de brûler vive Jeanne d'Arc, s'ils pouvaient s'emparer d'elle. Ils avaient même consulté l'Université de Paris en 1429, sur le point de savoir s'ils auraient le droit de brûler le héraut de Jeanne. Mais les premiers qui prirent des mesures pratiques pour envoyer la Pucelle au bûcher furent des docteurs et des prêtres français, lumières de l'Église gallicane. Prêtres et juristes la jugèrent avec une injustice flagrante; les témoins anonymes étaient français, ce sont également des prêtres et des juristes français qui la condamnèrent et la livrèrent à un bourreau français; tout cela, ils le firent avec passion, et ils l'eussent fait quand bien même les Anglais n'y eussent été pour rien — quand bien même la querelle n'eût été limitée qu'aux Armagnacs et aux Franco-Bourguignons. En outre, l'odieuse tradition anglaise relative à la Pucelle reposait sur des autorités françaises et bourguignonnes.

Nous n'avons connaissance d'aucune tentative faite par le parti de Jeanne pour la faire relâcher, soit en l'achetant à Jean de Luxembourg (qui sans

doute, s'il l'avait pu, l'aurait vendue au plus haut enchérisseur), soit en menaçant les Anglais de représailles vis-à-vis des prisonniers anglo-bourguignons, soit enfin par l'épée.

Le roi et le clergé n'adressèrent même pas d'appel au pape. Jeanne, d'après les autorités, fut absolument abandonnée, sauf par le bon peuple qui — témoin des oraisons existant encore aujourd'hui — priait Dieu de briser ses fers. Le roi se trouvait à Jargeau quand un messager de Compiègne après le désastre lui apporta la requête des habitants de venir à leur aide. Sans doute ils durent mentionner la prise de la Pucelle ; s'ils le firent, le fait n'est point signalé. Charles répondit qu'il irait rapidement en personne secourir sa bonne ville, mais il ne tint pas sa parole royale.

L'archevêque de Reims trahit le ton du clergé français et des conseillers du roi. Sa lettre aux gens de Reims, très amis de la Pucelle, nous est seulement parvenue dans un précis datant du dix-septième siècle, mais c'est assez pour condamner l'archevêque. Ce prélat donne la nouvelle de la capture, et dit que Jeanne « ne voulait croire conseil, mais faisait tout à son plaisir. » A quel conseil fait-il allusion ? Nous ne le savons pas. Aurait-il désiré que la Pucelle l'accompagnât quand ils se séparèrent à Soissons le 18 mai ? Lui demanda-t-il de secourir les habitants de Reims, qui après toutes leurs angoisses n'étaient d'ailleurs point en danger d'être assiégés ?

Après cette dure et ingrate observation sur cette jeune fille qui lui avait rendu son siège épiscopal (fût-ce au préjudice du projet qu'il aurait formé pour détourner une couronne), l'archevêque montre un cynisme extraordinaire. Il écrit que Dieu a envoyé un nouveau prophète, un berger « qui en dit ni plus ni moins que Jeanne la Pucelle. Il a,

lui, commandement de Dieu d'aller vers le roi et de déconfire les Anglais et les Bourguignons. » Le jeune berger critiquait de son côté la Pucelle : « Dieu a permis qu'elle soit prise parce qu'elle s'était constituée en orgueil et pour ses riches habits, et parce qu'elle n'avait fait ce que Dieu lui avait commandé mais avait fait sa volonté. » Le petit garçon savait ce qu'étaient des commandements divins et cela suffit à l'archevêque ! On l'amena à l'armée qu'il accompagna, et il montrait des stigmates à l'imitation de saint François. Les Anglais le prirent dans un combat en même temps que Xaintrailles ; ils l'exposèrent en triomphe lors de l'entrée de Henri VI à Paris et le noyèrent sans autre forme de procès. L'archevêque nous révèle sur la France d'alors d'étonnants abîmes de cynisme et de superstition. Il était aisé pour le jeune berger « d'en *dire* ni plus ni moins que Jeanne la Pucelle » ; *faire* plus ou autant n'était point possible.

Tout le clergé n'était point au niveau du prélat mitré de Reims. L'archevêque d'Embrun écrivit au roi des conseils aussi énergiques et justes que ceux de l'archevêque de Glasgow à Marie Stuart après le meurtre de Darnley. « Je vous recommande, dit-il, pour le recouvrement de cette fille et pour le rachat de sa vie, vous n'épargniez ni moyens ni argent, ni quel prix que ce soit, si vous n'êtes prêt d'encourir le blâme indélébile d'une très reprochable ingratitude. » Le roi préféra garder la honte, consacrer son argent à ses plaisirs et à La Trémoïlle. Il eut beaucoup moins qu'une reconnaissance princière, tandis qu'elle, en vue du bûcher, au milieu d'une foule de soldats anglais irrités et de prêtres français haineux, le proclamait « le plus noble chrétien du monde. » L'apologiste du roi suggère qu'en réalité il ne pouvait l'aider, qu'il n'était point le maître, et qu'il en fut désolé.

Après avoir gardé Jeanne trois ou quatre jours à Clairoix, Jean de Luxembourg l'envoya au château de Beaulieu, en Vermandois, endroit dont le bâtard de Wandonne était capitaine à ce moment, ou le fut un peu plus tard. Elle fut traitée comme prisonnière de guerre ; d'Aulon la servait, et le chroniqueur de d'Alençon apprit probablement l'anecdote suivante de d'Aulon lui-même. Un jour il lui dit :

« Cette pauvre ville de Compiègne que vous avez beaucoup aimée sera donc cette fois remise entre les mains des ennemis de la France.

— Non, cela ne sera pas, répondit Jeanne, car toutes les places que le Roi du Ciel a voulu réduire et remettre en l'obéissance du gentil roi Charles par mon entremise, ses ennemis ne les reprendront point, en tant qu'il fera diligence de les garder. »

Ces mots sont du vrai style de la Pucelle. Le roi n'apporta aucune diligence à secourir Compiègne, mais l'habileté et la ténacité de Flavy, ainsi que le courage et l'esprit de corps des bourgeois, lui permirent de résister jusqu'au 25-26 octobre, époque où cette ville fut délivrée par un mouvement stratégique de Vendôme et de Xaintrailles en même temps que par une sortie en masse des habitants. L'ennemi fut forcé de faire une brusque et honteuse retraite, perdant toute l'artillerie bourguignonne, les canons de siège comme les canons de campagne, et beaucoup de places fortes et de villes voisines. Le plan de campagne anglo-bourguignon se trouva réduit en miettes.

En attendant, l'état de Compiègne pesa pendant cinq longs mois sur l'esprit de Jeanne qui se berçait de l'espoir de s'évader pour vivre ou mourir avec les bourgeois de cette ville. Son idée était de s'enfuir *intra duas pecias nemoris*, que l'on a rendu en français par : « entre deux

pièces de boys » (entre deux planches). Ainsi qu'elle le rapporte à ses juges : « Je n'ai jamais été prisonnière nulle part que je n'aurais été heureuse de m'échapper. » Elle n'avait pas engagé sa parole, elle n'avait donné sa foi à personne. « J'aurais bien renfermé à clef mon gardien dans une certaine tour, mais le portier me vit et m'arrêta. Ce n'était pas, à ce qu'il me semble, la volonté de Dieu que je m'échappasse alors. Mes Voix me disent que je dois voir le roi d'Angleterre », un garçon, a-t-elle ajouté, qu'elle ne désirait point rencontrer.

Là-dessus, peu de temps après, le 14 juillet, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, chassé de son siège par les soldats français, se présenta lui-même au camp de Jean de Luxembourg devant Compiègne. C'était un violent ennemi de la France ; il avait une haine particulière pour la Pucelle, et Bedford l'avait chargé de la retirer des mains de Jean de Luxembourg. La Pucelle avait été prise, ainsi qu'il le dit, dans les limites de son diocèse ; toutefois le chanoine Dunand affirme que Compiègne ne relevait pas du diocèse de Beauvais, mais de celui de Soissons. Cauchon prétendait être son juge, mais il ne le pouvait pas sans que cette autorisation lui eût été déléguée par l'évêque de Soissons ou l'évêque de Toul. Il n'avait point cette autorisation. Il soutint alors que Henri VI, comme roi d'Angleterre, avait le droit de racheter tout prisonnier de guerre, fût-il roi, prince ou personnage de haut rang, moyennant une indemnité de 10.000 francs. Jeanne n'était pas princesse, c'était une paysanne, mais pour les Anglais elle était digne d'une rançon royale. Leurs cœurs allaient se remettre de la terreur par laquelle elle avait paralysé leurs soldats ; ils désiraient la plus cruelle des revanches, ils se demandaient avec les prêtres et les docteurs français leurs sujets, comment ils impliqueraient

le roi de France dans la culpabilité de leur victime, qu'ils tenaient pour hérétique et sorcière. La chevalerie et la foi étaient descendues jusqu'à ces infamies. Des chevaliers allaient s'employer ardemment à brûler le plus brave de leurs ennemis, une femme ; des prêtres étaient décidés à détruire la plus douce chrétienne du monde.

Cauchon représentait le plus vil, le plus mercenaire des marchés : la vente de la Pucelle aux Anglais, comme le plus haut devoir de la chevalerie : « Le premier serment de l'ordre de la chevalerie est de garder et de défendre l'honneur de Dieu. » L'honneur de Dieu !... Il rapporte (*on dit*) que les Français essayaient de libérer Jeanne au moyen d'une rançon. C'est toujours « on dit. » Il n'existe nulle trace de cette surenchère pour l'enlever à l'Angleterre. « L'Église » demande le corps de la Pucelle et offre de l'or anglais. L'impudence avec laquelle Pierre Cauchon couvre du nom d'Église les prêtres de son parti, n'est pas la moindre de ses fautes. L'Église se réunissait pour le concile de Bâle ; le concile, avant toute autre assemblée, était désigné pour juger la Pucelle. A la fin, elle en appela au concile, mais les premiers mots de son appel sont seuls écrits dans le compte rendu en français de son procès ; dans le texte latin officiel, ils sont supprimés. Telle était la justice de « l'Église » de Cauchon : *Ecclesia malignantium*, l'assemblée des malveillants.

On raconte que les nobles anglais de Rouen voulaient coudre Jeanne dans un sac, et la noyer sans façon dans la Seine. C'eût été un traitement de faveur. Mais le comte de Warwick démontra l'avantage moral qu'il y avait à la brûler comme hérétique. Cette anecdote est d'origine tardive, elle fit son apparition dans un poème latin sur la Pucelle, imprimé en 1516.

Il semble que Jeanne ne demeura pas plus d'une quinzaine à Beaulieu. La rumeur courut qu'elle s'était échappée, ce qui était fondé sans doute sur sa tentative d'évasion. De là on la conduisit au château de Beaurevoir, à treize lieues au nord de Beaulieu, où elle demeura du commencement de juin jusqu'à la fin de septembre. Là, elle se trouvait entre les mains amies de dames : Jeanne, la tante de Jean de Luxembourg, vieille et près de sa fin ; Jeanne de Béthune, vicomtesse de Meaux, sa femme ; et sa fille d'un premier mariage, Jeanne de Bar.

Ces dames désiraient qu'elle mît de côté les vêtements d'homme, et elles lui fournirent de l'étoffe pour des robes. Elle répondit qu'elle ne pouvait leur obéir sans avoir obtenu permission de Dieu, « le moment n'étant pas encore venu. » Son vêtement était le symbole de sa ferme adhésion à sa mission.

Dans une récapitulation des témoignages, qui ne se trouve pas dans le rapport même, on rappelle qu'elle dit : « La demoiselle de Luxembourg (l'aînée des trois dames) demanda à Jean de Luxembourg de ne pas me livrer aux Anglais. » C'est là un exemple des lacunes qui subsistent dans le rapport relatif à ses réponses ; cet incident, si honorable pour la demoiselle et pour la solidarité féminine, ne paraît pas dans la minute. « Si j'eusse dû prendre habit de femme, je l'eusse fait plutôt à la requête de ces deux dames que d'aucune autre dame en France excepté la reine. »

Un certain Haimond de Macy, un chevalier, vit la Pucelle à Beaurevoir, et ayant tenté vis-à-vis d'elle quelques familiarités, fut éconduit de belle manière. Le témoignage de Macy se termine par cette déclaration : « Je la crois en paradis. »

L'esprit de la Pucelle était complètement ab-

sorbé par sa pitié pour les gens de Compiègne et par son inquiétude au sujet du siège, aussi important que celui d'Orléans. Elle avait entendu dire que si la ville était prise, tous les habitants au-dessus de sept ans seraient massacrés ; ses ennemis avaient attribué de semblables desseins aux Français s'ils s'étaient emparés de Paris. Après de longs débats avec ses Voix qui l'en dissuadaient, elle sauta du haut de la tour, et par miracle ne se brisa aucun os du corps. On la trouva sans connaissance.

« J'aimais mieux mourir que de vivre après une telle destruction de bonnes gens, dit-elle à ses juges. *Et ce fut l'une des causes de mon saut de la tour de Beaurevoir ;* l'autre fut que je me savais vendue aux Anglais, et je préférais mourir plutôt que d'être aux mains des Anglais, mes adversaires. » Elle avait de bonnes raisons pour ce choix.

« Vos Voix vous avaient-elles conseillé de sauter ?

— Non, sainte Catherine me le défendait presque chaque jour, me disant que Dieu viendrait en aide à ceux de Compiègne. Je répondis que puisque Dieu voulait les aider, je désirais être avec eux. Sainte Catherine ajouta : « Il faut prendre tout en gré et sans défaillir ; tu ne seras pas délivrée avant d'avoir vu le roi des Anglais.—En vérité, repris-je, je ne voudrais pas le voir. J'aimerais mieux mourir que d'être mise entre les mains des Anglais. »

— Quand vous avez fait ce saut, pensiez-vous vous tuer ?

— Non, mais en sautant je me recommandais à Dieu. J'espérais par ce moyen m'échapper et éviter d'être livrée aux Anglais.

— Quand la parole vous fut revenue, n'avez-vous point renié et maudit Dieu et ses saints, car cela est rapporté dans l'information ?

— Je ne me souviens pas d'avoir jamais renié et

maudit Dieu et ses saints ni en ce lieu ni ailleurs. Je ne m'en suis point confessée, car je n'ai point le souvenir de l'avoir dit ou fait.

— Voulez-vous vous en rapporter à l'information ?

— Je me rapporte à Dieu, non à d'autres, et à une bonne confession. »

La hauteur de la tour de Beaurevoir devait être de soixante pieds. Il existe une autre version de l'incident d'après laquelle Jeanne essaya de se laisser choir d'en haut de façon différente, mais l'attache dont elle se servait cassa. Ce qui est certain, c'est qu'elle savait que son entreprise était presque désespérée, qu'elle désobéit à ses Voix ; elle se repentit, se confessa et eut son pardon.

Vers ce temps-là, deux femmes visionnaires qui avaient été dans la compagnie de la Pucelle en novembre et décembre 1430, tombèrent dans les mains des Anglais. L'une d'elles abjura, l'autre, La Pierronne, persista dans sa foi en la Pucelle et dans sa propre vision de Dieu, en costume du moyen âge, avec une longue robe blanche et une hucque vermeille. Elle fut brûlée vive le 3 septembre. C'était la politique de l'inquisiteur de classer ensemble Jeanne, Catherine de la Rochelle et les deux autres, comme « quatre pauvres femmes toutes également gouvernées par le frère Richard. » Beaumarchais partagea la même idée qu'adopta un récent historien, pour qui Jeanne et les autres sont « les saintes du dauphin Charles, *le béguinage royal.* » Il est vraiment édifiant de trouver un adepte de la science historique en plein accord avec l'Église... telle que la représentait le grand inquisiteur, l'instrument des ennemis et des oppresseurs de son pays.

C'est de Beaurevoir que Jeanne lança aux membres de son parti son unique appel. Deux bourgeois

de la loyale ville de Tournai, qui avaient assisté au sacre du roi, visitèrent par hasard le château, et par eux, elle expédia une lettre à leur cité, la priant de lui donner vingt ou trente couronnes d'or pour ses besoins. Il paraît que les habitants les lui envoyèrent.

Nous pouvons être assurés que les bonnes dames chez Luxembourg ne laissèrent Jeanne manquer de rien pendant qu'elle était sous leur toit ; mais déjà elle savait qu'elle était vendue et qu'elle devait les quitter. L'évêque de Beauvais, Cauchon, avait été à Beaurevoir, à Compiègne, en Flandre chez le duc de Bourgogne, à la poursuite de la victime. Il toucha 765 livres tournois pour ces déplacements, qui se prolongèrent jusqu'à la fin de septembre 1430.

Le résultat de ces négociations fut le transfert de la Pucelle à Arras, en territoire bourguignon. Là, Jean de Pressy et d'autres essayèrent de l'amener à porter le costume féminin. C'est en cet endroit que dans les mains d'un archer écossais, elle aperçut un tableau la figurant revêtue de son armure, à genoux et présentant une lettre au roi. Elle ne vit jamais d'autre portrait d'elle-même et n'en fit jamais faire, ce qui n'empêcha pas le flot des images populaires dessinées de mémoire ou d'après l'imagination. Son accusateur dit que les gens « la regardaient comme la plus grande des saintes après Notre-Dame, et plaçaient ses images et ses portraits dans les églises » , ce dont elle n'était point responsable. On lui demanda si à Beaurevoir et à Arras elle avait eu des limes. « Si on en a trouvé sur moi, il n'est pas nécessaire de répondre. » Il est possible que l'archer écossais se soit arrangé pour lui passer un de ces instruments à la dérobée ; on se plaît à le croire.

Et maintenant l'Angleterre n'avait plus qu'à se procurer le prix du sang pour Jean de Luxem-

Jeanne d'Arc prisonnière à Compiègne.

(D'après le tableau de J.-E. Lenepveu.)

bourg. Comme la contrée était excédée des impôts de guerre, Bedford obtint 120.000 livres des États de Normandie, dont 10.000 devaient être consacrées à l'achat de « Jehanne la Pucelle que l'en dit estre sorcière, personne de guerre, conduisant les ostz du Daulphin. » Anglais et Français la considéraient comme un chef ; il appartenait aux écrivains modernes de se mettre en contradiction avec eux.

Il fallait lever l'impôt, ce qui occasionna du retard, mais en novembre, Jean de Luxembourg, résistant aux prières de sa tante, avait vendu la jeune fille reconnue comme « prisonnière de guerre » à ceux qui, il le savait, avaient l'intention de la brûler vive. Agir ainsi, suivant Cauchon, était le suprême devoir d'un chevalier. Elle passa une nuit au château de Drugy et de là fut amenée à celui du Crotoy auprès de la mer.

Nous avons déjà fait connaissance avec Haimond de Macy, qui persécuta Jeanne de ses assiduités à Beaurevoir. Il rapporte qu'au Crotoy, elle assista avec régularité aux messes dites par Nicolas de Queuville, chancelier de l'église d'Amiens, loyal Français et prisonnier, qui entendit les confessions de Jeanne et déclara qu'elle était une très dévote et excellente chrétienne ; ce qui montre combien peuvent différer les opinions des gens d'Église ! Cauchon, lui, ne voulait même pas l'autoriser à entendre la messe, et on peut douter qu'il lui permît de se confesser, sauf au dernier jour de sa vie.

Les docteurs français du parti anglais étaient exaspérés de ces temporisations. Le 21 novembre, l'Université de Paris accusait Cauchon de manquer de zèle pour la bonne cause ! Jeanne devait être jugée à Paris, disaient-ils, « pour la gloire de Dieu. » Le petit Henri VI, enfant un peu faible d'intelligence, était également invoqué par les docteurs de Paris. Cela nous montre combien ces faux Fran-

çais étaient décidés à détruire la Pucelle ; ils poussaient les Anglais à aller de l'avant.

Naturellement ces derniers étaient heureux de leur rendre service. On amena Jeanne à Rouen en novembre, et on l'enferma dans une tour de l'ancien château de Philippe-Auguste. Prisonnière de l'Église, elle aurait dû être conduite dans une prison convenable avec un entourage de femmes. On la mit dans « une cellule obscure, chargée de fers et enchaînée », dit un témoin oculaire. Dans sa cellule, se trouvait une lourde cage de fer ; un témoin la vit dans le cachot, enchaînée, mais non dans la cage ou huche. La courtoisie anglaise était telle qu'Édouard Ier fit renfermer la comtesse de Buchan dans une cage semblable, sans cependant, comme le rapporte la légende, l'avoir fait accrocher aux murs du château. Dans les *Miracles de madame sainte Catherine de Fierbois*, nous voyons souvent figurer ces huches qui servaient aux prisonniers. Jeanne était gardée par John Gray, William Talbot et leur ribauds. Cette présence continuelle des archers anglais était ce qu'il y avait de plus infernal dans la cruauté de ses ennemis. Si au lieu de se trouver dans leurs mains, elle avait été dans celles du duc de Bourgogne, les prêtres français de son parti l'auraient sans doute brûlée, mais le souverain bourguignon ne serait pas descendu aussi bas dans l'infamie que le firent le duc de Bedford et le comte de Warwick.

La Pucelle se plaignit souvent d'être malmenée et maltraitée par ses compagnons, dit Colles, un notaire employé au procès. Haimond de Macy rapporte qu'il lui rendit visite en compagnie de Jean de Luxembourg, et que celui-ci lui offrit de la mettre à rançon si elle voulait jurer de ne plus prendre les armes. « Au nom de Dieu ! repartit la Pucelle, vous vous moquez de moi ; je sais parfaitement

que vous n'avez ni la volonté ni le pouvoir de faire ce que vous dites. » Jean ayant insisté, elle répondit : « Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France. Mais seraient-ils même cent mille *Goddams* de plus qu'ils ne sont maintenant, ils ne le conquerront point. »

Stafford à ces mots saisit sa dague pour la frapper ; elle ne désirait rien de mieux, mais l'astucieux Warwick arrêta son bras. Quand un gentilhomme s'oublie ainsi, on peut s'imaginer ce qu'était la grossièreté de ses compagnons de jour et de nuit, « des cinq *houssepailliers* de la plus basse catégorie. » Des gens allaient la voir et la railler.

Le mieux est peut-être de ne point s'appesantir là-dessus, mais nous devons insister sur un point. Jeanne endura l'enchaînement, les fers et la hideuse compagnie des ribauds, à cause de son refus de donner sa parole de ne pas s'évader. C'est encore un exemple de son courage inouï et de son énergie. Pendant cinq mois elle supporta d'intolérables souffrances plutôt que d'engager sa foi à qui que ce soit, et d'abandonner une seule chance de reprendre sa tâche. Grande en tout, elle atteint ici le sublime de la grandeur.

C'est le 3 janvier 1431 qu'elle fut confiée à Cauchon comme juge de son cas. « C'est notre intention de ravoir et de reprendre devers nous icelle Jehanne, si elle n'est pas convaincue de ses nombreux crimes de haute trahison contre Dieu » , fait-on dire à Henri VI. Ainsi, si elle n'est pas condamnée, les Anglais pourront la noyer, et c'est sur ce sous-entendu que l'évêque de Beauvais conduit son procès ! Elle était dorénavant dans les mains de l'Église, mais maintenue dans la plus dure des prisons militaires.

Comme Richard Beauchamp, comte de Warwick,

était le geôlier en chef de la Pucelle, il peut être utile de rappeler ses antécédents. Né en janvier 1381 ou 1382, il eut pour parrains Richard II et l'archevêque Scrope. Il combattit à Shrewsbury contre Douglas et les Percy, et reçut l'ordre de la Jarretière. Il fit un pèlerinage à Jérusalem et prit part à des tournois en Russie, en Lithuanie et en Pologne. Il avait été un des négociateurs du traité de Troyes ; plus tard il « aida beaucoup à la soumission des Lollards » et assista au concile de Constance. L'empereur Sigismond le nomma « le père de la courtoisie. » Il combattit au siège de Rouen quand la ville fut prise par les Anglais, et à la mort de Henri V, sur l'avis d'une visionnaire anglaise, dame Éléonore Raughton, d'All Hallows, North-street, York, il fut nommé tuteur de Henri VI. Sa carrière est rappelée dans cinquante-trois croquis au crayon. d'une époque postérieure, publiés par le comte de Carysfort sous le titre : *les Fastes de Richard Beauchamp, comte de Warwick.* L'artiste a omis de représenter les gestes glorieux de son héros dans le cas de Jeanne d'Arc. Le comte de Warwick « le faiseur de rois » était le gendre de cet Anglais célèbre.

CHAPITRE XXII

LE PROCÈS

I

Le procès de Jeanne d'Arc fut-il juste et légal? Cette question a été chaudement débattue parce que, d'un côté, quelques historiens français, bien que dévoués à la Pucelle, ont cru devoir reconnaître un sentiment de justice dans ses juges, et ont tenté d'examiner la question à la façon des légistes religieux du quinzième siècle (ce en quoi ils n'ont pas réussi), tandis que d'autres, sous l'empire d'un sentiment de pitié pour l'innocente et noble victime, ont déclaré que les juges présidés par Cauchon étaient capables même de faux. En ce qui concerne le procès, personne dans la situation de Jeanne, captive haïe et redoutée aux mains de ses ennemis, aucun prisonnier accusé de haute trahison ou de sorcellerie, n'eut la moindre chance d'être jugé de façon équitable, en quelque lieu que cela se soit produit, et pendant des siècles après 1431. Plus de deux cents ans plus tard, un grand légiste écossais, sir George Mackenzie, fait observer qu'il n'a pour ainsi dire jamais vu acquitter de sorcière soumise, suivant la coutume, au jugement de ses voisins. La sorcière était habituellement arrêtée sur le bruit public de sa culpabilité, ce qui était un important élément dans le cas particulier de Jeanne. La sorcière écossaise

était torturée, illégalement, dans le but de lui arracher des aveux ; on ne lui accordait pas de retraite pour le repentir, comme sous l'inquisition, et elle était brûlée avec l'entière approbation des pasteurs écossais, dont deux la conduisaient au bûcher. Ses souffrances en prison : torture, froid, faim, n'étaient pas inférieures à celles de la Pucelle.

Jeanne eut un traitement à peu près analogue, car elle aussi était pour les Français du parti anglo - bourguignon un objet de terreur et de haine. Il faut se souvenir que, ni la richesse, ni le rang, ni de vaillants services militaires, ne pouvaient sauver un homme accusé de sorcellerie et un hérétique, même parmi les siens. Le compagnon d'armes de la Pucelle, le maréchal de Rais, qui avait combattu avec elle aux Augustins, aux Tourelles et à Paris, fut jugé de même façon pour magie, hérésie et crimes sans nom. Il fut condamné comme elle, par des juges qui avaient un puissant intérêt personnel à sa ruine, et fut trouvé coupable sur des témoignages qui aujourd'hui, ainsi que l'a prouvé M. Salomon Reinach, seraient reconnus sans valeur. Il peut avoir été coupable, mais sa culpabilité ne fut pas établie par des dépositions susceptibles de fournir ce que nous considérons comme une preuve. Cette sorte d'iniquité ne le cédait en rien à celle qui, sous Charles II d'Angleterre, entraîna la mort de beaucoup de prêtres et de laïques pendant la panique du « complot papiste » , imaginé par Titus Oates ; tandis qu'à la même époque, les procès pour trahison en Écosse étaient proverbiaux pour leur injustice. Cauchon et ses assesseurs n'étaient point seuls coupables.

Les catholiques dans l'affaire du « complot papiste » se rendirent compte de l'indignité du procédé, tout comme les protestants, lorsque

vint leur tour de souffrir, au sujet du complot du Rye House. De même façon, quand le parti de Jeanne fut victorieux, les juges du procès de réhabilitation (1450–1456) cassèrent l'arrêt et dénoncèrent l'injustice du tribunal de 1431.

Quant au procès, nous avons le rapport officiel des hommes qui l'ont condamnée, document qui n'est évidemment pas inattaquable, et en plus, le témoignage de quelques-uns d'entre eux donné en 1450–1456. En cette dernière occasion, il était de leur intérêt de prouver leur sympathie personnelle pour la victime, et d'accuser les principaux agents du procès. En effet, quelques-uns des témoins avaient été sympathiques de fait, bien que le courage leur ait manqué pour proclamer son innocence. Mais en 1450–1456 ils avaient des tendances nouvelles, et après vingt années écoulées, leurs mémoires étaient probablement devenues malléables et plastiques. Nous n'avons qu'à examiner les deux séries de témoignages, le rapport hostile du procès et plus tard les dépositions amicales des témoins.

L'affaire débute par un exposé de Cauchon et de Lemaître, vice-inquisiteur du diocèse de Rouen. Le 19 février, ce malheureux homme essaya d'éluder l'affaire, prétextant qu'il n'avait à exercer sa charge que dans le diocèse de Rouen, le cas particulier relevant du diocèse de Beauvais. Il avoua que sa conscience n'était pas tranquille ; toutefois, par ordre de l'inquisiteur, il dut prendre place parmi les juges après le 13 mars. Cauchon et ce moine timoré furent les seuls *juges ;* les autres membres présents du clergé étaient de simples assesseurs dont Cauchon pouvait ignorer et ignorait même les votes.

Le document préliminaire déclare qu'il y a *fama* ou rumeur publique contre Jeanne, pour avoir porté de façon honteuse le costume masculin

et dit et fait beaucoup de choses contraires à la foi catholique. Le 9 janvier, une délibération solennelle sur son cas fut tenue par les docteurs en droit canon et en théologie, par les abbés et les maîtres ès arts, comprenant Migiet (accusé d'être favorable à Jeanne) et Loiselleur ou Loyseleur, chanoine de Rouen et *mouton* ou espion des prisons, qui s'insinua dans la confiance de la Pucelle, combinant les fonctions de juge, de mouton et (dit-on) de confesseur. Ce détail, déclarent Quicherat et d'autres, était en concordance avec la procédure de la justice inquisitoriale. C'est à peine si leur autorité peut faire admettre pareille façon d'agir. « Que nul n'approche l'hérétique, si ce n'est de temps à autre *deux* personnes fidèles et adroites qui l'avertissent avec précaution, et comme en pitié, d'avoir à se garantir contre la mort, en confessant ses erreurs... » Ce règlement en réalité ne légitime point les visites de Loiselleur à Jeanne, sous le déguisement d'un cordonnier venu de son pays, lui persuadant de croire ferme à ses visions (c'est Migiet qui le dit), tandis qu'Estivet, le « promoteur » du procès, jouait le même rôle. Comme il ne paraît pas qu'on ait accordé un confesseur à Jeanne, il n'est point probable qu'elle se confessa à Loiselleur, bien que Thomas de Courcelles, le complice de ce dernier, et le greffier Manchon l'aient cru. Si Loiselleur mourut subitement de remords à Bâle, ce remords a dû agir tardivement, car il semble être décédé trente-quatre ans après le procès.

Nous voyons dans le document préliminaire du procès quelle sorte de gens jugèrent la Pucelle. Ces vertueux associés délibérèrent d'abord sur l'information déja connue. Cauchon leur dit ce qu'il avait en sa possession et ordonna que l'on se procurât davantage. Il en nomma quelques-uns

pour disposer et digérer les témoignages. Parmi eux étaient La Fontaine, qui essaya plus tard d'éclairer Jeanne sur quelques points. Menacé par Cauchon, il dut s'enfuir de Rouen. Estivet était plus fidèle à son maître Cauchon ; il lui servit d'espion des prisonniers, il gourmandait les clercs et mourut dans des circonstances obscures, ce qui n'a d'ailleurs aucune importance.

Les clercs — greffiers ecclésiastiques — Manchon et Colles, se représentèrent en 1450-1456, comme honorables, sympathiques, mais timorés. Tous ces gens, tous les juges et assesseurs, étaient des prêtres de bonne renommée, connaissant la loi et distingués parmi le clergé. Plusieurs étaient chanoines de Rouen, abbés de Normandie, docteurs, voire même d'anciens recteurs de l'Université de Paris, ardemment bourguignons : le plus notable parmi eux fut Guillaume Érard, un ami resté fidèle à Machet, le confesseur de Charles VII. Machet continua à parler d'Érard comme « d'un homme de vertu illustre et de sagesse divine. » Cependant, Machet avait été de la commission de Poitiers qui donna son approbation à la Pucelle, et son admiration persistante pour Érard montre la pusillanimité du clergé du parti français. De plus, Érard, quand il prêcha devant la Pucelle, affirma que son roi avait adhéré à une hérétique et schismatique et même s'écria : « Jeanne, je vous parle et je vous dis que votre roi est hérétique et schismatique. » Elle fit cette réponse que nous avons déjà citée : « Mon roi est le plus noble de tous les chrétiens. » Elle était plus dévouée à son roi que le tuteur et le confesseur de ce dernier.

Une autre lumière de l'Université était Nicolas Midi, dont on raconta faussement qu'il mourut peu après de la lèpre. Il souhaita la bienvenue à Charles VII lors de son entrée à Paris !

Un autre juge, un des bien rares qui votèrent pour la torture de la Pucelle, fut Thomas de Courcelles, très admiré pendant le concile de Bâle par Æneas-Sylvius Piccolomini, plus tard le pape Pie II. Il était, dit ce souverain pontife, « respecté pour son savoir et d'un caractère aimable, si modeste, qu'il regardait toujours à terre comme quelqu'un qui voudrait volontiers passer sans être remarqué. » Il avait de bonnes raisons de son vivant de tâcher de passer inaperçu. Ce plus éminent des professeurs devint cher au roi de Jeanne et prononça son oraison funèbre. Soyons indulgents pour une *faute de jeunesse*, dit Quicherat ! En 1431, cet avocat de la torture pour la Pucelle n'avait que trente ans, pédant aux yeux baissés, dont les réponses évasives et furtives au procès de réhabilitation prouvent que sa mémoire était étrangement en défaut. Il se rappelait peu de chose, et tout de travers en ce qui concernait sa propre conduite.

En dépit de son rôle pitoyable dans cette circonstance, Courcelles s'insinua dans la faveur royale. En 1516, un poète français, Valéran Varanius, publiait un poème latin sur la Pucelle : *De Gestis Joannæ, Virginis Franciæ*. Il basa son poème, de façon peu commune, non pas sur la légende, mais sur les deux comptes rendus manuscrits des procès de 1431, 1450–1456. A la fin du quatrième livre il donne en hexamètres l' « Oraison de Thomas de Courcelles sur les femmes illustres. » Après avoir déployé beaucoup d'érudition classique et biblique sur les anciennes héroïnes, Thomas s'engage dans un long panégyrique de Jeanne, de son patriotisme, de la cruauté des Anglais qui ne lui permirent d'avoir ni confesseur ni avocat. Cette cruauté-là, les Anglais n'en sont point responsables ; l'affaire concernait les clercs fran-

çais. Il défend ensuite l'authenticité des Voix, loue la Pucelle de son dévouement, raconte la légende de la blanche colombe qui plana sur les cendres du bûcher, et, de fait, se recommande adroitement au nouveau courant de l'opinion publique !

Pourquoi Varanius a-t-il mis dans la bouche de Courcelles ce discours aux organisateurs du procès de réhabilitation ? Ils étaient parfaitement au courant du pauvre rôle honteux joué par celui-ci dans toute cette histoire. On peut supposer, *periculo suo*, que Courcelles par la suite composa une sorte d'exercice de rhétorique sur les femmes illustres et trouva convenable de louer Jeanne aux dépens des Anglais ; ainsi Varanius aurait métamorphosé le mauvais latin de Courcelles en ses propres hexamètres, qui d'ailleurs manquent d'élégance, et l'aurait de la sorte incorporé à son poème.

Thomas fut payé 113 livres pour la part qu'il prit à la condamnation de la Pucelle, bien qu'il ait essayé d'insinuer qu'il y fut pour peu de chose. Le travailleur est digne de son salaire. En éditant le *Procès*, cet humble personnage, qui ne voulait point être regardé, avait soin d'omettre son nom de temps en temps.

Loiselleur, Estivet, Cauchon et Érard sont tous grands, mais le plus grand de tous est ce modeste Thomas de Courcelles.

Parmi les juges, beaucoup étaient des fervents du parti bourguignon, d'autres tenant des fiefs en Normandie, possession anglaise, étaient favorables à tout ce qui maintiendrait l'ordre de choses existant ; un petit nombre n'étaient pas dévoués à la cause anglaise et étaient accessibles, autant que leur timidité le leur permettait, aux sentiments de pitié et de justice. Peu eurent la hardiesse de

Jean de Lohier. Le modeste Thomas « qui ne pouvait se rappeler avoir entendu lire aucune déposition sur Jeanne », dépose ainsi à son sujet : Lohier était à Rouen et le *Procès* devait lui être communiqué, probablement par Thomas, pour avoir son avis. Il dit à ce dernier qu'à « son idée on ne pouvait procéder contre Jeanne en matière de foi que sur un témoignage prouvant qu'il y avait contre elle, *fama*, une rumeur publique, la production d'une telle information étant légalement nécessaire. » Or, aucune pièce de cette nature ne fut présentée publiquement ni ne figura dans le compte rendu officiel. Manchon, le greffier, dit que Lohier demanda trois jours pour examiner les documents et déclara que le procès n'était pas valable, parce que : (1°) Il avait lieu dans un château où les témoins ne pouvaient exprimer librement et entièrement leur opinion ; (2°) l'honneur du roi de France se trouvait attaqué, ce prince étant partie dans le procès, sans y paraître et sans y être représenté ; (3°) l'acte d'accusation n'avait pas été communiqué à la Pucelle et elle n'avait aucun conseil, alors qu'on la jugeait, elle simple fille, sur les graves matières de la Foi. Lohier dit à Manchon : « Voyez la façon dont ils agissent ! Peut-être la trouveront-ils en défaut comme lorsqu'elle déclare « être sûre d'avoir touché ses Apparitions. » Si seulement elle disait : « *il m'a semblé* », aucun homme ne pourrait la condamner. » Mais Jeanne n'aurait jamais dit cela.

Cauchon fut fort irrité, et Lohier dut quitter le pays en s'enfuyant ; on le menaça de le noyer ; il mourut à Rome.

Nicolas de Houppeville fut aussi emprisonné pour avoir dit que la procédure n'était pas valide, attendu que Cauchon et les autres étaient ennemis de l'accusée, considérée à Poitiers comme orthodoxe

par l'archevêque de Reims, supérieur et métropolitain de Cauchon. Relativement à l'archevêque, Cauchon aurait pu se défendre en disant que les enquêteurs de Poitiers avaient reconnu leur erreur en ne garantissant et en ne défendant la Pucelle d'aucune façon.

L'instruction préliminaire ou présentation des témoignages hostiles dont parlait Lohier, était autre chose. Il est incontestable, comme nous l'avons déjà vu, que le témoignage sur les fées et l'arbre des fées fut pris à Domrémy, bien que ce qui était favorable à l'accusée ait été supprimé. (V. p. 37–40.)

Ce témoignage, ou du moins ce qui concernait les fées, fut lu aux juges le 13 février, comme l'attestent les documents publiés par Courcelles, et l'on examina d'autres dépositions venues d'ailleurs. Les docteurs en droit devaient rédiger des articles, basés sur cette information. Le 19, l'astucieux Loiselleur et les autres avaient composé tous les articles, qui furent lus le 23 devant les docteurs de Paris et Courcelles... dont la mémoire ne conserva point ce détail. Manchon non plus ne s'en souvint pas (bien qu'il ait dû, lui aussi, en entendre la lecture), mais il était sûr qu'ils ne furent pas insérés dans sa rédaction du *Procès*. De fait, ils n'apparaissent nulle part. « Les documents de l'instruction furent produits, dit Quicherat, mais non insérés dans le *Procès* », comme cela aurait dû être. Nous ne connaissons point les noms des témoins ni quoi que ce soit à leur sujet : il n'y a aucune déposition contre Jeanne. Nous sommes bien au courant des espèces de commérages recueillis même à Compiègne et en d'autres endroits sous la suzeraineté française, grâce aux soixante-dix articles présentés contre la Pucelle par Estivet, le promoteur du procès et l'espion des prisonniers.

Beaucoup de témoins ou de bavards furent entendus ; pas un seul ne fut cité. Jeanne, comme Marie Stuart en plus d'une occasion, fut jugée sur les témoignages de personnes avec lesquelles on ne la confronta point, dont les noms même lui étaient inconnus. Les juges français firent la même injustice à la petite paysanne que la cour d'Angleterre fit à la reine d'Écosse, cent cinquante ans plus tard. Les pratiques de l'inquisition ne le cédaient en rien à celles de la justice anglaise sous la reine Élisabeth, quand il s'agissait d'un prisonnier haï et redouté.

La Pucelle, après tout, fut condamnée sur ses propres aveux tronqués et faussement rapportés par ses juges. Elle affirma qu'elle *avait* vu, touché, entendu et adoré ses saints, et, comme ceux-ci étaient censés des démons, elle était coupable. Selon les idées de justice de Cauchon, il n'en fallait pas davantage. Il était établi comme matière de fait et sur son propre aveu, qu'elle avait évoqué et adoré des démons. Néanmoins, son témoignage ne portait point qu'elle eût évoqué ses saints par un appel direct. Elle avait adressé ses prières à Dieu. Il l'avait entendue, et lui avait envoyé ses Voix. Les annales de la sorcellerie ne contiennent probablement pas d'exemple (certes je n'en connais pas), d'un sorcier qui ait fait paraître des démons par un appel à Dieu. Les hommes qui imaginèrent cette inculpation, étaient consciemment menteurs et assassins de propos délibéré.

Le 21 février, la première séance publique eut lieu devant un groupe de quarante-deux clercs ; on disposa la procédure et le promoteur Estivet réclama la présence de la Pucelle. Elle avait demandé qu'on lui permît d'entendre la messe, son principal soutien dans la vie ; cette requête

fut rejetée. Des charges si graves pesaient sur elle, que ces hommes d'Église miséricordieux ne pouvaient lui octroyer les consolations de leur religion. Elle avait aussi sollicité la présence de clercs de son parti parmi les assesseurs. On ne les autorisa point à venir, et, autant que nous en pouvons juger par leur silence et les paroles injurieuses du prélat de Reims, ils ne seraient pas venus si on les avait convoqués. Exception doit être faite pour le loyal Jacques Gélu, archevêque d'Embrun, qui ne craignit point de dire toute sa pensée à son poltron de roi.

Selon Jean Massieu, l'un des appariteurs du tribunal, qui comparut en 1450–1456, non seulement Jeanne demanda que le clergé de son parti fût représenté parmi ses juges, mais encore qu'il lui fût procuré l'assistance d'un avocat. Sa proposition fut repoussée. Le compte rendu officiel ne dit rien de cette requête ni du refus. Plus tard on offrit à Jeanne l'aide d'un conseiller légiste qu'elle rejeta. Nous ne pouvons être sûrs que Massieu ait dit la vérité sur ce point, après vingt-cinq ans d'écoulés : son témoignage est souvent suspect. Toute cette question de savoir si Cauchon eut le droit de refuser un avocat, d'après la procédure ecclésiastique, ainsi que l'affirme Quicherat, demeure embrouillée et difficile. (Des explications d'après les autorités sont données dans les notes.)

Jeanne fut amenée devant le tribunal ; elle portait le costume noir d'un page, affront pour les chastes yeux de ces savants. On lui ordonna de dire toute la vérité, et cette fois comme toujours elle refusa de prêter un serment sans réserve. « Je ne sais sur quoi vous voulez m'interroger. » Elle n'avait reçu aucun *libel*, comme cela s'appelle dans le droit écossais, et voilà comment ils comprenaient la justice. « Vous pourriez me demander

telles choses que je ne vous dirai pas. » ...Quant aux « révélations de la part de Dieu, oncques n'en ai dit ni révélé à personne, hors à Charles, mon roi. Et je n'en révélerai rien, me dût-on couper la tête. » Son « Conseil » pouvait plus tard lui accorder la permission de parler. Sauf là-dessus, elle jura de répondre aux questions concernant les matières de foi. Son serment ainsi limité fut accepté. Elle répondit sur des particularités relatives à son nom, à sa famille, et fut invitée à répéter le *Pater noster* après l'évêque. Elle ne voulait le faire qu'après avoir été entendue en confession. Il semble que ses juges étaient alors sous l'influence de cette vieille croyance qu'une sorcière ne peut dire le *Pater noster*... qu'à rebours. Elle refusa de donner sa parole qu'elle ne chercherait pas à s'échapper, elle ne voulait point cesser la lutte et s'engager ainsi ; personne ne devait pouvoir dire qu'elle eût jamais manqué de parole. On la confia à l'écuyer John Gray, à William Talbot et à un autre geôlier anglais, tandis que l'on aurait dû la renfermer dans une prison ecclésiastique avec un entourage de femmes. Dans ses interrogatoires, avant qu'elle eût pu répondre à Midi, Courcelles lui posait une autre question ou Beaupère interrompait Touraine.

Lorsqu'elle fut interrogée dès le début à la chapelle, elle était ainsi arrêtée presque à chaque mot, et les secrétaires du roi d'Angleterre consignaient ses réponses à leur guise. Manchon menaça de cesser ses fonctions de greffier, et les séances furent transportées dans une autre pièce, à la porte de laquelle on plaça comme gardiens deux soldats anglais. Les procès-verbaux étaient écrits de différentes façons et étaient l'objet de disputes, si bien que Manchon marquait des passages à revoir et à compléter par de nouveaux interrogatoires.

C'était le moment du carême, et dans ces examens,

qui avaient lieu le matin, la Pucelle se trouvait en état de jeûne depuis l'unique repas pris la veille; mais rien n'abattait sa force et son courage. Quand Massieu l'accompagnait de sa cellule à l'endroit où se tenait le procès, il la laissait d'habitude faire une prière devant la chapelle. Estivet l'apostrophe à ce sujet : « Truand, qui te fait si hardi de laisser approcher d'une église, sans licence, cette putain excommuniée ? Je te ferai mettre en telle tour, que tu ne verras ni lune ni soleil d'ici à un mois, si tu le fais plus. »

Massieu ne changea point sa manière de faire, et Jeanne ayant demandé « si le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ était dans cette chapelle », fut empêchée par Estivet de prier près de l'endroit consacré.

Devons-nous supposer que Massieu a inventé tous ces outrages? Ils ont l'aspect brutal de la réalité, mais Massieu avait une vie relâchée et peut-être la langue de même.

A la deuxième réunion (le 22 février), la cour comprenait quarante-sept clercs ; l'un des membres était docteur en médecine. Jeanne fit la réserve habituelle à propos de son serment, car elle comprenait très bien qu'ils désiraient obtenir des réponses pour compromettre son roi, au sujet du secret, le signe qu'elle lui avait donné.

Il n'est point nécessaire de reproduire les réponses déjà citées dans les récits sur sa jeunesse, ses Voix et ses Visions. Nous reprendrons, dans l'appendice C, quelques-unes des charges les plus graves contre elle et nous les suivrons l'une après l'autre à travers l'enquête. Ces questions ont trait au secret du roi, au port des habits d'homme, aux soi-disant fausses prophéties, aux fées de Domrémy (sujet déjà épuisé aux pages 37–40) et à d'autres points. Elles étaient mêlées avec inten-

tion et confuses de façon à la faire tomber dans des contradictions, et on peut seulement s'en rendre compte en dégageant chaque sujet et en l'examinant à part.

Le troisième jour (24 février), elle avertit Cauchon du risque qu'il courait en assumant la responsabilité de la juger. S'il avait eu souci de sa réputation, il aurait agi sagement en acceptant l'avertissement. L'examen avait surtout pour but d'obtenir des réponses sur l'aspect des saints et sur les fées. De celles-ci elle parla aussi librement que si elle avait été à un congrès de folklore. Ils lui posèrent cette question déloyale : « Savez-vous si vous êtes en la grâce de Dieu ? » Si elle répondait oui, elle était présomptueuse, tandis qu'en disant non elle se condamnait elle-même. Sa réponse inspirée fut : « Si je n'y suis, Dieu m'y mette, et si j'y suis, Dieu m'y garde. » Aucun clerc n'aurait pu dire plus sagement, aucun chrétien de façon plus gracieuse.

Beaucoup de témoins ont parlé de la Pucelle comme d'une simple créature ignorante. De fait, son génie se manifesta dans toute occasion.

Entre le 24 et le 27 février il n'y eut pas de séance, probablement à cause de la maladie de Jeanne. Au procès de réhabilitation comparurent deux médecins : Tiphaine, de Paris, et La Chambre. Tous deux déclarèrent qu'ils furent nommés assesseurs contre leur volonté et cédèrent seulement par crainte ; La Chambre vota (non sans réserves) pour sa condamnation — bien que, comme il le dit, étant médecin, cela ne le concernait point — mais il fut contraint par menace. Il ne paraît pas qu'on les ait consultés sur la nature pathologique des Voix de Jeanne et de ses Visions. Tiphaine la trouva dans une tour avec des fers aux jambes. Il entendit l'un des juges lui demander si elle avait quelquefois été présente quand le sang anglais se trouvait répandu.

« En nom Dieu, si j'y ai été ? Comme vous parlez doucement ! Que ne partaient-ils de France et n'allaient-ils dans leur pays ! »

A ce moment un grand lord présent, de façon bien anglaise, s'écria : « Vraiment, c'est une bonne femme ! Que n'est-elle Anglaise ! » C'est dans cet instant que la chevalerie anglaise se trouva le plus près d'apprécier à sa valeur la Fleur de la chevalerie.

C'est Estivet qui amena Tiphaine pour voir la Pucelle dans sa maladie. Elle l'attribuait à ce qu'elle avait mangé d'une carpe, présent de Cauchon. Estivet lui adressa alors les noms les plus injurieux de son répertoire et dit qu'elle avait mangé du hareng. Il y eut un échange de paroles vives. Le cardinal de Beaufort et le comte de Warwick, capitaine de Rouen, firent venir La Chambre dans cette même circonstance. Le roi d'Angleterre, dit Warwick « le père de la courtoisie », trouve que Jeanne lui a couté cher et qu'elle lui occasionne beaucoup de dépenses. Pour rien au monde, il ne voudrait qu'elle meure de mort naturelle ; elle doit être brûlée, et, quand La Chambre proposa de la saigner, Warwick dit qu'elle pourrait profiter de l'occasion pour se suicider. La Chambre entendit aussi les expressions brutales d'Estivet.

Après avoir été saignée, la Pucelle se rétablit, et elle fut examiné de nouveau le 27 février. Ils étaient intrigués par ses Voix, par les motifs qui l'avaient amenée à porter l'habit d'homme, par le secret du roi, l'épée de Fierbois, l'étendard et l'emploi des mots JHESUS MARIA. Elle leur raconta sa prédiction au sujet de sa blessure par la flèche à Orléans et au sujet de l'assaut de Jargeau. Questionnée sur la place d'honneur que tenait son étendard au couronnement, elle dit : « Il avait

été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. »

Le cinquième jour était le 1er mars. Ils l'interrogèrent sur sa lettre au comte d'Armagnac, concernant le vrai pape. Alors elle se lança dans des prédictions des plus pénibles pour eux et qu'ils virent se réaliser par la suite. « Je sais qu'avant sept ans les Anglais perdront un gage plus important que celui d'Orléans (Paris, en 1436), et qu'ils perdront tout en France. Ils éprouveront la plus grande perte qu'ils aient jamais subie dans ce pays, par une grande victoire que Dieu enverra aux Français (la bataille de Formigny, en 1439, avec l'abandon de la Normandie). Je sais par révélation que cela aura lieu dans sept ans. » Si Formigny est compris elle est en défaut d'un an.

On a objecté, et je crois avec raison, que Jeanne ne voulait pas comprendre les pertes anglaises « de tout ce qu'ils possédaient en France » dans les sept années avant la fin desquelles ils perdront Paris. (« Item dicit *quod*, antequam sint septem anni, Anglici dimittent majus vadium quam fecerint coram Aurelianis, *et quod* totum perdent in Francia. »)

On revint sur l'aspect particulier des saints, mais en vain, et on la questionna sur ses bagues. « Vous en avez une à moi, rendez-la-moi. Les Bourguignons en ont une autre. Laissez-moi voir mon anneau. C'est mon père ou ma mère qui m'a donné celui qui est aux mains des Bourguignons. Je pense que les mots inscrits dessus sont : JHESUS MARIA, (elle ne pouvait lire une lettre). Je ne sais qui les a fait graver. (Le bijoutier s'en était chargé ; de telles inscriptions sur les bagues étaient communes, du moins en Angleterre et en Écosse). Mon frère m'a donné l'autre anneau, celui que vous avez ; je vous charge de le remettre

à l'Église. Je n'ai jamais employé mes bagues pour guérir qui que ce soit. » Quant à la promesse de ses saints, elle leur demanda de l'emmener en paradis et ils y consentirent. « Pour une autre promesse, je vous en reparlerai dans trois mois.

— Serez-vous alors en liberté?

— Cela n'est point votre affaire ; j'ignore quand je serai en liberté. » Elle avait certainement le pressentiment qu'elle serait délivrée de ses chaînes dans trois mois et elle le fut jour pour jour, en passant par le feu. Elle n'entendait pas ainsi la promesse de ses Voix, elle ne comprit pas toujours le sens de ce qu'elles lui disaient, mais cette coïncidence est une des nombreuses choses étranges dans son cas, qui porte à croire qu'elle eut de façon particulière comme un écho lointain, comme une lueur des choses à venir.

« Qu'avez-vous fait de votre mandragore? »

Quelle question! Elle savait quelque chose de la légende des mandragores, mais rien de plus. De là on sauta jusqu'à saint Michel et puis au signe donné au roi. Sur ce sujet, comme on le verra plus loin, elle broda une allégorie basée sur le signe actuel et sur le couronnement à Reims. Le reste du jour fut occupé à cela.

Jeanne ne s'abaissa jamais, elle n'essaya point de faire de la conciliation, elle eut devant ces tonsurés l'attitude qu'elle avait eue devant les clercs poltrons de Poitiers, avec le dédain d'une reine jugée par des sujets révoltés et le mépris d'un esprit sain devant leur « science céleste. » Le sixième jour (3 mars) ils revinrent à leurs enfantillages sur ses saints qui lui avaient promis la liberté, et lui ordonnaient hardiment « de faire bon visage » — ce qui était son expression ordinaire pour marquer la gaîté. Aux questions sur le costume

d'homme elle répondit d'habitude : « Je ne me souviens pas. » Ils paraissent avoir entendu dire que son roi désirait qu'elle quittât cet habit ; elle ne fit aucune réponse, ce qui permet de supposer qu'il y avait quelque chose de fondé dans leur demande.

Sa compagnie d'armes, ainsi qu'elle le déclara, ne consistait qu'en deux ou trois lances — celles de ses frères et de d'Aulon ; à Orléans, son commandement militaire n'avait rien d'officiel, ceux qui l'aimaient la suivaient et adoptaient les panonceaux blancs de ses gens, de satin blanc avec des fleurs de lys. On tenta de montrer qu'elle avait usé de ces panonceaux de façon superstitieuse, peut-être les avait-elle fait asperger d'eau bénite ; elle refusa de répondre. Elle nia avoir fait faire aucun portrait d'elle-même, elle en avait seulement vu un dans les mains d'un archer écossais à Arras. Il y eut sans doute beaucoup d'images populaires, de médailles et de miniatures, mais pour lesquelles elle n'avait jamais posé.

Elle ne savait rien des messes et des prières à son intention (dites en réalité) ; elle n'y voyait aucun inconvénient. Ses amis ne se trompaient pas, dit-elle, en croyant qu'elle était envoyée par Dieu. On ne pouvait empêcher les gens de baiser ses mains et ses habits : « Les pauvres gens venaient volontiers à moi parce que je ne leur faisais point déplaisir, mais les supportais à mon pouvoir. » On l'interrogea sur sa promesse de retrouver une paire de gants perdus à Reims. Elle nia avoir donné l'assurance de les retrouver. Relativement à la haquenée de l'évêque de Senlis, elle fournit des éclaircissements. Elle l'avait payée et offrit de la renvoyer ; cette bête n'était pas assez forte pour la porter quand elle était revêtue de son armure. Pour l'enfant mourant de Lagny elle dit la simple vérité. Elle s'était mise à prier pour

lui avec les autres jeunes filles ; il était noir comme sa cotte, mais il commença à reprendre couleur, ouvrit trois fois la bouche pour respirer, fut baptisé et mourut.

« N'a-t-on pas dit par la ville que c'était vous qui aviez opéré cette résurrection ?

— Je ne m'en enqueroye point. » Elle raconta ensuite l'histoire de Catherine de la Rochelle, et le saut de la tour de Beaurevoir déjà rapporté, et affirma qu'elle n'avait point blasphémé contre le traître de Soissons. Cauchon décida alors de nommer une commission pour faire le résumé de ses réponses. Une autre commission les réexaminerait et tous les juges recevraient le rapport par écrit.

Le 10 mars, Cauchon, ayant seulement cinq assesseurs avec lui, alla trouver Jeanne dans sa prison. Ainsi examinée secrètement, elle se trouvait à l'abri de toute sympathie, elle perdait l'avantage de respirer un peu d'air en liberté et le léger adoucissement que procuraient à ses membres enchaînés le petit trajet dans la cour et la vue du portail ouvert de la chapelle. Jean de La Fontaine l'interrogea. Il commença par des questions sur ses actes de Compiègne et ses soi-disant fausses prophéties en cet endroit. On revint au secret du roi. Nous examinons plus loin ses répliques dans l'ordre régulier (appendice C).

Le 12 mars, le timide vice-inquisiteur fit son apparition, amenant avec lui un frère dominicain, Isambart de La Pierre, qui au procès de réhabilitation se donna comme ayant été plein de pitié et de sympathie pour l'accusée. En cela, bien que n'ayant pas eu le courage de voter pour son acquittement, il paraît avoir dit la vérité. La Fontaine posa de sottes questions sur les Voix, les saints et le jeune homme que, d'après la version bourguignonne, elle aurait cité devant l'official

de Toul, pour rupture d'une promesse de mariage (voyez page 69).

N'avait-elle point péché quand elle s'en vint en France contre la volonté de son père et de sa mère? « En toutes choses, si ce n'est au sujet de ce départ, je leur ai obéi, et depuis je leur ai écrit en leur demandant leur pardon. Puisque Dieu le commandait, j'aurais eu cent pères et cent mères et j'aurais été fille de roi, que je serais néanmoins partie. » Ses Voix l'avaient laissée libre d'en parler ou non à ses parents avant son départ.

Elle déclara qu'elle n'avait parlé à aucun prêtre de ses Visions, ce qui était une charge contre elle. Mais son avocat enthousiaste, le père Ayroles, de la Compagnie de Jésus, soutient que là elle n'a pas dit la vérité, et qu'elle eut l'entier consentement de son Église. « Le secret inviolable imposé au confesseur s'étend aussi au pénitent. Comme il parle à Dieu dans la personne de son ministre, le pénitent peut jurer qu'il n'a jamais parlé à personne de ce qu'il a révélé sous le sceau de la confession. Tel est l'enseignement de la théologie. » Tant pis pour la théologie!

Jeanne apparemment n'a pas su ou n'a pas agi d'après ces instructions; une telle conduite serait acte de sagesse, dit le père Ayroles; mais la Pucelle était incapable d'une telle sagesse. Un savant prêtre m'a affirmé que ces subtilités n'avaient point acquis, du temps de la Pucelle, un tel degré de développement.

Le 13 mars, le vicaire de l'inquisiteur l'interrogea sur le secret du roi et sur la couronne que portait l'Ange. Elle s'en tira par une allégorie que leurs sottes questions lui avaient suggérée. Ils la questionnèrent sur la prétendue découverte d'une tasse perdue et de l'immoralité d'un prêtre. Elle dit n'avoir jamais entendu parler de ces histoires.

Avait-elle reçu des lettres de saint Michel ? Elle répondrait par la suite. Sa réponse fut qu'elle ne reçut aucunes lettres angéliques. Nous ne savons rien de cette étrange affaire. Le tribunal en tout cas n'avait point de lettres !

On lui demanda si elle avait eu des révélations sur l'attaque de Paris et de La Charité. Elle répliqua qu'elle n'en avait eu aucune, pas plus que pour aller à Pont-l'Évêque. Après que les voix à Melun lui eurent prédit sa capture, elle s'en remit aux capitaines auxquels elle n'annonça point le sort qui lui était réservé sous peu. Elle éluda la question : « Fîtes-vous bien d'aller attaquer la ville de Paris, le jour de la nativité de Notre-Dame ? »

Le 14 mars, Isambart de La Pierre, le sympathique Dominicain, était présent. Ils s'enquirent du saut de la tour de Beaurevoir. Voulait-elle parler du témoignage d'après lequel, à la suite de sa chute, elle aurait blasphémé Dieu et ses saints ? Elle voulait parler seulement « à Dieu et en bonne confession. » Elle ne connaissait point les propos dont on lui parlait et elle ne pouvait savoir ce qu'elle avait pu proférer dans son délire. Elle déclara que sainte Catherine lui avait promis de la secourir, comment et quand, elle l'ignorait. Elle pourrait être remise en liberté, ou bien il pourrait y avoir une émeute au moment de son exécution. « D'habitude les Voix disent que je serai délivrée par une grande victoire, et elles ajoutent ensuite : « *Prends tout en gré, ne t'inquiète point de ton martyre, tu t'en viendras finalement au royaume de Paradis.* »

Les Voix ne firent jamais prophétie plus véridique ; elle ne comprit pas l'avertissement. Par une coïncidence étrange, les Voix répétèrent le message de saint Michel à sainte Catherine pendant qu'*elle*

était en prison en attendant d'être jugée par les docteurs païens. Dans une vieille *Vie de sainte Catherine*, écrite en Angleterre en 1430 ou 1431, pendant que la nouvelle sainte Catherine était en train de disputer avec les docteurs français, saint Michel dit : « N'aie aucune crainte, vierge agréable à Dieu, mais travaille fort et assidûment, car Notre-Seigneur, pour l'honneur duquel tu as engagé ce combat, est avec toi ; il mettra dans ta bouche le flot puissant de paroles auxquelles tes adversaires ne pourront répondre... et toi peu de temps après tu termineras la bataille par une mort glorieuse, et seras reçue dans la noble compagnie des vierges. » Jeanne ne pouvait croire que la mort était le terme de sa bataille.

Ses paroles, à l'instar de ce qui était tombé des lèvres de ses saints, sont les plus touchantes que jeune fille ait jamais prononcées. Leur effet sur ses bourreaux fut ce que l'on en pouvait attendre. Ils saisirent cette occasion de lui demander si elle avait la certitude d'être sauvée : erreur mortelle. Elle croyait fermement à son salut... « aussi fermement que si elle était déjà au ciel. »

— Après cette révélation, croyez-vous ne plus pouvoir pécher mortellement ?

— Je n'en sais rien, je m'en rapporte à Dieu.

— Savez-vous que votre réponse (celle qui a trait au salut) est d'un grand poids ?

— Oui, je la tiens pour un grand trésor. »

La Fontaine, Lemaître, Midi et Feuillet furent en ce jour les examinateurs qui poursuivirent leur propre damnation. Après tout, qui nous donne le droit de les juger, créatures comme ils étaient, remplis de terreur, de superstition et de haine, chacun ayant le front d'airain et la cervelle de plomb, hommes de science aussi, comme le pensaient les gens de leur temps !

Dans l'après-midi, ils revinrent sur ce point afin d'être absolument fixés là-dessus, puis ils travaillèrent l'affaire déjà décrite de Franquet d'Arras. (V. p. 279.)

« Nous vous rappelons que vous avez attaqué Paris un jour de fête ; nous vous rappelons votre attitude au sujet de la haquenée de l'évêque de Senlis, votre saut de Beaurevoir et votre consentement à la mort de Franquet ; croyez-vous réellement ne pas avoir commis de péché mortel ?

— Je ne crois point être en péché mortel, et si j'y ai été, c'est à Dieu d'en connaître, et en confession à Dieu et au prêtre. »

CHAPITRE XXIII

LE PROCÈS

II

LA QUESTION DE SOUMISSION A L'ÉGLISE

JEANNE était en état de péché mortel, ces docteurs érudits le savaient ! C'est le côté faible des gens de science de penser qu'ils connaissent tout ; tandis qu'avec un véritable esprit scientifique, Jeanne proclamait sa propre ignorance, s'en remettant à sa foi et à son espérance en Dieu. Son intelligence, à elle, était droite et claire.

Le 15 mars, on commença à lui demander si elle voulait soumettre au jugement de l'Église ses soi-disant fautes en matière de foi, c'est-à-dire, soumettre la question de la nature de ses Voix — bons ou mauvais esprits — au verdict de ses ennemis politiques personnels, constitués par cette assemblée de clercs anglo-bourguignons. Si elle dit oui, ils décideront que les Voix viennent du Diable et ils la brûleront, en cas de non-abjuration. Si sa réponse est non, on la déclarera « contumace » et on l'enverra au bûcher. Cependant, la question tout entière, dit le chanoine Dunand, était « une des causes majeures qui, d'après le droit canon, sont réservées au jugement du pape » . Mais ces clercs

français avaient déjà brûlé Pierronne, six mois auparavant, pour sa foi en *ses* visions, sans déranger Sa Sainteté.

Jeanne demande que les clercs examinent la question ; elle soumettra leur verdict à son Conseil. Elle ne veut soutenir quoi que ce soit contre la foi chrétienne, ainsi que l'a instituée Notre-Seigneur.

La distinction entre l'Église militante sur la terre (qui ne peut pas se tromper) et l'Église triomphante dans le ciel — à laquelle elle en appelait en la personne de ses saints, lui fut expliquée, et elle la comprit en un instant, bien que tout d'abord elle ne s'en soit pas rendu compte et ait dit « qu'on devait lui permettre d'aller à l'église. » « Simple » comme elle était, elle apprécia pleinement la situation aussitôt qu'on lui eut donné des éclaircissements. Il était évident toutefois qu'étant inspirée directement par l'Église triomphante, elle ne se soumettrait jamais à l'Église des malveillants de Rouen. Elle déclara qu'elle avait le droit absolu de s'échapper si elle trouvait une occasion. Elle était disposée à porter les vêtements de femme si on lui permettait d'entendre la messe. « Faites-moi faire une robe longue sans queue et laissez-moi aller à la messe. Au retour je reprendrai l'habit d'homme. » Puis elle supplia qu'on lui laissât entendre la messe dans le costume qu'elle portait. Ils revinrent alors aux vieilles questions sur ses saints ; ils lui demandèrent comment elle savait que c'étaient de bons esprits, et il leur fut répondu comme auparavant.

Le 17 mars, ils recommencèrent. Pour ses actes elle s'en rapporte à Notre-Seigneur qui l'a envoyée. Puis, se mettant à prophétiser, elle annonce que « les Français gagneront bientôt une grande besogne (*unum magnum negotium*) que Dieu leur enverra, et qui ébranlera tout le royaume. Je le dis

afin que quand cela sera arrivé on se souvienne que j'en ai parlé. » C'est la prédiction de la réconciliation de la France et de la Bourgogne en 1435 par le traité d'Arras, coup mortel pour la domination anglaise et le duc de Bedford.

Après cette prophétie désagréable pour les juges, ceux-ci s'occupèrent de sa soumission à l'Église. « Je m'en rapporte à Dieu qui m'a envoyée, à la Vierge et à tous les saints et saintes de paradis. Je crois que Notre-Seigneur et l'Église c'est tout un, et qu'il ne doit point y avoir de difficulté là-dessus ; pourquoi en faites-vous ? »

Ils expliquèrent à nouveau que l'Église sur la terre, le pape et tout le clergé, ne pouvaient se tromper, étant gouvernés par le Saint-Esprit. Elle répéta ce qu'elle avait dit et différa sa réponse sur l'Église militante. « Si je dois être mise à mort, je réclame une chemise de femme et un capuchon sur la tête, car j'aime mieux mourir que d'abandonner l'œuvre que le Seigneur m'a confiée ; mais je crois fermement que Dieu ne me laissera pas tomber si bas que je puisse manquer de son appui et de son intercession miraculeuse.

— Si vous portez un habit d'homme par commandement de Dieu, pourquoi demandez-vous une chemise de femme à l'heure de la mort ?

— Il me suffit qu'elle soit longue », répondit-elle par raisons de modestie.

On revint à des bagatelles comme les cinq croix de son épée, et dans l'après-midi on l'interrogea une dernière fois avant de clore l'enquête préliminaire. On la tourmenta encore par des enfantillages ; on lui demanda si elle croyait que ses Voix l'abandonneraient si elle venait à se marier. Elle répondit : « Je ne sais et m'en rapporte à Notre-Seigneur.

— Votre roi fit-il bien de tuer le duc de Bourgogne ?

— Ce fut un grand dommage pour le royaume de France, mais quoi qu'il y ait eu entre eux, Dieu m'a envoyée pour secourir la France.

— Répondriez-vous entièrement au pape ?

— Je vous requiers de m'emmener vers lui et je lui répondrai tout ce que je devrai. » Les experts en droit canon regardent ceci comme un appel irrégulier mais valide au souverain pontife, et elle avait le droit légal à un tel appel.

Aurait-elle abandonné ses Voix sur l'ordre du pape ? Saint Paul aurait-il renié sa vision du chemin de Damas sur le dire de l'Église de Jérusalem ? Jeanne avait vu et entendu, et ses mains avaient touché les corps de ses saints. Comment pouvait-elle honnêtement et en tout honneur les renier, ainsi que leurs justes et saints messages ? Il était moralement impossible qu'elle agît ainsi sur les ordres d'Estivet, de Cauchon et des autres traîtres à leur roi. Le clergé du parti français fut de cet avis en 1450–1456.

L'enquête préparatoire était terminée. Pendant une semaine Estivet travailla à la résumer, et le 27 mars le procès ordinaire commença ; on lut à l'accusée les soixante-dix articles qu'Estivet avait préparés ; deux prêtres anglais, Brolbster et Hampton, se trouvaient dans la foule des assesseurs.

Cauchon proposa alors à Jeanne un avocat ; très courtoisement elle déclina l'offre, en ajoutant : « Mais je n'ai point intention de me départir du conseil de Notre-Seigneur. » Le tribunal ne voulut pas obliger Estivet en condamnant la Pucelle pour son refus de répondre à toutes les questions.

Il fallut donc lire les soixante-dix articles : on pouvait lui accorder des délais pour les réponses qu'elle aurait à faire. Le 28 mars, Courcelles lut ces articles à haute voix. On y demandait au tribunal de déclarer que Jeanne était « sorcière,

devineresse, fausse prophétesse, invocatrice de mauvais esprits, magicienne, hérétique, apostate, blasphématrice séditieuse, altérée de sang, indécente », et ainsi de suite. Les articles avaient été rédigés à tort et à travers. Un passage ayant pour but de démontrer que Jeanne désobéit à ses parents dans l'affaire de Toul, au sujet de la rupture d'une promesse de mariage, a été la base d'histoires romanesques pour ses biographes. Comme nous l'avons déjà montré, elle ne parla pas de ses parents dans l'affaire de Toul et le récit qui a cours repose sur une bévue de son accusateur. Estivet représente Jeanne comme s'étant vantée à Baudricourt qu'après avoir rempli sa mission, elle aurait trois fils, un pape, un empereur et un roi.

« Je serais volontiers le père de l'un d'eux, aurait dit le capitaine ; cela servirait à ma réputation.

— Nenni, gentil Robert, nenni. Il n'est pas temps. Le Saint-Esprit y pourvoira. »

« Ainsi avait coutume de dire Robert en présence des évêques et des grands de la terre. »

Jeanne répliqua qu'elle s'en rapportait à ses réponses précédentes (qui sur ce point n'existent pas), et qu'en ce qui concerne trois fils, elle ne s'était jamais vantée ainsi. Il est possible qu'elle ait dit quelque chose ayant un sens symbolique, mais cette supposition est inutile. Une grave accusation c'est qu'elle « admettait des opinions fausses sur le libre arbitre. » Un autre crime qu'elle nia, fut d'avoir versé de la cire fondue sur la tête des enfants pour leur annoncer leur avenir ! Ces sottises ne sont pas consignées sur le registre des questions posées auparavant. Peut-être le rapport est-il tronqué ? La pratique de la cire correspond à celle de laisser tomber du plomb en fusion dans de l'eau, pour deviner l'avenir d'après les formes qu'il affectera. Rien ne pouvait être plus en dehors des habitudes

de la Pucelle. Sa plus grande erreur fut de ne pas se soumettre à l'Église! « Des hommes et des femmes surgiront de toutes parts prétendant avoir des révélations de Dieu et des anges, et semant les mensonges et les erreurs à l'exemple de cette femme. » Cette objection était très forte. Mais Jeanne avait été acceptée par le clergé de son parti, et tenue quitte sur ce point par les docteurs, ainsi que nous l'avons vu, et il apparaît que sur ce point Cauchon fut déloyal envers elle. Dans sa réplique au premier article, la traduction latine du compte rendu français lui fait dire : « Je crois bien que notre Saint Père le pape de Rome et les évêques et autres ecclésiastiques sont établis pour garder *la foi* chrétienne, et pour punir les hérétiques ; mais pour ce qui est de moi et de mes actions (*de factis*), je ne me soumettrai qu'à l'Église du Ciel, à Dieu, à Notre-Dame, aux saints de paradis. Je crois fermement n'avoir pas failli en notre foi et je n'y voudrais pas faillir. » Le rapport en latin s'arrête là, mais le français continue : « je n'y voudrais pas faillir, *et je requiers...* »

A qui s'adressait-elle? et pourquoi l'original français écrit au tribunal se termine-t-il ainsi brusquement, tandis que la version latine officielle omet les mots : « et elle requiert... »? Cette formule était celle dont elle avait usé pour demander d'être conduite devant le pape : « Elle requiert qu'elle soit menée devant luy. »

Le dominicain La Pierre, qui lui était favorable, se trouvait présent parmi les assesseurs. Or, le 15 février 1450, à Rouen, il déposa que Jeanne en une occasion avait dit qu'elle répondrait au pape si on la menait à lui. La Pierre lui conseilla alors de se soumettre au concile général de Bâle. Jeanne lui demanda : « Qu'est-ce qu'un concile général? » Il répondit : « C'est la réunion de l'Église

universelle et de toute la chrétienté, et il y a là des prélats de tous les partis, aussi bien du vôtre que des Anglais. — Oh ! s'écria la prisonnière, puisqu'il y a là quelques-uns des nôtres, je me soumets volontiers au concile de Bâle ! — Taisez-vous de par le diable ! » cria Cauchon, et il ordonna au notaire de ne pas faire mention de cet appel. Jeanne dit qu'on écrivait ce qui était contre elle, mais non ce qui était en sa faveur.

Nous avons ainsi l'explication des mots du compte rendu français écrit au tribunal : « et je requiers... » et on comprend la lacune qui suit. Elle fit appel, cet appel n'est point mentionné et tout l'échafaudage du procès s'écroule dans une odieuse injustice. (Sur ce point voir M. Marius Sepet, *Jeanne d'Arc*, pages 209, 225. Remarquez aussi *Procès*, t. I, p. 184, où une question relative au vêtement, à la taille, *à l'âge* de l'Ange qui apporta la couronne au roi est donnée dans le compte rendu français, mais non dans la traduction latine officielle.)

La voie assurée de la délivrance était fermée pour Jeanne, si bien qu'elle n'avait plus aucun moyen de se soumettre à un honorable tribunal ecclésiastique ; celui qui la jugeait avait démontré sa propre incompétence. Elle répondit aux articles quand cela lui plut, et renvoya aussi à son gré aux réponses précédentes. Ayant une ferme croyance en matière *de foi* dans l'Église terrestre, elle entendait sur la question *de fait* n'être jugée que par l'Église du Ciel. Plus tard elle maintint son attitude du début. Elle dit à Cauchon que ses Voix lui parlaient souvent de lui. « Que disent-elles ? répliqua-t-il.

— Je vous le dirai en particulier. »

Elle demanda un délai sur la question de se soumettre à l'Église militante et fut interrogée le 31 mars. Elle répondit alors courageusement

qu'elle ne renierait point ses Voix. Cela était impossible. Elle obéirait à l'Eglise, « Dieu étant premièrement servi. »

Les savants docteurs du parti français, dans le procès de réhabilitation, votèrent que, par son refus de se soumettre à l'Église, la Pucelle n'était point hérétique. Bouillé décida que lorsque Jeanne dit : « Menez-moi au pape » , les juges auraient dû cesser leur besogne. « Il appartient au pape de décider si ces sortes de Visions viennent des bons ou des malins esprits. » « Les personnes à qui ces communications sont faites peuvent avoir la certitude à ce sujet autrement qu'en se soumettant au jugement de l'Église militante. » Et plus loin : « En supposant que les apparitions venaient de mauvais esprits, Jeanne ne devait pas être censée hérétique autant qu'elle les croyait inspirées par les esprits de lumière. » Plus loin encore : « Dans *les questions de fait* (non de dogme), dans le cas de quelqu'un qui a eu la perception d'une chose qu'il sait certaine, aucun être humain n'a le droit de lui faire désavouer ce qu'il connaît sans aucun doute possible... Nier un fait que nous savons certain sans aucun doute, bien qu'il soit inconnu aux autres, est un mensonge, et cela est défendu par la loi divine ; c'est aller contre notre conscience. » « Si Jeanne a reçu des révélations de Dieu, il n'était point raisonnable de lui ordonner de les abjurer, d'autant que l'Église n'est pas juge des choses cachées. Jeanne avait le droit absolu de refuser d'abjurer... elle suivait la loi spéciale de l'inspiration qui l'exemptait de la loi commune... Quand bien même on eût ignoré si son inspiration venait de Dieu ou des malins esprits, comme cela était chose cachée connue de Dieu seul, l'Église n'avait pas à en juger. Elle pouvait avoir tort, mais elle s'en remettait entièrement au jugement de Dieu et de sa propre con-

science. La Pucelle n'était point susceptible de se tromper si elle s'en rapportait entièrement au jugement de Dieu seul. Bien plus, elle en appela au pape de façon explicite » (et cela le jour de son abjuration) : « Qu'un rapport de tout ce que j'ai fait soit envoyé au souverain pontife le pape de Rome, auquel je m'en remets après Dieu. » On lui répondit : « Le pape est trop loin. »

Les autres clercs de son parti raisonnèrent comme Bouillé : Cybole écrivit que quand Jeanne refusait de se soumettre à aucun être humain, sa réponse avait un caractère catholique en rapport avec l'enseignement de saint Pierre et des apôtres : « Nous devons obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Bréhal, grand inquisiteur de France, fait la citation suivante : « Si vous êtes conduit par l'Esprit, vous n'êtes plus sous la loi... Elle avait une connaissance certaine ; sur ce point elle n'avait à obéir à aucun homme. Abjurer ses révélations eût été un mensonge et un parjure vis-à-vis d'elle-même. » Ainsi Jeanne, nous-mêmes et le grand inquisiteur, tout le monde est d'accord. Bréhal décida que les juges et non la Pucelle étaient hérétiques.

Ces docteurs bienveillants de 1450–1456, s'empressaient de prouver que Jeanne était trop simple et trop ignorante pour comprendre ces questions des Églises militante et triomphante. Elle les comprit parfaitement, au contraire ; son génie était toujours à la hauteur de ce qu'on lui demandait. Elle comprit si bien, qu'elle suivit la même ligne qu'adoptèrent plus tard les clercs érudits qui la défendirent. Il lui était impossible honnêtement et en tout honneur d'abjurer ce qu'elle savait être la vérité. Avec Montrose elle eût pu dire : « Je suis résolue à emporter avec moi dans la tombe l'honneur et la fidélité. » « Elle garda l'oiseau dans son sein » , suivant une expression

anglaise. « Elle fut délivrée par une grande victoire », la victoire de l'honneur et de la foi sur la foule vulgaire des clercs savants, sur la prison et les chaînes de fer, sur la faiblesse et la faim, sur la menace de la torture, sur la vue du bourreau et de ses instruments infernaux.

Une liste de douze articles fut établie, apparemment par Midi, pour servir de base au jugement, et envoyée à divers docteurs. En 1450–1456, les défenseurs trouvèrent que ces articles étaient des extraits faux composés avec injustice, ne concordant pas avec les aveux de Jeanne et ne comprenant ni ses explications ni ses citations. Voici la crème des douze articles :

I. Les saints auraient été adorés à la fontaine (où Jeanne ne les vit qu'une fois), et la fontaine se trouvait compromise, d'après les rédacteurs de l'article, par la mauvaise réputation de l'arbre aux Fées.

De fait, les juges admirent la fable de Catherine de la Rochelle sur « le conseil de la fontaine. »

Parmi les soldats, Jeanne n'eut jamais, ou tout au moins très rarement, une femme avec elle « comme chaperon. »

Elle avait expliqué qu'elle se gardait elle-même de diverses manières, et de cela on ne fit pas mention, bien que leurs experts eussent constaté la virginité de la Pucelle. La duchesse de Bedford, fille de Jean sans Peur assassiné, s'était portée garant de ce fait, *que les accusateurs supprimèrent.*

II. Elle a varié dans sa façon de rapporter les circonstances du signe donné au roi.

Ce sujet est traité plus loin ; il n'était pas possible pour ces lourds accusateurs de comprendre son système où se mêlaient la vérité du fait et celle du symbole.

III. Elle ne voulait pas renoncer à sa croyance que ses saints venaient de Dieu.

IV. Elle pensait connaître les événements futurs : elle croyait, par exemple, que les Français feraient en sa compagnie exploit plus beau que tout ce qui avait été jusqu'alors (*pulchrius factum*) — (témoin sa lettre à Bedford du 22 mars 1429). Elle avait aussi trouvé l'épée de Fierbois. Ses importantes et heureuses prophéties étaient omises.

V. Elle portait un costume d'homme et dans cet état recevait l'eucharistie.

Nous savons *pourquoi* elle portait ce costume.

VI. Elle se servait de la devise JÉSUS MARIA, et elle déclara que la suite de la guerre montrerait de quel côté était le droit.

L'événement le montra en effet !

Elle disait venir de la part de Dieu.

VII. Elle s'en vint trouver Baudricourt et Charles en se proclamant envoyée du Ciel.

VIII. Elle s'est jetée du haut de la tour de Beaurevoir, désobéissant à ses saints parce que (ici ses paroles *ne sont pas rapportées*) elle ne pouvait pas survivre à la destruction de Compiègne « et préférait remettre son âme à Dieu que son corps aux Anglais. » Mais elle sut par révélation après sa confession que sa faute était pardonnée.

On allait la condamner à la fois pour avoir obéi et désobéi à ses saints.

IX. Elle se prétend aussi assurée du ciel que si elle y était déjà, et déclare qu'elle ne peut avoir commis de péché mortel, car s'il en était ainsi, ses saints cesseraient de la voir.

Ses nombreuses réserves, sa façon de s'en remettre à Dieu, tout cela est passé sous silence.

X. Elle dit que ses saints ne parlent pas anglais, car ils ne sont point du parti bourguignon.

La sottise de ces hommes les empêchait de voir que pour Jeanne qui ne connaissait que le français,

toute autre langue employée par les Voix eût été aussi bien hittite qu'anglais.

XI. Elle a adoré ses saints sans consulter un prêtre.

Et cependant des critiques « scientifiques » modernes affirment que ses Voix et ses Visions étaient connues dès le début par de fourbes directeurs ecclésiastiques. Toutefois elle avait en plus l'approbation formelle de prélats comme Gerson et l'archevêque d'Embrun, et du synode de Poitiers.

XII. Elle a refusé de soumettre sa conduite et ses révélations à l'Église.

Mais on ne lui permit pas d'en appeler à l'Église assemblée à Bâle.

Tel est le résumé sommaire des articles, où un grand nombre des charges du début ne figurent point. L'iniquité puérile de toute l'accusation apparaît clairement. Quicherat l'admet, mais il explique « qu'étant donné des hommes aussi prévenus que les assesseurs, la procédure inquisitoriale les plaçait dans l'impossibilité de ne pas faillir ». Le chanoine Dunand répond que la procédure de l'inquisition n'imposait point le devoir de rédiger de tels articles, que ce fut là la procédure particulière de l'Université de Paris, qui était capable de tout. Pour moi, toutes les procédures judiciaires des tribunaux, laïques ou ecclésiastiques, quand il s'est agi de personnes haïes et redoutées, me font l'effet d'avoir été également injustes, alors comme bien des siècles plus tard.

Le 12 avril, plusieurs docteurs donnèrent leur avis sur les articles. Parmi eux était Beaupère, qui pensa que les Visions et les Voix étaient des hallucinations naturelles ; il eut le mérite de conserver son opinion vingt ans plus tard. Il y eut aussi Migiet, qui en 1450-1456 se posa comme

sympathique à l'accusée; puis Maurice qui fut édifié par la dernière confession qu'elle lui fit; le dominicain Isambart de La Pierre plutôt favorable; le modeste Thomas de Courcelles; et Loiselleur le *mouton* des prisonniers; enfin, Lemaître. Quel monde! Ils décidèrent que les Visions et les Voix étaient soit « inventions humaines », soit œuvre de démons; que la déposition de Jeanne était un tissu de mensonges; qu'elle était blasphématrice envers Dieu, impie à l'égard de ses parents, schismatique en ce qui regardait l'Église, et ainsi de suite. De façon générale, les docteurs corroborèrent ce jugement. Tels étaient alors les gens qui représentaient « la Science »!

Nous laissons volontiers à l'Église le soin de déterminer les mérites et les torts de Jeanne dans ses relations avec l'Église et la foi. Mais l'imputation de faux, comme dans son histoire du signe donné au roi, constitue une toute autre affaire, et nous renvoyons la discussion de ces chefs d'accusation à la fin de cet ouvrage pour ne pas interrompre le tragique récit.

Il n'y a pas de fondement à cette idée protestante que Jeanne fut un adhérent de la première heure à « la libre pensée » et à l'indépendance de l'opinion privée. Elle était catholique, aussi saine d'esprit qu'il est possible de l'être à homme ou femme quelconque, en matière de foi; l'injustice seule la força à maintenir sa liberté d'opinion à propos de faits qui relevaient de son expérience personnelle; et des clercs aussi savants que ceux de Rouen ont soutenu que cette attitude était parfaitement orthodoxe.

CHAPITRE XXIV

L'ABJURATION

Parmi les scribes et les docteurs du parti anglais qui avaient été consultés, les chanoines de Rouen manquaient de zèle, et ils étaient peu portés à condamner la Pucelle. A la réunion du 13 avril, le plus grand nombre d'entre eux faisaient défaut. On décida de les convoquer à nouveau le jour suivant, les absents devant être privés de l'ordinaire pendant une semaine. Cette menace leur donna des jambes, et ils votèrent que les articles seraient expliqués à Jeanne en français, qu'on lui ferait de douces admonestations pour l'inviter à se soumettre, et que les délibérations seraient remises au jugement de l'Université de Paris. Mais Jeanne se trouvait maintenant dangereusement malade ; la prison, les chaînes, la société de soldats brutaux, l'angoisse et la fatigue de sa lutte contre ces prêtres tour à tour violents et cajoleurs avaient épuisé ses forces. Seul son esprit demeurait intact.

Le 18 avril, Cauchon vint à sa cellule avec quelques membres de sa triste société, pour essayer les effets d'une « plus douce exhortation. » Cauchon lui expliqua qu'il était charitable et bienveillant de leur part de lui rendre visite dans son affliction. Peut-être que, pauvre fille ignorante et illettrée, elle ne se rendait pas compte de l'abîme de ses erreurs. Des hommes d'Église bien disposés allaient

lui communiquer leur science. Ils désiraient seulement le salut de l'âme et du corps (dont ils s'étaient si singulièrement préoccupés). Ils seraient patients : « l'Église ne ferme point son sein à qui lui revient. » Son état de faiblesse et ses appréhensions perçent à travers le latin de cuisine de ces savants. Elle les remercia d'abord courtoisement pour leur sollicitude au sujet de sa santé ; elle rendait toujours politesse pour politesse. « Il me semble, vu la maladie que j'ai, que je suis en grand péril de mort. S'il en est ainsi, Dieu veuille faire de moi à son plaisir. Je vous requiers de me faire avoir confession, et le corps de mon Sauveur aussi, et de me mettre en terre sainte. »

On peut imaginer la pâle figure de Jeanne, ses grands yeux et l'accent plein de pitié de cette voix douce et affaiblie, qui résonnait dans la bataille comme l'appel du clairon. Une fois encore dans sa victoire finale sur elle-même et sur la crainte, cette voix devait s'élever comme jadis.

« Si vous voulez recevoir le sacrement, il faut vous soumettre à la Sainte Église. »

Elle répondit avec ennui : « *Je ne vous en sçaroye maintenant autre chose dire !*

— Plus vous craignez pour votre vie, plus vous devriez vous amender et vous soumettre.

— Si mon corps meurt en prison, je compte que vous le ferez mettre en terre sainte, sinon je m'en remets à Notre-Seigneur. »

Ils continuèrent à l'éprouver : « Quoi qu'il doive m'advenir, je ne ferai ni dirai autre chose que ce que j'ai déjà dit au cours du procès. » Ils lui adressèrent une admonition plus douce et la prêchèrent avec onction. Si elle ne se soumettait pas, on devrait « la traiter comme un Sarrasin.

— Je suis bonne chrétienne, j'ai été baptisée et je mourrai en bonne chrétienne. »

Cinq docteurs l'examinèrent tour à tour.

Ils lui offrirent une belle procession ; elle dit qu'elle serait heureuse que l'Église et les bons catholiques prient pour elle. Ils l'abandonnèrent ensuite à la société des hommes de John Gray et de William Talbot, qui avaient le loisir de boire, de jouer aux dés et de badiner auprès du lit sur lequel reposait son pauvre corps angoissé. Elle ne pouvait pas mourir, « tant l'âme chez elle était fortement chevillée au corps. »

Des délégués furent envoyés à l'Université de Paris avec les douze articles... grande fête pour les savants professeurs ! Le 2 mai, Cauchon prépara une admonestation publique dans la salle de Parement, dépendant du grand hall du château. Avec lui se trouvaient soixante tonsurés, comprenant Courcelles et le bon dominicain Isambart de La Pierre. Cauchon fit un discours.

« Lisez votre livre, dit la Pucelle avec mépris, puis je vous répondrai. Je m'en rapporte à Dieu mon créateur, que j'aime de tout mon cœur. »

On lut « le livre. » C'était la vieille histoire ; on l'accusait de mensonges énormes et manifestes, au sujet de l'Ange qui apporta la couronne à son roi, et de toutes ses autres fautes. Elle répondit qu'elle s'en remettait à ses précédentes réponses :

« Si je voyais le feu allumé devant moi, je vous dirais ce que je dis maintenant et rien autre chose.

— Si un concile général et le Saint Père étaient ici, voudriez-vous vous soumettre à eux ?

— Vous ne tirerez rien de plus de moi là-dessus.

— Voulez-vous vous soumettre à notre Saint Père le pape ?

— Menez-moi à lui et je *lui* répondrai. »

Elle en avait déjà appelé au pape.

Elle ne désirait pas s'en rapporter aux nobles de son parti, qui avaient vu, dit-elle, l'Ange et la cou-

ronne, sans leur avoir au préalable envoyé une lettre. Elle devait naturellement leur expliquer son allégorie, et de même elle ne voulait pas s'en rapporter au clergé de Poitiers. Elle leur demanda : « Croyez-vous me prendre de cette façon ? » Dans chaque question elle voyait un piège, et elle avait toute raison de se méfier des clercs pusillanimes de son parti. Menacée du feu temporel et éternel, elle répondit que s'ils la brûlaient, il arriverait malheur à leur corps et à leur âme. Son courage était tel qu'elle n'essaya pas de cacher le mépris qu'ils lui inspiraient — « Lisez votre livre ! » Elle répondait menace par menace, si bien qu'ayant appris tout cela, les chanoines de Rouen la condamnèrent dans un document daté du 4 mai. Le 9 mai, on l'amena dans la pièce où se trouvaient les instruments de torture ; les deux bourreaux se tenaient là, tout prêts à se mettre au travail ; Érard, Loiselleur et le sympathique Massieu étaient présents. On lui montra les instruments, le chevalet, les machines à pression et les exécuteurs, puis on lui commanda de modifier ses réponses.

« Vraiment même si vous deviez me faire arracher les membres l'un après l'autre, et me faire partir l'âme du corps, je ne vous dirais pas autre chose ; et si je vous disais quelque chose, je déclarerais toujours que vous me l'avez extorqué par la force. »

Une telle déclaration faite dans la quinzaine, aurait suffi pour annuler des aveux obtenus au moyen de la question, tout au moins d'après la loi de l'Écosse protestante. C'était aussi la règle de l'inquisition espagnole, et des victimes rusées avouèrent au premier contact du chevalet, pour se rétracter ensuite.

Le jour précédent (le 8 mai), Jeanne avait été encouragée par saint Gabriel ; ses Voix lui avaient appris que c'était lui. Elle leur demanda si elle

devait se soumettre à l'Église. Elles lui avaient répondu, que « si elle désirait l'aide de Dieu, elle devait s'en rapporter à Lui dans toutes ses actions.» Ainsi sa conscience ne pouvait sanctionner sa soumission, bien qu'alors elle ait été presque à bout. « Serai-je brûlée ? » avait-elle demandé, et les Voix avaient répondu : « Il faut t'en rapporter à Notre-Seigneur, il t'aidera. »

On lui demanda au sujet de l'histoire de la couronne si elle s'en rapporterait à l'archevêque de Reims : « Faites-le venir ici, que je l'entende parler ; il n'oserait dire le contraire de ce que je vous ai dit. »

Les juges alors, « voyant sa façon de répondre et l'endurcissement de son âme, et craignant que le supplice de la torture ne lui profitât peu, décidèrent qu'il y avait lieu de le différer, jusqu'à ce qu'ils eussent avis plus complet. »

Il y avait des bornes même à la dureté de leur cœur. Aussi la torture, et cela seulement, fut épargnée à la Pucelle. Le 12 mai, on discutait sur ce point en laissant, avec intention, Jeanne en suspens de jour en jour. Cauchon recueillit les opinions. Roussel était d'avis que la torture amoindrirait la majestueuse beauté du procès, tel qu'on l'avait mené jusqu'alors. Érard pensait qu'on avait assez de preuves sans qu'il fût nécessaire d'en venir à cette extrémité. Morelli, Thomas de Courcelles, Loiselleur étaient pour la torture, qui serait bonne pour le salut de son âme. Tous les trois étant mis en minorité, onze votes furent en faveur de la pitié.

Morelli, Loiselleur, Courcelles, demeurent trois noms flétris de la plus noire infamie.

Elle resta dans les fers encore une semaine, et les réponses triomphantes des professeurs, docteurs et maîtres de l'Université de Paris arrivèrent alors. Beaupère et Midi leur avaient « élégamment »

raconté les crimes de la Pucelle. Toute l'Université était unanime sur les douze articles. Il était évident pour les esprits scientifiques que le saint Michel, la sainte Catherine et la sainte Marguerite de Jeanne n'étaient en réalité que Bélial, Satan et Béhémoth (un grossier démon de la mythologie ancienne, qui, deux siècles plus tard, devait écrire par l'intermédiaire automatique de la main de sœur Jeanne des Anges, supérieure des religieuses ensorcelées de Loudun). Jeanne était une traîtresse rusée, cruelle, avide du sang humain, une lâche suicidée en intention, menteuse, schismatique, idolâtre, hérétique. Et voilà toute leur science ! Si, au moins comme Moïse, elle avait montré un signe, si elle avait pu changer un bâton en serpent ! Contrairement à Jean-Baptiste (qui, lui, ne montra pas de signe), elle ne citait aucun texte de la Bible en faveur de sa mission. Il est vrai qu'elle ne savait pas lire, sans quoi elle en eût cité plusieurs, et... c'eût été une preuve de plus de sa corruption !

Beaucoup de savants, bien que fiers de l'opinion de l'Université, étaient d'avis que Jeanne reçût encore une admonition douce. Rien ne pouvait plus la sauver ; même acquittée, les Anglais avaient annoncé leur intention de la reprendre, et, suivant toute probabilité, ils l'auraient noyée.

Le 23 mai, Pierre Maurice lui adressa des exhortations après que les compliments de l'Université de Paris lui eurent été expliqués. Jeanne fit au sermon de Maurice sa réponse toujours la même : « Si je voyais le feu allumé, si j'étais dans les flammes, je ne dirais pas autre chose. » Le scribe écrivit en marge de sa feuille : *Responsio Johannæ superba* (« hautaine réponse de Jeanne »).

Ils n'avaient plus rien à lui demander ; ils l'abandonnèrent une fois de plus au badinage réjouissant des soudards de William Talbot et de John Gray.

Qui peut savoir ce qui se passait dans l'esprit de la Pucelle pendant que les soldats anglais dormaient? Jusqu'alors, et même pendant une partie du jour suivant, elle avait interprété les paroles de ses Voix comme des promesses d'une victorieuse délivrance. Elle ne savait comment, mais sûrement tous les cœurs français de Rouen se tourneraient vers elle ; et même quand on la conduirait au bûcher, la foule s'assemblerait pour balayer la garde anglaise. Au dernier moment résonnerait une trompette, les portes de la ville seraient brisées et brûlées, elle entendrait les cris de *Saint Denys !* et de *Saint André !* les étendards de Dunois, de La Hire, de Kennedy, de Chambers, de d'Alençon, de Poton de Xaintrailles, de Rais et de Florent d'Illiers, avec les pennons blancs aux fleurs de lys d'or, flotteraient au-dessus de la ligne des piques, tandis que d'Aulon serait au premier rang d'une charge de la chevalerie de France. Elle serait délivrée par une grande victoire. Ses saints le lui avaient promis, et ils ne l'avaient jamais trompée.

Mais maintenant chevaliers et saints ne la trompaient-ils pas tous à la fois? Exténuée comme elle l'était, se souvenait-elle qu'elle était fille de l'Église... que ces prêtres prétendaient parler au nom de l'Église... que l'Université de Paris représentait l'Église et s'exprimait pour elle... avaient-ils tous tort ?...

Pierre Maurice pendant cette dernière exhortation avait en réalité parlé avec douceur et de façon familière ; il est bien possible qu'il ait eu l'intention de se montrer bienveillant. Il l'avait sollicitée en se mettant sur le terrain militaire et au nom de l'honneur : « Que penseriez-vous d'un chevalier dans le pays de votre roi, qui refuserait d'obéir à son seigneur et à ses officiers? Eh bien ! vous, une fille de l'Église, vous désobéissez aux officiers du Christ,

aux évêques. N'ayez pas honte de cette obéissance, n'ayez pas une fausse honte; tandis que vous croyez perdre l'honneur, vous en aurez un grand au contraire à faire ce que je vous demande, car c'est *l'honneur de Dieu* (paroles qui étaient de nature à produire sur elle un certain effet), et votre vie dans ce monde avec le salut dans l'autre, doivent être mis au-dessus de tout. »

L'honneur était ce que la Pucelle avait de plus cher au monde; elle était en train de donner sa vie pour celui de son roi, allait-elle porter atteinte à l'honneur de Dieu? Elle n'avait point paru touchée quand Maurice prononça ces paroles et d'autres semblables, bien plus propres à l'émouvoir que des discours menaçants et injurieux. Peut-être pesa-t-elle cette exhortation, sa propre faiblesse et le manque de consolations humaines et religieuses, pendant la nuit précédant le jour où elle devait être conduite à la place du marché Saint-Ouen, au milieu de la foule auprès du bûcher, autour duquel le clergé, les seigneurs, les soldats, les prédicateurs et le peuple, seraient réunis pour la voir abjurer ses saints ou brûler. On avait coutume de faire un sermon à la sorcière condamnée avant de la brûler; John Knox en fit autant à Saint-Andrews.

Beaupère déposa, qu'avant que Jeanne eût été mise dans le chariot qui devait la transporter à l'endroit de l'exécution, il se rendit seul dans son cachot pour lui conseiller de se soumettre. « Elle répondit qu'elle le ferait. » La chose semble improbable, mais Beaupère comprit ainsi sa réponse.

On la conduisit sur la place où l'on avait dressé une grande estrade remplie de seigneurs et de prélats, et une autre de moindre importance pour le prédicateur Érard, pour Jeanne et pour les prêtres. Érard était l'ami révéré de Machet, le confes-

seur du roi de la Pucelle. Érard flétrit le roi, et, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, Jeanne le proclama « le plus noble de tous les chrétiens » : lui, le misérable, qu'elle avait fait couronner et qui l'avait abandonnée.

Jeanne répondit courageusement aux paroles du prédicateur ainsi que ses Voix le lui ordonnèrent : « J'ai demandé à vos docteurs que toutes les œuvres que j'ai faites, et les dits, soient envoyés à Rome devers notre Saint Père le pape, auquel, Dieu premier, je me rapporte... De mes faits et dits je ne charge personne quelconque, ni mon roi ni autre ; et s'il y a quelque faute, c'est à moi et non à autre. »

Jamais on ne vit pareille loyauté, jamais un mot ne lui échappe qui puisse être interprété comme un reproche à l'adresse de ceux qu'elle avait servis et qui l'abandonnaient. On lui dit que le pape était trop loin et que les ordinaires étaient juges en leurs diocèses. Mais d'aucune façon Cauchon n'était son ordinaire.

Alors, pour suivre le compte rendu officiel donné dans le *Procès*, elle fut trois fois admonestée et l'on commença ensuite la lecture de la sentence « quand elle dit qu'elle s'en remettait à tout ce que les juges et l'Église décideraient et serait obéissante à leur gré. Elle ne soutiendrait point ses Visions et ses révélations puisque les prêtres disaient qu'il ne fallait ni les soutenir ni les croire. Puis elle fit son abjuration conformément au document qui lui fut lu en français et qu'elle répéta, et enfin elle signa de sa main le papier de la façon suivante » , c'est-à-dire son nom de *Jehanne* suivi d'une croix. Tel est le compte rendu officiel. Puis vient l'abjuration, document de quelque cinq cents mots tenant en quarante-six lignes environ de petits caractères d'imprimerie.

Dans cette formule elle est censée exprimer son regret d'avoir simulé mensongèrement les révélations de ses saints ; d'avoir fait de superstitieuses divinations en blasphémant Dieu et les saints ; d'avoir porté de façon indécente des vêtements d'homme, contrairement à l'honneur de son sexe ; d'avoir méprisé Dieu et ses sacrements en adorant et en invoquant de mauvais esprits ; d'avoir été séditieuse. Elle conclut par une longue apologie et un serment d'obéissance à saint Pierre, au pape et... à Cauchon ; et elle jure qu'elle ne reviendra jamais plus à ses erreurs.

Jeanne répéta-t-elle sciemment et en s'en rendant compte, cet énorme exposé de crimes dont elle était innocente ? Le signa-t-elle, sa main tenant la plume conduite par quelque clerc, comme cela avait lieu quand sa signature venait s'ajouter aux lettres qu'elle dictait dans ses jours de victoire ? Jura-t-elle du contenu de ce document avec une main sur l'Évangile suivant le cérémonial de l'abjuration ? Aucun témoin n'a déposé sur ce dernier point.

Vraiment nous ne savons pas exactement ce qui a eu lieu. Le compte rendu officiel de l'abjuration est régulier, mais en réalité il y eut interruption, confusion, tumulte, d'où il résulte que le témoignage de 1450–1456 est embrouillé. Toutefois il existe l'accord important de cinq témoins sur ce point que Jeanne signa un *document très bref*. Sans doute Jeanne interrompit par quelques mots la lecture de la sentence. Un témoin dit « qu'elle cria à haute voix qu'elle se soumettait au jugement de l'Église et *priait saint Michel* de lui donner avis et conseil. »

Selon les nombreux témoignages de 1450–1456, la procédure fut interrompue après cette exclamation ; il y eut une manifestation de courroux populaire dû à la crainte qu'elle n'échappât, et

des mots désagréables furent échangés sur l'estrade où se trouvaient les nobles anglais et les clercs français. Suivant Massieu, l'interruption de la lecture de la sentence donna lieu à un grand tumulte dans la foule, et des pierres furent lancées, *par qui*, il n'en sait rien ; *contre qui*, il ne le dit pas. Pour Marguerie et d'autres, le tumulte n'était pas limité à la populace ou aux soldats. Sur la tribune des nobles et des prélats, un aumônier du cardinal de Beaufort, s'adressant à Cauchon, cria qu'il était favorable à Jeanne. « Vous mentez », riposta ce dernier avec une douceur apostolique. Beaufort ordonna à son aumônier de se taire. Lemaire, qui était présent, rapporte par *ouï-dire* que plusieurs des nobles étaient mécontents et que Maurice, Loiselleur et d'autres coururent le danger de mort. Maurice eut peur d'être battu. Plus tard quelques assistants déclarèrent que l'abjuration était une moquerie.

Fave « avait entendu dire » que certains Anglais menacèrent l'évêque et les clercs de leurs épées, mais cela eut lieu *après* l'abjuration, quand la réunion eut pris fin.

En résumé, le témoignage établit que quand Jeanne interrompit la lecture de la sentence, il y eut une sorte d'émeute : on lança des pierres, dirigées probablement, quels que fussent les auteurs de cette agression, contre Maurice, Érard, peut-être Massieu, peut-être Loiselleur, qui précisément, contre la volonté des Anglais, essayaient de convaincre la Pucelle qu'il fallait signer. Ceux-ci désiraient sa mort immédiate. D'après les témoignages de 1450–1456, il est impossible d'être exactement fixé sur la forme de l'abjuration.

Massieu, qui alors tenait à la main et lisait à Jeanne le document, rapporte « qu'à la fin du ser-

mon » Érard énumérait à Jeanne les péchés qu'elle devait abjurer. Jeanne fit remarquer qu'elle ne comprenait point, et Érard ordonna à Massieu de lui donner un conseil. Celui-ci lui dit qu'elle serait brûlée si elle refusait d'accepter les articles, et l'engagea à en appeler à l'Église universelle sur le point de savoir si elle devrait ou non se soumettre. Elle fit cet appel à haute voix, mais Érard ajouta : « Il faut te soumettre de suite ou tu seras brûlée. » Avant de quitter sa place elle abjura et apposa une croix sur le papier où étaient inscrits les articles. Ce papier ne contenait pas plus de huit lignes en tout. Ce n'était point l'abjuration reproduite dans le compte rendu officiel ; Massieu qui le lut savait bien que ce n'était point la formule officielle. Courcelles, dont la mémoire était courte, se rappelait bien que Vendérès avait copié les articles, commençant comme ceux du compte rendu officiel, mais il n'en savait pas davantage. Desert dit que Jeanne sourit en prononçant quelques-unes des paroles. Il y avait d'autres témoignages sur ce point.

La Chambre déposa qu'Érard lui avait promis de la délivrer de la prison tandis qu'elle prononçait après lui les paroles écrites en six à sept lignes sur un papier plié. Ce témoin se tenait tout auprès et pouvait voir les lignes. Or, l'abjuration dans le compte rendu officiel remplit, imprimée, quarante-six lignes de petits caractères. Migiet dit que le texte répété par Jeanne avaient la longueur de l'oraison dominicale, tandis que dans la version officielle il y a environ cinq cents mots. Manchon dit que Loiselleur lui promettait grand bien et sa remise aux mains de l'Église, si elle voulait porter des vêtements de femme, et qu'elle sourit en répétant les paroles qui lui étaient ordonnées. Taquel était là aussi à côté, quand Massieu lut

la pièce à la Pucelle ; elle était écrite en grosses lettres et tenait environ six lignes.

De l'ensemble de ces témoignages donnés sous la foi du serment, la plupart par des prêtres, à une époque où l'on craignait d'être damné éternellement en cas de parjure, il semble résulter que Jeanne ne répéta point la longue liste de crimes et d'engagements à se corriger que rapporte le compte rendu officiel. Nous avons le choix entre deux alternatives : ou bien les cinq témoins ont dit la vérité, et Cauchon, avec ceux qui ont fabriqué le compte rendu officiel, délayèrent et revêtirent de la signature de Jeanne la petite note qui lui avait été lue, ou bien elle a répété et signé le document diffus et les cinq témoins se sont parjurés avec ensemble. Cette dernière opinion semble plus improbable que l'autre. La question est importante, car on fait remarquer que si Jeanne prononça les mots de la longue formule d'abjuration elle se parjura, et ne peut alors être regardée comme une personne de vertu sainte et « héroïque. »

Eu égard aux circonstances où elle se trouvait, à ses longues souffrances, à la confusion causée dans son esprit par le tumulte, à la promesse qu'on allait la délivrer de la triste société de ces vils palefreniers anglais, à sa terreur du feu, je ne puis la considérer — même si elle récita et signa la longue abjuration — comme moins « héroïque » que ne l'était saint Pierre quand par trois fois il renia son Maître. Il est cruel, il est inhumain de blâmer cette jeune fille de ne point s'être élevée au-dessus de l'héroïsme apostolique du fougueux Galiléen... d'avoir été, pendant un court instant, inférieure à elle-même.

Mais en fait — et cela est aussi près que possible de la vérité — bien qu'elle ait redit quelques paroles et signé quelque écrit, elle n'a ni répété ni signé

la longue et fulminante abjuration donnée dans le compte rendu officiel. Il est clair que les assesseurs de Cauchon ne pensaient pas qu'elle abjurait ainsi. Cela est clair, car le 29 mai, à la dernière séance des assesseurs, Vendérès émit le premier vote : elle devait être condamnée comme hérétique et abandonnée à la justice séculière. Trente-neuf voix sur quarante-deux assesseurs approuvèrent l'abbé de Fécamp quand il la déclara relapse. « Cependant il est bon que le document déjà lu — c'était la longue cédule d'abjuration communiquée aux assesseurs — *soit relu et expliqué devant elle,* et que la parole de Dieu lui soit commentée. Quand cela aura été fait nous devrons la déclarer hérétique et l'abandonner à la justice séculière... »

Tout cela indique que la grande majorité des assesseurs, pour mettre leur conscience en repos, voulait être assurée qu'elle avait vraiment entendu et signé l'aveu de la longue liste de crimes, suivant la forme officielle de l'abjuration. Migiet, prieur de Longueville, dit au procès de réhabilitation, comme nous l'avons vu, que Jeanne signa un papier dont le contenu n'était pas plus long que l'oraison dominicale. Le 29 mai 1431, il s'exprima ainsi : « Si, en pleine possession de ses facultés (*passione remota*), elle a avoué ce qui est contenu dans le compte rendu officiel, je me rallie au vote de l'abbé de Fécamp. »

Migiet savait qu'elle n'avait point avoué ce qui était contenu dans le compte rendu officiel, mais ce qui se trouvait dans une très brève formule pas plus longue que le *Pater*. Mais Cauchon ne tint aucun compte des trente-neuf votes ; la longue formule ne fut pas lue à Jeanne, qui naturellement aurait protesté qu'elle ne l'avait jamais vue. Ainsi Courcelles pouvait jurer que dans ce procès « il n'avait pas condamné Jeanne sans réserves. » Trente-

neuf sur quarante-deux assesseurs étaient dans le même cas; deux seulement l'avaient condamnée sans réserves. Cauchon et le vice-inquisiteur, les seuls véritables *juges*, la condamnèrent sans réserves.

Mais Jeanne elle-même, à moins de rejeter entièrement une autre partie du compte rendu officiel, reconnut et affirma que tout ce qu'elle avait dit et signé était péché de sa part.

Les historiens qui, se basant sur ses propres paroles citées plus loin, admettent que la Pucelle compromit son honneur, sont accusés (par le chanoine Dunand, par exemple) d'avoir accepté « la légende anglaise » et d'avoir représenté Jeanne comme « apostat parjure. »

La « légende » n'est certes point anglaise, mais française ; les rapports qui la renferment ont été faits en France par des Français. Tout ce dont les Anglais se préoccupaient, c'était de la brûler immédiatement comme sorcière ; les détails, les interrogatoires, la science, l'érudition, les records, ils laissèrent tout cela à leurs sujets français, pleins de bonne volonté et de zèle. Ils tenaient pour moins que rien le savoir, l'histoire, les records précis. Ils désiraient être débarrassés de la jeune fille qui les avait battus et frustrés de leurs possessions, qui avait démoralisé leurs hommes et sapé leur empire. Cauchon mena l'affaire avec ardeur ; ce fut lui qui fit l'histoire ou bien la légende. Le désir des Anglais n'était pas que Jeanne abjurât, mais qu'afin d'aller plus vite en besogne, elle refusât d'abjurer et fût brûlée tout de suite. Ils ne tenaient point à « la légende anglaise » de l'abjuration ; ils réclamaient sa mort immédiate. Légende ou histoire, le récit est entièrement français. L'affaire une fois terminée, les Anglais ne se soucièrent pas plus de l'histoire que d'un fétu de paille. Ils n'avaient point de chroniqueurs à cette époque.

Leur « légende » plus moderne fut tirée de Polydore Virgil et des historiens français et bourguignons.

Cependant nous pouvons citer le propre verdict que la Pucelle rendit sur elle-même le 28 mai 1429 : « Dieu m'a mandé par sainte Catherine et sainte Marguerite, la grande pitié qu'il a de cette trahison à laquelle j'ai consenti quand j'ai fait abjuration et rétractation pour sauver ma vie ; il dit que je me damnais pour sauver ma vie... Si je disais que Dieu ne m'a pas envoyée, je me damnerais, car vraiment Dieu m'a envoyée. Mes Voix m'ont dit depuis que j'avais commis une grande faute en avouant que j'avais mal agi. Tout ce que j'ai dit, je l'ai dit par crainte du feu. » Puis elle rétracta alors tout ce qu'elle avait dit par crainte du feu, comme elle avait promis de rétracter tout ce que la torture pourrait lui faire dire. Elle maintint encore la vérité de sa parabole sur l'Ange et la couronne. Elle ne trahit jamais le secret du roi.

A moins que quelqu'un puisse établir qu'il s'agit là d'un compte rendu faux ou falsifié, cas dans lequel la critique est inutile, la Pucelle déclare elle-même avoir abjuré sa mission et avoir été coupable de trahison pour sauver sa vie. Son repentir fut rapide et complet. Elle était l'âme même de l'honneur, et pour moi je serai le dernier à la déshonorer en démentant ses propres paroles... en admettant qu'elle les prononça réellement. Elle a dit en effet qu'au marché Saint-Ouen « elle n'avait point renié ou n'avait point entendu renier ses Apparitions, à savoir celles de sainte Catherine et de sainte Marguerite. »

Cela semble signifier simplement qu'elle ne se rappelait pas avoir eu conscience de nier explicitement l'identité de ses saints. « Je n'ai eu l'intention de rétracter qu'autant que cela serait le bon plaisir de Notre-Seigneur. » Ces paroles ont l'air

de souvenirs confus dans une âme troublée. M. Quicherat indique que « comme pour ne pas laisser de doutes sur la lucidité de sa conscience au moment où elle s'était rétractée, elle ajouta que ses Voix l'avaient avertie à l'avance du péché où elle tomberait. »

Ses paroles enregistrées le 28 mai sont : « Dit que, avant de jeudi, ses Voix lui avoient dit ce qu'elle feroit, et qu'elle fist ce jour. » Mais la confession continue : « Ses Voix lui avaient dit sur l'échafaud de répondre hardiment à ce prédicateur, et elle l'appelle un faux prédicateur qui lui a reproché bien des choses qu'elle n'a pas commises. » Elle lui avait en effet répondu hardiment quand il insultait son roi ; elle avait obéi à ses Voix. Voulait-elle signifier que, le 28 mai, ses Voix, comme la Voix de Notre-Seigneur à saint Pierre, lui avaient prédit son abjuration ? S'il en était ainsi, que devient le libre arbitre au sujet duquel on accusa la Pucelle de soutenir des doctrines erronées ?

Nous ne saurons jamais ce que voulait signifier l'étrange sourire qui passa sur ses lèvres quand elle prononça les quelques mots d'abjuration. Plusieurs témoins le remarquèrent ; l'un dit qu'elle traça une sorte de *O* (zéro) en signe de moquerie, sur le papier que lui tendit Laurent Calot, secrétaire de Henri VI ; et qu'il lui prit la main tenant la plume pour lui faire tracer un autre signe. Mais ce témoin est Macy qui donne à Érard le nom de Midi et son témoignage ne mérite pas confiance.

Quoi que Jeanne ait dit alors, quoi qu'elle ait signé dans ce moment terrible, elle a condamné plus tard ses propres actes, elle s'est repentie, et sur la terre comme dans le ciel, elle n'a mérité qu'amour, pitié et pardon.

« Mes saints, mes saints, pourquoi m'avez-vous abandonnée ? » aurait-elle pu crier du fond du

cœur ; et à ce moment elle renia sinon ses saints, tout au moins sa mission. Elle douta d'elle-même quelques instants. Pauvre jeune fille de dix-neuf ans, abandonnée, qu'une année d'emprisonnement et huit mois de captivité intolérable, d'outrages, de persécutions n'avaient point encore ébranlée ! Le fait miraculeux, c'est qu'elle ait été ébranlée, mais elle était bien jeune, dans l'abandon, sans un seul ami, tourmentée, brisée et honteuse de toutes ces menaces, de ce bruit et de ces cajoleries. Le Prince des Apôtres a trois fois de suite renié le Seigneur, et cela sans avoir devant les yeux le feu et le bûcher, comme le dit l'un des docteurs du procès de réhabilitation.

Son Maître seul, après avoir divinement supporté la vie, pouvait dire : « Éli, Éli, lamma sabacthani ? » et cependant, quoique « abandonné » , il était capable de continuer à boire cette coupe, obéissant à la volonté de son Père. Il y a eu beaucoup de martyrs, mais peu ont eu à affronter des épreuves comme celle du procès de la Pucelle. Se sentir délaissée par les puissances visibles, qui pendant si longtemps avaient été pour elle des amies et qui, à ce qu'elle croyait, lui avaient promis sa délivrance avec une grande victoire, cette épreuve fut son Gethsémani.

CHAPITRE XXV

LA DERNIÈRE MATINÉE EN PRISON

L'ABJURATION ayant eu lieu, quelle qu'en ait été la forme, Cauchon lut la sentence à la coupable. Une fois de plus on répéta à Jeanne qu'elle avait péché en forgeant des révélations mensongères, en se posant comme devineresse, en blasphémant Dieu et ses saints... et tout le reste du réquisitoire. Mais maintenant qu'elle avait abjuré elle était relevée de l'excommunication. Pour sa pénitence, l'Église la condamna à la prison perpétuelle, « avec le pain de douleur et l'eau d'angoisse. » Avec moins d'humilité qu'on n'en attendait d'une pénitente, la Pucelle s'entretint avec Loiselleur, l'espion, qui lui dit : « Vous avez fait une bonne journée ; s'il plaît à Dieu, vous avez sauvé votre âme. » Sans répondre à ses paroles, elle cria : « Or ça, gens d'Église, menez-moi à vos prisons, que je ne sois pas dans les mains de ces Anglais ! »

Même à cette heure critique, elle ne pouvait contenir « le calme, profond et inébranlable dédain » qu'elle éprouvait pour les savants docteurs. Mais elle ne les connaissait pas encore. « Menez-la où vous l'avez prise » , dit Cauchon.

L'ermitage ecclésiastique dans lequel elle devait purifier ses péchés par la pénitence, était la vieille

cellule malpropre, où dans les fers et dans la compagnie des soudards de John Gray et de William Talbot, elle allait se consacrer à une vie de repentir. D'après la règle de l'inquisition, les femmes étaient séparées des hommes et gardées par des femmes. Avec une cruauté qui égalait son hypocrisie et sa perfidie, Cauchon passa outre et remit Jeanne dans cet enfer, au tourment moral inexprimable. Il n'eut jamais l'intention d'agir autrement. Dès le début, l'Angleterre avait stipulé qu'elle reprendrait sa victime s'il y avait *acquittement*. C'est ainsi que, du commencement à la fin, le procès demeura une hypocrisie organisée de la part des juges français. Cauchon jeta par-dessus bord les règles de l'Église, et fit cadeau de Jeanne à ses ennemis politiques. Quicherat essaie d'atténuer cette suprême iniquité; son désir d'impartialité l'a conduit à une étrange partialité.

Si quelque chose pouvait tout spécialement pousser Jeanne à l'abjuration telle qu'elle la fit, après la perspective de la torture par le feu et de la mort immédiate, c'était cette société des *houssepailliers* anglais à laquelle on la contraignit jour et nuit. Je considère que ce fut là la partie la plus cruelle de son long martyre ; et maintenant elle devait séjourner parmi eux sans la protection de son habillement ordinaire. Le bruit courut que Warwick n'était pas encore satisfait et qu'il malmenait les religieux français. Un d'eux lui dit : « Soyez tranquille, monseigneur, nous la rattraperons bien. » Les hommes d'armes se moquaient de Jeanne sans qu'on leur en fît des reproches.

Dans l'après-midi, Courcelles, Loiselleur, Midi, La Pierre et d'autres s'en vinrent au cachot et parlèrent à Jeanne de la grande pitié et de l'indulgence des hommes d'Église. On lui dit qu'elle devait revêtir une robe de femme et on lui en

apporta une. Elle s'en revêtit et permit que la coupe toute militaire de ses cheveux fût modifiée à la façon des femmes.

La duchesse de Bedford, après avoir constaté avec Anna Bavon la virginité de Jeanne, avait donné l'ordre à Gray, à Talbot et aux autres de ne pas lui faire de violences. La noble dame lui envoya à ce moment un tailleur, Jean Simon, avec une robe. Pendant l'essayage ce misérable lui prit le sein et reçut un soufflet.

Nous ne savons pas, nous ne saurons jamais, heureusement, tout ce qui s'est passé dans ce cachot entre le 24 mai, jour de l'abjuration, et le 27, dimanche de la Trinité. Ce qui est connu, c'est que la nuit elle avait les jambes prises dans les fers, avec deux anneaux attachés à une chaîne fixée elle-même par un cadenas à une grande poutre de bois. Elle demeura ainsi du 24 au 27 mai. Ce jour-là, le bruit parvint aux scribes et aux docteurs que Jeanne était relapse et avait repris l'habit d'homme. Les clercs s'en allèrent à plusieurs au château ; mais comme ils se tenaient dans la cour, une centaine de soudards anglais les accueillirent avec des insultes et des mots injurieux. Ils apprirent qu'ils étaient « des traîtres armagnacs et de faux conseillers » , et ils furent heureux de pouvoir s'échapper de la cour sains et saufs. Manchon qui se trouvait là en fut si effrayé que, sommé de venir le lundi suivant au château, il ne voulut pas s'y rendre jusqu'à ce que l'un des hommes d'armes de Warwick lui eût servi de protecteur. Comme l'un des clercs, Marguerie, avait demandé « pourquoi la Pucelle s'était revêtue du costume d'homme » , un soldat anglais le menaça de sa pique, à sa grande terreur.

Il fallut pourtant le lundi admettre Cauchon et ses acolytes. Ils la trouvèrent revêtue de son

habillement ancien et lui demandèrent pourquoi elle était relapse. D'après le record officiel, elle répondit qu'elle le préférait et qu'elle ne comprenait pas qu'elle eut juré de ne plus le porter. « Il était plus convenable pour moi de reprendre un habit d'homme, étant entre les hommes... » et elle ajouta qu'on n'avait point tenu la promesse qu'on lui avait faite qu'elle recevrait la communion et serait mise hors des fers. « J'aime mieux à mourir que d'être aux fers ; mais si on me veut laisser aller à la messe et ôter hors des fers, et mettre en prison gracieuse, je serai bonne et ferai ce que l'Église voudra. »

« *Je serai bonne !* » Elle revenait à l'innocence d'un enfant se soumettant à sa mère et parlait comme un enfant. Telle est la version officielle.

La Pierre atteste qu'elle affirma publiquement que « les Anglais lui avaient fait beaucoup de tort et de violence quand elle était vêtue d'habits de femme » , et que son visage « plein de larmes, défiguré et outragé » , ému de compassion le dominicain. Ladvenu ajouta un récit trop horrible pour être rapporté, au sujet d'un lord anglais, et jura que la Pucelle en fit nettement la déclaration.

Manchon ne va pas si loin ; il dit simplement que « ses gardes voulaient lui faire violence » , et que ce fut la raison pour laquelle elle changea de costume.

On ne lui aurait pas donné ses habits de femme, malgré ses prières ; c'est pourquoi elle serait restée au lit jusqu'à midi, et alors, contrainte de se lever, elle fit comme elle put. Massieu jura que Jeanne lui dit la chose le 29 mai, en réponse à ses questions, après dîner, lorsque Warwick et Estivet l'avaient laissé seul avec elle. Cette version est la plus probable. En tout cas, les Anglais avaient in-

tentionnellement laissé le vêtement défendu à sa portée.

Le compte rendu officiel rapporte qu'elle dit, à ses geôliers apparemment, que ses Voix étaient revenues et lui avaient donné des conseils. Nous ne savons à quel moment cela se produisit. Nous ne pouvons connaître les détails de son état de « relapse », et volontiers on détourne les yeux de la cruauté qui fut déployée dans ce sombre endroit de la terre. Il existe cependant, ainsi que nous le verrons, un témoignage digne de foi contre l'histoire révoltante rapportée par Ladvenu.

Pour les juges, c'était l'essentiel que, par des moyens à la rigueur infâmes, ils l'eussent rattrapée, et qu'elle fût « relapse. » Le 29 mai, Cauchon réunit ses bandits, les « révérends pères en Christ » — les cruels et les lâches — Courcelles et Loiseleur, Ladvenu et Isambart de La Pierre, tous de même acabit, dans la chapelle du palais de l'archevêque de Rouen.

Tous furent d'avis, y compris La Pierre, que Jeanne devait être remise au bras séculier, bien entendu après qu'on lui aurait lu la confession de ses péchés. Cette condition, nous l'avons vu, ne fut jamais remplie. Les meilleurs d'entre eux étaient des poltrons ; mais un pauvre moine avec la mort en perspective doit obéir à la volonté de ses supérieurs. Nous qui ne sommes pas des moines, et qui n'avons pas été tentés comme eux, il nous est facile de les censurer à notre guise.

La Pucelle fut citée à comparaître le 30 mai au Vieux-Marché. L'Église devait la remettre à la justice séculière en demandant que sa vie et ses membres fussent épargnés ! Si elle montrait des marques de sincère pénitence, on lui permettrait de recevoir le sacrement de confession qu'on lui avait refusé si longtemps.

Avec la déclaration de l'arrêt, cesse le compte rendu officiel signé par Boisguillaume, Manchon et Taquel. Mais il y a encore un document sur ses dernières confessions, document rédigé le 7 juin et après sa mort, lequel ne contient pas les attestations des records précédents, quoique donné par Cauchon comme officiel et comme faisant partie du compte rendu du procès. Manchon n'était point présent au soi-disant entretien de certains prêtres avec Jeanne dans la prison, au matin du 30 mai, le jour du martyre. Il s'enhardit donc, et bien que Cauchon ait tenté de le forcer de signer le document du 7 juin, il refusa. Aucun greffier ne valida ce compte rendu équivoque.

Cauchon désirait prouver que Jeanne abjura une seconde fois. Une apparence pour établir cette preuve est que de fait elle reçut le sacrement, et la déduction est qu'elle dut donner satisfaction à ces hommes. Le document est informe, mais il fait partie de l'histoire ou, si l'on veut, de la légende de Cauchon. Il fut accepté comme témoignage par Léliis, un des juges qui réhabilitèrent la Pucelle. Il tint comme prouvé que Jeanne, « après avoir reçu le sacrement, persista et continua jusqu'à sa mort de soutenir qu'elle avait eu réellement des Visions et avait entendu des Voix. » Il est impossible qu'en cela elle ait menti, mais pour ce qui concerne la question de savoir si les esprits étaient bons ou mauvais, dit Léliis, elle laissa cela au jugement des hommes d'Église.

En tenant compte alors de la nature du rapport du 7 juin, qui ne fut signé ni par Manchon, ni par aucun greffier, et en nous rappelant que les témoins étaient de pauvres créatures sous le joug de Cauchon, suivons leurs récits. L'odieux Loiselleur et Maurice, le professeur de théologie, vinrent seuls, de bonne heure, le matin, dans le cachot. Ils de-

Jeanne d'Arc en prison.

(D'après le tableau de G.-F. Joy, au Louvre.)

mandèrent à la Pucelle de leur dire la vérité sur l'Ange et la couronne. Loiselleur entendit Jeanne dire que c'était *elle* l'Ange, et qu'elle annonça la couronne à son roi. Tout cela ressort clairement de son propre récit allégorique tel qu'il fut fait aux juges. L'Ange, dit-elle, entra par la porte et salua le roi. Les Anges ne saluent pas ainsi les princes de ce monde (voir appendice C, sur le secret du roi). Il n'y avait point d'autre Ange dans la salle, la couronne était la promesse du couronnement. Quant aux Visions d'une multitude d'Anges, Jeanne déclare qu'ils lui apparaissaient alors : « Soient bons, soient mauvais esprits, ils me sont apparus. » Maurice ajouta « qu'elle entendait ses Voix plus fréquemment à l'heure de complies et aussi le matin au moment où les cloches sonnaient » (il n'est pas dit qu'elle eût ses Visions de saints précisément à ces heures-là, et, d'après ce que nous savons, elle entendit les Voix même durant la scène de Saint-Ouen). Les légions d'Anges « lui apparaissaient sous forme de choses fort petites. » Maurice lui dit que ces esprits étaient manifestement mauvais, qu'ils lui avaient promis sa libération et qu'elle avait été trompée. Jeanne répondit « que c'était vrai, qu'elle avait été trompée. » Loiselleur ajouta que tandis que Jeanne était sous l'impression qu'elle avait été trompée, elle posa aux clercs cette question : « Les esprits étaient-ils bons ou mauvais ? » mais elle n'avait plus confiance en eux. Cela est vague et n'est point attesté par Maurice. Peut-être si elle parla ainsi, sans nier que les esprits aient été bons, elle voulait simplement indiquer qu'elle n'avait plus d'espoir en la délivrance.

Ladvenu et Toutmouillé, un autre dominicain, entrèrent dans son cachot pour lui communiquer la nouvelle de sa mort prochaine par le feu. Le

7 juin 1431, Toutmouillé corrobora le témoignage déjà donné, mais en 1450, il n'en dit rien. Il s'étendit sur le sentiment d'horreur qu'éprouva Jeanne en apprenant qu'elle allait être brûlée. Elle « commença à s'écrier douloureusement et piteusement, se destraire et arracher les cheveux : « Hélas ! me traitera-t-on aussi horriblement et cruellement qu'il faille que mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrumpu, soit aujourd'hui consumé et réduit en cendres ? Ah ! ah ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brulée. Hélas ! si j'eusse été en la prison ecclésiastique à laquelle je m'étais soumise, et que j'eusse été gardée par les gens d'Église, non par mes ennemis et adversaires, il ne me fût pas si misérablement arrivé malheur. Oh ! j'en appelle devant Dieu, le grand juge, des grands torts et ingravances qu'on me fait. »

Puis elle se plaignit de la cruauté et des violences de ses geôliers et de ceux qu'on laissait approcher d'elle. Cauchon étant survenu à ce moment, elle lui dit avec une courageuse énergie : « Évêque, je meurs par vous... et c'est pourquoi j'en appelle de vous devant Dieu. »

Si ce terrible témoignage est exact, Jeanne put au moins jusqu'à la fin proclamer sa virginité sans tache. Toutmouillé atteste (en 1431) que quand il dit qu'elle devait voir que ses Voix l'avaient trompée en lui promettant la délivrance, elle répondit : « Vraiment, je vois bien qu'elles m'ont trompée. » Il ajoute que ce fut avant l'entrée de Cauchon que, sur cette question, si ses esprits n'étaient point mauvais, elle répondit : « Je ne sais point, je m'en remets là-dessus à ma mère l'Église » , ou bien : « à vous, les gens d'Église. » Mais Camus[1], qui entra avec Cauchon, exagère intentionnellement,

[1] Ou Le Camus.

surenchérissant sur Toutmouillé, qui, nous le constatons, fit de son mieux pour se rappeler ses paroles exactes. Camus dit que Jeanne maintint qu'elle avait eu des visions et qu'elle avait entendu des Voix ; mais « comme elle n'avait pas été délivrée, elle croyait que ce n'était point Voix ni choses bonnes. » Comme l'écrit Lowell, « la préoccupation de Camus de plaire à Cauchon, le conduisit évidemment à l'exagération sinon au mensonge absolu. » Camus fait aussi dire à Jeanne, quand Ladvenu lui administra la communion, que le Christ seul pourrait la délivrer ; et quand ce religieux lui posa encore cette question si elle croyait en ses Voix : « Je crois en Dieu seul, et non en mes Voix qui m'ont trompée. » Ladvenu lui-même, le 7 juin, dit à peu près la même chose, mais sans rapporter ses paroles au moment où elle reçut le sacrement. Il lui fait exprimer cette opinion que les esprits étaient mauvais et qu'elle s'en remettait à la croyance des gens qui l'entouraient. *Ce sont eux* qui le disent. Évidemment, si elle ne s'était mise d'accord avec eux dans des termes de ce genre, ils ne lui auraient pas accordé le sacrement. Mais si l'on doit croire le dernier témoignage de Ladvenu, au bûcher, elle revint à la foi en ses saints et la proclama à haute voix.

Le 7 juin, Thomas Courcelles donna un témoignage très bref et circonspect. Il dit que Cauchon demanda à Jeanne si ses Voix ne lui avaient pas promis la délivrance. Elle répondit : « Oui », en ajoutant, à ce qu'il me semble : « Je vois bien que j'ai été trompée. » Alors, continue Courcelles, l'évêque fit remarquer à Jeanne qu'elle devait s'apercevoir que ses Voix étaient mauvaises et ne venaient point de Dieu. Mais là Courcelles s'arrête, il ne parle pas de l'acquiescement de la Pucelle à ces paroles. Cette précaution de Courcelles est à noter ; il ne relevait

d'aucune façon de Cauchon et son témoignage est de beaucoup le moins favorable à ce prélat. Loiselleur dit qu'elle abandonna « aux clercs » la question de la bonté ou de la méchanceté de ses Voix et de ses Visions ; elle affirma leur réalité, mais n'avait plus confiance en elles. Il ajoute encore qu'elle devait faire cette confession de façon publique au bûcher et demander pardon au peuple de l'avoir trompé. Jeanne aurait répliqué qu'elle ferait ainsi et demandé à son confesseur de le lui rappeler. Aucun témoin ne rapporte cet aveu ni la prière faite sur le bûcher pour demander pardon d'avoir trompé qui que ce fût.

Quicherat écrit, probablement avec raison, que le document du 7 juin n'est point d'un bout à l'autre simple fausseté. Courcelles qui rédigea le *Procès* y est cité, et il n'y aurait point laissé figurer sa déposition s'il ne l'avait pas faite. « En face de la mort, la pauvre fille soutint plus fermement que jamais le fait de ses apparitions ; mais humiliée devant ses juges par l'espoir d'obtenir d'eux la communion, obsédée de leurs raisonnements, ne sachant elle-même comment accorder un espoir de délivrance où l'avaient entretenue ses Voix avec la nécessité de mourir qui se dressait inévitablement devant elle, elle admit un moment que son sublime instinct avait pu la tromper. » Naturellement Jeanne ne dit et ne pensa rien au sujet de « son sublime instinct. »

A mon avis, elle avait méconnu le sens des paroles de ses Voix. « Prends tout en gré, c'est ainsi que tu t'en viendras au royaume de paradis. » Sa personnalité n'était pas toujours à la hauteur de ses mystérieux avertissements. Pendant un instant cette personnalité, qui ne comprenait point et se trouvait cruellement désappointée de ne pas être délivrée, fut prise d'hésitation... Jusqu'à quel

degré? le témoignage de Courcelles nous laisse dans l'incertitude à ce sujet. Il ne pouvait soutenir que Jeanne avait avoué que les Voix étaient mauvaises, et la noblesse de la nature de la Pucelle resplendit encore quand dans ce moment où sa foi est éprouvée, elle met toute sa confiance dans le divin Maître dont elle était la loyale servante.

Toutefois il est impossible, comme le fait remarquer Quicherat, de comprendre pourquoi — le document du 7 juin étant censé contenir le dernier interrogatoire officiel, celui du 30 mai — ce compte rendu d'une importance capitale pour l'accusation, n'avait pas été rédigé de suite et inséré dans le *Procès* le jour même de l'événement. Pourquoi l'huissier Manchon fut-il sommé de donner sa signature pour l'attestation de faits dont il n'avait pas été témoin?

Ce document n'est pas digne d'être présenté à un jury et toute la conduite de l'affaire est suspecte. C'est pour Quicherat « un problème insoluble. » Néanmoins cette pièce, le point le plus faible pour ceux qui poursuivaient le procès, ne fut point l'objet de commentaires à la réhabilitation de 1450–1456. On ne posa aucune question sur la scène de la matinée du 30 mai, quoique Léliis ait eu en mains ce compte rendu. Peut-être son irrégularité fut-elle une raison suffisante pour n'en point tenir compte, car Manchon avait expliqué pourquoi il avait refusé de signer un interrogatoire « conduit par certaines personnes à titre privé. » Le document n'est certes pas de nature à compromettre la canonisation de la Pucelle, si pour d'autres raisons l'on fait aux saints l'honneur d'inscrire sur leur livre d'or son nom pur et glorieux

CHAPITRE XXVI

LE MARTYRE

La pitié attendrie de Cauchon valut à Jeanne de voir se réaliser son suprême désir, elle fut autorisée à recevoir le sacrement. Ladvenu entendit sa confession et envoya Massieu à l'évêque pour demander que sa pénitente pût recevoir le corps de Notre-Seigneur. Cauchon ayant réuni quelques-uns de ses conseillers accorda la permission, fait qui serait encore une preuve de la soumission de Jeanne[1].

Le sacrement fut apporté de façon irrévérencieuse, sans lumière, sur la patène du calice, le tout enveloppé dans un linge de toile ; l'officiant n'avait pas mis son étole. Ladvenu indigné fit des remontrances. On forma un cortège de clercs avec des flambeaux, et la prisonnière s'étant confessée une seconde fois, reçut la communion très dévotement et en versant d'abondantes larmes.

Alors elle fut revêtue d'habits de femme et conduite au bûcher par Massieu et Ladvenu. Déjà elle avait reçu la visite de Maurice auquel elle dit : « Maître Pierre, où serai-je ce soir ? »

Il répondit : « N'avez-vous pas confiance en Notre-Seigneur ?

[1] Mais en même temps c'était une inconséquence de la part de Cauchon, car comment concilier cette autorisation *in extremis*, avec la sentence qui, considérant Jeanne comme hérétique, schismatique, la retranchait du nombre des fidèles et devait l'empêcher de participer aux sacrements de l'Église ?

— Ah oui, reprit-elle, et par la grâce de Dieu, je serai en paradis. » Même dans cette circonstance les Voix lui avaient annoncé ce qui aurait lieu : elle devait aller tout droit de la terre au séjour des bienheureux.

Comme on allait l'entraîner vers le bûcher, elle se lamenta d'une façon si touchante que ses deux compagnons ne purent retenir leurs larmes ainsi que tous ceux qui l'entendirent. On raconte — et c'est une histoire étrange — que Loiselleur dévoré de remords, grimpa sur la charrette pour demander pardon à la prisonnière. Les Anglais irrités l'auraient massacré sans l'intervention de Warwick, et il s'en alla dans la rue en pleurant amèrement. S'il quitta ensuite Rouen, ce ne fut pas pour sauver sa vie, ni pour longtemps.

Jeanne avait été amenée sur la place du Vieux-Marché, à côté de l'église Saint-Sauveur. Là se dressaient trois échafauds ; sur l'un on exposa la Pucelle et on la prêcha comme précédemment ; sur l'autre étaient assemblés les dignitaires laïques et religieux ; le dernier enfin comprenait une construction en plâtre surmontée de fagots et d'un poteau.

On y voyait un écriteau avec les mots : « Jehanne qui s'est faict nommer la Pucelle, menterresse, pernicieuse, abuserresse de peuple, divineresse, supersticieuse, blasphemeresse de Dieu, presumptueuse, malcréant de la foy de Jhesucrist, vanteresse, ydolatre, cruelle, dissolue, invocateresse de déables, apostate, scismatique et heretique. »

Il y avait seize motifs de blâme et chacun d'eux était un infâme mensonge. Suivant l'usage, on avait mis sur sa tête une sorte de mitre en papier avec l'inscription :

« *Heretique, relapse, apostate, ydolatre.* »

Midi prêcha, commentant de façon abusive un verset de St. Paul [1].

Elle écouta patiemment, résignée. Toute lutte était finie, et l'on dit que ses juges pleuraient. Ils n'avaient pas eu de pitié, mais ils n'étaient pas dépourvus de sensibilité.

Cauchon lut la sentence.

Puis elle invoqua la sainte Trinité, la glorieuse Vierge Marie et tous les saints du paradis en nommant quelques-uns d'entre eux, sans doute ceux qu'elle invoquait habituellement. Elle demanda ensuite humblement pardon à tous, de quelque condition qu'ils fussent, aussi bien à ceux de son parti qu'à ses ennemis; implorant leur prières, leur pardonnant de son côté tout le mal qu'ils pouvaient lui avoir fait.

Elle supplia tous les prêtres présents, et ils devaient être nombreux au supplice [2], de célébrer chacun une messe en sa mémoire. C'était l'heure du dîner. On rapporte que le cardinal Beaufort et quelques nobles anglais pleurèrent tandis que d'autres, jugeant qu'il était temps d'en finir et de la brûler, criaient : « Comment, prêtre, nous ferez-vous dîner ici ? »

Sans lire aucune sentence de l'autorité civile, le bailli de Rouen, levant la main, dit : « Emmenez-la. »

Elle fut conduite à l'échafaud central et y monta aussi bravement qu'aux échelles d'assaut d'Orléans et de Jargeau.

Elle demanda une croix pour la contempler pendant ses derniers moments. Un Anglais lui en

[1] « Et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra. » Voy. 1 Cor., XII, 26.

[2] Les juges ecclésiastiques ne pouvaient assister au supplice, et quand la condamnée fut remise au bailli de Rouen, Le Bouteiller, ils quittèrent les tribunes affectées aux juges et au clergé.

fit une avec deux morceaux de bâton et la lui présenta. Elle la reçut dévotement et la baisa en invoquant à haute voix le Crucifié : puis elle la plaça dans son sein.

Elle pria ensuite Massieu de lui apporter la croix de l'église voisine pour qu'elle pût la regarder à travers la fumée. Elle l'embrassa longuement et la tint pendant qu'on l'enchaînait au poteau. On l'entendit alors prononcer ces paroles : « Ah ! Rouen ! j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort ! »

A la fin elle maintint que ses Voix étaient de Dieu et que tout ce qu'elle avait fait était par son commandement, affirmant que ses Voix ne l'avaient pas trompée. Elle invoquait sainte Catherine depuis le moment où on l'avait liée au poteau, et aussi saint Michel, le premier des êtres célestes qui lui étaient apparus dans le jardin de son père. Les doutes d'un instant étaient dissipés, elle était réconciliée avec ses saints. Elle les vit peut-être à travers la lueur des flammes du bûcher.

Tout à coup, elle appela à haute voix : « Jésus ! » Sa tête s'inclina... et la fille de Dieu s'en retourna à la maison de son Père...

Son cœur, *cor cordium*, ne fut pas consumé...

. . . . . .

Pour que le monde n'eût pas de reliques de celle dont le monde n'était pas digne, les Anglais jetèrent ses cendres à la Seine.

APPENDICE A

PROPHÉTIES ATTRIBUÉES A BÈDE ET A MERLIN

On a souvent attribué les succès de la Pucelle à l'influence de soi-disant prophéties de Bède et de Merlin, inventées ou altérées par des prêtres du parti de Jeanne.

Nous avons dit assez au sujet des prophéties de Merlin. Nous avons en effet montré ces dictons obscurs attribués à Merlin et rapportés par Geoffrey de Monmouth (vers 1145), sur une vierge bienfaisante originaire du *Nemus canutum* que l'opinion publique rattacha au *Bois chesnu* de Domrémy. On s'attendait à ce que la dite vierge vînt du *Bois chesnu*, c'est-à-dire « des marches de Lorraine. » Dans la prophétie de Marie d'Avignon sous Charles VI, cette vierge devait sauver la France par les armes (après que ce pays aurait été ruiné par une autre femme, la femme du roi fou, ajoutait le peuple) [1]. Cela se disait couramment dans la vallée de la Meuse et était connu des paysans avant que Jeanne eût annoncé sa mission ; de sorte qu'un clerc avisé ne pouvait l'avoir composé dans l'intérêt de cette dernière. Un tel dicton peut l'avoir ou non encouragée ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle s'en servit pour persuader Catherine Royer.

[1] *Procès*, t. III, p. 83, 84.

Les preuves de tout ceci ont été données. Mais la prophétie attribuée à Bède est une autre affaire. Nous ne devons point, comme M. Anatole France, confondre la prédiction de Bède avec celle de Merlin[1] ! « Bède » ne dit pas un mot du *Bois chesnu.*

Le dicton de Merlin (qui en somme s'appliquait tout naturellement à la Grande-Bretagne et non à la France) avait fait son chemin dans les légendes populaires. La prédiction de Bède était en latin et elle fut faite après que Jeanne eut levé son étendard.

La soi-disant prophétie de Bède ne se trouve pas dans les ouvrages de cet auteur : c'est un *chronogramme,* « date fournie par les lettres numérales d'une phrase ou d'un vers servant, le plus souvent, d'inscription ». En choisissant des lettres qui sont en même temps des chiffres romains, tels que i I, v V, l L, etc., et en les additionnant, leur total donne l'année de l'évenement qu'on veut rappeler. Le chronogramme est un moyen mnémotechnique pour les dates.

Le chronogramme de la date de l'assassinat de Jean sans Peur est : *Tolle, tolle, crucifige eum si vis,* « Prenez-le, prenez-le, crucifiez-le si vous voulez ! » Pour en extraire la date, le chronogramme est écrit de la façon suivante :

ToLLe, toLLe, CrVCIfIge eVM sI VIs.

En réunissant la somme de tous les chiffres romains, M (mille) et ainsi de suite, on obtient 1419. Les quatre L donnent 200, les deux C = 200 + M égalent 1400, les trois V font 15, les quatre I + 4 ; résultat total : 1419. On trouve plusieurs chronogrammes analogues, chacun repre-

[1] Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc,* t. I, p. 204, note 1, dans laquelle la prophétie de Bède d'après Morosini, t. IV, p. 324, est identifiée avec la prédiction de Merlin.

sentant la figuration mnémotechnique d'une date, dans la *Chronique de Saint-Michel* [1].

Ces chronogrammes ne sauraient prétendre être prophétiques. Mais la soi-disant prophétie de Bède relative à la Pucelle fut donnée comme prophétique. Seule sur les trois lignes qu'elle comporte, la première est un chronogramme.

Nous en entendons parler pour la première fois dans une lettre italienne du 9 juillet 1429, écrite de Bruges à Venise [2]. L'écrivain dit [3] qu' « à Paris... on a trouvé beaucoup de prophéties qui font mention de cette jeune fille (la Pucelle), parmi lesquelles il y en a une de Bède dans *Alex*(*andro*). » Le chronogramme est donné, il reproduit la date de 1429 [4].

Quand quelque événement remarquable se produisit, les savants fouillaient leurs collections d'oracles, fadaises qu'Onomacrite, dit-on, conservait et interpolait de façon analogue dans l'ancienne Athènes.

Il n'y a pas d'ouvrage de Bède *In Alexandro*. Mais Bède, ainsi que le montre M. Lefèvre-Pontalis, a été confondu avec Merlin, l'historien chrétien (672–735) avec le prophète païen celtique de la cour d'Arthur. Or, Geoffrey de Monmouth dédia sa brochure sur les prophéties de Merlin à Alexandre, évêque de Lincoln (1123–1148) par les mots : « *ad Alexandrum.* » Cette dédicace fut prise pour le titre « *In Alexandro* » , dans un livre intitulé *Alexander*. On ne fit qu'un de Bède et de Merlin, et les prophéties de ce dernier furent attribuées à Bède dans un livre de Bède qui n'existait point, *In Alexandro*.

[1] *Procès*, t. IV, p. 313, 314.
[2] Morosini, t. III, p. 89.
[3] Morosini, t. III, p. 127.
[4] Morosini, t. III, p. 127. « On l'interprète de différentes façons. »

Christine de Pisan, religieuse de son époque reculée, cite Bède avec Merlin, dans un poème sur la Pucelle, écrit le 31 juillet 1429, quand on attendait Charles VII aux portes de Paris[1].

Longtemps auparavant, Creton, le chroniqueur français de la mort de notre roi Richard II, montre que la confusion de Merlin avec Bède était déjà faite en Angleterre[2].

La soi-disant prophétie de Bède est donnée de façons différentes par le correspondant italien du 9 juillet 1429 ; par Jean Bréhal, grand inquisiteur[3], par Bower, le chroniqueur écossais[4] ; et par d'autres.

La première ligne des trois concorde avec la date 1429. Les deux autres sont : « Les jeunes coqs français prépareront de nouvelles guerres, dans le signe du Taureau : voici les guerres qui commençent ; une Pucelle porte des étendards. »

En donnant son opinion lors du procès pour la réhabilitation de Jeanne, Bréhal fait remarquer « qu'on dit » que Bède a annoncé la Pucelle dans ce chronogramme. Bréhal n'y ajoute pas beaucoup d'importance ; il est bien plus impressionné par une prophétie de Merlin, qui, suivant lui, est une bonne légende populaire[5]. Il interprète une des formes de la version donnée par Geoffrey de Monmouth, et il omet la partie concernant Londres dont il n'a pas besoin[6].

Il donne aussi et commente une longue prophétie attribuée à « Engelida, fille du roi de Hongrie. » Cette prophétie fut certainement composée après le

[1] *Procès*, t. V, p. 12.
[2] Creton (Webb), p. 168, 169, 371 ; Buchon, p. 412.
[3] *Procès*, t. III, p. 334-349 ; cf. 338-339.
[4] *Ibid.*, t. IV, p. 481.
[5] *Ibid.*, t. III, p. 338, 340.
[6] *Ibid.*, t. III, p. 341, 342.

17 juillet 1429 et avant l'échec de Paris. Elle nous apprend que la Pucelle avait la voix douce, une petite tache rouge de naissance derrière l'oreille et un cou mince (*collum modicum*), ce que Bréhal prend pour un « cou court. »

Il dit que beaucoup considèrent plutôt cette prophétie comme moins qu'authentique ! Encore doit-on essayer de l'interpréter dans un sens favorable.

La conclusion paraît être :

1° Que Jeanne et ses compatriotes connaissaient une prophétie légendaire — infiltration de Merlin par l'intermédiaire de Marie d'Avignon, et qui était localisée au *Bois chesnu* — et que, d'autre part, les érudits connaissaient ce dicton sous une forme littéraire dans Geoffrey de Monmouth.

2° Un simple chronogramme, un nouveau jeu d'esprit sur les événements de 1429, fut en juillet de cette même année, à Paris, attribué à Bède (par suite de la vieille confusion de Bède avec Merlin), et mis en circulation pour encourager le parti français par un témoignage sur des faits réels, — témoignage qui ne prédit point sa victoire. Paris fut la source de cette fausse prophétie, qui pouvait être due à l'habileté d'un carme attaché à son souverain légitime.

3° La prophétie d'Engelida a été fabriquée entre le 17 juillet et le 8 septembre 1429 ; mais Jeanne avait délivré Orléans du 1er au 8 mai, et je ne vois pas bien comment « sans ces fraudes pieuses » (le chronogramme et Engelida) « les merveilles de la Pucelle ne se seraient pas produites [1]. »

Du 1er au 8 mai Engelida n'avait point encore vaticiné ; et si quelqu'un pense que Saint-Loup, Les Augustins, Les Tourelles et Jargeau furent enlevés

[1] Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 207.

par la vertu d'un chronogramme disant qu'une jeune fille porterait des étendards, chronogramme écrit certainement *après* que la Pucelle eut levé sa bannière victorieuse, je lui envie sa foi robuste, tout en désirant de la lui voir consacrer à des opinions plus vraisemblables.

(Je me suis basé sur l'érudition de M. Lefèvre-Pontalis dans Morosini, t. IV, annexe XVI, pour mes conclusions particulières.)

APPENDICE B

L'ATTAQUE DE PARIS

Dans le texte j'ai fait ressortir que le récit de Jeanne de l'attaque de Paris (8 septembre 1429) est pleinement confirmé par celui d'un froid observateur, Fauquemberque, qui se trouvait parmi les assiégés.

La Pucelle dit que les nobles avaient l'intention de faire une escarmouche, une démonstration militaire [1]. Fauquemberque répète deux fois qu'ils espéraient faire plus par une sédition populaire que par la force extérieure des armes [2].

M. France dit que sans nul doute l'attaque était décidée par le conseil du roi. Assurément elle l'était, mais des huit citations qu'il fournit à l'appui, aucune ne prouve la chose et toute la responsabilité en fut rejetée sur Jeanne par l'accusateur [3].

« La Pucelle n'était pas, à ce qu'il semble, informée des résolutions prises. » Les quatre citations destinées à étayer cette opinion sont muettes à ce sujet [4]. Tandis que les nobles ne voulaient faire qu'une démonstration, Jeanne était résolue à une attaque ferme, tout en sachant bien, con-

[1] *Procès*, t. I, p. 146, 147.
[2] *Procès*, t. IV, p. 456-458.
[3] A. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 73, note 2.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 73, note 3.

formément à l'assertion de Fauquemberque, que leur projet se bornait à une simple démonstration devant provoquer une sédition populaire.

S'ils avaient voulu poursuivre l'affaire sérieusement, comme le suppose M. France, d'après les grosses pertes qu'ils firent en matériel de siège, ils n'auraient point commencé l'attaque à deux heures de l'après-midi et disposé leurs canons « un peu en arrière de la butte des Moulins, à l'abri des plombées et des pierres que commençait à cracher l'artillerie des remparts [1] . » Ils étaient derrière la colline, en embuscade, dans l'espoir de pouvoir tomber à l'improviste sur toute sortie des troupes de la garnison [2].

Si leurs canons avaient été susceptibles de bombarder la ville, de l'endroit où ils se trouvaient derrière la colline qui masquait la présence du gros de l'armée, la canonnade eût révélé l'embuscade.

Quant au fait d'avoir laissé leur matériel de siège derrière eux, ils savaient que les assiégés ne feraient pas de sortie pour aller le chercher, et ils n'en firent point [3]. Le lendemain la Pucelle était debout à l'aube quoique blessée [4], et bien entendu c'était dans ses desseins de retourner et d'aller reprendre son matériel de siège ; mais le roi envoya deux princes du sang pour l'empêcher d'aller plus loin [5].

Par conséquent, le matériel du siège et 700 chariots tombèrent entre les mains du peuple et de la garnison de Paris, qui ne furent point inquiétés. C'est ainsi du moins que j'interprète le témoignage. Toute la faute retombe sur le roi.

[1] A. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 75.
[2] Chartier, *Procès*, t. IV, p. 87.
[3] A. France, t. II, p. 80.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 82.
[5] *Ibid.*, t. II, p. 82, 83.

APPENDICE C

FAITS RELEVÉS A LA CHARGE DE JEANNE

Le signe donné au roi. — Le costume d'homme. — La question de la confession

Les interrogatoires auxquels Jeanne fut soumise étaient fréquemment renouvelés et adroitement dirigés sur les différentes points qui la concernaient. Mais aucun point n'eut plus d'importance dans l'esprit des juges, que le signe qu'elle était censée avoir donné au roi lors de sa première entrevue. En toute loyauté, comme nous l'avons vu, Jeanne ne pouvait révéler quel il était. L'eût-elle fait que les juges auraient triomphé en disant : « Charles de Valois, roi comme il s'intitule lui-même, n'est pas convaincu de sa propre légitimité, et il poursuit son droit à la couronne de France en s'appuyant sur l'assurance d'une sorcière qui est inspirée du démon. »

La Pucelle comprit parfaitement ces intentions, aussi disait-elle souvent qu'il y avait des questions auxquelles elle ne ferait pas de réponse ou une réponse qui ne serait point précise. En effet, dans ce long interrogatoire, elle cacha sous un voile léger de symbolisme, la vérité sur le signe donné au roi. Le signe, dit-elle à la fin, était une couronne mystérieuse apportée par un Ange, et ce

symbolisme avait pour but de mêler sa propre entrevue à Chinon avec le couronnement à Reims. M. Quicherat prétend[1], et la plupart des chercheurs sont d'accord avec lui, que Jeanne basa son histoire sur les questions qui lui furent posées et la développa d'après la suite même de l'interrogatoire. M. Anatole France déclare cette théorie « impossible. » Les juges, dit-il, « avaient appris par leurs informateurs, que Jeanne se vantait d'avoir donné un signe au roi, en la forme d'une couronne précieuse. Voilà la vérité sur ce point. » Au sujet d'un détail de la légende de sainte Catherine d'Alexandrie (qui dit-on, avait reçu d'un ange une couronne de grâce céleste et l'avait mise sur la tête de l'impératrice romaine), « Jeanne, qui était nourrie de cette histoire, disait que semblable chose lui était advenue. » En France (avant d'être captive), « elle avait fait plusieurs récits merveilleux de couronnes, et dans l'un de ces récits elle se représentait en la grande salle du château de Chinon, au milieu des seigneurs, recevant de la main d'un ange une couronne, pour la donner à son roi[2]. » M. France présente une variante de sa légende. Parlant du couronnement, il ajoute : « Dans un de ses rêves, elle avait donné naguère une couronne éblouissante à son roi; elle s'attendait à ce que cette couronne fût apportée dans l'église par des messagers célestes. » Pour cette fable, M. France cite le *Procès*, t. I, p. 108. La page indiquée ne contient pas un mot sur ce sujet[3]. Il n'y a pas un seul point dans les témoignages rapportés qui soit de nature à prouver que Jeanne ait jamais eu ce rêve, ni qu'elle ait raconté

[1] *Aperçus nouveaux*, p. 64.
[2] A. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 265, 266.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 520.

ces histoires à dormir debout, quand elle était en France et en liberté.

M. France qui regarde Jeanne[1] comme « hors d'état de distinguer le vrai du faux » par suite de ses « hallucinations perpétuelles », pense que néanmoins elle eut des doutes sur la vérité matérielle de cette merveilleuse histoire ; peut-être la tint-elle vraie seulement dans le sens spirituel. Quoi qu'il en soit, « à la façon dont les juges conduisaient l'interrogatoire, on voit bien qu'ils connaissaient toute cette histoire extraordinaire » — que Jeanne, d'après le critique, aurait raconté couramment, alors qu'elle se trouvait libre dans son pays[2].

M. France renvoie pour son affirmation au chapitre et verset où Jeanne aurait raconté son histoire fabuleuse de couronne et d'Ange. C'en est assez pour le lecteur d'une façon générale, mais si l'on jette un coup d'œil sur l'indication donnée, on a la preuve que le soi-disant témoignage de M. France n'a aucune valeur pour ce qu'il cherche à établir[3]. Le passage cité renferme seulement *une partie de l'histoire dite aux juges* et n'établit point que le récit en ait été fait en France.

Tandis qu'il n'y a absolument aucune preuve que Jeanne ait jamais raconté en France une aussi sotte histoire, tous les témoignages *contemporains* de correspondants, tous ceux des témoins de 1450–1456, la représentent simplement comme faisant au roi une communication verbale qui le surprit et lui plut, ou bien qu'il tint secrète. Dans une note je cite des exemples[4].

[1] A. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. III.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 265, note 5.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 266. *Procès*, t. I, p. 120–122.
[4] Rotselaer, 22 avril 1429. *Procès*, IV, 426. Alain Chartier, juillet 1429. *Procès*, V, 133. Pasquerel, *Procès*, III, 103. D'Aulon, *Procès*, III, 209. Morosini, III, 47, 48, note 1 : le sens en est

Le témoignage déclare seulement que le signe fut transmis par une communication verbale. Si Jeanne avait colporté l'histoire d'un ange et d'une couronne, le fait serait signalé dans les lettres des correspondants italiens et allemands. De plus, Jeanne n'était point sotte. Sa première entrevue avec le roi eut comme témoins de nombreux courtisans et des ecclésiastiques qui ne virent ni couronne, ni ange. Si *en France* elle avait jasé sur un ange et une couronne, elle eût été contredite par des centaines de témoins oculaires et du coup aurait perdu tout crédit. Elle distingua parfaitement ce qui, pour elle, était réel dans ses Visions et ce qui était de sa propre initiative. Ce qu'elle fit à Rouen et qui avait pour point de départ les questions qui lui étaient posées, était résolument arrêté dans le but de cacher la vérité du secret du roi. Nous allons en citer les preuves d'après le témoignage des juges eux-mêmes, en la suivant maintenant à travers le labyrinthe des questions et des réponses.

Le 22 février elle dit : « Avant de me mettre en œuvre, le roi a eu beaucoup d'apparitions et de belles révélations. » Sur ce sujet elle refusa d'entrer dans le détail. On peut concevoir ce qu'elle voulait dire d'après un exemple contemporain. En février-mars 1858, M. J.-B. Estrade fut présent plusieurs fois quand Bernadette Soubirous, en extase à la grotte de Lourdes, vit l'apparition, qu'elle seule apercevait, de la Dame qui se présentait comme l' « immaculée conception. » En 1888, M. Estrade rencontra l'archevêque de Reims, qui lui dit : « Il paraît que vous avez été un des témoins favorisés des apparitions de la grotte. — Oui, monseigneur,

obscur. Lettre de Bruges du 10 mai (?) 1429. Ayroles, *La Vraie Jeanne d'Arc*, III, 576. Morosini, III, 97, note 2. Lettre du 9 juillet 1429. *Procès*, V, 133.

indigne comme je le suis, la Vierge m'a fait cette grâce[1]. »

L'archevêque et M. Estrade tous les deux, dans un cas tout à fait semblable à celui de la Pucelle, parlèrent des apparitions dont M. Estrade fut le témoin, bien qu'en fait il n'ait vu qu'une chose : Bernadette en contemplation.

Jeanne se servit de la même forme de langage. Le roi avait eu d'elle beaucoup de révélations sur ses apparitions, et peut-être la vit-il quand elles se manifestaient.

Elle alla même plus loin : « Le roi et plusieurs autres ont vu et entendu les Voix quand elle les a perçues ; Charles de Bourbon était présent avec deux ou trois autres[2]. »

Il y a des détails qui semblent indiquer, qu'avec la permission du roi, elle révéla à certains gentilshommes de la cour, sous serment d'en garder le secret, ce que les Voix lui communiquaient au sujet des doutes que le roi entretenait sur sa légitimité.

Le 27 février, elle dit : « J'ai eu sur le roi des révélations que je ne vous dirai point.

— La Voix le défend-elle ?

— Je n'ai point pris conseil. Donnez-moi un délai de quinze jours et je vous répondrai... Je crains plus de déplaire à ces Voix, que d'avoir à vous répondre[3]. »

Jadis, dans une seule entrevue, elle avait dit à son roi ce qui lui avait été révélé[4].

« Y avait-il un ange au-dessus de la tête de votre roi quand vous l'avez vu pour la première fois ?

— Par notre Dame, je ne sais pas, je n'en vis point. »

[1] *Les Apparitions de Lourdes*, p. 9 ; 1906.
[2] *Procès*, t. I, p. 56, 57.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 63. Antérieurement : *Procès*, t. I, p. 56.
[4] *Ibid.*, vol. I, p. 73.

Les juges paraissent avoir entendu parler de cette légende d'après laquelle elle aurait reconnu le roi dans la foule, à la vue d'un ange planant au-dessus de lui. « Le roi avait un bon signe pour croire en moi *et per clerum* » (il avait l'assentiment des docteurs). Les révélations que le roi avait eues, « elle n'en parlerait point cette année », mais il avait eu un gage *de factis suis* (« sur ses propres actes ») avant d'avoir confiance en elle[1]. Si notre traduction de *de factis suis* est exacte, Jeanne a dit là toute la vérité, sauf qu'elle garde le silence sur la nature des *facta*, la prière secrète du roi.

Le 1er mars, on lui demanda quel signe elle donna à son roi. « J'ai toujours répondu que vous n'entendriez pas cela de ma bouche. — Ne savez-vous pas quel était le signe ? — Vous ne saurez point cela de moi. Je l'ai promis, dans telle place que je ne puis vous dire sans me parjurer, à sainte Catherine et à sainte Marguerite, sans qu'elles me l'aient demandé ; je l'ai fait parce qu'il y aurait eu trop de gens pour me presser de le dire, si je ne l'eusse promis à ces saintes. — Y avait-il quelque autre personne présente quand vous avez montré le signe à votre roi, en dehors de lui-même ? — Je pense qu'il n'y avait personne autre, bien que beaucoup de gens aient été assez près. »

Cela se rapporte à la première entrevue de Chinon.

« *Avez-vous vu une couronne sur la tête de votre roi, quand vous lui avez montré le signe ?*

— Je ne puis vous dire cela sans parjure. »

Ils semblent avoir entendu dire ou avoir supposé, qu'elle reconnut le roi soit par un ange *au-dessus* de lui, soit par une couronne imaginaire visible *sur* sa tête. Ce sont eux qui font figurer ici à la fois l'ange et la couronne.

Ils l'interrogèrent alors sur la couronne employée

[1] *Procès*, t. I, p. 75.

à Reims, et, comme nous l'avons déjà montré (dans le chapitre sur le couronnement), elle dit qu'on se servit d'une couronne trouvée à Reims, mais que le roi aurait pu en avoir une beaucoup plus riche, s'il avait attendu. Cette couronne lui fut apportée plus tard [1]. Elle paraît avoir fait allusion, ainsi que nous l'avons vu, à une couronne actuellement encore existante, qui arriva trop tard pour la cérémonie (voyez p. 216–218). Si cette couronne était celle de saint Louis à Liège, ou une autre dans le même genre, elle était entourée de figures d'anges ciselés en argent.

Le 10 mars, on lui demanda : « Quel est le signe qui vint à votre roi ? » Elle répondit : « Il est bel et honoré, et bien croyable, et est bon, et le plus riche qui soit au monde [2]. »

Suivant l'opinion de Quicherat exprimée ci-dessus et que je partage, elle orienta dès lors ses réponses dans le sens que lui suggéraient les interrogatoires. Les juges avaient mis en avant l'histoire d'une couronne ou d'un ange au-dessus de la tête du roi. Le signe réel fut sa remarque relative à la prière secrète du roi, à ses doutes intimes sur sa propre légitimité, et à son droit d'engager le pays dans une guerre pour reconquérir la couronne. Dorénavant dans ses réponses, la Pucelle dit qu'elle lui a révélé son droit à la couronne, en parlant d'une couronne qu'elle lui a présentée et en symbolisant par là cette couronne impérissable « qu'aucun orfèvre sur terre ne pourrait façonner », le pouvoir légitime ; elle se représente elle-même comme l'ange qui apporta la couronne. Ainsi que nous l'avons vu, l'archevêque d'Embrun avait parlé d'elle comme d'un ange [3]. L'allégorie est

[1] *Procès*, t. I, p. 90, 91.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 119.
[3] *Ibid.*, t. III, p. 409.

claire ; si les juges n'en comprirent point la portée générale, c'est qu'ils étaient très peu perspicaces.

On lui demanda pourquoi elle ne voulait pas montrer ce signe, comme elle-même avait désiré voir celui de Catherine de la Rochelle ; elle répondit qu'elle n'eût pas demandé mieux que le signe de Catherine fût montré comme le sien, devant l'archevêque de Reims et d'autres prélats, Charles de Bourbon, La Trémoïlle, d'Alençon et d'autres chevaliers, qui le virent et l'entendirent aussi distinctement qu'elle voyait ses juges.

A la demande si le signe existait encore, elle répliqua : « Il durera jusques à mille ans et outre, et — revenant à la couronne de France — il est au trésor du roi. — Est-ce or, argent ou pierre précieuse, ou couronne ? » Elle refusa de donner une réponse.

Ses Voix à Domrémy lui avaient dit : « Va hardiment ; quand tu seras auprès du roi, il aura un bon signe pour lui persuader de croire en toi et te recevoir [1].

« Un ange, de par Dieu et non de par autre, bailla le signe à mon roi... Les clercs cessèrent de m'arguer, quand ils eurent su ledit signe. »

M. France écrit qu' « elle semble oublier que l'entrevue de Chinon précéda les interrogatoires de Poitiers. Il y a peut-être intérêt à remarquer que frère Pasquerel, qui sait ces choses par elle, fait dans sa déposition la même méprise [2]. » La réponse

[1] *Procès*, t. I, p. 120.

[2] A. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 301, note 1.

M. France a mal lu le passage, je pense, car Pasquerel parle de la réponse de Jeanne *au roi* : « Je te dis, de la part de Messire, que tu es vrai héritier de France et fils de roi », comme venant après plusieurs questions *posées par le roi* et non par les ecclésiastiques à Poitiers. Lors de la première entrevue qu'elle eut avec le roi, celui-ci, déclare Pas-

de Jeanne est claire ; il est vrai que les religieux commençèrent à l'importuner pour savoir ce qu'elle avait dit au roi, mais ils cessèrent quand ils surent quel langage elle avait tenu.

Jeanne dit que le roi se montra satisfait du signe, qu'elle se retira dans une petite chapelle et qu'elle « ouït dire » qu'après son départ plus de trois cents personnes avaient vu le signe. Il est fort improbable que tant de gens aient été admis à la connaissance du secret. Quand on lui demanda si elle-même et le roi avaient fait la révérence à l'ange, elle répliqua : « Oui, pour ce qui est de moi. Je m'agenouillai et ôtai mon chaperon » , — probablement pour sa prière dans la chapelle [1].

Les juges doivent alors avoir été suffisamment embarrassés ou avoir vu qu'elle voulait seulement les berner par une histoire.

querel, dit à son entourage : « Jeanne m'a révélé certains secrets que personne ne connaissait ni ne pouvait connaître que Dieu seul. » (*Procès*, t. III, p. 103, note 1.)

D'Alençon n'assistait pas à cette entrevue, et Jeanne voulait dire que lui et les autres, avec l'archevêque et plusieurs évêques, étaient présents à la fin de la seconde enquête à Poitiers, et avaient été informés de ce qu'avait été le signe en réalité. Après cela les clercs cessèrent de discuter avec elle.

Tant que le roi vécut, la nature réelle du secret ne put être révélée, mais l'insistance avec laquelle Jeanne affirma qu'elle avait confié aux clercs de Poitiers beaucoup de détails que ceux-ci ne révélèrent certainement jamais, donne à penser qu'à cette époque les serments relatifs à un secret étaient scrupuleusement gardés. L'opinion que le secret fut deux fois révélé, d'abord au roi, plus tard à son conseil et à quelques gens d'Église, semble plus probable que d'admettre que Jeanne ait oublié l'ordre des événements et placé sa première entrevue avec Charles après les enquêtes de Poitiers, et ait perdu si prématurément le souvenir des faits, qu'elle en ait mal informé Pasquerel. Mais ce dernier fait simplement allusion plus tard aux interrogatoires de Poitiers et aux délais causés par *tantis interrogationibus*, « tant d'interrogatoires. »

[1] *Procès*, t. I, p. 122.

Le 12 mars, ils n'obtiennent d'elle rien de plus, et néanmoins ils recommencent le 13. « Je promets que je n'en parlerai plus à homme qui vive », dit-elle, et après cet avertissement elle affirma qu'un ange avait promis au roi son royaume par l'aide de Dieu et de son intervention à elle, et non autrement. « L'ange mit-il la couronne sur la tête de votre roi ? — Elle fut baillée à un archevêque, c'est à savoir celui de Reims, comme il me semble, en la présence du roi. Ledit archevêque la reçut et la bailla au roi ; et j'étais moi-même présente ; et elle est mise au trésor du roi. »

Cela indique simplement le couronnement de Reims. Questionnée sur le moment où la couronne fut apportée, elle revint à la scène de Chinon ; c'était à une heure tardive en mars.

« La couronne était de fin or... elle signifiait que le roi tiendrait le royaume de France.

— Est-ce que vous la maniâtes ou la baisâtes ?

— Non. »

Interrogée sur la façon dont vint l'ange, elle répondit qu'il entra par l'huis de la chambre, *qu'il s'inclina devant le roi* et prononça les paroles déjà dites au sujet du signe, c'est-à-dire que le roi serait couronné avec l'aide de Jeanne et tiendrait le royaume. Ici l'allégorie est vraiment transparente — tout le monde pouvait voir que ce n'était point « un ange », mais elle-même qui avait fait la révérence à un roi mortel en s'inclinant devant lui !

Elle avança alors bien près de la révélation de la vérité du signe et du secret.

« *L'ange rappela au roi sa loyale résignation dans les grands troubles qui venaient de fondre sur lui.* » C'était sous le poids de ces troubles que Charles fit la prière résignée qu'a rapportée Pierre Sala sur l'autorité de Boisy, que le roi lui-même avait mis dans le secret :

« Disant dedans son cœur, sans prononciation de parole, que si ainsi était qu'il fut vrai héritier descendu de la noble maison de France, et que le royaume justement lui dût appartenir, qu'il lui plût de lui garder et défendre, ou au pis lui donner grâce d'échapper sans mort ou prison, et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, qui étaient de toute ancienneté frères d'armes et alliés des rois de France [1]. »

Telle était « la loyale résignation » dont l'ange, c'est-à-dire Jeanne elle-même, avait parlé à son roi. Devant ses juges, elle a été à deux doigts de révéler son secret.

De là elle se lança dans la description des compagnons célestes de l'ange, fit le récit du regret qu'elle éprouva à son départ ; il est à présumer qu'elle eut une de ses Visions ; peut-être elle les accommoda simplement à la circonstance [2].

Pour ce qui est de la couronne, quand on lui demanda où l'ange l'avait prise, elle dévia en pleine allégorie : « Il n'est orfèvre au monde qui saurait en faire une aussi belle et aussi riche... elle sent bon et sentira bon toujours, pourvu qu'elle soit bien gardée ainsi qu'il convient. » Ce qui veut dire que la couronne n'est point matérielle et qu'elle durera tant que les rois de France la maintiendront comme il faut. M. France considère qu'elle avait oublié tout « l'endoctrinement » sur l'exercice du pouvoir royal conformément à la volonté de Dieu, tel que des prêtres pieusement trompeurs le lui avaient inculqué [3]. Comme nous pouvons le constater, elle n'avait oublié aucune de ses idées.

Enfin, le jour de son martyre, s'il faut en

[1] Sala, *Procès*, t. IV, p. 280.
[2] *Procès*, t. I, p. 140-144.
[3] A. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 263, 264.

croire le document informe que les clercs refusèrent de signer, Jeanne avoua que l'histoire de la couronne « était une fiction et que c'était elle l'ange [1]. » C'était suffisamment manifeste, mais les tristes juges paraissent avoir été aveuglés. La confession prouve que Jeanne faisait la part des réalités et de l'imagination.

Ils ne découvrirent point le secret du roi, bien que Jeanne ait en quelque sorte voltigé sur ses confins.

Il n'existe nulle part d'insinuation relative à un « on dit » sur une couronne réelle ou quelque objet matériel ayant trait au secret et incorporé avec lui, excepté dans les lettres italiennes de juillet 1429 [2].

En répondant à ses juges, Jeanne n'a rien dit sur une couronne réelle ou symbolique, jusqu'à ce qu'ils aient provoqué eux-mêmes cette question à son cinquième interrogatoire (1er mars 1431) : « Avez-vous vu une couronne sur la tête de votre roi quand vous lui avez montré le signe ? A Reims avait-il une couronne ? » [3]

Dans le courant des interrogatoires elle montra comment elle appréciait la vérité du cas. On lui demanda si elle voulait s'en référer pour son histoire de la couronne à Charles de Bourbon, à La Trémoïlle à La Hire et à Boussac, ou à d'autres dont elle avait parlé comme de témoins. Ils écriraient leur témoignage sous cachets. Elle répondit : « Donnez-moi un messager et je leur écrirai tout sur ce procès. » En cas de refus elle ne s'en rapporte pas à eux. « Faites-les venir et alors je répondrai.

— Voulez-vous vous en rapporter et vous soumettre à l'Église de Poitiers ?

[1] *Procès*, t. I, p. 480, 481.
[2] Morosini, t. III, p. 161-163.
[3] *Procès*, t. I, p. 91.

— Croyez-vous me prendre ainsi et m'amener à me trahir? » Ni clercs, ni courtisans, comme elle le savait, n'auraient pu témoigner sous serment de la présence d'une couronne ou d'un ange [1].

Du commencement à la fin, son esprit est parfaitement clair, sans être obscurci par des rêveries. Ce n'étaient point là « les rêves incertains d'une enfant [2]. » Dès le début, elle avait averti ses juges que sur certains points elle ne dirait pas toute la vérité; elle en dit plus que la prudence ne l'exigeait.

LE COSTUME D'HOMME

Le port du costume d'homme était un point de la plus grande importance dans les esprits des juges. « L'habit est peu de chose, moins que rien », disait-elle avec son gros bon sens [3]. Le 22 février, on lui demanda sur le conseil de qui elle portait le vêtement d'homme.

« Elle refusa plusieurs fois de répondre, dit à la fin qu'elle ne l'avait pris sur le conseil de qui que ce soit et plusieurs fois varia dans ses réponses », qui ne sont pas textuellement rapportées [4]. Le 24 février, elle fit remarquer qu'elle n'avait pris ce vêtement sur le conseil d'aucun homme et qu'elle n'avait rien fait que par l'ordre de Dieu et des anges [5].

Nous avons déjà vu (p. 87) le témoignage de Jean de Novelonpont sur ce point. Il lui demanda si elle voulait s'en aller à Chinon avec les habits qu'elle portait et elle répondit qu'elle chevaucherait

[1] *Procès*, t. I, p. 396, 397.
[2] A. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 305-306.
[3] *Procès*, t. I, p. 74.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 54.
[5] *Ibid.*, t. I, p. 74.

volontiers avec le costume d'homme[1]. Si c'est lui qui en suggéra l'idée, elle ne l'en rendit point responsable ; elle fut loyale jusqu'au plus petit point d'honneur, et nous devons supposer que les Voix donnèrent leur approbation à ce changement de vêtement. Mais il y a une preuve, comme nous l'avons vu (p. 86, 87), qu'elle avait pensé s'en aller en France et qu'elle fit cette première tentative avec le costume d'homme bien avant d'avoir eu un cheval et une escorte. Son parent Laxart ou Lassois a déposé ainsi : « Quand la Pucelle vit que Robert de Baudricourt ne voulait pas l'emmener au dauphin, elle lui emprunta ses propres vêtements et dit qu'elle désirait partir, et il l'emmena à Saint-Nicolas » , d'où, selon ce que déclare Catherine Royer, « ils revinrent à Vaucouleurs, parce que, suivant ce qu'elle tenait de Jeanne elle-même, la Pucelle ne pouvait partir ainsi de façon honorable » , c'est-à-dire à pied. Le Saint-Nicolas dont il est ainsi parlé, ne saurait être celui que Jeanne visita à Nancy, car il se trouve sur un chemin allant en sens contraire de celui de la France[2]. Ainsi l'idée de porter le costume d'homme était antérieure à celle qu'aurait pu avoir Jean de Novelonpont. Par la suite[3], dans diverses occasions, elle resta fermement attachée à sa résolution de porter le costume d'homme. Ce n'était point seulement la marque qu'elle n'avait point abandonné sa mission, mais seule avec des soldats dans sa cellule, comme à la guerre, c'était la sauvegarde de sa pudeur. Les docteurs de son parti l'avaient approuvée, et, comme elle le dit, c'était affaire de peu d'importance.

[1] *Procès*, t. II, p. 436, 437.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 444 et note 1. p. 447.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 133, 165, 166.

LA QUESTION DE LA CONFESSION

Pour ce qui est des Visions et des Voix, la Pucelle admit franchement qu'elle n'avait point révélé ces phénomènes à son curé ni à aucun homme d'Église [1]. Le motif de son silence n'était point un ordre de ses Voix, mais la crainte que les faits venant à être connus, les Bourguignons ou son père ne l'eussent empêchée de partir pour la France.

En 1428–29, ses voisins connaissaient son intention, mais ils ne savaient pas qu'elle était conseillée par des saints qu'elle voyait et entendait.

Cette abstention vis-à-vis des prêtres auxquels elle ne révéla ni ses Visions ni ses Voix, fut une des principales charges d'après lesquelles elle fut condamnée. « Tu as cru à leurs enseignements du moment qu'elles sont venues à toi, sans demander conseil à ton curé ou à quelque autre homme d'Église. Et néanmoins tu crois que ces Voix viennent de Dieu aussi fermement que tu crois en la foi chrétienne, et que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert passion [2]. » Vraisemblablement ce simple manquement de ne pas mentionner ces phénomènes en confession n'était pas une grande faute ; la faute était d'accepter ces Voix et leurs avis, avant qu'un prêtre les eût déclarés orthodoxes. Cependant, les clercs de Poitiers avaient eu confiance et l'archevêque d'Embrun ainsi que Gerson les avaient reconnues orthodoxes.

Jeanne aurait pu avoir à attendre longtemps si elle avait consulté des confesseurs. Sainte Thérèse ne parla à personne, ou tout au moins cacha longtemps sa première vision de Notre-Seigneur [3]. Toutefois on doit reconnaître que cette vision ne

[1] *Procès*, t. I, p. 128.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 436.
[3] *Œuvres de sainte Thérèse*, t. I, p. 62 : Paris, 1880.

fut le point de départ d'aucun acte, et ne forma point la base d'entreprises militaires apparemment irréalisables. Quand les visions devinrent plus fréquentes, un confesseur conseilla à sainte Thérèse de n'en parler à personne. La sainte fut charmée de cet avis. Mais Notre-Seigneur lui dit que le confesseur s'était trompé, qu'en confession elle devait toujours toute la vérité sur ses Visions [1].

Ce sont là sujets sur lesquels il est évident qu'il règne parmi les prêtres une grande variété d'opinions et Jeanne aurait pu perdre son temps au milieu des disputes des directeurs. Elle prit la chose en mains elle-même, et dès l'âge de treize ans garda son propre secret.

Les écrits de sainte Thérèse sur ses visions, ses remarques sur ce qu'elle voit « avec les yeux de l'esprit » et dans un état « presque de ravissement », si bien qu'elle s'asseyait pour se rendre compte qu'elle était maîtresse d'elle-même (parfois son corps se trouvait élevé au-dessus de la terre), tout cela ne fait pas la même impression sur l'esprit que le récit de la Pucelle au sujet de ses propres visions. Celles de sainte Thérèse semblent moins « externes » et moins substantielles [2]. Toutefois elle était maîtresse d'elle-même quand, sur les ordres de son confesseur, elle faisait le signe de la croix (de même que Jeanne) et un geste de dédain contre la plus auguste apparition. « Au moment de la sainte présence, on aurait pu me mettre en pièces sans m'amener à croire que c'était le démon », dit sainte Thérèse [3].

Jeanne avait également beaucoup de peine à être convaincue, par ses accusateurs et ses juges, que ses visions n'étaient pas saintes.

[1] *Œuvres de sainte Thérèse*, t. I, p. 271, 273, 280, 281.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 391, 392.
[3] *Ibid.*. t. I, p. 315, 316.

APPENDICE D

LES VOIX ET LES VISIONS DE JEANNE D'ARC

On n'ajoute rien à notre connaissance des Voix et des Visions en nous disant qu'elles étaient « une illusion de son cœur. » Cette phrase ne nous apprend quoi que ce soit[1]. A ce sujet j'avais écrit un long chapitre, mais je fus amené à reconnaître que mes études psychiques et mes déductions pouvaient paraître aussi prolixes et aussi futiles que la « science céleste » des docteurs contemporains de Jeanne. Personne de nos jours n'affirme que les manifestations psychiques dont elle fut l'objet aient été simulées, personne ne conteste qu'elle ne les ait éprouvées, personne, à l'instar des savants de l'Université de Paris, ne les attribue à « Satan, Bélial et Béhémoth. »

L'hypothèse scientifique la plus récente sur la psychologie de Jeanne est celle du docteur Georges Dumas, professeur à la Sorbonne et un éminent névropathologiste. Pratiquement et dans un véritable esprit scientifique, il se refuse à faire ce « diagnostic rétrospectif. » Si les Visions et les Voix avaient toujours eu lieu du même côté (ce qui, ainsi que nous l'avons vu, ne fut pas le cas), Charcot

[1] A. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. LXV.

eût regardé Jeanne comme hystérique, et soumise à des « hallucinations unilatérales. » Mais on ignore si elle fut hystérique ou éprouva de l'*hémianesthésie* (absence de sensation d'un côté du corps).

Bien plus, « les neurologistes contemporains attachent moins d'importance que Charcot aux hallucinations unilatérales de la vue dans le diagnostic de l'hystérie. »

D'Aulon répéta, en 1456, les commentaires de quelques femmes qui ne savaient, n'en ayant point fait l'observation personnelle, si la Pucelle éprouvait l'infirmité périodique de leur sexe [1]. Si elle ne l'éprouvait point, elle était alors atteinte « d'une insuffisance de développement physique que l'on rencontre chez beaucoup de névropathes. » Mais Quicherat regarde ce témoignage comme sans valeur et montre qu'il y aurait d'autres dépositions tout aussi bonnes, pour prouver que Jeanne était exempte des autres nécessités de la nature [2]. Elle avait « *un art merveilleux et en même temps une force inouïe de pudeur.* » Ainsi il n'y a pas de preuve de développement physique en retard, chez une fille d'une force physique et d'une endurance sans exemple.

Ses Visions et ses Voix, dit le docteur Dumas, sortirent brusquement de sa « pensée *obscure et inconsciente* » et furent souvent en désaccord avec sa « *pensée claire.* » Ses manifestations semblaient objectives, certaines, et cela nous « fait penser encore à l'hystérie. » Mais il est inutile de dire que les hallucinations survenant une ou deux fois dans le cours de l'existence, ne sont point des manifestations rares chez des gens parfaitement

[1] *Procès*, t. III, p. 219.
[2] *Aperçus nouveaux*, p. 59, 60. Beaucroix, dans *Procès*, III, p. 118.

exempts d'hystérie [1]. Ces hallucinations, je puis l'affirmer d'après trois expériences, ne peuvent être distinguées des perceptions normales, qu'à l'aide d'un témoignage ultérieur — par exemple dans le cas de l'absence réelle d'une personne vue en apparence.

Voici les conclusions du docteur Dumas : « Si l'hystérie est intervenue chez Jeanne, ce n'a été que pour permettre aux sentiments les plus secrets de son cœur de s'objectiver sous forme de visions et de voix célestes ; elle a été la porte ouverte par laquelle le divin — ou ce que Jeanne jugeait tel — est entré dans sa vie ; elle a fortifié sa foi, consacré sa mission, mais par son intelligence, par sa volonté Jeanne reste saine et droite, et c'est à peine si la pathologie nerveuse éclaire faiblement une partie de cette âme... [2] »

Je suis entièrement d'accord avec ces conclusions du docteur Dumas. Il a été incapable de découvrir trace de troubles nerveux chez Jeanne (ou tout au moins, il ne propose l'hypothèse d'hystérie qu'avec des réserves), et il admet ce point capital que sa volonté et son intelligence normales étaient absolument saines et droites. Ses Visions et ses Voix étaient (d'après une phrase moderne) de « l'automatisme », manifestations qui lui auraient rendu sensibles les avertissements de sa pensée *obscure*. Ceux qui s'intéressent à ce problème complexe peuvent étudier un cas moderne, celui d'Hélène Smith, rapporté par le professeur Flournoy, de Génève, dans son livre : *Des Indes à la planète Mars*. Au lieu de saints, Hélène voyait un « esprit » nommé Léopold, qui lui donna des avis généralement bons, quoique transmis de façon excentrique. Elle croyait à l'existence objective de Léopold.

[1] William James, *Principles of Psychology*, t. II, p. 114-131.
[2] Dumas dans la *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 459-465.

Elle présentait le phénomène de la « dissociation » et était plus ou moins distraite et inconsciente de son ambiance au moment où apparaissait Léopold ; elle différait en cela de Jeanne d'Arc. Ces phénomènes eurent lieu à la suite d'une extase dans laquelle elle fut plongée, à la suite de séances de spiritisme, séances que Jeanne ne suivit point !

Mais que veut-on dire par *pensée inconsciente* ? Répondre à cette question me paraît en ce moment au-dessus des données de la science psychologique. On peut si l'on veut étudier le traité de F.-W.-H. Myers, *Human Personality* (la Personnalité humaine) et s'accommoder au petit bonheur de sa théorie du « *subliminal self* » (moi latent). Pour Myers, c'est, sous certains rapports, un esprit omniscient, exempt des conditions d'espace et de temps, et avec ce moi, l'être humain se trouve parfois en contact plus ou moins parfait. Les résultats sont, entre autres, des instants de « télépathie » , de divination et de « clairvoyance. »

Dans le cas de Jeanne, Quicherat, libre penseur, a choisi trois exemples de ces facultés : sa connaissance du secret du roi, sa prévision d'une blessure non mortelle par une flèche à Orléans, la découverte de l'épée cachée de Fierbois. Cela, dit-il, « est assis sur des bases si solides qu'on ne peut le rejeter sans rejeter le fondement même de l'histoire[1]. » « Je n'ai pas de conclusions à tirer, ajoute-t-il. Mais que la science y trouve ou non son compte, il n'en faudra pas moins admettre les Visions... et d'étranges perceptions d'esprit issues des Visions. Ces particularités de la vie de Jeanne semblent sortir du cercle des facultés humaines[2]. »

[1] *Aperçus nouveaux*, p. 61-66.
[2] *Ibid.*, p. 46.

Là-dessus Myers reprend le sujet, présente une multitude considérable de témoignages modernes pour prouver que de telles facultés sont *dans* la sphère du pouvoir humain, et échafaude — ce que Quicherat n'a point fait — une théorie de leur origine dans le *subliminal self* (moi latent). Dans son premier volume, Myers regarde les avertissements de Jeanne comme venant de son « moi latent » sans autre assistance. Dans son second volume, il classe Jeanne comme extatique, et dans sa définition de l'extase il admet l'intervention des esprits extérieurs. Là il se trouve d'accord avec le chanoine Dunand dans son gros volume : *Les Voix et les Visions de Jeanne d'Arc.* Malheureusement Myers n'a pas vécu assez pour procéder à une dernière révision de son livre *Human Personality*, et il n'était point familiarisé avec les petits détails de la vie de la Pucelle.

Ici je laisse ce sujet, non point parce qu'il manque d'intérêt, mais parce que c'est là une discussion impossible dans un livre d'histoire. Mon propre sentiment est assez évident. Je suis porté à croire que d'une façon qu'il n'est point facile à définir, Jeanne fut « inspirée », et je suis convaincu qu'elle fut une personne d'un génie élevé et du plus noble caractère. Sans ce génie et sans ce caractère, ses Visions de choses cachées (en les supposant telles) n'auraient été d'aucune utilité dans cette grande tâche de sauver la France. Une autre personne pourrait avoir entendu les Voix donnant les avertissements, mais nul n'aurait pu montrer une aussi indomptable énergie et ce don d'encourager les autres, uni à une douceur d'âme et à une admirable et victorieuse ténacité.

APPENDICE E

LA PUCELLE DANS LES CHRONIQUES ANGLAISES CONTEMPORAINES

QUICHERAT n'insère dans le *Procès* qu'un extrait d'une chronique anglaise concernant Jeanne, et on y trouve seulement : « Et hoc anno, XXIII. die maii, quædam mulier, vocata Pucelle de Dieu, capta est ab Anglis apud villam de Compayne[1]. »

Quicherat ignorait que dans un ouvrage imprimé, *A Chronicle of London* (édité en 1827 par sir Harris Nicolas et E. Tyrrell), il aurait trouvé plus de détails. Les éditeurs anglais avaient publié, d'après un manuscrit du British Museum, intitulé Cotton, Julius, B. I., une traduction de la lettre écrite par le duc de Bourgogne à Henri VI le 23 mai 1429. Cette lettre est identique, sauf dans quelques passages, à celle de la ville de Saint-Quentin, publiée par Quicherat dans le *Procès*, t. V. p. 166, 167. Il y a un document, peut-être antérieur de cinquante ans (Cotton, Vitellius, F. IX.), qui donne aussi une traduction anglaise de la lettre du duc de Bourgogne. Le 20 avril 1909 dans ses *Études*, le P. Thurston, de la Société de Jésus, en a publié la copie. J'en reproduis le texte tel qu'il le donne en français :

[1] *Procès*, t. IV, p. 475.

« La même année, le duc de Bourgogne campant avec son armée devant Compiègne, une sorcière, une femme en laquelle le dauphin et tous les adversaires du duc avaient grande confiance et qu'ils tenaient pour une prophétesse ou une déesse, sortit de ladite ville de Compiègne, bien armée, avec beaucoup de capitaines, de chevaliers et d'écuyers et d'autres, qui furent défaits. Et la sorcière qu'ils appelaient la « Pucelle de Dieu » fut prise. Et alors le duc de Bourgogne écrivit au Roi à Calais en la manière qui suit[1] :

« *A mon très-redouté Seigneur le Roi. Mon très redouté Seigneur, Je vous salue aussi respectueusement et aussi humblement que je puis. Et qu'il vous plaise de savoir, mon très redouté Seigneur, que ce* jour d'uy XXIIIe de may, environ six heures après midi, vos adversaires et les miens, qui estoient avec grande puissance en la ville de Compaigne, devant laquelle je suis logié avec mon armée *et avec ceux que vous avez envoiez sous le gouvernement de messire John Montgommery et messire John Styward*, sont sailliz avec grande puissance sur l'avant-garde qui estoit proche d'eux ; et avec eux vint celle qu'ilz appellent la Pucelle, avecques plusieurs de leurs principaulx capitaines : à l'encontre desquelx alèrent mon cousin messire Jehan de Lucembourg et autres de vos gens et des miens qui ont fait tres grant et aspre resistence ; et en ma personne y arrivai, et trouvai que les diz adversaires estoient jà reboutez ; et par le plaisir de notre benoist Créateur la chose est ainsi avenue, et Dieu m'a fait tele grace, que icelle qu'ilz appellent

[1] Dans la traduction de cette lettre, nous reproduisons autant que possible le texte de la lettre aux habitants de Saint-Quentin, tel qu'il a été publié par Quicherat ; nous donnons en *italiques* les additions principales de la lettre à Henri VI.

la Pucelle a esté prinse, et avecques elle plusieurs capitaines, chevaliers et escuiers, et aultres prins et noiez et morts, dont à ceste heure je ne sais encore les noms. »

J'y ajoute le reste des notes sur Jeanne, que j'ai recueillis dans les chroniques anglaises :

1° Manuscrit harléien n° 2256, f. 200.

. . . Un peu avant la Pentecôte, le susdit siège d'Orléans fut levé par le duc « de Launson » et son armée. Et tous les autres seigneurs et capitaines du même siège furent dispersés, c'est-à-dire le comte de Suffolk et son frère et lord Talbot, et lord Scales, avec beaucoup d'autres Anglais qui bientôt après étaient faits prisonniers avec grand dommage.

2° *Ibid.*, f. 202.

Et la même année (c'est-à-dire 1430, d'Henri VI) le XV jour de mai, eut lieu une rencontre en France auprès de la ville de Compiègne, dans laquelle furent tués, tant Français qu'Armagnacs et Écossais, 800 hommes d'élite, et l'on prit aussi à ces Français et à leur compagnie beaucoup de « cottes d'armes. » Et en cette même journée, fut prise la sorcière de France, appelée la Pucelle, qui fut prise toute armée comme un homme d'armes. Par la puissance de sa sorcellerie, tous les Français et leur compagnie avaient l'espoir de l'emporter sur le peuple anglais, mais Dieu fut Seigneur et Maître de cette victoire et déconfiture, et ainsi elle fut prise et amenée et gardée en lieu sûr par le roi et son conseil, toujours en son pouvoir et à sa volonté.

3° Manuscrit Cotton, Julius, B. XI, f. 87.

La délivrance d'Orléans comme dans le manuscrit harléien n° 2256.

4° *Ibid.*, f. 87, 88.

Anno octavo.

Et le 23e jour de mai vers la nuit devant la ville de Compiègne, fut prise sur le champ de bataille une femme avec beaucoup de nobles capitaines, qu'on appelait *la Pucelle de Dieu*, une mauvaise sorcière, par la puissance de laquelle le dauphin et tous nos adversaires croyaient fermement conquérir toute la France, et n'avoir jamais le dessous en aucun lieu où elle serait présente, car ils la regardaient entre eux comme une prophétesse et une grande déesse.

5° Manuscrit Cotton, Cléopatra, C. IV, f. 35 et f. 36.

La délivrance d'Orléans, et la prise de la Pucelle comme ci-dessus.

6° Manuscrit Cotton, Vitellius, A. XVI, f. 871.

(Anno septimo).

Et en jour de mai, le siège d'Orléans fut levé par la Pucelle et le bâtard de Bourbon et d'autres Armagnacs, et là furent tués lord Moleyns, l'écuyer Grassdale et beaucoup d'autres hommes de valeur. Et le xe jour de juin le frère du comte de Suffolk et lord Ponyngs son fils et héritier furent tués dans un combat auprès d'Orléans. Et lord Talbot, lord Scales et sir Thomas Rampeston et beaucoup d'autres furent fait prisonniers. Et cela eut lieu à Jargeau et le 22 juin le cardinal partit pour un voyage en Bohême, vers la ville de Prague,

mais il n'y arriva pas, car il resta toujours en France avec ses nombreux seigneurs.

7° *Ibid.*, f. 92 (Anno VIII°).

. . . Et le 23 mai, fut la Pucelle prise devant Compiègne par le duc de Bourgogne, sir John Lyffynbourne, sir John Steward et sir John Mongomery.

Ibid., f. 93 (Anno IX°).

Et le 23e jour[1] la Pucelle fut brûlée à Rouen, et c'était la veille du Corpus Christi.

On peut commenter un peu ces textes.

Extrait 1. — La Pucelle n'est pas même nommée dans le rapport de la délivrance d'Orléans, attribuée au duc d'Alençon (Duke of Launson) bien qu'il n'ait pas été présent.

Extrait 2. — La prise de Jeanne est datée du 15 mai, et 800 Français et Écossais avec beaucoup de « cottes d'armes », c'est-à-dire beaucoup de chevaliers et d'écuyers, furent pris. Monstrelet évalue à 500 ou 600 la troupe de Jeanne, et il rapporte qu'un petit nombre fut capturé. Le passage ne dit rien de la mort de Jeanne sur le bûcher.

Extrait 6. — Le nom de Glasdale est donné comme Grassdale, ce qui est probablement correct.

Extrait 7. — Sir John Lyffynbourne signifie Jean de Luxembourg. Il est clair que les Anglais chez eux savaient peu de chose de la Pucelle, et ce peu de chose était faux.

[1] Le mois de juin est le dernier mentionné.

APPENDICE F

LES ÉCOSSAIS A COMPIÈGNE

Aucun auteur français n'a mentionné que les Écossais étaient à Compiègne et qu'ils chevauchèrent aux côtés de Jeanne dans sa dernière charge, comme cela est affirmé dans l'extrait 2. Pour un *Écossais*, l'assertion du duc de Bourgogne et de l'extrait 7, que sir John Stewart et sir John Montgomery commandaient les Anglais qui coupèrent la retraite à la Pucelle, est pénible, étant donné que Stewart et Montgomery sont les noms de nobles maisons écossaises. Mais on ne trouve pas dans la généalogie des familles écossaises ces chevaliers sir John Stewart et sir John Montgomery. D'autre part, les Stywards ou Stewards étaient propriétaires dans les comtés de Cambridge, de Norfolk et de Suffolk, et de cette famille est descendue la mère d'Olivier Cromwell. Lors de l'avènement au trône anglais d'un Stuart (1603), ils se réclamèrent, en vertu d'un droit problématique, comme descendants des Stewarts écossais. On peut retrouver la trace des deux chevaliers comme appartenant à l'armée anglaise longtemps avant 1430. Les Montgomery possédaient des terres dans le Hampshire, l'Essex et le Hertfordshire, depuis le temps d'Édouard III. Ainsi les deux chevaliers sont Anglais et non Écossais. Je ne veux point fatiguer les lecteurs français avec le récit des preuves et documents réunis sur ce point. Monstrelet ne mentionne pas sir John Styward ou Steward, mais il appelle Montgomery *Anglais*.

NOTES

P. 20, l. 5. La meilleure analyse moderne des témoignages est celle de Guy du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 166–183. M. de Beaucourt pense que « l'histoire est devenue bourguignonne »; qu'il n'y eut aucune préméditation du crime; que le dauphin s'était retiré de la scène quand il y eut des menaces.

P. 20, l. 37. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, *passim*.

P. 21, l. 5. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 195.

P. 21, l. 8. *Procès*, t. IV, p. 298.

P. 21, l. 24. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I. p. 241–246.

P. 22, l. 12. Rymer, *Fœdera*, t. X, p. 385 ; 1710.

P. 24, l. 14. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 438–440, note.

P. 25, l. 18. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 142.

P. 29, l. 7. Hinzelin, *Chez Jeanne d'Arc*; Paris, 1904.

P. 30, l. 22. Siméon Luce, *La France pendant la Guerre de Cent Ans*, t. I, p. 274.

P. 31, l. 11. *Procès*, t. I, p. 66.

P. 31, l. 29. *Procès*, t. I, p. 132.

P. 31, l. 33. *Procès*, t. I, p. 129 et p. 219.

P. 31, l. 37. *Procès*, Index, cf. Arc, Pierre d'.

P. 32, l. 10–12. Comme à son Procès (1431), elle refusa de s'exprimer avec une certitude absolue sur son âge, Jeanne disait en effet qu'elle se croyait treize ans lors de la première visite de ses Voix ; en 1431, sept ans s'étaient écoulés depuis le début de ses Voix et de ses visions. (V. *Procès*, I, 52, 65, 73, 128, 215, 216, 218.) D'après une lettre d'Alain Chartier (?), de juillet 1429, ses visions commencèrent quand elle avait à peine atteint sa douzieme année (*Proces*, V, 132). Suivant une lettre de Perceval de Boulainvilliers (21 juin 1429), sa douzième année était *révolue* quand ses visions commencèrent (*Procès*, V, 116). Comme en 1430–1431 les manifestations extraordinaires avaient duré sept ans, si elles remontaient à

l'âge de douze ou treize ans, elle devait être née entre 1410 et 1412, et avoir au moment de sa mort entre dix-neuf et vingt-et-un ans. Cf. Lefèvre-Pontalis, *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 41, note 2.

P. 34, l. 5. *Procès*, t. I, p. 66.
P. 35, l. 5. *Procès*, t. I, p. 46.
P. 36, l. 37. *Procès*, t. III, p. 339-340.
P. 37, l. 1. Pour tout l'ensemble de ces prophéties, et le mélange moyenâgeux et français du prophète celtique païen Merlin avec l'historien chrétien anglais Bède, voir M. Lefèvre-Pontalis, appendice IX de la *Chronique d'Antonio Morosini*, t. IV, p. 316-327, et aussi Michel et Wright, *Vie de Merlin attribuée à Geoffroy de Monmouth*, 1837. Les deux brochures de Geoffroy sur ce sujet sont *Merlini Prophetia* et *Merlini Prophetiæ Continuatio*, avec son *Historia Britonum*. Ce sont des œuvres du douzième siècle. Dans la traduction de M. Sebastian Evans, la prophétie de Merlin est ainsi rendue : « *De la cité de la forêt de Canut*, sera envoyé une vierge pour guérir par l'emploi des sangsues » (avec beaucoup de verbiage prophétique sur Calédon, Londres et tout, sauf la France). Cf. Evans, *Geoffroy of Monmouth translated*, p. 179. Je ne vois pas la relation entre le *Nemus Canutum* et Canut. *Canutum* veut dire « gris » ou « gris blanc » ou « vieux. » *Nemus Canutum* (Bois Chenu) est « l'ancien bois »; *Bois Chesnu* est « le bois de chênes. »
P. 37, l. 5. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 207.
P. 37, l. 18. *Procès*, t. V, p. 116.
P. 37, l. 27. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, publié par A. Tuetey, p. 237.
P. 38, l. 6. *Procès*, t. II, p. 434.
P. 38, l. 20. *Procès*, t. I, p. 67, 68, 212.
P. 38, l. 27. *Procès*, t. I, p. 68.
P. 39, l. 18. *Procès*, t. II, p. 391.
P. 39, l. 21. *Procès*, t. II, p. 404.
P. 39, l. 23. M. France écrit : « Plusieurs dans le village croyaient savoir que les chrétiens allaient encore se promener avec les fées, et que le jeudi était le jour des rendez-vous. » Mais comme l'autorité citée pour cette croyance ne se trouve pas dans le passage mentionné, c'est une erreur de renvoi (A. France, t. I, p. 15, citant *Procès*, t. II, p. 450, qui n'en fait point mention. Cela doit être au t. I, p. 187).
P. 40, l. 6. *Procès*, t. II, p. 422.
P. 41, l. 2. *Procès*, t. II, p. 385, 386.

P. 41, l. 11. *Procès*, t. II, p. 389.
P. 41, l. 17. *Procès*, t. II, p. 396.
P. 41, l. 20. *Procès*, t. II, p. 398.
P. 41, l. 21. *Procès*, t. II, p. 402.
P. 41, l. 24. *Procès*, t. II, p. 413.
P. 41, l. 26. *Procès*, t. II, p. 419.
P. 41, l. 28. *Procès*, t. II, p. 420.
P. 41, l. 30. *Procès*, t. II, p. 424.
P. 41, l. 33. *Procès*, t. II, p. 427.
P. 42, l. 2. *Procès*, t. II, p. 453.
P. 42, l. 8. *Procès*, t. I, p. 209.
P. 42, l. 37. Comme écrit M. Anatole France, t. I, p. 50 : « Elle ne révéla rien de ces choses à son curé, en quoi elle fut grandement répréhensible selon de bons docteurs et tout à fait irréprochable de l'avis de certains autres docteurs excellents. »
P. 45, l. 20. *Procès*, t. V, p. 117.
P. 45, l. 32. *Procès*, t. I, p. 128.
P. 46, l. 2. *Procès*, t. I, p. 50, 51.
P. 46, l. 21. *Troilus and Cressida*, acte III, scène II.
P. 47, l. 2. *Procès*, t. I, p. 480.
P. 47, l. 4. *Procès*, t. I, p. 52, 216.
P. 47, l. 7. Cette expression, dans *Procès*, I, p. 216, est exacte ; celle dans *Procès*, I, p. 52, est erronée.
P. 47, l. 10. Pour la psychologie de ces expériences voir appendice D.
P. 47, l. 33. *Procès*, t. I, p. 128.
P. 48, l. 21. *Procès*, t. II, p. 437–438. Cf. France, t. I, p. 53–54.
P. 48, l. 35. *Procès*, t. I, p. 61, 62, 481.
P. 49, l. 20. *Procès*, t. I, p. 71, 72, 73, 94, 171.
P. 50, l. 7. Ici M. France évolue dans la brume des erreurs contradictoires. Son but est de prouver que les visions de Jeanne sont le reflet des images et des tableaux des saints qu'elle voyait dans les églises. Il affirme donc (t. I, p. 33–35) qu'elle reconnut saint Michel dès sa première apparition. Elle ne put se tromper. Elle le reconnut à ses armes, à sa courtoisie, à ses belles maximes. Pour tout cela, M. France cite *Procès*, t. I, p. 73, 93, 173, 248, 249. Dans ces divers textes, Jeanne ne dit rien sur les armes de saint Michel. Elle refuse de donner aucun renseignement. Plus tard, t. II, p. 278, M. France découvre qu'elle ne fournit aucun détail sur les armes du saint et de son aspect, et il cite *Procès*, t. I, p. 72, 73, (déjà mentionnée pour prouver qu'elle voyait saint Michel dans son armure.) Dans le *Procès*, t. I, p. 171, elle dit : « Je vis saint Michel maintes fois avant de savoir que c'était saint Michel. » Il s'ensuit que les visions ne réfléchissaient point

les tableaux et les images des saints. S'il en avait été ainsi, elle eût dû les reconnaître à l'instant.

P. 50, l. 15. *Procès*, t. I, p. 185, 186.

P. 51, l. 10. *Procès*, t. I, p. 72.

P. 51, l. 17. *Procès*, t. I, p. 89; cf. t. I, p. 72–73; France, t. I, p. 35, note 4.

P. 51, l. 22. *Procès*, t. II, p. 433.

P. 51, l. 24. « Jeanne paraissait à tout le monde étrange et bizarre », dit M. France (*Vie de Jeanne d'Arc*, I, p. 56), sans citer aucun témoignage. « Poursuivie de railleries, elle en souffrait. » Pour cela une justification est donnée au témoignage de Colin (*Procès*, t. II, p. 432, 433). Colin dit que lui et d'autres se moquaient d'elle. « La mère de Nicolas, filleul de Jeanne, blasonnait rustiquement une fille si peu dansante. » Le témoignage ne le dit pas (*Procès*, t. II, p. 427, non p. 426).

P. 52, l. 3. *Procès*, t. I, p. 53. M. F.-C. Lowell, dans son ouvrage *Joan of Arc*, p. 39, soutient que la Pucelle n'alla qu'une fois à Vaucouleurs, et est d'avis que la date de cette visite est de mai 1428 (*Procès*, II, 456). L'Ascension doit signifier la Circoncision (1er janvier 1429), ou la Nativité ou le baptême de Notre-Seigneur. J'adhère au texte du manuscrit. Bertrand de Poulengy, notre autorité pour la date du 28 mai, fait garder le silence à la Pucelle sur le siège d'Orléans, ce qui n'aurait pu avoir lieu en janvier et février 1429. Elle dit aussi au dauphin, en mai 1428, de ne pas engager la bataille avec ses ennemis. Mais en janvier-février 1429, elle insistait sur son *devoir* de combattre, pour délivrer Orléans. Ces arguments semblent concluants contre la théorie de M. Lowell.

Il avance, que si elle avait fait sa tentative en 1428, elle aurait dû retourner après à Domrémy, ce dont il n'y a pas de preuve. Mais il y a, au contraire, un témoignage, celui du seul témoin Bertrand de Poulengy. Il dit : « Elle retourna à la maison de son père avec son oncle Durand Lassois de Burey. Plus tard au commencement du carême, elle revint à Vaucouleurs, cherchant une escorte pour l'accompagner auprès du dauphin » (*Procès*, t. II, p. 456). Or dans sa visite à Vaucouleurs en mai 1428, elle ne demanda point à être envoyée au dauphin, mais seulement qu'on expédiât à celui-ci un message, pour l'avertir qu'il ne se batte pas, parce que Dieu lui enverrait du secours (elle-même) vers la mi

carême. Naturellement il est étrange, qu'en mai 1428, Jeanne ait prévu que son secours au dauphin arriverait huit à neuf mois plus tard, et M. Thalamas fait un accueil empressé à cette opinion de M. Lowell, que pour « circa Ascensionem Domini, the Ascension, May, 1428, » on doit lire la Circoncision (1er janvier 1429), ou la Nativité (25 décembre 1428), ou le Baptême de Notre-Seigneur (13 janvier 1429). Mais le témoignage de Poulengy se tient d'un bout à l'autre. En mai 1428, Jeanne désirait envoyer un message et une promesse au dauphin pour la mi-carême de 1429. Elle ne demandait point à être envoyée elle-même, elle ne fit pas mention du siège d'Orléans. Elle s'en retourna à Domrémy pour revenir en janvier 1429 quand elle demanda une escorte. Ce fait ne peut être écarté par une série de versions hypothétiques.

P. 52, l. 32. *Procès*, t. I, p. 457.

P. 55, l. 34. *Procès*, t. II, p. 387–461.

P. 56, l. 16. *Procès*, t. I, p. 66, 215.

P. 56, l. 29. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. LXIV et p. 301–305 ; Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 23.

P. 57, l. 6. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. 88 (note pour 87). Les documents relatifs à la famille de Jeanne à Sermaize (de Bouteiller et de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*) sont suspects et je me suis abstenu de les citer.

P. 58, l. 11. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. 97–100. Aux p. CLIV–CLVI Luce donne les pièces du contrat du 7 octobre 1423. Les chefs de maison devaient payer deux *gros* par an (un *gros* étant la vingt-cinquième partie d'une *livre*) au damoiseau pour qu'il les protège. Luce dit que la somme totale n'était pas moins de 220 couronnes d'or. Il ajoute qu'à la Saint-Martin (le 11 novembre 1423) les malheureux villageois ne pouvaient payer, et avaient demandé à deux riches habitants de leur servir de caution. Le damoiseau furieux de leur inexactitude à payer, se saisit des biens et du mobilier d'un des garants, Guy de Poignant, mais le 8 décembre il était payé par les paysans et leur donnait un reçu.

Tout cela est basé sur un document du 31 mars 1427, époque à laquelle Guy de Poignant essayait de récupérer auprès des gens auxquels il avait servi de garant, la perte qu'il avait faite (cf. Luce, p. 359-362). Mais dans ce document,

le *seigneur de Domrémy et Greux* est compris aussi bien que ses villageois. Or le seigneur Henri d'Ogiviller, chevalier, n'était point partie dans la dette de protection, reconnue le 7 octobre 1423 par les villageois. M. Luce ajoute que les 220 couronnes d'or venaient sans doute de la taxe de deux *gros* par foyer levée par le damoiseau de Commercy le 27 octobre 1423 (*op. cit.* p. 359, note 2). Mais il est mathématiquement impossible qu'un impôt de deux *gros* sur chacun des quatre-vingts foyers, donne 220 couronnes d'or ! De plus nous avons vu le *seigneur* figurer comme l'un des débiteurs et répondants dans le procès poursuivi par Guy de Poignant. Ainsi les 220 couronnes d'or dues par le *seigneur* et ses tenanciers, ne peuvent pas être les misérables 160 *gros* au plus, que les contractants promirent de verser le 7 octobre 1423. La grande somme en couronnes d'or pouvait avoir été promise par le seigneur et ses tenanciers, comme prix d'un traité de paix local assuré par le damoiseau entre le seigneur et le peuple des deux villages d'une part, et l'Angleterre et la Bourgogne de l'autre. Le damoiseau avait un pied dans les deux camps ennemis, comme La Trémoïlle, de façon notoire. Ainsi le 11 mai 1428, les gens d'Église de Craon payèrent 800 couronnes d'or, les gentilhommes 1.200, les *manants* et autres non nobles 5.000 (?), entre les mains de La Trémoille « pour être assurés contre la France et l'Angleterre » (*Les La Trémoïlle*, t. I, p. 172, 173). M. France (I, 29) suit M. Luce, en estimant le total des *gros* à 220 couronnes d'or et en donnant comme renvoi « Luce, preuve LI », document qui ne dit rien sur ces monnaies (cf. France, t. I, p. 66). Pour la valeur variable et le prix marchand de la couronne d'or, voir Boucher de Molandon, *Jacques d'Arc*, p. 5, note 3 ; Orléans, 1885. Vingt-cinq *gros* faisaient la *livre*, trois ou trois *livres* et demie équivalaient la couronne d'or, donc 220 couronnes d'or représentent plus de 5.000 *gros*, au lieu de la simple somme de 160 *gros*.

P. 58, l. 28. Ce Henri d'Orly et ce Barthélemy de Clefmont firent des trêves avec René, duc de Bar, la première le 25 juillet, et la seconde en août 1426. Une partie de Domrémy relevait du duc de Bar, ce qui pour d'Orly était une excellente raison pour piller Domrémy et Greux. Mais, en juin 1425, le comte de Vaudémont, étant aussi en guerre avec le duc de Bar, envoya sept ou huit

hommes pour reprendre le bétail appartenant à Domrémy. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. 275.

P. 59, l. 9. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. LXXXVII, LXXXVIII, CXLI, CXLII.

P. 61, l. 5. Des modèles en vermeil sont au musée des Antiquités d'Écosse ; l'un fut trouvé à Pluscarden où vivait le moine de Dunfermline, qui soutint avoir été parmi ceux qui suivirent la Pucelle.

P. 61, l. 33. *Procès*, t. I, p. 51.

P. 64, l. 8. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CLIV, CLVI, 359, 362.

P. 64, l. 30. *Procès*, t. II, p. 449.

P. 65, l. 30. *Procès*, t. II, p. 21.

P. 66, l. 2. *Procès*, t. II, p. 444.

P. 66, l. 15. *Procès*, t. III, p. 83.

P. 66, l. 17. Cf. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc* (*La Pucelle devant l'Église de son temps*), p. 495.

P. 66, l. 28. *Procès*, t. II, p. 442.

P. 66, l. 36. *Procès*, t. II, pp. 454-458.

P. 67, l. 7. Ici M. France fait une découverte originale. Jeanne, écrit-il, dit à Baudricourt : « Je suis venue à vous de la part de Messire, pour que vous mandiez au dauphin de se bien tenir et de ne pas assigner bataille à ses ennemis » (t. I, p. 71). Ici il s'arrête, et raconte une histoire (il la redit trois fois) pour prouver que Jeanne répéta, mot pour mot, l'avertissement d'un certain Vavasseur, à Jean le Bon. On rapporte qu'avant la bataille de Poitiers, une voix dit à Vavasseur d'aller ordonner au roi de ne pas combattre ; le roi combattit, fut battu et pris. Le message de Jeanne n'était point le même, elle dit que le roi ne devait point engager la bataille pendant l'été de 1428, *parce que* le seigneur lui enverrait du secours à la mi-carême (1429). Toutefois Siméon Luce, qui publia en 1861 *La Chronique des quatre premiers Valois*, rejette comme fabuleuse l'histoire du *vavasseur*, favori de M. France. Luce écrit (*Chronique*, p. XXII, XXIII) :

« Il y a, il est vrai, une troisième légende, qui, si nous ne nous trompons, a été rapportée par notre chroniqueur, et dont par conséquent force nous est de le rendre responsable. Mais bien que nous n'y ajoutions guère plus foi qu'aux deux précédentes, nous regretterions vivement qu'elle ne nous eût pas été conservée, tant le merveilleux nous en paraît touchant, tant il nous semble trahir d'une manière aussi forte que naïve la protestation de l'honneur français, essayant en

quelque sorte de regimber contre un des plus grands désastres de notre histoire. Voici le fonds de cette légende. Un ange apparaît à un brave homme qui habitait du côté de la Champagne, lui annonce que le roi Jean sera défait s'il livre bataille à Poitiers, et le charge d'aller dire à ce prince de ne pas combattre ses ennemis. L'honnête campagnard accomplit sa mission ; mais le roi de France refuse de l'entendre et d'avoir égard aux Voix du ciel ; aussi est-il vaincu par les Anglais. Tel est le résumé fort sec d'un récit dont il faut savourer dans notre texte même, l'expressive naïveté. Evidemment, nous le répétons, le sentiment national qui fut toujours si chatouilleux en France, se voyant humilié par la défaite de Poitiers, voulut prendre sa revanche dans cette légende populaire. Il se persuada naturellement que, si Jean fut vaincu, ce fut moins par les Anglais que par le ciel, dont ce prince était accusé d'avoir négligé les avis et méconnu les ordres. »

L'histoire elle-même est racontée aux pages 46–47. L'expression « un ange » n'y est pas employée, mais une voix horrible et épouvantable lui parla : « Dans un autre moment, après avoir consulté son curé le troisième jour, alla le dit prud'homme, où la voix lui avait apparu. Et lorsqu'il vint là, il vit une très grande clarté cheoir ou descendre du ciel, merveilleusement espouvantable. Et la voix lui dit de rechef. »

S. Luce a ajouté l'ange qui n'est point dans la chronique, tout comme M. France (t. I, p. 188) fait répéter à Jeanne, une fois de plus à Chinon, les paroles attribuées à ce vavasseur. Pour cela il n'y a aucun témoignage.

P. 67, l. 34. Cf. Viriville, *Charles VII*, t. II, p. 66, note 2.

P. 68, l. 2. A. France, t. I, p. 74 ; *Procès*, t. II, pp. 392–393, 458–459.

M. France affirme que Jeanne était en relations spirituelles avec quelques prêtres et il en nomme deux. L'un, messire Jacob, était un enfant de huit ans à l'époque où Jeanne quitta Domrémy (*Procès*, t. II, p. 392–395) ; l'autre était messire Arnolin, qui entendit Jeanne en confession quatre fois (*Procès*, t. II, p. 459). Il est encore un prêtre à ajouter à son curé, auquel Jeanne se confessait avec la permission du dit curé, quand ce dernier se trouvait empêché (témoignage de Jeanne, *Procès*, t. I, p. 51). Tous ces prêtres avec lesquels Jeanne était en relations spirituelles, se sont

réduits à Fronté, son curé, et Arnolin, auquel elle se confessa quatre fois. A aucun d'eux, à aucun clerc (*Procès*, t. I, p. 128), elle n'a révélé ses Visions. Par conséquent M. France se trompe en disant qu'elle était « en relation avec nombre de personnes ecclésiastiques très aptes à reconnaître sa piété singulière et le don qu'elle avait reçu de voir des choses invisibles *au commun des chrétiens* » (France, t. I, p. 54). Il en résulte que, comme ils ne savaient pas ces choses invisibles, ils ne pouvaient les lui imposer par suggestion. Ainsi s'effondre toute sa théorie de direction cléricale et d'endoctrinement.

P. 68, l. 18. *Journal du Siège d'Orléans*, *Procès*, t. IV, p. 118; *Chronique de la Pucelle*, *Procès*, t. IV, p. 205.

P. 68, l. 23. *Procès*, t. II, p. 444.

P. 68, l. 27. *Procès*, t. II, p. 440.

P. 68, l. 33. *Procès*, t. II, p. 421.

P. 68, l. 37. *Procès*, t. I, p. 68.

P. 69, l. 10. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CLXVI-CLXIX.

P. 69, l. 33. Les deux passages sont dans le *Procès*, t. I, le témoignage de Jeanne est aux p. 127–128, la calomnie de ses accusateurs à la p. 215. M. A. France écrit ; « Ce qui est étrange dans le cas de Jeanne, c'est que ses parents lui donnèrent tort et prirent le parti du jeune homme. Ce fut malgré leur défense qu'elle soutint son procès et comparut devant l'official. Elle déclara plus tard que, dans cette affaire, elle leur avait désobéi et que c'était son seul manquement à la soumission qu'elle leur devait. » Pour tout ceci M. France cite le *Procès*, t. I, p. 128. A cette page il n'y a pas un mot de cette histoire. A la page 129, Jeanne dit qu'elle ne désobéit jamais à ses parents, sauf en quittant Domrémy (cf. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 84). M. France s'appesantit sur ce fait qu'en se rendant à Toul de Neufchâteau, dix lieues aller, dix lieues retour, « si elle ne chemina pas jour et nuit avec son faux fiancé, ce fut par grand hasard... Sa conduite, qui procédait d'une innocence héroïque et singulière, fut mal jugée » (France, I, 85).

En prenant la lieue comme équivalent de trois milles et en supposant que Jeanne visita Toul trois fois et en faisant dix lieues (30 milles) par jour, elle parcourut soixante lieues (180 milles) durant la quinzaine de son séjour à Neufchâteau. Comme M. France cite comme preuve de la désobéissance à ses parents et de leur approbation du

jeune homme récalcitrant, des textes qui ne disent rien de ces matières (*Procès*, I, 128, 215), et pour la version de Jeanne, *Procès*, II, 476, page qui n'existe pas, il y a évidemment un malentendu. Dans le *Procès*, I, 129, Jeanne dit qu'elle désobéit à ses parents en une seule circonstance, quand elle partit pour la France comme nous l'avons vu, et la légende sur sa désobéissance à ses parents a été, je pense, adoptée par des historiens depuis le P. Ayroles jusqu'à M. France, à la suite d'une erreur fortuite, faite par le rédacteur des charges relevées contre elle dans le *Procès*, t. I, p. 219, lignes 12-16. L'accusateur par méprise fait dire à Jeanne, qu'elle ne désobéit qu'une fois à ses parents, dans l'affaire du mariage, tandis qu'elle n'en dit mot, mais affirme que sa seule désobéissance fut son départ pour la France (*Procès*, I, 129). Un résultat de l'erreur, c'est que les parents de Jeanne ont été accusés (non par M. France) d'avoir suborné le jeune homme pour l'amener à se parjurer.

P. 70, l. 9. Cinq témoins de Domrémy cités en 1450-1456 pour déposer sur la visite à Neufchâteau assignèrent seulement « quatre jours », « quatre ou cinq jours » ou « trois ou quatre jours », pour la durée de ce séjour (*Procès*, t. II, p. 392, 411, 414, 417, 454). A son procès, Jeanne dit qu'elle était restée quinze jours à Neufchâteau (*Procès*, t. I, p. 51). C'est là un singulier désaccord, car il n'est pas probable que cinq témoins firent une si grosse erreur. Un autre fait notable est le suivant : si les gens de Domrémy s'enfuirent à Neufchâteau par crainte des forces d'Antoine de Vergy envoyées pour réduire Vaucouleurs, leur cause d'appréhension fut calmée dans l'espace de quatre ou cinq jours. Antoine était à Saint-Urbain, à une petite marche de Vaucouleurs, le 17 juillet, mais le 22 il avait abandonné l'idée d'attaquer la ville (Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. 220, 221, 222). En conséquence, Vaucouleurs n'était point du tout « bloqué », à moins qu'il ne soit possible à une force d'une insuffisance avouée de bloquer une ville fortifiée puissamment en trois jours ; mais Siméon Luce ajoute : « En bloquant Vaucouleurs les hommes d'Antoine de Vergy eurent soin de compléter le blocus en brûlant et en pillant la plupart des villages, qui dépendaient de la *châtellenie*, la plus grande place, laquelle ils désiraient réduire en l'obéissance anglaise. » M. France dit : « Vergy mettait, selon

la coutume, à feu et à sang tous les villages situés sur le territoire de la châtellenie. » (Luce, CLXXV ; France, I, 80).

Ce sont des hommes d'armes bien actifs ! Ils reconnaissent formellement leur infériorité ; ils n'apparaissent pas devant Vaucouleurs avant le 18 juillet : le 22 juillet ils écrivent qu'ils ont abandonné leur entreprise, et non seulement ils ont bloqué Vaucouleurs, mais brûlé et pillé la plupart des villages dans un rayon de quatre lieues, y compris Domrémy, qui se trouve au moins à cette distance !

Ces résultats viennent de la tendance de S. Luce à exagérer les périls courus par Domrémy. Probablement les habitants s'enfuirent à Neufchâteau vers le 18 juillet, et s'en revinrent le 23 (les quatre ou cinq jours des témoins), quand Antoine de Vergy eut retiré ses hommes. Il n'est pas probable que Vergy avec sa petite force l'ait encore affaiblie, en envoyant un détachement brûler les villages éloignés. Nous ne savons même pas, si ce fut durant son séjour à Neufchâteau que Jeanne se rendit à Toul pour le procès avec le jeune homme : l'hypothèse des juges était, qu'elle resta longtemps comme domestique dans une auberge de Neufchâteau et que de là elle s'en alla fréquemment à Toul pour forcer le jeune homme récalcitrant à l'épouser !

Quant à l'idée de M. France, qu'elle allait et venait souvent à pied de Toul avec son faux fiancé, la chose n'est pas croyable. Elle avait un frère pour l'accompagner et son père possédait des chevaux.

P. 70, l. 16. *Procès*, t. II, p. 396.
P. 72, l. 17. Michel, *Les Écossais en France*, t. I, p. 152–153.
P. 73, l. 4. *Bib. Cott. Titus* E. v. f. 373.
P. 74, l. 12. Exchequer K. R. *Accounts* (*Army*), *Bundle* 51/27.
P. 74, l. 31. Exchequer K. R. *Accounts* (*Army*), *Bundle* 52/1.
P. 80, l. 16. *Journal du Siège d'Orléans*, en *Procès*, t. IV, p. 96–113.
P. 80, l. 30. *Book of Pluscarden*, t. I, p. 362, 363.
P. 82, l. 4. *Procès*, t. II, p. 416, 431.
P. 82, l. 34. *Procès*, t. II, p. 448.
P. 83, l. 10. *Procès*, t. II, p. 443.
P. 83, l. 29. On a basé le raisonnement suivant sur l'incident. « Qui rapporta la prophétie à Jeanne ? Quelque paysan ? On a lieu de croire que les paysans l'ignoraient » : et à l'appui de cela est cité le passage où Catherine Royer dit qu'elle se rappelait avoir entendu parler du dicton auparavant (*Procès*, t. II, p. 447).

De plus on nous dit que c'était une version spéciale de la prophétie visiblement arrangée pour Jeanne, « puisqu'il y était spécifié que la pucelle réparatrice sortirait des Marches de Lorraine. Cette addition topique ne peut être le fait d'un conducteur de bœufs et décèle un esprit habile à gouverner les âmes, à susciter les actes. Le doute n'est plus possible, la prophétie ainsi complétée et dirigée part d'un clerc dont les intentions se laissent facilement voir. » (A. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 51–54.)

La réponse est facile, la prédiction n'était pas faite pour Jeanne, c'était un dicton courant. Il n'était pas inconnu aux paysans. Catherine Royer se souvenait de l'avoir entendu dans une conversation.

P. 83. l. 33. *Procès*, t. II, p. 446.
P. 84, l. 3. *Procès*, t. II, p. 460–461.
P. 84, l. 6. *Procès*, t. II, p. 436.
P. 85, l. 5. *Procès*, t. II, p. 436.
P. 85, l. 15. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 396, note 5.
P. 85, l. 26. *Act. Parl. Scot.*, II, p. 26–28 ; Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 397, note 7.
P. 85, l. 37. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 399, note 33 ; Lefèvre-Pontalis, *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 134–137.
P. 86, l. 23. *Procès*, t. I, p. 120.
P. 87, l. 37. *Procès*, t. II, p. 437, 447.

Les paroles de Jean de Novelonpont peuvent être prises dans le sens qu'il quitta avec elle Vaucouleurs pour Chinon le 13 février, mais la date acceptée est le 23 février. M. Lowell préfère le 13 février comme date du départ pour Chinon (*Joan of Arc*, p. 46, note 5).

P. 88, l. 21. *Procès*, t. I, p. 54, II, 391, 444.
P. 88, l. 25. *Procès*, t. III, p. 87.
P. 89, l. 5. *Procès*, t. II, p. 446, 447.
P. 89, l. 22. *Journal du Siège, Chronique de la Pucelle, Procès*, t. IV, p. 125, 206.
P. 89, l. 31. La chronique est attribuée à l'un ou à l'autre des Cousinots, qui étaient des personnages importants à Orléans pendant le siège, l'aîné étant chancelier du duc d'Orléans. La *compilation* de la *Chronique de la Pucelle* ne fut pas faite cependant avant 1467.
P. 90, l. 24. *Procès*, t. I, p. 128.
P. 90, l. 29. D'après Jean de Novelonpont, Jeanne revint de Nancy à Voucoulours vers le 13 février. Il peut s'être trompé d'un jour ou bien Jeanne peut avoir

parlé à Baudricourt de sa vision, dès son arrivée à Vaucouleurs, si nous acceptons l'histoire de sa clairvoyance.

P. 90, l. 34. *Procès*, t. II, p. 406, 432, 445, 447, 448, et t. V, p. 260.

P. 90, l. 36. On a avancé que Baudricourt, poussé probablement par Jean de Novelonpont et Bertrand de Poulengy, écrivit au dauphin, lui demandant la permission de lui envoyer Jeanne, et que Colet de Vienne, le 23 février, avait rapporté une réponse favorable. Dans ce cas, en calculant le temps pour le voyage, Baudricourt aurait été gagné dans la première semaine de février. Si cette manière de voir était correcte, Jeanne n'aurait pas eu besoin d'écrire le 4 ou 5 mars pour demander l'autorisation d'aller trouver le dauphin, et celui-ci n'aurait point su qui elle était ni ce qu'elle voulait. Mais, comme nous le verrons, il ne savait rien d'elle. M. France (I, 101, 102) adopte l'idée que Baudricourt écrivit et qu'il eut une réponse favorable de Charles avant le 23 février.

P. 91, l. 24. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CLXVIII, 220–225.

P. 92, l. 4. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CLXIX, 232, note 5.

P. 92, l. 11. La disposition hypothétique des dates est assez concordante ; ainsi Jeanne arrive à Petit-Burey vers le 10 janvier 1429. Elle s'en va chez les Royer à Vaucouleurs vers le 1er février et y reste les trois semaines mentionnées par Royer. Elle fait sa première tentative de voyage à Chinon et revient à Vaucouleurs. Elle parle avec Jean de Novelonpont et reçoit sa promesse d'assistance vers le 6 février. Elle va à Nancy et à Saint-Nicolas, et est de retour vers le 13 février. Elle parle alors à Baudricourt de sa vision du désastre de Rouvray du 12 février. Colet de Vienne, le messager du roi, arrive avec la nouvelle de cette défaite du 19 au 20 février. Baudricourt a fait exorciser Jeanne et mettre à l'épreuve des sorciers par le curé Fournier, car il est prouvé qu'elle a dit la vérité sur la défaite de Rouvray du 12 février. On constate qu'elle n'est ni sorcière ni devineresse. Jeanne quitte Vaucouleurs avec une escorte et chevauche vers Chinon le 23 février. A ce sujet l'histoire de la vision de Rouvray est donnée dans des chroniques assez tardives, vers 1467, et elle est loin d'être donnée par moi comme chose certaine. Si elle est exacte, elle explique pourquoi Baudricourt a eu recours à l'épreuve de l'exorcisme.

Il est curieux que tandis que des historiens critiques font quitter à Jeanne Vaucouleurs le 13 février, et la font arriver à Chinon le 6 mars, Jean de Novelonpont paraît faire coïncider la date de son départ avec celle de son retour de Nancy — c'est-à-dire le 13 février — tandis que le greffier de l'hôtel de ville de La Rochelle fixe au 23 février la date de son arrivée à Chinon. La durée du voyage est ainsi de dix et non de onze jours (Jean de Novelonpont, *Procès*, II, 437; Greffier de La Rochelle, *Revue historique*, IV, 336). La date de l'arrivée à Chinon le 6 mars, est relevée dans la *Chronique de Saint-Michel*, suivant un fragment d'un continuateur de Guillaume de Nangis, *Procès*, IV, 313. M. de Boismarin a soutenu ces dates : Vaucouleurs quitté les 12-13 février, Chinon atteint le 23 février (cf. Lefèvre-Pontalis, *Chronique de Morosini*, III, 44, 45, note 2). Les curieux chronogrammes astrologiques donnés au *Procès*, IV, 313, semblent établir que le 23 février et le 6 mars sont les dates exactes.

Siméon Luce a un système de date différent. D'après sa théorie, immédiatement après la première entrevue de Baudricourt avec Jeanne à sa première visite de 1429 — c'est-à-dire vers le 15 janvier — Baudricourt aurait adressé un message au dauphin, lui demandant si Jeanne pouvait lui être envoyée. Mais nous avons vu qu'à la mi-février Jeanne désespérait d'émouvoir Baudricourt ; elle demanda cependant une escorte au duc de Lorraine. Le dauphin ne paraît avoir eu de Baudricourt des nouvelles de Jeanne, que trois jours après son arrivée à Chinon. Siméon Luce suppose que Colet de Vienne, autrement appelé Jean Colez, porta à Vaucouleurs une réponse favorable du dauphin à la lettre supposée de Baudricourt du 15 janvier. S'il en est ainsi, comme nous n'entendons pas parler de lui à Vaucouleurs jusqu'au 23 février, il lui fallut pour la route un temps déraisonnable. Mais encore, si le dauphin avait sommé Jeanne de venir, il montra ensuite une singulière répugnance à la recevoir quand elle fut venue, et une curiosité inexplicable à lui demander *pourquoi* elle était venue et ce qu'elle voulait. Notre hypothèse ne se heurte à aucune de ces difficultés. M. Luce, doit-on ajouter, accepte sans hésiter l'histoire que Jeanne connaissait la bataille de Rouvray le jour même de l'événement (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CCIX, CCX).

P. 92, l. 17. *Procès*, t. II, p. 437.
P. 92, l. 18. *Procès*, t. V, p. 257, 258.
P. 92, l. 31. *Procès*, t. II, p. 437, 457 ; I, p. 54.
P. 93, l. 5. *Procès*, t. II, p. 449.
P. 95, l. 6. *Procès*, t. V, p. 107, III, p. 100, 219. Perceval de Boulainvilliers dit (*Procès*, V, 120) : « Hæc Puella competentis est elegantiæ. » Dans la phrase d'Isaac Walton cela veut dire : « is conveniently handsome » (est de beauté convenable).
P. 95, l. 22. M. France donne un portrait bien différent de la Pucelle, celui d'une jeune fille « robuste, le cou puissant et court, la poitrine ample. » Mais à ce sujet, il ne cite aucun des passages que j'ai choisis d'après les témoignages des témoins oculaires, et il s'attache principalement à des citations d'auteurs plus tardifs et parfois purement fictifs, qui n'ont jamais vu Jeanne d'Arc. (France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 194). J'ai préféré le témoignage de première main.
P. 95, l. 33. *Revue historique*, t. IV, p. 336.
P. 96, l. 6. *Procès*, t. I, p. 55.
P. 96, l. 11. *Procès*, t. II, p. 438 et 457.
P. 96, l. 13. Un récent historien (A. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 101) a émis l'opinion chevaleresque que les gentilshommes ne voyaient point l'espoir de profits de guerre à Vaucouleurs, qui restait (ou peut-être restait) en gage à l'Angleterre, et qu'ils espéraient mieux sur les bords de la Loire, et d'autre part que leur continence peu ordinaire était un miracle dû à la réputation de sainteté de Jeanne d'Arc. Dans l'histoire légendaire des saints, les belles servantes du Christ ne font pas d'habitude de ces prodiges, elles sont en général obsédées par des soupirants pleins de convoitises aussi bien que par d'honorables solliciteurs. Jeanne elle-même, d'après ce que nous savons, avait été recherchée en mariage. Il est assuré que la contemporaine sainte Colette avait refroidi la passion de visiteurs *damnabiliter inflammati*. Le costume masculin de Jeanne avait été adopté pour sa sécurité sur ces routes sauvages et pour les marches de nuit.

Un témoignage en contradiction avec ce que les deux gentilshommes avaient juré en 1456, a été donné sur les mêmes circonstances par la veuve de Regnier de Boullegny, membre du conseil royal des finances. Elle affirma qu'elle avait entendu dire aux conducteurs de Jeanne que tout d'abord ils la prirent pour folle et avaient l'intention de la mettre dans quelque place forte et d'abuser d'elle,

mais ce projet leur fit honte, et ils lui obéirent au contraire en toutes choses, mettant autant de zèle à l'amener saine et sauve au roi, qu'elle même en avait pour y aller (*Procès*, III, 86, 87).

On peut supposer que la mémoire de cette dame lui fit défaut : les deux gentilshommes conduisirent Jeanne à leurs propres frais, et quels qu'aient été leurs doutes sur le remboursement qui eut lieu, ils la respectèrent dès le début, dans l'esprit de la chevalerie et avec l'espoir qu'elle pourrait les sauver du joug anglais.

P. 96, l. 16. *Procès*, t. II, p. 457.
P. 96, l. 25. *Procès*, t. II, p. 437, 438.
P. 96, l. 29. *Procès*, t. I, p. 54.
P. 96, l. 36. *Procès*, t. III, p. 199.
P. 97, l. 13. *Vie de Sainte Colette* par Mrs. Parsons, p. 168 (1879). M. A. France a développé une théorie sur ce point : « Avertis de leur venue, quelques hommes d'armes du parti français allèrent au devant d'eux et se mirent en embuscade pour les surprendre. Ils voulaient s'emparer de la jeune fille, la jeter dans une fosse et l'y laisser sous une grosse pierre, comptant que le roi, qui la faisait venir, donnerait beaucoup d'argent pour la ravoir. » Pour tout cela M. France commente *Procès*, III, 293, un passage qui n'a rien de semblable. Il veut dire *Procès*, III, 203, où nous avons l'histoire d'hommes embusqués, qui ne se sont jamais montrés. Il assaisonne cette anecdote avec une version erronée du commérage de la veuve de Regnier de Boullegny (*Procès*, III, 87), qui rapporte que la propre compagnie de Jeanne a déclaré, qu'ils la crurent tout d'abord folle, et qu'ils avaient l'intention de la placer *in quadam munitione*, et de la courtiser *par amours*. Toute cette légende d'hommes embusqués, qui voulaient laisser Jeanne dans une tranchée profonde, sous une grosse pierre, jusqu'à ce que le roi eût payé une rançon, est une tentative pour combiner deux histoires séparées (France, I, 116, 117, note 2).
P. 97, l. 29. *Liber Vagatorum*, p. 8, 9 (Strasbourg, 1862).
P. 98, l. 23. *Procès*, t. I, p. 75.
P. 98, l. 29. *Procès*, t. I, p. 75, 76.
P. 98, l. 34. *Procès*, t. I, p. 56.
P. 99, l. 17. *Procès*, t. III, p. 115, 116.
P. 99, l. 27. *Procès*, t. III, p. 102. Un Anglais nommé Lawrence dit à Pancrace Giustiniani, qui écrivit de Bruges le 10 mai (plus probablement le 18), que beaucoup désiraient se moquer d'elle, mais pour sûr ils seraient morts de mauvaise mort. Cela

peut se rapporter à l'histoire de Pasquerel et aux insulteurs noyés aux Tourelles le 7 mai. (Lefèvre-Pontalis, *Chronique d'Antonio Morosini*, III, 51).

P. 99, l. 32. *Procès*, t. III, p. 102, 103.
P. 99, l. 35. *Procès*, t. I, p. 75.
P. 100, l. 12. *Procès*, t. III, p. 17.
P. 100, l. 16. Simon Charles, *Procès*, t. III, p. 116.
P. 100, l. 34. *Revue historique*, t. IV, p. 337.
P. 101, l. 9. *Procès*, t. IV, p. 426.
P. 101, l. 17. *Procès*, t. III, p. 103.
P. 101, l. 32. *Procès*, t. V, p. 133 ; *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 98, 99.
P. 102, l. 16. *Aperçus nouveaux*, p. 65, 66, citant Basin, *Histoire de Charles VII*, liv. II, c. x.
P. 102, l. 19. *Journal du Siège*, *Procès*, t. IV, p. 128.
P. 103, l. 1–5. *Chronique de la Pucelle*, *Procès*, t. IV, p. 209.
P. 103, l. 8. *Mistère du Siège d'Orléans*, p. 265, 392.
P. 103, l. 27. Sala, *Procès*, t. IV, p. 279–281.
P. 104, l. 8. *Aperçus nouveaux*, p. 63, 66 : *Procès*, t. I, p. 120.
P. 104, l. 23. Vallet de Viriville, *Charles VII*, t. II, p. 50, note 2.
P. 105, l. 2. *Procès*, t. III, p. 17.
P. 105, l. 7. *Louis de Coutes* (Amicie de Villaret).
P. 105, l. 11. *Procès*, t. III, p. 65, 66.
P. 105, l. 21. *Procès*, t. III, p. 99.
P. 105, l. 28. Windecke (Lefèvre-Pontalis), p. 109; *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 54, 55.
P. 109, l. 17. Les détails de Rouvray sont empruntés au *Journal du Siège*. Pour ce qui suit voir *Procès*, t. III, p. 21.
P. 109, l. 24. *Procès*, t. V, p. 339, 340 (cf. *Book of Pluscarden*, t. I, p. 365).
P. 109, l. 27. *Journal du Siège d'Orléans*, *Procès*, t. IV, p. 127.
P. 109, l. 31. *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 17–23 ; *Procès*, t. IV, p. 130–131.
P. 110, l. 10. Monstrelet, ch. LVIII (t. V, p. 125).
P. 111, l. 22. *Journal d'un Bourgeois de Paris* (Tuetey), p. 234.
P. 112, l. 6. *Journal du Siège*, *Procès*, t. IV, p. 146, 147, 150.
P. 112, l. 33. Rymer, *Fœdera*, t. X, p. 413, 414 (édition de 1710).
P. 113, l. 35. *Procès*, t. III, p. 91, 92.
P. 114, l. 7. Eberhart Windecke, *Procès*, t. IV, p. 486, 487; *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 95, 104, 105.
P. 114, l. 9. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 212.
P. 115, l. 9. *Procès*, t. III, p. 96.
P. 117, l. 3. *Procès*, *Chronique de la Pucelle*, t. IV, p. 209. Ici M. France écrit avec une singulière inexactitude (t. I, p. 214) : « Jeanne partit sous escorte. Elle crut d'abord qu'on la menait à Orléans. Elle rappelait l'ignorance et la foi de ces pauvres gens qui, ayant pris la croix, allaient et, à chaque ville

qu'ils voyaient devant eux, pensaient que ce fût Jérusalem. » Pour cette ignorance idiote de Jeanne, M. France cite la *Chronique de la Pucelle*, p. 275, le *Journal du Siège*, p. 48 (*Procès*, t. IV, p. 128, 169). Aucun de ces textes ne dit mot sur la croyance de Jeanne qu'on l'amenait à Orléans. Elle n'avait aucun désir d'y aller sans une armée auxiliaire. C'est par de telles bévues et par des renvois analogues aux auteurs faisant autorité que M. France cherche à établir que Jeanne n'était qu'une simple niaise.

P. 117, l. 30. *Procès*, t. II, p. 82 : « Quand on lui annonça leur venue (des examinateurs) elle fut agitée d'une cruelle inquiétude. Sainte Catherine prit soin de la rassurer » (France, t. I, p. 222). Pour ces deux faits M. France cite *Procès*, t. III, p. 82. Le passage ne mentionne ni l'inquiétude, ni Sainte Catherine. Les saints ne sont jamais nommés par aucun témoin.

P. 117, l. 33. *Procès*, t. III, p. 83.

P. 119, l. 16. *Procès*, t. III, p. 203–206. Cf. Dunand, *La Légende anglaise de Jeanne*, p. 118–123.

P. 119, l. 18. *Procès*, t. III, p. 75.

P. 119, l. 36. *Procès*, t. III, p. 83, 84.

P. 120, l. 4. *Procès*, t. III, p. 75.

P. 120, l. 7. *Procès*, t. III, l. 20.

P. 120, l. 14. *Procès*, t. III, p. 92.

P. 120, l. 18. *Procès*, t. III, p. 86.

P. 121, l. 6. *Procès*, t. III, p. 209, 210 ; d'Aulon.

P. 121, l. 9. *Procès*, t. III, p. 82 ; Barbin.

P. 121, l. 11. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 246. Ici, il est affirmé comme un fait acquis, que les émissaires *avaient été choisis parmi ces moines mendiants*. Nous savons seulement que Jean Barbin avait entendu dire que des gens avaient été envoyés au pays natal de Jeanne (*Procès*, III, 82). Siméon Luce peut avoir induit M. France en erreur. Il commente ainsi (*Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CXLIII, note 1), *Procès*, II, 397 : « Béatrix, veuve d'Estellin, paysan de Domrémy, dit qu'elle avait entendu dire que des FRÈRES MINEURS *étaient dans la dite ville* (Domrémy) *pour recueillir des informations*, comme on avait dit. » M. Luce, toujours à la piste des frères mendiants, n'a point remarqué que Béatrix ne parlait pas d'avril 1429, mais de 1430-1431. Les frères étaient en tout cas envoyés par les juges de Rouen, ennemis de Jeanne ! Béatrix fut interrogée (*Procès*, II, 385, article XI) relativement à l'information qui se fit à Domrémy *par autorité des juges quand Jeanne*

fut prise et tandis qu'elle était dans les mains des Anglais.

P. 121, l. 26. *Procès*, t. III, p. 74.
P. 121, l. 31. *Procès*, t. III, p. 20, 83, 203–204.
P. 122, l. 3. Les juges de 1450–1456 disent qu'ils avaient entendu un témoignage relativement à l'examen de Poitiers. Mais ils ne disent rien sur l'existence d'un document appuyant ce témoignage, d'un registre, et un seul des juges d'alors fut entendu, Séguin (*Procès*, t. V, p. 472). Plusieurs autres étaient encore vivants, mais on ne les fit point comparaître ou ils ne vinrent pas. S'il y eut un livre de Poitiers, pour quelque raison il ne fut pas même nommé en 1450–1456. M. Luce pense qu'il fut détruit vers 1443, parce qu'il contenait probablement la preuve de la trahison du comte de Vaudémont et d'autres, auxquels le roi avait pardonné (Siméon Luce, p. 274, note 1).
P. 122, l. 18. *Procès*, t. I, p. 71.
P. 123, l. 18. *Procès*, t. III, p. 391, 392.
P. 124, l. 16. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CXXI.
P. 125, l. 9. *Procès*, t. IV, p. 208, 209.
P. 126, l. 16. *Procès*, t. V, p. 258.
P. 127, l. 27. Ayroles, *La Vierge guerrière*, 1898.
P. 128, l. 20. *Procès*, t. I, p. 76.
P. 128, l. 29. *Revue historique*, t. IV, p. 337, 338 ; *Chronique de Morosini*, t. III, p. 108–110.
P. 128, l. 35. *Procès*, t. IV, p. 426.
P. 130, l. 4. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CCLXXXVIII–CCCX.
P. 130, l. 17. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CCCII.
P. 130, l. 21. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CCCIV, CCCV.
P. 130, l. 25. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. 270.
P. 130, l. 35. *Procès*, t. III, p. 15, 210.
P. 130, l. 37. Pour la profonde pauvreté de d'Aulon, M. France cite Dunois, *Procès*, III, 15. Dunois ne dit pas un mot sur la pauvreté de d'Aulon. Avant l'arrivée de Jeanne, d'Aulon était membre du conseil royal (*Procès*, t. III, p. 209). M. France ignore ce fait. Au sujet de son dire que d'Aulon appartenait entièrement à La Trémoïlle, était dans les mains de La Trémoïlle et lui devait de l'argent, il cite *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles, Guy VI et Georges* (1343–1446), Nantes, 1890, p. 196, 201 ; et Beaucourt, *Charles VII*, t. II, p. 293, note 3. Le sens de la dernière citation est identique avec *Les La Trémoïlle*, t. I, p. 196. C'est un document dans lequel (16 mars 1431–1432) d'Aulon reconnaît avoir emprunté, pour deux mois, 500 couron-

nes d'or à La Trémoïlle. Voici l'histoire : D'Aulon, pris par les Bourguignons, le 23 mai 1430, eut à payer une rançon écrasante, et c'est pourquoi il emprunta 500 couronnes d'or. Le 13 avril 1433 (*Les La Trémoïlle*, t. I, p. 200-201), Poton de Bourguignon, frère de d'Aulon, pris avec lui le même jour, emprunta à La Trémoïlle. Son billet était probablement garanti par Jean d'Aulon, Thibault de Termes (qui combattit à Orléans et fut un des témoins de 1450-1456), et Arnault de Bourguignon qui paraissent avoir emprunté conjointement 2.750 couronnes d'or. Ces dettes furent contractées après l'appauvrissement des frères d'Aulon, résultant de leurs lourdes rançons, et elles ne prouvent pas que Jean d'Aulon était « le plus pauvre écuyer du royaume, » ni qu'il appartenait entièrement à La Trémoïlle, ni que pendant la vie de la Pucelle il devait de l'argent à ce dernier (*Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 294, t. II, p. 135). Tout cela, autant que le démontrent les témoignages, est une partie de la légende imaginée par M. Anatole France.

Maintenant (t. I, p. 294, note 4), il admet que les emprunts eurent lieu après la mort de Jeanne, mais il ignore la nécessité dans laquelle se trouvait d'Aulon de payer la rançon, et il demande : « Comment croire que ces emprunts étaient les premiers ? » Si d'Aulon avait emprunté auparavant, les livres des comptes le mentionneraient.

P. 131, l. 10. *Procès*, t. V, p. 258.

P. 131, l. 24. *Procès*, t. I, p. 117.

P. 131, l. 30. *Procès*, t. I, p. 181.

P. 131, l. 33. *Procès*, t. I, p. 301. Dunois dit que Notre-Seigneur était représenté avec un lys dans la main ; Pasquerel, que chaque ange lui offrait un lys. La Pucelle est certainement dans le vrai (*Procès*, t. III, p. 7, 103).

P. 131, l. 34. *Revue historique*, t. IV, p. 338.

P. 132, l. 21. La troupe n'escortait pas plus de 60 chariots de provisions et 400 têtes de bétail. On rapporte que Jeanne aurait dit à ses juges que la troupe était de 10.000 à 12.000 hommes. Ce chiffre est donné dans une lettre italienne du temps, et Monstrelet de son côté ne parle que de 7.000 hommes. Ce sont là des comptes invraisemblables : cette armée en quelques jours aurait consommé les provisions apportées.

Un chroniqueur allemand, se basant sur une dépêche de cette époque, fixe le nombre d'hommes

à 3.000, et la *Chronique de Tournai* fait de même, en utilisant évidemment la même dépêche et en estimant le convoi à 60 chariots et à 435 têtes de bétail. Or Chartier et la *Chronique de la Pucelle* représentent l'armée qui vint de Blois (le 4 mai) comme trois fois moindre que celle qui partit tout d'abord de cette ville. Veulent-ils dire moins d'un tiers? Le 29 avril « 200 lances » (de 800 à 1.000 hommes) entrèrent à Orléans, tandis que le reste se retira à Blois. En déduisant ces 1.000 d'une troupe primitive de 4.000, nous avons les 3.000 fixés par Windecke et la *Chronique de Tournai* pour l'armée de Blois, en s'appuyant sur une correspondance officielle. Le 12 février, sous le commandement de Clermont, cette armée avait compté entre 3.000 et 4.000 hommes. Il n'est pas probable que la troupe qui accompagnait Jeanne ait été plus considérable : un corps plus important n'aurait pas pu subsister à Orléans, et avec la population, estimée à 25.000, non compris la garnison, aurait épuisé les provisions. Même avec 3.000 combattants nouveaux, l'armée de Jeanne, la milice urbaine et la garnison dépassaient les assiégeants en nombre. (Témoignage de Jeanne, *Procès*, I, 78; Beaucroix, *Procès*, III, 78; Monstrelet, ch. LIX; Windecke, *Procès*, IV, 491; *Chronique de Tournai*, J. J. Smet, t. III, p. 409; *Recueil des Chroniques de Flandre*, Chartier, *Procès*, IV, 56; *Chronique de la Pucelle*, IV, 222; Morosini, III, p. 25, note 2).

P. 132, l. 35. *Procès*, t. III, p. 5, 7, 8.

P. 133, l. 14. *Procès*, t. III, p. 4.

P. 133, l. 25. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 170–171.

P. 133, l. 33. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 633; *Les La Trémoïlle*, t. I, p. 176, 182, Dettes du Dauphin à La Trémoïlle.

P. 134, l. 4. *Procès*, t. III, p. 93.

P. 134, l. 14. *Procès*, t. III, p. 104.

P. 136, l. 10. *Procès*, t. III, p. 5, 6. Boucher de Molandon, *La première Expédition de Jeanne d'Arc*, p. 40–46; *Procès*, t. V, p. 289–290, t. III, p. 78; Beaucroix.

P. 136, l. 33. Sur la rive gauche vis-à-vis la porte méridionale du bord de l'eau ou Tour Neuve d'Orléans, se trouvait un fort anglais appelé Saint-Jean-le-Blanc, destiné à commander le bac. Ce fort, dans la *Vie* de Jeanne par M. France, est de nature à causer plus d'ennuis au lecteur qu'il

n'en donna à l'armée française. M. France dit (I, 306) que, comme Jeanne, le 28 avril, ne pouvait point adresser ses sommations à Talbot (qui se trouvait à Saint-Laurent du même côté que la ville), elle voulut se montrer devant le guet de Saint-Jean-le-Blanc. Ses autorités sont Beaucroix, *Procès*, III, p. 78, et d'Aulon, III, p. 214. Dans le passage précédent il est dit que Jeanne (à quel moment ? cela n'est point établi) désirait que toute la troupe s'en allât droit à Saint-Jean-le-Blanc, ce qu'on ne fit pas. Le second passage cité (III, 214) n'a aucune relation avec les événements du 28 *avril*, comme M. France l'imagine, mais contient le récit de la marche en avant des Français contre Saint-Jean-le-Blanc dans la matinée du 6 *mai*. Ils constatèrent alors que les Anglais avaient quitté le fort, en voyant s'exécuter les mouvements des Français sur le fleuve. Ainsi les Anglais évacuèrent Saint-Jean, le matin du 6 mai et non le 28 avril.

M. France (I, 306) dit, que si Jeanne avait essayé de se montrer devant Saint-Jean le 28 avril, elle n'y aurait point trouvé d'Anglais. Le 29 avril, M. France (I, 311, 312) dit, que Saint-Jean-le-Blanc etait encore privé de ses défenseurs. Ses autorités sont Jean Chartier (*Procès*, IV, 54) qui déclare que les Anglais avaient évacué Saint-Jean et s'étaient retirés dans la forteresse établie sur le monastère des Augustins ; et la *Chronique de la Pucelle* (*Procès*, IV, 217). Le second auteur reproduit simplement le précédent, et tous les deux paraissent faire erreur et assigner au 28 avril un événement du 6 mai. M. France (I, 341) représente Saint-Jean comme étant encore privé de ses défenseurs le 5 mai. Il écrit (I, 347) en parlant du 6 mai, que les premiers des Français qui débarquèrent sur la rive opposée de la Loire « entrèrent dans la forteresse abandonnée de Saint-Jean-le-Blanc, et se donnèrent, en attendant les autres, l'amusement de la détruire. » Ici, l'autorité citée est la *Chronique de la Pucelle*, mais dans cette chronique nous lisons, que le 6 mai, les Français traversèrent la Loire en force, sous les yeux de Glasdale (du fort anglais des Tourelles à la tête du pont), qui immédiatement fit évacuer et brûler le fort de Saint-Jean-le-Blanc et fit retirer ses hommes aux Augustins, aux Tourelles et à la barbacane ou au boulevard des Tourelles (*Procès*, IV, 225, 226). Cela concorde avec le récit de d'Aulon qui était présent. Les Anglais, dit-il,

évacuèrent Saint-Jean-le-Blanc, quand ils virent les Français se préparer à l'attaquer, le 6 mai, et ils se retirèrent aux Augustins (*Procès*, III, 213, 214). Chartier paraît avoir fait se produire deux fois la même évacuation de Saint-Jean-le-Blanc, le 28 avril et le 6 mai. Ainsi la *Chronique de la Pucelle* copie manifestement Chartier, mais elle ne dit pas que le 6 mai les Français s'amusèrent à détruire un fort que Glasdale, ainsi que cela est affirmé, avait déjà brûlé !

P. 137, l. 2. Beaucroix, *Procès*, t. III, p. 78.
P. 137, l. 13. *Procès*, t. III, p. 6, 7.
P. 137, l. 18. *Procès*, t. III, p. 78.
P. 137, l. 21. *Procès*, t. V, p. 290.
P. 137, l. 27. *Procès*, t. IV, p. 149.
P. 138, l. 2. *Procès*, t. IV, p. 151, note 1.
P. 138, l. 21. *Procès*, t. V, p. 342–346.
P. 139, l. 8. *Journal du Siège*, *Procès*, t. IV, p. 153.
P. 139, l. 16. *Procès*, t. V, p. 260.
P. 139, l. 33. *Procès*, t. III, p. 34.
P. 140, l. 18. Ainsi écrit Jean Chartier, en *Procès*, IV, 54. Il était historiographe royal de Charles VII (en 1449), mais il est très franc sur la futilité des conseillers du roi, qui en 1449 étaient pour la plupart morts ou avaient quitté leurs charges.
P. 141, l. 2. *Procès*, t. III, p. 7.
P. 141, l. 7. Cette affaire de sommations et de hérauts est rapportée de façon très confuse. M. Anatole France (t. I, p. 284, 305) adopte cette opinion que la Pucelle avait envoyé de Blois (vers le 26 avril ?) un héraut avec sa fameuse lettre de sommation datée du 22 mars 1429. Les Anglais, dit M. France, avaient gardé le héraut et n'avaient fait aucune réponse. Une autorité, la *Chronique de la Pucelle* (*Procès*, t. IV, p. 215–217), dit que Jeanne écrivit de Blois, et envoya sa lettre à Talbot par un héraut. Mais comme la lettre donnée en la circonstance est datée du 22 mars, elle ne peut avoir été écrite à Blois ; le 22 mars elle était à Poitiers. Le *Journal du Siège*, faisant une erreur de six semaines, dit que le 22 mars Jeanne envoya un héraut avec sa lettre *de Blois*. Les Anglais lurent la lettre, menacèrent de brûler la Pucelle et gardèrent le héraut (*Procès*, IV, p. 139–141).

Ce sont des erreurs manifestes. Les auteurs assignent comme date à la dépêche du héraut celle où la lettre fut écrite (22 mars), M. France (I, p. 321) adopte ces erreurs et le 30 avril il fait expédier par Jeanne son héraut Ambleville, pour reprendre le héraut Guienne, envoyé de Blois.

Pour cela M. France cite *Procès*, t. III, p. 26, 27, le témoignage de Jacques l'Esbahy, bourgeois d'Orléans. Jacques n'a rien déposé à ce sujet. Il dit que *deux* hérauts, Ambleville et Guienne, furent envoyés aux Anglais, qui renvoyèrent Ambleville et retinrent Guienne, déclarant qu'ils le brûleraient. La *Chronique de la Pucelle* fait rendre par les Anglais un des hérauts, qui, par erreur, est signalé comme étant retourné chez eux et ayant ramené son compagnon sain et sauf (*Procès*, t. IV, p. 220, 221). Le *Journal du Siège* dit, que le 30 avril la Pucelle envoya *deux* hérauts et demanda qu'on lui rendît celui qu'elle avait expédié de Blois, ce qui faisait trois hérauts en tout ! Les *trois hérauts* lui furent alors rendus par les Anglais (*Procès*, IV, 154).

Tout cela paraît absolument inexact. Aucun héraut ne fut expédié de Blois. Deux, Ambleville et Guienne, furent envoyés d'Orléans le 30 avril. Les Anglais renvoyèrent. Ambleville ; ils gardèrent Guienne avec l'intention de le brûler.

Toutefois, sachant bien que brûler un héraut était une mesure grave, ils envoyèrent demander l'avis d'une Université où l'on était rageusement Anglo-Bourguignon, l'Université des docteurs de Paris. Mais la rapidité de Jeanne dans les opérations de la guerre chassa les Anglais d'Orléans avant que la réponse de l'Université fût arrivée, et les Anglais dans leur retraite abandonnèrent dans leur camp le héraut Guienne et le bûcher sur lequel ils avaient l'intention de le brûler. Cela, nous l'avons appris du héraut Jacques le Bouvier, roi d'armes de Berry (*Procès*, t. IV, p. 42).

P. 141, l. 30. *Procès*, t. I, p. 240–241.
P. 142, l. 8. *Procès*, t. IV, p. 42.
P. 142, l. 21. *Procès*, t. IV, p. 154.
P. 142, l. 27. *Procès*, t. IV, p. 155.
P. 142, l. 29. Citant ces passages, et Jean Chartier, M. Anatole France raconte ainsi l'histoire du 30 avril (France, t. I, p. 316–318) : « Le lendemain, 30 avril, les milices orléanaises furent debout au petit jour. Depuis la veille au soir tout était renversé dans la ville ; la révolte, longtemps contenue, éclatait ... Il n'y avait plus ni lieutenant du roi, ni gouverneur, ni seigneurs, ni chefs de guerre ; il n'y avait plus qu'un pouvoir et qu'une force : la Pucelle. La Pucelle était capitaine de la commune. Cette fillette, cette pastoure, cette béguine que les nobles amenaient pour qu'elle leur portât

bonheur, leur causait le plus grand dommage qu'ils pussent éprouver ; elle les réduisait à rien. Dès la matinée du 30, ils eurent tout lieu de s'apercevoir que la révolution bourgeoise était accomplie. Les milices attendaient la Pucelle pour la mettre à leur tête et marcher tout de suite avec elle contre les Godons. Les capitaines essayèrent de leur faire comprendre qu'il fallait attendre l'armée de Blois et les gens du maréchal de Boussac qui étaient partis, la nuit, à la rencontre de cette armée. Les bourgeois en armes ne voulaient rien entendre et réclamaient à grands cris la Pucelle. Elle ne parut point. Monseigneur le Bâtard, qui avait la langue dorée, lui avait conseillé de ne se pas montrer. » (*Procès*, III, 211 ; *Chronique de la Pucelle*, p. 287). C'est la un renvoi erroné, p. 287, qui se rapporte aux événements d'août 1429. Le renvoi devrait être p. 250–251, correspondant à *Procès*, t. IV, p. 221–222. Le passage ne contient pas ce que M. France y trouve. Les renvois que fait M. France à ces *Chroniques* sont parfois singulièrement défectueux : des pages sont citées à tort, et d'autres, que probablement il se proposait de citer, le contredisent.

Le page de Jeanne, dont la mémoire n'était pas très fidèle, dit que Jeanne était mécontente parce que Dunois ne voulait pas attaquer le 30 avril. Il trahit ensuite son inexactitude de la façon la plus étonnante (*Procès*, t. III, p. 68).

M. France passe ensuite à l'attaque du fort anglais, Paris : « La Pucelle n'en avait rien su. » Aucune autorité que je puisse découvrir, bien que M. France ne se fasse pas faute de citer ses autorités, ne dit un mot alors d'une révolution des bourgeois ; de la Pucelle comme « capitaine de la commune » ; des hurlements en l'honneur de la Pucelle ; de sa retraite, sur le désir de Dunois ; en un mot, de toute l'histoire racontée par M. France.

Dunois dit, qu'elle avait peine à attendre et à lui permettre d'aller à Blois. Elle désirait sommer les Anglais de lever le siège, sans quoi elle les attaquerait. Elle leur envoya alors sa lettre qui les démoralisa (*Procès*, t. III, p. 7).

P. 143, l. 4. B. de Molandon, *La première Expédition de Jeanne d'Arc*, p. 106 ; *Pièces justificatives*, *B*.

P. 143, l. 7. *Procès*, t. III, p. 211.

P. 143, l. 10. On conçoit que le récit de d'Aulon relatif à la démonstration de Jeanne destinée à couvrir la

sortie de Dunois soit identique avec l'attaque du *Journal* sur le fort appelé Paris, à la date du 30 avril, mais le *Journal du Siège* ne dit rien sur la part de Jeanne dans cette affaire, et il fait partir Dunois le 1er mai, sans rien indiquer de la démonstration militaire qui devait couvrir cette sortie.

P. 143, l. 19. *Procès*, t. IV, p. 155.

P. 143, l. 22. *Procès*, t. IV, p. 156.

P. 143, l. 23. L'histoire rapportée dans la *Chronique de la fête du 8 mai*, au sujet des encouragements donnés par la Pucelle à un certain Jean de Mascon, n'est pas datée (*Procès*, t. V, p. 291). C'est un événement qui peut s'être passé le 3 mai. Il y a un récit relatif à un dire de Jeanne d'Arc à d'Aulon, lui recommandant de n'avoir aucune crainte au sujet du maréchal de Boussac, qui était à Blois : « Le maréchal viendra ; et je sais bien qu'il ne lui arrivera aucun mal. » C'était un peu avant son arrivée. Comme d'Aulon ne se trouvait point là avec Jeanne, mais comme il était à Blois avec le maréchal, l'histoire ne peut être vraie, que si ces paroles ont été prononcées avant le départ de d'Aulon d'Orléans, le 1er mai (*Procès*, t. III, p. 78, 79).

P. 143, l. 25. *Procès*, t. IV, p. 222.

P. 143, l. 31. *Procès*, t. III, p. 211, t. IV, p. 156, 222.

P. 144, l. 10. France, t. I, p. 329.

P. 144, l. 20. L'opinion opposée est maintenue par M. Boucher de Molandon (*Première Expédition de Jeanne d'Arc*, p. 11, 79).

P. 145, l. 2. *Procès*, t. III, p. 212 ; d'Aulon.

P. 145, l. 12. Suivant la *Chronique de la Pucelle*, les vivres, le bétail, vinrent probablement avec l'armée de Blois sur le côté droit du fleuve, du côté où se trouve la ville. (*Procès*, t. IV, p. 222.)

P. 145, l. 31. *Procès*, t. III, p. 212.

P. 145, l. 33. De Coutes, qui fait erreur sur la date en la fixant au 30 avril, dit que Jeanne était alors sans son armure, mais pendant qu'il lui amenait son cheval, elle fut armée par son hôtesse aidée de sa petite fille (*Procès*, t. III, p. 68). D'Aulon doit être dans le vrai.

P. 146, l. 6. *Procès*, t. III, p. 124, t. IV, p. 223.

P. 146, l. 15. *Procès*, t. III, p. 213.

P. 146, l. 23. *Procès*, t. III, p. 69 (de Coutes).

P. 146, l. 25. *Procès*, t. III, p. 213.

P. 147, l. 1. *Procès*, t. IV, p. 157, 224.

P. 147, l. 3. *Procès*, t. III, p. 106. Avec la meilleure volonté du monde je ne puis trouver aucun témoin

oculaire, constatant que « par elle (la Pucelle) ce qui n'était qu'une diversion devenait une attaque à fond. » Il peut se faire que l'arrivée de la Pucelle ait « changé la vaine escarmouche en attaque profonde, et donné victoire en donnant confiance » (France, t. I, p. 336, 339). Mais aucun témoin oculaire ne semble avoir mis ce fait en lumière. En tout cas les Français, dès lors très renforcés, avaient pour la première fois pris un ouvrage anglais, celui qui maintenait la communication avec la garnison de Jargeau, et que l'on avait élevé dans le but d'intercepter la communication des Français avec la rive opposée, ce en quoi on n'avait jamais réussi. On ne lit nulle part qu'un convoi de bétail fut amené pendant l'attaque sur Saint-Loup, mais les grains venaient par eau. M. Lefévre-Pontalis pense que le second convoi de Blois, vint par Orléans ou le côté du fleuve qui touche la Beauce (*Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 28, 115).

P. 147, l. 11. *Procès*, t. III, p. 107. La *Chronique de la Pucelle* dit le contraire; Jeanne désirait combattre, mais les chefs respectèrent la sainteté du jour (*Procès*, t. IV, p. 224).

P. 147, l. 18. *Procès*, t. IV, p. 225.

P. 147, l. 37. *Procès*, t. III, p. 108. Cette scène du 5 mai est datée par M. France (t. I, p. 322) du 30 avril (en plus d'autres détails sur le 5 mai), mais Pasquerel était présent à la scène et le 30 avril il n'était pas à Orléans, bien que M. France cite son témoignage (*Procès*, t. III, p. 108) pour le 30 avril. La *Chronique de la Pucelle*, suivant sur ce point *Gestes des Nobles françoys*, manuscrit de 1429 ou de 1430, date la scène du 5 mai (*Procès*, t. IV, p. 225). Le *Journal du Siège* fixe la date au 30 avril (ce qu'accepte M. France (*Procès*, t. I, p. 155). Les détails sur la blessure et les « nouvelles de son Seigneur », ainsi que sur la lettre datée du 5 mai, telle que la donne son confesseur, qui établit sa présence, sont de circonstance, et je ne pense point qu'il eût une illusion de mémoire, particulièrement parce qu'il est soutenu par l'ouvrage contemporain *Gestes des Nobles françoys*. Après avoir donné la version de Pasquerel comme datant du 30 avril ((France, t. I, p. 322), M. France la *redonne* avec plus de détails, comme du jour de l'Ascension (t. I, p. 343, 344); derechef sur le témoignage de Pasquerel (*Procès*, t. III, p.

107, 108). Et M. France trouve moyen d'être particulièrement sévère pour les fautes de Pasquerel dans son rôle de témoin (France, t. I, p. XXII).

P. 148, l. 3. Jean Chartier, *Procès*, t. IV, p. 57–59.

P. 148, l. 35. Ici notre autorité est Jean Chartier, qui a écrit vingt ans plus tard (*Procès*, IV, 57, 58). Il est à noter que le récit est très circonstancié, tous les noms et les rôles joués par Loré, Cousinot, le chancelier et Dunois y sont établis, bien que Chartier fasse erreur en disant que Fastolf était à Saint-Laurent. Le *Journal du Siège* (*Procès*, t. IV, p. 158) dit que quelques bourgeois étaient présents au conseil. Il ne dit pas que Jeanne y fut appelée, et il ne mentionne pas la feinte projetée ; la *Chronique de la Pucelle*, attribuée à Cousinot lui-même, à son neveu ou à son fils, n'en parle pas non plus. Là elle suit les *Gestes des Nobles françoys* (1429). M. France affirme que les bourgeois devaient faire la feinte avec Jeanne, tandis que les nobles avec leurs contingents procéderaient à l'attaque réelle sur les forts de l'autre côté de l'eau. Jeanne était le capitaine de la milice de la ville, qui ne devait pas connaître le secret (France, t. I, p. 340–343). Mais les bourgeois étaient présents en conseil, d'après le *Journal du Siège*. M. France considère la version de Chartier comme « très douteuse. » Chartier offre par la suite évidemment de grandes incertitudes, mais il paraît avoir obtenu d'un témoin oculaire cette partie de son récit.

P. 151, l. 12. *Procès*, t. IV, p. 226, *Chronique de la Pucelle*, d'après les *Gestes des Nobles françoys*.

P. 152, l. 18. *Procès*, t. III, p. 214, 215.

P. 152, l. 24. *Procès*, t. III, p. 79.

P. 152, l. 29. *Procès*, t. III, p. 214.

P. 152, l. 37. Le témoignage est contradictoire. D'Aulon et Simon Beaucroix (*Procès*, t. III, p. 79) disent qu'elle ne voulait pas quitter le fort capturé, où il restait beaucoup de monde avec les vivres que la cité leur avait fournis. Néanmoins cela peut laisser entendre qu'elle retourna à Orléans, mais à contre-cœur. Perceval de Cagny, dont la dictée est d'environ 1436, est d'accord avec d'Aulon. « La Pucelle dit à ceux qui l'entouraient : « Par mon martin, je prendrai demain les Tourelles et m'en reviendrai en ville par le pont », qui était rompu. (*Procès*, t. IV, p. 8). Mais Perceval n'était pas présent et jusqu'à l'arrivée

de son chef d'Alençon sur le théâtre de la guerre, il n'est point un bon témoin. Le page de Jeanne, de Coutes (*Procès*, t. III, p. 70), son confesseur Pasquerel (t. III, p. 108), et la *Chronique de la Pucelle*, *Procès*, t. IV, p. 227, qui là est contemporaine, maintiennent avec beaucoup de détails qu'elle s'en retourna à Orléans à la maison de Boucher. Je me conforme à leurs versions, mais probablement Cagny, en 1436, tenait la sienne de d'Aulon.

P. 153, l. 3. *Procès*, t. IV, p. 227, *Chronique de la Pucelle*, contemporaine ici.

P. 153, l. 19. *Procès*, t. III, p. 109.

P. 153, l. 22. *Procès*, t. IV, p. 426.

P. 153, l. 30. *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 121.

P. 153, l. 34. *Procès*, t. III, p. 127 (témoignage de Viole).

P. 155, l. 4. *Procès*, t. I, p. 78 (Jeanne); *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 25; Monstrelet, liv. II, ch. LIX; Windecke en *Procès*, t. IV, p. 491; *Chronique de Tournai* (de Smet, *Recueil des Chroniques de Flandre*, t. III, p. 409); *Chronique de la Pucelle*, *Procès*, t. IV, p. 222. La *Chronique de Tournai* est basée de façon évidente sur la même dépêche contemporaine qu'employa Windecke. M. Lefévre-Pontalis suggère que la dépêche portait XIII *mil*, 13.000, mais que le *x* est effacé (Windecke, p. 77).

P. 155, l. 13. Molandon et Beaucorps, *L'Armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc*, p. 134-143.

P. 156, l. 11. *Procès*, t. IV, p. 227.

P. 158, l. 8. *Procès*, t. IV, p. 98, 99.

P. 158, l. 11. *Procès*, t. III, p. 109; Pasquerel.

P. 158, l. 17. La *Chronique de la Pucelle* dit, qu'à l'aube du 7 mai, avec l'agrément et le consentement des bourgeois, mais contrairement à la volonté et à l'opinion de tous les capitaines du roi, la Pucelle partit avec toute sa troupe (« à tout son effort »), et traversa la Loire (*Procès*, t. IV, 227). La *Chronique de la fête du 8 mai*, une autorité postérieure, dit que les bourgeois tinrent une séance et demandèrent à la Pucelle de remplir sa mission; elle dit : « En nom Dé, je le feray, et *qui me aimera si me suyve* », et les nobles la suivirent (*Procès*, t. V, p. 293). Son page, de Coutes, dit que quelques seigneurs ne voulaient pas donner l'assaut aux Tourelles, mais Jeanne ouvrit la porte de Bourgogne et traversa le fleuve. Pasquerel dit, qu'en la nuit du 6 mai, les nobles envoyèrent un chevalier illustre à Jeanne, pour lui annoncer qu'ils n'avaient pas l'intention de

combattre le lendemain. Elle répondit : « Vous avez été à votre conseil et moi au mien », mais là il est possible que Pasquerel fasse erreur, car il représente les seigneurs comme attendant encore des secours du roi (*Procès*, t. III, 108, 109).

D'autre part, M. Lefèvre-Pontalis maintient, que le 7 mai, les seigneurs et les chefs fermèrent la porte de Bourgogne et tentèrent d'empêcher la Pucelle d'attaquer les Tourelles. Elle força la porte, et Gaucourt courut un grand danger devant le mécontentement de la foule. Si cette opinion est exacte, la Pucelle fut non seulement la cause unique de la prise des Tourelles, mais elle sauva la troupe française, qui avait passé la nuit aux Augustins et qui aurait pu être coupée par Talbot (cf. Lefèvre-Pontalis, *Les Sources allemandes* (Windecke), p. 105, 106, et Wallon, *Jeanne d'Arc* (1901), t. I, p. 160–163). Il est difficile de s'assurer de la vérité. Le témoignage de Louis de Coutes est d'accord avec un ouï-dire, rapporté de Simon Charles (*Procès*, t. III, p. 116, 117). Mais Charles fait dater du 6 mai l'émeute à la porte de Bourgogne ; de Coutes qui omet une journée dans la suite des événements (5 Mai), la fixe au 7. En admettant cette omission d'un jour, de Coutes, qui était présent, peut avoir raison. M. France (t. I, p. 345, 346) accepte pour cette affaire de la porte de Bourgogne la date du 6 mai, sur le témoignage par ouï-dire de Charles, et sur l'autorité de trois chroniques, qui ne mentionnent point cette émeute ! (t. I, p. 346, note 1). Puis (t. I, p. 353), il cite une de ces chroniques pour établir que Jeanne attaqua les Tourelles le 7 mai avec le consentement des bourgeois d'Orléans, mais contre l'opinion et la volonté des chefs et des capitaines. C'est là une atténuation du rapport de de Coutes, et en réalité il semble que Jeanne attaqua les Tourelles, malgré l'opposition des capitaines français, qui cependant prirent part à son expédition.

P. 159, l. 25. En 1436, Perceval de Cagny donne la prédiction de Jeanne : « Je retournerai par le pont » (*Procès*, t. IV, p. 8), mais il affirme qu'elle la prononça aux Augustins où elle bivouaqua. Quant au poisson du 3 mai et non du 7 mai, un certain Raoulet de Recourt fut payé vingt *sols* pour une alose offerte à la Pucelle (*Procès*, t. V, p. 259). Cette mention dans les livres de comptes d'Orléans, tend à laisser croire que Colette, qui

parla du don d'un poisson comme d'un incident du 7 mai, confondit les dates de la présentation de ce poisson (*Procès*, t. III, p. 124, 125). Après tout, semblable incident peut s'être produit deux fois. Quant à la prédiction au sujet du pont, Jeanne la fit suivant toute probabilité, mais ce fut simplement pour donner confiance : le 7 mai elle devait avoir appris qu'une tentative allait être faite pour réparer la brèche du pont.

P. 159, l. 29. Le témoignage à ce sujet, bien que figurant dans la *Chronique de la Pucelle* (*Procès*, t. IV, p. 228), est contemporain. Le passage est emprunté aux *Gestes des Nobles françoys*, manuscrit d'environ 1430. Cependant, d'après un autre récit, les préparatifs furent improvisés à la hâte. Voir aussi *Chronique de la fête du 8 mai*, pour le dur travail du pont improvisé (*Procès*, t. V, p. 293).

P. 159, l. 34. *Procès*, t. IV, p. 43, 44.

P. 160, l. 8. *Procès*, t. V, p. 101–104.

P. 160, l. 36. Molandon et Beaucorps, *L'Armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc*, p. 232–242.

P. 161, l. 3. *Procès*, t. IV, p. 97.

P. 161, l. 12. *Procès*, t. III, p. 216 (d'Aulon).

P. 161, l. 26. *Procès*, t. IV, p. 160.

P. 161, l. 35. *Procès*, t. III, p. 70.

P. 162, l. 11. *Procès*, t. III, p. 8.

P. 162, l. 14. *Procès*, t. III, p. 110 et p. 70.

P. 162, l. 35. *Procès*, t. IV, p. 9 (Perceval de Cagny).

P. 163, l. 2. *Procès*, t. III, p. 8 (Dunois).

P. 163, l. 20. *Procès*, t. III, p. 216.

P. 164, l. 23. *Procès*, t. III, p. 217.

P. 164, l. 30. *Procès*, t. IV, p. 228, 229.

P. 165, l. 22. *Procès*, t. III, p. 110.

P. 165, l. 34. *Procès*, t. IV, p. 162, note.

P. 166, l. 23. *Procès*, t. IV, p. 161, 229.

P. 166, l. 34. *Procès*, t. III, p. 110.

P. 166, l. 36. *Procès*, t. IV, p. 162.

P. 167, l. 9. *Procès*, t. III, p. 217.

P. 168, l. 20. *Procès*, t. IV, p. 163.

P. 168, l. 26. *Procès*, t. V, p. 297.

P. 169, l. 9. *Procès*, t. III, p. 9.

P. 109, l. 13. *Procès*, t. I, p. 79; III, p. 8, 109; IV, p. 61, 160, 231, 494.

P. 169, l. 22. Le docteur Dumas, France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 460.

P. 169, l. 28. *Procès*, t. III, p. 9.

P. 169, l. 33. *Procès*, t. IV, p. 231. Les registres de la ville indiquent les gages des hommes qui apportèrent les canons et autres choses, par eau, dans Orléans.

P. 170, l. 4. *Procès*, t. IV, p. 164.

P. 170, l. 20. *Procès*, t. III, p. 29, 30 (Champeaux); *Procès*, t. IV, p. 164; *Procès*, t. IV, p. 232; t. III, p. 29, 30.
P. 170, l. 23. *Procès*, t. III, p. 9.
P. 171, l. 9. *Procès*, t. IV, p. 233.
P. 171, l. 18. *Procès*, t. IV, p. 233.
P. 172, l. 7. *Procès*, t. IV, p. 165, 233, 234.
P. 172, l. 21. *Procès*, t. V, p. 103.
P. 173, l. 4. *Procès*, t. IV, p. 167; *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 36, 37, et notes de M. Lefévre-Pontalis.
P. 173, l. 7. *Le Jouvencel*, t. II, p. 67.
P. 173, l. 19. *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 37–39.
P. 174, l. 1. Lefèvre-Pontalis, *Chronique d'Antonio Morosini*, t. IV, p. 316, 327.
P. 174, l. 14. *Procès*, t. IV, p. 497.
P. 174, l. 37. *Procès*, t. III, p. 298–306.
P. 175, l. 19. Gélu, *Procès*, t. III, p. 408, 409.
P. 175, l. 36. Gélu, *Procès*, t. III, p. 409, 410.
P. 176, l. 19. *Nouveau témoignage*, etc. Boucher de Molandon.
P. 177, l. 4. *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 61–63.
P. 177, l. 8. Beaucroix, *Procès*, t. III, p. 80.
P. 177, l. 10. Dunois, *Procès*, t. III, p. 11, 12.
P. 178, l. 25. M. Anatole France, qui affirme qu'il n'a pas de doutes sur la sincérité de Jeanne, qu'on ne peut la soupçonner de mensonge... (*Vie de Jeanne d'Arc*, I. p. XXXVIII et XXXIX), dit : « Ces yeux noyés, cet air de ravissement dont s'émerveillait monseigneur le Bâtard, ce n'était pas une extase, c'était *l'imitation d'une extase*. Scène à la fois pleine d'artifice et de naïveté... » (*Ibid.*, t. I, p. 391, 392). La sincère jeune fille, digne de foi, se prête à la fraude! Aussi bien, l'accusation est-elle erronée. Jeanne répondant à une question, rougit, fut émue, tout en conservant la pleine connaissance de son entourage. Dans l'extase, le sujet est inconscient, ou si c'est un simulateur, feint de l'être, vis-à-vis le monde extérieur. Voir aussi t. I, p. XXIII, où l'idée semble exprimée que Dunois se trompa ou que l'incident fut dénaturé. L'anecdote de Dunois « laisserait croire que cette jeune paysanne était une simulatrice habile et donnait, à la demande des seigneurs, le spectacle de l'extase, comme l'Esther du regretté docteur Luys. »
P. 178, l. 37. *Procès*, t. IV, p. 1 et p. 10, 11. Cagny, cependant, n'est pas bien informé relativement à la Pucelle, avant que d'Alençon l'ait rejointe à l'armée. Il dit, tout de même, qu'en mars 1429, à Chinon, elle annonça qu'elle devait délivrer le duc d'Orléans

de sa captivité, même s'il fallait aller le chercher en Angleterre. A son procès, elle déclara qu'elle avait eu plusieurs révélations à son sujet. Questionnée sur *la manière* dont elle s'y serait prise pour le faire relâcher, elle répondit, par un échange contre des prisonniers anglais, ou, à défaut, par l'invasion de l'Angleterre (Jeanne, *Procès*, t. I, p. 55, 133, 134, 254). Les saintes lui dirent de façon absolue « qu'elle achèverait cette entreprise avant trois ans. » Elle ajouta : « Si j'avais duré trois ans, sans empêchement, je l'aurais délivré ; toutefois le terme fixé était plus court que trois ans et plus long qu'une année. Mais sur tout cela en ce moment, je n'ai plus souvenir. »

Le tout est embrouillé, car parfois d'Alençon lui entendit dire au roi : « Je durerai une année ou un peu plus » (*Procès*, III, 99). Cette prédiction semble avoir été connue, comme nous l'avons vu par un correspondant italien, dès juin 1429, et il est impossible de dire comment Jeanne d'Arc conciliait l'espace de trois ans dans lequel elle devait délivrer le duc d'Orléans, avec celui d'un peu plus d'un an, qu'elle savait lui être assigné. En aucun cas elle n'essaya, lors de son procès, de discuter sur les faits ou de les dissimuler. Nous n'avons pas tous les interrogatoires et les textes des réponses varient.

P. 179, l. 28. *Procès*, t. III, p. 12, 13.
P. 180, l. 13. *Procès*, t. V, p. 105–111.
P. 181, l. 9. France, t. I, p. 405 ; *Procès*, t. V, p. 108 (Laval).
P. 182, l. 4. *Journal du Siège*, *Procès*, t. IV, p. 169, 170.
P. 182, l. 10. Cartier, *Procès*, t. IV, p. 64.
P. 182, l. 18. *Journal du Siège*, *Procès*, t. IV, p. 170.
P. 184, l. 6. France, t. II, p. 57.
P. 184, l. 32. *Procès*, t. III, p. 119, 120.
P. 185, l. 2. *Procès*, t. III, p. 100.
P. 185, l. 6. *Procès*, t. III, p. 13.
P. 185, l. 19. M. Joseph Fabre, *Le Mois de Jeanne d'Arc*, préface, p. 14 et suiv., cité par Dunand dans *l'Histoire complète de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 340.
P. 185, l. 21. *Les Étapes de Jeanne d'Arc* dans *la Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1848, p. 151–178.

Je désire une fois pour toutes donner mon appréciation relativement à la critique grincheuse et d'autre part illogique, sur Jeanne d'Arc en temps de guerre. Il est presque incroyable que l'on puisse affirmer que la Pucelle était « plus vaillante, plus constante, plus généreuse que les hommes, et digne en cela de les conduire » ; qu'elle

comprenait la guerre au point de craindre « que la chevalerie française ne livrât encore une bataille à *sa* façon » ; que les conseillers du roi « ne croyaient ni ne désiraient que la guerre prît fin : ils entendaient la faire avec le moins possible de risques et de dépenses », — et d'autre part que la Pucelle ne comprenait rien à la guerre, qu'on l'employait simplement comme une mascotte et un porte-bonheur ; qu'on n'écoutait jamais son avis, que ce n'est pas elle qui détermina la marche sur Reims, si favorable à l'archevêque ; et plus loin qu'on l'écouta, *qu'elle fut la cause* de la marche sur Reims, et que cette décision fut fatale ! Voir Anatole France, t. I, p. XLVII, 73, 451-456, 435, 536 ; t. II, 168, 187.

Toutefois je n'ai trouvé aucune critique de détail sur les qualités militaires de la Pucelle chez les écrivains appartenant à l'armée, qui étudient de près l'art de la guerre, tel qu'il était pratiqué au XVe siècle. A cet égard la *Jeanne d'Arc guerrière* du général Frédéric Canonge (Paris, 1907) cause quelque désappointement. Par exemple il affirme que les forces de Talbot et de Suffolk, après la chute des Tourelles, s'élevaient à 7.000 à 8.000 hommes (p. 27), tandis que l'analyse la plus minutieuse des documents ne nous permet pas de l'évaluer à plus de 3.500. Le capitaine Marin, de son côté, attribue à Jeanne la stratégie de la campagne de l'Oise de 1430, tandis que la Pucelle dit elle-même que, dans la plupart des circonstances, elle prit *alors* simplement l'avis des capitaines, de chefs expérimentés tels que Xaintrailles.

P. 186, l. 15. *Journal du Siège*, *Procès*, t. IV, p. 170.
P. 186, l. 23. *Procès*, t. V, p. 262 ; comptes de ville.
P. 187, l. 16. D'Alençon, *Procès*, t. III, p. 94.
P. 187, l. 21. D'Alençon, *Procès*, t. III, p. 95.
P. 187, l. 35. *Journal du Siège*, *Procès*, t. IV, p. 171.
P. 188, l. 13. *Procès*, t. I, p. 79, 80.
P. 188, l. 15. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 12.
P. 188, l. 37. D'Alençon, *Procès*, t. III, p. 96.
P. 189, l. 14. *Procès*, t. III, p. 97.
P. 189, l. 15. *Procès*, t. IV, p. 45, 65, 173, 238. D'après quatre chroniqueurs, Suffolk se rendit à un écuyer, nommé Guillaume Regnault, après l'avoir armé chevalier. Ces quatre chroniqueurs se réduisent à un témoin, chacun copiant son prédécesseur. Un contemporain, le greffier de la ville de La Rochelle, dit que Suffolk refusa de se rendre « à tout autre qu'à la Pucelle, la femme la plus vaillante

du monde, qui doit nous conduire tous à notre confusion. » Quicherat accepta cette version, supposant que le frère de Suffolk, Jean de la Pole, se rendit à Regnault. La rançon de Suffolk eut été d'un grand prix pour la Pucelle, qui avait l'espoir, en réunissant les rançons des prisonniers, de délivrer le duc d'Orléans de la captivité anglaise (*Revue historique*, t. IV, p. 332, 333). La plus ancienne autorité parmi les chroniqueurs relativement à la reddition à Regnault est celle du roi d'armes de Berry, un héraut ; et comme il écrivit longtemps après les événements, il nous faut opter entre son témoignage et celui du clerc de La Rochelle, qui est de l'époque. Si l'on a égard à la crainte des Anglais, à leur mépris, à la haine qu'ils portaient à la Pucelle, on peut considérer que ce fut la dernière personne à laquelle Suffolk se serait rendu.

P. 189, l. 22. *Journal du Siège*, *Procès*, t. IV, p. 173. M. France dit que la querelle qui eut pour résultat le meurtre des prisonniers, fut une dispute entre les nobles et le bas peuple. Il n'y a pas un mot à ce sujet dans ses autorités : le *Journal du Siège*, tel qu'il est reproduit dans le *Procès*, t. IV, p. 173 ; *Chronique de la Pucelle*, *Procès*, t. IV, p. 238 (France, t. I, p. 415).

P. 189, l. 34. *Procès*, t. V, p. 112, 114.

P. 189, l. 37. *Procès*, t. V, p. 168, 169.

P. 190, l. 6. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 13.

P. 190, l. 12. *Journal du Siège*, *Procès*, t. IV, p. 174 ; *Chronique de la Pucelle*, *Procès*, t. IV, p. 240.

P. 190, l. 23. *Journal du Siège*, *Procès*, t. IV, p. 174, 175.

P. 190, l. 34. *Le Connétable de Richemont*, Cosneau, p. 163.

P. 191, l. 14. *Collection des Mémoires*, t. VIII, p. 406 ; Paris, 1819.

P. 191, l. 16. *Procès*, t. IV, p. 315.

P. 192, l. 22. Gruel, *Procès*, t. IV, p. 316–318 ; Wavrin, *Procès*, t. IV, p. 420 ; Morosini, t. III, p. 71, note 2.

P. 193, l. 18. D'Alençon, *Procès*, t. III, p. 98.

P. 195, l. 4. D'Alençon, *Procès*, t. III, p. 98.

P. 195, l. 19. Ici le témoignage est plutôt confus, et il est incertain si la Pucelle a crié ou non pour la charge. Cela est l'opinion de M. France (France, t. I, p. 431–433), mais le témoignage de Dunois (*Procès*, t. III, p. 11) et de de Termes (*Procès*, t. III, p. 120) est peut-être contraire à sa théorie, et tous les deux étaient présents. M. France pense qu'ils parlent en réalité du 17 juin, et cela semble la circonstance la plus probable, mais de Termes spécifie le jour de Patay (18 juin) et Dunois dit que les Anglais avaient entendu

parler de la reddition de Beaugency. Or, ils ne reçurent pas de nouvelles jusqu'au 18 juin (Wavrin, *Procès*, t. IV, p. 417, 418). Toutefois Dunois peut avoir ignoré que le 17 juin, les Anglais croyaient que Beaugency tenait bon.

P. 196, l. 3. Wavrin, *Procès*, t. IV, p. 420.
P. 196, l. 8. *Procès*, t. IV, p. 416.
P. 196, l. 16. Wavrin, *Procès*, t. IV, p. 420.
P. 196, l. 23. Dunois, *Procès*, t. III, p. 10, 11 ; de Termes, t. III, p. 120.
P. 196, l. 24. Wavrin, *Procès*, t. IV, p. 420 : Monstrelet, ch. LXI (t. V, p. 327).
P. 197, l. 5. *Procès*, t. III, p. 71.
P. 197, l. 26. Wavrin, *Procès*, t. IV, p. 421.
P. 199, l. 7. *Procès*, t. IV, p. 423, 244.
P. 199, l. 19. D'Alençon, *Procès*, t. III, p. 99.
P. 199, l. 22. Fauquemberque, *Procès*, t. IV, p. 453.
P. 199, l. 35. De Coutes, *Procès*, t. III, p. 71, 72.
P. 200, l. 18. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 239–240 (Tuetey, 1881).
P. 200, l. 31. Monstrelet, t. V, p. 332–334 (1860) ; *Chronique de Morosini*, t. III, p. 132.
P. 200, l. 36. Lettre de Jacques de Bourbon, *Revue Bleue*, 13 février 1893, *La Libératrice*, p. 367–372.
P. 201, l. 3. *Exchequer Rolls of Scotland*, t. IV, CIII, 466.
P. 201, l. 14. Rymer, *Fœdera*, t. X, p. 424–426 (éd. 1710).
P. 201, l. 29. Rymer, *Fœdera*, t. X, p. 432, 433 (éd. 1710).
P. 203, l. 6. *Journal du Siège d'Orléans*, *Procès*, t. IV, p. 178.
P. 203, l. 11. Simon Charles, *Procès*, t. III, p. 116.
P. 203, l. 27. Gruel, Petitot's *Mémoires*, VIII, p. 453–454 ; *Journal du Siège d'Orleans*, *Procès*, t. IV, p. 178 ; Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, p. 172–173.
P. 204, l. 4. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 70, 71.
P. 204, l. 11. Windecke, *Procès*, t. IV, p. 498.
P. 204, l. 17. *Chronique de la Pucelle*, *Procès*, t. IV, p. 246, 247.
P. 204, l. 37. Cosneau, *Le Connétable*, p. 174–175.
P. 205, l. 11. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 18.
P. 205, l. 22. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 71 ; *Chronique de la Pucelle*, t. IV, p. 248.
P. 205, l. 37. *Procès*, t. V, p. 125.
P. 206, l. 6. *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 142, 143.
P. 206, l. 30. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 72.
P. 206, l. 32. *Journal du Siège d'Orléans*, *Procès*, t. IV, p. 181.
P. 206, l. 37. Monstrelet, liv. II, ch. LXIII (t. IV, p. 336).
P. 207, l. 19. Jean Rogier, *Procès*, t. IV, p. 284–299.
P. 208, l. 3. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CCXLVI–CCXLVII ; *Journal d'un Bourgeois de Paris* (Tuetey), p. 233–237.
P. 208, l. 12. *Journal du Siège d'Orléans*, *Procès*, t. IV, p. 182.
P. 208, l. 25. Jean Rogier, *Procès*, t. IV, p. 287.

P. 209, l. 1. Jean Rogier, *Procès*, t. IV, p. 288.
P. 209, l. 14. Jean Rogier, *Procès*, t. IV, p. 289, 290.
P. 210, l. 25. Jean Rogier, *Procès*, t. IV, p. 295, 296.
P. 211, l. 13. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 503, note 1 ; S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CLXXIII–CLXXIV, et notes ; Viriville, *Charles VII*, t. II, p. VIII–X. Quelque autorité a fait de Madame d'Or une naine, pour Luce c'est une *gymnasiarque* d'une vigueur athlétique incomparable !
P. 211, l. 35. *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 153, note 5 (cf. p. 175–178).
P. 212, l. 6. Chartier, *Journal du Siège*, *Chronique de la Pucelle*, *Procès*, t. V, p. 72, 181, 251 ; *Revue historique*, t. IV, p. 431.
P. 212, l. 9. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 73.
P. 213, l. 19. *Procès*, t. IV, p. 76.
P. 213, l. 27. Dunois, *Procès*, t. III, p. 13, 14.
P. 213, l. 33. Simon Charles, *Procès*, t. III, p. 117.
P. 214, l. 12. Dunois, *Procès*, t. III, p. 13.
P. 214, l. 31. Jeanne, *Procès*, t. I, p. 100.
P. 215, l. 8. *Revue historique*, t. IV, p. 342.
P. 215, l. 16. *Procès*, t. I, p. 103.
P. 215, l. 26. Rogier, *Procès*, t. IV, p. 297, 298.
P. 215, l. 28. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 76, 77.
P. 215, l. 32. *Procès*, t. II, p. 391.
P. 216, l. 7. *Procès*, t. II, p. 423.
P. 216, l. 12. *Procès*, t. IV, p. 298.
P. 216, p. 15. Rogier, *Procès*, t. IV, p. 298, 299.
P. 217, l. 12. *Procès*, t. I, p. 91.
P. 217, l. 22. *La Vierge guerrière*, p. 12.
P. 218, l. 7. *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 161–163.
P. 218, l. 21. *Procès*, t. I, p. 91. M. Vallet de Viriville suppose qu'une nouvelle et riche couronne fut apportée, mais qu'elle était restée en arrière avec les gros bagages (*Charles VII*, t. II, p. 96).
P. 219, l. 1. La Colombière. *Les Portraits des Hommes illustres*, Paris, 1664 (cf. Dunand, *Histoire complète de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 241, note 1). Les treize pièces d'or furent frappées à cette occasion.
P. 219, l. 7. Comparez A. France, t. I, p. 521, dont le récit semble inexact, — le vase ne valait pas treize *écus d'or*, treize *écus d'or* étaient un don à part, — avec Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, p. 107–108, et Dunand, *Histoire complète de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 241, note 1, citant Leber, *Des cérémonies de Sacre*, p. 420.
P. 220, l. 14. Lettre de trois gentilshommes d'Anjou, *Procès*, t. V, p. 127–131.
P. 220, l. 26. *Journal du Siège*, *Procès*, t. IV, p. 186 et note.
P. 220, l. 34. Dunois, *Procès*, t. III, p. 16.

P. 222, l. 11. *Procès*, t. V, p. 141, 266, 267.
P. 223, l. 9. *Procès*, t. V, p. 130.
P. 223, l. 13. *Procès*, t. IV, p. 514–515.
P. 224, l. 7. *Procès*, t. V, p. 126, 127.
P. 224, l. 25. Champion, *Guillaume de Flavy*, p. 24, note 5 ; Stevenson, *Letters and Papers*, t. II, 1re partie, p. 101.
P. 225, l. 4. *Journal d'un Bourgeois de Paris* (Tuetey), p. 240–241.
P. 225, l. 6. Monstrelet, liv. II, ch. LXII (t. II, p. 334) ; *Chronique d'Antonio Morosini*, p. 189, note 6.
P. 225, l. 8. *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 188, note 3.
P. 225, l. 16. Guillaume de Flavy, p. 141, 151, 152.
P. 225, l. 21. Cf. Lefèvre-Pontalis, *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 193, note 2.
P. 225, l. 25. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 20.
P. 225, l. 26. *Procès*, t. IV, p. 20.
P. 226, l. 15. *Procès*, t. V, p. 138, 139.
P. 226, l. 20. *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 202, note 1 ; Cagny, *Procès*, t. IV, p. 21.
P. 226, l. 25. *Procès*, t. V, p. 139, 140.
P. 227, l. 21. *Procès*, t. V, p. 139, 140.
P. 228, l. 5. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 3, 4.
P. 228, l. 7. Windecke, *Procès*, t. IV, p. 500.
P. 228, l. 15. Fauquemberque, *Procès*, t. IV, p. 453.
P. 228, l. 17. Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, p. 118 (1887, Reims).
P. 228, l. 36. *Journal d'un Bourgeois de Paris* (Tuetey), p. 243.
P. 229, l. 7. Fauquemberque, *Procès*, t. IV, p. 453, 454.
P. 229, l. 13. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 79; *Journal du Siège, Procès*, t. IV, p. 188.
P. 229, l. 20. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 79.
P. 229, l. 25. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 21 ; Dunois, *Procès*, t. III, p. 14.
P. 230, l. 20. Dunois, *Procès*, t. III, p. 14, 15.
P. 231, l. 34. Monstrelet, liv. II, ch. LXV (t. IV, p. 340–344).
P. 232, l. 7. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II. p. 22.
P. 232, l. 22. *Bib. Colt. Titus* E. v. f. 372.
P. 233, l. 3. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 21.
P. 233, l. 33. Monstrelet, liv. II, ch. LXVI (t. IV, p. 346).
P. 234, l. 4. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 22, 23 ; *Journal du Siège, Procès*, t. IV, p. 190 ; Chartier, *Procès*, t. IV, p. 81–84.
P. 235, l. 1. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 85.
P. 235, l. 11. *Journal du Siège, Procès*, t. IV, p. 196 ; Champion, *Guillaume de Flavy*, p. 26, note 3.
P. 235, l. 21. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 24.
P. 236, l. 16. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 41–47; *Procès*, t. I, p. 82.
P. 237, l. 6. *Procès*, t. I, p. 82, 83.

P. 237, l. 19. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 24.
P. 237, l. 33. *Procès*, t. I, p. 103.
P. 238, l. 1. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 25.
P. 238, l. 9. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 25, 26.
P. 238, l. 29. *Extrait d'un Mémoire à consulter sur Guillaume de Flavy*, *Procès*, t. V, p. 174.
P. 239, l. 4. Lefèvre-Pontalis, *Chronique d'Antonio Morosini*, t. IV, p. 332–350 ; Quicherat, *Nouvelles Preuves des trahisons essuyées par la Pucelle*, dans la *Revue de la Normandie*, VI, 30 juin 1866, p. 396–440 ; Champion, *Guillaume de Flavy*, p. 29.
P. 239, l. 6. Lefèvre-Pontalis, *Chronique d'Antonio Morosini*, t. IV, p. 344.
P. 239, l. 10. Monstrelet, liv. II, ch. LXX (t. IV, p. 354).
P. 239, l. 26. Lefèvre-Pontalis, *Chronique d'Antonio Morosini*, t. IV, p. 346.
P. 240, l. 5. *Procès*, t. I, p. 234.
P. 240, l. 14. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 60.
P. 240, l. 21. *Journal d'un Bourgeois de Paris* (Tuetey), p. 247, note 5.
P. 242, l. 16. *Procès*, t. IV, p. 454, 455 (Fauquemberque).
P. 242, l. 25. *Procès*, t. IV, p. 456 (Fauquemberque).
P. 243, l. 2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, *Procès*, t. IV, p. 464.
P. 243, l. 17. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 28.
P. 244, l. 3. *Procès*, t. I, p. 146, 147.
P. 244, l. 31. Fauquemberque, *Procès*, t. IV, p. 460.
P. 246, l. 16. Fauquemberque, *Procès*, t. IV, p. 458–460.
P. 246, l. 32. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 86.
P. 247, l. 15. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 87.
P. 247, l. 21. *Journal du Siège*, *Procès*, t. IV, p. 199.
P. 247, l. 35. Barbour, *Bruce*, liv. IX, l. 352–356 et l. 380–389.
P. 248, l. 32. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, *Procès*, t. IV, p. 465.
P. 249, l. 6. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 27.
P. 249, l. 17. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, *Procès*, t. IV, p. 466.
P. 249, l. 30. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, *Procès*, t. IV, p. 466. Une relation du temps, en *Arch. nat.*, *sect. hist.*, LL 216, f° 173, affirme que les Français avaient manacé Paris d'un massacre général. L'assaut commença à une heure de l'après-midi et fut poussé vigoureusement, *totis viribus*, jusqu'à minuit. Quelques Anglais et d'autres furent blessés, très peu furent tués. Les pertes françaises furent grandes, mais on dit qu'ils brûlèrent leurs morts. L'écrivain pense qu'ils se retirèrent parce que la Pucelle avait été blessée (Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. 257, 258).
P. 250, l. 4. *Procès*, t. IV, p. 87.

P. 250, l. 9. *Chroniqueur normand*, I, *Procès*, t. IV, p. 342.
P. 250, l. 24. *Délibération du chapitre de Notre-Dame*, dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (Tuetey), p. 244, note 1.
P. 252, l. 2. *Procès*, t. III, p. 16.
P. 252, l. 19. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 27.
P. 252, l. 30. Lefèvre-Pontalis, « Un détail du Siège de Paris », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVI, p. 12.
P. 253, l. 12. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 29.
P. 253, l. 20. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 93. De Coutes, *Procès*, t. III, p. 73, à Château-Thierry, elle poursuivit une femme avec son épée, mais ne la frappa pas. D'Alençon dit qu'elle brisa une épée sur le dos d'une fille à Saint-Denys : il en était témoin oculaire (*Procès*, t. III, p. 99). Chartier, *Procès*, t. IV, p. 71. Le roi fut fâché et dit qu'elle eut dû se servir d'un bâton.
P. 253, l. 24. *Procès*, t. I, p. 77.
P. 254, l. 12. Rymer, *Fœdera*, t. X, p. 408 ; *Procès*, t. V, p. 136, 137.
P. 254, l. 16. Manuscrits Cotton, Titus E. v, ff. 372, 373.
P. 255, l. 19. J'ai donné ce récit exact de la lettre de Bedford, avant d'avoir remarqué que l'abbé Henri Debout, après avoir vainement cherché la lettre dans nos archives, finit par la trouver avec le concours de M. J.-M. Stone (cf. Debout, *Jeanne d'Arc et les archives anglaises*, 1895, *Appréciation du duc de Bedford*, etc.).
P. 256, l. 10. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 29, 30.
P. 256, l. 12. Martial d'Auvergne, *Procès*, t. V, p. 71.
P. 257, l. 2. *Procès*, t. IV, p. 29, 30.
P. 257, l. 21. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 35.
P. 259, l. 23. *Procès*, t. III, p. 85–88.
P. 259, l. 31. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 265.
P. 260, l. 29. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 58, citant la *Chronique des Cordeliers* (manuscrit).
P. 261, l. 4. Lowell, *Joan of Arc*, p. 183, 184.
P. 261, l. 10. *Procès*, t. V, p. 356–357.
P. 261, l. 14. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 94.
P. 261, l. 19. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 403.
P. 261, l. 25. Ayroles, t. IV ; *La Vierge guerrière*, p. 402.
P. 262, l. 19. *Procès*, t. III, p. 217, 218.
P. 263, l. 16. *Histoire de mère Colette*, p. 337–339, en Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, CCLXXIX, CCLXXX.
P. 263, l. 23. *Procès*, t. V, p. 147, 148.
P. 263, l. 25. F. Perot, *Bulletin de la Société arch. de l'Orléanais*, t. XII, p. 231 ; *Un Document sur Jeanne d'Arc*.
P. 263, l. 35. *Procès*, t. V, p. 270–272 ; Villaret, *Campagne des Anglais*, p. 159.

P. 264, l. 5. *Procès*, t. V, p. 356, 357.
P. 264, l. 11. Berri, *Procès*, t. IV, p. 48, 49.
P. 264, l. 12. Villaret, *Campagne des Anglais*, p. 111, 112.
P. 264, l. 15. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 239 (cf. *Procès*, t. IV, p. 31, 49).
P. 264, l. 20. V. de Viriville, *Charles VII*, t. II, p. 126. M. de Viriville dit que l'acquisition de La Charité avec les 1.300 couronnes d'or de Bourges est prouvée par un document spécial. Il cite la *Biographie Michaud*, Guillaume de Bastard, mais il ne donne pas le document, par l'excellente raison qu'un tel document n'est cité ni dans la *Biographie Michaud* ni dans la *Généalogie de la maison de Bastard*.
P. 264, l. 37. *Procès*, t. I, p. 109.
P. 265, l. 2. *Procès*, t. I, p. 147, 168, 169.
P. 265, l. 6. *Procès*, t. I, p. 298.
P. 265, l. 10. *Procès*, t. III, p. 16.
P. 265, l. 18. *Procès*, t. I, p. 295, 296.
P. 266, l. 13. *Procès*, t. I, p. 106–109.
P. 266, l. 29. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 97, citant le *Procès*, t. II, p. 450. Afin de prouver que frère Richard endoctrina la Pucelle, nous sommes renvoyés à un passage dans lequel Des Ourches dit que Jeanne, le duc de Clermont et d'Alençon, se confessèrent au frère à Senlis !
P. 267, l. 2. *Journal d'un Bourgeois de Paris* (Tuetey), p. 270–272.
P. 268, l. 15. *Procès*, t. V, p. 150–153.
P. 268, l. 22. *Procès*, t. I, p. 117.
P. 269, l. 11. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 263, 264.
P. 269, l. 21. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 270, citant les *Arrêts de Parlement*, 8 mai 1431. *Les La Trémoïlle*, t. I, p. 136–172.
P. 269, l. 29. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 254, 255.
P. 270, l. 7. *Procès*, t. V, p. 270.
P. 270, l. 11. *Procès*, t. V, p. 154–156, 271.
P. 270, l. 13. Jules Doissel, *Note sur une Maison de Jeanne d'Arc* (*Mém. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléans*, t. XV, p. 494–500).
P. 270, l. 23. *Procès*, t. I, p. 295.
P. 271, l. 2. Lefèvre-Pontalis, *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 268.
P. 271, l. 10. *Procès*, t. V, p. 160.
P. 271, l. 14. Rymer, *Fœdera*, t. X, p. 454 (1710), 9 mars 1430–1431.
P. 271, l. 26. *Appréciation du duc de Bedford sur Jeanne d'Arc*, par Henri Debout, p. 29; Paris, 1895.
P. 271, l. 36. *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 274, 275, notes 1–3 ; *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p.

251–253 (Tuetey); Stevenson, *Letters and Papers*, t. I, p. 34–50.

P. 272, l. 13. Boucher de Molandon, *Jacques Boucher*, Orléans, 1889. (*Mémoires de la Soc. arch. d'Orléans*, t. XXII, p. 373–498).

P. 272, l. 19. La date de cette lettre est donnée par Quicherat (*Procès*, V, 156, 159) au 3 mars. La véritable date est prise dans Th. de Sickel, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, troisième série, t. II, p. 81 (France, t. II, p. 127).

P. 272, l. 31. *Procès*, t. V, p. 161, 162.

P. 273, l. 25. *Journal d'un Bourgeois de Paris* (Tuetey), p. 248.

P. 275, l. 22. Document en Champion, *Guillaume de Flavy*, p. 155–160.

P. 275, l. 30. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 32.

P. 276, l. 3. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 134, 135.

P. 276, l. 13. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 293, note 3; *Les La Trémoïlle*, t. I, p. 196.

P. 276, l. 20. Champion, *Guillaume de Flavy*, p. 37, 38; Cagny, *Procès*, t. IV, p. 32.

P. 276, l. 24. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 91; Martial d'Auvergne, *Procès*, t. V, p. 72.

P. 276, l. 26. Champion, *Guillaume de Flavy*, p. 44.

P. 277, l. 28. *Procès*, t. I, p. 253, 254.

P. 278, l. 11. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 35, note 2.

P. 278, l. 17. Champion, *Guillaume de Flavy*, p. 158, note 2. M. France d'autre part demande : « La ville refusa-t-elle de recevoir avec sa compagnie celle qui lui venait d'un si bon cœur ? Il y a apparence... Quelle disgrâce lui advint-il aux portes de la ville ? Fut-elle malmenée par une troupe de Bourguignons ? Nous n'en savons rien » (France, t. II, p. 138). M. Lefèvre-Pontalis soutint la même opinion (1901) avant la publication du document de M. Champion (1906) (Morosini, t. III, p. 295, note 5).

P. 278, l. 24. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 32.

P. 278, l. 35. *Procès*, t. IV, p. 91.

P. 279, l. 10. Monstrelet, liv. II, ch. LXXXIV (t. IV, p. 384).

P. 279, l. 37. *Procès*, t. I, p. 158, 159.

P. 280, l. 14. *Procès*, t. I, p. 77, 78.

P. 280, l. 23. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 151, 152.

P. 281, l. 26. *Procès*, t. I, p. 105, 106.

P. 282, l. 6. *Procès*, t. I, p. 147.

P. 282, l. 10. *Procès*, t. I, p. 147.

P. 282, l. 18. *Miracles of Madame St. Catherine of Fierbois*, Lang, p. 115, 116; *Procès*, t. V, p. 164, 165.

P. 282, l. 23. *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 295, note 5.
P. 283, l. 14. Champion, *Guillaume de Flavy*, p. 151–154.
P. 283, l. 19. *Procès*, t. V, p. 139. 140.
P. 283, l. 35. Champion, *Guillaume de Flavy*, p. 166–168.
P. 284, l. 24. Le capitaine Marin, *Jeanne d'Arc, tacticien et stratégiste*, p. 69–76.
P. 285, l. 15. Lisez le 14 et non le 13 mai, correction de M. Champion.
P. 285, l. 19. Sorel, *La Prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne*, p. 145, note 3.
P. 285, l. 33. Champion, *Guillaume de Flavy*, p. 39, 40 (cf. p. 162, 163) ; *Chronique anonyme*. Monstrelet, liv. II, ch. LXXXIII (t. IV, p. 381–384).
P. 286, l. 21. Berri, *Procès*, t. IV, p. 49. 50.
P. 286, l. 25. Champion, *Guillaume de Flavy*, p. 42, note 2, et p. 168.
P. 286, l. 33. *Procès*, t. I, p. 273.
P. 287, l. 2. Berri, *Procès*, t. IV, p. 50.
P. 287, l. 30. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 32, 33.
P. 288, l. 19. *Procès*, t. I, p. 116.
P. 288, l. 25. Bouchart, *Guillaume de Flavy*, p. 283, 284, et notes.
P. 289, l. 1. *Procès*, t. V, p. 166.
P. 289, l. 11. Monstrelet, liv. II, ch. LXXXIII.
P. 289, l. 30. Chastellain, *Procès*, t. IV, p. 443, 444.
P. 289, l. 31. *Procès*, t. I, p. 298.
P. 289, l. 34. *Procès*, t. I, p. 114–116.
P. 290, l. 5. Monstrelet, liv. II, ch. LXXXVI.
P. 290, l. 12. *Extrait d'un Mémoire, Procès*, t. V, p. 176, 177.
P. 290, l. 33. Chastellain, *Procès*, t. IV, p. 445.
P. 291, l. 2. Chastellain, *Procès*, t. IV, p. 446.
P. 291, l. 10. *Procès*, t. I, p. 116.
P. 291, l. 24. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 170.
P. 291, l. 30. D'après Monstrelet, elle partit à cinq heures du soir ; selon Bourgogne, ce fut « entour six heures. » (*Guillaume de Flavy*, p. 170.)
P. 292, l. 18. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 173.
P. 292, l. 21. *Procès*, t. I, p. 47.
P. 292, l. 25. *Procès*, t. IV, p. 34.
P. 292, l. 36. *Procès*, t. V, p. 177.
P. 293, l. 8. *Procès*, t. V, p. 167.
P. 294, l. 8. Monstrelet, liv. II, ch. LXXXVI.
P. 294, l. 13. Sorel, *La Prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne*, p. 211–214.
P. 294, l. 20. Jean de Luxembourg était certainement payé par l'Angleterre, et sous le nom anglicisé de John Lusshingburgh il eut une donation de cinq cents livres d'or, la neuvième année du règne de Henri VI (Bibl. Cotton, Cleopatra, F. IV, f. 52 v.). Cité dans *Jeanne d'Arc et les archives anglaises*, p. 20, 21, par l'abbé Henri Debout. « Lusshingburgh »

apparaît, le 13 mai, dans la huitième année du règne de Henri VI, comme « *Dominus* Johannes de Lucemburgh. »

P. 295, l. 8. *Procès*, t. I, p. 12, 13.
P. 295, l. 14. *Procès*, t. I, p. 9.
P. 296, l. 8. Voir les prières dans Sorel, *La Prise de Jeanne d'Arc*, p. 344, 345.
P. 296, l. 16. *Ibid.*, p. 345.
P. 297, l. 9. *Procès*, t. V, p. 168, 169.
P. 297, l. 31. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 185, note 2, citant *Vita Jacobi Gelu ab ipso conscripta*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, III, p. 266 et suiv. 1867.
P. 298, l. 1. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 251–255. Les tentatives pour retrouver les indications d'après lesquelles Charles aurait écrit au pape, ou essayé de la délivrer, sont des plus vagues. Dans un poème épique latin de 1516 sur la Pucelle, l'auteur, Valeran Varanius, a versifié une lettre, qu'il dit avoir été écrite par le roi longtemps après, au pape Calixte III. Le poète fit usage des manuscrits des deux procès, 1431, 1450–1456, mais nous n'avons aucune preuve que le passage de la lettre au pape soit authentique. En outre, en mars 1431, Dunois recevait l'ordre de se rendre à Louviers, occupée par La Hire, à sept lieues de Rouen, « pour résister aux Anglais qui sont là en grande force. » La Hire capitula peu après que Jeanne eut été brûlée, Dunois ne put ou ne voulut pas secourir Louviers, et nulle part il n'existe d'allusion à une tentative quelconque sur Rouen.
P. 298, l. 18. Cagny, *Procès*, t. IV, p. 35.
P. 299, l. 12. *Procès*, t. I, p. 163.
P. 299, l. 34. *Procès*, t. I, p. 14.
P. 301, l. 1. Varanius, *Procès*, t. V, p. 84.
P. 301, l. 5. Lefèvre-Pontalis, *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 301–303.
P. 301, l. 8. *Ibid.*, p. 300, note 4.
P. 301, l. 19. *Procès*, t. I, p. 95, 231.
P. 301, l. 31. *Procès*, t. I, p. 231.
P. 301, l. 36. *Procès*, t. III, p. 120–123.
P. 303, l. 6. *Procès*, t. I, p. 150–153.
P. 303, l. 11. Lefèvre-Pontalis, *Chronique d'Antonio Morosini*, t. IV, annexe 21.
P. 303, l. 22. *Journal d'un Bourgeois de Paris* (Tuetey), p. 259, 260.
P. 303, l. 26. *Journal d'un Bourgeois de Paris* (Tuetey), p. 271.
P. 303, l. 30. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 213, 400.
P. 304, l. 4. Lefèvre-Pontalis, *Chronique d'Antonio Morosini*,

t. III, p. 185, note 3, citant Hennebert, *Une Lettre de Jeanne d'Arc aux Tournaisiens*, dans les *Arch. hist. et litt. du nord de la France*, t. I, p. 525. 1837.

P. 303, l. 5. M. France cite comme preuve de la générosité de Tournay, *Procès*, I, 95, 96, 231, où il n'y a pas l'allusion la plus éloignée à l'affaire. Voir aussi le chanoine Debout, *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras*, et d'autres ouvrages par l'érudit chanoine (France, II, 219, note 1).

P. 304, l. 15. *Procès*, t. V, p. 194.

P. 304, l. 29. *Procès*, t. I, p. 290, 291.

P. 305, l. 6. *Procès*, t. V, p. 179.

P. 305, l. 12. *Procès*, t. V, p. 192.

P. 305, l. 16. *Procès*, t. V, p. 360, 363.

P. 305, l. 29. *Procès*, t. III, p. 121.

P. 306, l. 2. *Procès*, t. I, p. 15–17.

P. 306, l. 10. La Pierre, *Procès*, t. II, p. 302.

P. 306, l. 19. Cusquel, *Procès*, t. II, p. 306, t. III, p. 180.

P. 306, l. 29. Courcelles, *Procès*, t. III, p. 59.

P. 306, l. 32. *Procès*, t. III, p. 161.

P. 307, l. 10. *Procès*, t. III, p. 122.

P. 307, l. 13. Massieu, *Procès*, t. III, p. 154, t. II, p. 18; Daron, t. III, p. 200.

P. 307, l. 24. *Procès*, t. I, p. 47.

P. 307, l. 27. *Procès*, t. I, p. 18, 19.

P. 308, l. 20. *Roxburghe Club*, 1908.

P. 309, l. 22. Mackenzie, *Scottish Law in Matters Criminal*, 1678.

P. 310, l. 22. Les arguments de M. Reinach contre l'arrêt de culpabilité de Gilles de Rais, se trouvent dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1904, t. X, p. 161–182. Voir aussi les commentaires de M. Gabriel Monod, *Revue historique*, 1907, 1re partie, p. 356, et *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1908, p. 488.

P. 311, l. 19. Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur le Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 103–119; Rouen, 1869.

P. 311, l. 29. *Procès*, t. I, p. 33, 34.

P. 312, l. 18. *Tractatus de Hæresi pauperum de Lugduno*, de Martene, *Thesaurus anecd.*, t. V, col. 1787, cité dans *Aperçus nouveaux*, p. 131, 132.

P. 312, l. 28. *Procès*, t. III, p. 60; Manchon, p. 141.

P. 312, l. 31. *Procès*, t. III, p. 162; Beaurepaire, *Notes sur les Juges*, etc., p. 81, 82, Rouen, 1890. Les contes sur la mort malheureuse des juges sont des légendes populaires.

P. 313, l. 4. *Procès*, t. II, p. 13.

P. 313, l. 8. *Procès*, t. III, p. 162.

P. 313, l. 25. *Aperçus nouveaux*, p. 103, 104.

P. 313, l. 30. *Procès*, t. II, p. 15.
P. 313, l. 37. *Aperçus nouveaux*, p. 104.
P. 314, l. 18. *Procès*, t. I, p. 30, note 3 ; *Procès*, t. III, p. 56–62.
P. 315, l. 6. *Oratio Curcelli. De Gestis Joannæ*, lib. IV, Valeran Varanius.
P. 315, l. 22. *Procès*, t. V, p. 197, 200, 209.
P. 315, l. 26. *Aperçus nouveaux*, p. 107.
P. 316, l. 11. *Procès*, t. III, p. 58.
P. 316, l. 33. *Procès*, t. II, p. 11, 12 ; t. III, p. 50.
P. 317, l. 2. Houppeville, *Procès*, t. III, p. 171.
P. 317, l. 16. *Procès*, t. I, p. 27.
P. 317, l. 23. *Procès*, t. I, p. 31, 32 ; t. III, p. 57.
P. 317, l. 26. *Procès*, t. III, p. 136.
P. 317, l. 29. *Aperçus nouveaux*, p. 120.
P. 317, l. 37. *Procès*, t. I, p. 204–323.
P. 319, l. 8. Rogier, *Procès*, t. V, p. 168, 169.
P. 319, l. 12. *Procès*, t. I, p. 43.
P. 319, l. 17. Quicherat affirme dans ses *Aperçus nouveaux* (p. 109), qu'il était injuste de refuser à Jeanne l'aide d'un avocat, mais que le refus était justifié par la procédure en cas d'hérésie. Le chanoine Dunand répond, que Quicherat cite à tort et interprête de façon défectueuse une décrétale de Clément V (1307). Voir Dunand, *Études critiques*, troisième série, p. 339–340, avec ses documents, p. 470–476, et sa *Jeanne d'Arc et l'Église*, p. 104–106. Le *Directorium Inquisitorum* d'Eymeric, *pars* II, cap. XI, *pars* III, p. 365, avec le commentaire de Pegna (Rome, 1578), peut aussi être consulté. Voir aussi, *pars* III, p. 295. Le témoignage est, que dans le siècle qui suivit la mort de Jeanne, un avocat n'était refusé sous aucun prétexte. Dans son *Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France*, p. 400 et suiv., L. Tanon argue d'après un décret d'Innocent III, qu'aucun avocat n'était permis pour les hérétiques. L'interprétation de ce décret par Pegna (1578) est dénoncé comme « un hommage platonique aux droits de l'accusé. » Tanon dit que dans les archives, on ne trouve aucun avocat pour l'accusé. Pour l'opinion opposée, consulter Dunand cité ci-dessus. Anatole France, t. II, p. 329, adopte la manière de voir de Tanon.
P. 320, l. 7. *Procès*, t. I, p. 45, 46.
P. 320, l. 35. Manchon, *Procès*, t. III, p. 135, 136.
P. 321, l. 16. *Procès*, t. II, p. 15, 16.
P. 321, l. 20. Beaurepaire, *Recherches sur le Procès*, p. 115.
P. 322, l. 8. *Procès*, t. I, p. 62.
P. 322, l. 18. *Procès*, t. I, p. 65.

P. 323, l. 16. *Procès*, t. III, p. 46–49.
P. 323, l. 27. *Procès*, t. III, p. 50–52.
P. 324, l. 24. *Procès*, t. I, p. 84 ; Bourbon-Lignières, *Étude sur Jeanne d'Arc*, p. 252, 253 (cf. *Procès*, t. I, p. 252, où la phrase *et quod perdent totum in Francia* est textuellement répétée).
P. 325, l. 26. *Procès*, t. I, p. 80–91.
P. 326, l. 11. *Procès*, t. I, p. 97.
P. 327, l. 14. *Procès*, t. I, p. 91–112.
P. 327, l. 27. *Procès*, t. I, p. 113–122.
P. 328, l. 12. *Procès*, t. I, p. 128, 129.
P. 328, l. 23. *La Vraie Jeanne d'Arc*, t. II, p. 166, 167.
P. 329, l. 2. *Procès*, t. I, p. 130.
P. 329, l. 33. *Procès*, t. I, p. 155.
P. 330, l. 13. *Life and Martyrdom of Saint Katherine of Alexandria*. Roxburghe Club, 1884.
P. 330, l. 30. *Procès*, t. I, p. 155, 156.
P. 331, l. 12. *Procès*, t. I, p. 159.
P. 333, l. 3. Dunand, *Jeanne d'Arc*, t. III, p. 159.
P. 333, l. 21. *Procès*, t. I, p. 162.
P. 333, l. 27. *Procès*, t. I, p. 164–166.
P. 334, l. 6. *Procès*, t. I, p. 174.
P. 334, l. 20. *Procès*, t. I, p. 175–177.
P. 335, l. 6. *Procès*, t. I, p. 184–186.
P. 335, l. 9. Dunand, *Jeanne d'Arc*, t. III, p. 173.
P. 335, l. 26. *Procès*, t. I, p. 196.
P. 335, l. 35. *Procès*, t. I, p. 198–200.
P. 336, l. 12. *Procès*, t. I, p. 219.
P. 336, l. 17. *Procès*, t. I, p. 219, 220.
P. 337, l. 1. *Procès*, t. I, p. 304.
P. 337, l. 5. *Procès*, t. I, p. 317.
P. 337, l. 22. *Procès*, t. I, p. 205, note.
P. 337, l. 31. *Procès*, t. I, p. 196.
P. 338, l. 7. Pierre, *Procès*, t. II, p. 4, 5.
P. 338, l. 14. Manchon, l'huissier (*Procès*, II, 13), rapporte une histoire semblable au sujet de l'avis donné par La Pierre, Ladvenu et La Fontaine, d'avoir à se soumettre au concile, et il ajoute que Jeanne fit cet appel le jour suivant. Mais il change les circonstances ; l'avis fut donné de façon privée dans le cachot de la Pucelle. Canchon ayant découvert ses conseilleurs, La Fontaine dut s'enfuir, les autres furent en grand danger de mort. Dans une occasion postérieure (*Procès*, II, 343) Manchon corrobora La Pierre de façon absolue. Manchon ne dit pas qu'il a omis l'appel de Jeanne, mais les mots « *et requiert...* » prouvent qu'il le fit.
P. 338, l. 30. *Procès*, t. I, p. 205.
P. 338, l. 34. *Procès*, t. I, p. 279, 280.

P. 339, l. 14. Ayroles, *La Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 225.
P. 340, l. 8. *Ibid.*, p. 227; *Procès*, t. I, p. 445.
P. 340, l. 14. Ayroles, *ut supra*, p. 285.
P. 340, l. 22. Ayroles, *ut supra*, p. 516.
P. 340, l. 23. Ayroles, *ut supra*, p. 522.
P. 341, l. 9. *Procès*, t. III, p. 60; t. I, p. 326, 327.
P. 341, l. 13. *Procès*, t. II, p. 222.
P. 341, l. 21. *Procès*, t. I, p. 328.
P. 341, l. 27. *Procès*, t. II, p. 201, 217.
P. 343, l. 12. *Procès*, t. I, p. 328, 336.
P. 343, l. 22. *Aperçus nouveaux*, p. 129.
P. 344, l. 6. *Procès*, t. I, p. 337, 338.
P. 344, l. 13. *Procès*, t. I, p. 339, 340.
P. 345, l. 13. *Procès*, t. I, p. 353, note 1.
P. 347, l. 10. *Procès*, t. I, p. 374–381.
P. 348, l. 10. *Procès*, t. I, p. 381–399.
P. 348, l. 15. *Procès*, t. I, p. 353–355.
P. 348, l. 31. Mackenzie, *Scottish Law in Matters Criminal* (1678).
P. 348, l. 34. Lea, *History of the Inquisition in Spain*, t. II, p. 581, et t. III, p. 27, 29.
P. 349, l. 17. *Procès*, t. I, p. 399–402.
P. 349, l. 33. *Procès*, t. I, p. 402–404.
P. 350, l. 1. *Procès*, t. I, p. 409.
P. 350, l. 12. *Procès*, t. I, p. 414–417.
P. 350, l. 20. *Procès*, t. I, p. 418.
P. 352, l. 11. *Procès*, t. I, p. 439–441.
P. 352, l. 31. *Procès*, t. II, p. 20, 21.
P. 353, l. 5. *Procès*, t. II, p. 17 (Massieu). Massieu, en 1450, déclare que sur cette place une « cédule d'articles » fut lue par Érard à Jeanne; qu'elle abjura (les péchés dont elle était accusée), et qu'elle signa avec une croix avant de quitter la place. Ce fut plus tard, en 1456, qu'il parle de la cédule comme très brève — quelque huit lignes (*Procès*, III, 156). On ne pouvait point conclure cela de son premier témoignage de 1450.
P. 353, l. 34. *Procès*, t. I, p. 442–450.
P. 354, l. 12. *Procès*, t. I, p. 447–448.
P. 354, l. 33. Bouchier, *Procès*, t. II, p. 323.
P. 355, l. 7. *Procès*, t. III, p. 157.
P. 355, l. 13. *Procès*, t. II, p. 355; Marcel (*par ouï-dire*), *Procès*, t. III, p. 90; Manchon, *Procès*, t. III, p. 147; Massieu, t. III, p. 156, 157; Migiet, *Procès*, t. II, p. 361.
P. 355, l. 17. *Procès*, t. II, p. 356, t. III, p. 178.
P. 355, l. 19. La Chambre, *Procès*, t. III, p. 55.
P. 355, l. 23. *Procès*, t. II, p. 376.
P. 356, l. 12. Massieu, *Procès*, t. II, p. 17, 331.

P. 356, l. 16. *Procès*, t. III, p. 156.
P. 356, l. 29. *Procès*, t. III, p. 52.
P. 356, l. 36. *Procès*, t. III, p. 146–147.
P. 357, l. 2. *Procès*, t. III, p. 197.
P. 359, l. 4. Le meilleur argument sur ce point est celui du chanoine Dunand dans sa *Jeanne d'Arc et l'Église*, p. 220–229, où les documents sont traduits (voir aussi p. 171–177). Quant à la forme de l'abjuration, M. A. France affirme de façon positive que ce fut le bref document, ainsi que l'ont juré les témoins du procès de réhabilitation, et qu'il contenait l'aveu qu'elle avait séduit le peuple. Il n'affirme pas que Jeanne répéta et signa la longue cédule (France, t. II, p. 366). Elle s'y soumettait à l'Église ; « reconnaissait avoir commis le crime de lèse-majesté et séduit le peuple. Elle s'engageait à ne plus porter les armes ni l'habit d'homme, ni les cheveux taillés en rond. » Parmi les renvois indiqués, je ne puis trouver nulle part l'aveu de trahison (*Procès*, t. III, p. 52, 65, 132, 156, 197). Le père Wyndham fait remarquer que « celui qui lit seulement le procès de condamnation ne soupconnerait jamais qu'il y ait eu une autre formule que la *longue*, et que celui qui lit seulement l'ouvrage de M. France n'imaginerait jamais qu'il y ait eu une autre cédule en dehors de la *courte* ; M. France a entièrement supprimé la longue.» (*Dublin Review*, p. 105, 106, juillet 1908). M. Anatole France (vol. II, p. 381) traduit de façon absolument défectueuse le jugement de l'abbé de Fécamp, dans le *Procès*, vol. I, p. 463, représentant l'abbé comme disant que la longue cédule avait été « déjà lue » à Jeanne, avec d'autres erreurs dans l'établissement d'une pièce de latin très facile. Mais les erreurs n'ont pas non plus été évitées dans la traduction de la *Dublin Review* de janvier 1891, citée sans correction par le P. Wyndham, *ut supra*.
P. 359, l. 14. Dunand, *La Légende anglaise de Jeanne d'Arc*, p. 72 ; Toulouse, 1902.
P. 360, l. 17. *Procès*, vol. I, p. 456, 457.
P. 361, l. 6. *Aperçus nouveaux*, p. 136. La théorie de Quicherat est qu'une abjuration complète était condensée en quelques lignes, tandis que le long document était bourré de tout le verbiage légal et théologique. Mais il est impossible de réduire la confession à la brièveté d'une courte formule.
P. 361, l. 11. Que ses Voix aient été distinctement perçues au moment de la scène de la tribune, cela prouve

une fois pour toutes qu'elles étaient extérieures, bien que le son des cloches et d'autres points de repère auditifs aient été susceptibles de les favoriser. Comme il n'est que trop aisé d'introduire le burlesque dans la plus poignante des tragédies, M. France a laissé imprimer, que pendant qu'elle était sur l'estrade « Les Voix montaient vers elle, instantes. — Jeanne, nous avons si grande pitié de vous ! Il faut que vous révoquiez ce que vous avez dit ou que nous vous abandonnions à la justice séculière... Jeanne, faites ce qu'on vous conseille. Voulez-vous vous faire mourir ? » (France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 363, 364, citant *Procès*, t. III, p. 123). Dans le *Procès*, t. III, p. 122, les mots ou la plupart d'entre eux sont attribués, non pas aux *Voix*, mais à « Midi, qui fit le sermon. » Le témoin veut dire Érard. Les Voix n'insistèrent pas, comme dans la version de M. France, pour qu'elle les abjurât.

P. 361, l. 30. *Procès*, t. III, p. 123.
P. 363, l. 11. *Procès*, t. I, p. 450–452.
P. 363, l. 21. *Procès*, t. II, p. 14.
P. 364, l. 3. Manchon, *Procès*, t. II, p. 14.
P. 364, l. 11. *Procès*, t. I, p. 19.
P. 364, l. 18. *Aperçus nouveaux*, p. 112, 113.
P. 364, l. 31. Fave, *Procès*, t. II, p. 376.
P. 365, l. 3. *Procès*, t. I, p. 453.
P. 365, l. 7. Massieu, *Procès*, t. III, p. 155.
P. 365, l. 10. Marcel, *Procès*, t. III, p. 89.
P. 365, l. 18. *Procès*, t. II, p. 18.
P. 365, l. 31. Manchon, *Procès*, t. II, p. 14.
P. 365, l. 35. Massieu, *Procès*, t. III, p. 158.
P. 366, l. 16. *Procès*, t. I, p. 455, 456.
P. 366, l. 22. *Procès*, t. II, p. 5.
P. 366, l. 25. *Procès*, t. II, p. 8, 365 ; p. 8, « un millourt d'Angleterre l'avoit forcée » ; p. 365, « il essaya de la forcer. »
P. 366, l. 29. *Procès*, t. III, p. 149. M. France (t. II, p. 377, 378) veut écarter tous ces recits donnés sous la foi du serment, relativement aux attaques contre la modestie de Jeanne, comme *simples propos de cloître et de sacristie*. Mais Jeanne en avait dit assez quand elle avait déclaré, « qu'il était plus légitime et plus convenable pour elle de porter des vêtements d'homme, alors qu'elle se trouvait avec des hommes. » Quant à la tentative de violence faite contre elle, ainsi que l'établit une de ses propres déclarations, il n'y a pas lieu de croire qu'elle ait réussi ; d'après la procédure

posthume qui la mentionne parmi ses témoignages et parce que Ladvenu, après avoir affirmé la chose en 1450, admit en 1456 que cela n'eut point lieu ; cf. le témoignage de Ladvenu (*Procès*, t. II, p. 3, 4).

P. 366, l. 31. *Procès*, t. II, p. 18.
P. 367, l. 5. *Procès*, t. I, p. 462.
P. 367, l. 25. *Procès*, t. I, p. 459-467.
P. 367, l. 37. *Procès*, t. I, p. 475.
P. 368, l. 13. *Procès*, t. II, p. 14.
P. 368, l. 30. *Procès*, t. V, p. 427.
P. 369, l. 1. *Procès*, t. I, p. 481 ; Toutmouillé, p. 484 : Loiselleur, t. I, p. 484. M. France fait venir d'abord Ladvenu et La Pierre, Loiselleur et Maurice ensuite (France, t. II, p. 382, 383). Cela est erroné.
P. 369, l. 25. Maurice, *Procès*, t. I, p. 480.
P. 369, l. 34. *Procès*, t. I, p. 484, 485.
P. 370, l. 26. *Procès*, t. II, p. 3, 4.
P. 370, l. 30. *Procès*, t. I, p. 481, 482.
P. 371, l. 7. *Procès*, t. I, p. 482.
P. 371, l. 10. Lowell, *Joan of Arc*, p. 336, note 2.
P. 371, l. 15. *Procès*, t. I, p. 483.
P. 371, l. 23. *Procès*, t. I, p. 478, 479.
P. 371, l. 36. *Procès*, t. I, p. 483.
P. 372, l. 6. *Procès*, t. I, p. 484, 485.
P. 372, l. 11. *Procès*, t. I, p. 484, 485.
P. 372, l. 27. *Aperçus nouveaux*, p. 140, 141.
P. 372, l. 31. *Procès*, t. II, p. 14.
P. 373, l. 17. Massieu, *Procès*, t. II, p. 19, 334 ; t. III, p. 114, 158, 159.
P. 375, l. 7. Riquier, *Procès*, t. III, p. 191.
P. 375, l. 17. Colles, *Procès*, t. II, p. 320.
P. 375, l. 18. Beaurepaire, *Recherches sur le Procès*, p. 103, 104.
P. 375, l. 25. *Procès*, t. III, p. 55.
P. 375, l. 37. Fauquemberque, *Procès*, t. IV, p. 459, 460.
P. 376, l. 2. *Procès*, t. I, p. 470.
P. 376, l. 16. Massieu, *Procès*, t. II, p. 19. M. Anatole France ajoute ceci aux paroles rapportées de la Pucelle : « Elle demanda pardon à ses juges, aux Anglais, au roi Henri, aux princes anglais du royaume », citant le *Procès*, II, 19, III, 177 (France, t. II, p. 392). Ces textes ne contiennent rien sur le roi et les princes.
P. 376, l. 21. La Pierre, *Procès*, t. II, p. 6.
P. 376, l. 24. Massieu, *Procès*, t. II, p. 20.
P. 376, l. 27. Massieu, *Procès*, t. II, p. 20.
P. 377, l. 11. La Chambre, *Procès*, t. III, p. 53 ; Marguerie, *Procès*, t. III, p. 185.
P. 377, l. 15. Ladvenu, *Procès*, t. III, p. 170.

P. 377, l. 19. Bouchier, *Procès*, t. II, p. 324 ; La Chambre, *Procès*, t. III, p. 53 ; Massieu, *Procès*, t. III, p. 159.
P. 377, l. 23. Cela est attesté par dix-sept témoins.
P. 377, l. 29. Massieu, *Procès*, t. III, p. 159, 160 ; Marguerie, *Procès*, t. III, p. 185.

NELSON, ÉDITEURS
189, rue Saint-Jacques, PARIS

ook
No
only one
day on

DC
103
.L33
E5

Lang, Andrew, 1844-1912
La Pucelle de France
: